
DOCE ME BONITATEM
ET DISCIPLINAM ET SCIENTIAM





HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris, imprimerie de PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

Avocat à la Cour d'appel de Paris, Chevalier de la Légion-d'Honneur

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE PILLET FILS AINÉ, ÉDITEUR

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5.

ET AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 15

1851

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

L.

CAUSES DE LA CHUTE DES DEUX PREMIÈRES RACES. — ÉLECTION DE HUGUES-CAPET. — SON SACRE. — CHARLES, DUC DE LA BASSE-LORRAINE, DISPUTE LE TRÔNE A HUGUES-CAPET. — SES PREMIERS SUCCÈS. — LETTRE D'ADALBERON, ARCHEVÊQUE DE REIMS. — LE DUC D'AQUITAINE BATTU PAR HUGUES-CAPET. — HUGUES-CAPET BATTU PAR LE DUC CHARLES. — HUGUES-CAPET DONNE A ARNOUL L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS. — TRAHISON DE CE PRÉLAT. — REIMS LIVRÉ AU PRÉTENDANT. — INTELLIGENCES DE L'ÉVÊQUE DE LAON AVEC HUGUES-CAPET, QUI SE REND MAÎTRE DE LA VILLE. — CHARLES ET ARNOUL FAITS PRISONNIERS. — DÉPOSITION D'ARNOUL. — GERBERT ARCHEVÊQUE DE REIMS. — USURPATIONS DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES. — ARRIVÉE D'UN LÉGAT DU SAINT-SIÉGE. — CONCILES DE MOUZON ET DE REIMS. — GERBERT EST DÉPOSÉ ET ARNOUL RECONNU LÉGITIME ARCHEVÊQUE DE REIMS. — GERBERT SE RETIRE EN ALLEMAGNE ET PARVIENT A MONTER SUR LE SAINT-SIÉGE. — ÉTAT MONASTIQUE EN FRANCE. — SAINT ABBON. — SAINT ODILON. — GUILLAUME ABBÉ DE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON. — MORT DE SAINT MAYEUL. (*Voir en note.*) — MORT DE HUGUES-CAPET.

L'anéantissement du pouvoir royal dans les derniers successeurs de Clovis avait ouvert à Pepin le chemin du trône; la même cause y fit monter Hugues-Capet.

Les rois de la première race avaient laissé envahir leur autorité par leurs ministres, et ceux de la seconde par leurs vassaux. Sur la fin de la première, les maires du palais disposaient absolument de tout dans l'État; sur la fin de la seconde, les grands du royaume, devenus plus puissants que leur souverain, n'avaient guère plus que le nom de sujets à son égard (1).

La couronne, par droit de naissance, par légitime succession, appartenait à l'oncle paternel du roi, à Charles, duc de la Basse-Lorraine; mais ce prince s'était rendu si odieux en devenant vassal du roi de Germanie, qu'on n'hésita pas à lui préférer Hugues-Capet (2).

Ce seigneur, qui avait hérité de la puissance et de l'ambition de Hugues-le-Grand, son père, s'était concilié l'affection générale par ses aimables qualités. Estimé du clergé par sa piété (3), des grands par ses manières affables, du

---

(1) Daniel, *Histoire de France*.

La seconde race, ou dynastie des Carlovingiens, avait eu une durée de deux cent trente-six ans.

(2) Ce surnom de *Capet* a été le sujet de diverses conjectures. Ce qui paraît le plus vraisemblable, dit le P. Daniel, c'est que ce nom vient du mot latin *capito*, qui signifie dans le propre un homme qui a une grosse tête, et dans le figuré, un homme opiniâtre et attaché à son sentiment; une de ces deux *qualités*, ajoute cet historien, ou peut-être l'une et l'autre, firent apparemment donner ce sobriquet à ce prince.

(3) On avait publié, quelques années auparavant, que saint Vallery avait apparu à Hugues-Capet et l'avait chargé de retirer son corps et celui de saint Riquier des mains du comte de Flandre, de les faire reporter dans leurs monastères, de chasser les clercs de ces monastères pour y établir des moines; et que le même saint l'avait assuré que s'il était fidèle à exécuter ses ordres, il parviendrait bientôt à la couronne. Hugues-Capet envoya des députés au comte de Flandre pour demander la restitution de ces deux corps. Mais ayant éprouvé un refus, il se mit aussitôt en campagne avec une armée nombreuse; le comte, se voyant hors d'état de résister, envoya ce précieux dépôt à Hugues-Capet, qui reconduisit les reliques de saint Vallery à son monastère, et porta pendant une lieue, sur ses épaules et nu-pieds, la châsse de saint Riquier qu'il déposa sur l'autel de l'abbaye.

peuple par son courage, il fut élu d'un commun consentement à Noyon par les évêques et les seigneurs assemblés, et sacré à Reims par l'archevêque Adalberon (1).

C'est de l'avénement de ce prince que date, en quelque sorte, la nation française; ce ne sont plus des Gaulois, des Romains, des Gallo-Romains, des Gallo-Francs, ce sont des *Français* (2). C'est désormais un peuple à part qui n'a plus rien de commun avec celui de Germanie : les races sont diverses et même ennemies; les lois, les traditions, les mœurs, les langues, diffèrent et luttent également. Hugues-

---

(1) Le 3 juillet 987.

(2) Voy. M. Guizot, t. IV, p. 2. « Jusqu'à présent, dit ce savant historien, nous avons parlé de la civilisation gauloise, romaine, franque, gallo-romaine, gallo-franque; nous avons été obligé d'allier des noms étrangers pour caractériser avec quelque justesse une société sans unité, sans fixité, sans ensemble.

« A partir de la fin du xe siècle, il n'y a plus rien de semblable; c'est maintenant des Français et de la civilisation française que nous allons nous occuper.

« Et pourtant c'est à cette même époque que toute unité nationale disparaît sur notre territoire. Ainsi le disent tous les livres, ainsi le montrent tous les faits; c'est à l'époque où prévaut complétement le régime féodal, c'est-à-dire le démembrement du peuple et du pouvoir. Au xie siècle, le sol que nous appelons français est couvert de petits peuples, de petits souverains à peu près étrangers les uns aux autres, à peu près indépendants les uns des autres. L'ombre même d'un pouvoir central, d'une nation générale, semble avoir disparu.

« Comment se fait-il que la civilisation et l'histoire vraiment française commencent précisément au moment où il est presque impossible de découvrir une France?

« C'est que dans la vie des peuples, l'unité extérieure, visible, l'unité de nom et de gouvernement, bien qu'importante, n'est pas la première, la plus réelle, celle qui constitue vraiment une nation : il y a une unité plus profonde et plus puissante; c'est celle qui résulte, non pas de l'identité de gouvernement et de destinée, mais de la similitude des éléments sociaux, de la similitude des institutions, des mœurs, des idées, des sentiments, des langues; l'unité qui réside dans les hommes mêmes que la société réunit, et non dans les formes de leur rapprochement; l'unité morale enfin, très-supérieure à l'unité politique, et qui peut seule la fonder solidement. »

Capet, chef national, est le représentant de cette révolution, de cette nouvelle existence de l'État, et, pour fixer la couronne dans sa famille, il s'associe son fils Robert, qu'il fait, six mois après, sacrer à Orléans.

Charles, duc de Lorraine, vient disputer le trône à son rival; il entre en France avec de grandes forces, se rend maître de Laon, fait prisonnier l'évêque de la ville, avec la mère du feu roi, les traite l'un et l'autre avec beaucoup de rigueur, refuse de leur rendre la liberté, est excommunié par les évêques, ne fait aucun cas de cet anathème, et tente de gagner Adalberon de Reims. Mais ce prélat lui répond : « Comment vous adressez-vous à moi pour me demander « conseil, vous qui me regardez comme un de vos plus « grands ennemis ! Vous m'appelez père, et vous cherchez « à m'arracher la vie! Je n'ai pas mérité qu'on en usât ainsi « envers moi, parce que j'ai toujours été éloigné d'entrer « dans les conspirations des hommes pervers. Je ne parle « pas de vous ; vous pouvez, au contraire, vous souvenir « que je vous conseillai, avant que de rien entreprendre, de « vous adresser aux principaux du royaume; car, qui « étais-je, moi, pour m'arroger le droit de donner un roi « aux Français? Ce sont là des affaires d'état qui ne sont « pas du ressort d'un particulier (1).

« Vous croyez que je hais la famille royale. J'en prends « mon Rédempteur à témoin, je n'ai contre elle aucun sen- « timent de haine. Vous me demandez ce que vous devez « faire ; il est difficile de le dire, je n'en sais rien, et quand « même je le saurais, je ne sais si j'oserais le dire. Plût à « Dieu que le temps fût venu où je pusse avec honneur me « déclarer votre serviteur ! Car, quoique vous ayez ravagé « le sanctuaire du Seigneur, que vous ayez fait prisonnière « une reine à qui vous aviez juré ce que nous savons,

(1) *Publica sunt hæc negotia, non privata.*

« quoique vous ayez mis en prison l'évêque de Laon et « méprisé l'anathème des autres évêques..., cependant, je « ne puis oublier le service que vous m'avez rendu en me « soustrayant aux armes des ennemis. Je ne parle pas du « roi, mon seigneur, contre lequel vous avez formé une « entreprise qui surpasse vos forces. Je pourrais ajouter que « vos partisans vous trompent et qu'ils cherchent plus leurs « intérêts que les vôtres; mais je crains d'en avoir trop dit. »

Hugues-Capet cherchait, pendant ce temps, à s'assurer de la fidélité de ses nouveaux sujets, et comme Seguin, archevêque de Sens, ne lui avait pas encore prêté serment, il lui écrivit qu'il eût à le faire, afin, lui disait-il, de ne pas s'attirer une sentence sévère de la part du Pape (1) et des évêques de sa province, et afin que, malgré sa clémence, il ne fût point obligé, pour sa dignité royale, d'employer la rigueur.

L'archevêque s'étant soumis, Hugues-Capet marcha vers l'Aquitaine, dont le duc refusait de le reconnaître, alla mettre le siége devant Poitiers, qu'il ne put prendre, mais tailla en pièces l'armée de Guillaume (2), auquel il accorda la paix. S'étant ensuite dirigé sur Laon, il fut battu par le prince Charles sous les murs de la ville, et son armée mise en déroute.

Cet échec, au début d'un règne, pouvait avoir de fâcheuses suites pour la nouvelle dynastie. Hugues voulut

---

(1) Jean XV, successeur de Jean XIV (Jean XV mourut avant d'avoir été ordonné), dont le prédécesseur était Benoît VII, successeur de Donus II. Celui-ci avait succédé à Benoît VI, Benoît VI à Jean XIII, Jean XIII à Léon VIII, et Léon VIII à Jean XII.

(2) Ce duc d'Aquitaine était surnommé *Fier-à-Bras* ou *Bras-de-Fer*, et son père, qui portait aussi le nom de Guillaume, était surnommé *Tête-d'Étoupe*, à cause de l'épaisseur et de la couleur de ses cheveux. Geoffroi, comte d'Angers, était appelé *Grisegonnelle*, c'est-à-dire casaque grise, parce que ce seigneur portait un vêtement ou une cotte d'armes de cette couleur. Les surnoms ou sobriquets étaient alors fort en usage.

les prévenir. L'archevêque de Reims venait de mourir, et, quoiqu'il eût désigné pour son successeur le moine Gerbert, l'homme le plus savant de son siècle, le roi, qui avait ses vues, crut devoir disposer autrement de ce siége, qui était de grande importance, à cause du domaine temporel qui s'y trouvait attaché (1).

Or, il y avait dans le clergé de Laon un fils naturel du roi Lothaire, appelé Arnoul, qui s'était déclaré pour son oncle Charles, et qui, ne manquant ni d'ambition ni de mérite, semblait en droit d'aspirer aux plus hautes dignités de l'Eglise. Hugues-Capet voulant se l'attacher, lui fait secrètement offrir l'archevêché de Reims. Arnoul accepte, vient trouver le roi, donne des gages de sa fidélité, est élu et sacré, et s'engage, par un terrible serment, *à donner au roi conseil et secours en toute occasion, selon son pouvoir et son savoir, et de ne jamais prêter aucune assistance à ses ennemis.* « *Je le promets,* ajoute-t-il, *en présence de la divine majesté, des saints anges et de toute l'Eglise. J'espère la récompense éternelle si je garde ces promesses; mais si (ce qu'à Dieu ne plaise) je les viole, que les bénédictions se changent à mon égard en malédictions; que mes jours soient abrégés, et qu'un autre prenne mon épiscopat; que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je souscris cette promesse, que je fais pour servir de témoignage contre moi, et je prie mes amis de la souscrire.* »

Hugues avait compté sur le serment d'un traître. Arnoul, sollicité par Charles, consent à lui livrer Reims ; mais il est convenu qu'on sauvera les apparences, afin qu'on puisse le juger étranger au complot. L'émissaire du duc s'adresse

---

(1) J'ai dit plus haut (voy. le t. Ier, p. 450, note 1re), en parlant de cette église, comment plusieurs évêques s'étaient rendus maîtres du domaine temporel de leurs villes épiscopales. Les archevêques de Reims avaient alors non-seulement le domaine de la ville, mais celui de quelques autres places et d'une assez grande étendue de territoire.

alors à un prêtre de Reims très-dévoué à l'archevêque, et qui s'appelait Adalger. Celui-ci s'indigne, proteste de sa fidélité, apprend tout le mystère et se prête à tout. Les troupes de Charles viennent la nuit dans le plus grand silence, sont introduites par Adalger, auquel Arnoul avait remis les clés, se livrent aux plus grands désordres, brisent les portes de la cathédrale, s'emparent de l'archevêque et le mènent à Laon, où, pendant quelques jours, l'on affecte envers lui une grande rigueur. Cet indigne prélat, pour cacher encore mieux son infâme artifice, excommunie, de sa prison même, les auteurs et les fauteurs du brigandage exercé dans sa ville, et fait tenir cet acte à tous ses suffragants. Une telle démarche en impose d'abord au roi et aux évêques; mais les soupçons naissent bientôt, et la preuve de la collusion devient enfin manifeste.

Hugues-Capet cherche aussitôt à faire déposer l'archevèque parjure, s'adresse à ce sujet au Pape, se ménage des intelligences dans Laon, dont l'évêque (1), quoique prisonnier, n'était plus observé de si près, est informé par ce prélat de l'état de la place, parvient à s'y introduire, la nuit du jeudi saint, et fait prisonniers Arnoul et Charles, qu'il fait conduire à Orléans.

Et la guerre finit ainsi par l'ignoble voie de la trahison.

Bientôt après le duc Charles mourut (2), et le roi, voyant son trône affermi, fit assembler un concile (3) à l'abbaye de Saint-Basle, aux environs de Reims, pour procéder à la déposition de l'archevêque Arnoul. Il s'y trouva treize prélats de diverses provinces, avec plusieurs abbés; Seguin, archevêque de Sens, l'un des hommes les plus distingués

(1) Ascelin-Adalberon.

(2) Ce prince laissa plusieurs enfants; mais aucun d'eux ne songea, dans la suite, à réclamer des droits à une couronne si bien assurée dans la nouvelle dynastie.

(3) An 991.

par sa science et par sa piété, y présida comme le plus ancien. Arnoul, convaincu de trahison, confessa publiquement sa faute, se prosterna devant les rois Hugues-Capet et Robert, leur demandant la vie, qui lui fut accordée, se dépouilla des marques de sa dignité (1), signa l'acte de sa renonciation à l'épiscopat, et consentit qu'un autre fût élu à sa place (2).

Cette affaire étant terminée, l'on s'occupa de l'élection d'un nouvel archevêque, et le fameux Gerbert, si célèbre par son savoir, fut élevé sur le siége de Reims (3).

Les biens des églises étaient alors au pillage; les seigneurs s'en emparaient à main armée et massacraient quelquefois les clercs ; de tous côtés l'on tenait des conciles pour réprimer ces désordres; mais ce remède était sans efficacité ; les plus terribles anathèmes n'arrêtaient point le cours de ces usurpations; et pour surcroît de scandale, on voyait même des évêques imiter l'exemple des laïques, et envahir à force ouverte des possessions qu'ils auraient dû défendre et protéger. C'est au sujet de ces violences et de cette

---

(1) Il commença par remettre au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire le bâton pastoral ; ce qui marque, dit Longueval, que nos rois donnaient alors l'investiture des évêchés par la crosse.

(2) Arnoul, après sa déposition, fut renvoyé dans sa prison à Orléans, et rétabli plus tard dans son archevêché.

Quant au prêtre Adalger, qui avait ouvert les portes de Reims aux troupes de Charles, il fut dégradé de la prêtrise et réduit à la communion laïque.

(3) Gerbert était natif d'Aurillac, en Auvergne, où il avait embrassé la vie monastique. Le désir de s'instruire dans les sciences le porta à solliciter la permission d'aller les étudier dans divers pays. Etant passé en Espagne, il s'y rendit très-savant dans les mathématiques et dans la philosophie. Le voyage qu'il fit en Italie avec le comte de Barcelonne lui procura le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances. L'empereur Othon I[er], charmé de son mérite, lui donna l'abbaye de Bobbio, d'où il sortit quelque temps après, à cause des désagréments qu'il y éprouvait, et se retira en Germanie, à la cour de l'empereur, qu'il quitta pour venir à Reims auprès de l'archevêque Adalberon. (Voy. ce que j'ai dit t. I[er], p. 179, à la note.)

conduite impie que Gerbert réprimandait Foulques, évêque d'Amiens : « Parmi toutes les affaires qui partagent nos « soins, nous n'avons pas de plus grand chagrin que d'ap- « prendre les excès auxquels vous vous portez ; car, étant « chargé, comme nous le sommes, du soin de la métropole « de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous, « qui faites voir par votre jeunesse et par la légèreté de vos « mœurs que vous n'avez pas encore appris à porter le « poids de l'épiscopat. »

Cependant, un parti puissant et nombreux s'élevait en faveur d'Arnoul. On soutenait que sa déposition n'était point canonique, par le motif que, s'agissant d'un métropolitain, il fallait, avant tout, que le Saint-Siége y consentît.

Hugues-Capet, instruit de ces menées, s'empresse d'écrire au pape de ne point se laisser prévenir, de ne point recevoir pour certaines des choses douteuses, et d'être bien convaincu que, dans cette affaire, l'on n'a rien fait contre son autorité. « Si vous refusez, » ajoute-t-il, « de « nous en croire de si loin, la ville de Grenoble est située « sur les confins de l'Italie et de la Gaule. Les papes y ont « souvent conféré avec les rois des Francs ; il ne tiendra qu'à « vous d'en agir de même ; ou si vous préférez nous rendre « visite, nous vous recevrons avec honneur à la descente « des Alpes ; et pendant votre séjour en France et à votre « retour, nous vous rendrons tous les respects que mérite « votre dignité. C'est de l'affection de notre cœur que nous « vous parlons pour vous faire connaître que ni nous ni nos « évêques n'entendons décliner vos jugements. »

Mais cette lettre fut sans effet ; le pontife, pensant qu'une telle déposition, faite sans son consentement, était une atteinte qu'il ne fallait pas laisser impunie, suspendit les prélats qui y avaient pris part, et fit partir un légat avec mission de procéder au rétablissement d'Arnoul.

Or, il y avait alors une autre affaire entre le Saint-Siége

et la cour de France. Le jeune roi Robert avait épousé Berthe, sa parente, veuve du comte de Chartres, avec laquelle il avait, d'ailleurs, contracté une affinité spirituelle en tenant un de ses enfants sur les fonts de baptême. Le pape désirait qu'on rompît ce mariage, et le légat, homme habile et plein d'expérience, tout en insistant sur ce point, fit cependant espérer une ratification, si l'affaire d'Arnoul finissait à son gré.

Un concile s'assemble à Mouzon le 2 juin 995. L'archevèque de Trèves et les évêques de Verdun, de Liége et de Munster, commissaires choisis (1) pour statuer sur l'affaire de Reims, prennent séance avec le légat. Gerbert s'assied vis-à-vis d'eux. L'évêque de Verdun ouvre alors le concile par un discours *français* (2), pour être mieux compris par les seigneurs laïques. Gerbert se lève ensuite, rend compte de sa conduite, explique les causes de la déposition d'Arnoul, les circonstances de sa propre élection, qu'il déclare n'avoir jamais ambitionnée, et dit que si, dans tout cela, l'on n'a point suivi toutes les règles, ce n'est point par malice, mais par le malheur des temps.

Ce discours achevé, les prélats se retirent pour délibérer, font appeler Gerbert, et le prient de faire conduire en sûreté le moine Jean, que le légat envoyait au roi; Gerbert s'y étant engagé, le légat indique un autre concile à Reims pour le 1er juillet, et fait dire à cet archevèque, après le départ de son envoyé, qu'il ait à s'abstenir de l'office divin jusqu'au jour du nouveau concile. Gerbert résiste, va trouver le

---

(1) On avait choisi ces prélats, qui appartenaient au royaume de Germanie, comme devant être plus désintéressés pour juger la cause des deux archevêques.

(2) C'est-à-dire, en langue *romance*, qui déja remplaçait le latin dont elle s'était formée. (Voyez, au sujet de l'origine et de la formation de cette langue, la savante dissertation qui se trouve en tête du t. VIII de l'*Histoire littéraire de la France*.

légat, et soutient « qu'aucun évêque, pas même le pape, n'a le droit de priver de la communion le dernier des fidèles, à moins qu'il ne soit convaincu de quelque crime ou qu'il refuse de comparaître ; que, quant à lui, loin d'être dans ce cas, il est le seul des évêques de France qui se soit rendu au concile, et que sa conscience ne lui reprochant rien, il ne doit point se condamner lui-même. » Mais Lidulfe, archevêque de Trèves, le fait enfin céder par ses sages conseils.

Les prélats qui avaient déposé Arnoul, et qui pour ce sujet se trouvaient interdits, comparurent à Reims, et le légat leur ayant demandé comment ils avaient osé se conduire ainsi contre un métropolitain sans attendre la permission du pape, ils s'excusèrent en disant que le royaume étant alors en péril à cause des factions et des guerres civiles, ils avaient dû songer à sa sûreté en enlevant à l'archevêque Arnoul le pouvoir de tout perdre, ainsi qu'il cherchait à le faire, puisqu'il avait livré Reims aux ennemis du roi ; que, quant au consentement du pape, ils avaient fait ce qu'ils avaient pu pour l'obtenir, puisqu'ils avaient envoyé des députés à Rome ; mais que ces députés n'avaient pu avoir d'audience. Ces raisons furent examinées et trouvées sans valeur, car il fut reconnu que ces députés n'ayant passé que trois jours à Rome, avaient assez témoigné par là qu'ils tenaient moins à avoir le consentement du Pape qu'à paraître l'avoir désiré.

Alors le concile déposa Gerbert, et reconnut Arnoul légitime archevêque de l'église de Reims. Le légat ayant ensuite levé la suspense dont les prélats avaient été frappés, reprit la route d'Italie sans entamer l'affaire de Robert.

Gerbert, se voyant privé de son siége, quitta la France et se retira en Allemagne auprès de l'empereur Othon III (1),

---

(1) Ce prince avait écrit quelque temps auparavant à Gerbert pour l'en-

qui lui donna, peu de temps après, l'archevêché de Ravenne, et le fit monter ensuite (1) sur le Saint-Siége, que ce savant prélat occupa dignement sous le nom de Sylvestre II.

Quant à Arnoul, il n'en garda pas moins sa prison encore pendant trois ans, Hugues-Capet ne pouvant se résoudre à rendre la liberté à un homme dont il redoutait les intrigues et la vengeance.

Pendant ces troubles de l'épiscopat, l'état monastique commençait à refleurir par le zèle de quelques abbés et par la piété de plusieurs seigneurs.

Le comte Burcard (2) ayant fait réformer par saint Mayeul le monastère de Saint-Maur-des-Fossés, s'y était consacré à Dieu; Eudes, comte de Chartres, de Tours et de Blois, avait aussi fait rétablir la régularité dans l'abbaye de Marmoutiers, et y avait pris l'habit de moine au lit de mort (3); Henry, duc de Bourgogne, frère du roi Hugues-Capet, avait également soumis à la réforme le monastère de Saint-Germain d'Auxerre; Guillaume (4), abbé de Saint-

---

gager à lui apprendre la langue grecque et à *lui découvrir les secrets de l'arithmétique*. Dans sa lettre, il appelait ce prélat le plus savant des philosophes : *Philosophorum peritissimo, atque tribus philosophiæ partibus laureato*.

(1) En l'an 999.

(2) Ce seigneur avait épousé Elisabeth, veuve d'Aimon, comte de Corbeil, le père, dit-on, des quatre fils Aimon, si connus dans nos vieux romans.

(3) Ce comte était le premier mari de Berthe, qui, peu de mois après son veuvage, devint l'épouse du jeune roi Robert.

(4) Né près de Novare, en Italie. L'abbé Guillaume fut un des plus illustres restaurateurs de la discipline monastique; il réforma quarante monastères, parmi lesquels on compte Saint-Vincent de Vergy, Bèze, Moutier-Saint-Jean, Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Arnoul de Metz, Saint-Èvre de Toul, Gorze, Fécamp, Jumiéges, Saint-Ouen de Rouen, le Mont-Saint-Michel, Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Saint-Pierre de Melun, Saint-Faron de Meaux. On n'avait point vu jusque-là de réformateur plus zélé et plus rigide. Aussi le surnomma-t-on *supra regulam*, pour exprimer qu'il allait encore plus loin que la règle. Cet abbé, qui était fort instruit,

Bénigne de Dijon, et saint Abbon (1), abbé de Fleury, ramenaient dans le cloître les sciences, les lettres et les vertus, tandis que saint Odilon soutenait et rehaussait encore la renommée de Cluny (2).

---

institua deux écoles dans chacun des monastères de sa réforme, l'une intérieure pour les moines, l'autre extérieure pour les personnes du dehors. Il voulait que ses disciples qui avaient les dispositions nécessaires étudiassent non-seulement toutes les parties de la littérature, mais encore la médecine. Quant à lui, il employait son savoir à instruire cette nombreuse famille répandue dans tant de monastères qu'il visitait de temps en temps. Il mourut à Fécamp, dans le cours de ses visites, le 1er janvier 1031, à l'âge de soixante-dix ans. Son corps, enterré au même endroit, fut découvert en 1638, avec son épitaphe, qui se trouvait gravée sur une plaque de plomb.

(1) Ce saint abbé, l'un des hommes les plus savants de son siècle, laissa un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont un recueil des canons, un abrégé des vies des Papes, la vie de saint Edmond, roi d'Angleterre, un travail sur le cycle pascal de Victorius, qu'il corrigea, ainsi qu'un autre travail pour rectifier les supputations de Denys-le-Petit. Dans ce dernier ouvrage, il donne deux exemples ou modèles de la manière dont le computiste romain aurait dû procéder dans ses opérations chronologiques; et il termine par les supputations pour trouver chaque année le jour de la lune qui doit fixer la fête de Pâques pendant tout le cours du cycle de sa façon. Ces supputations devaient servir, d'après le titre, depuis l'année de l'Incarnation jusqu'à l'année 1595. On cite aussi plusieurs écrits qu'il composa sur l'astronomie et sur la grammaire. Saint Abbon s'étant rendu en Gascogne pour réformer le monastère de la Réole, une sédition eut lieu à cette occasion, et le saint abbé ayant été frappé d'un coup de lance qui lui traversa les côtes, mourut le lendemain, 13 novembre 1004. On l'honore comme martyr le jour de sa mort.

(2) Saint Mayeul, abbé de ce monastère, avait fait élire, de son vivant, saint Odilon pour son successeur. Saint Mayeul envisagea sa dernière heure avec cette joie que la confiance chrétienne donne aux saints. Ses religieux fondaient en larmes autour de son lit; il les consolait et leur disait : « Dieu m'appelle, et après le combat il m'invite à la couronne. Si « vous m'aimez, pourquoi vous affliger du bonheur dont je vais jouir? » Ils lui demandèrent sous la protection de qui il les laissait; il leur répondit : « Si vous observez votre règle, Jésus-Christ, le souverain pasteur, sera « lui-même votre protecteur. » Ils le conjurèrent de leur donner l'absolution, et ils se prosternèrent tous pour la recevoir; il la leur donna avec sa bénédiction; après quoi, s'entretenant avec Dieu, comme s'il eût déjà goûté les joies célestes, il s'écriait : « Seigneur, je suis charmé de la « beauté de votre demeure; que vos tabernacles sont aimables, ô mon

Hugues-Capet mourut le 24 octobre de l'an 996, après un règne qui n'eut pas d'éclat, il est vrai, mais qu'il avait su rendre paisible par sa politique et par sa prudence (1).

« Dieu ! » Et puis, récitant tout bas des prières, il faisait fréquemment le signe de la croix ; et il mourut de la sorte, le 11 mai 994.

La vie de saint Mayeul a été écrite par saint Odilon et par trois autres de ses disciples.

Vers le même temps, Guillaume, comte de Provence, se fit moine, ainsi que Guillaume, comte de Poitiers, surnommé *Bras-de-Fer* ou *Fier-à-Bras*. Ce dernier avait auparavant fait bâtir le monastère de Maillezais; sa femme fonda celui de Bourgueil.

(1) Hugues-Capet rétablit le siége ordinaire de nos rois à Paris, où Clovis l'avait fixé, et où il avait cessé d'être pendant toute la seconde race et sous les rois de la première, appelés communément *fainéants*.

LI.

RÈGNE DE ROBERT. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — SON EXCOMMUNICATION. — DISSOLUTION DE SON MARIAGE. — GERBERT (SYLVESTRE II) PARVIENT AU SAINT-SIÉGE. — CONCILE DE POITIERS. — CANONS DE CE CONCILE. — L'AN 1000. — SAINT FULCHRAN ÉVÊQUE DE LODÈVE. — SAINT ÉTIENNE DUC DE HONGRIE. (*Voir en note.*) — FULBERT ÉVÊQUE DE CHARTRES. — ÉCOLES DE CETTE ÉPOQUE; CE QU'ON Y ENSEIGNAIT. — DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE, A JÉRUSALEM. — LES JUIFS CHASSÉS DE PLUSIEURS VILLES. — FONDATION DE PLUSIEURS MONASTÈRES. — L'ORDRE SE RÉTABLIT DANS LE ROYAUME. — ROBERT SE REND A ROME. — IL ASSOCIE SON FILS HUGUES A LA ROYAUTÉ. — MANICHÉENS A ORLÉANS, CONDAMNÉS A ÊTRE BRULÉS. — CONCILES DIVERS. — ENTREVUE DE ROBERT AVEC L'EMPEREUR HENRI, ROI D'ALLEMAGNE. — CARACTÈRE ET MORT DE CE DERNIER. — ROBERT REFUSE LA COURONNE D'ITALIE. — MORT DU PAPE BENOÎT VIII. — JEAN XIX PAPE. — LETTRE DE L'ABBÉ GUILLAUME DE DIJON A CE PONTIFE. — CONCILES CONCERNANT L'APOSTOLAT DE SAINT MARTIAL. — HÉRÉTIQUES D'ARRAS CONVERTIS. — MORT DU FILS AÎNÉ DE ROBERT. — LE ROI FAIT COURONNER SON SECOND FILS. — OPPOSITION DE LA REINE. — CARACTÈRE DE CETTE PRINCESSE. — RÉVOLTE DES FILS DU ROI. — LEUR PROMPTE RÉCONCILIATION AVEC LEUR PÈRE. — MORT DE ROBERT.

Robert avait vingt-six ans lorsqu'il perdit son père; c'était un prince éclairé, pieux, affable, d'une taille élevée, d'un port majestueux, et digne à tous égards du trône par les qualités qui font les bons rois.

Le pape Grégoire V, pontife ferme, inflexible, et d'un zèle ardent pour le maintien des règles de l'Église, exige que Robert se sépare de Berthe et fasse remettre Arnoul sur le siége de Reims. Le roi s'exécute au sujet d'Arnoul (1),

(1) Robert avait envoyé à Rome saint Abbon au sujet de ces deux affaires. Ce saint abbé, qui fut reçu par le Pape avec beaucoup de distinction, lui écrivit après son retour en France la lettre que voici : « J'ai été le fidèle « interprète de vos sentiments, ainsi que vous me l'avez ordonné, et je « n'ai pas craint le ressentiment du roi pour acquitter la promesse que je « vous avais faite de vive voix. Je n'ai rien ajouté, rien affaibli, rien

mais ne peut se résoudre à rompre son mariage; il promet, il hésite, et toujours il diffère. Le pape tient un concile (1), et le décret suivant est porté : « Que le roi Robert ait à se « séparer de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contre les « lois, et qu'il fasse sept ans de pénitence. S'il refuse « d'obéir, qu'il soit excommunié, aussi bien que Berthe.

« Nous suspendons de la sainte communion, Archam- « bault, archevêque de Tours, qui les a mariés, aussi bien « que les évêques qui ont consenti à ce mariage, et cela « jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au Saint- « Siége. »

Robert, frappé par cette sentence, et combattu par son amour, lutte et résiste encore ; mais il se voit bientôt abandonné; son palais est désert, ses courtisans le fuient; chacun s'éloigne à son approche ; deux serviteurs seulement restent auprès de lui (2).

Ému par ce terrible effet de l'anathème, le roi rompt

« changé, rien omis. Arnoul, qui est maintenant hors de prison et auquel « j'ai présenté votre *pallium*, tel que je l'avais reçu de vos saintes mains, « en peut rendre témoignage, aussi bien que mon seigneur le roi Charles, « votre fils spirituel, qui a résolu de vous obéir comme à saint Pierre. Du « reste, je prie *votre majesté* d'enseigner à l'archevêque Arnoul comment « il doit se comporter avec son clergé et avec son peuple pour faire res- « pecter le bien de son église; car ce qu'un profane a dit : *Quidquid deli- « rant reges, plectuntur achivi*, est arrivé à l'église de Reims; elle a souf- « fert, dans ses biens, de tout ce qu'ont fait les archevêques Arnoul et « Gerbert; c'est par là qu'on s'est vengé d'eux. »

(1) An 998.

(2) Pierre Damien, qui fut placé sur le siége d'Ostie et revêtu de la dignité de cardinal en 1057, prélat aussi recommandable par son érudition que par sa douceur et par les austérités continuelles qu'il s'imposait, dit, dans une lettre qu'il écrivait à l'abbé Désiré, que même ces deux domestiques qui étaient restés auprès du roi pour les nécessités de sa bouche, *ad necessarii victûs obsequium*, faisaient passer par le feu les vases dans lesquels le roi buvait ou mangeait. *Qui tamen et ipsi omnia vasa in quibus rex edebat vel bibebat, percepto cibo, abominalia judicantes, pabulum ignibus exhibebant.* Cet écrivain dit aussi, dans la même lettre, que la reine Berthe accoucha d'une espèce de monstre.

enfin les liens qui l'attachent à Berthe, et confesse publiquement son péché, qu'il tâche d'expier par ses austérités et par ses larmes. Il épouse ensuite Constance, fille du comte d'Arles.

Ainsi se termina cette grande affaire, qui avait fait dans le royaume une si vive sensation, et qui cependant n'eut pour le prince aucune fâcheuse suite dans l'esprit des populations.

Gerbert monte sur le saint-siége sous le nom de Sylvestre II (1), et confirme aussitôt le rétablissement d'Arnoul dans le siége de Reims. « C'est à nous, » écrit-il au prélat, « qu'il appartient de rétablir dans leurs dignités « ceux qui en ont été privés, afin de conserver par là à « saint Pierre la libre puissance de lier et de délier, et que « la splendeur de la gloire romaine éclate en tous lieux. « C'est pourquoi vous, Arnoul, archevêque de Reims, qui, « pour quelques excès, avez été déposé, nous croyons qu'il « nous convient d'avoir pitié de vous; et puisque votre « déposition a été faite sans le consentement de Rome, il « faut montrer que Rome peut réparer ce qui a été fait; car « tel est le pouvoir accordé à saint Pierre. »

Le Pontife déclare ensuite remettre Arnoul en possession de tous les droits et prérogatives de son siége, au nombre desquels il compte la *bénédiction*, c'est-à-dire le sacre des rois de France, et défend à toutes personnes de lui reprocher sa déposition.

Vers le même temps, le comte de Poitiers fit tenir un concile (2) qui ne dressa que trois canons. L'on ordonna d'abord que les procès sur des biens usurpés depuis cinq ans ou qui

(1) C'est le premier Français qui ait été pape. Il fut intronisé le 2 avril 999. Grégoire V était mort dans le mois de février.

(2) Ce concile, qui s'assembla à Poitiers en l'an 999 ou 1000, fut tenu par Seguin, archevêque de Bordeaux, par les évêques de Poitiers, de Limoges, d'Angoulême, de Saintes, et par douze abbés.

pourraient l'être dans la suite, seraient terminés par les juges des lieux; et que si l'usurpateur refusait de se soumettre, on le dénoncerait au prince et aux évêques, qui en feraient justice; l'on défendit ensuite d'exiger aucun présent pour l'administration de la pénitence ou pour la confirmation, et l'on fit enfin défense aux prêtres et aux diacres d'avoir aucune femme chez eux sous peine de dégradation.

La France et l'Allemagne étaient alors dans l'anxiété, car le bruit s'était répandu que la dernière année du xe siècle serait aussi la dernière du monde. Mais bientôt toute crainte cessa dès qu'on vit commencer l'autre siècle (1), et l'on bâtit alors de nombreuses églises (2).

Saint Fulchram, évêque de Lodève, et l'un des plus anciens prélats qui fussent alors en France, mourut quelque temps après (3). Ce vénérable pasteur, qui comptait cinquante-huit ans d'épiscopat, ayant eu révélation de sa fin prochaine, fit préparer son tombeau, le bénit, fit sa confession aux prêtres présents et à l'évêque de Rhodez, reçut l'extrême-onction et le saint viatique ; et puis lorsqu'il sentit

---

(1) C'est vers l'an 1000 que saint Étienne, duc de Hongrie, parvint à établir solidement le christianisme dans ses états, qu'il divisa en dix évêchés. Ce duc ayant envoyé à Rome pour obtenir la confirmation de ces nouveaux siéges, le pape y consentit et lui accorda la couronne royale, en y ajoutant une croix qu'on devait porter devant lui, comme marque de son apostolat.

(2) Raoul Glaber, moine de Cluny, dit dans le liv. III, chap. IV de son histoire, que les chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence pour élever des églises plus magnifiques les unes que les autres, et qu'on ne se contenta pas de reconstruire presque toutes les églises épiscopales, mais qu'on embellit aussi tous les monastères dédiés à différents saints, et jusqu'aux chapelles des villages : *Seu minora villarum oratoria.*

Vers l'année 1002, il se tint en France plusieurs conciles pour établir l'uniformité sur quelques points de la discipline.

(3) Le 13 février 1006. Le corps de ce saint évêque s'était conservé intact et sans corruption jusqu'en l'an 1573 ; mais à cette époque les calvinistes, s'étant emparés de Lodève, violèrent le tombeau de ce saint, traînèrent son corps dans les rues et en dispersèrent les restes.

ses forces défaillir, il ordonna qu'on le mît à terre sur un cilice et qu'on récitât les litanies; quand on les eut achevées, il pria qu'on lui soutînt le bras, et, ayant donné la bénédiction à son peuple, il expira.

En l'année 1007, le savant et pieux Fulbert fut élevé sur le siége de Chartres, et devint bientôt comme une source de lumière pour les particuliers, pour les princes et pour les évêques, qui ne cessaient d'invoquer ses conseils (1).

L'on apprit vers le même temps que le prince de Babylone avait fait abattre à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, d'après le conseil des juifs fixés à Orléans; que ceux-ci, indignés de voir tant de chrétiens partir pour les saints lieux, avaient écrit au prince sarrasin de détruire au plus tôt cette église; car, sous prétexte de dévotion, l'on ne manquerait pas d'envahir ses états.

Cette nouvelle excite au plus haut point la colère publique; plusieurs juifs sont punis de mort; les autres sont chassés de la plupart des villes, et défense est faite aux fidèles d'avoir avec ce peuple aucune relation (2).

---

(1) Fulbert avait ouvert à Chartres une école qu'il rendit très-célèbre, et qui mérita, la première, de porter le titre d'académie. Quoique chargé de l'épiscopat, il n'en continua pas moins ses leçons publiques; mais il cessa de se mêler de médecine et de donner des remèdes. Ce prélat mourut le 10 avril 1029.

Dans les écoles de ce siècle, on enseignait la grammaire, la rhétorique et la dialectique : on nommait ces trois parties *trivium*; on étudiait ensuite l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique : c'était le *quadrivium*. Le *trivium* et le *quadrivium* formaient ce qu'on appelait les sept arts libéraux. La connaissance de la musique exigeait à cette époque une très-longue étude; car ce ne fut que vers le milieu de ce siècle qu'on se servit en France de la méthode de Guido, moine d'Arezzo, qui inventa, vers l'an 1026, les lignes ou échelles avec les clefs, et qu'il y appliqua les notes.

Quant à la jurisprudence, on l'enseignait alors à Toul avec un grand succès.

(2) L'émissaire que les juifs avaient envoyé au prince de Babylone, et qui courait le monde en habit de pèlerin, étant revenu à Orléans après avoir accompli sa mission, fut reconnu par un pèlerin qui avait voyagé

Bientôt de nouveaux monastères se fondent; celui de Solesmes, dans le Maine; celui de Bernay, dans la Normandie; celui de Saint-Flour (1), en Auvergne; un quatrième à Beaulieu, près de Loches, et la ferveur de la vie monastique se propage de plus en plus.

Dans le siècle précédent, les guerres continuelles avaient produit la licence, excité toutes les passions, éteint les lettres parmi les seigneurs et dans une grande partie du clergé. Mais ces désordres n'avaient point anéanti dans les esprits les vérités de la religion. Des prélats vertueux, profitant de ces précieux restes de lumière, avaient peint avec force les châtimens réservés au crime en les représentant sous les images les plus effrayantes, les seules propres à faire impression sur des hommes sans mœurs, sans principes, sans idées, et incapables de réflexion. Quand la passion était extrême, elle effaçait en quelque sorte toutes les idées de l'autre vie; mais, lorsqu'elle s'affaiblissait, l'image de l'enfer reparaissait, les remords agissaient, et les hommes passionnés, qui ont presque toujours un caractère faible, recouraient à tous les moyens pour expier leurs désordres, et tombaient fréquemment dans la superstition (2).

Sous le paisible règne du roi Robert, une nouvelle ère avait commencé. La crainte des anathèmes et la sainteté de plusieurs abbés, de quelques évêques, intimident le vice;

---

avec lui dans le Levant. Aussitôt on se saisit de lui, et, sur l'aveu de son crime, après qu'il eut été fouetté, il fut condamné au feu par les officiers du roi et brûlé hors la ville. Tel est le récit de Raoul Glaber (lib. III, cap. VII), qui ajoute que la mère du prince de Babylone, qui était chrétienne, fit rebâtir l'église du Saint-Sépulcre, et qu'une incroyable multitude de personnes de tous pays se rendit à Jérusalem et donna des sommes considérables pour contribuer à la reconstruction de cet édifice. Quant aux juifs, ils commencèrent à reparaître dans quelques villes cinq ans après leur expulsion.

(1) C'est de là que la ville et l'évêché de ce nom tirent leur origine.

(2) Voy. Pluquet, *Dictionnaire des Hérésies*, discours préliminaire, p. 228 et 229.

on voit moins de pillages, de vexations et de rapines (1); les églises et les monastères sont plus respectés, la discipline et l'ordre se rétablissent; les lettres et les sciences sont cultivées en paix; les écoles se peuplent d'un grand nombre d'étudiants, et la lumière jusque-là renfermée dans les cloîtres se répand bientôt au dehors et produit une grande révolution dans les idées, dans les goûts, dans les mœurs (2).

Le roi Robert, ayant délivré Sens de la tyrannie du comte Renard, s'empara de la ville, la réunit à son domaine, partit pour Rome avec un grand cortége d'évêques et de seigneurs, afin d'aller faire ses dévotions aux tombeaux des saints apôtres (3), et fit, après son retour, sacrer et couronner à Compiègne (4) Hugues, son fils aîné.

Une affaire de religion vint bientôt occuper les esprits et fit grand bruit dans le royaume. C'était une abominable

---

(1) Les seigneurs avaient bâti des châteaux-forts sur les hauteurs ou dans des lieux d'un difficile accès; ils en sortaient pour aller piller les biens de leurs voisins ou des églises, ou pour arrêter les marchands qu'ils rançonnaient en exigeant d'eux des tributs très-onéreux. Hugues-Capet et Robert leur firent la guerre. Il se trouva ensuite des hommes vertueux et braves qui attaquaient ces tyrans, ou plutôt ces brigands, et qui donnèrent naissance à la chevalerie errante.

(2) Les sciences, pendant ce siècle, furent peu cultivées dans l'empire de Constantinople; la jeunesse, dit Pluquet, y était occupée de chasse, de danse et de parure, et n'avait qu'un souverain mépris pour les lettres. Lorsque Constantin Monomac parvint au trône, en 1042, Psellus fit revivre l'étude des lettres, de la philosophie et de la grammaire; mais la philosophie n'était que l'art de faire des syllogismes et des sophismes sur toutes sortes de sujets : c'était un exercice de l'esprit qui le resserrait au lieu de l'éclairer et de l'étendre; tandis que les Turcs, qui subjuguèrent la Perse, la Syrie et la Palestine, protégèrent les savants et les consultèrent; ils fondèrent des académies, ils eurent à leur tour des astronomes, des poètes, des médecins. Leurs conquêtes dans l'Inde y portèrent les sciences et la philosophie des Arabes, et communiquèrent aux Arabes et aux autres philosophes grecs la philosophie de l'Inde.

(3) An 1016.

(4) An 1017.

hérésie qui tenait de celle des manichéens quant au dogme, et des infamies des gnostiques pour la pratique. On enseignait, entre autres choses, que les paroles de l'Ancien et du Nouveau-Testament, concernant la création du monde et la trinité, n'étaient que des rêveries ; que le ciel et la terre n'avaient point été faits ; qu'ils existaient de toute éternité ; on niait la naissance, la passion, la résurrection de Jésus-Christ, la nécessité des bonnes œuvres, les peines de l'autre vie ; on condamnait le mariage, et l'on considérait comme licites les plus honteux déréglements (1).

Une femme arrivée d'Italie avait introduit ces infâmes erreurs, et gagné, par l'attrait du libertinage, des ecclésiastiques d'Orléans. Mais cette secte, dont le secret et le silence fut quelque temps la sûreté, ayant été enfin découverte par le zèle et l'adresse d'un seigneur normand (2), le roi partit aussitôt avec plusieurs prélats, fit prendre tous les sectaires dans le lieu de leur réunion, et les évêques s'étant assemblés en concile (3), essayèrent, par tous les moyens possibles, de ramener ces insensés ; mais les raisons, ainsi que les menaces, demeurant sans effet, on dégrada de la prêtrise ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres, et tous furent ensuite condamnés au feu (4).

Pendant qu'ils sortaient de l'église pour aller au supplice,

---

(1) Ces sectaires s'assemblaient la nuit, pratiquaient des espèces d'enchantements, et puis, éteignant toutes les lampes, ils se livraient aux plus infâmes débauches avec les femmes qu'ils trouvaient sous leurs mains.

(2) Ce seigneur, qui s'appelait Arefaste, ayant été pressé par un des sectaires à s'engager dans le parti, feignit de condescendre à ce désir, et, s'étant rendu à Orléans, il fut admis dans les assemblées secrètes des hérétiques qui lui dévoilèrent leur doctrine. Dès qu'il se trouva suffisamment instruit de ces mystères d'iniquité et des personnes qui composaient la secte, il en donna avis au roi.

(3) An 1022.

(4) Il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui firent abjuration, et qui évitèrent la mort.

la reine, voyant au milieu d'eux son ancien confesseur, lui creva un œil avec une baguette qu'elle avait à la main.

Des partisans de la même secte, s'étant montrés un peu plus tard à Toulouse et dans quelques endroits de l'Aquitaine, subirent le même sort (1).

Le roi fit assembler vers le même temps quelques autres conciles, afin d'y terminer les différends que les seigneurs avaient entre eux, et d'arrêter ainsi les désordres que leurs guerres occasionnaient.

Pendant que ce prince s'occupait si activement des intérêts de la religion et du bonheur des peuples, l'empereur Henri, roi d'Allemagne, ne se montrait pas moins zélé pour la gloire de Dieu, et tempérait son ambition par une charité bien rare chez les rois. Avec des sentiments si conformes et des principes si religieux, la paix se trouvait assurée entre ces souverains ; et comme ils étaient pleins d'estime l'un pour l'autre, ils voulurent se voir et se connaître, afin de se donner de mutuelles preuves de leur sincère attachement. Cette entrevue devait avoir lieu sur la Meuse, et, suivant la coutume, on était convenu que chacun d'eux s'avancerait jusqu'au milieu du fleuve. Mais l'empereur, pensant avec raison que sa meilleure sauvegarde était la vertu de Robert, passa le fleuve de grand matin avec quelques seigneurs, et vint le trouver dans son camp (2). Cette démarche attendrit le roi, qui traita magnifiquement son hôte, et lui donna, entre autres présents, cent beaux chevaux ayant chacun sur la selle une armure de chevalier, c'est-à-dire une cuirasse debout surmontée d'un casque. Le lendemain, Robert fit à son tour visite à l'empereur, et fut reçu avec une égale magnificence, avec la même cordialité.

---

(1) Cette hérésie, que l'on croyait entièrement étouffée, reparut longtemps après et donna naissance à celle des Albigeois.

(2) An 1023.

Ces princes ayant ensuite affermi la paix entre les deux états, se séparèrent, espérant se retrouver bientôt en Italie, où ils devaient aller pour faire signer au pape quelques articles en litige. Mais l'empereur mourut l'année suivante (1) avant d'avoir pu faire ce voyage.

Alors les Italiens, désirant secouer le joug de l'Allemagne, offrirent au roi Robert le titre d'empereur et le royaume d'Italie; mais ce prince, qui connaissait le caractère inconstant de ce peuple, et qui tenait à conserver la paix dans ses états, refusa l'offre qu'on lui faisait; Guillaume V, duc d'Aquitaine, auquel ensuite on s'adressa, s'étant laissé tenter en faveur de son fils, abandonna bientôt cette entreprise, et l'Italie resta soumise au roi de Germanie.

Le pape Benoit VIII (2) étant mort vers le même temps, et son frère, Jean XIX, lui ayant succédé, l'on fit courir le bruit que le nouveau pontife avait acheté les suffrages, et qu'ayant reçu de magnifiques présents du patriarche de Constantinople, il allait lui vendre le titre d'*œcuménique* ou d'*universel*, que les papes, dans tous les temps, avaient refusé d'accorder. Des murmures s'élevèrent alors dans l'Eglise, et l'abbé Guillaume, de Dijon, écrivit aussitôt au pape : « Le maître des nations nous apprend qu'il ne faut « point reprendre durement une personne constituée en « dignité; mais il nous dit ailleurs : si je suis insensé, c'est

---

(1) Le 14 juillet.

Ce prince, qui a mérité le titre de saint, ainsi que l'impératrice Cunégonde, sa femme, conserva non-seulement la chasteté, mais il garda même la continence dans le mariage, de concert avec l'impératrice, qu'il remit à ses parents, au moment de mourir, en leur disant : « Je vous la rends vierge, comme je l'ai reçue. » Il pria les comtes d'élire après lui Conrad, duc de Franconie, surnommé *le Salique*, ce qui eut lieu.

(2) En 1024. Ce pontife était monté sur le saint-siége en l'an 1012, après la mort de Sergius IV, successeur de Jean XVIII, qui avait eu pour prédécesseur Jean XVII.

« vous qui m'avez contraint de l'être. C'est l'amour filial
« que nous portons à votre paternité qui nous presse de
« l'exhorter à imiter le Sauveur. Demandez à quelqu'un de
« vos intimes amis, comme il demanda à saint Pierre :
« *Qu'est-ce que les hommes disent de moi?...*

« Il se répand un bruit fâcheux qui doit scandaliser ceux
« qui ont quelque amour de Dieu. Car, quoique l'empire
« romain soit maintenant partagé entre plusieurs poten-
« tats, la puissance de lier et de délier subsiste toujours
« sans division. Nous vous le disons pour vous faire obser-
« ver qu'il n'y a que la vaine gloire qui a porté les Grecs
« à vous demander ce qu'on dit qu'ils ont obtenu. Du
« reste, nous souhaitons que vous montriez plus de
« vigueur que vous ne faites, pour corriger les abus et
« pour maintenir la discipline, ainsi que doit le faire celui
« qui est chargé du soin de tout le troupeau. »

Jean XIX n'accorda rien aux Grecs et se montra zélé pour les affaires de l'Église.

On s'occupait alors en France d'une question soulevée entre les moines de saint Martial, à Limoges, et le clergé de cette ville; les premiers, soutenant que leur saint patron (1) devait, dans les litanies, avoir rang parmi les apôtres, tandis que l'évêque entendait qu'il restât au rang des confesseurs. Cette contestation dura quelques années, fut soumise à plusieurs conciles (2) et se termina par des

---

(1) Voir les p. 87 et 88 du t. Ier.

(2) Le concile de Poitiers, tenu vers l'an 1023, ne décida rien; le roi fit tenir à ce sujet une conférence à Paris en l'an 1024. Le pape, ayant été consulté, déclara qu'on pouvait nommer saint Martial apôtre et en faire l'office en cette qualité. Cette déclaration du pape réunit presque tous les esprits dans le concile de Limoges, en 1029; le concile de Bourges, tenu en 1031, ordonna d'honorer saint Martial comme apôtre, et un nouveau concile de Limoges, tenu une quinzaine de jours après, confirma l'apostolat de ce saint.

Au nombre des canons qui furent dressés dans le concile de Bourges,

décisions qui mirent parmi les apôtres le nom de saint Martial.

Quelques hérétiques se montrèrent encore dans la ville d'Arras; mais réfutés dans un synode par l'évêque Gérard, ils furent si vivement touchés de son discours, qu'ils se prosternèrent à terre, en avouant leurs égarements.

Le roi Robert ayant perdu son fils aîné qu'il avait depuis long-temps associé au trône, fit couronner Henri, son second fils, nonobstant les clameurs et les persécutions de la reine qui préférait le plus jeune, appelé Robert. Cette princesse altière, impérieuse, opiniâtre, cherche dès lors à brouiller les deux frères, ne peut y réussir, les hait alors tous deux et les fatigue tellement par ses tracasseries, qu'elle les force à quitter la cour. Ces deux princes prennent les armes, leur père marche contre eux, bien moins pour les combattre que pour les ramener, leur pardonne leur faute, et meurt quelque temps après (1), pleuré, regretté de tous et laissant une mémoire chère aux amis de la religion, de la justice et de l'humanité (2).

---

on remarque le *septième*, qui ordonne que les ecclésiastiques porteront la tonsure, c'est-à-dire, est-il ajouté, qu'ils auront la barbe rasée et une couronne à la tête.

(1) A Melun, le 20 juillet 1031.

(2) Robert était très-pieux et très-charitable. Il était très-assidu à l'office divin, et, se mettant parfois parmi les chantres, il chantait sa partie, revêtu d'une chape et tenant en main le sceptre royal. On compte vingt-deux églises ou monastères qu'il fonda ou qu'il fit rebâtir. Les pauvres étaient ses amis; il en nourrissait tous les jours un grand nombre. Le jeudi-saint, il les servait lui-même à genoux, et leur lavait les pieds, revêtu d'un cilice. En l'honneur des douze apôtres, il avait toujours douze pauvres qui le suivaient partout. Se trouvant un jour en prières dans une église, un voleur s'approcha de lui et coupa la moitié de la frange de son manteau; et comme il se disposait à couper l'autre moitié, le prince, s'en étant aperçu, se borna à lui dire : « Mon ami, contente-toi de ce que tu as pris; le reste sera bon à quelque autre. » Robert sut se faire plus aimer que craindre; mais son autorité ne souffrit point de cette bonté, de cette popularité. Quoique brave, il ne rechercha point la gloire militaire; il préféra le bonheur et la tranquillité du royaume à son ambition personnelle.

et mérita d'être appelé le père de son peuple. Ce prince était instruit et savant pour son époque. « Quelques-uns croient, dit le P. Daniel, que c'est le premier des rois de France à qui Dieu ait accordé le privilége de guérir les écrouelles, en touchant les malades. Il est certain qu'il n'est fait nulle part mention de cette prérogative de nos rois avant le XIe siècle. Philippe I[er], son petit-fils, et Louis-le-Gros, fils de Philippe, touchaient les malades, et l'abbé Guibert, qui accompagnait souvent Louis dans cette cérémonie, nous en parle comme d'un usage établi depuis quelque temps. »

LII.

RÉVOLTE CONTRE LE ROI HENRI. — DÉFAITE DES REBELLES. — HORRIBLE FAMINE. — DÉVOUEMENT DU CLERGÉ. — CONCILES. — PÈLERINAGES DE LA TERRE-SAINTE. — BRAVOURE DE QUARANTE PÈLERINS NORMANDS. — ROBERT, DUC DE NORMANDIE, FAIT PRÊTER SERMENT DE FIDÉLITÉ A GUILLAUME, SON FILS NATUREL, ET PART POUR JÉRUSALEM. — SA MORT. — GUERRES EN NORMANDIE. — RÉVOLTE D'EUDES, FRÈRE DU ROI. — EUDES VAINCU ET FAIT PRISONNIER. — TROUBLES DANS LE ROYAUME. — CONCILES. — ÉTABLISSEMENT DE LA TRÈVE DE DIEU. — CANONISATION DU MOINE SAINT SIMÉON. (*Voir en note.*) — CHANOINES RÉGULIERS. — NOUVEAUX MONASTÈRES. — CASIMIR, ROI DE POLOGNE, MOINE A CLUNY. — CE PRINCE EST RAPPELÉ PAR SES SUJETS, ET DISPENSÉ DE SES VŒUX PAR LE PAPE. — CONTINUATION DE LA GUERRE EN NORMANDIE. — LE ROI MARCHE AU SECOURS DE GUILLAUME. — INSTITUTION DE LA COMMÉMORATION DES FIDÈLES TRÉPASSÉS PAR SAINT ODILON. — MORT DE SAINT ODILON. — ZÈLE DU PAPE LÉON IX. — ARRIVÉE DE CE PONTIFE EN FRANCE. — DÉDICACE DE L'ÉGLISE DU MONASTÈRE DE SAINT-REMI. — CONCILE DE REIMS. — HÉRÉSIE DE BÉRENGER. — LANFRANC MOINE DANS L'ABBAYE DU BEC. — CONCILE DE ROME. — CONDAMNATION DE BÉRENGER. — CONCILE DE PARIS CONTRE CET HÉRÉSIARQUE. — LETTRE D'ADELMAN A BÉRENGER. — INTRODUCTION DES ÉCRITS D'ARISTOTE EN FRANCE; ÉTUDE DE LA DIALECTIQUE. (*Voir en note.*) — THÉOLOGIE SCOLASTIQUE. — ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU; SAINT ROBERT. — CONCILE DE NARBONNE. — CONCILES DIVERS. — LE ROI HENRI FAIT SACRER ET COURONNER SON FILS PHILIPPE Ier. RELATION DE CETTE CÉRÉMONIE. (*Voir en note.*) — MORT DU ROI HENRI.

Les intrigues de la reine-mère viennent bientôt jeter le trouble dans l'État; plusieurs places et de puissants seigneurs se déclarent pour elle.

Henri sort de Paris, va trouver à Fécamp le duc de Normandie (1), obtient un prompt secours, rentre dans son royaume, bat les rebelles, les force à demander la paix, cède à Robert, son frère, le duché de Bourgogne (2), et se trouve enfin maître dans ses états.

---

(1) Robert, dit *le Magnifique*, à cause de ses libéralités, et *le Diable*, à cause de sa sévérité.

(2) Ce prince devint la tige de la première maison de Bourgogne.

Une famine horrible accablait le pays. L'on vit en plusieurs lieux des hommes aller pour ainsi dire à la chasse des hommes, et s'entre-dévorer; l'on tuait les passants dans les hôtelleries, les voyageurs sur les chemins, pour se repaître de leurs cadavres, et l'on ne craignit pas de mettre en vente de la chair humaine dans le marché de Tournus (1).

Dans cette affreuse calamité, le zèle du clergé ne resta point stérile ; on donna tout, provisions et trésors ; on dépouilla les autels, on vendit les vases sacrés, pour secourir le peuple ; et l'église rendit alors aux pauvres ce qu'elle avait reçu des riches.

Enfin l'abondance revint (2), et comme le souvenir des dernières misères avait rendu les hommes plus dociles, les évêques, voulant mettre à profit ces heureuses dispositions, tinrent plusieurs conciles afin de corriger les désordres, d'arrêter les vengeances, et d'empêcher les guerres continuelles des seigneurs particuliers ; pour rendre ces assemblées plus vénérables, on y portait les reliques des saints, et les populations accourant de toutes parts ratifiaient par leurs acclamations les décrets des évêques contre les pillages et les violences, en s'écriant : *La paix! la paix!* (3).

---

(1) L'auteur de cet horrible trafic fut condamné au feu, et l'on fit enterrer la chair qu'il voulait vendre ; un homme affamé ayant été la déterrer pour s'en nourrir, fut puni du même supplice. Raoul Glaber raconte aussi qu'un individu, qui avait une chaumière dans une forêt aux environs de Mâcon, massacrait une multitude de gens qui passaient ou qui s'arrêtaient chez lui. Un jour, un homme y étant entré avec sa femme pour s'y reposer, aperçut dans un coin un grand nombre de têtes coupées ; saisi d'horreur et d'effroi, il sortit aussitôt, malgré les efforts du maître de la chaumière, et se rendit avec sa femme auprès du comte, qui fit brûler ce monstre.

(2) An 1033.

(3) On fit dans ces conciles un grand nombre de règlements pour réprimer les violences et pour établir une paix inviolable entre les particuliers. Il fut ordonné que les hommes libres et les esclaves marcheraient désor-

La France sembla dès lors reprendre une autre vie; et cette société si désordonnée, si turbulente, si agitée, si malheureuse, si opprimée, jouit enfin pendant quelque temps d'un peu de tranquillité.

Les pèlerinages de la Terre-Sainte, qui étaient déjà très-usités, devinrent, à cette époque, extrêmement fréquents (1).

On voyait non seulement (2) des particuliers, des

mais sans armes; que les voleurs seraient sévèrement punis; que l'on conserverait aux églises le droit d'asile, excepté à l'égard de ceux qui auraient commis quelques violences; que l'on s'abstiendrait de vin le vendredi et de viande le samedi, à moins qu'une grande fête ne tombât ce jour-là, ou qu'une maladie grave n'obligeât à rompre l'abstinence; et l'on ajouta que ceux qui ne pourraient pas l'observer nourriraient le même jour trois pauvres. Ce qui fait dire à Longueval que si cette discipline était encore observée, il y aurait bien des pauvres qui profiteraient des infirmités ou de la délicatesse des riches.

(1) Les pèlerins, avant leur départ, recevaient le bourdon et l'escarcelle des mains d'un prêtre; et, à leur retour, ils rapportaient des palmes de la Judée et allaient rendre grâces a Dieu dans l'église avant que de rentrer chez eux.

(2) Voy. Raoul Glaber, lib. IV, chap. VI *De Confluentia populi totius orbis quæ ad sepulcrum Domini Hierosolymis facta est.*

Foulques, comte d'Anjou, fit jusqu'à trois fois ce pèlerinage, et fut surnommé *le Palmier*.

Les pèlerinages des Normands surtout sont fameux dans l'histoire. Vers l'an 1003, quarante d'entre eux, revenant de Jérusalem et passant par l'Italie, arrivent à Salerne au moment où la ville, assiégée par les Sarrasins, venait de stipuler sa délivrance à prix d'argent. Indignés de cette lâche soumission, ils excitent les habitants à reprendre les armes, se mettent à leur tête, se jettent sur les Sarrasins, les mettent en fuite, et les obligent à remonter sur leurs vaisseaux. Ces courageux pèlerins, enrichis par la reconnaissance des Salernitains, rentrent dans leur pays et racontent leur aventure et leurs exploits. Quinze ou seize ans plus tard, Osmond Drengot, chevalier intrépide, se rendit dans la Pouille avec quelques autres Normands. A l'exemple de ce Drengot, d'autres chevaliers passèrent en Italie à diverses reprises et secoururent les Lombards contre les Sarrasins et contre les Grecs. Mais les Lombards, ayant recouvré leur sécurité, commencèrent à dédaigner les Normands et voulurent leur retirer la solde qu'ils leur devaient. Ceux-ci choisirent l'un d'entre eux qu'ils reconnurent pour chef, et tournèrent leurs armes contre les Lombards; ils s'emparèrent ensuite des forteresses et subjuguèrent le pays. Peu de

moines, des prélats, des seigneurs, mais encore des femmes de qualité, braver par pénitence ou par dévotion, et peut-être aussi par goût ou par mode les fatigues de ce long voyage.

Robert II, duc de Normandie, touché du regret de ses fautes passées, voulut lui aussi aller les expier à Jérusalem, et fit part de sa résolution à l'archevêque de Rouen et aux plus grands seigneurs de son duché, qui tâchèrent de l'en dissuader, en lui représentant que son absence pourrait occasionner bien des troubles et des désordres. Ce prince, privé d'enfants légitimes, était père d'un fils naturel qu'il avait eu d'une bourgeoise de Falaise ; il l'aimait tendrement, et désirait l'avoir pour successeur. Aussi craignait-il que s'il venait à mourir dans ce voyage, la jeunesse et l'illégitimité de cet enfant ne fussent cause de son exclusion. Nonobstant ces raisons et ces craintes, le duc demeura ferme dans son projet, et pria l'assemblée de reconnaître son fils sur-le-champ et de lui prêter serment de fidélité ; et tous ayant juré de soutenir les droits du jeune prince, il sollicita et obtint l'adhésion du roi, partit (1) pour les saints

---

temps après arrivèrent les vaillants fils de Tancrède de Hauteville, du territoire de Coutances. Robert (surnommé *Guiscard* à cause de sa finesse d'esprit), l'un d'eux, acheva la conquête de ce que nous appelons aujourd'hui le royaume de Naples, tandis que le plus jeune de ses frères, appelé Roger, faisait la conquête de la Sicile. C'est ainsi que fut fondé le royaume des Deux-Siciles, que la puissance de l'Allemagne finit par réunir à l'empire en 1194.

(1) Avant de quitter la Normandie, le duc Robert donna une terre au monastère de Saint-Pierre de Préaux, qu'un seigneur normand faisait bâtir, et il envoya son fils Guillaume, encore enfant, pour aller faire part de cette donation. On prit plusieurs jeunes seigneurs de l'âge de Guillaume pour servir de témoins, et afin qu'ils s'en souvinssent, on donna à chacun d'eux un soufflet. Cet usage était très-ancien, car, d'après la loi des *Ripuaires*, lorsqu'on achetait une terre et qu'on ne rédigeait pas un contrat par écrit, l'acheteur devait la payer sur-le-champ, en prendre ensuite possession en présence de témoins, donner des soufflets et tirer les oreilles aux petits enfants, afin qu'ils pussent un jour en rendre témoignage, *et unicuique de parvulis alapas et torqueat auriculas.* (Tit. LX, l. I.)

lieux, fit de riches présents aux églises de Jérusalem et mourut à son retour dans la ville de Nicée, en Bithynie (1).

La nouvelle de cette mort était à peine parvenue en France, que les guerres et les pillages éclatèrent en Normandie, et que des factions se formèrent contre le jeune duc Guillaume, qui devait, plus tard, se rendre si fameux, et faire remplacer par l'histoire le surnom de *Bâtard* par le surnom de *Conquérant*.

La cession du duché de Bourgogne avait satisfait l'ambition de l'un des frères du roi; mais il y en avait un autre, appelé Eudes, qui vivait à la cour, et qui, très-mécontent d'être sans apanage et sans autorité, cherchait une occasion de révolte et des moyens pour la soutenir. Étienne, comte de Meaux et de Troyes, et Thibaud, comte de Chartres et de Tours, lui font offre de leurs services ; le prince n'hésite pas, se hâte de les joindre, entre en campagne avec ces deux seigneurs, et fait de grands ravages.

Le roi marche aussitôt à la rencontre des rebelles, s'attache à la poursuite d'Eudes, le fait prisonnier, et bat ensuite Etienne, tandis que le comte d'Anjou va mettre le siége devant Tours, écrase l'armée de Thibaud, s'empare de sa personne et se rend maître de la ville.

Cette révolte et ces combats (2) avaient ramené les désordres, et comme les dissensions et les troubles sont le triomphe des pervers, les mauvais instincts se réveillèrent, et l'État retomba bientôt dans une horrible confusion.

---

(1) C'est à peu près vers ce même temps, de 1034 à 1036, que l'on place la fondation de quelques nouveaux monastères, à Quimperlé, à Rennes, à Rouen, au Cateau-Cambrésis, à Henin-Liétard, à Angers et à Noyers, dans la Touraine.

(2) Le comte de Chartres et de Champagne, père d'Etienne et de Thibaud, avait fait quelque temps auparavant la guerre à l'empereur Conrad au sujet de la succession au royaume de la Bourgogne transjurane. Ce royaume embrassait tout le pays compris entre les Alpes, le Jura et les sources du Rhin.

Les évêques, émus de ce triste spectacle, s'assemblent encore dans diverses provinces (1), et jugeant, par l'état des choses, que l'observation des réglements par eux faits pour empêcher les violences était en quelque sorte impossible, ils cherchent des mesures plus efficaces en opposant un frein plus modéré au cours impétueux du torrent; ils changent en une espèce de trève cette paix qu'ils s'étaient efforcés de rendre permanente; se bornent à ordonner que, depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, personne ne pourra attaquer son ennemi, venger aucune injure, faire aucune violence, exiger de gage d'une caution; et, pour assurer l'exécution de ces ordonnances, ils arrêtent que les contrevenants paieront la composition des lois, comme ayant mérité la mort, ou bien seront excommuniés et bannis.

Telle fut cette institution bienveillante, que l'on nomma la *Trève de Dieu,* et qui, dans ces temps malheureux, contribua beaucoup à adoucir les mœurs et à soumettre la valeur aux lois de l'humanité (2).

---

(1) An 1041.

(2) L'établissement de cette trève éprouva quelque résistance dans la Neustrie et dans la Normandie; mais une peste qui survint, et qu'on appelait le *feu sacré* ou *mal des ardens*, à cause d'une terrible inflammation qui brûlait les entrailles, rendit quelque temps après les Normands plus dociles.

C'est aussi vers la même époque (an 1041) qu'eut lieu la canonisation de saint Siméon, moine du mont Sinaï, mort en 1035 à Trèves, où il vivait reclus. Poppon, archevêque de cette ville, écrivit à ce sujet la lettre suivante au pape : « Il est mort depuis peu chez nous un saint « homme que Dieu couronne dans la gloire; les miracles qui s'opèrent par « son intercession ne nous permettent pas d'en douter. Mais la vivacité de « sa foi, qui a éclaté constamment durant tout le cours de sa vie, est en- « core une preuve plus certaine de sa sainteté. C'est pourquoi le clergé et « le peuple de notre église nous ont prié de vous envoyer la vie de ce saint « homme, avec la relation de ses miracles, et d'y joindre nos lettres pour « vous supplier de porter un décret apostolique par lequel vous le mettiez « au nombre des saints. »

Benoît IX, à qui l'archevêque s'adressait, fut, dit Longueval, un de ces

Mais, pendant que l'anarchie régnait dans le monde, la paix, la piété, les lettres se conservaient dans les cloîtres, comme dans un port à l'abri des tempêtes. On vit alors des chanoines de quelques collégiales réunir la pratique de la pauvreté religieuse avec la vie canoniale, ce qui les fit nommer *chanoines réguliers ;* de nouveaux monastères étaient fondés à Vendôme, à Séez, à Troarn, au Bec, à Préaux, tandis qu'un roi de Pologne, s'étant fait moine à Cluny, se distinguait par sa ferveur et ses austérités. Ce prince, qui s'était vu forcé de quitter ses états par la révolte des seigneurs, ne pensait plus qu'aux biens célestes, lorsque son peuple, épuisé par les guerres civiles, résolut de le rappeler; mais comme on ignorait le lieu de sa retraite, on envoya vers la reine sa mère, qui se trouvait en Allemagne, et qui répondit qu'il vivait encore, mais qu'il était moine à

---

papes qui peuvent servir de preuve que la sainteté du caractère se fait souvent respecter, malgré l'indignité de la personne qui en est revêtue. Placé sur le saint-siége, à l'âge de douze ans, par l'ambition de son père, qui acheta pour lui le souverain-pontificat, il se montra plein de vices et de passions. Un pape de ce caractère s'occupait peu des affaires spirituelles; aussi ne s'empressa-t-il de répondre à l'archevêque de Trèves ; mais ce prélat ayant renouvelé ses instances, Benoît lui envoya le décret de canonisation, portant que *Siméon doit être honoré de tous les peuples comme un saint, qu'on doit en célébrer la fête tous les ans, et en insérer le nom dans le Martyrologe.*

C'est le second exemple d'une canonisation faite par le saint-siége. D'après l'ancien usage, chaque évêque, après avoir examiné les vertus et les miracles des personnes mortes en odeur de sainteté dans son diocèse, permettait de les honorer; quelquefois même le peuple n'attendait pas le jugement des évêques. Mais comme l'ignorance et la crédulité exposaient les peuples à des superstitions dangereuses, nos rois interposèrent souvent leur autorité dans leurs capitulaires pour empêcher qu'on n'honorât aucun nouveau saint sans que l'autorité des évêques ne fût intervenue et n'eût reconnu la sainteté après les informations juridiques. Enfin, dit Longueval, pour rendre le jugement plus solennel et en même temps plus uniforme dans toute l'Eglise, sur la fin du x[e] siècle, on déféra au saint-siége le droit de canoniser les nouveaux saints. La première canonisation faite par les papes avait eu lieu, en 993, en faveur de saint Udalric, évêque d'Augsbourg.

Cluny, où il portait le nom de Charles, afin de n'être pas connu.

Des députés partirent aussitôt pour venir le trouver et le prier, au nom de la nation, d'avoir pitié de son état et de reprendre la couronne. Mais Casimir leur dit qu'il n'était plus à lui, puisqu'il n'avait pu même leur parler sans en avoir la permission de son abbé. Ils allèrent alors trouver saint Odilon, qui leur répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devaient s'adresser au pape, qui seul avait, dans l'Église, la souveraine puissance.

Les députés partirent donc pour Rome, et représentèrent au pontife le triste état de leur pays et le besoin qu'on avait du prince pour la paix du royaume et pour le maintien de la religion. Le cas était nouveau et la demande extraordinaire; mais enfin Benoît IX, après mûr examen, dispensa Casimir de ses vœux, et lui permit, non-seulement de sortir de son monastère et de rentrer dans le monde, mais encore de se marier.

Et ce prince, ayant quitté Cluny, regagna la Pologne, qu'il gouverna glorieusement (1) jusqu'en 1068, époque de sa mort.

Cependant la guerre existait toujours dans le duché de Normandie, soit entre les seigneurs, soit contre le jeune duc, dont l'illégitime naissance compromettait l'autorité.

La conduite du roi pendant ces troubles était fort équivoque et parut très-suspecte aux ministres normands; mais ils parvinrent, par leur prudence, à se créer un protecteur dans celui qu'ils craignaient d'avoir pour ennemi. S'étant donc adressés à Henri, ils lui représentèrent qu'il était de sa gloire de prendre le parti d'un prince dont le père l'avait

---

(1) Ce prince ajouta la Masovie à la Pologne, pacifia son royaume et y fit prospérer la religion.

si vivement et si heureusement secondé au commencement de son règne, et ils lui rappelèrent la promesse qu'il avait faite à Robert de protéger ce même fils, qui venait maintenant réclamer son appui.

Le roi, touché de ce discours, et charmé de cette démarche, se déclara pour Guillaume, prit les armes en sa faveur, l'aida de sa personne à vaincre les rebelles, et parvint à le rétablir dans son autorité.

Diverses contestations s'élevèrent plus tard entre Henri et le duc, et firent naître plusieurs guerres dont l'issue fut toujours favorable aux armes de celui-ci.

Une pieuse et touchante solennité venait d'être fondée par le zèle et la charité de saint Odilon pour les âmes des fidèles de tous les temps (1), afin d'appeler sur elles la divine misé-

---

(1) Le décret d'institution de *la commémoration des fidèles trépassés* est ainsi conçu : « Il a été ordonné par notre bienheureux père Odilon, du consentement et à la prière de tous les frères de Cluny, que, comme dans toutes les églises on célèbre la fête de tous les saints le premier jour de novembre, de même, chez nous, on célébrera solennellement la commémoration de tous les fidèles trépassés qui ont été depuis le commencement du monde. Ce jour-là, après le chapitre, le doyen et les celleriers feront l'aumône de pain et de vin à tous ceux qui se présenteront ; et l'aumônier recevra (pour les pauvres) tout ce qui restera du dîner des frères. Le même jour, après vêpres, on sonnera toutes les cloches et on chantera les vêpres des morts. Le lendemain, après matines, on sonnera toutes les cloches et on fera l'office des morts. La messe sera solennelle. Deux frères chanteront le trait; tous offriront en particulier, et on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce décret s'observe à perpétuité tant en ce lieu que dans tous les lieux qui en dépendent; et si quelqu'un suit l'exemple de cette institution, il participera à nos bonnes intentions. »

Cette pratique fut bientôt suivie par d'autres églises et devint enfin commune à toute la catholicité. Dans tous les temps, l'Église avait prié pour les morts ; mais, jusqu'à cette époque, il n'y avait point eu de fête générale et de jour spécialement destiné pour sa célébration.

Dans le paganisme, il y avait des fêtes en l'honneur des mânes. Chez les Romains, à l'époque des *Férales*, qui tombaient le VII des kalendes de mars (23 février), on portait des offrandes sur les tombes des morts pour apaiser leurs mânes et faire des expiations. Tous les sépulcres étaient consacrés aux divinités infernales.

ricorde et de leur faire obtenir la gloire et les joies éternelles dans le séjour des bienheureux. Les anciennes générations, éteintes sur tous les points de l'univers, revivent dans les souvenirs, et les prières de l'Eglise, traversant les âges, planent sur ce vaste sépulcre, où tant de peuples sont endormis :

« *Seigneur, oubliez les iniquités de nos pères;*

« *Retirez leurs âmes des portes de l'enfer;*

« *Donnez-leur un repos sans fin, et qu'une lumière éternelle brille sur eux;*

« *Accordez-leur la rémission de leurs péchés;*

« *Ecoutez la prière des morts d'Israël;*

« *Les jours de l'homme sont courts; le nombre de ses mois, de ses années, Seigneur, est dans vos mains, et vous avez marqué les bornes de sa vie;*

« *Qu'est-ce que la vie? une vapeur qui paraît un moment;*

« *Ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre éternel;*

« *Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur; ils vont se reposer de tous leurs travaux, car leurs œuvres les suivent;*

« *C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.* »

L'Église de France eut bientôt à pleurer le glorieux auteur de cette institution. Accablé de travaux et d'années, cet abbé, si célèbre par son savoir, par son zèle, par sa charité, par ses vertus, expira doucement et saintement le premier jour de janvier, l'an 1049 (1), au milieu des regrets d'une communauté qui n'eût pu se consoler de sa

---

(1) Saint Isarne, abbé de Saint-Victor de Marseille, était mort le 24 septembre de l'année précédente.

perte, si par le choix qu'elle fit de saint Hugues, pour son successeur, elle ne l'avait vue aussitôt réparée.

Saint Brunon, évêque de Toul, monte sur le saint-siége (1) sous le nom de Léon IX, s'empresse de porter remède aux maux qui affligent l'Eglise, corrige les abus, montre un zèle plein de vigueur, et se dispose à repasser en France pour consacrer, à Reims, la nouvelle église de l'abbaye de Saint-Remi, et pour y tenir un concile auquel il appelle, par ses lettres, les évêques et les abbés des provinces voisines. Quelques seigneurs, qui avaient contracté des mariages incestueux, et certains prélats, coupables de simonie, craignant que, dans ce concile, on ne s'occupe d'eux, s'efforcent d'en empêcher la tenue; ils représentent au roi qu'il avilit les droits de sa couronne s'il laisse au pape exercer son autorité dans l'État, et s'il va lui-même le trouver à Reims; ils ajoutent (ce qui était faux) qu'aucun de

---

(1) Ce pontife fut intronisé dans la chaire apostolique le 12 février 1049. Il succéda à Damase II, successeur de Clément II; celui-ci avait eu pour prédécesseur Grégoire VI.

L'empereur Henri III, en 1046, avait lui-même nommé pape Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Cette nomination, qui fut faite à Rome dans l'assemblée du clergé, du sénat et des chefs du peuple, fut aussitôt approuvée par toute l'assemblée. Poppon, évêque de Brixen, qui prit le nom de Damase II, et qui ne tint le saint-siége que vingt-trois jours, avait été envoyé à Rome par l'empereur et élu par les Romains, qui n'avaient pas osé s'opposer à la volonté de ce prince. La nomination de Léon IX fut également faite par l'empereur, auquel les principaux du clergé de Rome s'étaient adressés pour lui demander un homme de bien, de savoir et d'autorité. Ainsi le droit d'élection, qui appartenait aux Romains, avait été méconnu. Mais Léon IX, par le conseil d'Hildebrand, qui plus tard occupa le saint-siége sous le nom de Grégoire VII, arriva à Rome en habit de pèlerin et nu-pieds, et dit au clergé et au peuple qui avaient été au devant de lui pour le recevoir : « Il est « vrai que j'ai été choisi par l'empereur; mais une élection canonique du « clergé et du peuple est préférable à ce choix. Ainsi, je vous conjure de « me déclarer vos sentiments. Je n'ai accepté la papauté que malgré moi, « et je m'en retournerai très-volontiers d'où je suis venu. » Et Léon IX fut élu avec de grandes acclamations.

ses ancêtres n'a permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un pareil sujet; que s'il est bon de tenir des conciles, ce ne peut être qu'en temps de paix; mais qu'il faut s'occuper d'abord de faire cesser les troubles et d'arrêter la rébellion. Le roi, touché par ces raisons, fait dire à Léon IX qu'il va marcher contre quelques vassaux rebelles avec ses évêques et ses abbés, et que ni lui ni eux ne pourront donc se rendre à Reims. Mais le pontife répond qu'il tiendra le concile avec ceux qui s'y trouveront.

Une immense affluence de peuple était accourue des villes et des campagnes pour honorer le tombeau de saint Remi et se trouver à la dédicace.

Dans la soirée du dernier jour de septembre (1), on fit sortir la foule de l'église, afin qu'on pût y célébrer l'office de la nuit; mais tout ce monde resta dehors avec quantité de lumières, en attendant que le jour vînt. Le lendemain matin, le pape ayant reçu le corps de saint Corneille, que les clercs de Compiègne apportaient, se rendit au tombeau de saint Remi avec quatre archevêques et plusieurs abbés, leva la châsse et la porta sur ses épaules dans un oratoire. Alors on ouvrit les portes, et le peuple entra.

Le 2 octobre, le corps du saint fut porté par toute la ville pendant que se faisait la dédicace de l'église, où l'on fut obligé de le descendre par une fenêtre, à cause de la foule.

Le concile s'ouvrit le 3 dans cette même église, le corps de saint Remi exposé sur l'autel; il s'y trouva vingt évêques, près de cinquante abbés et plusieurs autres ecclésiastiques.

Pierre, diacre de l'église romaine, s'étant levé, proposa, par ordre du pontife, les points qu'on aurait à traiter, savoir la simonie, l'usurpation par les laïques des charges ecclé-

(1) An 1049.

siastiques, les mariages incestueux ou adultérins, l'apostasie des moines et des clercs, et quelques autres désordres qui se montraient dans le pays; et puis, adressant la parole aux évêques, il leur ordonna, par l'autorité apostolique, et sous peine d'anathème, qu'ils eussent à déclarer si quelqu'un d'entre eux se sentait coupable de simonie. Tous se purgèrent du soupçon de ce crime, à l'exception de l'archevêque de Reims, qui demanda jusqu'au lendemain, et des évêques de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes, et on remit l'examen de leur cause. Les abbés furent ensuite interpellés, et plusieurs n'osèrent répondre. L'un d'eux, accusé par l'évêque de Langres, et n'ayant pu se justifier, fut déposé de sa dignité.

Dans la *seconde session*, tenue le lendemain, le diacre Pierre, qui faisait les fonctions de promoteur, somma l'archevêque de Reims de répondre; mais ce prélat, qui dans la matinée s'était confessé au pape, demanda à prendre conseil, et s'étant retiré à l'écart avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, il conféra quelque temps avec eux, et l'un d'eux prit sa défense devant le concile. Le pape dit à l'archevêque d'affirmer par serment qu'il n'était pas coupable; mais celui-ci sollicita un délai; ce qui lui fut accordé avec injonction de comparaître au concile de Rome au mois d'avril suivant.

L'évêque de Langres est accusé de plusieurs crimes; il tente de se justifier; la discussion ne se termine pas, et la séance est close.

La *troisième session* s'ouvre le jour suivant; l'on y chante pour la première fois le *Veni Creator* (1), et l'on reprend l'af-

(1) L'auteur de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, assure que cet abbé est le premier qui ait ordonné de chanter cette hymne à tierce le jour de la Pentecôte.

faire de l'évêque de Langres ; mais il est absent ; on l'appelle trois fois, et deux évêques se rendent à son logis pour le sommer de venir. Pendant ce temps, l'évêque de Nevers, interpellé par le promoteur, déclare que ses parents ont donné de l'argent pour lui faire obtenir l'évêché, mais qu'ils l'ont fait à son insu ; qu'il a commis, depuis, bien des fautes, et que si le pape et le concile le trouvent bon, il va renoncer à sa dignité pour ne pas perdre son âme ; et, en disant ces mots, il jette son bâton pastoral. Léon IX, ému de cette componction, se borne à lui faire jurer qu'il avait ignoré ce que ses parents avaient fait, et il le maintient dans son évêché.

Les deux prélats envoyés vers l'évêque de Langres se trouvant de retour, racontent qu'il a pris la fuite ; le pape fait lire les canons, et par le jugement du concile, l'évêque est excommunié. L'archevêque de Besançon déclare alors que si la veille il n'a pu prendre la parole pour cet évêque, c'est que, par un miracle, il en avait perdu tout à coup l'usage. Le pape, à ce récit, s'attendrit jusqu'aux larmes, et s'écrie : *Saint Remi vit encore;* et se levant aussitôt avec les assistants, il va se prosterner devant la châsse de ce saint.

L'évêque de Coutances affirme avec serment que c'est à son insu que son frère a acheté pour lui l'épiscopat, et il est déclaré purgé de simonie ; mais Pudic, évêque de Nantes, convaincu par son propre aveu, est déclaré coupable et déposé dans ses fonctions.

Ces affaires ainsi terminées, l'on s'occupe des évêques, qui, quoique invités au concile, n'y étaient point venus, et n'avaient point envoyé d'excuse. C'est pourquoi, après avoir fait lire les autorités des pères, on les excommunia avec tous ceux qui, craignant l'arrivée du pape, avaient suivi le roi à la guerre, et nommément l'archevêque de Sens, les évêques d'Amiens et de Beauvais, ainsi que l'abbé de

saint Médard de Soissons, qui s'était retiré du concile sans permission.

Après cela, l'on fit douze canons dans lesquels on renouvela les anciens décrets concernant les désordres et les abus dont le promoteur s'était plaint en ouvrant le concile. L'on excommunia plusieurs seigneurs à cause de leurs mariages illégitimes, et il fut fait défense au duc de Normandie d'épouser la fille de Baudoin, comte de Flandres, à raison de la parenté.

Le lendemain, 6 octobre, Léon IX se rendit au monastère de Saint-Remi, plaça le corps du saint dans le tombeau (1), partit ensuite pour Mayence, où il tint encore concile, et, de retour à Rome, il en assembla un autre au mois d'avril (2), dans l'église de Latran. Il s'y trouva plusieurs archevêques et évêques de France, Hélinard de Lyon, Léger de Vienne, Hugues de Besançon, Adalberon de Metz, Main de Rennes, Hugues de Nevers, Isembert de Poitiers et Arnold de Saintes, ainsi que les abbés de Cluny, de Saint-Vannes, de Saint-Riquier, de Saint-Rambert, de Rhedon. L'ancien évêque de Langres, excommunié au concile de Reims, se rendit à Rome pieds nus, confessa ses péchés au pape, en reçut l'absolution, se présenta au concile les épaules découvertes, tenant dans les mains des verges pour se frapper, et revint ensuite expier ses péchés par une dure pénitence dans l'abbaye de Saint-Vannes.

Une nouvelle erreur venait de se montrer en France.

Il s'était élevé dans le IXe siècle une contestation touchant l'eucharistie; le dogme était à couvert; on était d'accord sur la doctrine; il ne s'agissait que de quelques expressions que les uns employaient pour exprimer la foi

(1) Le pape ordonna, par une bulle, de célébrer en France la fête de saint Remi le 1er octobre.

(2) 1050. Le pape canonisa dans ce concile saint Gérard, un de ses prédécesseurs dans le siége de Toul.

catholique, et que les autres rejetaient. Pascase Radbert, moine et ensuite abbé de Corbie, avait fait un écrit intitulé : *Du Corps et du sang de Jésus-Christ;* il y soutenait que l'eucharistie contenait le même corps du Sauveur qui était né de la Vierge, et qui avait souffert sur la croix (1).

Un moine irlandais, Jean Scot, surnommé Érigène, qui jouissait d'une assez grande considération auprès du roi Charles-le-Chauve, ne goûta pas les expressions dont Pascase s'était servi, écrivit pour les réfuter, avança quelques propositions contraires à la vérité, dont l'Église était en possession, fut chassé de Paris et retourna dans sa patrie sans que ses opinions eussent produit le moindre trouble. L'on continua donc à enseigner et à écrire ce que, du reste, on avait toujours cru sur l'identité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec ce même corps né de Marie, immolé sur la croix et glorifié dans le ciel.

Le fameux Rathier, qui occupa quelque temps l'évêché de Vérone, écrivait, vers le milieu du siècle suivant : « Croyez « que, de même qu'aux noces de Cana, l'eau qui fut chan- « gée en vin fut un vin véritable et non figuratif, de même « le vin, par la bénédiction de Dieu, devient du sang véri- « table et non un sang figuratif, et le pain devient de la « vraie chair. » Et, après avoir rapporté le texte de l'Evangile et celui de saint Paul sur l'Eucharistie, il ajoute : « Ne « m'en demandez pas davantage, puisque vous voyez que « c'est un mystère, et un mystère de la foi. Car si c'est un « mystère, on ne peut le comprendre ; si c'est un mystère « de la foi, il faut le croire et non l'examiner. »

Cet enseignement subsistait encore dans toute sa pureté lorsqu'il fut attaqué par Bérenger, archidiacre d'Angers et modérateur de l'école (2) de Tours. Cet homme, qui était

---

(1) Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans le t. Ier, p. 404.
(2) *Magister scolarum*, maître des écoles.

plein de vanité, d'arrogance et d'ostentation, jaloux de se voir surpassé par Lanfranc (1), dont la réputation éclipsait la sienne, se jette dans la nouveauté pour faire parler de lui, ressuscite les erreurs de Jean Scot, et, opposant à la foi les sens et l'imagination, il enseigne que, quoique l'Eucharistie contienne le vrai corps de Jésus-Christ, le vin et le pain n'en restent pas moins, après la consécration, ce qu'ils étaient auparavant, et que l'union du Verbe au pain et au vin ne change pas leur nature ou leur essence physique.

On s'élève de toutes parts contre cette hérésie; on la réfute, on développe le dogme catholique, on l'établit d'une manière invincible, et l'on écarte les fausses subtilités qui pouvaient l'obscurcir.

Le concile de Rome, assemblé à Latran, condamne le novateur et le prive de la communion de l'Eglise (2).

Un autre concile est tenu à Paris pour le même sujet le 16 octobre de la même année; un grand nombre de prélats, de savants ecclésiastiques et de seigneurs de toutes les parties de la France s'y trouve réuni en présence du roi; et Bérenger, qui n'ose y comparaître, quoique dûment cité,

---

(1) Lanfranc, après avoir achevé ses études à Pavie, sa patrie, passa en France; et comme il était très-savant et qu'il aimait la gloire, il voulut se mesurer avec Bérenger et lui fit proposer une dispute publique sur les subtilités de la dialectique. Bérenger l'accepta, et fut confondu sur un point du reste assez peu important. Mais comme le plus léger échec en ce genre est pour un philosophe une fort grande humiliation, il n'en fallut pas davantage pour faire perdre à Bérenger plusieurs disciples. Lanfranc ouvrit alors à Avranches une école publique, et prit ensuite l'habit monastique dans l'abbaye de Bec, où il créa la plus fameuse académie qu'on eût vue depuis plusieurs siècles. Lanfranc devint plus tard archevêque de Cantorbéry.

(2) Comme Bérenger était absent, il fut cité à comparaître au concile qui fut indiqué pour l'automne suivant à Verceil, afin que cet hérésiarque pût faire entendre sa défense. Mais au lieu de s'y présenter, il envoya deux clercs qui furent bientôt confondus, et ses erreurs, ainsi que sa personne, furent de nouveau frappées d'anathème. Les écrits de Jean Scot, où il avait puisé sa doctrine, furent condamnés au feu.

est condamné tout d'une voix, ainsi que ses complices, et l'on déclare, en outre, que s'il ne se rétracte avec ses sectateurs, toute l'armée, le clergé en tête, ira les chercher, quelque part qu'ils soient, et en fera justice.

Mais Bérenger résiste encore; un de ses anciens condisciples, Adelman, depuis évêque de Bresse, lui avait écrit une lettre tendre, lumineuse, aussi polie que forte en raisons, capable par conséquent de faire une impression salutaire sur un cœur moins endurci, sur un esprit moins prévenu; mais elle n'avait servi qu'à montrer d'une part la tendresse chrétienne, le zèle ardent, le profond savoir, et de l'autre, l'ingratitude, l'insensibilité, l'obstination, le mauvais génie (1). Adelman rappelle à Bérenger les sentiments de l'amitié qu'il a toujours eus pour lui et y joint le souvenir de cette affection paternelle dont le vénérable Fulbert les honorait l'un et l'autre, affection, dit-il, « qui, loin d'avoir souffert quelque affaiblissement depuis qu'il nous a quittés pour aller au ciel, n'en est devenue que plus parfaite, et qui doit nous rendre présentes les instructions salutaires qu'il nous donnait, lorsque, nous exhortant à suivre toujours le grand chemin, il nous conjurait de demeurer inviolablement attachés à la doctrine des pères. » Il lui parle ensuite de bruits fâcheux qui courent sur son compte, et auxquels il refuse de croire avant d'avoir appris la vérité de lui-même; que s'ils sont fondés, il le conjure par la miséricorde de Dieu et par la mémoire de leur commun maître, de s'attacher à l'unité catholique et de ne point troubler la paix de l'Église pour laquelle tant de milliers de martyrs ont combattu d'une manière si triomphante contre l'idolâtrie et les forces de Satan, et que les saints docteurs ont défendue contre les attaques des

---

(1) Voy. l'*Hist. litt. de la France*, t. VII, p. 547 et suiv.

hérétiques, par des écrits où coulent des fleuves d'une salutaire éloquence; de telle sorte que, s'il s'en élève encore quelqu'un, il est aussitôt percé de mille traits. Après cela Adelman établit la croyance de l'Église sur le mystère de l'Eucharistie; il emploie d'abord ce raisonnement si simple et si péremptoire : Jésus-Christ avait promis de nous donner un pain qui serait sa propre chair; c'est ce qu'il a exécuté en instituant l'Eucharistie. A ce raisonnement pris de la promesse de Jésus-Christ, il ajoute celui qui se tire de sa toute-puissance : celui qui a dit que la lumière soit faite, et la lumière fut faite et faite de rien, a dit également du pain : *Ceci est mon corps.* L'auteur passe ensuite à l'objection favorite des sacramentaires de tous les temps, et qui consiste à dire que l'on ne voit rien de changé puisque les choses paraissent les mêmes qu'elles étaient avant la consécration; à quoi il répond que, si le changement qui se fait dans les sacrements était visible et qu'ils parussent au dehors ce qu'ils sont eux-mêmes, la foi, qui est selon l'apôtre une pleine conviction des choses qu'on ne voit pas, et qui fait la vie du juste, serait ici sans objet et dans l'inaction, ou même réduite à rien. « Ce sacrement de vie est caché avec toute sa force et sa vertu sous des espèces sensibles comme l'âme dans le corps qu'elle anime. O homme charnel! qui ne comprend pas les choses qui sont de Dieu!... »

Bérenger s'obstine dans son erreur, cherche partout à se créer des partisans, abjure, retombe, fait succéder plusieurs fois les rechutes aux abjurations, et finit par rentrer dans le sein de la foi.

La philosophie, dès cette époque, était l'objet principal de l'émulation; les écrits d'Aristote ayant pénétré en Espagne et de là en France (1), l'on s'imagina de traiter

---

(1) Vers l'an 1050 ou 1051. Indépendamment des écrits d'Aristote, on

la théologie par la voie du raisonnement et de soumettre tout aux règles du syllogisme (1).

---

se servit aussi de ceux d'Averroès, un de ses interprètes, des introductions de Porphyre et des catégories attribuées à saint Augustin.

(1) L'art de raisonner n'est que l'art de comparer les choses inconnues avec les choses connues, pour découvrir, par cette comparaison, celles qu'on ne connaît pas. Aristote avait remarqué que dans les différentes manières de comparer les objets de nos connaissances, il y en avait qui ne pouvaient jamais nous éclairer sur ce que nous cherchions à connaître, et que toutes les inductions que l'on tirait de ces comparaisons étaient fausses. Il réduisit à certaines classes toutes les manières de comparer ces idées, et marqua celles dont les conséquences étaient fausses. Par le moyen de ces espèces de formules, on voyait tout d'un coup si une conséquence était juste. C'est ce qu'on appelle, dans les écoles, les figures des syllogismes. On crut voir dans ces formules un moyen infaillible et prompt pour connaître si l'on se trompait, et pour s'assurer de la vérité des jugements et des opinions que l'on examinait.

Les *catégories* n'étaient que certaines classes sous lesquelles on avait réduit les attributs, les propriétés et les qualités dont tous les êtres sont susceptibles; en sorte que, pour raisonner sur un objet et connaître son essence, ses rapports, ses différences avec un autre objet, il ne fallait que voir, par le moyen des règles des syllogismes, à laquelle de ces classes générales il se rapportait. Ainsi, par exemple, une *substance* faisait une catégorie dans laquelle on examinait la nature de la substance en général; et, pour juger si tel objet était une substance, on examinait s'il avait les propriétés essentielles renfermées dans la catégorie de la substance.

On crut qu'en connaissant les catégories et les figures des syllogismes, on pouvait raisonner sur tout, juger de tout, parce qu'on avait des définitions ou des notions générales de toutes les espèces d'êtres, et que l'on pouvait comparer ces définitions générales avec les idées ou les définitions des êtres particuliers. Tous les raisonnements de ces philosophes portaient donc sur des idées abstraites, sur des définitions de noms, sur des mots, et non sur des idées prises dans l'examen ou dans l'observation de la chose même sur laquelle on raisonnait.

Un philosophe que l'on regarda comme un sophiste (Jean le Sophiste) s'aperçut que ces idées abstraites n'avaient d'existence que dans l'esprit, qu'elles n'exprimaient rien qui existât dans la nature; d'où il concluait que la logique n'avait pour objet que des idées abstraites, ou plutôt les mots qui les exprimaient.

Beaucoup de philosophes furent offensés d'une opinion qui dégradait la dialectique, ou plutôt la philosophie, et prétendirent que la logique avait pour objet les choses et non les mots.

L'idée de Jean le Sophiste, qui devait naturellement faire sentir l'inutilité de la philosophie de ce siècle et conduire à l'étude des choses,

Jusque-là l'on avait employé deux méthodes pour traiter cette science : l'une, qui était celle des premiers pères, consistait à puiser immédiatement dans l'Écriture et la tradition les preuves et les développements des divers points de religion qu'on entreprenait de défendre ou d'expliquer; l'autre, qui avait été suivie par les écrivains ecclésiastiques depuis le VIII[e] siècle, consistait à rassembler les suites des passages recueillis et copiés dans les ouvrages des pères dont on formait comme une chaîne, qui constatait la doctrine enseignée par les témoins de la tradition, et, pour ainsi dire, la marche successive de la vérité. On s'en servait, dit Ducreux, pour établir, par le suffrage unanime des saints docteurs, les dogmes qu'on entreprenait de prouver.

Ainsi s'introduisit la théologie *scolastique,* méthode dangereuse qui produisit des effets désastreux (1).

---

c'est-à-dire à l'observation et aux faits, en faisant voir que la philosophie des écoles ne pouvait jamais faire connaître ni la nature, ni l'homme, produisit un effet tout contraire. Les ennemis de Jean prétendirent que les objets des idées générales et abstraites existaient réellement et en effet dans la nature.

Les partisans de Jean attaquèrent ce sentiment, et de là se formèrent les sectes des *Nominaux* et des *Réalistes*, dont les disputes absorbèrent la plus grande partie des efforts de l'esprit humain pendant plusieurs siècles.

L'idée de Jean le Sophiste demeura ensevelie dans ces disputes, et ce ne fut que plus de six cents ans après que Bâcon l'aperçut et en tira cette conséquence qui était si proche : c'est que la raison ne peut s'éclairer que par l'observation et par la connaissance des faits, par l'étude de la nature. (Voy. Pluquet, *Dict. des Hérésies*, t. I[er], p. 235 et suiv.)

(1) Un homme qui avait étudié la dialectique se croyait, dit Pluquet, en état de raisonner sur toutes les choses dont il savait les noms; ainsi la connaissance des pères et des auteurs ecclésiastiques ne fut plus estimée nécessaire pour faire un théologien; on substitua à leur étude l'art de faire un syllogisme, et ce fut avec cet art que l'on entreprit de traiter les dogmes et d'expliquer les mystères. Par cette méthode, l'esprit tendait à rapprocher les mystères des notions ou des idées que donne la raison, et à les altérer : c'est ainsi que Bérenger tomba dans l'*impanation* en voulant

Une école nouvelle de science et de vertu venait de s'établir en Auvergne avec l'abbaye de la Chaise-Dieu (1), et saint Robert, son fondateur et son premier abbé, y réunit bientôt un grand nombre de religieux, dont l'instruction et la piété devinrent célèbres dans le royaume.

Cependant l'ordre reparaissait dans la société ; la *trève de Dieu,* quoique souvent violée, avait modéré les instincts barbares, et l'Église cherchait à resserrer les limites du mal en prolongeant de plus en plus les temps de paix et de sécurité.

Un concile s'assemble à Narbonne en l'an 1054, et ordonne que cette *trève* soit gardée depuis le soir du mercredi jusqu'au lundi matin ; depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie; depuis le premier dimanche de carême jusqu'après l'octave de Pâques, et depuis le dimanche avant l'Ascension jusqu'après l'octave de la Pentecôte. On veut de plus que la *trève* soit observée les vigiles et les jours des fêtes solennelles, comme celles de la Vierge, de saint Jean, de saint Pierre, de saint Laurent, des saints Juste et Pasteur, titulaires de l'église de Narbonne, de saint Pierre-aux-Liens, de saint Michel, de la Toussaint, de saint Martin, aussi bien que les féries des Quatre-Temps.

On défend, en quelque jour que ce soit, de couper les

---

expliquer le mystère de l'Eucharistie, et Roscelin, dans le *trithéisme*, en voulant expliquer le mystère de la Trinité.

(1) *Casa Dei*, c'est-à-dire *maison de Dieu.* L'érection de ce monastère fut confirmée par le pape Léon IX, en 1052.

L'année suivante (en 1053), il se tint à Saint-Denis une assemblée d'évêques et de grands au sujet des reliques de ce saint, que les moines de Saint-Émerau de Ratisbonne prétendaient posséder. On fit l'ouverture de la châsse, et l'on y trouva les ossements de l'apôtre des Gaules; on dressa un acte authentique de l'état dans lequel on avait trouvé la châsse et des motifs qui avaient donné lieu à son ouverture, et l'on enferma cet acte avec les reliques.

oliviers de celui avec qui on est en querelle, ou d'enlever les troupeaux de brebis ou les bergers.

On fait également défense à ceux qui sont en procès d'en venir à des voies de fait pour se faire justice, ou de commettre quelque violence, avant que la cause ait été jugée en présence de l'évêque et du seigneur du lieu.

Et l'on prononce l'anathème contre celui qui violera ces règlements (1).

Trois autres conciles se tiennent l'année suivante : l'un dans la province de Lyon, contre la simonie; l'autre, à Tours, contre Bérenger, qui abjure son hérésie (2), et le troisième à Rouen, pour arrêter les désordres des clercs Normands (3) ; un quatrième s'assemble à Toulouse en 1056, pour abolir le trafic des évêchés et des abbayes, pour défendre aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs,

---

(1) A ce concile, tenu par Wifroi ou Guifroi, archevêque de Narbonne, assistèrent les évêques Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnauld de Maguelonne, Frotaire de Nîmes, Guislebert de Barcelone, Guillaume d'Albi, avec les députés de Guillaume d'Urgel et de Hugues d'Uzès.

Le pape saint Léon IX mourut le 19 avril de cette même année (1054). Ayant fait marcher une armée d'Allemands et d'Italiens contre les Normands établis dans la Pouille, et qui ne cessaient de harceler les provinces voisines, il fut fait prisonnier et conduit avec le plus grand respect à Bénévent, où il fut retenu pendant neuf mois (du 23 juin 1053 au 12 mars 1054). Ce saint pontife fit tous ses efforts pour empêcher le schisme des Grecs, renouvelé par Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople.

(2) Ces deux premiers conciles furent tenus par Hildebrand, légat du pape Victor II, qui avait hérité du zèle de Léon IX, son prédécesseur. Victor II mourut le 28 juillet 1057, et fut remplacé par Étienne IX, qui mourut le 29 mars 1058 et eut pour successeur Nicolas II.

(3) Dans cette province, le clergé était tombé dans une grande dissolution; car, ainsi que nous l'apprend Orderic Vital, un grand nombre de clercs avait des concubines. Mais comme ils n'avaient, dit cet historien, « aucune teinture des lettres, il n'est pas surprenant que ceux de cette « nation qui s'engagèrent dans les ordres sacrés n'étant que médiocre- « ment instruits de la religion, aient continué de porter les armes et de « vivre comme des laïques. » Le concile de 1055 traite de la continence des clercs et de l'observation des canons.

d'avoir des femmes ou des concubines sous peine de déposition et d'excommunication, pour empêcher les laïques de posséder des charges ecclésiastiques et pour rappeler au devoir les incestueux et les adultères.

Saint Hugues, abbé de Cluny, établit vers le même temps le prieuré de la Charité-sur-Loire par les libéralités de l'évêque d'Auxerre et de Guillaume, comte de Nevers. Un saint moine, nommé Gérard, en fut le premier prieur ; il était peu versé dans les lettres, mais il avait une vive confiance en Dieu et une charité si généreuse qu'il recevait tous les passants et ne craignait pas, pour subvenir aux dépenses, de recourir à des emprunts. Cette admirable vertu fut consacrée par le nom même du monastère, où se réunirent en peu de temps jusqu'à cent religieux.

Cependant Bérenger retombe dans l'erreur, et le pape assemble un concile à Rome, au mois d'avril 1059 ; cent treize évêques sont présents ; Bérenger comparaît, se rétracte, brûle lui-même ses écrits et signe avec serment une claire et formelle profession de foi qu'il viole bientôt après (1).

---

(1) Dans ce concile, on traita de plusieurs articles de discipline sur lesquels on dressa treize canons, dont les plus remarquables concernent les ecclésiastiques simoniaques et concubinaires. Il fut défendu à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre concubinaire.

On y publia en outre un décret portant qu'à la mort du pape, les évêques cardinaux traiteraient ensemble de l'élection, qu'ils y appelleraient ensuite les clercs cardinaux, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donnerait son consentement. « On choisira, » ajoute le décret, « dans le sein de l'église même (c'est-à-dire dans le clergé de Rome) s'il s'y trouve un sujet capable, sinon dans une autre, sauf l'honneur dû à notre fils qui est maintenant roi et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur comme nous lui avons accordé ; et on rendra le même honneur à ses successeurs auxquels le saint-siége aura personnellement accordé le même droit. » Ce fut ainsi qu'on chercha avec raison à affranchir l'élection pontificale du despotisme impérial et de la licence populaire.

Le 23 mai de la même année, jour de la Pentecôte, le roi Henri dont la santé dépérissait, fit sacrer et couronner à Reims, Philippe, son fils aîné, qui n'avait que sept ans (1); et puis sentant sa fin approcher, il donna la régence à Baudouin, comte de Flandre, qui avait épousé sa sœur. Il mourut le 5 août 1060, avec la réputation d'un prince brave, doux, humain, affable et plein de respect pour la religion (2).

---

(1) Le roi Henri n'avait point eu d'enfants de son premier mariage; il épousa en secondes noces la princesse Anne, fille d'Iaroslaf, grand-duc de Russie, et il en eut trois enfants : Philippe, Hugues et Robert; ce dernier mourut très-jeune.

D'après l'ancienne relation que nous avons du sacre de Philippe I[er], voici de quelle manière se fit cette cérémonie. Après l'introït de la messe, l'archevêque de Reims se tourna vers le jeune prince, lui fit un discours pour lui exposer la foi, et lui demanda s'il voulait y être attaché et la défendre. Philippe ayant répondu affirmativement, on apporta la formule de sa promesse. Il la lut publiquement, la signa et la remit à l'archevêque, qui déclara qu'avec l'agrément du roi Henri, il proclamait Philippe roi des Français. Les archevêques, les évêques, les abbés et les autres personnes du clergé donnèrent ensuite leur consentement; puis les ducs et les comtes, et enfin les nobles et le peuple, qui s'écrièrent : *Nous approuvons, nous le voulons, qu'il soit ainsi.*

(2) L'année de sa mort, il fonda pour une communauté de chanoines l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, ainsi surnommée parce qu'elle se trouvait hors de Paris. Il y avait eu antérieurement dans le même lieu un monastère dédié à saint Martin; mais il avait été ruiné. C'est ce que nous apprend l'acte de fondation de 1060.

Sous ce règne, les seigneurs normands élevèrent un grand nombre de ces pieux établissements, à Lire, à Cormeilles, à Conches, à Saint-Pierre-sur-Dives, à Tréport, à Saint-Sever, etc.

LIII.

PHILIPPE Ier, ROI DE FRANCE. — RÉGENCE DE BAUDOUIN. — PIERRE DAMIEN ENVOYÉ COMME LÉGAT PAR LE PAPE ALEXANDRE II. — PÈLERINS ATTAQUÉS PAR LES ARABES. — CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR GUILLAUME-LE-BATARD, DUC DE NORMANDIE. — HISTOIRE DE CETTE CONQUÊTE. — MORT DE BAUDOUIN. — MORT DU B. MAURILE, ARCHEVÊQUE DE ROUEN. — SAINT GAUTIER ABBÉ DE LESTERPS. — CONCILES. — LÉGATS ENVOYÉS EN ANGLETERRE. — LANFRANC NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — SON CARACTÈRE. — SAINT GUITMOND REFUSE UN ÉVÊCHÉ EN ANGLETERRE. — SA LETTRE AU ROI GUILLAUME. — CONCILE PROVINCIAL A ROUEN. — HILDEBRAND ÉLU PAPE (GRÉGOIRE VII). — CARACTÈRE DE CE PONTIFE ; SA CONDUITE DANS LE GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE. — CONCILES ET DÉCRETS CONTRE LES SIMONIAQUES ET LES ECCLÉSIASTIQUES CONCUBINAIRES OU MARIÉS. — DÉCRETS CONCERNANT LES INVESTITURES. — EXCOMMUNICATION DU ROI DE GERMANIE. — CONCILES DIVERS ; PRÉLATS DÉPOSÉS OU SUSPENDUS. — SAINT GEBOIN, VULGAIREMENT SAINT JUBIN, ARCHEVÊQUE DE LYON. — CONCILE DE POITIERS. — CANONS DE CE CONCILE. — MANASSÉ Ier, ARCHEVÊQUE DE REIMS, DÉPOSÉ ET CHASSÉ. — FONDATION DES ABBAYES DE MOLESME ET DE CÎTEAUX PAR SAINT ROBERT ; DU MONASTÈRE DE MURET PAR SAINT ÉTIENNE DE THIERS ; DE CELUI D'AUREIL PAR SAINT GAUCHER ; DE CELUI DE SAUVE-MAJEURE PAR SAINT GÉRARD. — SIMON, COMTE DE CRÉPY, SE RETIRE DANS UNE SOLITUDE, ET LE DUC DE BOURGOGNE DANS L'ABBAYE DE CLUNY. — LE ROI DE GERMANIE ABSOUS PAR LE PAPE. — RECHUTE ET NOUVELLE RÉTRACTATION DE BÉRENGER. — SA PÉNITENCE ; SA MORT. — PERFIDIE DU ROI DE GERMANIE. — DÉCRET DU PAPE CONTRE CE PRINCE. — LE ROI DE GERMANIE ASSEMBLE QUELQUES ÉVÊQUES ET FAIT DÉPOSER GRÉGOIRE VII. — FERMETÉ DE CE PONTIFE. — SAINT HUGUES ÉVÊQUE DE GRENOBLE. — SAINT BRUNO. — MORT DE GRÉGOIRE VII A SALERNE. — VICTOR III SUCCÈDE A GRÉGOIRE VII ; URBAIN II SUCCÈDE A VICTOR III. — GUERRE ENTRE GUILLAUME, ROI D'ANGLETERRE, ET L'AÎNÉ DE SES FILS. — PLAISANTERIE DU ROI DE FRANCE AU SUJET DU ROI D'ANGLETERRE. — GUILLAUME PREND ET BRULE LA VILLE DE MANTES. — MORT DE CE PRINCE. — SINGULIERS INCIDENTS LORS DE SA SÉPULTURE. — FEU SACRÉ. — ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE. — ÉTAT DES LETTRES. — CÉLÉBRITÉ DU MONASTÈRE DE SAINT-PONS ET DE DIVERS AUTRES MONASTÈRES. — INFLUENCE DE LA RENAISSANCE DES LETTRES SUR LES MOEURS. — SAINT YVES ÉVÊQUE DE CHARTRES. — DIVORCE DU ROI AVEC LA REINE BERTHE, ET SON MARIAGE AVEC BERTRADE. — FERMETÉ D'YVES. — EXCOMMUNICATION DU ROI. — CONCILE DE PLAISANCE. — DISCOURS DU PAPE AU SUJET DE LA DÉLIVRANCE DES SAINTS LIEUX. — PERSÉCUTIONS DES CHRÉTIENS DANS LA PALESTINE. — PIERRE L'ERMITE. — LE PAPE URBAIN II ARRIVE EN FRANCE. — CONCILE DE CLER-

MONT. — PREMIÈRE CROISADE. — ARRIVÉE DES CROISÉS EN ASIE. — LEURS VICTOIRES. — PRISE DE JÉRUSALEM. — GODEFROI DE BOUILLON ÉLU ROI DE CETTE VILLE. — MORT DE CE PRINCE. — BAUDOUIN, FRÈRE DE GODEFROI, EST ÉLU POUR SON SUCCESSEUR.

Les événements les plus mémorables s'accomplissent sous le long règne de Philippe Ier, et rendent cette époque célèbre dans les souvenirs de l'histoire.

La régence de Baudouin est paisible, et la minorité du prince est exempte de troubles ; les Gascons seuls se soulèvent, et sont aussitôt réprimés.

Le pape Alexandre II (1) envoie comme légat en France l'illustre Pierre Damien, qui tient un concile à Châlons-sur-Saône (2) pour corriger quelques abus et attaquer la simonie.

Sept mille pèlerins, la plupart allemands, se diri-

(1) Les Romains ne s'accordant pas pour l'élection d'un pape après la mort de Nicolas II, Hildebrand, par sa prudence et son autorité, fit porter les suffrages sur Anselme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II. Cette élection déplut aux Allemands. L'impératrice et le jeune Henri IV, son fils, furent choqués de ce qu'on avait fait un pape sans leur participation, et firent élire par quelques prélats Cadaloüs, évêque de Parme. Le schisme fit naître la guerre, et l'anti-pape, soutenu par des troupes allemandes, marcha sur Rome, fut repoussé, se retira à Parme, d'où il troubla l'Église pendant quelque temps, et fut fait prisonnier peu de temps après.

(2) An 1063. Ce concile confirma l'abbaye de Cluny sous la juridiction immédiate du saint-siége, et condamna l'évêque de Mâcon, qui avait entrepris d'étendre sa juridiction sur ce monastère.

C'est en cette même année (1063) qu'eut lieu la dédicace de la cathédrale de Rouen par le bienheureux archevêque Maurile, qui venait de faire achever cet édifice. Cette cérémonie fut suivie d'un concile où l'on fit quelques règlements contre l'incontinence du clergé. Guillaume, duc de Normandie, qui y assista, venait de fonder à Caen le monastère de Saint-Étienne, et la duchesse Mathilde, sa femme, celui de la Trinité, afin de satisfaire à la pénitence que le pape leur avait imposée après avoir levé l'excommunication prononcée à raison de leur mariage dans un degré de parenté prohibé. Lanfranc, prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Étienne, et saint Anselme devint alors prieur du Bec.

gent vers la Terre-Sainte; ils ont à leur tête plusieurs prélats, Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht, Gontier de Bambert, Otton de Ratisbonne; trente cavaliers normands se joignent à eux. Attaqués par douze mille Arabes, plusieurs d'entre eux ne se défendent point, pensant ainsi mourir martyrs; quelques autres résistent, désarment plusieurs barbares, soutiennent le choc, gagnent avec leurs compagnons un village voisin, repoussent tous les assauts, et sont enfin délivrés par un gouverneur turc qui les fait escorter jusqu'à Jérusalem.

Saint Edouard III, roi d'Angleterre, avait longtemps vécu en Normandie; et dans les épanchements de sa reconnaissance pour l'hospitalité généreuse qu'il avait reçue de Guillaume, il avait promis à ce duc de le faire son héritier si jamais il devenait roi; depuis son avènement, il avait entretenu cette espérance par un constant attachement; et l'ambition du duc, excitée par cette promesse, lui représentait sans cesse à l'horizon un royaume dont il se sentait digne par ses talents et sa valeur.

Harold, l'un des hommes les plus puissants et les plus braves d'Angleterre (1), se trouvant à la cour de Guillaume, s'engage avec serment à servir ses desseins dès que le temps sera venu.

---

(1) Ce chef saxon, qui jouissait d'une grande popularité en Angleterre, ayant voulu se rendre en Normandie pour retirer son frère et son neveu qui avaient été donnés comme ôtages au roi Edouard, et que celui-ci avait mis sous la garde de Guillaume, fut poussé par la tempête vers l'embouchure de la Somme, sur les terres de Guy, comte de Ponthieu. Or, comme à cette époque les étrangers jetés sur les côtes, au lieu d'être humainement secourus, étaient emprisonnés et mis à rançon, Harold subit cette loi barbare. Mais ayant écrit au duc de Normandie pour qu'il le fît sortir de prison, celui-ci paya une somme considérable, le fit ainsi mettre en liberté, le traita magnifiquement à sa cour, lui révéla la promesse que lui avait faite Édouard et lui fit faire serment de l'aider à obtenir le royaume d'Angleterre après la mort du roi,

Edouard meurt (1); Harold est élu roi; Guillaume apprend ces nouvelles; un courrier part, parvient auprès de Harold et lui dit : « Guillaume, duc des Normands, te rappelle le « serment que tu lui as juré de ta bouche et de ta main sur « de saintes reliques. » — « Il est vrai, » répond Harold, « que j'ai fait un serment à Guillaume, mais je n'étais pas « libre; j'ai promis ce qui n'était pas à moi, ce que je ne « pouvais tenir; la royauté dépend du pays et je ne puis « m'en démettre sans sa volonté. »

Le duc, par un second message, fait des reproches modérés sur l'oubli des engagements et demande au moins que sa fille soit épousée par le roi, ainsi qu'on l'avait stipulé. Harold refuse et prend pour femme une Saxonne.

C'en est fait; la rupture est complète, outrageante; Guillaume jure de s'en venger; il convoque une grande assemblée d'hommes de tous états, leur soumet son projet, leur en expose les avantages, promet gloire et butin, et sollicite leur concours pour son expédition. Mais il s'élève un grand débat, et la majorité refuse toute espèce d'aide, soit en vaisseaux ou en argent.

Le duc, surpris autant que courroucé, parvient pourtant à dompter sa colère, appelle les seigneurs chez lui, les entretient séparément et employant ce ton si persuasif chez les grands, quand ils daignent le prendre, il finit par les gagner tous.

Le pape Alexandre II, vers lequel il a député l'archidiacre de Lisieux, trouve sa cause juste, approuve son

(1) Le 5 janvier 1066.

On place en cette même année la mort de saint Thibault de Provins. Ce jeune seigneur, ayant quitté la maison paternelle, s'était retiré dans une solitude, dans le territoire de Vicence, en Italie, où il avait renouvelé les prodiges de mortification dont les anciens solitaires avaient donné de si sublimes exemples.

projet, et lui envoie un étendart béni, comme un gage de la victoire.

Alors chacun s'empresse ; les subsides arrivent de toutes parts. Le duc fait publier son ban de guerre dans les contrées voisines, offre une grosse solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste et de haute taille qui voudrait le servir de la lance, de l'arbalète, ou de l'épée. Il en vint une multitude par toutes les routes, de loin et de près, du Nord et du Midi ; il en vint du Maine et de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, du pays français et de la Flandre, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, du Piémont et des bords du Rhin (1).

Le rendez-vous des vaisseaux et des gens de guerre était à l'embouchure de la Dive, rivière qui se jette dans l'Océan entre la Seine et l'Orne.

Durant un mois les vents furent contraires et retinrent la flotte au port. Ensuite une brise du sud la poussa jusqu'à Saint-Valéry où les mauvais temps l'arrêtèrent encore et firent périr plusieurs vaisseaux.

Ce retard, cette inactivité, ces naufrages, avaient causé quelque rumeur, découragé quelques hommes ; et la désertion se mettait dans les troupes.

Le duc n'oubliait rien pour réveiller l'ardeur ; mais les vents contraires soufflaient toujours, et les soldats murmuraient, taxaient cette expédition de folie, en disant que Dieu s'y opposait, puisqu'il empêchait leur départ.

Guillaume fait alors porter en procession la châsse de Saint-Valéry ; l'armée se met en prières ; les vents changent le même jour, la flotte arrive en vue des côtes de

---

(1) Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. 1er, p. 275.

Sussex, et aborde à Pevensey (1). Les archers débarquent d'abord, puis les cavaliers, puis les travailleurs de l'armée, puis le duc qui descend le dernier, et qui par un faux pas tombe à terre sur la face : « Dieu nous garde ! voilà « un mauvais signe », s'écrient aussitôt quelques voix. « Qu'est-ce donc ? » dit Guillaume, « pourquoi vous étonner ? « J'ai saisi cette terre de mes mains et par la splendeur « de Dieu, aussi loin qu'elle puisse s'étendre, elle est à « vous, elle est à moi. » Et cette prompte répartie rassure ses guerriers (2).

Harold apprend le débarquement, s'avance à la rencontre des Normands, reconnaît leurs forces, se replie, se retranche dans un camp, derrière des fossés et des palissades, et reçoit un moine de Fécamp qui lui dit, au nom de Guillaume, de se démettre de la royauté, ou de s'en remettre à l'arbitrage du Saint-Siége, ou bien de vider la querelle dans un combat singulier avec le duc de Normandie. Harold repousse tout ; et le moine, de retour près du duc, est renvoyé de nouveau vers Harold, et lui dit : « Si tu veux observer ton ancien pacte avec Guillaume, « il te laissera tout le pays qui est au-delà de l'Humber, « et il donnera à ton frère toute la terre que tenait ton « père Godwin. » Mais Harold ne veut rien entendre, et l'envoyé ajoute alors : « Guillaume te fait savoir que tu es « menteur et parjure, que toi et que tous ceux qui te « soutiendront, êtes excommuniés par le pape, ainsi que « le porte la bulle que le duc a dans ses mains. »

Des deux côtés l'on se prépare à la bataille. Les Anglo-Saxons passent la nuit à chanter et à boire, tandis que les

---

(1) Le 28 septembre 1066.

(2) C'est le mot de César, qui, ayant fait une chute en débarquant devant Alexandrie, s'écria : « Afrique, je te tiens ! » *Teneo te, inquit, Africa.* (Voy. SUÉTONE, chap. LIX.)

Normands se disposent par la confession, par la prière, par la communion à la grande journée du lendemain.

L'armée du roi Harold occupait une longue chaîne de collines fortifiées de tous côtés, et se tenant sur la défensive, attendait courageusement l'ennemi.

Guillaume partage ses troupes en trois corps, et au moment de commander la marche, il élève la voix, et leur parle ainsi :

« Pensez à bien combattre et mettez tout à mort; car si « nous sommes vainqueurs, nous serons tous riches. Ce « que je gagnerai, vous le gagnerez; si je conquiers, vous « conquerrez; si je prends la terre, vous l'aurez. Sachez « pourtant que je ne suis point venu ici seulement pour « prendre ce qui m'est dû, mais pour venger notre nation « entière des félonies, des trahisons et des parjures de ces « Anglais. Ils ont mis à mort les Danois, hommes et « femmes dans la nuit de saint Brice. Ils ont décimé les « compagnons d'Auvré (Alfred), mon parent, et l'ont fait « périr. Allons donc, avec l'aide de Dieu, les châtier de « tous leurs méfaits. »

L'armée part aussitôt et se trouve bientôt en vue du camp saxon, au nord-ouest de Hastings. Les prêtres et les moines qui l'accompagnaient se détachèrent et montèrent sur une hauteur voisine pour prier et pour regarder le combat (1). Un Normand, appelé Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille et entonna le chant des exploits, fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec force et la recevait dans sa main droite; les

---

(1) . . . . Pour orer,
Et pour la bataille esgarder.
(*Roman de Rou.*

Normands répétaient ses refrains ou criaient : *Dieu aide! Dieu aide* (1)!

Arrivés au pied des redoutes, les archers commencent à lancer leurs flèches; les fantassins, armés de lances, et la cavalerie, s'avancent jusqu'aux portes du camp et tentent de les forcer; l'ennemi, couvert par ses palissades, résiste avec vigueur, et les Normands, fatigués d'une attaque inutile, se replient vers le corps que commandait leur duc. Une nouvelle attaque commence; les archers, suivant l'ordre qu'ils ont reçu, ne tirent plus droit devant eux, mais lancent leurs traits en haut, afin que, passant par dessus le rempart, ils tombent dans les rangs ennemis; cette manœuvre réussit; beaucoup d'Anglais sont blessés au visage. Harold a un œil emporté; mais il reste à son poste et continue de commander. Une porte est vivement attaquée, la lutte la plus acharnée s'engage sur ce point; les assaillants sont enfin repoussés et jetés dans un grand ravin recouvert de broussailles, où la plupart d'entre eux sont tués.

Le bruit se répand aussitôt que le duc a péri, et les Normands prennent la fuite. Guillaume arrive, se jette au-devant des fuyards, les arrête, les ramène à l'assaut, et voyant encore leurs efforts inutiles, ordonne à mille cavaliers de s'avancer et de fuir aussitôt. Les Anglais, voyant cette déroute, s'élancent de leur camp, se précipitent à leur poursuite, sont assaillis par un corps embusqué qui les presse, les force à la retraite, les suit, l'épée dans les reins,

---

(1) Augustin Thierry, t. Ier, p. 301.

Voici comment en parle Vace dans ses vers :

Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui tost alloit,
Devant eux alloit chantant,
De l'Allemaigne et de Rollant,
Et d'Olivier, et de vassaux
Qui moururent à Raincschevaux.

et pénètre dans le camp, où l'on se bat corps à corps dans une affreuse mêlée. Harold et ses deux frères sont tués; mais la lutte se prolonge jusqu'à la nuit, et les combattants ne se reconnaissent plus qu'au langage. L'armée anglaise est taillée en pièces, le champ de bataille est rempli de ses morts (1).

Après cette victoire, Guillaume brûle Romney, s'empare de Douvres, marche sur Londres, reçoit la soumission de cette ville, est couronné roi d'Angleterre (2) par l'archevêque d'York, réprime les insurrections et reste maître de ce pays.

Une conquête si rapide et si considérable déplut à la cour de France, où l'on était peu touché de l'honneur d'avoir un roi pour vassal, à cause de la crainte qu'inspirait un vassal devenu roi.

Le régent meurt (3), et le roi se trouvant en sa quinzième année, commence à gouverner lui-même.

L'archevêque de Rouen, le bienheureux Maurile (4),

---

(1) Guillaume fit établir dans ce lieu même un monastère dédié à saint Martin, patron des soldats de la Gaule.

(2) Le jour de Noël an 1066.

(3) An 1067.

(4) Ce prélat réunissait en lui la naissance, la sainteté des mœurs, le savoir, l'amour pour l'observation des règles. L'épiscopat ne changea rien à son genre de vie, qu'il continua le reste de ses jours, et ne servit qu'à donner un nouveau relief à ses jeûnes, à ses prières, à ses aumônes, et à faire voir qu'il sut encore joindre à tant d'éminentes qualités le zèle, la vigilance et la sollicitude pastorale. Il mourut le 9 août 1067. Le nom de ce pieux archevêque a été inséré dans le martyrologe gallican et le bénédictin. Plusieurs auteurs anciens et modernes lui donnent même indifféremment les titres de saint et de bienheureux. Cependant ni son église cathédrale, ni l'abbaye de Fécamp, qui ont été témoins oculaires de la sainteté de sa vie, n'ont décerné à sa mémoire aucun culte public. On a de lui quelques débris des décrets qu'il fit dans la tenue des conciles de sa province, une profession de foi sur le sacrement de l'Eucharistie, et une lettre à l'évêque d'Évreux, l'un de ses suffragants. On lui attribue aussi les épitaphes des ducs Rollon et Guillaume-de-Longue-Épée : Orderic Vital le dit d'une manière non équivoque : *Epitaphia eorum super*

expire vers le même temps. Le clergé et le peuple jettent les yeux sur Lanfranc, qui refuse par humilité, fait tomber le choix sur l'évêque d'Avranches, sollicite et obtient l'agrément du pape pour cette translation.

Le clergé de France semblait alors vouloir se réformer, à l'exemple des moines. L'institut des chanoines réguliers commençait à se répandre. Les évêques de Beauvais, de Troyes, de Nevers, en établissaient dans leurs diocèses, pendant que saint Gauthier, abbé d'un semblable institut à Lesterps, dans le Limousin, rendait son monastère célèbre par son zèle, par son instruction, par son habileté dans la controverse, par le rare talent qu'il avait pour toucher les cœurs, et surtout par sa piété (1).

Il restait cependant encore bien des abus à corriger.

Le pape Alexandre II envoie deux légats en France; l'un d'eux tient un concile à Bordeaux (2) pour vider un procès entre deux monastères; l'autre en tient un *premier* à Auch, où l'on ordonne que les églises de Gascogne, sauf quelques-unes qu'on désigne, paieront aux églises cathédrales le quart de leurs dîmes; et un *second* à Toulouse, où l'on décrète le rétablissement de l'évêché de Lectoure, qui se trouvait changé en monastère.

---

illos litteris aureis annotavit. (Voy. l'*Hist. litt. de la France*, par les bénédictins de Saint-Maur, t. VII, p. 589 et suiv.)

(1) Saint Gauthier mourut en 1070 (*). Un autre saint du même nom, natif d'Ainville, au diocèse d'Amiens, fut le premier abbé du monastère de Saint-Martin de Pontoise, fondé en 1069. Cet abbé, qui, pour me servir de l'expression de Longueval, paraissait insatiable d'austérités, fit bâtir un monastère de religieuses à Berteaucourt, en Picardie. Il était très-instruit, et il dirigea une école qui devint célèbre, *famosissimas regens scolas.* Il mourut en 1094.

(2) An 1068.

(*) C'est à cette même année que l'on rapporte la mort de sainte Godelième, vulgairement sainte Godelaine, dont le culte devint très-célèbre en Flandre.

A cette époque vivait la bienheureuse Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroi de Bouillon. Après la mort de son mari, elle fit bâtir trois monastères, l'un à Boulogne, en l'honneur de saint Vilmer, le second à Wast, et le troisième, qui fut appelé la *Chapelle Notre-Dame*, près de Calais.

D'autres légats partent pour l'Angleterre, où quelques évêques, ainsi que l'archevêque de Cantorbéry, sont déposés. Ce dernier siége est offert à Lanfranc; mais ce modeste abbé répond par un refus. Le roi Guillaume insiste; les légats passent en Normandie, assemblent un concile et ordonnent à Lanfranc d'accepter l'épiscopat. Lanfranc, n'osant plus résister, se rend en Angleterre, tente, mais vainement, de faire agréer ses excuses au roi, donne enfin son consentement, est sacré archevêque, et montre un zèle infatigable pour extirper le vice et rétablir les mœurs (1).

---

(1) Cet illustre archevêque, l'homme le plus savant de son siècle, découvrant tous les jours de nouveaux désordres et perdant l'espérance de pouvoir y remédier, écrivit au pape pour obtenir la permission de rentrer dans son cloître; mais sa prière fut rejetée. « Ayant été tiré, » dit-il, « par le prince des Normands du monastère du Bec où j'avais pris l'habit, « je gouvernais celui de Caen, quelque peu propre que je fusse à conduire « même un petit nombre de personnes, lorsque je ne sais par quel juge- « ment de Dieu vous m'avez contraint de prendre la conduite d'un peuple « innombrable. Le même prince, devenu roi d'Angleterre, avait tenté tous « les moyens pour m'engager à accepter l'épiscopat. Tout avait été inutile; « et il n'a rien pu obtenir de moi jusqu'au moment où vos légats Herman- « froi, évêque de Sion, et Hubert, cardinal de la sainte église romaine, « sont venus en Normandie, ont fait assembler les évêques, les abbés et « les seigneurs du pays, et en leur présence m'ont ordonné de prendre le « gouvernement de l'église de Cantorbéry. La faiblesse de mes forces, « l'indignité de mes mœurs, l'ignorance de la langue et des usages de « cette nation barbare, n'ont pu me servir d'excuse. Enfin j'ai donné mon « consentement; je suis venu; j'ai subi le fardeau. Mais j'ai à essuyer tant « de chagrins et d'ennuis; je vois, j'entends, je sens tant de misères et « de troubles, tant d'endurcissement; je suis témoin de tant de maux de « la sainte Église, que la vie me devient insupportable, et je gémis d'être « venu jusqu'à ce temps. Car ce que l'on voit à présent est mauvais; mais « on en prévoit encore des suites plus mauvaises pour l'avenir. Je vous « conjure donc au nom de Dieu, que comme vous m'avez imposé ce far- « deau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de résister, « vous m'en déchargiez par la même autorité, et me permettiez de re- « tourner à la vie monastique que j'aime sur toutes choses. Vous ne devez « pas rejeter une demande si juste et si nécessaire, etc... »

Le roi Guillaume mit toute sa confiance en Lanfranc; lorsqu'il quittait l'Angleterre pour venir en Normandie, ce qui lui arrivait fréquemment, il laissait le gouvernement de l'Angleterre à Lanfranc, qui en était comme

Un saint et savant religieux appelé Guitmond, du monastère de la Croix-Saint-Leufroi, homme d'une austère vertu, refuse un évêché que lui offre Guillaume; il écrit à ce prince : « Bien des raisons me rendent indigne de

---

le vice-roi. Cet archevêque, qui fut pour le spirituel le restaurateur de l'Angleterre, mourut le 28 mai 1089. Le principal ouvrage de Lanfranc est un *Traité du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, contre Bérenger.

M. Augustin Thierry, dans son *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, représente Lanfranc comme un *courtisan habile*, comme un homme *adroit* (t. Ier, p. 244), comme un archevêque dont la *mission spéciale et avouée était de faire servir la religion à l'asservissement des Anglais* (t. II, p. 19), et comme un prélat *ambitieux* (p. 20), parce qu'il fit reconnaître la primatie de son église sur celle d'York.

Ce sont là des accusations entièrement contraires aux faits, au caractère et à la conduite de Lanfranc; aussi M. Thierry s'est-il bien gardé de parler de la résistance qu'opposa Lanfranc aux sollicitations du roi, et de son vif désir de rester dans le cloître avant d'être archevêque, et d'y retourner quand il le fut devenu. Ce savant historien ne parle pas davantage du concile de 1072, qui décida la question de la primatie de l'église de Cantorbéry; et sur ce point il a complétement méconnu la vérité. D'après l'écrivain anglais auquel M. Thierry emprunte son récit, Lanfranc *aurait suggéré à Guillaume un nouveau plan de constitution ecclésiastique, plan aussi favorable à l'ambition du prélat qu'à la stabilité de la conquête.* « Il « faut, » disait Lanfranc au roi Guillaume, « qu'il n'y ait en Angleterre « qu'un seul chef religieux, pour que la royauté que vous avez conquise « se maintienne dans son intégrité. Il faut que l'église d'York, l'église du « pays des rébellions, quoique régie par un Normand, devienne sujette « de celle du pays de Kent. » Après quoi M. Thierry ajoute : « Thomas, « l'archevêque normand d'York, dont une *pareille politique* tendait à rui- « ner l'indépendance personnelle, fut assez peu dévoué à la cause de la » conquête pour entreprendre de s'opposer à cette *nouvelle institution.* Il « pria son collègue Lanfranc de citer quelques titres authentiques à l'appui « de ses prétentions. C'était une *demande embarrassante*; mais le Lom- « bard l'*éluda*, en assurant que les actes en bonne forme et les titres ne « lui manqueraient point si, par malheur, tout n'avait péri quatre ans « auparavant dans l'incendie de son église. Cette *réponse évasive termina « le différend, grâce à certains avertissements officiels que reçut le rival du « confident du roi Guillaume*; car on lui signifia que si, en vue de la paix « et de l'unité du royaume, il ne se résignait pas à recevoir la loi de son « collègue de Cantorbéry, et à reconnaître que le siége d'York n'avait « jamais été l'égal de l'autre siége métropolitain, lui et tous ses parents « seraient bannis d'Angleterre. » M. Thierry finit en disant que l'archevêque d'York ne persista plus, etc.; et il cite la chronique de Thomas

« l'épiscopat, surtout les infirmités spirituelles et corpo-
« relles dont je suis accablé. Je ne puis me conduire moi-
« même, comment conduirais-je les autres? D'ailleurs, après
« avoir bien pesé toutes choses, je ne vois point par quelle

Stubbs, qui en effet s'exprime ainsi dans les chapitres *De Thomas seniore episcopo; — Quomodo Thomas Lanfranco fecerit professionem* (p. 1705 et 1706).

Mais il est étrange que M. Thierry s'en soit exclusivement tenu au récit de ce dominicain, natif d'York (et qui florissait vers l'an 1373), et n'ait point eu égard à ce que dit sur ce point Guillaume de Malmesbury (*), savant bénédictin qui vivait deux cent trente ans avant Thomas Stubbs, et qui est principalement estimé pour l'exactitude des recherches et l'esprit de critique inconnu à ses contemporains. Son autorité est donc bien plus considérable que celle de Thomas Stubbs. Or, voici la narration de Guillaume, avec le résumé de la lettre que Lanfranc écrivit au pape après la conclusion de l'affaire de la primatie.

Lanfranc et Thomas, archevêque d'York, s'étant rendus à Rome, en 1071, pour demander le *pallium*, Thomas renouvela, en présence du pape, sa prétention contre la primatie de Cantorbéry, soutenant que l'église d'York était égale, etc. Le pape Alexandre II renvoya la connaissance de ce différend *au concile* d'Angleterre. A Pâques de l'année 1072, quinze évêques, onze abbés et plusieurs seigneurs, avec Hubert, lecteur de l'église romaine et légat du pape, s'assemblèrent en concile à Winchester dans la chapelle du roi, qui était présent, et qui les conjura, par la foi qu'ils lui avaient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, et de la juger sans favoriser les parties. On apporta l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, et on en lut des passages qui montraient que depuis saint Augustin, premier évêque de Cantorbéry, jusqu'à la fin de la vie de Bède (c'est-à-dire pendant un espace d'environ cent quarante ans), les archevêques de Cantorbéry avaient eu la primatie sur toute la Grande-Bretagne et l'Irlande; qu'ils avaient souvent célébré des conciles dans la ville même d'York et dans les lieux voisins; qu'ils avaient appelé les archevêques d'York à ces conciles, et que, quand cela avait été nécessaire, ils les avaient obligés à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme (Durham) et de Licefeld (Lichfield), que l'archevêque d'York prétendait n'être point soumis à celui de Cantorbéry, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans ils avaient été sacrés et appelés aux conciles par les archevêques de Cantorbéry, qui en avaient même déposé quelques-uns par l'autorité du saint-siége. — On lut plusieurs conciles célébrés en divers temps par les archevêques de Cantorbéry, qui, tous, contenaient des preuves de leur primatie. — On lut les élections et les

(*) *De Gestis pontificum Anglorum*, lib. I (*Rerum Anglicorum scriptores*, p. 206, *in fine*).

« loi il me serait permis de gouverner ceux dont je ne sais « ni la langue ni les mœurs, et dont vous avez injustement « dépouillé, exilé ou fait mourir les pères et les amis. Feuil« letez les Saintes-Écritures, et voyez s'il est permis de « donner par violence au troupeau de Jésus-Christ un « pasteur choisi parmi les ennemis de ce troupeau. L'élec-

---

ordinations des évêques en question contenant les protestations, par écrit, de leur obéissance à l'église de Cantorbéry. — Tous les assistants rendirent témoignage qu'ils avaient *vu* et ouï dire de leur temps les choses mentionnées dans ces écrits. — On lut dans l'histoire que lorsque l'Angleterre était divisée en plusieurs petits royaumes, un roi de *Northumbrie*, ayant vendu l'évêché d'York, fut cité au concile pour cette simonie par l'archevêque de Cantorbéry; que, n'ayant pas voulu y comparaître, il fut excommunié, et que toutes les églises de ce pays s'abstinrent de sa communion jusqu'à ce qu'il se fût présenté en concile, qu'il eût avoué et réparé sa faute. — Enfin on lut les priviléges et les autres lettres des papes saint Grégoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Grégoire, Léon IX, écrites aux archevêques de Cantorbéry et aux rois d'Angleterre; car les lettres des autres papes avaient péri dans un incendie de l'église de Cantorbéry, arrivé quatre ans avant le concile. — Thomas, archevêque d'York, cita alors la lettre de saint Grégoire dans laquelle il est dit que l'église de *Londres* et celle d'York sont égales; mais tout le concile répondit que cette lettre était indifférente, puisqu'il n'était pas question de l'église de Londres, mais bien de celle de Cantorbéry. Thomas fit ensuite quelques autres objections qui furent facilement détruites. Cette affaire fut terminée à la Pentecôte, à Windsor, et l'on dressa le décret du concile portant que la cause des deux archevêques ayant été examinée par l'ordre du pape et du consentement du roi, il avait été *prouvé* que l'église d'York devait être soumise à celle de Cantorbéry, et obéir à son archevêque comme primat de toute la Grande-Bretagne, en tout ce qui concernait la religion, etc., ainsi que le dit en termes exprès Guillaume de Malmesbury : *Et tandem aliquando diversis diversarum causarum auctoritatibus probatum atque ostensum est quod eboracensis ecclesia cantuarensi ecclesiæ debeat subjacere, ejusque archiepiscopi ut primatis totius Britanniæ dispositionibus in iis quæ ad chistianam religionem pertinent omnibus obedire.* (Voy. la troisième lettre de Lanfranc, dans ses œuvres : *Beati Lanfranci opera omnia*, pag. 301.) Cette lettre est également rapportée par Labbe, dans son Recueil des conciles, à la suite du concile anglais de l'an 1072, tom. VI, pag. 1173 et suivantes.)

Cette discussion, à laquelle j'ai dû me livrer dans l'intérêt de la vérité, servira, je l'espère, à prémunir le lecteur contre certains travaux historiques, fort savants, du reste, mais souvent peu exacts et peu impartiaux en ce qui touche les hommes et les choses de la religion.

« tion, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs « et confirmée ensuite par les supérieurs. Comment pou- « vez-vous, sans péché, me donner, à moi et aux autres, « ce que vous avez enlevé violemment par la guerre et par « l'effusion de tant de sang? Un religieux tel que je suis « doit avoir horreur des rapines. Or, je regarde l'Angleterre « comme une proie que vous avez enlevée, et je crains « autant de toucher à ses trésors autant que je crains de « toucher au feu. » — « Pour moi, » ajoute-t-il plus loin, « j'aime la pauvreté de Jésus-Christ, qu'Antoine et Benoît « ont embrassée ; je l'aime bien plus que les richesses que « Crésus et Sardanapale ont recherchées, et qu'ils ont été « contraints, en mourant misérablement, d'abandonner à « leurs ennemis (1). »

En l'année 1072, l'archevêque de Rouen tint un concile provincial dans lequel on dressa vingt-quatre canons, dont voici quelques dispositions.

Celui qui célèbre la messe ne doit pas manquer d'y communier.

On ne doit pas marier en secret, ni après le dîner.

Un mari coupable d'adultère ne pourra épouser sa complice après la mort de sa femme (2).

Le baptême général ne se fera que le samedi de Pâques et celui de la Pentecôte : mais on donnera le baptême aux enfants en quelque temps et en quelque jour qu'on les présente (3); on ne le donnera à personne la veille de l'Épiphanie, si ce n'est en cas de maladie.

---

(1) Guimond fit un traité contre les erreurs de Bérenger.

Durand, abbé de Troarn, en Normandie, écrivit aussi contre Bérenger un ouvrage étendu et très-instructif dans lequel on trouve les détails de ce qui se passa en France au sujet de ses erreurs.

(2) Le quinzième canon concerne les clercs qui étaient mariés ou qui avaient des concubines; il les déclare privés de leurs bénéfices et inhabiles à en posséder.

(3) Cette distinction, ainsi que l'observe Fleury, fait croire que l'on baptisait encore beaucoup d'adultes en Normandie.

Le 21 avril de l'année suivante, le pape Alexandre II mourut, et le célèbre Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, fut élu par un concert unanime du clergé et du peuple (1).

Le nouveau pontife était d'une naissance obscure, petit de taille, mais d'un courage héroïque, d'une inflexible fermeté, d'un grand génie, de mœurs irréprochables : son zèle était vif, actif, entreprenant; il ne lui manqua, dit Longueval, que de la modération pour le rendre plus efficace.

A peine porté au saint-siége, il cherche à faire exécuter le projet conçu sous son prédécesseur et qui consistait à délivrer l'Espagne du joug des Sarrasins (2); il prend la

---

(1) Voici les termes du décret de cette élection : « Nous, cardinaux de la « sainte église romaine, clercs acolytes, sous-diacres, diacres et prêtres, « en présence des vénérables évêques, abbés et moines, et avec le con- « sentement d'un grand peuple, nous élisons pour pape Hildebrand, « archidiacre recommandable pour sa religion, pour sa doctrine et pour « son amour de la justice; plein de constance dans l'adversité et de « modération dans la prospérité; chaste, sobre, aimant l'hospitalité et « gouvernant sa maison avec sagesse, et qui a été élevé dès son enfance « dans cette église. Nous voulons et consentons qu'il soit nommé Gré- « goire VII. »

Plusieurs évêques allemands qui connaissaient la fermeté du nouveau pape et qui avaient quelques reproches à se faire, indisposèrent contre lui le roi de Germanie; ce prince voulait faire casser cette élection par le motif qu'elle avait eu lieu sans sa participation. Cette nouvelle fut agréable au nouveau pape, parce qu'il espéra pouvoir se décharger du fardeau qu'on lui avait imposé. Mais lorsque Henri IV eut appris que Grégoire, loin de briguer le pontificat, avait été forcé de l'accepter, et qu'il n'avait pas voulu se faire ordonner sans son agrément, il consentit à cette élection. Dans la suite on n'attendit plus le consentement du roi de Germanie pour ordonner les papes.

(2) Comme l'histoire ne nous dit rien de cette expédition, à la tête de laquelle devait se mettre un comte de Rouci appelé Ebole ou Eble, il est probable qu'elle ne fut pas entreprise. On voit aussi par les lettres de Grégoire VII que ce pontife avait conçu le projet d'une *croisade*. Il écrivait, le 7 décembre 1074, au roi de Germanie... « Je vous donne avis « que les chrétiens d'outre-mer, persécutés par les païens et pressés par « la misère qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les se-

défense des moines de Saint-Remi de Reims, contre Manassé, leur archevêque ; reçoit des plaintes contre le roi de France qui s'opposait à l'ordination d'un prélat élu canoniquement, fait adresser de vives remontrances au prince, mande ce prélat à Rome, l'ordonne lui-même et le renvoie au métropolitain avec des lettres de recommandation.

Il envisage tous les désordres qui règnent dans l'Église, en Allemagne, en Italie, en France, en Espagne, et il prend la résolution d'y porter remède, quoi qu'il en puisse arriver.

Le roi fait partir des ambassadeurs pour assurer Grégoire de sa soumission et de son respect pour les conseils qu'il en recevrait pour les choses de la religion. Le pape lui répond que s'il parle avec sincérité, il y a lieu de s'en réjouir, et l'avertit de réparer les torts dont il était coupable envers l'église de Beauvais. «Vous devez considérer,» ajoute-t-il, « quelle gloire se sont acquise vos prédécesseurs, et combien ils ont été chers au saint-siége, tandis « qu'ils se sont appliqués à protéger et à défendre les « églises de leurs états. Mais quand ce zèle a commencé à « se ralentir dans les rois suivants, la gloire et la splendeur « du royaume de France ont été éclipsées par les désor-

---

« courir et d'empêcher que, de notre temps, la religion chrétienne ne « périsse chez eux entièrement. J'en suis pénétré de douleur, jusqu'à « désirer la mort et à exposer ma vie pour eux plutôt que de commander « à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à exciter tous les chrétiens et à leur persuader de donner la vie « pour leurs frères en défendant la loi de Jésus-Christ, et de montrer par « cette preuve éclatante la noblesse des enfants de Dieu.

« Les Italiens, inspirés de Dieu, je n'en doute point, ont reçu de bon « cœur cette exhortation, et il y en a déjà plus de cinquante mille qui se « préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef, résolus « de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, et d'aller jusqu'au « sépulcre de notre Seigneur. »

Ce projet ne s'exécuta que vingt-et-un ans après.

« dres et les vices qui ont pris la place des vertus, et qui « ont mis un état si noble et si florissant sur le penchant « de sa ruine. C'est ce que le devoir de notre dignité « nous oblige de vous représenter souvent, même en « termes un peu durs (1). »

Mais la corruption continue ; le roi lui-même donne l'exemple de la débauche et des rapines ; la simonie se montre encore ; les mariages incestueux sont communs (2).

Grégoire VII regarde l'établissement de l'autorité et de la puissance absolue du saint-siége dans l'Église, et sur tous les souverains, comme le moyen général et le seul efficace pour mettre un terme à ces désordres ; il écrit aux évêques de France et commence par déplorer la décadence du royaume et la confusion où il est plongé, par le mépris des lois et de la justice : « Tous les crimes, » ajoute-t-il, « y sont impunis ; les parjures, les sacriléges, les incestes, « les trahisons sont comptés pour rien ; les citoyens, les « frères eux-mêmes se pillent entre eux. On prend les « pèlerins qui vont à Rome ou qui en reviennent ; on les « emprisonne, on les tourmente plus cruellement que ne « le feraient des païens, pour exiger des rançons au-dessus « de leurs forces.

« C'est votre roi qui est la cause de tous ces maux : lui « qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran ; qui passe « sa vie dans le crime et l'infamie ; qui, portant inutile- « ment le sceptre dont il est chargé, non-seulement donne « occasion aux crimes de ses sujets, mais les y excite par « son exemple. Non content d'avoir mérité la colère de

---

(1) Cette lettre est datée du 13 avril, indiction XII, c'est-à-dire de l'an 1074.

(2) Ces mariages étaient alors défendus entre parents jusqu'au septième degré. Le concile de Latran restreignit dans la suite la défense au quatrième degré inclusivement, ce qui comprend les cousins issus de germain.

« Dieu par les pillages des églises, les rapines, les adul-
« tères, les parjures et les fraudes dont nous l'avons sou-
« vent repris, il vient encore d'extorquer une somme im-
« mense aux marchands qui s'étaient rendus de divers pays
« à une foire de France ; ce qui est inoui dans l'histoire des
« rois. Vous, mes frères, vous êtes aussi en faute, puisque
« c'est fomenter ces crimes que de ne pas y résister avec
« vigueur... Vous êtes dans une grande erreur, si vous
« croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect
« et à la fidélité que vous lui devez. Celui qui sauve du
« naufrage un homme, même malgré lui, lui est plus fidèle
« que celui qui le laisse périr. Ce serait aussi une vaine
« excuse que de dire que vous craignez la colère du prince,
« car si vous vous unissiez tous ensemble pour défense de
« la justice, vous auriez alors assez d'autorité pour cor-
« riger le roi de ses péchés ; du moins vous acquitteriez le
« devoir de vos consciences. Mais quand même il y aurait
« pour vous tout à craindre, le danger de la mort ne devrait
« pas vous empêcher de faire avec liberté votre devoir
« d'évêques.

« C'est pourquoi nous vous prions et vous avertissons,
« par l'autorité apostolique, de vous assembler, afin de
« pourvoir à votre patrie, à votre réputation et à votre
« salut ; et, après avoir conféré ensemble, d'aller trouver le
« roi et de lui représenter la confusion dans laquelle il met
« le royaume, et le danger auquel il s'expose lui-même.
« Que s'il demeure endurci et ne veut point vous écouter ;
« s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre
« gloire, ni du salut de son peuple, déclarez-lui, de notre
« part, qu'il ne peut éviter plus longtemps la vigueur des
« censures apostoliques. Imitez aussi l'Église romaine,
« votre mère ; séparez-vous entièrement du service et de la
« communion de ce prince ; prononcez par toute la France
« l'interdiction de l'observation de l'office divin. Et si cette

« censure ne l'oblige pas à se reconnaître, nous voulons « que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu nous ferons « tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de « son oppression. Et si nous voyons que vous agissiez « faiblement en cette pressante circonstance, nous ne « douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la « confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toute « fonction épiscopale comme complices de ses crimes. Car « Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait « prendre cette résolution, ni par prières, ni par présents; « nous n'y sommes porté que par la vive douleur de voir « périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble « royaume, un peuple si nombreux (1). »

Ce pape avait tenu pendant le carême (2) un concile à Rome, et renouvelé les décrets de ses prédécesseurs contre les simoniaques et les ecclésiastiques concubinaires ou mariés, en déclarant que quiconque aurait acheté quelque ordre ou quelque dignité ecclésiastique, ne pourrait plus servir dans l'Église; que ceux qui avaient acheté quelque église ou quelque bénéfice devaient en être dépouillés; que les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe, ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs; et il défendit aux laïques d'entendre la messe de ces prêtres, il écrivit ensuite aux évêques de France et d'Allemagne de publier et d'exécuter ces canons; mais comme les clercs incontinents étaient assez nombreux, surtout dans ce dernier pays, de grands murmures s'élevèrent, et la violence fut telle que l'archevêque de Mayence et l'évêque de Passau coururent risque de la vie.

(1) Cette lettre fut écrite le 10 septembre 1074. Deux mois après Grégoire VII en adressa une autre au comte de Poitiers; il y renouvelait ses menaces d'excommunication contre le roi. Mais ces menaces ne furent suivies d'aucun effet.

(2) An 1074.

Un concile provincial s'assemble à Rouen (1), en présence de Guillaume, roi d'Angleterre (2), et l'on y fait quatorze canons de discipline, dont le premier a pour but l'extirpation de la simonie.

Ce triste état de l'Église pénétrait d'une amère et profonde douleur le cœur pieux de Grégoire VII. « Je souhai-
« terais, » écrivait-il à saint Hugues, abbé de Cluny, « vous
« faire connaître la grandeur des maux qui me pressent.
« La compassion que vous auriez de moi vous ferait ré-
« pandre des larmes devant le Seigneur, pour lui demander
« qu'il me délivre. Je l'ai souvent prié, ou de m'ôter la vie,
« ou de me rendre utile à l'Église, notre mère commune; je
« n'ai point encore été exaucé. De quelque côté que je jette
« les yeux, je ne trouve que des sujets de tristesse.
« L'église d'Orient s'est séparée de la foi catholique. Et
« quand je tourne mes regards à l'Occident, au Midi, au
« Septentrion, à peine y vois-je des évêques qui soient en-
« trés dans l'épiscopat par les voies canoniques, ou qui y
« vivent en évêques. Parmi les princes séculiers, je n'en
« connais point qui préfèrent la gloire de Dieu à la leur,
« et la justice à l'intérêt. Pour ceux parmi lesquels je de-
« meure, je veux dire les Romains, les Lombards et les
« Normands (d'Italie), je leur reproche souvent qu'ils sont
« pires que des juifs et des païens. Quand je reviens à me

---

(1) An 1074.

(2) Ce prince montra beaucoup de zèle pour faire observer en Angleterre les décrets du pape contre la simonie et contre l'incontinence des clercs, et il appuya de son autorité Lanfranc, qui tint plusieurs conciles à ce sujet. « Mais, » dit Longueval, « le mal était si grand dans ce pays, que cet archevêque, quelque zélé qu'il fût, crut devoir le traiter avec douceur, et dans un concile de Winchester on fit un décret par lequel, en défendant aux chanoines d'avoir des femmes, on déclarait qu'on n'obligeait pas les prêtres de la campagne à quitter les leurs; mais on défendit dans la suite d'ordonner aucun prêtre ni aucun diacre qu'il n'eût promis solennellement de garder la continence. Ce seul trait fait juger en quel désordre vivait alors le clergé. »

« considérer moi-même, je me trouve si accablé du poids « de mes péchés, que je n'espère de salut que dans l'infinie « miséricorde de Jésus-Christ. Si je n'avais quelque rayon « d'espérance de pouvoir enfin être utile à l'Église, je ne « demeurerais pas à Rome, où je suis comme attaché de- « puis vingt ans. Je dis souvent à Dieu : pressez-vous, ne « tardez point, délivrez-moi pour l'amour de la sainte « Vierge et de saint Pierre. Mais comme les prières d'un « pécheur ne sont pas sitôt exaucées, priez pour moi et « faites prier ceux qui méritent d'être écoutés. »

Ce pontife ne perd cependant point courage ; il assemble à Rome un nouveau concile (1), dans lequel on excommunie cinq officiers du roi de Germanie qui faisaient vendre les dignités de l'Église; on suspend l'évêque de Strasbourg des fonctions épiscopales et sacerdotales pour cause de simonie, et l'on déclare que le roi de France sera frappé d'excommunication s'il ne donne satisfaction aux légats qu'on enverra près de lui. Le pape y confirme en outre les décrets du précédent concile, et défend, sous peine d'excommunication, de recevoir d'un laïque, quelle que soit sa dignité, les investitures des dignités ecclésiastiques (2).

---

(1) Pendant le carême de l'an 1075.

En cette même année, la veille de Noël, le préfet Cencius, qui avait été excommunié par Grégoire VII à cause de ses rapines, entra avec une troupe de gens armés dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, pendant que le pape y célébrait la messe de minuit, se jeta sur lui, l'arracha de l'autel et le traîna par les cheveux jusque dans une tour qu'il avait fait élever; l'un des scélérats qui accompagnaient Cencius, voulant couper la tête au pontife, lui fit une grande blessure au front. A la nouvelle de cet attentat, le peuple prend les armes et assiége la tour; Cencius, se voyant perdu, demande pardon au pape, qui lui ordonne pour pénitence de faire le voyage de Jérusalem. Grégoire retourne à l'autel et achève de célébrer les saints mystères.

Saint Gervin, abbé de Saint-Riquier, mourut dans le cours de la même année.

(2) Ces investitures étaient principalement usitées en Allemagne. L'investiture se donnait par la crosse et l'anneau que le prince mettait entre

Le roi de Germanie remporte une grande victoire sur les Saxons révoltés, et, plein d'orgueil dans sa prospérité, il convoque un conciliabule à Worms (1), fait déposer le pape et lui fait signifier ce décret par un clerc de Parme, nommé Roland. Cet envoyé paraît dans le concile que Grégoire tenait alors, et le somme, de la part du roi, de quitter aussitôt le saint-siége. Une indignation générale succède à ces insolentes paroles. Le préfet de la ville avec la milice se jette sur Roland; mais Grégoire lui fait un rempart de son corps et lui sauve la vie : « Mes enfants, » leur dit-il, « ne troublez pas la paix de l'Église par une sédi-« tion. Voici les temps dangereux dont parle l'Écriture, où « il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, « superbes et désobéissants à leurs parents. Il faut qu'il « arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous en-« voyait comme des brebis au milieu des loups. Nous de-« vons donc avoir la douceur de la colombe, avec la pru-« dence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les « insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons « assez longtemps vécu en paix, Dieu veut recommencer à « arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous « au martyre, s'il en est besoin, pour la loi du Seigneur, « et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. »

Le pontife ajouta encore quelques paroles, et, de l'avis du concile, prononça l'excommunication et la déposition contre le roi de Germanie, défendant à tous ses sujets de le servir comme roi, et les absolvant du serment de fidélité (2).

---

les mains de l'évêque ou de l'abbé futur; et comme plusieurs princes ou seigneurs pensaient conférer par là les dignités mêmes, ils se croyaient autorisés à les vendre. Ce fut, ainsi que l'observe Longueval, pour ôter ce prétexte de la simonie et maintenir la liberté des élections, que Grégoire VII crut devoir tant travailler à abolir les investitures.

(1) Cette assemblée se tint le 23 janvier 1076.

(2) Dans ce même concile, quatre prélats français furent excommuniés, ainsi qu'un abbé et quelques seigneurs.

Hugues de Die, légat du pape, fait rigoureusement exécuter en France les décrets du saint-siége; il tient plusieurs conciles, à Anse (1), à Clermont, à Dijon, à Autun, dépose et suspend quelques prélats (2) ; mais le pape, usant de clémence, modère à l'égard de plusieurs la rigueur de ces peines.

Le légat assemble un concile à Poitiers (3), on y dépose encore quelques prélats simoniaques et l'on y dresse dix canons, parmi lesquels sont les suivans :

I. Aucun évêque, abbé ou prêtre, ne recevra l'investiture d'un évêché, d'une abbaye, ou de quelque dignité ecclésiastique, des mains du roi, du comte, ou de quelque personne laïque. Si les laïques méprisent ce décret, et s'emparent violemment des églises, ils seront excommuniés et ces églises interdites ; on y donnera seulement le baptême, la pénitence et le viatique aux malades.

II. Personne ne possédera de bénéfices en plusieurs églises, et ne donnera de l'argent pour les obtenir. Ceux

---

(1) Petite ville à six lieues de Lyon.

(2) Humbert, archevêque de Lyon, ayant été déposé pour cause de simonie, et s'étant retiré dans le monastère du Mont-Jura, les clercs et les laïques de Lyon qui étaient au concile d'Autun demandèrent pour archevêque Gébouin, archidiacre de l'église de Langres. Tout le concile applaudit à leur demande ; lui seul refusa d'y acquiescer, et pour se soustraire à cette élection, il alla s'attacher à un coin de l'autel, dans la pensée qu'on n'oserait point l'arracher d'un si saint asile ; mais on l'y prit, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche suivant, jour où il fut sacré par le légat.

Ce saint archevêque, connu vulgairement sous le nom de saint Jubin, mourut en l'an 1082, et fut enterré dans l'église de saint Irénée, où l'on érigea un autel en son honneur. Le peuple l'invoque contre les douleurs de la goutte et contre celles de la pierre, dont il fut lui-même affligé.

(3) An 1078. On voit, d'après une lettre de ce légat à Grégoire VII, que le roi avait pressé le comte de Poitiers de s'opposer à la tenue du concile, et avait en même temps écrit aux évêques pour les empêcher de s'y rendre. Le premier jour il y eut beaucoup de tumulte, les gens de l'archevêque de Tours et de l'évêque de Rennes ayant enfoncé à coups de hache les portes de l'assemblée.

qui auront obtenu par cette voie quelque dignité ecclésiastique ou quelque prébende (1), seront déposés.

III. Personne ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté.

IV. Défenses aux évêques de recevoir aucun présent pour les ordinations, et autres fonctions spirituelles.

VII. Les enfants des prêtres et les autres bâtards ne pourront être promus aux ordres sacrés, à moins qu'ils ne se fassent moines ou chanoines réguliers. Mais ils ne pourront jamais obtenir les prélatures.

IX. Défense aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres, d'avoir des concubines. Si quelqu'un entend la messe d'un prêtre qu'il sait être simoniaque ou concubinaire, il sera excommunié.

X. On excommunie les clercs qui portent les armes et les usuriers.

Manassé Ier, archevêque de Reims, est accusé de divers crimes; d'avoir usurpé son siége, d'y être entré par simonie, d'avoir enlevé les vases sacrés de sa cathédrale, dépouillé ses clercs, pillé d'autres églises, et d'avoir prononcé des excommunications injustes.

Suspendu par le légat et rétabli par le pape, il est cité juridiquement au concile de Lyon; mais il élude, il a recours à de vains prétextes, il cherche à corrompre le légat, il refuse de comparaître (2), est déposé de l'épiscopat, et la

---

(1) On appelait *prébende*, *præbenda*, du latin *præbere seu præstare*, *Quasi portio præbenda, seu præstanda*, des gages ou pensions en argent, ou des provisions en espèces. Quoiqu'il y eût des prébendes sans canonicat et des canonicats honoraires sans prébendes, ordinairement il y avait une prébende ou portion de fruits attachée à chaque canonicat. (Voy. les *Institutions au droit ecclésiastique*, par Fleury, tom. Ier, pag. 337, avec les notes de Boucher d'Argis.)

(2) Ce prélat avait déjà été cité aux conciles d'Autun et de Poitiers, et ne s'y était point présenté. Le concile de Lyon, qui prononça cette dépo-

sentence envoyée à Rome est confirmée dans un concile. Cependant le pontife, usant encore d'indulgence, lui accorde un délai pour se purger par serment avec quelques évêques, et lui impose pour condition de restituer les biens qu'il a pris et de se retirer en attendant qu'il se justifie au monastère de Cluny.

Manassé n'obéit point, est excommunié, déposé sans retour, se maintient à main armée quelque temps dans son siége, est enfin chassé de la ville, se retire auprès du roi de Germanie, et vit errant le reste de ses jours (1).

Tandis qu'on s'occupait avec tant de vigueur de la réforme du clergé français, et qu'on purgeait l'Église des mauvais pasteurs, l'état monastique se distinguait par de grandes vertus; saint Robert fondait l'abbaye de Molesme, en Bourgogne; saint Etienne de Thiers, le monastère de Muret, près de Limoges; saint Gaucher, celui d'Aureil; saint Gérard, celui de Sauve-Majeure, à six lieues de Bordeaux; Simon comte de Crépy, jeune seigneur, riche et puissant, abandonnait sa fortune, ses biens pour vivre dans la soli-

---

sition, se tint dans le cours des mois de janvier et de février 1080, ainsi que le démontrent les dates de deux lettres du pape Grégoire.

(1) Un écrivain anonyme de la première croisade, dans son ouvrage découvert par Mabillon dans la bibliothèque du Mont-Cassin, atteste que l'évêque de Reims (et cette désignation suffit pour démontrer qu'il s'agit de Manassé) fit le pèlerinage de la Terre-Sainte peu de temps avant que les premiers croisés y pénétrassent; qu'il fut pris par le soudan de Babylone, qui le fit esclave avec les évêques de Beauvais, de Tarente, l'ermite Guillaume et autres, et qu'il recouvra sa liberté, avec tous ses compagnons de captivité, à la faveur des miracles obtenus par Guillaume. Mais on ignore ce que devint ensuite Manassé. Cet historien anonyme a copié Pierre Tudebode, premier historien de la croisade, ou bien un autre auteur anonyme publié par Bongars dans son recueil d'historiens de la croisade (Hanau, 1611. 2 vol. in-fol.), et plagiaire lui-même; car ce dernier écrivain anonyme avait complétement pillé Tudebode. Il y a toutefois, dans l'anonyme de Mabillon, diverses additions qui ne sont pas sans intérêt, et entre autres l'histoire de la captivité des évêques dont je viens de parler.

tude et s'humilier devant Dieu (1), et Hugues, duc de Bourgogne, entrait moine à Cluny.

Cependant les seigneurs allemands, mécontents de leur prince, et, s'étant assemblés, avaient délibéré sur l'état des affaires, et, d'un concert unanime, les uns par zèle de religion, les autres pour le désir d'une réforme, ceux-ci pour profiter du changement, ceux-là pour se venger, tous enfin s'étaient accordés à conclure qu'ils ne pouvaient obéir à un prince souillé de crimes et de plus excommunié; qu'il fallait donc choisir un autre roi par l'autorité du pontife qui le couronnerait empereur (2).

Mais, toutefois, avant d'exécuter cette extrême résolution, ils avaient envoyé des députés au roi pour lui parler ainsi : « Que quoique les motifs pour lesquels on entendait « le déposer fussent très-légitimes et qu'on pût le forcer « à la soumission par les armes, on voulait néanmoins, « pour employer des voies plus douces, s'en rapporter au « jugement du souverain-pontife, qui serait invité de se « rendre à Augsbourg dans le mois de février; que, cepen-

---

(1) Guibert, abbé de Nogent (*), raconte dans ses mémoires que ce jeune seigneur, ayant ouvert le cercueil de son père, fut si frappé du hideux état du cadavre, qu'il résolut de renoncer au monde. « Est-ce donc là mon « père, » s'écria-t-il, « qui a soumis tant de châteaux? Et c'est là qu'aboutit la gloire des grands! » C'est aussi ce qu'on trouve écrit dans un ancien roman cité par le P. Labbe, dans ses tables généalogiques:

Lì cuens vit la merveille, moult en fut ébahi,
Est-ce donc men peres qui tant chatiaux broui?
Ja n'avait-il en France nuz prince si hardi,
Qui osa vers li fere ni guerre ne éstri.
Quand qu'il avait au siècle laissa et en hai
Bien le laissa voir, que la terre en guerpi
Dedans une foret en essil s'enfoui,
Là devint Charbonners : y tel ordre choisi.

(2) Voy. l'*Histoire de la Décadence de l'Empire après Charlemagne*, par le P. Maimbourg, p. 256.

(*) Cet abbé écrivit dans les premières années du XIIe siècle l'histoire de la première croisade. Son récit est plein de vie; une inspiration épique, dit M. J. J. Ampère, semble l'animer.

« dant, pour montrer, par des faits et non par de vaines « paroles ou des promesses auxquelles on ne voulait plus « se fier, qu'il était résolu d'obéir aux volontés du pape, « on exigeait qu'à l'heure même il éloignât tous ses « ministres et les prélats personnellement excommuniés « comme lui, et qu'après avoir licencié ses troupes il allât « demeurer à Spire, où, sans entrer dans les églises ni se « mêler du gouvernement, il vivrait en simple particulier, « n'ayant que l'évêque de Verdun près de lui, et peu « d'autres non portés dans la sentence d'excommunication, « et qu'en outre, s'il n'était absous avant l'expiration de « l'année de sa condamnation, il ne serait plus, par cela « seul, reconnu comme roi. »

Henri IV avait accepté ces dures conditions, et s'était mis en route pour l'Italie, quoique au fort de l'hiver, pour aller demander son absolution.

Les évêques et les laïques allemands, que la même sentence avait frappés, étaient également partis et s'étant présentés au pape, dans la plus grande humilité, avaient été absous, après un jeûne rigoureux.

Le pape, qui avait quitté Rome pour aller à Augsbourg, ignorant pour quel dessein Henri venait en Italie, se retira dans une forteresse à quelques milles de Reggio, où il apprit bientôt les intentions du roi; mais il répondit qu'il ne pouvait juger un accusé en l'absence des accusateurs, que ce prince n'avait donc qu'à se rendre à Augsbourg, où sa cause serait examinée suivant les lois de la justice. Les envoyés répliquèrent que l'année dans laquelle Henri devait se faire absoudre était sur le point de finir; que les seigneurs allemands n'attendaient que ce terme pour se soustraire à son obéissance, et qu'il était donc urgent de lui donner l'absolution, le prince étant prêt d'ailleurs à se soumettre à tout. « S'il est vraiment repentant, dit le pape, « qu'il me remette sa couronne et les autres marques de

« sa dignité, et qu'il se reconnaisse indigne de les porter. » Cette condition ayant paru trop dure, le pape se laissa fléchir.

« — Qu'il vienne et qu'il répare par son obéissance l'in-
« jure qu'il a faite au saint-siége. »

Henri se rendit donc à la forteresse, y entra seul, fut retenu dans la seconde enceinte, se dépouilla de toutes les marques de sa dignité, se vêtit d'une tunique de laine, resta pieds nus du matin au soir pendant trois jours, et fut admis, le quatrième jour, à l'audience du pape qui lui donna l'absolution, à condition qu'il se trouverait à l'assemblée des seigneurs allemands pour y répondre à leurs accusations; qu'en aucun cas il ne chercherait à se venger de ses accusateurs; mais qu'en attendant la sentence qui le maintiendrait sur le trône ou l'en dépouillerait, il n'exercerait aucun acte de souverain.

Le roi promit tout et fit serment de tout observer.

Le pape alors célébra la messe, et quand il en fut à la communion, il fit approcher le prince de l'autel, rompit en deux l'hostie consacrée, en prit la moitié, se tourna vers les assistants, et dit d'une voix ferme :

« Il y a longtemps que vous et vos fauteurs m'avez accusé
« d'être parvenu au souverain-pontificat par la voie de la
« simonie et d'avoir commis des crimes énormes avant et
« après mon exaltation. Quoiqu'il me fût facile de me justi-
« fier par le témoignage de ceux qui savent comment j'ai
« vécu depuis mon enfance, et qui m'ont élevé sur le siége
« apostolique, cependant, afin qu'on ne croie pas que je
« compte plus sur le témoignage des hommes que sur celui
« de Dieu, et pour ôter toute ombre de scandale, voici le
« corps de Notre-Seigneur que je vais prendre en preuve
« de mon innocence, afin que si je suis innocent, le Dieu
« tout-puissant me vienne en aide, et que si je suis cou-
« pable, il me fasse mourir sur-le-champ. » Et il communia.

L'église retentit aussitôt des plus vives acclamations ; mais le pape, ayant imposé silence du geste et de la voix, s'adresse alors au roi, et lui présentant l'autre moitié de l'hostie : « Mon fils, vous savez que les seigneurs allemands « vous accusent d'un grand nombre de crimes ; si vous êtes « innocent, prouvez-le en faisant ce que je viens de faire « moi-même. » Henri reste immobile, ne sait que faire, se retire enfin de l'autel, va conférer avec ses confidents, et revient dire au pape avec un grand respect, que comme il n'y avait dans l'église aucun de ses accusateurs, cette preuve de son innocence serait à leur égard entièrement inutile, et qu'il le suppliait donc de se contenter des voies ordinaires d'un jugement régulier. Grégoire VII y consentit, retint le prince à dîner et lui donna des avis salutaires ; mais celui-ci oublia bientôt ses promesses. Les seigneurs et les évêques lombards, la plupart excommuniés, irrités de ce qu'il avait fait sans eux la paix avec le pape, menacèrent de quitter son parti. Henri répond qu'il n'a ainsi agi que par nécessité, et qu'il ne cherche qu'une occasion de se venger du pape. Les seigneurs allemands, indignés de sa perfidie, élisent un autre roi.

Au milieu de ces grandes affaires, Grégoire luttait toujours avec la même ardeur pour la réforme des abus. Bérenger, enseignant encore son hérésie, avait été cité à Rome, et, dans deux conciles (1), avait solennellement abjuré, en confessant publiquement qu'il avait erré sur le grand mystère de nos autels ; mais à peine de retour en France, il n'avait pas craint de se rendre parjure, et de publier un écrit pour annuler ses rétractations. L'archevêque de Cantorbéry, le célèbre Lanfranc, composa alors (2) son

---

(1) En 1078 et 1079.

(2) Quelques écrivains placent la publication de cet ouvrage avant l'an 1070 ; mais c'est là une erreur évidente, puisque dans le deuxième cha-

excellent ouvrage, ayant pour titre : *Traité du corps et du sang du Seigneur,* et dans lequel il montre la mauvaise foi de son adversaire, ses altérations ou falsifications de la doctrine des Pères, ses artifices, sa fausse dialectique, sa perfidie, ses parjures, ses contradictions. Le vertueux et savant Guitmond (1), depuis évêque d'Averse, vient appuyer la vérité par un autre ouvrage aussi solide que lumineux, découvre les subtilités de l'hérésiarque, et les détruit avec une méthode admirable, avec un invincible raisonnement. Ces deux écrits accablent Bérenger, et sont les principaux instruments dont Dieu se sert pour le faire rentrer dans la foi catholique. Il est cité à Bordeaux devant un concile, en l'an 1080; il se soumet, confirme ses rétractations, rétracte son dernier écrit, et se retire dans une île au-dessous de Tours pour y mourir dans la pénitence et dans la pratique des bonnes œuvres (2).

Henri IV et Rodolphe, son concurrent, se faisaient alors une rude guerre. Le pape reste neutre entre ces deux rivaux, et rend, dans le concile qu'il tient en 1080, un dernier décret contre les investitures, en déclarant que non-seulement ceux qui les reçoivent, mais aussi ceux qui les donnent, empereurs, rois, ducs, marquis, comtes et toute autre personne laïque, sont excommuniés (3).

---

pitre Lanfranc parle du pontificat de Grégoire VII, qui n'arriva au saint-siége qu'en 1073, et rapporte en entier la profession de foi souscrite par Bérenger au concile de Rome en 1079.

(1) C'est le même moine qui avait refusé l'évêché que lui offrait le roi Guillaume. S'étant rendu en Italie, où il fut bientôt distingué par sa science autant que par sa piété, *vir clarus scientiâ et sanctitate*; il ne put résister aux sollicitations du pape Urbain II, et fut ordonné évêque d'Averse, dans la Pouille.

(2) Le moine Clarius, qui n'écrivait que dix ans après la mort de Bérenger, et en un lieu peu éloigné de Tours, atteste sans équivoque qu'il mourut dans la foi de l'Église et bon catholique : *Fidelis et vere catholicus vitam finivit.* (Voy. dans l'*Histoire littéraire de la France,* par des bénédictins de Saint-Maur, l'article concernant Bérenger, t. VIII, p. 197 et suiv.)

(3) Ce décret, qui occasionna bien des troubles, donna lieu à plusieurs

Henri, plusieurs fois battu, continue toujours à tromper le pontife, en promettant de s'en remettre au jugement des légats; mais, au premier succès, il change de langage et méconnaît ses promesses. Grégoire alors l'excommunie, le prive de ses états, et confirme l'élection de Rodolphe (1).

Henri fait assembler quelques évêques à Mayence et à Brixen dans le Tyrol, et déposer Grégoire VII. Guibert, archevêque de Ravenne, excommunié plusieurs fois, est nommé pape et prend le nom de Clément III. Rodolphe est blessé à mort dans une dernière bataille (2); et Henri,

---

écrits, soit pour le justifier, soit pour le combattre. Les arguments de ceux qui écrivirent pour sa défense peuvent se réduire à trois principaux: le *premier* consistait à dire que ce décret était indispensable pour détruire la simonie; le *second*, que les investitures données par les laïques étaient contraires aux canons qui les avaient défendues pour maintenir la liberté des élections; le *troisième*, qu'une dignité spirituelle ne pouvait venir de la puissance séculière, et que l'investiture donnée par un laïque était une entreprise sur le spirituel. Les adversaires répondaient: premièrement, que la simonie pouvait tout aussi bien s'attacher à la voie de l'élection qu'à celle de l'investiture ou collation des bénéfices, et même plus facilement, les particuliers pouvant être tentés de donner leur voix pour de l'argent, plutôt que des princes, dont les richesses étaient une plus sûre garantie contre la corruption; secondement, que les canons et les décrets invoqués, n'étant pas de droit divin, étaient sujets au changement selon la diversité des temps et des circonstances; troisièmement, enfin, qu'il fallait distinguer deux choses dans un évêché, le spirituel et le temporel; que les évêques recevaient le spirituel, en vertu de leur ordination, de celui qui les consacre, et que les princes ne leur donnaient l'investiture qu'à l'égard du temporel; de sorte que, pour parler bien exactement, on devait dire que les princes ne donnaient qu'un évêché ayant tel revenu, mais non l'épiscopat, ordre tout saint et tout spirituel; et que l'investiture par la crosse et par l'anneau n'était qu'un signe extérieur par lequel ces princes n'entendaient conférer que le temporel de l'Eglise.

(1) Concile de Rome, 7 mars 1080.

(2) Les troupes de Henri, vivement poussées de tous côtés par les Saxons, commençaient à plier, lorsque Godefroi de Bouillon, qui n'avait alors que vingt ans, et qui portait l'aigle devant Henri, courut à toute bride contre Rodolphe qui chargeait à la tête des siens, et lui donna si rudement du fer de sa cornette au défaut de la cuirasse, qu'il le jeta à la renverse à demi mort; en même temps un cavalier lui abattit la main droite d'un coup de sabre. Rodolphe mourut le lendemain.

délivré de ce vaillant compétiteur, se dispose à porter les armes en Italie pour soutenir l'anti-pape.

Nonobstant une situation si critique, Grégoire VII ne cessait de veiller sur toutes les églises et d'étendre partout son zèle, poursuivant chaque affaire comme s'il n'en eût eu qu'une seule à traiter, tandis que son légat continuait à tenir des conciles (1) en France, pour le rétablissement de la discipline et pour la rigoureuse exécution des décrets du saint-siége.

L'église de Grenoble avait alors saint Hugues pour évêque. En arrivant dans cette ville, il avait trouvé un peuple ignorant, indocile, un clergé simoniaque, des prêtres concubinaires ou publiquement mariés, et son ardeur pour extirper ces vices et faire cesser ces scandales avait été sans fruit (2); découragé, épuisé par tant d'inutiles efforts, il s'était retiré à la Chaise-Dieu, où il vécut un an en simple moine; mais un ordre formel du pape vint l'obliger, après ce temps, de retourner à son église. Ce saint prélat avait repris avec courage le cours de ses travaux, lorsque sept pèlerins allèrent le trouver; à leur tête était saint Bruno (3),

(1) Le roi Guillaume, qui montrait une grande ardeur pour le rétablissement de la discipline en Normandie et en Angleterre, fit assembler, en l'an 1080, un concile à Lillebonne (*concilium Juliobonense*), en Normandie. On y fit treize canons, dont voici les dispositions les plus remarquables : Les évêques et les seigneurs veilleront à l'observation de la trève de Dieu. — On punira selon les lois ceux qui ont épousé leurs parentes. — On ne souffrira point que les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les chanoines et les doyens aient des femmes; et comme les évêques avaient montré quelque négligence sur ce point, le roi veut que les magistrats laïques jugent les prêtres concubinaires en présence des officiers de l'évêque. Le roi déclare qu'il rendra aux évêques la connaissance de ces délits quand ils auront *fait paraître plus de zèle.*

(2) Saint Hugues passait pour un des grands prédicateurs de son siècle : *prædicator egregius*; mais il ne cherchait point à dire ce qui pouvait lui attirer des applaudissements de ses auditeurs. Il ne se proposait que de les instruire et de les toucher; et il y réussissait si bien, qu'après chacun de ses sermons, beaucoup de pécheurs venaient se confesser.

(3) Saint Bruno, né à Cologne d'une famille distinguée, avait fait ses

ils cherchaient un lieu convenable où ils pussent vivre de cette admirable et sainte vie des anciens anachorètes, mourir au monde et ne penser qu'à Dieu. Saint Hugues les reçut avec joie et les mena dans un affreux désert de son diocèse, qu'on nomma depuis *la Chartreuse;* et ces fervents solitaires, s'étant mis à l'œuvre, bâtirent un oratoire en l'honneur de la Vierge, avec des cellules pour chacun d'eux, et jetèrent ainsi les fondements (1) de cet ordre célèbre qui donna tant d'édification à l'Église et fit tant d'honneur à la religion.

Cependant le roi de Germanie, qui vainement avait sollicité Philippe, roi de France, de renoncer à la communion de Grégoire VII, et de reconnaître Clément, était entré en Italie, s'était emparé de Rome, avait fait introniser Clément, et tenait le pape assiégé dans le château Saint-Ange. Mais le brave Robert Guiscard, chef des aventuriers normands, qui avait fondé un royaume dans le midi de l'Italie, apprenant le danger qui menaçait le pape, quitte la Grèce où il faisait la guerre à l'empereur d'Orient, vint délivrer Gré-

---

études en France. Ses progrès dans les sciences lui ayant acquis une grande réputation, il obtint la chaire de l'école de Reims, devint chancelier de l'archevêque Manassé, et forma, dès cette époque, le dessein d'embrasser la vie monastique, ainsi qu'il le raconte dans une lettre à un de ses amis : « Vous vous souvenez, » lui dit-il, « que vous et moi et Fulcius « le borgne, nous promenant un jour dans un jardin, près de la maison « d'Adam où je logeais, après avoir discouru ensemble de la caducité des « biens et des plaisirs de la terre comparés à la durée des joies célestes, « nous fûmes si embrasés de ferveur, que nous promîmes et vouâmes au « Saint-Esprit de quitter au plus tôt les choses périssables et de prendre « l'habit monastique, pour tâcher de mériter les biens éternels; ce que « nous n'aurions pas différé d'exécuter sans un voyage que Fulcius fit alors « à Rome. »

(1) An 1084. L'année suivante, Roricon, évêque d'Amiens, fonda l'abbaye de Saint-Acheul. Gui, prédécesseur de Roricon, avait aussi établi pour des chanoines, à Amiens, le monastère de Saint-Martin-aux-Jumeaux, à l'endroit où saint Martin avait donné à un pauvre la moitié de son manteau.

goire, le rétablit au palais de Latran (1), et quelque temps après le conduisit, pour plus de sûreté, à Salerne où ce pontife mourut, le 25 mai 1085, en prononçant ces paroles qui furent les dernières : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité; voilà pourquoi je meurs en exil* (2).

---

(1) An 1084.

(2) Plusieurs auteurs du temps rapportent qu'il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau. L'Église romaine honore Grégoire VII comme saint. Soixante-huit ans après sa mort, le pape Anastase IV le fit peindre à Rome, dans un oratoire de Saint-Nicolas, avec l'auréole et le titre de saint. En 1577, Marc-Antoine Colomne, archevêque de Salerne, trouva son corps entier avec les ornements pontificaux. En 1584, Grégoire XIII fit insérer le nom de ce pontife dans le martyrologe romain; et le pape Paul V, par un bref de l'an 1609, permit à l'archevêque et au clergé de Salerne de l'honorer comme saint par un office public. (Voy. FLEURY, *Hist. ecclésiast.*, t. XIII, p. 453.)

Voici en quels termes le P. Maimbourg parle du pape Grégoire VII : « Il est constant qu'il a porté la grandeur et l'autorité de l'Eglise romaine « plus haut que n'avait jamais fait aucun de ses prédécesseurs; que « c'était un homme d'un grand mérite, d'un zèle très-ardent pour rétablir « la discipline, et d'une vie fort innocente, quoique ses ennemis, et surtout « les ecclésiastiques d'Italie et d'Allemagne dont il voulait absolument « corriger les désordres, aient tâché de la noircir par mille calomnies qui « se sont détruites d'elles-mêmes, pour avoir été trop atroces, trop gros- « sièrement inventées par une aveugle passion, qui ne dit rien pour en « vouloir trop dire, et infiniment éloignés de toute vraisemblance. Mais, « après tout, il me semble que l'on peut dire, avec tout le respect qu'on « doit à sa mémoire, que s'il *se fût pu* aviser de faire quelque bon con- « cordat avec l'empereur pour la collation des bénéfices semblables à « ceux qu'on a faits depuis fort utilement pour le bien public; comme « d'une part il n'y eût rien perdu, de l'autre il eût épargné bien des maux « à l'Eglise et à l'empire, à lui-même bien de la peine et du chagrin, et le « sang et la vie à tant de milliers d'hommes qui ont péri dans la querelle « des investitures. »

Sur ce dernier point, on peut répondre que Grégoire ne pouvait prévoir la résistance qui fut apportée à ses décrets concernant les investitures; qu'il s'agissait de porter remède à des maux extrêmes, et que des mesures vigoureuses étaient nécessaires pour arrêter cette contagion de la simonie qui régnait partout. Grégoire VII fit tout ce qu'il put dans l'intérêt de la religion et des mœurs, et s'il fut quelquefois entraîné un peu loin par l'excès de son zèle, il n'en faut accuser que les désordres de son temps. Il avait considéré le pontificat comme une dictature suprême pour rétablir l'ordre dans l'Église et dans l'État, pour régénérer le monde chrétien, pour faire

Grégoire VII, avant de mourir, avait désigné trois sujets comme les plus dignes du souverain pontificat; l'un d'eux, Didier, abbé du Mont-Cassin, fut élu pour lui succéder, prit le nom de Victor III, mourut le 16 septembre 1087, et fut remplacé par Urbain II (1).

La paix qui régnait en France avait facilité l'œuvre de la réforme, et déjà le clergé reprenait quelque lustre.

Mais la guerre avait éclaté entre Guillaume, roi d'Angleterre, et Robert, l'aîné de ses fils. Celui-ci, désirant que son père lui fît cession de la Normandie, et ne pouvant l'obtenir, avait assemblé quelques troupes, obtenu des secours de Philippe Ier, et s'était retiré sous les auspices de ce prince, dans le château de Gerberoi, à cinq lieues de Beauvais.

Guillaume passe la mer et vient assiéger Gerberoi.

Robert résiste avec grande vigueur, et dans une sortie qu'il fait, il lutte corps à corps avec un cavalier couvert de

---

cesser l'injustice, l'immoralité, les scandales, l'oppression, la tyrannie des rois et des seigneurs; et si ces vues nobles, généreuses, inspirées par les sentiments les plus purs, par le désir du bien public, lui firent dépasser les bornes de son autorité, il ne faut pas l'en blâmer, car ce serait faire outrage à la vertu. Voilà pourquoi Leibnitz, qui avait étudié l'histoire en philosophe et en politique, n'hésite pas à dire que cette puissance des papes a souvent empêché de grands maux. Voilà pourquoi aussi un écrivain protestant, M. Voigt, déclare, dans son *Histoire de Grégoire VII*, qu'il est difficile de donner au génie de ce pontife des éloges exagérés. « Pour « bien juger ses actes, » dit-il, « il faut considérer son but et ses intentions, « il faut examiner ce qui était nécessaire de son temps. Sans doute, une « généreuse indignation s'empare de l'Allemand quand il voit son empe- « reur (Henri IV) humilié à Canosse, ou du Français quand il entend les « sévères leçons données au roi (Philippe Ier). Mais l'historien qui embrasse « les événements sous un point de vue général s'élève au dessus de « l'horizon étroit de l'Allemand ou du Français, *et trouve fort juste ce qui « a été fait*, quoique d'autres le blâment... Qu'on ne jette donc point la « pierre à celui qui est innocent; qu'on respecte et qu'on honore un « homme qui a travaillé pour son siècle, selon des vues si grandes et si « généreuses. »

(1) Ce pape, natif de Châtillon-sur-Marne, avait été chanoine à Reims et moine à Cluny. Il était évêque d'Ostie lorsqu'il fut élu pape. Il s'appelait Otton; en montant sur le saint-siége, il prit le nom d'Urbain II.

son armure, le blesse au bras, le désarçonne, reconnaît la voix de son père, se jette aussitôt à ses pieds, l'aide à se relever, à remonter à cheval et le laisse retourner à son camp. Une réconciliation intervient; mais elle dure peu. Robert quitte encore la cour; son père le maudit et ne le revit plus.

Guillaume vient en Normandie, et réclame du roi de France la possession de la ville de Mantes; mais Philippe ne fait aucun cas de sa réclamation, et dit, en plaisantant sur l'embonpoint de Guillaume, alors malade à Rouen, qu'il *restait bien longtemps en couches*. Guillaume, exaspéré par cette raillerie, jure, par ses plus grands serments, *par la splendeur de Dieu,* qu'il ira faire ses relevailles dans le royaume de France avec dix mille lances en guise de cierges; ayant attendu l'époque des moissons, il se met à ravager les campagnes, fait mettre le feu à Mantes (1), se tient au milieu de l'incendie, encourage, excite ses soldats, de la voix et du geste, à ne rien épargner.

Comme il allait et venait, son cheval, lancé au galop, s'abattit et le blessa au ventre. L'agitation qu'il s'était donnée dans la ruine de la ville, la chaleur du feu et de la saison ayant aggravé sa blessure, il fut transporté à Rouen et de là dans le monastère de Saint-Gervais, hors des murs de la ville, dont il ne pouvait supporter le bruit (2). Gilbert, évêque de Lisieux, et Gontard, abbé de Jumiéges, qui étaient ses médecins, lui ayant annoncé que sa fin était proche, il remplit la maison de cris lamentables, non point par crainte de la mort, mais par l'effroi du dernier jugement; car il sentait alors le poids de ses remords. « Hélas! » dit-il, après avoir reçu le viatique, « je tremble à la vue du

---

(1) En juillet 1087.

(2) *Quia strepitus Rhotomagi intolerabilis erat ægrotanti.* (ORDERIC. VITAL.)

« nombre et de l'énormité de mes péchés. Voilà que je vais « comparaître devant le terrible tribunal de Dieu, et je ne « sais que faire pour y trouver grâce; car depuis mon en- « fance j'ai été nourri dans la guerre et j'ai versé beaucoup « de sang. Il m'est impossible de faire le dénombrement de « tous les péchés que j'ai commis depuis ma naissance et « dont je me vois obligé d'aller rendre compte. » Il fit ensuite un précis de sa vie et un détail des principales fautes qu'il se reprochait, surtout depuis la conquête de l'Angleterre, et s'adressant aux prélats qui l'environnaient, il ajouta : « Je vous conjure instamment de prier Dieu qu'il « m'accorde le pardon de tant de péchés. J'ordonne qu'on « distribue mes trésors aux pauvres et aux églises, afin que « ce qui a été amassé par la violence et l'injustice soit em- « ployé à l'usage des saints (1)..... »

Le jeudi, 9 septembre, à la pointe du jour, ayant entendu

---

(1) Ce prince fit donner une grosse somme d'argent au clergé de Mantes pour rebâtir les églises incendiées, et il fit mettre en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons.

Guillaume publia des lois très-sévères et des règlements cruels; ainsi il avait ordonné que quiconque tuerait un cerf ou une biche dans les forêts de son domaine aurait les yeux crevés; la même défense s'étendit ensuite aux sangliers.

Il avait fait faire une grande enquête territoriale et dresser un registre universel de toutes les mutations de propriété opérées en Angleterre par la conquête; il voulut savoir en quelles mains, dans toute l'étendue du pays, avaient passé les domaines des Saxons, et combien d'entre eux gardaient encore leurs héritages par suite de traités particuliers conclus avec lui-même ou avec ses officiers; combien, dans chaque domaine rural, il y avait d'arpents de terre; quel nombre d'arpents pouvait suffire à l'entretien d'un homme d'armes, et quel était le nombre de ces derniers dans chaque province ou comté d'Angleterre; à quelle somme montait en gros le produit des villes, des bourgades, des hameaux; quelle était exactement la propriété de chaque comte, baron, chevalier, sergent d'armes; combien chacun avait de terre, de gens ayant-fiefs sur ses terres, de Saxons, d'animaux de charrues. (Voy. M. Augustin Thierry, tom. II, pag. 123 et 124.) Mais le rôle de cadastre, ou pour parler l'ancien langage, le *terrier* de la conquête normande, ne fit point mention des domaines conquis au-delà de la province. (Pag. 128.)

le son des cloches, il demanda ce qu'on sonnait; on lui répondit que c'était l'office de prime à l'église de Notre-Dame. Il leva aussitôt les yeux et les mains au ciel, en disant : « Je me recommande à Notre-Dame la Sainte-Vierge-« Marie, mère de Dieu. » Et presque aussitôt il expira.

Il avait à peine les yeux fermés, que tous les seigneurs disparurent; les officiers se mirent alors à piller les meubles, les armes et les vêtements; et le cadavre du roi resta ainsi abandonné pendant quelques heures. L'archevêque de Rouen, et un chevalier appelé Herluin, prirent soin de sa sépulture et firent porter le corps à Caen, pour être inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Étienne. Mais comme on entrait dans la ville, le feu prit à quelques maisons, et tous les assistants ayant couru pour l'éteindre, le roi n'eut pour escorte que les moines de ce couvent.

A la fin de la messe, à laquelle assistèrent la plupart des abbés et tous les prélats de Normandie, Gillebert, évêque d'Évreux, fit l'oraison funèbre du conquérant, et l'on se disposait à descendre le corps en terre, lorsqu'un bourgeois de Caen, Asselin, fils d'Arthur, s'avance et dit : « Ce ter-« rain m'appartient; le roi, qui était encore duc, l'a enlevé à « mon père par violence pour y bâtir ce monastère. C'est « pourquoi je le réclame et je m'oppose à ce que l'usurpa-« teur y soit inhumé. » Les évêques et les seigneurs ayant vérifié le fait et trouvé la réclamation juste, firent aussitôt compter à Asselin une somme pour l'emplacement du sépulcre, et s'engagèrent à le dédommager du surplus du terrain.

Alors on descend le corps; mais la fosse étant trop étroite, on pousse violemment; par cet effort, le ventre crève et répand dans l'église une horrible infection; on brûle en vain des parfums, les assistants se dispersent, les prêtres achèvent les prières, on ferme le tombeau et l'on se hâte de sortir.

Ainsi, cet homme si redoutable, si puissant, trouve à peine six pieds de terre sur un sol que l'on dispute à son cadavre, et dont il faut compter le prix, afin qu'il ait le droit d'y mêler sa poussière, en attendant le dernier réveil (1).

O vanité des vanités! Tout n'est que vanité.

En l'an 1089, la peste nommée *le feu sacré* reparut dans plusieurs provinces et fit périr beaucoup de monde. Partout l'on faisait des processions et des prières pour apaiser la colère de Dieu. Les guérisons miraculeuses qui furent opérées par les mérites de saint Antoine, dont les reliques apportées de Constantinople près d'un siècle auparavant, avaient été placées dans une église du diocèse de Vienne (2), rendirent le nom de ce saint abbé célèbre dans tout le royaume. L'immense concours de malades, qui venaient y chercher la guérison de leurs maux, engagea deux

---

(1) Guillaume-le-Conquérant laissa trois fils : Robert, auquel il laissa le duché de Normandie ; Guillaume, surnommé le Roux, qu'il fit partir pour l'Angleterre pour s'y faire sacrer roi dès qu'il se vit en danger de mort, et Henri, le plus jeune des trois, auquel il donna cinq mille livres d'argent. « Mais, que ferais-je de cet argent, si je n'ai ni terre ni demeure? — Sois tranquille, répondit le père, aie confiance en Dieu ; souffre que tes aînés te précèdent; ton temps viendra après le leur. » Guillaume-le-Roux fut tué à la chasse, en l'année 1100, d'un coup de flèche tiré par imprudence. Un charbonnier ayant trouvé son cadavre, le mit sur sa voiture et le transporta au château de Winchester. Henri se fit couronner roi en l'absence et au préjudice de Robert, qui n'était pas encore de retour de la croisade. Mais à peine arrivé, celui-ci prépara une expédition et débarqua en Angleterre ; cette querelle fut apaisée avant qu'on n'en vînt aux mains, et il fut décidé que Robert renoncerait à ses prétentions sur le royaume moyennant une pension annuelle de deux mille livres d'argent. Plus tard Henri passa dans la Normandie, vainquit son frère Robert, le retint prisonnier et lui fit crever les yeux. Robert mourut dans sa prison, après une longue captivité.

(2) Le lieu où ces reliques furent déposées s'appelait alors la Motte, et fut nommé dans la suite *Saint-Antoine*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cette peste, *le feu sacré*, fut appelée depuis *le feu de saint Antoine*, parce qu'on avait recours à ce saint pour en obtenir la guérison.

seigneurs du pays, Gaston et Gironde, son fils, de consacrer leurs biens et de se consacrer eux-mêmes au service des pestiférés; et s'étant associé quelques compagnons pour l'exercice d'une œuvre si charitable, ils mirent sur leurs habits la figure d'une béquille, pour être reconnus comme le soutien des infirmes et des impotents; et c'est ainsi que commença l'ordre de Saint-Antoine.

Les lettres s'étaient ranimées, le goût pour les bonnes études s'était répandu dans la plupart des provinces.

Le monastère de Saint-Pons, dans le Languedoc, était aussi renommé pour les sciences que pour l'exacte discipline. Frotard, homme de savoir et de piété, qui le gouverna, en qualité d'abbé, depuis 1061 jusqu'en 1099, y forma plusieurs grands hommes et rétablit l'observance régulière dans divers autres monastères, tant d'Espagne que d'Aquitaine. De son école sortirent Pierre, évêque de Pampelune, qui travailla, avec d'autres illustres Français, à faire recevoir dans l'église d'Espagne le chant romain; Bérenger, fils d'Aimeric IV, comte de Narbonne, qui devint abbé de la Grasse (1); Ponce qui le fut de Cluny, après le célèbre saint Hugues. Saint-Pons était en si grande estime, que les rois d'Espagne le choisissaient pour y faire instruire leurs enfants (2). L'abbaye de Saint-Hilaire, de Carcassonne; celle de la Deaurade, à Toulouse; celle de Moissac, celle de Saint-Quentin (3), de Fleury, du Bec, ainsi que les écoles de Tours, d'Angers, de Poitiers, de Saumur, de Rouen, de Fécamp, de Jumiéges, de Langres, de Besançon, de Dijon, d'Orléans, étaient illustres par la science des maîtres. An-

(1) C'est aujourd'hui une petite ville du département de l'Aude, à cinq lieues de Carcassonne.

(2) Voyez le t. VII de l'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de Saint-Maur, pag. 42 et 43.

(3) Dans le diocèse de Beauvais.

selme (1) enseignait à Laon, Guillaume de Champeaux à Paris, Odon à Tournai.

Cette ardeur, presque générale, pour la culture des let-

---

(1) Ce savant professeur, qui devint doyen de l'église de Laon, est différent de saint Anselme, abbé du Bec, et ensuite archevêque de Cantorbéry, après la mort de Lanfranc. Saint Anselme était un des hommes les plus instruits de son siècle. Il résolut des questions théologiques très-obscures et inconnues avant son temps ; et, en montrant clairement la conformité de ces décisions avec l'autorité de l'Ecriture-Sainte, il découvrit aux théologiens une nouvelle méthode pour traiter des choses divines, en accordant le raisonnement avec la révélation. Il apprit aux philosophes à s'élever, non-seulement au-dessus du jargon de l'école, mais aussi de toutes les choses sensibles, et à faire usage des idées *innées* et de la lumière naturelle que le Créateur a répandue dans le cœur de l'homme. Anselme en fit lui-même l'essai dans divers écrits qui lui ont mérité le titre du plus excellent métaphysicien qui eût paru dans le monde depuis saint Augustin. Il leur apprit encore, dans un traité fait exprès, à avoir des idées justes de la substance, et à former en conséquence de justes raisonnements. C'est un petit, mais bel écrit sur la dialectique, en forme de dialogue pour le rendre à la portée de tout le monde. Toutefois, saint Anselme déclare qu'en se servant du raisonnement pour traiter les mystères divins, il ne le fait point pour arriver à la foi par la raison, mais seulement afin que ses lecteurs aient le plaisir d'entendre et de contempler ce qu'ils croient, et qu'ils soient en état d'en rendre raison aux autres. Quelques esprits, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'étaient habitués à raisonner sur la religion, comme on le faisait sur des sujets de pure dialectique. La passion de la dispute fit inventer des questions extraordinaires et rechercher toute espèce de subtilités sur les matières de religion. Lanfranc, saint Anselme, Anselme de Laon, Odon, Écolatre de Tournai et quelques autres s'opposèrent à cette nouvelle méthode , mais sans succès. La scolastique continua à faire de terribles progrès.

Les anciens théologiens n'écrivaient sur les vérités théologiques que par occasion, et quand le besoin le demandait; cette coutume changea en France vers la fin de ce siècle. On s'avisa de traiter ces vérités comme par goût et de soi-même , sans que les conjonctures l'exigeassent. Saint Anselme fut le premier qui l'entreprit, et Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, le suivit et poussa les choses encore plus loin. Il alla jusqu'à faire un corps entier et méthodique, quoique en abrégé, de presque toutes les matières de théologie.

Quoique les chicanes de l'école commençassent à s'introduire dans la théologie, elles ne se glissaient point dans la morale. On continua à l'enseigner encore dans toute sa pureté, conformément aux règles de l'Evangile et de saint Paul. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédictins de Saint-Maur, t. VII, pag. 77, 78, 148 et suiv.)

tres fait rechercher les livres et les savants ; de riches bibliothèques se forment ; les monastères sont remplis de copistes, et les bons ouvrages se multiplient ; des princesses, des dames de haute condition se distinguent par leur savoir ; la considération, attachée aux talents, aux lumières, affaiblit le goût que l'on avait pour la bravoure féroce, pour les exercices violents ; les tournois prennent la place des duels ; l'esprit des Français s'épure, se raffine, se dépouille insensiblement des idées de rusticité ; les mœurs commencent à devenir honnêtes, aimables, polies, et l'on voit déjà poindre cette urbanité, cette courtoisie qui distinguèrent plus tard le grand peuple de France entre tous les peuples de l'univers.

Yves, l'homme le plus érudit de son temps, est élu évêque de Chartres en l'an 1090, et trouve bientôt l'occasion de montrer son courage en résistant avec vigueur aux volontés du roi. Ce prince, dont le règne était si paisible, vivait heureux dans un doux repos, lorsqu'une passion criminelle, à laquelle il se livra, vint jeter le trouble dans son existence et le scandale dans l'Europe.

Depuis longtemps il avait épousé Berthe, fille de Florent, duc de Frise, et il en avait eu trois enfants, savoir : Louis, qui fut son successeur et connu dans l'histoire sous le nom de Louis-le-Gros, une fille nommée Constance, et un autre fils, appelé Henri, qui mourut fort jeune. Dégoûté de la reine, il entreprit de la répudier. Les divorces étaient alors fréquents ; car lorsque des maris, qui s'étaient unis avec des parentes à un degré prohibé, étaient las de leurs femmes, ils invoquaient ce cas de nullité pour faire rompre leur mariage ; et leur libertinage se couvrait ainsi de l'autorité des règles de l'Église. Philippe recourut à cet expédient ; mais, ne pouvant avoir de véritables titres, il fit dresser de fausses généalogies à l'effet d'établir qu'il était parent avec Berthe ; et l'ayant répudiée, il la relégua à Montreuil-sur-Mer.

Bertrade, fille du comte Simon de Montfort, et troisième femme de Foulque Rechin, comte d'Anjou, aspire à devenir reine. Cette dame, d'une beauté remarquable et d'une ambition aussi grande que sa beauté, fait proposer sa main au roi, quitte son vieux mari, qui s'en émeut fort peu, vient à la cour, inspire à Philippe une vive passion, et ce prince s'applique à gagner les prélats afin d'avoir leur adhésion pour son nouveau mariage. Yves est appelé, prié, flatté; mais il résiste avec fermeté, et il écrit à l'archevêque de Reims pour lui faire part de sa conférence avec le roi et pour l'exhorter, ainsi que ses suffragants, à ne point trahir la religion dans cette affaire. « Pour moi, » dit-il, « j'aime mieux perdre pour toujours la dignité d'évêque « que de scandaliser, par quelque prévarication, le trou- « peau du Seigneur confié à mes soins. »

Le roi, de plus en plus captivé par Bertrade, et ne voulant écouter aucune remontrance, jure de l'épouser, et fait inviter les évêques à se trouver présents à la cérémonie.

Mais Yves, en réponse à cette invitation, s'adresse au roi dans les termes suivants : « Ce que j'ai dit de vive voix « à votre sérénité avant votre serment, je prends la liberté « de le lui écrire. Je ne veux ni ne puis assister à la célé- « bration de votre mariage à laquelle vous m'invitez, à « moins qu'un concile général n'ait décidé que vous avez « légitimement répudié la reine votre épouse, et que vous « pouvez valablement contracter avec celle que vous vous « proposez d'épouser. Si l'on m'avait invité avec les « évêques à quelque conférence où l'on eût pu discuter « librement cette affaire, je n'y aurais point manqué; « mais je ne puis me rendre à Paris pour le sujet qui m'y « fait appeler. Ma conscience, que je dois conserver pure « devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus- « Christ, qui doit être sans tache, m'en empêchent. J'ai- « merais mieux être jeté au fond de la mer avec une

« meule attachée au cou, que d'être un sujet de scandale « pour les faibles. Prince, ce que je dis n'est point contre « l'obéissance que je vous dois ; c'est, au contraire, pour « mieux vous marquer ma fidélité que j'ose vous parler « ainsi. »

Ce saint évêque adressa presqu'en même temps une copie de cette lettre aux autres prélats, invités comme lui, afin de leur montrer par l'exemple de sa fermeté la conduite qu'ils devaient tenir.

Mais rien ne peut vaincre le roi, qui fait célébrer son mariage par l'évêque de Senlis, en présence de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux.

Lorsque la nouvelle de ce mariage parvint dans les provinces, de grandes rumeurs s'élevèrent ; quelques seigneurs prirent les armes en faveur de la reine Berthe, et la guerre civile était près d'éclater ; Bertrade, par son adresse et par ses artifices, gagna les principaux chefs, et la paix ne fut point troublée ; mais les murmures continuèrent.

Le pape Urbain II écrit aux évêques de France, leur ordonne d'examiner le mariage du roi et de le casser s'il a eu lieu contre les règles de l'Église.

On s'émeut à la cour ; on cherche à réconcilier Yves avec le roi ; mais le prélat résiste, et le roi lui ordonne alors de venir le trouver avec les milices de son église (1), sous prétexte d'une entrevue qui devait avoir lieu avec Guillaume II, roi d'Angleterre ; mais Yves lui répond : « Plu« sieurs raisons fort importantes m'empêchent de me ren« dre à l'ordre que j'ai reçu. La *première,* c'est que le pape

---

(1) Dans ces sortes d'occasions, les princes marchaient d'ordinaire avec des troupes, et les vassaux de la couronne étaient obligés de les y accompagner quand ils les appelaient, et d'y amener leurs propres vassaux avec les hommes armés que chaque fief devait fournir, de la même manière que si l'on eût été à la guerre. (Le P. Daniel, *Hist. de France.*)

Voyez aussi ce que j'ai dit t. Ier, p. 327, note 4 *in fine.*

« Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, d'avoir « commerce avec la femme que vous regardez comme votre « épouse; la *seconde*, c'est que le pape vous ayant demandé « sûreté pour un concile qu'il voulait faire tenir sur ce sujet, « vous n'avez pas permis aux évêques de s'assembler. De « plus, c'est que le pape vous déclare excommunié si vous « demeurez davantage avec cette femme, et qu'il nous a « défendu à tous de la couronner. Ainsi, le respect que j'ai « pour vous m'empêche de paraître en votre présence; car « si j'allais à la cour, je serais obligé de dire de vive voix, « et de déclarer en présence de tout le monde, ce que je « vous dis encore ici, en secret, dans une lettre. Or, je suis « résolu d'épargner la réputation de votre majesté et de ne « donner aucune atteinte à votre autorité, et jusqu'à tant « que je sois absolument obligé de parler, je dissimulerai « et je me tairai. Outre ces raisons qui m'empêchent de me « rendre auprès de votre personne, j'en ai encore une autre; « c'est que presque tous les vassaux de mon église sont ou « absents ou excommuniés pour avoir violé les canons qui « les obligent, sous peine d'anathème, à ne point exercer « des violences les uns contre les autres, certains jours de « la semaine; je ne puis les réconcilier avec l'Église, sans « qu'ils fassent satisfaction, ni les conduire à l'armée, tandis « qu'ils demeurent excommuniés. Enfin, votre sérénité sait « bien qu'il n'y a point pour moi de sûreté à la cour, que j'y « ai pour ennemi un sexe auquel on ne doit pas trop se « fier, alors même qu'on l'a pour ami. J'attends avec pa- « tience que Dieu vous éclaire, qu'il ferme vos oreilles à la « voix du serpent et qu'il les ouvre aux remontrances salu- « taires que vos sincères serviteurs vous font. C'est là l'objet « de mes désirs et ce à quoi tendent toutes les prières que je « fais tous les jours à Dieu. »

Le roi, d'après cette lettre, ne pouvait plus espérer de fléchir le prélat; il eut alors recours à la violence, en met-

tant au pillage les biens de l'évêché; mais Yves, quoique réduit à la dernière extrémité, puisqu'il manqua presque de pain, resta toujours inébranlable. Arrêté par le vicomte de Chartres et retenu captif dans un fort, il s'opposa aux desseins de son peuple qui voulait prendre les armes pour le délivrer, s'estimant trop heureux de souffrir pour les lois de l'Église.

Le pape Urbain écrit alors des lettres très-pressantes à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, pour qu'ils agissent avec vigueur auprès du roi, et qu'ils excommunient le vicomte de Chartres, s'il ne met aussitôt Yves en liberté.

Philippe, de son côté, voulut agir auprès du pape, et lui envoya des ambassadeurs. Ces agents avaient reçu l'ordre, après avoir tenté toutes les autres voies, de déclarer au pontife que s'il s'obstinait à refuser son consentement au mariage, le roi était résolu de se soustraire à son obéissance avec tout son royaume, et de se soumettre, ainsi que l'avait fait le roi de Germanie, à l'anti-pape Clément.

L'évêque de Chartres, averti du sujet de cette ambassade et du détail des instructions, prévint le pape et l'instruisit de tout, en le conjurant de ne point céder aux menaces, et de soutenir énergiquement la cause de Dieu. Il lui disait en même temps de bien peser ses réponses, car on les attendait avec grande impatience à la cour; que les archevêques de Reims, de Sens et de Tours avaient ordre de convoquer leurs suffragants à Troyes pour délibérer là-dessus; et que, quoiqu'il fût lui-même invité à s'y rendre, il croyait devoir s'en abstenir, « à moins, » ajoutait-il, « que vous n'en jugiez « autrement; car je crains bien que cette assemblée ne fasse « quelque chose contre la justice et contre le saint-siége. »

Le pape, ainsi prévenu et d'ailleurs incapable de fléchir dans une telle affaire, répondit aux ambassadeurs que, quoi qu'il dût en résulter, il ne pouvait consentir au mariage du

roi, avant qu'on eût examiné si son divorce était légitime (1).

Sur cette réponse le concile s'assemble, non à Troyes, mais à Reims (2). Yves ne s'y rend pas, on l'accuse de lèse-majesté, de parjure, et on le cite juridiquement; mais il répond que s'il ne comparaît point au concile, c'est parce qu'il y a été invité par des évêques qui ne sont pas de sa province, et qui, d'ailleurs, ne doivent pas être ses juges; parce qu'étant manifeste que c'est la haine qui porte ses ennemis à l'accuser, il déclare en appeler au saint-siége, et parce qu'enfin le roi lui avait refusé le sauf-conduit qu'il avait demandé. « D'ailleurs, » ajoute-t-il, « je comprends, « par les menaces qu'on me fait, qu'il ne m'aurait pas été « permis dans votre assemblée de dire la vérité, puisque, « pour l'avoir dite et pour avoir obéi au saint-siége, on me « traite avec tant de sévérité, jusqu'à m'accuser de parjure « et de lèse-majesté. Mais qu'il me soit permis de vous le « dire, ces reproches conviennent mieux à ceux qui se con- « tentent d'appliquer des fomentations à une plaie incurable « par des remèdes doux, au lieu d'y appliquer le feu. Si « vous l'aviez fait avec moi, notre malade serait déjà guéri.

(1) C'était là, dit Longueval, le nœud de la difficulté; car, quoique Bertrade eût été mariée à Foulque Rechin, comte d'Anjou, on n'incidenta pas là dessus, parce qu'il paraissait évident que ce comte, qui avait déjà répudié deux femmes sans raison, n'avait pas pu contracter un mariage légitime avec Bertrade du vivant des deux autres.

(2) A cause d'une indisposition de l'archevêque de Reims. Ce concile se tint en 1094.

Un an auparavant, cet archevêque avait tenu un concile à Soissons contre Roscelin, dialecticien subtil, chef de la secte des *nominaux*. Roscelin professait la philosophie avec éclat; mais il s'égara en voulant expliquer le mystère de la sainte Trinité par les règles de la dialectique; et il avança que puisqu'il y avait trois personnes en Dieu, il y avait trois choses séparées, autant que le sont trois anges; ajoutant que, si l'usage le permettait, on pourrait dire qu'il y a trois Dieux. Cette hérésie fut condamnée par le concile, et Roscelin abjura; ce qui ne l'empêcha pas d'enseigner plus tard la même erreur.

« En le traitant autrement, c'est à vous de voir si vous vous « acquittez des devoirs que l'épiscopat et la fidélité, que « vous devez au prince, vous imposent.

« Quant à ce qui me regarde, que le roi fasse contre « moi tout ce qu'il lui plaira, tout ce qu'il pourra ; qu'il m'en- « ferme, qu'il me chasse, qu'il me poursuive, j'ai résolu, avec « la grâce, de tout souffrir pour la loi de mon Dieu. Je ne « veux point consentir à son péché, parce que je ne veux « point avoir part à sa punition. Que l'ange du grand « conseil et l'esprit de force soient avec nous ! »

Le concile de Reims parut assez favorable au divorce du roi ; mais le pape, qui l'avait prévu, avait ordonné à Hugues, son légat et archevêque de Lyon, d'en convoquer un autre dans la ville d'Autun (1). Et ce dernier concile, s'étant assemblé, renouvela l'excommunication contre l'empereur Henri et contre l'anti-pape, et enfin excommunia Philippe lui-même pour avoir épousé Bertrade du vivant de sa femme.

Ce coup frappa vivement le roi ; il n'abandonna pas, il est vrai, son péché ; mais il se soumit au décret d'excommunication, en ne paraissant plus en public avec les ornements royaux, et en souffrant que, dans toutes les villes où il allait, on cessât l'office divin ; il se faisait pourtant toujours dire la messe en particulier par son chapelain, avec la permission de l'évêque du lieu.

Cette conduite et la mort de la reine Berthe qui survint peu de temps après semblaient devoir préparer un autre dénoûment ; mais le pape, craignant que sa condescen-

---

(1) A cette époque, Autun n'était point dans le royaume de Philippe, mais faisait partie du duché de Bourgogne ; et voilà pourquoi cette ville fut choisie pour la tenue du concile, afin que les assistants y fussent plus en liberté. Trente-deux évêques se trouvèrent à ce concile, quoiqu'on ne nomme parmi eux que Radulfe, archevêque de Tours, et Hoel, évêque du Mans.

dance ne fût d'un fâcheux exemple, ne jugea point à propos de fléchir, et convoqua un concile à Plaisance (1), pour traiter de cette affaire. Philippe avait promis de s'y rendre en personne; mais il envoya des ambassadeurs pour annoncer que des affaires de l'État l'en avaient empêché; et la procédure fut ajournée.

Un nombre considérable de prélats d'Italie, d'Allemagne, de France, de Bourgogne s'était rendu à l'appel du pontife, avec une multitude infinie de peuple, de seigneurs et d'ecclésiastiques de tout rang; et comme aucune église n'était assez vaste pour contenir tant de monde, on s'assembla dans la campagne.

C'est qu'il s'agissait non-seulement de l'affaire du roi; mais d'un vaste projet, d'une entreprise héroïque; le pape devait y proposer la délivrance des lieux saints, et l'Europe chrétienne s'était émue.

Depuis leur conversion à la foi, les peuples d'Occident tournaient sans cesse leurs regards vers cette terre où tant de prophéties, tant de miracles, tant de mystères s'étaient accomplis; ils parcouraient, par la pensée, ce pays des divines merveilles, Bethléem, le Golgotha, le Tabor, et leur cœur tressaillait, s'enflammait; un noble, un saint enthousiasme les saisissait.

Et les pèlerinages commencèrent.

Du fond de la Gaule, des extrémités de la Germanie, de toutes les contrées de l'Europe, des chrétiens s'acheminèrent vers l'Orient; ils marchaient pleins d'ardeur et de confiance à travers tant de pays et de peuples divers, comptant pour rien les fatigues, les privations, les dangers de ce long voyage; et ils allaient ainsi à la garde de Dieu (2).

---

(1) Vers la mi-carême de l'année 1095.

(2) Vers l'an 333, un chrétien de Bordeaux, voulant faciliter à ses com-

Dans le voisinage de la fontaine de Siloé, l'on voyait, dès le VIe siècle, un cimetière pour les pèlerins qui mouraient à Jérusalem; de vénérables religieux habitaient parmi ces tombeaux, et ce lieu, suivant la relation de saint Antonin, couvert d'arbres fruitiers, parsemé de sépulcres et d'humbles cellules, réunissait à la fois les vivants et les morts. C'était là que ces fervents voyageurs désiraient ardemment trouver leur dernier gîte, et rendre leur âme à Dieu.

La conquête de la Palestine par les Sarrasins, et les per-

---

patriotes le voyage de la Terre-Sainte, qu'il avait fait lui-même, composa un *Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.* D'après l'exactitude des mesures données dans ce travail, on pense que l'auteur copia ces recueils d'itinéraires dressés par ordre des empereurs sur des arpentages exécutés dans tout l'empire pour l'usage des fonctionnaires publics et pour la marche des troupes. Voici en peu de mots la ligne de cet itinéraire : Le pèlerin, partant de Bordeaux, se rend à Arles en passant par Auch, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers et Nîmes; il traverse ensuite Avignon, Orange, Valence, Die, Gap, Embrun; il arrive auprès des Alpes Cottiennes, *Alpes Cottiæ*; à Briançon, il commence à gravir le mont Genèvre, arrive à Suze, entre à Turin, suit le Pô, va à Pavie, de là à Milan, passe par Bergame, Bresce, Vérone, Vicence, Aquilée, monte les Alpes Juliennes ou les montagnes qui séparent le Frioul de la Carniole, parvient à *OEmona*, Laybach, entre dans l'Illyrie, dans la Styrie, passe la Drave sur le Pont de Petau, suit les frontières méridionales de la Hongrie, redescend vers le midi, atteint les bords de la Save, et continuant ensuite vers l'orient, il entre dans *Sirmium*, se trouve bientôt au confluent de la Save et du Danube, à Belgrade; passe la Save, entre dans la Servie, parvient à Nissa et prend la route qui conduit à Constantinople, où il arrive; il traverse le Bosphore, atteint Chalcédoine, parcourt la Bithynie, arrive à Nicomédie, passe à Nicée, à Ancyre, etc., à Tarse, entre dans la Syrie, arrive à Antioche, gagne Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), ensuite Césarée, dans la Palestine, quitte en sortant de cette ville la route directe qui conduisait à Jérusalem, se dirige à l'est vers le Jourdain, revient ensuite vers le midi, et cessant de suivre l'itinéraire romain, parcourt les lieux auxquels se rattachent des souvenirs pieux, et arrive enfin à Jérusalem. Cet itinéraire indique ensuite le retour depuis Héraclée jusqu'à Milan, en passant par Aulona et la ville de Rome. Le nombre de milles parcourus, de relais (*mutationes*) et d'étapes ou lieux de séjour (*mansiones*), sont récapitulés de distance en distance dans ce travail, imprimé pour la première fois en 1588 par les soins de Pierre Pithou.

sécutions, dont ces infidèles accablaient les chrétiens, ne ralentirent point l'ardeur pour ces pieux voyages.

« Tels étaient, » dit Michaud (1), « la dévotion et l'esprit des xe et xie siècles, que la plupart des chrétiens auraient cru manquer aux devoirs de la religion, s'ils n'avaient fait quelques pèlerinages. Celui qui avait échappé à quelque péril ou triomphé de ses ennemis prenait le bâton de pèlerin, et se mettait en route pour les saints lieux; celui qui avait obtenu par ses prières la conservation d'un père ou d'un fils allait en remercier le ciel loin de ses foyers et dans les lieux consacrés par les traditions religieuses. Souvent un père vouait au pèlerinage son enfant au berceau, et le premier devoir d'un fils tendre et soumis, lorsqu'il sortait de l'enfance, était d'accomplir le vœu de ses parents. Plus d'une fois, un songe, une apparition au milieu du sommeil imposait à un chrétien l'obligation de faire un pèlerinage. Ainsi l'idée de ces pieux voyages se mêlait à toutes les affections du cœur, à tous les préjugés de l'esprit humain. »

Une tyrannie bien plus violente encore venait de succéder à celle des Sarrasins. Les Turcs, ayant conquis la Palestine et se trouvant maîtres de la ville sainte, exerçaient toutes sortes de brigandages et de profanations. « Après avoir échappé à mille chances de la mort, et traversé des contrées ennemies, les pèlerins qui se présentaient aux portes de la ville ne pouvaient y entrer qu'en payant une pièce d'or. Mais ayant tout perdu en chemin, ne parvenant qu'avec beaucoup de peine à se sauver de leur personne, et à atteindre le terme si désiré, ils ne possédaient rien pour acquitter l'impôt. Il en résultait que des milliers de pèlerins rassemblés dans les environs, attendant la permission d'entrer, réduits bientôt à une nudité absolue,

---

(1) *Histoire des Croisades*, liv. I, p. 47.

succombaient de faim et de misère. Les vivants et les morts étaient également un fardeau intolérable pour les malheureux citoyens de la ville. A peine pouvaient-ils suffire aux soins d'assurer aux vivants une nourriture quelconque; il leur fallait encore faire de nouveaux efforts pour donner la sépulture aux morts. Ceux qui, ayant acquitté le tribut, obtenaient la permission d'entrer, étaient encore pour leurs frères un sujet des plus vives sollicitudes. On craignait sans cesse qu'en se promenant sans précaution, comme pour visiter les lieux saints, ils ne fussent frappés, conspués ou même enfin assassinés ou étouffés en secret. Pleins de zèle pour prévenir ces malheurs, animés d'une sollicitude fraternelle, les citoyens suivaient sans cesse les traces des pèlerins, pour veiller à leur sûreté et les défendre de toutes les embûches. Il y avait dans la ville le monastère des Amalfitains, surnommé le *monastère de Sainte-Marie-Latine,* et à côté un hôpital, où se trouvait un petit oratoire fondé en l'honneur du bienheureux Jean Eleymon, patriarche d'Alexandrie et confié aux soins de l'abbé du monastère. Les malheureux voyageurs recevaient en ce lieu quelques aumônes, provenant soit du monastère, soit des largesses des fidèles. Sur mille pèlerins, à peine un seul pouvait-il suffire lui-même à ses besoins, car ils avaient perdu toutes leurs provisions de voyage, et ce n'était qu'avec peine qu'ils s'étaient sauvés à travers tant de dangers et de fatigues. Ainsi, les citoyens n'avaient aucun repos ni dehors ni chez eux : la mort les menaçait chaque jour, et ce qui est pire que la mort, ils succombaient sous le poids d'une servitude intolérable. Enfin, pour mettre le comble à toutes leurs misères, leurs églises qu'ils avaient réparées et conservées, non sans d'extrêmes difficultés, étaient chaque jour exposées à de violentes agressions. Tandis qu'on célébrait l'office divin, les infidèles répandant la terreur parmi les chrétiens, à force de

cris et de témoignages de fureur, entraient inopinément, venaient s'asseoir jusque sur les autels, renversaient les calices, foulaient aux pieds les vases sacrés, brisaient les marbres, accablaient le clergé d'insultes et de coups. Le patriarche lui-même était traité par eux comme une personne vile ; ils le saisissaient par la barbe ou par les cheveux, le précipitaient du haut de son siége et le renversaient par terre. Souvent encore ils s'emparaient de sa personne, et, le traînant comme un esclave, ils le jetaient sans motifs au fond d'un cachot, afin d'affliger le peuple par les souffrances de son pasteur (1). »

Pendant que les chrétiens de la Palestine gémissaient sous une oppression si cruelle, un saint prêtre, du diocèse d'Amiens, nommé Pierre et surnommé *l'Ermite,* étant arrivé à Jérusalem pour y faire ses dévotions, avait appris de son hôte tous les détails de ces barbares persécutions, s'était bientôt convaincu par lui-même de la vérité de ce récit, et avait été trouver le patriarche Siméon pour conférer sur ce triste sujet. Et quand ils eurent parlé et pleuré quelque temps ensemble, l'ermite demanda si l'on n'avait aucun moyen de sortir de ce joug ; le patriarche répondit : « Nos péchés sont l'unique obstacle à ce que le Seigneur « juste et miséricordieux daigne entendre nos gémisse- « ments et nos soupirs et sécher nos larmes : nous n'avons « point encore dépouillé complétement notre iniquité ; « aussi les fléaux du ciel continuent de nous frapper. Mais « l'abondante miséricorde du Seigneur conserve encore « intactes les forces de votre peuple, et là fleurit de tous

(1) GUILLAUME DE TYR, *Histoire des Croisades*, liv. I. Cet historien, né dans la Palestine, fut élevé en 1174 à l'archevêché de Tyr; et c'est avec raison, ainsi que l'observe M. Guizot, qu'on s'est accordé à lui donner le titre de prince des historiens des croisades. Nul n'a décrit avec plus de détails et de vérité, d'une façon à la fois plus simple, plus grave et plus sensée, ces brillantes expéditions, les mœurs des croisés, les vicissitudes de leur sort, tous les incidens de cette grande aventure.

« côtés un empire formidable à nos ennemis; si votre « peuple, sincère serviteur de Dieu, animé d'une piété « fraternelle, voulait compâtir à nos calamités et nous « procurer quelque soulagement; si, du moins, il voulait « intercéder pour nous auprès du Christ, nous conser- « verions encore quelque espoir de voir prochainement le « terme de nos misères. L'empire des Grecs, en effet, « quoiqu'il soit beaucoup plus rapproché de nous, autant « par les liens du sang que par les contrées qu'il occupe, « et quoique les richesses y abondent, ne peut nous offrir « ni sujet d'espérance ni motif de consolation. A peine se « suffisent-ils à eux-mêmes; toute leur force s'est éteinte, « à tel point que, dans l'espace de peu d'années, ils ont « perdu plus de la moitié de leur empire. »

Pierre lui dit alors : « Apprenez, saint-père, que si « l'église romaine et les princes d'Occident étaient instruits « par un homme actif et digne de foi de toutes vos cala- « mités, il est hors de doute qu'ils tenteraient d'y porter « remède autant par leurs paroles que par leurs œuvres. « Écrivez donc au plus tôt au pape et à l'Eglise romaine, « aux rois et aux princes de l'Occident. Quant à moi, je ne « me refuse point à m'imposer une tâche pour le salut de « mon âme. Avec l'aide du Seigneur, je suis prêt à les aller « trouver tous, à les solliciter, à leur représenter avec le « plus grand zèle l'immensité de vos maux, et à les prier « chacun de hâter l'époque de votre soulagement. »

Le patriarche et l'ermite s'embrassèrent avec effusion; leurs cœurs s'ouvrirent à l'espérance; et Siméon, ayant écrit plusieurs lettres, revêtues de son sceau, les remit à Pierre pour remplir sa mission.

Et Pierre, étant sorti, alla se prosterner devant le Saint-Sépulcre, implorant les bénédictions du Très-Haut pour le succès de l'entreprise; et puis s'étant endormi, il crut voir devant lui Jésus-Christ qui lui disait : *Lève-toi, Pierre;*

exécute ce qui t'est prescrit, je serai avec toi; il est temps de délivrer les lieux saints et de secourir mes serviteurs.

Et Pierre, s'étant levé, va prendre congé du patriarche, reçoit sa bénédiction, se rend au bord de la mer, s'embarque sur un navire de marchands qui mettaient à la voile pour l'Italie, et court se jeter aux pieds du pape Urbain II. Le pontife applaudit à ce pieux dessein, et charge Pierre d'aller partout exhorter les chrétiens à délivrer Jérusalem.

Et l'ermite traversa l'Italie, passa les Alpes, parcourut la France, l'Allemagne, la plus grande partie de l'Europe, et visita successivement tous les princes.

Il voyageait, un crucifix à la main, la tête découverte, les pieds nus, le corps enveloppé d'une robe grossière, prêchait dans les églises, sur les places publiques, sur les grands chemins, édifiait le peuple par ses austérités, l'embrâsait par son éloquence, et répandait partout le plus ardent enthousiasme ou la plus vive compassion.

Au milieu de cette agitation générale, l'empereur Alexis Comnène, menacé par les Turcs, envoie des ambassadeurs au saint-siége pour solliciter les secours des Latins.

Et c'est alors que se tient ce grand concile de Plaisance (1).

Les ambassadeurs d'Alexis sont présents; ils racontent le malheureux sort des chrétiens d'Orient, les conquêtes des Turcs, leurs ravages dans toute l'Asie, les périls qui menacent Constantinople, et déclarent que tout est perdu, si l'on tarde à les secourir.

Le pape parle à son tour dans l'intérêt de cette cause, excite au plus haut point l'ardeur des assistants; les ambassadeurs grecs repartent satisfaits, et le pontife indique un

---

(1) Le concile de Plaisance se tint vers la mi-carême de l'an 1095, et celui de Clermont, commencé le 18 novembre de la même année, fut terminé le 28.

concile à Clermont, en Auvergne, pour prendre un parti décisif au sujet de la guerre sainte.

Ce concile s'ouvrit le 18 novembre.

Une foule innombrable était venue de toutes parts. La ville était remplie de peuple, et ceux qui affluaient sans cesse, n'y pouvant plus trouver place, dressèrent des tentes aux environs, de sorte que la campagne présentait l'aspect d'un immense camp.

L'assemblée présidée par le pape, assisté de plusieurs cardinaux, comptait treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, un grand nombre d'abbés et plusieurs savants théologiens et canonistes soit français, soit étrangers (1).

L'affaire concernant le mariage du roi fut mise en discussion, et l'on prononça de rechef l'excommunication.

Plusieurs questions de discipline y furent agitées, et l'on fit trente-deux canons. La trève de Dieu fut confirmée; l'on défendit aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux chanoines d'avoir des concubines; aux rois et aux princes de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques; aux évêques et aux prêtres de faire hommage-lige entre les mains du roi ou de quelque laïque; et l'on ordonna que les croix placées sur les chemins fussent un refuge assuré comme l'asile des églises (2).

Ces décrets et quelques autres (3), qui les suivirent, occupèrent en tout neuf séances.

---

(1) Guibert, élu abbé de Nogent en l'an 1104, dit, dans son *Histoire des Croisades*, que le nombre des évêques et des abbés qui siégèrent sur les bancs les plus élevés, au concile de Clermont, était d'environ quatre cents. Foulcher de Chartres, qui partit pour la croisade et devint chapelain de Baudouin I[er], d'abord comte d'Édesse et ensuite roi de Jérusalem, écrit, dans son ouvrage sur le même sujet, que le nombre des évêques ou abbés portant crosse s'élevait à trois cent dix.

(2) Pour protéger les voyageurs, on avait placé des croix de distance en distance sur les grandes routes.

(3) Le pape confirma la primatie accordée à l'église de Lyon par Gré-

Le peuple, qui n'avait qu'une pensée, attendait avec impatience, et son enthousiasme allait toujours croissant.

Enfin parut ce grand jour, ce jour si désiré.

Le pape arrive sur la grande place au milieu des acclamations d'une foule immense; il monte sur un trône et contemple ces milliers de fidèles qui l'environnent.

La foule alors reste immobile, se tait, prête l'oreille; un silence imposant, solennel, règne de toutes parts.

Le pontife élevant la voix (1):

« Nous avons appris, mes très-chers frères, ce que « nous ne pouvons vous faire connaître sans soupirs et « sans larmes, les misères et les vexations que les chrétiens « d'Orient, nos frères, membres de Jésus-Christ et enfants « de Dieu comme vous, souffrent depuis longtemps à « Jérusalem, à Antioche et dans les autres villes de la « Syrie et de la Palestine. On les chasse de leurs héritages, « on en fait de malheureux esclaves. Vous en voyez parmi « vous qui sont réduits à la mendicité; les autres, ceux « qui n'ont pas quitté leur patrie, y souffrent des traite- « ments plus durs encore que l'exil. On voit inhumaine- « ment répandre le sang des chrétiens dans ces mêmes « lieux, où le sang de Jésus-Christ a été répandu pour eux; « et ce qui est pire encore, on les voit exposés aux pas- « sions les plus infâmes de leurs détestables maîtres.

« La ville d'Antioche, où saint Pierre établit autrefois « son siége, est devenue un lieu de prostitution, d'abomi-

---

goire VII. L'acte de confirmation est daté du concile de Clermont, le 1er décembre 1095.

(1) Les historiens rapportent diversement le discours d'Urbain II; mais ils sont d'accord pour le fond des choses. Guibert de Nogent a soin de dire qu'il reproduit cette harangue, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même esprit. Guillaume de Tyr est plus explicite; *le seigneur Urbain parla*, dit-il, *en ces termes*. Or, comme j'avais à choisir, j'ai pris la harangue qui m'a paru la mieux faite, en me bornant, toutefois, à n'en donner que la substance et l'abrégé.

« nation, de superstition. Les biens des pauvres et des « églises n'y servent plus qu'aux crimes et aux débauches « des infidèles. Les églises y sont changées en écuries et « le sanctuaire est partout profané. Je n'ose vous parler de « Jérusalem de peur de vous causer trop d'horreur. Ce « lieu saint arrosé du sang de Jésus-Christ, réduit sous le « joug des mahométans, fait maintenant l'opprobre du nom « chrétien. Ils insultent au tombeau du Seigneur; ils en « violent la sainteté par toutes sortes d'abominations, mal- « gré les miracles qui s'y font encore tous les jours. Plu- « sieurs d'entre vous, que leur dévotion y a conduits, ont « été témoins de tout ce que je vous dis ici, et ils ont eux- « mêmes éprouvé la cruauté des barbares.

« Peut-on être chrétien et n'être pas touché de ce récit? « Pleurons, mes frères, pleurons et écrions-nous en gémis- « sant avec le psalmiste : *Seigneur, les peuples ont envahi « votre héritage; ils ont profané votre saint temple; ils ont « fait de Jérusalem une solitude affreuse; ils ont exposé les « corps morts de vos saints en proie aux bêtes carnassières « et aux oiseaux de l'air; ils ont versé leur sang comme de « l'eau autour de Jérusalem, et il n'y a personne qui ose « leur donner la sépulture.* Malheur à nous, mes frères! « *nous sommes tombés dans l'opprobre aux yeux de nos voi- « sins et devenus le jouet des ennemis qui nous environ- « nent.*

« Pleurons donc sur nos frères et sur cette terre que « nous appelons sainte à si juste titre, puisqu'il n'y a pas « un endroit de ce pays qui n'ait été sanctifié par les pas « du Sauveur, par la présence de sa sainte mère, par la « demeure des apôtres ou arrosé par le sang de tant de « saints martyrs. C'est là que le glorieux saint Étienne a « été couronné le premier de tous les fidèles; que le saint « précurseur baptisait avec les eaux du Jourdain; que le « peuple d'Israël, délivré de la servitude d'Égypte par tant

« de prodiges, extermina les Jébuséens et les autres nations « ennemies du Dieu du ciel.

« Hélas! mes frères, tandis que par vos dissensions cri- « minelles vous vous déchirez les uns les autres; que vous « vous faites d'injustes et de cruelles guerres; que vous « opprimez la veuve et l'orphelin; que vous portez vos vio- « lences souvent jusque sur les autels, vous abandonnez « l'Église pour laquelle, en qualité de chrétiens, vous avez « une obligation indispensable de combattre jusqu'à la der- « nière goutte de votre sang. Prenez, je vous en conjure au « nom de Dieu, d'autres idées, d'autres sentiments, et unis- « sez-vous tous sous l'étendard de Jésus-Christ pour aller « combattre avec plus de courage encore que les anciens « Israélites ces nouveaux Jébuséens, et les chasser de Jéru- « salem. Il vous sera glorieux de mourir pour Jésus-Christ, « et sous les murailles d'une ville à la vue de laquelle il est « mort pour vous. Si vous périssez avant d'avoir exécuté « cette sainte entreprise, sachez que, pour le divin maître, « la bonne volonté suffit et qu'il récompense également « ceux qui sont venus travailler à la première et à la sixième « heure du jour.

« Encore une fois, quelle honte d'employer vos épées « contre les chrétiens, tandis que vous avez des Turcs à « combattre. Ne vous abandonnez pas aux inquiétudes des « accidents et des périls que vous courrez sur la route. Vous « avez un bon maître qui aura soin de vous si vous avez « confiance en lui. Mais vous aurez de quoi vous dédom- « mager de vos pertes, même temporelles, par l'honneur « que vous acquerrez et par les dépouilles que vous enlè- « verez aux ennemis du nom de Dieu; et après tout, quoi « qu'il arrive, une couronne de gloire immortelle ne peut « vous manquer.

« O mes frères! tous, tant que vous êtes ici, évêques et « prêtres, allez, dispersez-vous dans toutes vos églises,

« répétez à vos peuples ce que vous venez d'entendre ; animez-les à combattre pour Jésus-Christ, et à prendre part « à la conquête de Jérusalem. Persuadez-leur de se disposer à une si glorieuse expédition par la confession de leurs « péchés.

« Allez tous, mes chers enfants ; nous lèverons les mains « au ciel, comme Moïse, tandis que vous combattrez ces « perfides Amalécites. »

Les auditeurs électrisés s'écrient alors d'une voix unanime : *Dieu le veut, Dieu le veut.*

« Oui, très-certainement, Dieu le veut, » répliqua l'éloquent Urbain, vous voyez aujourd'hui l'accomplissement « de cette parole du Sauveur : que *lorsque plusieurs se trouveraient assemblés en son nom, il serait au milieu d'eux.* « C'est lui qui vous a dicté ces mots que je viens d'entendre ; qu'ils soient désormais votre cri de guerre, et « qu'ils annoncent partout la présence du Dieu des armées. »

Et le pontife, prenant dans ses mains le signe de la rédemption :

« C'est Jésus-Christ lui-même, » ajouta-t-il, « qui sort « de son tombeau et vous présente sa croix ; elle sera le « signe élevé entre les nations qui doit rassembler les enfants dispersés d'Israël ; portez-la sur vos épaules, ou sur « votre poitrine ; qu'elle brille sur vos armes et sur vos « étendards ; elle deviendra pour vous le gage de la victoire ou la palme du martyre ; elle vous rappellera sans « cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que vous « devez mourir pour lui ! »

De nouvelles et d'immenses acclamations accueillent encore ces dernières paroles. Un frémissement général agite la multitude ; l'on bat des mains, l'on prie, l'on s'embrasse ; l'enthousiasme est à son comble.

Le pape fait un signe, et soudain le silence renaît.

Alors le cardinal Grégoire (1) prononce à haute voix la formule de confession, et tous les assistants, se jetant à genoux, se frappent la poitrine et reçoivent l'absolution (2).

Adhémar de Monteil, évèque du Puy, reçoit la croix des mains du pape et la qualité de légat auprès de l'armée. Raymond, comte de Toulouse, n'ayant pu se rendre à Clermont, fait déclarer par ses ambassadeurs qu'il est prêt à marcher vers la Terre-Sainte avec tous ses guerriers. Les seigneurs, les chevaliers, les citoyens oublient leurs querelles, viennent en foule s'enrôler, et mettent sur leurs habits une croix d'étoffe rouge en signe de leur engagement (3). Leurs personnes, leurs familles, leurs biens sont mis sous la protection de l'Église et des apôtres saint Pierre et saint Paul.

L'élan était donné; tout fut bientôt en mouvement. La renommée publiait partout cette grande guerre, et l'on accourait de tous côtés auprès des évêques pour faire bénir des croix et s'engager dans l'expédition. Les paysans quittaient leurs campagnes, les artisans leurs ateliers, les marchands leurs comptoirs, les nobles leurs châteaux; les femmes, les vieillards, les enfants, tous voulaient partir pour Jérusalem (4).

Le pape Urbain II parcourt plusieurs provinces, se rend

---

(1) Ce cardinal monta plus tard sur le saint-siége, sous le nom d'Innocent II.

(2) Pour attirer les bénédictions du ciel sur cette grande entreprise, le pape, de l'avis des pères du concile, ordonna que les clercs réciteraient le petit office de la Vierge qui était en usage parmi les ermites institués par le cardinal Pierre Damien. On ajoute que ce même pape ordonna aussi que le samedi serait spécialement consacré à la sainte Vierge, et qu'on en ferait l'office ce jour-là.

(3) De là les noms de *croisés* et de *croisades*.

(4) Guibert de Nogent, qui entre à ce sujet dans des détails pleins d'intérêt, raconte que chacun se mit à vendre ses propriétés au plus vil prix, et qu'on vit livrer cinq brebis moyennant cinq deniers, c'est-à-dire 2 fr. de notre monnaie.

à Brioude, à Saint-Flour, à Aurillac, à Limoges, à Poitiers, à Angers, au Mans, à Tours, à Nîmes (1), à Toulouse, à Montpellier, à Maguelonne, et trouve partout la même affluence et la même ardeur.

Les plus puissants seigneurs rassemblaient leurs milices et se préparaient au départ : Hugues-le-Grand, frère du roi; Robert, comte de Flandre; Robert, duc de Normandie; Étienne, comte de Chartres et de Blois; Raymond, comte de Toulouse et de Provence, dit Raymond de Saint-Gilles; Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, avec ses deux frères Eustache et Baudouin; Garnier, comte de Gray; Baudouin, comte de Hainault; Isoard, comte de Die; Raimbault, comte d'Orange; Guillaume, comte du Forez; Rotrou, comte du Perche, ainsi qu'une foule d'autres (2); et dans les environs des Alpes, Bohémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, duc de la Pouille.

Tout est prêt, et l'on désigne Constantinople comme point de concentration.

La multitude qui suivait Pierre se montre impatiente, le choisit pour son général et devance les autres corps. Ce bon ermite, embarrassé d'un tel commandement, partage son armée, confie son avant-garde à Gauthier *Sans-Avoir*, et suit sa route par la Hongrie.

Cette armée, composée d'hommes de divers pays, et

---

(1) Dans le concile qui fut tenu par le pape Urbain dans cette ville, le roi Philippe promit de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, dont il venait de se séparer, et le pape s'empressa de lever l'excommunication. Mais ce prince retomba bientôt après.

On fit seize canons dans ce concile. Le *second* de ces canons maintint les moines dans le droit d'exercer les fonctions sacerdotales. — Le *neuvième* ordonna que les prêtres qui, par ambition, passeraient d'une église moins riche à une église plus riche, perdraient l'une et l'autre. — Le *treizième* défendit de marier les filles avant l'âge de douze ans. — Le *seizième* fit défense aux moines de donner la sépulture aux excommuniés ou de faire pour eux quelque service.

(2) On peut en voir les noms dans GUILLAUME DE TYR, liv. I.

presque tous sans ressources, se livre à de grands désordres (1), est châtiée par les Hongrois et les Bulgares, arrive enfin, réduite de moitié, sous les murs de Constantinople, et s'y repose quelques jours. L'abondance et l'oisiveté ramènent la licence, et l'empereur fait transporter ces hôtes dangereux au-delà du détroit.

Ce corps d'armée établit son camp aux environs du golfe de Nicomédie ; mais bientôt il se divise. Les Italiens et les Allemands se choisissent un chef, quittent les Français, s'emparent d'une forteresse, non loin de Nicée, y sont assiégés, forcés, et presque tous massacrés. Cette triste nouvelle est à peine connue des Français qui étaient au camp, qu'un cri de vengeance s'élève de toutes parts. Gauthier s'efforce en vain d'arrêter cette imprudente ardeur ; sa voix est méconnue ; l'on se soulève, l'on s'arme et l'on part.

Gauthier suit, en gémissant, cette indocile multitude qui marche en désordre vers Nicée. Ils allaient ainsi, brûlant d'en venir aux mains avec les infidèles, lorsqu'ils sont tout à coup enveloppés, attaqués par une immense armée de Turcs. Les Français résistent avec courage, font des charges impétueuses, culbutent quelques rangs ennemis, mais leurs efforts sont inutiles ; Gauthier tombe percé de sept flèches ; la déroute commence, le carnage est horrible, et dans ce seul combat toute l'armée périt (2).

---

(1) Deux autres troupes, l'une composée d'Allemands, et l'autre d'individus qui s'étaient assemblés sur les bords du Rhin et de la Moselle, commirent les plus graves excès. Cette dernière troupe, séditieuse, indisciplinée, massacra les juifs dans plusieurs villes. Au milieu de ces scènes de désolation, l'histoire, dit Michaud, se plaît à célébrer le zèle éclairé des évêques de Worms, de Trèves, de Mayence, de Spire, qui firent entendre la voix de la religion et de l'humanité, et dont le palais fut un asile ouvert aux juifs contre la poursuite des meurtriers.

(2) Pierre l'Ermite, ne pouvant parvenir à calmer la folle effervescence des hommes qu'il avait conduits, et craignant de se trouver enveloppé dans leurs entreprises, s'était, dit Guibert de Nogent, sagement retiré à Constantinople.

Mais des armées plus régulières, commandées par des capitaines aussi vaillants qu'expérimentés, arrivaient par diverses routes au lieu du rendez-vous.

Godefroi de Bouillon, déjà célèbre par ses exploits, comptait sous ses drapeaux quatre-vingt mille fantassins et vingt mille cavaliers, presque tous éprouvés dans les combats et formés à la discipline.

L'évêque du Puy, légat apostolique, et Raymond de Saint-Gilles, vainqueur des Sarrasins d'Espagne, avaient avec eux toute la noblesse de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, du Limousin et de l'Auvergne ; ils conduisaient cent mille combattants.

Les milices du Vermandois et les sujets du roi marchaient sous les ordres de son frère le comte Hugues, le premier des chevaliers français et le plus illustre de tous par sa bravoure, par son zèle, par son désintéressement.

Les Normands étaient conduits par leur duc; les Frisons et les Flamands par le comte Robert; Étienne, comte de Blois et de Chartres, le plus riche seigneur de son temps, le Nestor de l'expédition, était à la tête de ses vassaux.

Bohémond, prince de Tarente, emmenait avec lui dix mille chevaux, vingt mille hommes de pied, et tout ce que la Calabre, la Pouille et la Sicile avaient d'illustres chevaliers; et parmi eux, ce brave Tancrède, la fleur de la chevalerie, le plus parfait modèle que l'histoire et la poésie aient pu transmettre à la postérité.

Toutes les forces de l'Occident s'étaient ébranlées, et ce formidable appareil effraye l'empereur Alexis; il craint ceux-là même qui viennent à son secours, et tremble pour sa capitale.

Hugues, frère du roi, jeté par la tempête sur les côtes d'Épire, reçoit les plus grands honneurs du gouverneur de Durazzo, est conduit à Constantinople et gardé comme prisonnier. L'empereur espère trouver sa garantie dans cet

otage ; mais cette défiance et cette perfidie ne font qu'exciter la haine des croisés. Godefroi de Bouillon, apprenant cet outrage, en demande réparation, ne l'obtient point, quitte aussitôt Philippopolis, ravage la Thrace, met en fuite les habitants, et la terreur est dans Constantinople. Alexis implore alors son prisonnier, s'engage à lui rendre la liberté, et Godefroi fait cesser la guerre. Hugues de Vermandois est flatté, caressé ; on le presse de prêter à l'empereur serment de fidélité ; il résiste, on le flatte encore davantage ; il ne résiste plus ; il prête ce serment, et presse Godefroi de suivre son exemple. Mais celui-ci répond par un refus formel. L'empereur cesse alors de lui fournir des vivres ; les soldats vont piller les villages et les palais voisins, et l'abondance est dans leur camp. Alexis accorde des vivres, le pillage cesse et l'ordre reparaît.

Pendant que cet empereur s'efforçait par tous les moyens possibles d'obtenir le serment que le duc refusait, l'antipathie s'était glissée entre les grecs et les latins. Ceux-là, fiers de leur élégance, et plaçant leur orgueil dans leurs belles manières, considéraient comme des barbares les rudes guerriers d'Occident ; ceux-ci, fiers de leur courage et se vantant d'être venus au secours de l'empire, parlaient, agissaient comme des protecteurs et plus souvent comme des maîtres. Les premiers se montraient entièrement indifférents pour la conquête des lieux saints ; les seconds, qui venaient de si loin pour accomplir cette entreprise, leur reprochaient cette indifférence qu'ils accusaient de lâcheté. De là des scènes violentes et de sanglantes collisions.

L'empereur imagine encore de fermer les marchés, et fait partir en secret des archers qui s'approchent du camp et font voler une nuée de flèches sur les troupes de Godefroi. Chacun prend aussitôt les armes, l'on s'agite de tous côtés, tout le camp est en mouvement ; le son des cors et des clairons appelle les soldats, les bataillons se forment,

se mettent en marche, atteignent les Grecs, écrasent leurs premiers rangs et les mettent en fuite.

Bohémond, prince de Tarente, qui venait d'aborder en Épire, écrit à Godefroi pour lui promettre son concours contre l'empereur grec; mais Godefroi répond qu'ayant *toujours devant les yeux la crainte du Seigneur, et considérant l'objet de son expédition, il ne peut se résoudre à diriger contre un peuple chrétien les coups destinés aux infidèles* (1).

Cependant Alexis était fort alarmé; le dernier échec de ses troupes, le pillage des contrées voisines, les plaintes de ses sujets, la prochaine arrivée des troupes de Bohémond, tout l'excite à ne rien négliger pour fléchir Godefroi. Il fait partir son fils, qu'il envoie comme ôtage à l'armée des croisés, fait ainsi cesser toutes les défiances, reçoit le duc avec de grands honneurs, l'adopte pour son fils, met sous sa protection le maintien de l'empire, le comble de présents, en donne également aux seigneurs de sa suite, ouvre à tous ses trésors; et les croisés, séduits par ses paroles, vaincus par ses largesses, s'engagent à lui rendre les villes d'Asie enlevées à l'empire par les armes des infidèles, et à lui faire hommage, comme ses vassaux, pour les autres pays qu'ils pourraient conquérir.

L'empereur, satisfait du succès de sa politique, obtint le même engagement de la part des seigneurs qui entraient successivement dans les murs de sa capitale (2), et ne fut

---

(1) Voy. Guillaume de Tyr, liv. II.

(2) Tancrède seul, inflexible à toutes les sollicitations, quitta Constantinople sans avoir prêté serment à l'empereur.

Dans une de ces cérémonies du serment ou de l'hommage de la part des seigneurs de la croisade, le comte Robert de Paris, indigné de cette humiliation, alla s'asseoir à côté de l'empereur. Baudouin de Hainault le tira aussitôt par le bras, en lui disant qu'il fallait respecter les usages du pays dans lequel on était. « Vraiment! » répondit vivement Robert; « qu'est-ce « donc qu'un pareil rustre qui prétend rester assis sur son siége tandis

cependant rassuré que lorsqu'il vit leurs armées au-delà du Bosphore.

Les croisés s'avancent dans les plaines de la Bithynie, et marchent vers Nicée. Cette ville, baignée d'un côté par un lac, et des autres côtés par un fossé plein d'eau, était environnée de murs tellement élevés qu'elle était à l'abri des plus rudes assauts. Des tours très-rapprochées protégeaient cette enceinte, et l'on avait si habilement disposé leurs meurtrières en face les unes des autres, que nul ne pouvait s'avancer sans courir risque de la vie (1).

L'armée chrétienne assiége cette place, et dès les premiers jours livre quelques assauts, mais inutilement. Attaqués par les Turcs du dehors, qui venaient secourir Nicée, les croisés sont deux fois vainqueurs, et continuent le siége avec beaucoup d'ardeur. On fait avancer des tours montées sur plusieurs roues, construites à plusieurs étages, et garnies de soldats; les béliers frappent les remparts, les balistes, les catapultes lancent à tout moment des pierres, des traits et des matières enflammées. La résistance est vive et terrible; mais les chrétiens ne cessent d'attaquer.

« que tant de vaillants capitaines sont debout! » L'empereur garda le silence, dissimula son indignation, se fit expliquer les paroles de Robert, et, l'ayant retenu près de lui après le départ des seigneurs, lui demanda qui il était : « Je suis Français, » dit-il avec fierté, « et de la noblesse la « plus pure et la plus ancienne de mon pays. Il y a dans mon voisinage « une église où se rendent ceux qui ont envie d'essayer leur valeur dans « un combat singulier; j'y suis souvent allé, et je n'y ai jamais rencontré « d'adversaire qui voulût accepter mon défi. »

Foulcher de Chartres, dans le chap. IV de son histoire, s'extasie devant les merveilles de Constantinople : « Quelle noble et belle cité! » dit-il; « combien on y voit de monastères et de palais construits avec un art admi- « rable! que d'ouvrage étonnants à contempler sont étalés dans les places « et les rues! etc..... »

(1) Telle est la description tracée par Raymond d'Agiles, chanoine de la cathédrale du Puy, qui accompagna son évêque Adhémar à la croisade, et qui devint chapelain du comte de Toulouse. Les récits de cet historien, témoin oculaire, sont animés, rapides, pleins d'intérêt.

Les assiégés recevaient par le lac des vivres et des renforts ; les assiégeants leur ferment cette voie ; des bateaux fournis par les Grecs sont transportés par terre, lancés à l'eau pendant la nuit, chargés de combattants, et se montrent, au point du jour, aux yeux des assiégés. La ville se trouve alors pressée de toutes parts. Le légat et le comte Raymond font saper une grosse tour qui s'écroule avec un grand fracas. La femme du sultan voulant s'enfuir par le lac, avec deux enfants au berceau, est faite prisonnière, et la consternation est dans la ville.

Ce siége durait depuis cinq semaines, lorsque les musulmans, se voyant perdus, envoyèrent des députés à l'empereur avec mission de lui rendre la place (1). Alexis s'empressa de traiter avec eux, se mit en possession de Nicée, indisposa les croisés, auxquels il enlevait l'honneur de la conquête, les apaisa par ses largesses, et finit même par triompher de l'orgueil de Tancrède en obtenant de lui le serment de fidélité (2).

L'armée fait alors ses dispositions pour se remettre en marche vers la Syrie et la Palestine, et se divise en deux corps : le premier, sous la conduite de Bohémond, de Tancrède et de Robert de Normandie ; le second, sous celle du comte Raymond, du légat, de Hugues-le-Grand, du comte de Flandre et de Godefroi de Bouillon.

---

(1) Foulcher de Chartres, chap. iv ; Guibert de Nogent, liv. III. Ce dernier historien dit que le siége de Nicée dura sept semaines et trois jours.

(2) L'empereur traita généreusement la femme et les deux fils du sultan, et, peu de jours après, leur accorda leur liberté. « On assure, » dit Guillaume de Tyr, « qu'il se détermina à les renvoyer ainsi dans l'intention de se réconcilier avec les Turcs, de les entretenir par ses bienfaits dans leur inimitié contre les nôtres, et de plus, afin que s'il arrivait encore que nos armées missent le siége devant une ville, les habitants n'eussent aucune raison de ne pas se rendre également à l'empereur. » Nicée se rendit le 20 juin 1097.

Cette conduite d'Alexis réveilla les soupçons qu'on avait conçus de sa perfidie, et une haine sourde anima le croisés contre les Grecs.

Tandis que ce dernier corps traversait la plaine de Dorylée, et que le premier, se dirigeant à gauche, cotoyait une rivière et s'avançait dans une vallée, des coureurs grecs donnent avis à Bohémond de l'approche d'une armée turque. Bohémond continue sa marche, s'arrête le soir du dernier jour de juin, dans un lieu tout couvert d'abondants pâturages et y assied son camp. L'armée, fatiguée d'une longue marche, était plongée dans un profond sommeil, lorsque, au moment du point du jour, les sentinelles avancées et des nuages de poussière qui s'élevaient sur les hauteurs, annoncent tout à coup l'ennemi. On donne partout l'éveil; le camp retentit du son du cor, et dans quelques instants tout le monde est sur pied, Bohémond range aussitôt les soldats en bataille, dispose tout pour l'ordre du combat, et fait donner avis au premier corps d'armée de venir au plus tôt prendre part à l'action.

Tous ces préparatifs étaient à peine terminés, qu'une masse innombrable de Turcs (1) se précipite des montagnes en poussant de grands cris, s'avançe à la portée du trait et fait pleuvoir une grêle de flèches sur l'armée des chrétiens. Ceux-ci attendent de pied ferme le moment d'en venir aux mains; mais l'ennemi se borne à lancer des traits et se tient toujours à distance pour éviter une mêlée. Les cavaliers, impatientés d'une telle manœuvre, qui les tenait dans l'inaction, s'élancent sur les Turcs pour les combattre avec la lance; mais ceux-ci tournent bride, se dispersent, se rallient, font des décharges de leurs flèches et recommencent constamment cette même manœuvre. Les croisés quittent alors leurs rangs, et chacun ne prenant plus conseil que de lui-même se laisse aller à son ardeur. Le sultan passe alors la rivière avec l'élite de ses troupes,

(1) Foulcher de Chartres en porte le nombre à trois cent soixante mille combattants.

pénètre dans le camp, et passe au fil de l'épée tout ce qui s'offre à lui (1). Bohémond accourt au secours du camp, culbute les Turcs, les met en fuite, et le combat recommence avec acharnement sur les bords de la rivière. Robert de Normandie se précipite dans la mêlée en criant : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* et frappe de tous côtés, renverse tout sur son passage, et fait tomber à ses pieds un des généraux turcs. Tancrède, le comte de Blois, le prince de Salerne, ainsi que les autres chefs font des prodiges de valeur. Les femmes, délivrées des mains des ennemis, excitent les soldats, portent partout des rafraîchissements (2), soutiennent les blessés et sont remplies d'ardeur.

Mais d'innombrables renforts ne cessaient d'augmenter l'armée des musulmans ; et les croisés, accablés par le nombre, épuisés de fatigue, commençaient à se mettre en retraite pour regagner leur camp : le désordre et la confusion se mettent dans leurs rangs ; les femmes, les pèlerins, les vieillards font retentir l'air de leurs cris lamentables, pendant que les prélats et les prêtres prient pour invoquer le bras de Dieu.

Tout à coup, au milieu de ce tumulte affreux, de nouveaux cris, des cris de joie s'élèvent à l'aspect de l'autre corps de l'armée chrétienne qui se présente sur le terrain. Godefroi de Bouillon et le comte de Vermandois arrivent les premiers ; le légat et Raymond de Saint-Gilles les suivent de très-près ; et quand tous ont rejoint, on assigne à

(1) Il y avait dans le camp une grande quantité de pèlerins, d'enfants, de jeunes filles, de vieillards et de femmes. Albert d'Aix raconte, dans le livre II de son histoire, que les jeunes filles même les plus nobles, effrayées de tant de cruautés, s'empressaient de revêtir leurs plus beaux vêtements et se présentaient ainsi devant les Turcs, afin qu'apaisés et enflammés à la vue de leur beauté, ils apprissent à avoir compassion de leurs captives : *Ut saltem amore honestarum formarum accensi et placati, discant captivarum misereri.*

(2) GUIBERT DE NOGENT, liv. III.

chacun sa place de bataille, et les chefs disent à leurs soldats : « Si vous avez consacré vos services à Dieu, si « vous avez quitté votre patrie, vos maisons, vos femmes, « vos enfants, et dédaigné votre propre corps pour l'exposer « à un glorieux martyre, quelle crainte pourriez-vous avoir « à la vue de ceux qui sont devant vous, lorsque la con- « fiance d'un seul d'entre vous en son Dieu est bien « supérieure aux superstitions de tout ce vil peuple? Si « vous devez périr en ce lieu, le royaume du ciel vous « attend. Si vous devez vivre, la victoire vous est assurée, « pourvu que vous vous reposiez dans votre foi. Après la « victoire, la gloire, après la gloire un nouveau courage, « et enfin une extrême abondance par les richesses des « ennemis. Ainsi donc, quoi qu'il arrive, vous trouverez « partout une sécurité parfaite... N'ayez, par conséquent, « ni regrets ni hésitation, que vos esprits et vos corps « s'attachent avec confiance à la croix du Seigneur.... »

Le signal est donné; le succès du combat n'est plus alors douteux. Les colonnes s'ébranlent, se précipitent sur l'ennemi, le chargent avec fureur, enfoncent ses rangs, le mettent en fuite après un grand massacre, vont s'emparer de son camp établi à deux lieues de là, et reviennent chargées d'un immense butin.

Le lendemain, les croisés recherchèrent sur le champ de bataille ceux des leurs qui avaient été tués, et leur rendirent les derniers devoirs.

Deux jours après, l'armée se remit en marche, et l'on résolut de ne plus se séparer, mais de faire toujours route ensemble, de manière à pouvoir toujours mettre en commun et les malheurs et les prospérités (1).

Bientôt on arriva dans un pays aride, brûlant, dépourvu de tout; et cette chaleur immodérée, ainsi que le manque

(1) Guillaume de Tyr, liv. III.

absolu d'eau, furent très-funestes aux hommes et aux animaux.

Enfin, l'on arriva devant Antiochette, capitale de la Pisidie, dans une contrée fertile, coupée de rivières, et garnie de pâturages et de forêts; de là on se dirigea sur Iconium, d'Iconium à Héraclée. Tancrède et Baudouin, frère de Godefroi, envoyés à la découverte, passent les montagnes de la Cilicie, entrent dans Tarse, et s'en disputent la possession. Baudouin passe ensuite l'Euphrate, devient maître d'Édesse, étend ses possessions jusqu'au mont Taurus, et toute la Mésopotamie reconnaît son autorité.

La grande armée chrétienne, après une longue et pénible marche, arrive en vue d'Antioche; le duc de Normandie, par une charge vigoureuse, s'empare aussitôt du pont établi sur l'Oronte, et les croisés viennent placer leur camp entre ce fleuve et la ville.

Une enceinte immense, de solides murailles, des tours colossales protégeaient cette cité célèbre, anciennement surnommée la *Reine d'Orient*. L'aspect de ces puissantes fortifications étonne, mais n'abat point les croisés. Cependant la disette se fait sentir, les pays d'alentour sont entièrement ravagés, et les pluies, la rigueur de l'hiver aggravent la situation, amènent des maladies, et le plus grand découragement se répand dans les troupes.

Les habitants et le gouverneur d'Antioche étaient cependant fort inquiets et faisaient partir de fréquents messagers pour solliciter les secours les plus prompts chez les princes des contrées voisines. De nombreuses levées se font à Alep, à Césarée, à Damas, à Emesse, à Hiéropolis, se dirigent vers Antioche et sont taillées en pièces par les croisés.

Ce siége durait depuis près de cinq mois, lorsque quelques vaisseaux génois, transportant des pèlerins et des

vivres, se présentent en mer et viennent aborder à l'embouchure de l'Oronte. Les soldats, quittant aussitôt le camp, courent en foule au port et se pourvoient de provisions; mais, comme ils revenaient chargés et presque tous sans armes, un nombreux corps d'ennemis les attaque subitement et les met en déroute, nonobstant les efforts de plusieurs généraux. Godefroi de Bouillon, instruit de cette affaire, fait aussitôt prendre les armes, et suivi de son frère Eustache, des deux Robert et de Hugues-le-Grand, il pousse vers l'ennemi, se jette sur les premiers rangs, les enfonce et met tout le reste en fuite.

Le gouverneur d'Antioche, voyant du haut des murs la défaite des siens, fait sortir de nouvelles troupes pour prendre part au combat; alors une horrible mêlée s'engage, on lutte corps à corps, les rangs se confondent, les hommes et les chevaux se pressent, se heurtent, les épées se croisent, des milliers de bras se lèvent, se baissent, se relèvent, s'agitent sans cesse pour éviter ou pour porter la mort. Le cliquetis des armes, les cris des combattants, les gémissements des blessés produisaient un affreux tumulte, et retentissaient au loin dans la vallée de l'Oronte.

Dans cette terrible lutte, les croisés accablaient, écrasaient partout l'ennemi, se faisaient jour au milieu des cadavres, atteignaient, frappaient de nouveaux adversaires, et jonchaient la terre de Turcs.

Sur les tours et sur les remparts d'Antioche, les mères, les filles, les enfants, les vieillards, en voyant ce massacre de leurs fils, de leurs pères, de leurs époux, de leurs frères, poussaient des cris lamentables et se livraient au plus vif désespoir.

Le gouverneur, voulant sauver les débris de ses troupes et fournir un asile aux fuyards, fit ouvrir, vers le soir, les portes de la ville, et les Turcs se précipitant en foule sur le pont pour échapper au fer des chevaliers chrétiens, un

grand nombre tomba dans la rivière et y trouva la mort.

Les soldats et les chefs de l'armée des croisés s'étaient tous distingués par des prodiges de valeur (1), et la joie de cette victoire, ranimant tous les cœurs, on travailla très-activement au blocus de la place.

Les assiégés, consternés de leurs pertes et des travaux des assiégeants, cherchèrent à se venger sur quelques prisonniers qu'ils avaient en leurs mains. L'un d'eux, nommé Renauld Porchet, allait être égorgé, lorsque le gouverneur, faisant céder sa cruauté à la passion de l'avarice, le fit conduire sur une tour en lui ordonnant de dire aux croisés d'envoyer pour sa délivrance une forte rançon. Renauld étant donc arrivé sur la plate-forme, et s'appuyant sur le parapet, se mit aussitôt à crier : « Mes seigneurs, si je ne « suis pas encore mort, autant vaut... C'est pourquoi je « vous conjure, comme mes frères, de ne donner pour moi « aucune rançon. Demeurez fermes dans la confiance en « Jésus-Christ et au saint-sépulcre ; le Seigneur est avec « vous et il y sera toujours. Vous avez tué douze émirs et « quinze cents des plus braves guerriers. Il n'y a plus per- « sonne qui ose défendre la ville contre vous. » Le gouverneur, instruit par un interprète de ce qu'avait dit Renauld, le fit aussitôt descendre, et tâcha, par tous les moyens possibles, de le faire renoncer à la foi. « Il ne tient qu'à toi, » lui dit-il, « de vivre avec nous dans les honneurs et les « plaisirs. — Et comment, » répondit ce pieux gentilhomme, « pourrais-je vivre avec vous sans péché ? — Si tu « veux abandonner ta religion, et embrasser la nôtre, je te

---

(1) Les historiens racontent que le duc de Normandie fendit d'un coup de sabre la tête d'un seigneur turc jusqu'à l'épaule, et que Godefroi de Bouillon coupa en deux un cavalier, de telle sorte, dit Guillaume de Tyr, que la partie supérieure de son corps tomba par terre, et que la partie inférieure demeura sur le cheval, qui dans sa fuite rapide l'emporta jusque dans la ville.

« donnerai des trésors, des femmes, et je te comblerai de « dignités. — Accordez-moi, » dit Renauld, « quelque « temps pour délibérer. »

Le gouverneur y consentit, et Renauld, se prosternant à terre, et tenant les mains jointes, se mit à faire à Dieu une ardente prière, en le suppliant de vouloir bien recevoir son âme. Et comme il continuait à prier, le gouverneur voulut savoir ce qu'il disait ; l'interprète lui répondit que ce chrétien, loin de renoncer à son Dieu, l'adorait et l'implorait. Le gouverneur, irrité, lui fit à l'instant trancher la tête, et fit brûler à petit feu tous les autres captifs.

Le siége d'Antioche durait depuis sept mois ; les travaux entrepris par les assiégés avaient été si vivement poussés, la place était si complétement investie, ses ressources tellement épuisées, ses communications avec le dehors si bien interceptées, que sans un prompt secours elle allait être forcée de se rendre aux croisés. Or, le sultan de Mosoul rassemblait une immense armée sur les bords de l'Euphrate et du Tigre pour venir délivrer la ville.

Mais un habitant d'Antioche, nommé Pirrus (1), confident du gouverneur et commandant des trois principales tours, entretenait de secrètes intelligences avec Bohémond, et l'espoir d'une grande fortune ou tout autre motif engagea cet homme à traiter avec le prince de Tarente. Cette affaire, conduite avec un grand mystère, étant entièrement réglée, et les moyens d'exécution convenus, Bohémond assemble les principaux chefs et leur rappelle les privations et les maux dont ils sont accablés, leur fait envisager l'épuisement des troupes, les lenteurs de ce siége, les périls d'un assaut, la pressante nécessité d'entrer dans Antioche, afin d'être à couvert contre l'armée des Turcs qui vient la délivrer, et demande si ce serait payer trop cher la prise de la

(1) Phirous ou Emir-Feir.

ville que d'en laisser la possession à celui qui s'en rendrait maître de vive force ou autrement. Mais Raymond de Saint-Gilles repousse durement cette proposition. « Lorsque « toutes les fatigues et tous les sujets de crainte ont été, » dit-il, « recherchés avec un égal empressement, et sans « aucun espoir de grandes récompenses, lorsque tous ont « bravé les mêmes périls, il ne serait pas convenable qu'une « dignité conquise par les maux de tant d'hommes, et « d'hommes si grands, fût exclusivement acquise à un seul, « quel qu'il soit. Qui ne reconnaît, en effet, qu'il est juste, « lorsque tous ont combattu avec une égale ardeur, que « tous aient le droit de prendre part au repos commun et « aux fruits de la victoire (1). » Et la proposition est rejetée.

Mais bientôt on apprend qu'une armée de trois cent mille hommes s'avance au secours d'Antioche, et le conseil s'assemble aussitôt pour aviser aux moyens à prendre en un si grand péril. Bohémond reproduit son projet, montre les lettres de Pirrus, obtient ce qu'il voulait, et se dispose à l'exécution. Pirrus est prévenu. L'affaire est remise à la nuit suivante, et, pour inspirer aux assiégés une plus grande sécurité, les troupes prennent les armes et quittent le camp au son des cors et des trompettes, affectant ainsi d'aller à la rencontre des Turcs qui s'avançaient.

La nuit vient; l'armée s'arrête, revient sur ses pas en silence, tandis que Bohémond s'engage dans un vallon qui conduit près des tours où se trouve Pirrus. Le prince alors découvre à ses soldats le secret de l'affaire.

L'heure approche; la nuit est obscure; chacun se tait, écoute et attend.

Un Lombard, appelé Payen, s'approche d'une tour, trouve à tâtons une échelle de cuir, grimpe rapidement et

(1) Guibert de Nogent, liv. V.

arrive auprès de Pirrus, qui l'assure que tout est prêt. Dans ce même moment un officier, faisant sa ronde, arrive à la même tour, suivi d'une grande escorte, et précédé par un porte-torche pour éclairer ses pas. Pirrus fait cacher Payen, vient au-devant de l'officier, qui le loue de sa vigilance et poursuit son chemin. L'émissaire de Bohémond s'empresse de descendre et vient dire de se hâter; ce prince fait aussitôt prévenir tous les chefs.

Mais tout à coup les soldats hésitent; personne ne veut monter; tous restent immobiles, tous restent sourds aux ordres de leurs chefs. Bohémond prend alors l'échelle et monte le premier; personne ne le suit; parvenu au sommet, il appelle ses compagnons d'une voix étouffée, mais nul n'ose se hasarder; il redescend alors, prie, presse, rassure les croisés, et soixante d'entre eux se mettent à grimper; d'autres les suivent, et plusieurs tours tombent en leur pouvoir. Tous les soldats veulent alors monter; leur poids fait casser l'échelle, plusieurs périssent dans leur chute, et le désordre règne un moment dans les rangs des chrétiens; mais Pirrus attache une autre échelle, indique en même temps une petite porte à ceux qui étaient montés, et ceux-ci l'ayant enfoncée ouvrent ainsi passage aux troupes.

Le calme le plus parfait régnait dans Antioche, et déjà la lueur de l'aurore commençait à rougir l'horizon.

Tout à coup les trompettes résonnent; des milliers de voix crient et répètent dans les rues : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Le bruit des armes, les pas lourds et précipités des bataillons chrétiens, le tumulte de ceux qui entrent, de ceux qui se pressent pour entrer, de ceux qui sont encore dehors ; tout ce fracas éveille enfin les habitants ; les uns s'arment et se défendent; les autres, saisis d'effroi, courent de tous côtés et ne cherchent qu'à fuir (1); un grand nom-

(1) Accien, gouverneur de la ville, au lieu de se retirer dans la cita-

bre d'entre eux expire sous le fer, et les chrétiens sont maîtres d'Antioche.

Les croisés étaient dans la joie et dans l'abondance de toutes choses; mais trois jours s'étaient à peine écoulés qu'on annonça l'approche d'une armée formidable, et l'inquiétude recommença. Toutes les puissances musulmanes avaient fourni leur contingent. A l'appel du soudan de Perse, chef suprême des Seljoucides, tout le Corassan, la Médie, la Babylonie, une partie de l'Asie-Mineure, et tout l'Orient, depuis Damas et la côte de la mer jusqu'à Jérusalem et jusqu'à l'Arabie, s'étaient ébranlés et marchaient sous les ordres de Corbogath (1). Ce chef, plein de confiance dans ses forces et de mépris pour les chrétiens, s'avançait avec assurance, parlait et agissait déjà comme un triomphateur. Cependant sa mère étant partie d'Alep pour venir le trouver, essaya de le détourner de faire la guerre aux Francs. « Sache, mon fils, » lui disait-elle, « que la « religion chrétienne possède une autorité beaucoup plus « grande que la nôtre; ne vas donc pas irriter le Christ « leur maître. Peut-être n'ont-ils en eux-mêmes aucun « moyen de combattre contre toi; mais la victoire de leur « Dieu est certaine s'il la veut obtenir. Lui-même a coutume de défendre les siens pour sa propre gloire, fussent-« ils d'ailleurs faibles et lâches, et de veiller à la sûreté de « ceux dont il se dit le pasteur et le rédempteur. Penses-

---

delle, où il craignait d'être investi et pris, sortit seul par une porte secrète et prit la fuite. Pendant qu'il errait dans la campagne, il fut reconnu par quelques paysans arméniens qui, jugeant par son abattement que la ville était prise, se jetèrent sur lui, lui arrachèrent son glaive, et lui coupèrent la tête qu'ils allèrent porter aux nouveaux maîtres d'Antioche.

Cette ville tomba au pouvoir des chrétiens le 3 juin 1098; le siége avait commencé au mois d'octobre de l'année précédente.

(1) Le nom de ce chef est diversement écrit dans les historiens. D'après Mathieu d'Édesse, l'armée, commandée par Corbogath, était composée de cent mille cavaliers et de trois cent mille fantassins.

« tu que celui qui a soumis tant d'empires à sa foi, et qui « jusqu'à ce jour leur a donné la victoire sur nous, ne puisse « encore renverser tous vos projets? — Pensez-vous, » répondit Corbogath, « que Bohémond et Tancrède soient « des dieux? — Non, mon fils, ils sont comme nous sujets « à la mort; mais ils combattent pour la foi avec l'assis- « tance de Dieu. — Eh bien! » répliqua Corbogath, « puis- « qu'ils sont hommes comme nous, il ne nous reste plus « qu'à mesurer nos forces en en venant aux mains. » Et cette mère, n'ayant pu ébranler son fils, se retira le cœur plein de tristesse et regagna la ville d'Alep.

Cette immense armée se déploie devant la ville d'Antioche; la plaine, les collines et les montagnes des environs sont inondées de troupes, et la vue, aussi loin qu'elle peut s'étendre des points les plus élevés de la ville, n'est frappée que par cet imposant et terrible appareil.

Les croisés, assiégés à leur tour, et sans cesse inquiétés par la garnison de la citadelle et par les assiégeants, se voient bientôt exposés à la plus dure extrémité. Tous les vivres sont épuisés, et l'on en est réduit à manger les chevaux. La misère et la faim accablent les chrétiens; plusieurs d'entre eux désertent et s'enfuient vers la mer, ou courent au hasard, au risque de tomber dans les rangs ennemis. Le comte de Blois lui-même s'échappe secrètement et gagne Constantinople.

Les chefs et les soldats étaient tous consternés, découragés, abattus, lorsqu'un prêtre vint raconter qu'il avait eu une vision et que le Seigneur, lui apparaissant, l'avait chargé de dire aux croisés qu'il allait leur porter secours; mais qu'avant de livrer bataille ils devaient se confesser et communier. « Voilà, » ajouta-t-il, « ce que Dieu m'a dit, et si « vous ne voulez point vous en tenir à mes paroles, per- « mettez-moi de monter sur la plus haute tour et de me « jeter en bas. Si je ne reçois aucune blessure, croyez alors

« à ce que je vous dis. » Mais le légat se borne à le faire jurer sur le saint Évangile ; les Seigneurs jurent à leur tour de rester à leur poste, et l'espoir renaît dans tous les cœurs.

Un autre prêtre, appelé Pierre Barthélemy, originaire de la Provence, vint trouver les chefs et leur affirma que saint André lui était apparu en songe et l'avait invité par trois ou quatre avertissements à aller parler aux princes en toute hâte, et leur annoncer que la lance qui avait percé le flanc de Jésus-Christ était déposée dans l'église du prince des apôtres, qu'il fallait l'y chercher avec le plus grand soin, et qu'à cet effet il lui avait désigné la place où on la trouverait. Il ajouta qu'il avait jusque-là refusé d'accomplir sa mission ; mais qu'enfin il lui était impossible de se soustraire plus longtemps aux ordres de l'apôtre, fût-ce même au péril de sa vie.

Le bruit de cette apparition se répandit bientôt parmi tous les chrétiens. L'on s'empressa de creuser la terre dans le lieu désigné, et l'on parvint à trouver le fer de cette lance, au milieu des transports de la plus vive joie. Toute crainte a cessé, chacun compte sur la victoire, les faibles se sentent forts, les timides sont tout à coup animés de courage, et tous demandent à grands cris qu'on les mène au combat.

Pierre l'Ermite part aussitôt, va trouver Corbogath et lui dit : « Les seigneurs chrétiens m'envoient vers toi, et « me chargent de te demander justice. Ces provinces, arro- « sées du sang des martyrs, ont appartenu à des peuples « chrétiens ; nous sommes venus pour reprendre cet héri- « tage. Le ciel a permis que les villes de la Syrie tombas- « sent un moment au pouvoir des infidèles pour punir les « crimes de son peuple ; mais apprends que la vengeance « du Très-Haut est enfin apaisée, et que les larmes et les « pénitences des chrétiens ont arrêté le glaive de la justice

« divine, et que Dieu lui-même s'est levé pour combattre « avec nous. Cependant nous voulons bien parler de paix ; « je te conjure, au nom du Tout-Puissant, d'abandonner le « territoire d'Antioche et de retourner dans ton pays. Les « chrétiens te promettent de ne point t'inquiéter dans ta « retraite. Si Dieu pouvait toucher vos cœurs et vous faire « connaître la vérité de notre foi, nous serions heureux de « vivre avec vous comme des frères, dans une paix durable. « Mais si tu ne veux ni conclure la paix, ni embrasser notre « religion, les armes jugeront la querelle, et je viens te « donner le choix du combat. Choisis les plus braves de « ton armée, et fais-les combattre contre un pareil nombre « de chrétiens ; combats toi-même contre un de nos « princes, ou bien prépare ton armée pour une affaire géné- « rale. »

Corbogath, étonné d'entendre un tel langage, reste un moment muet, et répond enfin de la sorte : « Retourne vers « ceux qui t'envoient, et dis-leur que ce n'est point aux « vaincus à dicter des conditions. Mon glaive les a réduits « à ce point qu'il ne leur est plus permis de choisir libre- « ment un parti, et qu'ils sont contraints d'agir ainsi qu'il « me plaira. Nous méprisons ta religion ; mais si toi et les « tiens voulez embrasser la nôtre, nous vous traiterons ma- « gnifiquement ; vous aurez des villes, des terres, des châ- « teaux, et vous vivrez en paix au milieu de nous. Dis-leur « donc de se hâter, car il est temps encore. Si je n'eusse « jugé plus convenable de vous détruire par la famine que « de vous frapper du glaive, j'aurais depuis longtemps ren- « versé les remparts et pris la ville de vive force. Vas donc, « et répète-leur ce que tu viens d'entendre, et s'ils n'o- « béissent point, je serai sans pitié. »

Pierre rentre dans Antioche, rend compte de sa mission, et l'on se dispose au combat. Les chefs et les soldats se mettent en prières, tous se confessent et communient, tous

implorent les secours d'en haut, de celui qui élève ou précipite les peuples, et tous sont prêts, tous sont remplis d'ardeur, tous comptent sur la victoire.

Le 28 juin (1), les troupes s'assemblent de grand matin et sont divisées en douze corps (2). Le premier est commandé par Hugues-le-Grand; le second par Robert, comte de Flandre; le troisième par Robert, duc de Normandie; le quatrième par l'évêque du Puy, ayant à côté de lui Raymond d'Agiles, porteur de la sainte lance ; le cinquième par Renaud de Toul, par son frère Pierre de Stenay, par le comte Garnier de Gray et par d'autres seigneurs; le sixième par Raimbaud d'Orange; Godefroi de Bouillon commande le septième; Tancrède marche à la tête du huitième; le neuvième est placé sous les ordres du comte Hugues de Saint-Paul et d'Enguerrand son fils; le dixième a pour chef Rotrou, comte du Perche, Evrard de Puysaie, Drogon de Monci, Raoul et Conan le Breton; le onzième obéit à Isoard, comte de Die, qui avait avec lui Raymond Pelet, Gaston de Béziers, Gérard de Roussillon, Guillaume de Montpellier, et Guillaume Amanjeu; enfin le douzième, le corps de réserve le plus important de tous, est commandé par Bohémond. Le comte de Toulouse, retenu par une blessure, reste dans Antioche afin de contenir la garnison enfermée dans la citadelle. Plusieurs prêtres et plusieurs évêques marchent avec l'armée, portant des croix et chantant des psaumes, tandis que d'autres, à genoux sur le haut des remparts, priaient Dieu de sauver son peuple et tenaient leurs mains élevées vers le ciel.

Quel grand, quel imposant spectacle! Quel terrible moment que celui qui va décider du sort de cent mille chrétiens! quelle émotion, quelle anxiété! Comme ils doivent

---

(1) An 1098.

(2) En six corps seulement, d'après Guibert de Nogent.

toucher le cœur, le souvenir de la patrie, le souvenir de la famille, dans cet instant solennel!

Cependant cette armée s'ébranle, sort d'Antioche, et chaque division prend son rang de bataille.

Corbogath, ne se doutant de rien, était alors occupé dans sa tente à jouer aux échecs. L'émir Dalis arrive en toute hâte, et lui dit vivement : « A quoi donc songes-tu? voici « l'armée des Francs. — Viennent-ils pour combattre? » demande Corbogath. — « Je ne le sais, » répond Dalis, « je cours m'en assurer. » Et sortant aussitôt, il jette les yeux de tous côtés sur l'armée des croisés, et remarque les étendards en tète des divisions, les colonnes d'attaque marchant en ordre, et les divers corps régulièrement disposés; il retourne à l'instant auprès de Corbogath : « Ils viennent « attaquer; fuis sur-le-champ ou songe à bien combattre. « C'est la bannière du grand pape que je vois en tête de « l'ennemi; tremble donc d'être aujourd'hui vaincu par « ceux que tu te flattais de pouvoir écraser. — Je vais, » répond Corbogath, « envoyer dire que j'accepte les propo- « sitions qu'on m'a fait faire hier. — C'est trop tard, » réplique Dalis. Cependant Corbogath envoie vers les chrétiens; mais sa demande est rejetée. Dalis, pressant son cheval, courait sur tous les points pour exciter les siens.

Les chrétiens avançaient toujours, lentement, silencieusement et d'un pas égal afin de conserver les distances, et cette marche, que l'ennemi suivait des yeux, glaçait déjà le cœur de ses plus fiers guerriers. Deux mille hommes de son armée qui défendaient le pont avaient été taillés en pièces par Hugues de Vermandois, et les croisés, toujours dans le même ordre, approchaient des hauteurs occupées par les Turcs. Corbogath fait marcher l'aile droite, qui charge avec fureur, en poussant de grands cris; mais les chrétiens résistent à ce choc, s'élancent à leur tour, brisent les rangs des Turcs et les mettent en fuite. Godefroi de

Bouillon fait plier l'aile gauche, l'ébranle, et il l'avait déjà rompue, lorsque le sultan de Nicée, qui avait fait le tour de la montagne et qui revenait en cotoyant l'Oronte, se jette tout à coup sur le corps de réserve et menace de l'écraser. Hugues-le-Grand, prévenu du danger, se hâte d'accourir; mais il est bientôt enveloppé; son étendard est pris et repris, et les chrétiens sont près de céder sous cette immense cavalerie, qui les presse de tous côtés; Tancrède et Godefroi arrivent aussitôt, renversent tout sur leur passage, dégagent Hugues et Bohémond et rétablissent le combat. Le sultan de Nicée fait mettre alors le feu aux herbes sèches et aux bruyères dont la campagne était couverte, et l'incendie, gagnant rapidement, enveloppe l'armée chrétienne et y jette la confusion. Au milieu du pétillement de la flamme et des tourbillons d'une épaisse fumée, l'on ne peut ni reconnaître les chefs, ni entendre leur voix, et l'ennemi, profitant de ce moment de trouble, harcèle les croisés qui frappent au hasard.

Alors, au rapport des historiens, l'on vit descendre des montagnes trois cavaliers vêtus de blanc, couverts d'armes étincelantes et suivis d'un nombreux escadron. « Voyez, « voyez, » s'écrie le légat Adhémar, « c'est le secours du « ciel ; ce sont les saints martyrs Georges, Démétrius et « Théodore qui viennent assurer le succès de nos armes. » Et les chrétiens, redoublant d'ardeur, fondent tête baissée sur les rangs ennemis au cris de : *Dieu le veut !* enfoncent tous les corps qui leur sont opposés, et les taillent en pièces (1). Les musulmans, ne songeant plus qu'à fuir, abandonnent leurs armes et se dispersent de tous côtés.

Un immense butin fut fait par les croisés dans le camp

(1) D'après quelques historiens, les musulmans laissèrent cent mille morts sur le champ de bataille. Les croisés ne perdirent que quatre mille hommes qui furent mis au nombre des martyrs.

ennemi, et l'on passa plusieurs jours pour le porter dans Antioche.

Le commandant de la citadelle se rendit le jour même de la bataille au comte de Saint-Gilles; trois cents d'entre les Musulmans embrassèrent la foi chrétienne, et plusieurs se répandirent dans la Syrie, publiant que le Dieu des chrétiens était le seul vrai Dieu.

Les chefs croisés écrivirent alors aux princes d'Occident pour leur apprendre leurs exploits et demander des nouvelles troupes. Hugues-le-Grand fut envoyé à Constantinople pour presser le départ des renforts promis par l'empereur; mais n'ayant pu rien obtenir, il s'empressa de repasser en France.

Cependant on délibérait sur le parti qu'il fallait prendre pour marcher sur Jérusalem; les uns étaient d'avis de partir à l'instant pour profiter de la terreur dont leur grande victoire avait frappé les Sarrasins. C'était le même conseil que l'on donnait à Annibal après la bataille de Cannes; mais l'opinion contraire prévalut, et l'armée ne partit que six mois après pour se diriger vers la Terre-Sainte.

Le légat Adhémar était mort dans cet intervalle (1), et l'on avait inhumé son corps dans l'église de Saint-Pierre-d'Antioche. La perte de ce prélat, qui était le conseil des grands, le soutien des petits, l'ami de tous, excita d'unanimes regrets. Comme Moïse, il avait fini sa carrière avant d'avoir pu pénétrer dans la terre promise.

L'armée, diminuée de plus des trois quarts et comptant tout au plus cinquante mille combattants, sortit enfin d'Antioche, s'arrêta devant quelques places, battit l'émir de Tripoli et entra dans la Phénicie vers la fin de mai. A sa

---

(1) Ce légat mourut peu de temps après la bataille, ainsi que l'indique la lettre que les chefs des croisés écrivirent au pape pour le prier de venir se mettre à la tête de l'expédition.

gauche, s'élevaient les montagnes du Liban, si souvent célébrées par les prophètes; entre les montagnes et la mer, les campagnes étaient couvertes d'oliviers qui s'élevaient à la hauteur des ormes et des chênes; dans les plaines, sur les coteaux croissaient des orangers, des grenadiers et plusieurs sortes d'arbres inconnus en Occident. Parmi toutes ces productions, une plante, d'un suc plus doux que le miel, attira principalement l'attention des croisés, c'était la canne à sucre (1). On la cultivait dans plusieurs provinces de la Syrie, et surtout dans le territoire de Tripoli, où l'on avait trouvé le moyen d'en extraire la substance, que les habitants appelaient *zucra*. Cette plante, qui est devenue si importante dans le commerce, fut transportée en Sicile et en Italie vers la fin des croisades, tandis que les Sarrasins l'introduisaient dans le royaume de Grenade, d'où les Espagnols la transportèrent dans la suite à Madère et dans les colonies d'Amérique (2).

Les croisés étant arrivés à Emmaüs, quelques chrétiens de Bethléem vinrent implorer leur secours. Tancrède partit à la tête de trois cents hommes et prit possession de la ville.

Une éclipse de lune eut lieu la même nuit, et le lendemain (3), au point du jour, l'armée se mit en marche et s'avança sur les hauteurs d'Emmaüs. Tout à coup l'avant-

---

(1) On trouva, dit Albert d'Aix, une grande quantité de cannes remplies d'un miel que l'on appelle sucre, *quas vocant zucra*, et dont on exprimait le suc avec un grand plaisir. Cette espèce de plante, ajoute-t-il, est cultivée tous les ans par les agriculteurs de ce pays avec un soin infini, *summo labore*. A l'époque de la moisson, et lorsque la canne a mûri, les indigènes la broient dans des mortiers, font filtrer le suc qu'ils en ont extrait et le recueillent dans des vases où ils le laissent reposer jusqu'à ce qu'il soit pris et durci, présentant alors l'apparence de la neige ou du sel blanc, *sub specie nivis vel salis albi*. Ensuite, ils le rapent pour le manger avec du pain ou le délayer dans de l'eau.

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, tom. Ier, pag. 365 et suivantes.

(3) Le 10 juin 1099.

garde s'arrête, un cri s'élève, et des milliers de voix répètent aussitôt : *Jérusalem! Jérusalem!* Un frémissement de joie, d'attendrissement, d'enthousiasme agite tous les cœurs. Les cavaliers mettent pied à terre et se prosternent à genoux avec les fantassins; les uns baisent ce sol sacré, honoré par les pas du Fils de Dieu fait homme; les autres pleurent sur leurs péchés; ceux-ci adressent au Seigneur de ferventes prières; ceux-là entonnent des chants sacrés, et font retentir les échos de Sion de ces paroles d'Isaïe : *Réveille-toi, réveille-toi, lève-toi, Jérusalem, et sors de ta poussière, voici le libérateur qui vient briser tes fers* (1).

La ville était défendue par une garnison aussi forte que l'armée des croisés, et protégée par d'épais remparts. Les assiégeants manquaient de bois pour faire des machines, et cependant ils tentèrent l'assaut, quoiqu'ils n'eussent qu'une seule échelle qui pût atteindre au haut des murs. Plusieurs braves montèrent et combattirent corps à corps avec les Sarrasins; mais leur bravoure fut inutile, et les chrétiens, forcés d'abandonner l'attaque, rentrèrent dans leur camp et cherchèrent à se pourvoir des moyens nécessaires pour battre en brèche les remparts. L'on parvint à trouver du bois et l'on reçut en même temps des provisions de toute espèce qu'une flotte génoise avait fait entrer dans Joppé. Les travaux furent alors poussés avec beaucoup d'ardeur.

Cependant un soleil dévorant et les vents du midi chargés de la poussière du désert embrasaient l'horizon. Les plantes et les animaux périssaient; le torrent du Cédron était à sec; les citernes des environs avaient été comblées

---

(1) Tous les historiens des croisades parlent de l'enthousiasme des croisés en voyant la ville sainte. Le coup-d'œil qu'elle présente, surtout quand on la voit de la montagne des Oliviers, est, assure-t-on, fort beau. « Je conçois maintenant, » dit M. de Châteaubriand dans son *Itinéraire*, « ce que les historiens et les voyageurs rapportent de la surprise des « croisés et des pèlerins à la première vue de Jérusalem. »

ou empoisonnées; la fontaine de Siloé ne coulait que par intervalles, et l'armée se trouvait en proie aux horreurs de la soif (1).

Enfin, après un mois d'un travail sans relâche, la construction des machines d'attaque se trouvant terminée, l'on ordonna des prières publiques. Les évêques et tout le clergé, portant la croix et les images des saints, conduisirent l'armée sur la montagne des Oliviers, dans le lieu même où le Sauveur s'éleva dans le ciel. Pierre l'Ermite et Arnoul, chapelain du duc de Normandie, parlèrent au peuple et l'exhortèrent par de touchants discours à se montrer digne de sa sainte entreprise en se préparant au combat par la prière et par des actes de piété.

L'attaque générale eut lieu le 14 juillet (2) et dura tout le jour, sans aucun résultat. De part et d'autre, on passa la nuit dans une grande anxiété; mais dès que l'aube vint, la lutte recommença et se prolongea sans interruption jusqu'à une heure après midi. Les croisés, accablés de fatigue, commençaient à perdre courage et à se retirer, lorsqu'on vit tout à coup, sur la montagne des Oliviers, un soldat qui brandissait un bouclier resplendissant et qui faisait signe à l'armée de reprendre l'assaut. Le bruit court que Saint-Georges arrive au secours des chrétiens, et tous sont embrasés d'une nouvelle ardeur. Un gentilhomme, nommé Lethalde, qui combattait sur une tour mobile, saute le premier sur le mur; son frère Engelbert, Godefroi de Bouillon, le comte Eustache et plusieurs autres seigneurs s'élancent à leur tour, renversent les Sarrasins et pénètrent dans Jérusalem. Le comte de Flandre, le duc de Normandie, Tancrède, Hugues de Saint-Paul, Conan-le-Breton, Raimbaud, comte d'Orange, Conon de Montaigu, qui combattaient sur

(1) Michaud, liv. iv. Voy. Guillaume de Tyr, liv. viii.
(2) An 1099.

un autre point, parviennent également à gagner les remparts, et, suivis d'un grand nombre de braves, ils se font jour dans les rues de la ville.

Pendant ce temps, le comte de Toulouse, ignorant les événements, pressait vivement l'attaque et continuait à donner l'assaut; mais ceux qui résistaient, effrayés par l'horrible bruit et par le tumulte toujours croissant qui s'élevait de l'intérieur, furent bientôt instruits de l'entrée des chrétiens et prirent aussitôt la fuite. Le comte fit alors baisser le pont-levis de sa tour de bois et entra dans la place, suivi d'Isoard, comte de Die, de Raymond Pelet, de Guillaume de Sabran, et d'une foule de chevaliers. On applique de tous côtés des échelles et ceux qui les premiers ont atteint les remparts, forcent la porte du Midi et font entrer le reste de l'armée. Les Sarrasins sont partout poursuivis, dans les rues, dans les maisons, dans leurs mosquées, et l'on en fait un cruel carnage.

Ainsi fut prise la ville sainte, le vendredi 15 juillet, à trois heures du soir, c'est-à-dire le même jour de la semaine, et à la même heure où Jésus-Christ mourut pour le salut des hommes.

Tandis que les croisés couraient de tous côtés à la poursuite des infidèles et au pillage des habitations, Godefroi de Bouillon, ayant quitté ses armes, s'enveloppa d'un vêtement de laine, sortit pieds nus hors des murailles, suivi de trois compagnons, et se rendit au saint sépulcre. Cet acte de dévotion émeut l'armée chrétienne, apaise sa fureur, et ces guerriers, gémissant, pleurant, et chantant des psaumes, vont tous se prosterner sur ce sol vénéré, s'humilier, prier, et bénir le Seigneur. « O combien de « fois, dit Foulcher de Chartres, revint alors à notre « mémoire cette prophétie de David : *Nous adorons le* « *Seigneur dans le lieu où il a posé ses pieds !* »

Pierre l'Ermite fut comblé d'honneurs et considéré par

les chrétiens de Jérusalem comme un ange du ciel, comme un autre Moïse auquel ils devaient le bonheur d'être affranchis de la servitude, et de voir les saints lieux délivrés de barbares profanateurs.

Huit jours après la prise de la ville, on s'assembla pour élire un roi. Godefroi de Bouillon que son courage, sa sagesse, son habileté dans la guerre, sa probité, sa piété, sa haute taille, sa force extraordinaire, et toutes les qualités qui font un héros, et un héros chrétien, réunit les suffrages et fut conduit en triomphe à l'église du saint Sépulcre; mais il refusa de prendre le diadème et les marques de la royauté, en disant qu'il ne porterait point une couronne d'or dans une ville où le Sauveur avait été couronné d'épines.

Ce prince vertueux, si digne de régner, se signala bientôt par une grande victoire sur le soudan d'Egypte, dans les champs d'Ascalon.

Après cet éclatant succès qui venait d'affermir la nouvelle conquête, les seigneurs croisés prirent congé de Godefroi pour retourner en leur pays. Les uns s'en allèrent par mer, les autres traversèrent la Syrie et l'Asie-Mineure. Ils arrivèrent dans l'Occident portant des palmes dans leurs mains, et leur retour excita partout un grand enthousiasme. « On ne pouvait se lasser d'entendre le récit de leurs travaux et de leurs exploits. Des larmes se mêlaient sans doute aux transports de l'admiration et de la joie, lorsqu'ils parlaient de leurs nombreux compagnons que la mort avait moissonnés en Asie. Il n'était point de famille qui n'eût à pleurer un défenseur de la croix, ou qui ne se glorifiât d'avoir un martyr dans le ciel. Les anciennes chroniques ont célébré l'héroïque dévouement d'Ide, comtesse de Hainault, qui fit le voyage d'Orient, et brava tous les périls pour chercher les traces de son époux, et revint sans avoir rien appris.

« Le comte de Toulouse, qui avait juré de ne plus reve-

nir en Occident, s'était retiré à Constantinople où l'empereur l'accueillit avec distinction et lui donna la ville de Laodicée. Raymond d'Orange voulut suivre le sort du comte de Toulouse et finir ses jours en Orient. Parmi les chevaliers, compagnons de Raymond de Saint-Gilles, qui revinrent dans leur patrie, nous ne pouvons oublier Etienne et Pierre de Salviac de Viel-Castel, que leur siècle admira comme des modèles de la piété fraternelle. Ils étaient jumeaux; la plus tendre amitié les unissait dès leur enfance. Pierre avait pris la croix au concile de Clermont; Etienne, quoique marié et père de plusieurs enfants, voulut suivre son frère en Asie, et partager avec lui les périls d'un si long voyage; on les voyait toujours à côté l'un de l'autre dans les batailles; ils avaient assisté ensemble au siége de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem. Peu de temps après leur retour dans le Quercy, ils moururent tous deux dans la même semaine, et furent ensevelis dans le même tombeau. Sur leur tombe, on lit encore aujourd'hui une épitaphe qui nous a transmis le souvenir de leurs exploits et de leur touchante amitié. Gaston de Béarn (1) revint avec eux en Europe; quelques années après être rentré dans ses états, il prit de nouveau les armes contre les infidèles, et mourut en Espagne en combattant les Maures.

« L'ermite Pierre, revenu dans sa patrie, se déroba à l'empressement des fidèles et s'enferma dans un monastère qu'il avait fondé à Huy. Il y vécut seize ans dans l'humilité et la pénitence, et fut enseveli parmi les cénobites qu'il avait édifiés par ses vertus.

« Eustache, frère de Godefroi et de Baudouin, vint recueillir le modeste héritage de sa famille et n'occupa plus la renommée du bruit de ses exploits.

---

(1) Albert d'Aix, à la fin du sixième livre de son Histoire, et Guillaume de Tyr, parlent de Gaston de Béziers.

« Alain Fergent, duc de Bretagne, et Robert, comte de Flandre, rentrèrent dans leurs états, réparèrent les maux que leur absence avait causés, et moururent regrettés de leurs sujets.

« Le duc de Normandie fut moins heureux que ses compagnons. A son retour de la Terre-Sainte, il passa par l'Italie, où il fut épris de la beauté de Sybille, fille du comte de Conversana. L'amour le retint pendant près d'un an loin de son duché. Ce retard lui fit perdre l'occasion de monter sur le trône d'Angleterre, auquel, après la mort de Guillaume-le-Roux, sa naissance et sa renommée dans la croisade lui donnaient des droits assurés. Lorsque enfin il rentra dans la Normandie, il y fut reçu avec des transports d'admiration et de joie ; mais ayant repris les rênes du gouvernement, il ne montra que de la faiblesse ; il s'adonna à la débauche et s'environna d'avides courtisans qui lui attirèrent la haine de ses sujets. Son frère, Henri Ier, qui avait succédé à Guillaume, profita de l'abaissement de Robert et du mépris dans lequel il était tombé pour s'emparer de la Normandie. A la suite d'une bataille, ce prince fut fait prisonnier par son frère, qui l'emmena en triomphe en Angleterre et le fit enfermer dans le château de Cardiff, dans la province de Clamorgan. Le souvenir de ses exploits dans la guerre sainte ne put adoucir son infortune. Après vingt-huit ans de captivité, il mourut oublié de ses sujets, de ses alliés et de ses anciens compagnons de gloire (1). »

Il resta peu de troupes auprès de Godefroi ; mais, secondé par le vaillant Tancrède, qui n'avait pas voulu l'abandonner (2), il s'empara de plusieurs places, fit ses tributaires

(1) Michaud, *Histoire des Croisades*, liv iv.

(2) Le comte Garnier de Gray, ainsi que quelques autres nobles, restèrent auprès de Godefroi. Tancrède reçut à titre de propriété perpétuelle et héréditaire la ville de Tibériade, située sur le lac de Génésareth, ainsi que la principauté de Galilée et d'autres possessions. Tancrède gouverna

les émirs d'Ascalon, de Césarée, de Ptolémaïs, et mourut, après un an de règne, regretté de tous, à cause de sa justice, de son humilité, de sa valeur (1). Les chrétiens firent alors venir d'Édesse son frère Baudouin et le chargèrent de régner dans la nouvelle colonie. Ils avaient appris, dit Guibert-de-Nogent, à chérir dans le caractère de ces deux princes des qualités éclatantes, des vertus douces et exemptes de toute espèce d'orgueil, un courage inébranlable qui les élevait toujours au-dessus des craintes de la mort, et les emportait plus loin qu'il ne convenait peut-être à la majesté royale.

Ainsi se forma dans la Palestine ce nouveau royaume à l'établissement duquel avaient concouru les hommes les plus vaillants de l'Europe, ces nobles chevaliers, si grands dans les combats, si fervents au Calvaire, et dont l'histoire et la poésie n'ont peut-être pas assez dignement célébré les exploits (2).

---

ce pays avec beaucoup de douceur et d'une manière si digne d'éloges, que même longtemps après sa mort sa mémoire fut vénérée par les peuples de ces contrées.

(1) Guillaume de Tyr cite à ce sujet ces paroles d'Isaïe : « *Le juste a été enlevé pour être délivré des maux de ce siècle* », et trace ensuite de Godefroi le portrait que voici : « Il était religieux, clément, plein de piété et « de crainte de Dieu, juste, exempt de tout vice, sérieux et ferme dans sa « parole, méprisant les vanités du siècle, ce qui est rare à cet âge et plus « encore dans la profession militaire. Il se montrait assidu aux prières et « abondant en œuvres de piété ; il se distinguait par sa libéralité ; son « affabilité était pleine de grâces, et il était doux et miséricordieux ; enfin « il était digne d'éloges dans toutes ses voies et toujours agréable au Sei- « gneur. Il était grand, moins grand cependant que les hommes les plus « hauts de taille, mais plus grand que les hommes ordinaires ; il joignait à « cela une force sans exemple ; ses membres étaient vigoureux, sa poi- « trine large et forte ; il avait une belle figure, la barbe et les cheveux « légèrement roux. De l'aveu de tout le monde, il excellait parmi les « hommes de son temps dans le maniement des armes et dans tous les « exercices de chevalerie. »

(2) Quoique je sois grand admirateur de la *Jérusalem délivrée*, je trouve que les héros chrétiens sont peints dans ce poëme comme des héros de

roman, et que bien souvent l'imagination du poète n'a pas atteint la hauteur de l'histoire. Personne n'ignore ces vers de Voltaire, qui dit en citant le Tasse, après Virgile et Homère :

> **De faux brillants, trop de magie,**
> **Mettent le Tasse un cran plus bas.**
> **Mais que ne pardonne-t-on pas**
> **Pour Armide et pour Herminie ?**

LIV.

SUITE DU RÈGNE DE PHILIPPE Ier. — ÉTAT POLITIQUE DU ROYAUME. — NOUVEAUX MONASTÈRES. — SAINT ROBERT FONDE CÎTEAUX. — ROBERT D'ARBRISSEL ABBÉ DE LA ROUE ; — SES SUCCÈS COMME PRÉDICATEUR. — COMMENCEMENTS DE LA CÉLÈBRE ABBAYE DE FONTEVRAULT. — ABBAYES D'AROUAISE, DE NOGENT-SOUS-COUCY. — SERVICES RENDUS A LA SOCIÉTÉ PAR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. — TABLEAU DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE. — EFFORTS DU CLERGÉ POUR ADOUCIR LES MOEURS. — CHEVALERIE ; RÉCEPTION D'UN CHEVALIER. — HILDEBERT ÉVÊQUE DU MANS. — SAINT ANSELME ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — CONCILE DE BARI CONTRE LES GRECS. — LE B. JEAN ÉVÊQUE DE THÉROUANNE. — MORT DU PAPE URBAIN II. — PONTIFICAT DE PASCAL II. LÉGATS ENVOYÉS EN FRANCE. — CONCILE DE VALENCE. — CONCILE DE POITIERS. — COMBAT LIVRÉ AUX PÈRES DE CE CONCILE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE CES PRÉLATS. — EXCOMMUNICATION DU ROI. — ADMIRABLE FERMETÉ DE PIERRE, ÉVÊQUE DE POITIERS. — CONSÉQUENCES DE L'EXCOMMUNICATION PRONONCÉE CONTRE LE ROI. — CONCILE DE PARIS. — BERTRADE ET LE ROI RENONCENT A LEUR PÉCHÉ. — LEUR SERMENT. — LEUR ABSOLUTION. — RÉVOLTE DE HENRI V CONTRE L'EMPEREUR SON PÈRE. — FIN MISÉRABLE DE L'EMPEREUR. — MARIAGE DE BOHÉMOND, PRINCE D'ANTIOCHE, AVEC CONSTANCE, FILLE DU ROI PHILIPPE. — PASCAL II EN FRANCE. — CONFÉRENCE A CHALONS-SUR-MARNE AVEC LES ENVOYÉS DE L'EMPEREUR HENRI V AU SUJET DES INVESTITURES. — VULGRIN, ÉLU ÉVÊQUE DE DOL, REFUSE L'ÉPISCOPAT. — MORT DU ROI PHILIPPE Ier.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Orient, Philippe Ier régnait en paix et l'État jouissait d'un calme inaccoutumé. La plupart de ces fiers et turbulents seigneurs, si redoutés des peuples et du roi, étaient à la croisade, et quoiqu'on fît partout des vœux pour leurs succès, nul n'en faisait pour leur retour.

De nouveaux monastères furent alors fondés par le zèle fervent de quelques religieux. Saint Robert, abbé de Molesme, désirant pratiquer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur, partit avec vingt moines pour aller s'établir à cinq lieues de Dijon, dans une solitude appelée Cîteaux,

défricha ce terrain couvert de ronces et de bois, et dirigea quelque temps cet illustre établissement, qui fut bientôt le chef d'une nouvelle congrégation.

Robert d'Arbrissel, abbé de la Roue, prêchait, vers la même époque, la parole de Dieu avec un grand éclat, et le peuple accourait en foule pour entendre ses instructions. Quelques saints personnages, s'étant mis sous sa direction, allèrent mener la vie érémitique dans la forêt de Craon, et ne quittèrent leur retraite que pour porter dans le monde l'exemple de leurs vertus. Tels furent Vital de Mortain, Raoul de la Fustaie, Alleaume, Pierre de l'Étoile et Bernard, qui, dans la suite, fondèrent les monastères de Savigni, de Saint-Sulpice-de-Rennes, d'Estival (1), de Fontgombaud, de Tyron, tandis que leur compagnon, le bienheureux Renaud, allait s'ensevelir avec d'autres ermites dans la forêt de Melinais.

Mais Robert d'Arbrissel se distinguait entre tous ses disciples autant par ses austérités que par ses grands talents. Nu-pieds, et couvert d'un sac, il parcourait les diocèses, prêchant partout la pénitence, et partout obtenant un immense succès. Il était escorté dans tous les lieux où il allait par un grand nombre de personnes qui, l'ayant une fois entendu, ne voulaient plus se séparer de lui. Or, comme il y avait, dans cette multitude, des femmes mariées, des veuves, de jeunes filles, des clercs et des hommes de toutes les conditions et de tous les âges, le saint abbé, craignant qu'il n'arrivât quelque désordre, s'arrêta dans un lieu désert où il fixa ses auditeurs et sépara les deux sexes. Des cellules furent bâties pour tous ces pénitents, et, dans le centre, un oratoire. L'on employa les clercs à célébrer la messe et les laïques à défricher et cultiver les terres pour nourrir la communauté. Parmi les femmes, les unes, les plus déli-

(1) Alleaume ne fit que rétablir l'abbaye d'Estival.

cates, récitaient l'office; les autres travaillaient. La plus touchante modestie, la plus grande union régnaient dans cette colonie, dont la réputation se répandit bientôt dans les provinces du royaume. On accourait de tous côtés pour être admis dans cet asile et consacrer sa vie à Dieu. Robert, dur à lui-même, indulgent pour les autres, doux pour les pénitents, recevait tout le monde et nommait ses disciples les *pauvres de Jésus-Christ*.

Tels furent les commencements de l'abbaye de Fontevrault, qui fut pendant près de sept siècles le refuge de la piété, du repentir, de la pénitence, et dont les bâtiments immenses ont été, depuis la révolution, transformés en une maison centrale de détention. Puissent les condamnés qu'y envoie la justice humaine se souvenir parfois des anciens habitants de ces lieux et travailler à se rendre dignes du suprême pardon, lorsqu'ils comparaîtront au tribunal de Dieu!

Dans l'Artois, le bienheureux Heldemare jetait les fondements de l'abbaye d'Arouaise, aux environs de Bapaume, tandis que saint Godefroi, depuis évêque d'Amiens, rendait très-florissant le monastère de Nogent-sous-Coucy, dont il était abbé.

Ainsi s'entretenait, se ranimait cette sainte ardeur pour la vie monastique dans laquelle se formèrent tant de grands hommes. Le monde, *cet ingrat qu'il faut plaindre et servir* (1), ne s'avise guère de chercher dans l'histoire de ces solitaires des objets capables de piquer la curiosité; elle en renferme cependant, et pour des yeux intelligents les annales des monastères sont un spectacle également intéressant et varié. Une suite de grands papes qui ont gouverné l'Église avec une sagesse digne des plus beaux siècles; un nombre presque infini de saints évêques qui

(1) De Boismont. *Sermons*.

ont rempli successivement les plus grands siéges de l'Église d'Occident; des apôtres pleins de zèle qui ont porté la lumière de l'Évangile chez les nations barbares; de sages législateurs qui ont défriché les forêts, apprivoisé la férocité et policé les mœurs des peuples sauvages qui les habitaient; des fondateurs de villes qui ont donné naissance à des Etats considérables; des ministres habiles et fidèles qui ont gouverné avec un génie supérieur de vastes monarchies; les monastères devenus l'asile de la piété, le séminaire des évêques, l'école des rois; les sciences accueillies et cultivées dans ces saintes retraites, tandis qu'elles étaient méprisées partout ailleurs; une foule d'écrivains laborieux, qui, attentifs à recueillir les précieux monuments de l'antiquité, les ont transmis jusqu'à nous (1).

Voilà ce que l'on trouve dans l'histoire de ces communautés, de ces saintes familles, aussi grandes par leurs bienfaits qu'admirables par leurs vertus.

Et quel étrange et triste tableau présente, à la même époque, l'histoire de la société féodale! De sombres et lourds châteaux couvrent le territoire; des remparts, des fossés en défendent l'approche, et l'on ne voit partout que monuments de guerre, car la guerre est partout. Leurs possesseurs y vivent isolés, désœuvrés, étrangers aux idées, aux mœurs nouvelles, aux progrès de la civilisation; toujours sur le qui-vive, toujours prêts à combattre pour se défendre ou pour attaquer, ils ne sortent de ces citadelles, de ces repaires, que pour aller sur les grands chemins courir les aventures et se livrer au brigandage.

Que d'efforts généreux et constants de la part du clergé pour changer ces instincts sauvages, pour faire passer à travers tant d'obstacles et de barrières les notions morales

---

(1) Eloge du savant bénédictin Rivet, principal auteur des neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. (Voy. le t. IX de cet ouvrage.)

les plus élevées, et pour imprimer au sentiment guerrier un nouveau caractère en donnant au courage une honorable et noble direction! Voyez quelles cérémonies religieuses sont introduites dans ce grand acte de la vie féodale, la réception d'un *chevalier*.

« Le jeune homme, l'écuyer qui aspirait à ce titre était dépouillé de ses vêtements et mis au bain, symbole de purification. Au sortir du bain, on le revêtait d'une tunique blanche, symbole de pureté; d'une robe rouge, symbole du sang qu'il était tenu de répandre pour le service de la foi; d'une saie ou juste-au-corps, symbole de la mort qui l'attendait, ainsi que tous les hommes.

« Ainsi purifié et vêtu, le récipiendaire observait pendant vingt-quatre heures un jeûne rigoureux. Le soir venu, il entrait dans l'église et y passait la nuit en prières, quelquefois seul, quelquefois avec un prêtre et des parrains qui priaient pour lui.

« Le lendemain, son premier acte était la confession; après la confession, le prêtre lui donnait la communion; après la communion, il assistait à une messe du Saint-Esprit et ordinairement à un sermon sur les devoirs des chevaliers et de la vie nouvelle où il allait entrer. Le sermon fini, le récipiendaire s'avançait vers l'autel, l'épée de chevalier suspendue à son cou; le prêtre la détachait, la bénissait et la lui remettait au cou. Le récipiendaire allait alors s'agenouiller devant le seigneur qui devait l'armer chevalier : « A quel dessein, lui demandait le sei-
« gneur, désirez-vous entrer dans l'ordre? Si c'est pour
« être riche, pour vous reposer et être honoré, sans faire
« honneur à la chevalerie, vous en êtes indigne, et seriez
« à l'ordre de la chevalerie que vous recevriez ce que le
« clerc simoniaque est à la prélature. » Et sur la réponse du jeune homme, qui promettait de se bien acquitter des devoirs de chevalier, le seigneur lui accordait sa demande.

« Alors s'approchaient des chevaliers et quelquefois des dames pour revêtir le récipiendaire de tout son nouvel équipement; on lui mettait 1° les éperons ; 2° le haubert ou la cotte de mailles ; 3° la cuirasse ; 4° les brassards et les gantelets ; 5° enfin on lui ceignait l'épée.

« Il était alors ce qu'on appelait *adoubé*, c'est-à-dire adopté, selon Ducange. Le seigneur se levait, allait à lui, et lui donnait l'*accolade* ou *accolée*, ou colée, trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur la nuque, et quelquefois un coup de la paume de la main sur la joue, en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint George, je te « fais chevalier. » Et il ajoutait quelquefois : « Sois preux, « hardi et loyal. »

« Le jeune homme ainsi armé chevalier, on lui apportait son casque, on lui amenait un cheval; il sautait dessus, ordinairement sans le secours des étriers, et caracolait en brandissant sa lance et faisant flamboyer son épée. Il sortait enfin de l'église et allait caracoler sur la place au pied du château, devant le peuple avide de prendre sa part du spectacle.

« Qui ne reconnaît dans tous ces détails l'influence ecclésiastique? Qui n'y voit un soin constant d'associer la religion à toutes les phases d'un événement si solennel dans la vie des guerriers? Ce que le christianisme a de plus auguste, ses sacrements y prennent place; plusieurs des cérémonies sont assimilées, autant qu'il se peut, à l'administration des sacrements.

« Voilà le rôle que jouait le clergé dans la portion, pour ainsi dire extérieure, matérielle de la réception des chevaliers, dans les pratiques du spectacle. Entrons au fond de la chevalerie, dans son caractère moral, dans les idées, les sentiments dont on s'efforçait de pénétrer le chevalier ; ici encore l'influence religieuse sera évidente.

« Voici la série des serments que le chevalier avait à

prêter. Les vingt-six articles suivants ne forment point un acte unique, rédigé en une fois et d'ensemble ; c'est le recueil de divers serments, exigés des chevaliers à diverses époques, et d'une façon plus ou moins complète, du XIe au XIVe siècle. On reconnaîtra sans peine que plusieurs de ces serments appartiennent à des temps et à des états de société assez différents ; mais ils n'en indiquent pas moins le caractère moral qu'on s'efforçait d'imprimer à la chevalerie. »

Les récipiendaires juraient :

1° De craindre et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi de toutes leurs forces, et de mourir plutôt de mille morts que de renoncer jamais au christianisme ;

2° De servir leur prince souverain fidèlement, et de combattre pour la patrie et pour lui très-valeureusement ;

3° De soutenir le bon droit des faibles, comme des veuves, des orphelins et des demoiselles en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la nécessité le requerrait, pourvu que ce ne fût contre leur honneur propre, ou contre leur roi ou prince naturel ;

4° Qu'ils n'offenseraient jamais aucune personne malicieusement, ni n'usurperaient le bien d'autrui, mais plutôt qu'ils combattraient contre ceux qui le feraient ;

5° Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit ne les obligeraient à faire aucune action, mais la seule gloire et la vertu ;

6° Qu'ils combattraient pour le bien et pour le profit de la chose publique ;

7° Qu'ils tiendraient et obéiraient aux ordres de leurs généraux et capitaines qui auraient le droit de leur commander ;

8° Qu'ils garderaient l'honneur, le rang et l'ordre de

leurs compagnons et qu'ils n'empiéteraient rien par orgueil, ni par force sur aucun d'iceux;

9° Qu'ils ne combattraient jamais accompagnés contre un seul, et qu'ils fuiraient toutes fraudes et supercheries;

10° Qu'ils ne porteraient qu'une épée à moins qu'ils ne fussent obligés de se battre contre deux ou plusieurs;

11° Que dans un tournoi ou autre combat *à plaisance*, ils ne se serviraient jamais de la pointe de leurs épées;

12° Qu'étant pris dans un tournoi prisonniers, ils seraient obligés par leur foi et par leur honneur, d'exécuter de point en point les conditions de l'emprise; outre qu'ils seraient obligés de rendre aux vainqueurs leurs armes et leurs chevaux s'ils les voulaient avoir, et ne pourraient combattre en guerre ni ailleurs sans leur congé;

13° Qu'ils garderaient la foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à leurs compagnons, soutenant leur honneur et profit entièrement, en leur absence;

14° Qu'ils s'aimeraient et s'honoreraient les uns les autres, et se porteraient aide et secours toutes les fois que l'occasion se présenterait;

15° Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure étrange, ils ne quitteraient jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit;

16° Qu'en la poursuite de leur queste ou aventure, ils n'éviteraient point les mauvais et périlleux passages, ni ne se détourneraient du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissants, ou des monstres, bêtes sauvages ou autres empêchements que le corps et le courage d'un seul homme peuvent mener à chef;

17° Qu'ils ne prendraient jamais aucun gage, ni pension d'un prince étranger;

18° Que, commandant des troupes de gendarmerie, ils vivraient avec le plus d'ordre et de discipline qu'il leur serait possible, et notamment en leur propre pays où ils ne

souffriraient jamais aucun dommage ni violence être faits;

19° Que s'ils étaient obligés à conduire une dame ou demoiselle, ils la serviraient, la protégeraient et la sauveraient de tout danger, de toute offense, ou ils mourraient à la peine ;

20° Qu'ils ne feraient jamais violence à dames ou demoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par les armes, sans leur volonté et consentement ;

21° Qu'étant recherchés de combat pareil, ils ne le refuseraient point, sans plaie, maladie, ou autre empêchement raisonnable ;

22° Qu'ayant entrepris de mettre à chef une emprise, ils y vaqueraient an et jour, s'ils n'en étaient rappelés pour le service du roi et de leur patrie ;

23° Que s'ils faisaient un vœu pour conquérir quelque honneur, ils ne s'en retireraient point qu'ils ne l'eussent accompli ou l'équivalent;

24° Qu'ils seraient fidèles observateurs de leur parole et de leur foi donnée, et qu'étant pris prisonniers en bonne guerre, ils paieraient exactement la rançon promise, ou se remettraient en prison au jour et au temps convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés infâmes et parjures;

25° Que, retournés à la cour de leur souverain, ils rendraient un véritable compte de leurs aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à leur désavantage, au roi et au greffier de l'ordre, sous peine d'être privés de l'ordre de chevalerie;

26° Que sur toutes choses ils seraient fidèles, courtois, humbles, et ne failliraient jamais à leur parole, pour mal ou perte qui leur en pût advenir (1).

« Il y a, certes, dans cette série de serments, dans les

---

(1) *Le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, par Vulson de la Colombière, in-folio, t. Ier, p. 22.

obligations imposées aux chevaliers, un développement moral bien étranger à la société laïque de cette époque. Des notions morales si élevées, souvent si délicates, si scrupuleuses, surtout si humaines et toujours empreintes du caractère religieux, émanent évidemment du clergé. Le clergé seul alors pensait ainsi des devoirs et des relations des hommes. Son influence fut constamment employée à diriger vers l'accomplissement de ces devoirs, vers l'amélioration de ces relations, les idées et les coutumes qui avaient enfanté la chevalerie (1). »

L'épiscopat s'était enrichi d'un savant et pieux prélat. Hildebert, natif de Lavardin, près Vendôme, après avoir enseigné les lettres avec beaucoup d'éclat dans l'école du Mans, avait été élu évêque de ce lieu (2). Il s'occupait avec ardeur des soins de son troupeau (3), lorsque Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, ayant reconquis le Maine, voulut l'obliger à démolir les tours de la cathédrale qui commandaient le château de la ville. Hildebert résista, fut, à cause de son refus, placé dans un cachot, et n'en sortit qu'à la mort de ce prince.

Saint Anselme, successeur de Lanfranc dans le siége de Cantorbéry, fatigué des persécutions dont l'accablait ce même souverain, et jugeant que sous un tel règne tous ses

---

(1) *Cours d'histoire moderne*, par M. Guizot, t. IV, p. 292 et suiv.

(2) An 1097.

(3) Il travaillait nuit et jour à instruire son peuple, soit de vive voix, soit par écrit, tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. C'est de là que nous sont venues la plupart des productions de sa plume. Sa translation au siége métropolitain de Tours n'empêcha pas que sa doctrine ne se perpétuât dans l'école du Mans; ce qui se fit par le moyen de ses disciples. Gui, l'un d'entre eux, après avoir été perfectionner ses études en Angleterre sous saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et après avoir enseigné dans plusieurs églises de France et d'Angleterre, revint enfin au Mans exercer les mêmes fonctions sous Hildebert, son premier maître, auquel il succéda dans la dignité épiscopale, en 1126. (Voy. le t. IX de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 49.)

efforts seraient sans fruit, était passé en France, s'était ensuite rendu à Rome, avait assisté au grand concile de Bari, réfuté la doctrine des grecs, et démontré que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. L'érudition, l'éloquence, la justesse d'esprit de ce profond docteur avaient frappé les assistants de la plus vive admiration; son éminente charité ne les toucha pas moins. Les évêques étant d'avis de frapper d'anathème le souverain de l'Angleterre, Anselme quitta sa place, et, tombant aux genoux du pape, le supplia de suspendre la foudre et d'épargner son persécuteur.

L'église de Thérouanne, occupée quelque temps par d'indignes prélats, se consolait des maux passés et reprenait un pur éclat sous le gouvernement de Jean, son vertueux pasteur (1).

Mais l'Église universelle pleurait en même temps le saint pape Urbain II (2). Ce grand pontife, qui avait eu tout à la fois à combattre un anti-pape audacieux et puissant (3), un empereur schismatique et impie, un roi de France qui scandalisait l'Église par ses désordres, un roi d'Angleterre qui la persécutait par ses violences, et des prélats concubinaires et simoniaques qui la déshonoraient, fit face à tous

---

(1) Le bienheureux Jean était archidiacre d'Arras lorsqu'il fut élu par les abbés et par les seigneurs laïques de Thérouanne. Les chanoines qui avaient élu un chanoine d'Amiens, nommé Aubert, n'ayant pas voulu céder, l'affaire fut soumise au pape par appel, sans que Jean en fût instruit. Urbain II fit examiner cette affaire dans un concile. L'élection de Jean fut confirmée, et le pape lui écrivit pour lui ordonner d'accepter cette dignité. Jean se soumit, fut ordonné évêque, le 17 juillet 1099, par Manassé II, archevêque de Reims, et fut intronisé dans le siége de Thérouanne le 24 du même mois. Il était natif de Varleton, entre Lille et Ypres.

Dans le même concile de Rome qui confirma l'élection de Jean, Daimberg, archevêque de Sens, reconnut solennellement la primatie de l'église de Lyon sur l'église de Sens.

(2) Ce pape mourut le 29 juillet 1099, après un pontificat de onze ans et environ cinq mois.

(3) L'anti-pape Guibert mourut au mois d'octobre de l'an 1100.

ses ennemis par sa sagesse et son courage; et comme si tout cela n'eût point suffi pour exercer son zèle, il entreprit la délivrance des saints lieux. Le bruit de plusieurs miracles qui se firent à son tombeau confirma l'opinion que le peuple avait de sa sainteté (1).

Les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome et les principaux de la ville élurent alors (2) le cardinal Rainier; malgré sa résistance, lui donnèrent le nom de Pascal II, et l'ayant revêtu d'une chape écarlate (3), on lui mit la tiare; on le fit monter à cheval, et on le conduisit en grande pompe au palais de Latran (4).

A peine en possession du trône apostolique, le nouveau pape fit partir deux légats pour la France. Urbain II, son prédécesseur, avait levé l'excommunication dont Philippe Ier avait été frappé; mais ce prince avait bientôt oublié ses promesses; Bertrade avait été rappelée à la cour, et le scandale que donnait une telle conduite ne pouvait plus longtemps demeurer impuni.

Les légats, étant donc arrivés, tinrent d'abord un concile à Valence pour y juger la cause de Nortgaud, évêque d'Autun, qu'on accusait de simonie, allèrent ensuite trouver le roi, l'exhortèrent, mais vainement, à renoncer à son péché, partirent pour Poitiers, ville indiquée par eux pour un nouveau concile, et résolurent d'y traiter de cette grave affaire.

---

(1) Voy. Longueval, liv. XXII.

(2) Le 13 août 1099.

(3) C'était alors un ornement particulier du pape; les cardinaux ne portaient encore que le violet.

(4) Le pontife descendit de cheval à la porte méridionale de la basilique du Sauveur, et fut placé dans le siége qui y était; puis, étant monté au palais, il vint à l'endroit où étaient deux siéges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendaient sept clefs et sept sceaux, signifiant les sept dons du Saint-Esprit, suivant lesquels le pape doit user du pouvoir d'ouvrir et de fermer. On le fit asseoir dans l'un et dans l'autre siége, et on lui mit en main la férule ou bâton pastoral. Le lendemain, il fut sacré à Saint-Pierre. (Voy. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXV.)

Le concile, ayant donc été chargé de prononcer, se disposait à lancer l'anathème, lorsque Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, conjura les légats de ne pas en venir à cette extrémité; mais ne pouvant rien obtenir, il sortit avec ses gens en faisant des menaces; quelques évêques le suivirent, ainsi que des laïques, ce qui causa quelque tumulte.

Alors les légats et les prélats qui restaient prononcèrent l'excommunication contre Bertrade et contre le roi.

Après cette sentence, on commençait les prières d'usage pour la clôture du concile, lorsqu'une pierre dirigée du haut d'une tribune sur la personne des légats vint casser la tête à un clerc qui se trouvait près d'eux. Aussitôt, comme si c'eût été le signal de l'attaque, des cris, des vociférations, des menaces de mort retentissent de toutes parts, et les prélats sont assaillis d'une grêle de pierres; mais ceux-ci, calmes, résignés, immobiles, se bornent à quitter leurs mitres et présentent leur tête nue aux coups de ces furieux (1). Ce sublime, ce saint courage arrête tout à coup le bras des assaillants, et le comte, honteux d'avoir excité ces violences, vient pour s'en excuser. Ce seigneur brutal et débauché ayant répudié sa femme, et en

---

(1) Robert d'Arbrissel et saint Bernard, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et depuis abbé de Tiron, se firent remarquer par l'intrépidité avec laquelle ils bravèrent la mort.

Norgaud, évêque d'Autun, dont l'affaire n'avait pas été définitivement jugée à Valence, fut déposé dans ce concile; mais ayant été plus tard reçu à se purger par serment, il fut rétabli dans son église.

Dans ce même concile, qui se tint en l'an 1100, on fit seize canons. Le *premier* porte que les évêques seuls doivent donner la tonsure aux clercs, et qu'on n'exigera pour cette fonction aucun présent, pas même des ciseaux ou des serviettes. Le *treizième* défend également de recevoir aucun présent pour l'ordination des évêques ou pour la bénédiction des abbés. Le *second* fait défense aux clercs de faire hommage à aucun laïque, et de recevoir de lui aucun bénéfice ecclésiastique. Le *huitième* défend de donner l'investiture des prébendes, des dignités ecclésiastiques et des prélatures du vivant de ceux qui les possèdent.

ayant épousé une autre, Pierre, évêque de Poitiers, lui reprocha son crime, et voyant qu'il y persistait, il crut devoir l'excommunier; mais à peine avait-il commencé la formule, que le comte, outré de colère, se jeta vivement sur lui, et tenant l'épée nue sur sa gorge : « Tu vas mourir « à l'instant, » lui dit-il, « si tu hésites à m'absoudre. » Le prélat, feignant d'avoir peur, demanda qu'il lui fût permis de dire quelques mots; le comte y consentit; Pierre, alors, d'une voix tranquille, acheva la formule, et puis, tout résolu à subir le martyre, il tendit le cou en disant : « Frappez, frappez; me voilà prêt. » Le comte, désarmé par ce trait d'héroïsme, et ne pouvant pourtant faire taire sa haine : « Je ne t'aime pas assez, » répondit-il grossièrement, « pour t'envoyer ainsi en paradis. » Et il l'exila peu de temps après. Ce saint évêque étant mort au lieu de son exil, et Guillaume apprenant les miracles qui se faisaient sur son tombeau, dit qu'il regrettait bien de ne pas l'avoir tué, car le prélat lui aurait su gré d'avoir avancé son bonheur.

Cependant l'excommunication portée contre le roi avait produit sur les esprits une telle impression, et avait été si strictement exécutée, que ce prince et Bertrade étant allés à Sens et y ayant passé quinze jours, on tint, pendant ce temps, les églises fermées; mais Bertrade irritée fit briser une porte et fit dire la messe par un de ses chapelains.

Une telle humiliation, des affronts si souvent répétés et enfin les remords qui s'élevaient dans sa conscience, touchèrent vivement le roi et l'engagèrent à se séparer pour toujours de Bertrade, et à solliciter l'absolution.

Le pontife, charmé de ces dispositions, donna, à cet effet, mission à un légat, qui tint d'abord un concile à Troyes, et puis un autre à Beaugenci, où Bertrade et le roi se trouvèrent et firent offre de jurer de n'avoir plus ensemble aucun commerce criminel, et de ne se parler qu'en

présence de témoins non suspects, jusqu'à ce qu'il plût au pape de leur accorder la dispense pour pouvoir se marier. La formule de ce serment partagea les avis des pères du concile. D'après les uns, la promesse du roi devait être absolue et sans qu'on y fît mention d'une espérance de dispense; suivant les autres, et notamment suivant Yves de Chartres, ce serment suffisait pour mériter l'absolution.

Or, comme le légat, d'après ses instructions, devait suivre en tout point l'opinion des évêques, il n'osa point admettre le serment et absoudre le roi.

Philippe écrivit aussitôt au souverain-pontife; Yves de Chartres en fit autant, et Pascal II, désirant terminer au plus tôt cette affaire, adressa une lettre aux archevêques et aux évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, pour leur dire que si le roi jurait, en leur présence, qu'il n'aurait désormais aucun commerce avec Bertrade, Lambert, évêque d'Arras, lui donnerait l'absolution (1).

Ces prélats, convoqués à Paris, s'assemblèrent le 5 décembre (2) avec les abbés de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Magloire, de la Trinité-d'Étampes, et avec plusieurs autres clercs et laïques de distinction.

On fit lire d'abord la lettre de Pascal, et cette lecture faite, Jean, évêque d'Orléans, et Galon, évêque de Paris, se rendirent auprès du roi afin de savoir de lui s'il était disposé à prêter le serment.

A quoi Philippe répondit qu'il voulait faire satisfaction à Dieu et à l'Église, obéir à l'ordre du pape et suivre le conseil des prélats assemblés.

Alors il sortit nu-pieds de son palais et s'achemina vers le lieu du concile où il jura dans les termes suivants :

---

(1) Le pape ne donnait cette commission à Lambert que dans le cas où le légat serait déjà sorti de France.

(2) An 1104

« Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du pape, « écoutez ce que je promets. Moi, Philippe, roi des Fran- « çais, n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel « que j'ai jusqu'ici entretenu avec elle. Je renonce à ce « péché entièrement et sans aucune restriction; je n'aurai « même avec cette femme aucun entretien, si ce n'est en « présence de personnes non suspectes. J'observerai sincè- « rement et de bonne foi ces promesses, ainsi que les « lettres du pape le marquent et que vous l'entendez. « Qu'ainsi me soit en aide et ces saints Évangiles de Jésus- « Christ. »

Et il reçut aussitôt une absolution solennelle.

Bertrade parut ensuite, prêta le même serment et fut pareillement absoute.

Ainsi finit cette affaire, qui avait fait tant de bruit, causé tant de scandale et dégradé le souverain dans l'esprit de ses peuples.

Cet exemple de soumission aux décrets du saint-siége ne fut point imité par l'empereur Henri. Ce prince, persistant dans son schisme, persécutait tous les prélats qui n'entraient point dans ce parti; mais à son tour il allait subir une bien rude épreuve et recevoir le châtiment de ses impiétés. Son fils, un fils qu'il chérissait de l'amour le plus tendre, conspire contre lui, quitte la cour, se rend dans la Bavière, se met à la tête des nobles, promet obéissance au pape, entre en Saxe, où il est reçu comme un libérateur, convoque un concile et vient y déclarer avec hypocrisie que « ce n'est point le désir de régner qui lui fait prendre les armes, mais bien son zèle pour la religion que l'on veut ruiner, et que si son père veut se soumettre au pape, il est lui-même prêt à lui laisser l'empire, à lui obéir et à le servir comme le dernier de ses sujets. »

Encouragé par les acclamations de tous les assistants,

qui croient à la sincérité de ces beaux sentiments, il forme une armée nombreuse et vient camper vis-à-vis de celle de son père, dont il gagne les principaux chefs.

L'empereur, se voyant trahi, s'enfuit presque tout seul, passe en Misnie, se retire ensuite à Binghen, et, ne sachant que devenir, se dispose à partir pour Mayence afin de défendre ses droits dans la grande diète qui allait s'y tenir. Mais son fils, apprenant cette résolution, se rend auprès de lui, se montre humble et soumis, demande son pardon, recouvre la confiance et la tendresse de son père, l'engage à venir avec lui pour assister à l'assemblée, le fait entrer dans un château, l'y retient prisonnier, l'oblige à renoncer au trône, et se fait solennellement proclamer empereur.

Mais le père s'évade, descend le Rhin jusqu'à Cologne, et vient s'établir à Liége ; c'est de là qu'il adresse à tous les princes, et notamment au roi de France, des lettres vives et pressantes dans lesquelles, après s'être plaint de la révolte de ses sujets, de la perfidie de son fils, de la violence qu'il avait soufferte, ayant été contraint, le poignard sur la gorge, de se démettre de l'empire, il implore leur assistance, non-seulement pour son intérêt, mais aussi pour celui de tous les souverains dont on a violé la majesté dans sa personne ; il écrit au pontife, aux seigneurs allemands, et puis enfin à son fils, pour le prier au moins de le laisser en paix dans l'asile où il vit. « Qu'il ne soit pas dit à ma « honte, ou plutôt à la nôtre, que je sois obligé d'errer dans « le temps de Pâques. » Henri V, insensible à cette humble prière, tente d'enlever son père, est battu par le duc de Lorraine, se dirige alors sur Cologne et en forme le siége. Le père meurt (1) sur ces entrefaites, et son corps, exhumé par ordre de son fils, est transporté à Spire et mis dans

(1) Le 7 août 1106.

une cave où il reste longtemps privé de sépulture, comme excommunié (1).

Voilà comment finit ce prince schismatique qui joignait à de très-grands vices quelques grandes vertus.

Vers ce même temps (2), l'illustre Bohémond, prince d'Antioche, étant venu en France, épousa Constance, fille du roi, dans la ville de Chartres, et repartit bientôt avec cette princesse pour retourner en Orient, emmenant avec lui un très-grand nombre de guerriers qu'il avait enflammés par le récit de ses exploits (3).

Le pape Pascal II vint quelques mois après. La paix de l'Église était déjà menacée par le jeune empereur, qui, voyant sa puissance affermie par la mort de son père, agissait sans ménagement et résistait au décret du saint-siége concernant les investitures. Le pontife, alarmé de ces dispositions et craignant de nouveaux orages, arrivait pour se concerter avec le roi de France et pour solliciter son généreux appui. Ayant donc passé les Alpes, il se rendit à Cluny, où il célébra les fêtes de Noël, et de Cluny au monastère de la Charité, dont il dédia solennellement l'église, au milieu d'une grande assemblée d'archevêques, d'évêques et d'abbés. Là se trouvèrent aussi les plus grands seigneurs du royaume, entre autres le sénéchal du roi, le noble comte de Rochefort, chargé, de la part de son maître, d'être aux ordres du pape et de l'accompagner partout. Le pape célébra à Saint-Martin-de-Tours le dimanche *Lætare,* et vint à Saint-Denis, où le roi Philippe et Louis, son fils et son

---

(1) Son fils le fit ensuite porter dans la grande église, où on le plaça dans un tombeau de marbre, auprès des corps de son père et de son aïeul.

(2) An 1106.

(3) Brunon, évêque de Segni, légat du saint-siége, tint la même année un concile à Poitiers. Bohémond fut présent à ce concile, où l'on parvint à exciter beaucoup de gens à se croiser. On y traita aussi de diverses affaires ecclésiastiques.

successeur désigné, allèrent le trouver. Dès qu'ils furent en sa présence, ils se prosternèrent tous deux humblement à ses pieds; mais le pape les releva, s'entretint longtemps avec eux des prétentions de l'empereur, des besoins de l'Église, et les supplia de la soutenir, en protégeant le saint-siége, à l'exemple de Charlemagne et des autres rois leurs prédécesseurs. Les princes, lui donnant aussitôt leur main en signe d'amitié, de secours et d'union, chargèrent plusieurs prélats et Adam, abbé de Saint-Denis (1), d'accompagner le pape à Châlons-sur-Marne où devaient se trouver les envoyés de l'empereur.

Ces envoyés étaient l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstadt, celui de Munster, plusieurs comtes, et le duc Guelfe, homme colossal et grossier, qui faisait toujours porter une épée devant lui, et qui semblait, ainsi que la plupart des autres, être venu plutôt pour effrayer que pour entrer en discussion.

L'archevêque de Trèves, distingué par son éloquence et par sa politesse, ayant pris la parole, offrit d'abord, au nom de l'empereur son maître, salut et services au pape, à l'assemblée, mais sauf les droits du trône, et puis il ajouta : « Voici pour quel motif nous sommes envoyés. Il est connu « qu'au temps de nos prédécesseurs, hommes saints et vrai- « ment apostoliques, tels que Grégoire-le-Grand et d'au- « tres, c'était un droit appartenant à l'empire, que dans « toute élection on suivît constamment cette règle. D'abord, « on portait l'élection à la connaissance du seigneur empe- « reur avant de l'annoncer publiquement; on s'assurait si « la personne proposée lui convenait, et l'on prenait son

(1) Suger, alors moine à Saint-Denis, suivit son abbé à Châlons-sur-Marne. Les détails de ce qui s'y passa sont rapportés par lui dans l'histoire qu'il nous a laissée de Louis-le-Gros; et j'ai suivi le récit tracé dans cette histoire.

« consentement avant de terminer; ensuite, et conformé-
« ment aux canons, on proclamait dans une assemblée gé-
« nérale cette élection comme faite à la demande du peuple,
« par le choix du clergé et avec l'approbation du distribu-
« teur de tout honneur. Enfin, celui qui avait été ainsi élu
« librement et sans simonie devait se présenter devant le
« seigneur empereur, lui jurer fidélité, et lui prêter foi et
« hommage pour obtenir la jouissance des droits régaliens
« et recevoir l'investiture par la crosse et l'anneau. Il ne
« faut pas s'en étonner : nul, en effet, ne peut être admis
« en aucune manière à jouir autrement de cités, de châ-
« teaux, de marches, de péages et de toutes choses rele-
« vant de la dignité impériale. Si le seigneur pape accorde
« cela, une paix durable et prospère unira pour toujours le
« trône et l'Église à la plus grande louange de Dieu. »

L'évêque de Plaisance répondit, au nom du pape, que l'Église rachetée et constituée libre par le précieux sang de Jésus-Christ ne devait plus, en aucune manière, redevenir esclave; que si l'Église ne pouvait plus élire un prélat sans consulter l'empereur, elle lui était servilement subordonnée, et perdait tout le fruit de la mort du Christ; que donner l'investiture par la crosse et l'anneau, choses qui, de leur nature, appartiennent à l'autel, c'est usurper sur Dieu même; que mettre, en signe d'obéissance, des mains sanctifiées par le corps et le sang du Seigneur dans les mains d'un laïque, que le glaive a teintes de sang, c'est déroger à son rang et à l'onction sainte.

A ces mots, les ambassadeurs, frémissant de colère, firent grand bruit, rompirent la conférence, et dirent, en se retirant : « Ce n'est pas ici, mais à Rome, et à coups d'épée, « qu'on videra cette question. »

Cependant le pontife envoya plusieurs personnes sages pour parler de cette affaire avec le chancelier impérial, qui n'avait point paru à l'assemblée, et le fit prier de contribuer

à la paix du sacerdoce et de l'empire ; car Henri V ne faisait rien que par l'avis de ce seigneur.

Les Allemands étant partis, le pape se rendit à Troyes, où il tint un grand concile annoncé depuis longtemps (1).

On y fit des règlements pour maintenir la liberté des élections, et pour confirmer la condamnation des investitures ; on excommunia ceux qui violaient la trève de Dieu pendant la croisade, ainsi que plusieurs évêques allemands, pour ne s'être pas rendus au concile ; et l'archevêque de Mayence fut suspendu de ses fonctions.

Pendant ce concile, l'église de Dol, en Bretagne, envoya des députés au pape pour le prier d'engager Vulgrin, chancelier de l'église de Chartres, qu'ils venaient d'élire évêque, d'accepter cette dignité. Le pape approuva ce choix, nonobstant la résistance de Vulgrin qui était présent, et qui, de retour à Chartres, déclara formellement son refus à Yves, son évêque. Ce prélat écrivit alors au pontife : « Quoique « Vulgrin soit homme de lettres et de bonnes mœurs, il « allègue toutefois plusieurs raisons de son insuffisance, « et dit qu'il n'y a rien qu'il ne soit prêt à souffrir, plutôt « que de souffrir en ce temps-ci la charge de l'épiscopat. « Vous savez que les lois séculières ne permettent pas de « marier un fils de famille sans son consentement ; com- « bien est-il plus nécessaire pour donner un époux à « l'Église ! et quel bien pourra-t-il faire en agissant par « contrainte ! Je vous prie donc, à genoux, de ne pas l'y « engager par votre autorité. Je suis obligé de pourvoir à « son salut autant qu'il m'est possible, puisque je l'ai levé « des fonts. » Yves écrivit également au clergé de Dol et au comte Étienne pour leur dire que s'ils ne voulaient point faire une autre élection, ils eussent recours au pape, qui seul avait le droit de contraindre Vulgrin.

(1) Ce concile se tint au mois de mai 1107.

Pascal II ne voulut point faire violence à cet humble ecclésiastique, et alors on élut Baudri, qui était abbé de Bourgueil et poète distingué pour son temps.

Le pape reprit bientôt la route d'Italie, aussi satisfait des Français que mécontent des Allemands.

L'année suivante (1), le roi mourut vers la fin de juillet, au château de Melun; et son corps fut porté au monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, ainsi qu'il l'avait prescrit, disant qu'il n'avait ni assez bien vécu, ni assez bien servi l'Église pour mériter d'être enterré à Saint-Denis avec ses prédécesseurs.

Le nom de ce prince, dont le règne fut si long et pendant la durée duquel s'accomplirent les événements les plus mémorables de l'histoire, se perd en quelque sorte au milieu de ces grands, de ces illustres noms des seigneurs de la croisade.

Et cependant, ce prince, qu'on ne connaît guère que par ses faiblesses, son mariage adultère et son excommunication, fut un habile politique. Il sut mettre à profit toutes les circonstances pour affermir son pouvoir, augmenter ses richesses et réunir à la couronne de grandes possessions.

Sa taille était majestueuse, élevée, sa figure agréable, son esprit cultivé, son langage éloquent.

---

(1) An 1108.

LV.

RÈGNE DE LOUIS-LE-GROS. — SACRE DE CE PRINCE PAR L'ARCHEVÊQUE DE SENS. — PRÉTENTIONS DE L'ARCHEVÊQUE DE REIMS. — EXPLOITS DE LOUIS-LE-GROS. — GUERRE AVEC HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE. — PRINCIPAUX ÉVÊQUES DE L'ÉGLISE GALLICANE A CETTE ÉPOQUE. — TRAITÉ ENTRE LE PAPE PASCAL II ET L'EMPEREUR HENRI V AU SUJET DES INVESTITURES. — PERFIDIE DE CE PRINCE, QUI FAIT LE PAPE PRISONNIER. — SOULÈVEMENT DES ROMAINS. — PASCAL II FORCÉ DE CÉDER A L'EMPEREUR LE DROIT D'INVESTITURE. — SON RETOUR A ROME. — CONCILE DE LATRAN. — CONCILES EN FRANCE. — ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES. — GRAVES DÉSORDRES A LAON AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMUNE. — RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE LAON. — QUÊTES AVEC DES RELIQUES. — TROUBLES A AMIENS A L'OCCASION DE LA COMMUNE. — SAINT GODEFROI, ÉVÊQUE D'AMIENS, SE RETIRE A LA CHARTREUSE; — SON RETOUR A AMIENS. — PRISE DU CHATEAU DE CRÉCI PAR LOUIS-LE-GROS. — MANICHÉENS DANS LE SOISSONNAIS. — ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM. — L'ORDRE DE VALLOMBREUSE SE RÉPAND EN FRANCE. — COMMENCEMENTS DE SAINT BERNARD. — HISTOIRE DE CE SAINT ET DE SA FAMILLE. — FONDATION DE CLAIRVAUX. — SAINT BERNARD ABBÉ DE CLAIRVAUX. — GUILLAUME DE CHAMPEAUX. — PROGRÈS DE L'INSTITUT DE FONTEVRAULT. — ZÈLE DE ROBERT D'ARBRISSEL. — MORT D'YVES DE CHARTRES. — SES OUVRAGES. — HISTOIRE D'ABÉLARD. — MORT DU PAPE PASCAL II. — GÉLASE II, SON SUCCESSEUR, SE RÉFUGIE EN FRANCE. — GRÉGOIRE VIII ANTI-PAPE. — MORT DU PAPE GÉLASE A CLUNY. — GUI, ARCHEVÊQUE DE VIENNE, EST ÉLU PAPE SOUS LE NOM DE CALIXTE II. — CONCILES DE TOULOUSE, DE REIMS. — NAUFRAGE DE LA FAMILLE DU ROI D'ANGLETERRE. — DÉPART DU PAPE. — HISTOIRE DE SAINT NORBERT, FONDATEUR DES PRÉMONTRÉS. — RÉPUTATION DE SAINT BERNARD. — ABÉLARD CONDAMNÉ PAR LE CONCILE DE SOISSONS. — FONDATION DU PARACLET. — L'AFFAIRE DES INVESTITURES HEUREUSEMENT TERMINÉE. — L'EMPEREUR S'AVANCE POUR ATTAQUER REIMS. — ARMÉE FORMIDABLE DE LOUIS-LE-GROS. — ORIFLAMME. — L'EMPEREUR SE RETIRE. — MORT DE QUELQUES SAINTS PERSONNAGES. — MORT DU PAPE CALIXTE II. — HONORIUS II MONTE SUR LE SAINT-SIÉGE. — MORT DE L'EMPEREUR HENRI V. — LA COURONNE D'ALLEMAGNE EST DONNÉE A LOTHAIRE II. — SAINT NORBERT ÉLU ÉVÊQUE DE MAGDEBOURG. — CONCILE DE NANTES. — ASSASSINAT DE CHARLES-LE-BON, COMTE DE FLANDRE. — CONCILE DE TROYES. — ORDRE DES TEMPLIERS. — CONCILE DE ROUEN. — MORT D'HONORIUS II. — INNOCENT II ÉLU PAPE. — SCHISME D'ANACLET. — ORDERIC VITAL. (*Voir en note.*) — CONCILE D'ÉTAMPES. — INNOCENT II SE RÉFUGIE EN FRANCE. — MIRACLE OPÉRÉ PAR LES RELIQUES DE SAINTE GENEVIÈVE. — MORT DE PHILIPPE, FILS AÎNÉ DU ROI. — CONCILE DE REIMS. — LE ROI ASSOCIE SON FILS LOUIS AU

TRÔNE. — GRAND CONCILE DE REIMS. — INNOCENT II RETOURNE EN ITALIE. — SCHISME EN AQUITAINE. — CONCILE DE PISE. — SAINT BERNARD EN ITALIE. — SES MIRACLES. — IL ÉTEINT LE SCHISME D'AQUITAINE. — HISTOIRE DE PONS DE LARAZE. — FIN DU SCHISME D'ANACLET. — MARIAGE DE LOUIS-LE-JEUNE. — MORT DE LOUIS-LE-GROS.

Louis VI, surnommé *le Gros* (1), avait été reconnu roi du vivant de son père; mais, suivant la coutume, il se fit couronner et sacrer de nouveau. Cette cérémonie se fit à Orléans, le 3 août 1108. L'archevêque de Reims ayant pris possession de son siége sans l'agrément du roi, Louis ne voulut point être sacré par lui. Daimbert, archevêque de Sens, assisté de Galon de Paris, de Jean d'Orléans, d'Yves de Chartres, de Manassé de Meaux, d'Humbald d'Auxerre et de Hugues de Nevers, ses suffragants, donna l'onction sainte au roi, lui ôta le glaive de la milice séculière, lui ceignit celui de l'Église pour la punition des malfaiteurs, le couronna du diadème et lui remit, avec l'approbation du clergé et du peuple, tous les insignes de la royauté, ainsi que le sceptre et la main de justice, afin qu'il eût à s'en servir pour la défense des églises et des pauvres (2). La célébration de l'office divin était à peine achevée, qu'il arriva des députés de l'église de Reims; ils étaient envoyés pour s'opposer au sacre, en disant que le couronnement des rois appartenait à leur église; que ce droit, établi par Clovis, n'avait jamais été mis en contestation, et que quiconque oserait le violer encourrait par ce fait l'excommunication.

Ces députés, trouvant tout accompli, se retirèrent aussitôt, en se bornant à protester.

---

(1) Philippe I[er] n'eut de la reine Berthe que Louis et la princesse Constance, qui, ainsi qu'on l'a vu, fut mariée à Bohémond; de Bertrade il eut trois enfans : Philippe, Florus ou Fleury, et Cécile, qui épousa le fameux Tancrède, et après la mort de celui-ci, Pons de Toulouse, comte de Tripoli.

(2) Voy. la *Vie de Louis-le-Gros*, par SUGER, chap. XIII.

Ce différend donna lieu à divers écrits. Yves de Chartres publia une lettre pour repousser les prétentions de l'église de Reims. Il y disait que l'archevêque et les suffragants de Sens n'avaient, en sacrant le roi, rien fait contre la raison, contre la coutume, contre les lois; que le prince étant roi de toutes les provinces, il pouvait, à son choix, se faire couronner où et par qui il lui plaisait; qu'ainsi Caribert et Gontran, petits-fils de Clovis, n'avaient ni été couronnés à Reims, ni par des archevêques de Reims; qu'il en était de même de Pepin et de ses deux fils, Charles et Carloman; que Louis-le-Bègue avait été sacré à Ferrières par quelques évêques, et sans qu'il s'y trouvât de métropolitain; le roi Eudes à Sens, Raoul à Soissons, Louis-d'Outre-Mer à Laon; que depuis la troisième race, Robert avait été aussi sacré à Laon, et Hugues-le-Grand, fils de Robert, à Compiègne; que tant d'exemples suffisaient pour démontrer qu'il n'existait pas sur ce point de coutume invariable; qu'enfin on ne pouvait citer aucune loi qui défendît de faire autre part qu'à Reims le sacre de nos rois; que quant aux priviléges sur lesquels s'appuierait cette église, ils étaient nuls pour les autres évêques, puisqu'on ne les avait ni lus dans des conciles généraux, ni notifiés en aucune manière; mais que d'ailleurs, fussent-ils valables, on n'aurait point dû y avoir égard, soit à cause de l'interdit dont Reims était frappé, soit à raison des circonstances, car quelques conspirateurs cherchaient à dépouiller Louis, et le bien de l'État ne comportait aucun retard.

Raoul-le-Vert, archevêque de Reims, ne soutint pas longtemps ses prétentions, et ayant obtenu par le crédit d'Yves de Chartres les bonnes grâces de Louis, il vint à Orléans saluer ce prince et lui prêter serment de fidélité.

L'empressement qu'on avait mis à couronner le roi avait déjoué les intrigues, sans ruiner l'espoir, sans arrêter l'audace des seigneurs factieux.

Mais Louis était brave, actif, vigilant; il s'était signalé sous Philippe, son père, par son ardeur à châtier les oppresseurs, à réprimer la licence, à pourvoir aux besoins des églises, à veiller à la sûreté des laboureurs, des pauvres, des artisans (1), et il sut tenir tête à toutes les factions, à toutes les révoltes, quoiqu'elles eussent des chefs puissants, prit Mantes, Monthléri, Corbeil, le château de Puiset (2), et triompha des rebelles, en diverses expéditions, après de constants efforts.

Ce prince eut aussi de sanglants démêlés avec Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, au sujet du château de Gisors. On avait stipulé que cette forteresse, mise en séquestre entre les mains d'un tiers, resterait entièrement neutre, et que, quel que fût l'acte en vertu duquel l'un des deux souverains s'en serait rendu maître, il devrait la détruire de fond en comble dans le délai de quarante jours. Or, Henri, tant par caresses que par menaces, en avait obtenu

(1) Voy. la *Vie de Louis-le-Gros*, par Suger, chap. ii.

(2) Le domaine du roi ne comprenait alors que Paris, Orléans, Etampes, Compiègne, Melun, quelques autres villes peu considérables, et Bourges. Tout le reste du royaume était la propriété de ses vassaux, qui à la vérite lui devaient et rendaient hommage; mais à cela près ils étaient maîtres chez eux. Ils levaient des troupes, exigeaient des tributs de leurs sujets; ils refusaient ou accordaient au roi, suivant leurs caprices, les secours qu'ils étaient obligés de lui donner dans les occasions de guerre, en vertu de leur hommage; et quelques-uns d'entre eux pouvaient mettre sur pied plus de troupes que le roi n'en pouvait lever dans son seul domaine. C'est ce qui causait, dit le P. Daniel, l'embarras continuel de nos rois, et c'est ce qui en produit même dans l'esprit des lecteurs, quand ils ne font pas cette réflexion; car ils sont surpris de voir un comte de Corbeil, un seigneur de Puiset, en Beauce, un seigneur de Couci, tenir tête à un roi de France, oser paraître en campagne devant lui et soutenir des siéges contre ses armées. Ajoutons que les domaines royaux étaient coupés de tous côtés et séparés les uns des autres par des fiefs qui appartenaient à des seigneurs turbulents et sans cesse en lutte avec leurs voisins; et comme le roi devait assistance aux vassaux qui réclamaient son appui, il se trouvait ainsi appelé, par les querelles des grands, à se mêler dans toutes les guerres qui éclataient dans le royaume; il eut donc pour ennemis tous ceux qu'il avait châtiés et fait rentrer dans le devoir.

la remise, et sans cesse éludait l'exécution des conventions.

Louis, voyant que ses sommations n'avaient produit aucun effet, fit proposer une entrevue pour finir cette affaire. De part et d'autre on déploya de grandes forces militaires, et cet appareil annonçait bien plus l'intention de combattre que de signer la paix.

De presque tous les points du royaume accoururent les grands : Robert, comte de Flandre, avec quatre mille hommes; Thibaut, comte du palais; le comte de Nevers, le duc des Bourguignons, ainsi qu'une foule d'autres. Tout ce monde passa sur les terres du comte de Meulan, qui avait pris parti pour le roi d'Angleterre, et y commit de grands dégâts.

On se rendit des deux côtés à Neaufles, et les armées assirent leur camp sur les rives opposées de la rivière d'Epte. Alors on envoya vers Henri pour lui signifier les intentions du roi. Celui des ambassadeurs qui portait la parole invoqua les stipulations et les promesses faites sous la foi du serment, en demanda l'exécution, et dit en finissant : « Il est honteux qu'un roi transgresse la loi, puisque les « rois et la loi commandent en vertu de la même puissance. « Que si les vôtres nient quelqu'une de ces choses ou refu- « sent faussement de les reconnaître vraies, nous sommes « prêts à les prouver par le témoignage de deux ou trois « barons et par le combat judiciaire. »

Henri fait partir aussitôt quelques personnes de sa cour, qui viennent trouver le roi en demandant que cette affaire se termine par les voies ordinaires de la justice.

Mais Louis envoya de nouveaux députés pour offrir que le comte de Flandre prouvât les faits par son courage et montrât, les armes à la main, de quel côté se trouvait le bon droit.

Pendant qu'on hésitait sur la réponse à faire, le roi de

France, impatienté, fit dire à son rival de détruire au plus tôt le château de Gisors, ou de se laver, dans un combat corps à corps avec lui, du crime d'avoir violé sa foi. Quelques soldats français, par une jactance ridicule ou par plaisanterie, sommèrent les deux rois d'aller se battre sur le pont qui joignait les deux rives, et qui, tremblant sous le poids d'un seul homme à cause de sa vétusté, menaçait à tout instant ruine. Le roi Louis, autant par légèreté que par audace, déclara qu'il y consentait; mais Henri refusa, et dit que lorsqu'il verrait venir le roi de France en un lieu où il dût se défendre, il ne le fuirait pas. Cette réponse timide ayant irrité les Français, on allait en venir aux mains; mais comme la nuit approchait, de part et d'autre on se retira, les Anglais à Gisors, les Français à Chaumont.

Le lendemain, au point du jour, le combat s'engagea, et les Anglais furent battus (1).

Voilà quelle fut la cause, quel fut le commencement de la guerre entre le roi Louis et le roi d'Angleterre.

Pendant ce temps, Galon, évêque de Paris, faisait fleurir dans son église les lettres et les sciences; Marbode de Rennes et Baudri de Dol éclairaient la Bretagne; Hildeber du Mans faisait la gloire du Maine par l'éclat de ses vertus et de son érudition; Pierre de Poitiers soutenait l'Aquitaine par l'intrépidité de son zèle; Godefroi d'Amiens, Lambert d'Arras, Balderic ou Baudri de Noyon honoraient la seconde Belgique; saint Bertrand de Comminges édifiait par sa piété la province d'Auch ou la Novempopulanie, tandis que l'infatigable, le savant Yves brillait au-dessus de tous, comme la plus grande lumière du clergé français, et servait tout à la fois la cause de la religion, des mœurs, de l'ordre et de la paix publique (2).

---

(1) Voy. l'*Histoire de Louis-le-Gros*, par Suger, chap. xv.

(2) Ce saint prélat, qui, pour me servir des expressions de Longueval,

Le 7 mars de l'an 1110, le pape Pascal II tint à Rome un concile où il renouvela les décrets contre les investitures et les canons, faisant défense aux laïques de disposer des biens des églises ; on y excommunia aussi ceux qui pilleraient les débris des naufrages. Au mois de juin, il alla dans la Pouille, où il fit promettre au duc, au prince de Capoue et aux comtes du pays de l'aider, si besoin était, contre Henri d'Allemagne ; et lorsqu'il fut de retour, il fit faire un pareil serment à tous les grands de Rome. Le pontife avait appris la résolution arrêtée par ce prince de passer en Italie, et il en redoutait les suites.

En effet, Henri V, ayant tenu à Ratisbonne une assemblée générale, avait déclaré qu'il était résolu d'aller à Rome pour y être couronné empereur et pour s'entendre avec le pape afin qu'il n'y eût plus désormais de querelle entre le sacerdoce et l'empire.

La noblesse et tous les seigneurs s'étant engagés à le suivre, Henri se mit en marche au mois d'août suivant avec une armée nombreuse, traversa la Lombardie, prit et brûla Novare, qui lui avait fermé ses portes, célébra les fêtes de Noël à Florence avec une grande pompe et se

---

était presque toujours l'interprète et la plume du clergé, écrivit au pape Pascal II une fort belle lettre pour le prier de ne pas accueillir la demande des habitants de Tournai, sujets de l'empereur, qui sollicitaient le rétablissement de leur évêché, uni à celui de Noyon depuis saint Médard. « … Votre paternité sait, » écrivait-il, « que lorsque le sacerdoce et l'em- « pire s'accordent ensemble, le monde est bien gouverné, l'Eglise fleurit « et fructifie. Mais si la discorde les divise, non-seulement les petites « choses ne croissent point, mais encore les grandes dépérissent… Comme « dans le siècle où nous sommes la dignité épiscopale serait déshonorée « par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divisant ces deux églises, « l'évêque de Tournai et celui de Noyon n'aient pas de quoi soutenir leur « rang. »

Cette lettre fit impression sur l'esprit du pontife, qui craignait de se brouiller avec la France ; et l'église de Tournai n'obtint le rétablissement de son siége qu'environ quarante ans après. (Voy. LONGUEVAL, liv. XXIII.)

rendit à Sutri, où ses ambassadeurs lui apportèrent le traité qu'ils avaient conclu avec le pape, qui envoyait aussi des députés pour le faire ratifier.

Par ce traité, l'empereur promettait de renoncer publiquement et par écrit aux investitures le jour de son couronnement, de laisser au pape la jouissance pleine et entière de tout ce que les empereurs avaient donné au saint-siége, et de ne souffrir jamais qu'on entreprît de le déposer du pontificat, ni de lui ôter la vie, la liberté, ni de le priver d'aucun de ses membres.

De son côté, le pape s'engageait à ordonner aux évêques d'abandonner à l'empereur toutes les régales (1), c'est-à-dire tous les biens que leurs églises tenaient de la pieuse libéralité des empereurs depuis Charlemagne, et s'obligeait à lui donner une bulle par laquelle il serait défendu, sous peine d'excommunication, à tous les évêques présents ou absents de ne prétendre jamais rien sur ces régales, ni de vouloir rentrer en possession des duchés, marquisats, comtés, villes, châteaux, métairies, péages, droits de monnaie et de justice et de tous autres semblables qu'ils avaient tenus de l'empire, et qui retourneraient à l'empereur, sans que jamais ni le pape ni ses successeurs ne pussent les troubler ou inquiéter dans la possession de ces régales, ce qu'il serait obligé de confirmer par acte authentique portant malédiction avec anathème sur tous ceux qui entreprendraient quelque chose de contraire à cet engagement. Enfin il promettait de lui donner la couronne impériale avec toutes les solennités accoutumées, et de l'aider de tout le pouvoir que lui donnait sa dignité à conserver l'empire.

---

(1) Anciennement les princes, après la mort d'un évêque, avaient droit de jouir de tous les fruits et revenus de l'évêché, et de conférer les prébendes et les autres bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce qu'un autre évêque eût prêté serment de fidélité. Ce droit était appelé *régale*.

Ces engagements avaient été rédigés par écrit de part et d'autre, pour en faire réciproquement un échange, et l'on avait stipulé que des otages seraient remis des deux côtés pour garantir ces conventions. Ces précautions marquaient beaucoup de défiance, et ce n'était pas sans raison.

L'empereur, ayant lu ce traité, le ratifia sur-le-champ, et jura qu'il l'observerait, à condition que cet échange qu'il faisait du droit des investitures avec les régales serait approuvé et solennellement confirmé du commun consentement de toute l'Église et de tous les princes du royaume d'Allemagne (1).

Tout se trouvant ainsi réglé, Henri s'avança vers Rome, fut camper le 11 février du côté du bourg Saint-Pierre, en deçà du Tibre, et le lendemain, qui était le dimanche de la Quinquagésime, il fit son entrée dans la ville. On le reçut avec de grands honneurs; le clergé, s'étant porté au devant de lui, le conduisit en procession (2) jusqu'à l'église

---

(1) Voilà ce que dit l'auteur que Conrad, abbé d'Ursperge, a transcrit, et qui ajoute que l'on croyait que cela ne pourrait jamais se faire, ou du moins ne se ferait qu'avec une extrême difficulté : *Quod etiam vix aut nullo modo fieri posse credebatur*. Le cardinal Baronius, en citant dans ses *Annales ecclésiastiques* la chronique de cet abbé d'Ursperge à l'occasion de la révolte de Henri V contre son père, dit que cet abbé écrivait en ce temps-là; mais ce grand cardinal, qui, comme l'observe le P. Maimbourg, pour avoir trop à faire n'avait pas le loisir de tout lire, ainsi que cela se voit encore assez souvent, s'est manifestement trompé; car s'il avait bien lu cette chronique, il y aurait trouvé que cet abbé dit qu'il ne fut fait prêtre qu'en l'année *mil deux cent deux*; que cinq ans après il se fit religieux, et qu'en l'année *mil deux cent quinze* il devint abbé d'Ursperge, dans le diocèse d'Augsbourg. Il aurait vu enfin que l'auteur finit sa chronique l'an 1229. Ce qui a occasionné l'erreur du savant cardinal, c'est un passage de cet écrit dans lequel l'auteur dit qu'étant arrivé à Rome *en l'année mil cent deux*, etc. Mais l'abbé d'Ursperge, suivant la coutume des moines écrivains de cette époque, s'est borné à transcrire mot à mot ce qu'il a trouvé dans différens auteurs.

(2) Le diacre Pierre, dans la chronique du Mont-Cassin, dit que le pape envoya au devant de l'empereur des acolytes avec des chandeliers et des croix, et des personnes portant des enseignes représentant des aigles, des

de Saint-Pierre; et ce prince, ayant monté les degrés, trouva le pape qui l'attendait, se prosterna, lui baisa les pieds, et puis, s'étant embrassés tous deux, il fut proclamé empereur. Alors, prenant la main droite du pape, il entra dans la basilique, et tous les deux s'étant assis, le pape pria Henri de renoncer publiquement aux investitures, suivant les termes du traité. Le prince se leva, se rendit dans la sacristie, afin d'en conférer avec les prélats d'Allemagne; ceux-ci protestèrent contre le traité, et, rentrant dans l'église, déclarèrent qu'on ne pouvait nullement disposer de leurs biens, ni enlever à leurs églises ce que les rois et les empereurs leur avaient donné. Le pape répondit que *l'on devait rendre à César ce qui appartenait à César; que celui qui s'était engagé dans la milice de Dieu ne devait point s'embarrasser des affaires séculières, et que, d'après saint Ambroise, ceux qui le faisaient étaient indignes du sacerdoce*. Mais ces belles, ces admirables maximes ne les touchèrent pas, et ils continuèrent à protester, disant qu'ils entendaient jouir du patrimoine de leurs évêchés.

Henri V dit alors au pape qu'avant de traiter de leur différend, il fallait finir celui d'un seigneur romain nommé Étienne-le-Normand.

Le pape répliqua : « Une grande partie du jour est déjà « passée; l'office sera long, commençons donc par ce qui « vous regarde. »

Aussitôt, un seigneur allemand s'écria d'un ton arrogant : « A quoi bon tant de discours? nous n'avons que « faire de vos conditions. Sachez que notre empereur « veut être couronné comme l'ont été Charles, Louis et « Pepin. »

Mais le pape ayant déclaré qu'il ne ferait le couronne-

---

lions, des loups et des dragons, *aquiliferos, leoniferos, lupiferos et draconarios.*

ment que tout autant que Henri promettrait publiquement d'observer le traité, ce prince, enflammé de colère, le fit entourer par ses gardes.

Cependant, les cardinaux et les évêques, voyant l'heure avancée, engagèrent le pape à couronner Henri, sauf à régler plus tard le reste. Mais les Allemands repoussèrent encore cette proposition et permirent à peine au pape de monter à l'autel pour célébrer la messe. Dès qu'elle fut finie, les soldats mirent la main sur le pontife, l'entraînèrent dans un logis voisin, hors de l'enceinte de l'église, et le gardèrent prisonnier avec plusieurs cardinaux, prélats, prêtres et gentilhommes italiens dont ils s'étaient également saisis.

Un tumulte effroyable succède à cette arrestation ; les Allemands tirent leurs épées, frappent de tous côtés dans l'église, égorgent quantité de gens, pillent les meubles précieux, tandis que la foule désarmée se précipite aux portes avec des cris affreux. On ne vit jamais un désordre plus grand, un attentat plus exécrable.

Conrad, archevêque de Saltzbourg, fut le seul des prélats allemands qui osa élever la voix pour arrêter, par un blâme énergique, le bras de ces forcenés, et comme un seigneur de sa nation le menaçait de le tuer s'il ne se taisait, il lui présenta aussitôt la gorge en disant : « Frappe si tu veux; j'aime mieux périr que de donner « lieu, par mon silence, de croire que j'approuve une ac- « tion si détestable. »

Cependant, le peuple court aux armes, attaque avec vigueur les soldats de Henri V, en met beaucoup sur le carreau, et continue de presser les autres.

L'empereur, qui était venu pour secourir les siens, faillit y laisser la vie, et ne dut son salut qu'au dévouement d'Othon, gouverneur de Milan, qui, ayant été pris lui-même, fut bientôt mis en pièces.

Cependant, les soldats qui étaient au camp, s'étant rendus sur le lieu du combat, repoussent les Romains et en tuent un grand nombre. L'empereur ramène alors ses troupes dans le camp, en sort deux jours après, emmenant avec lui le pape et les autres captifs, passe le Tibre auprès du mont Soracte, ravage les campagnes voisines, fait dépouiller Pascal des ornements pontificaux, le tient pendant deux mois étroitement gardé, et menace de lui faire souffrir la mort ou la mutilation des membres, ainsi qu'aux autres prisonniers, s'il persiste dans son refus.

Le pontife reste inébranlable, et déclare qu'il préfère mourir que de violer les droits de l'Eglise. Mais ceux qui partageaient ses fers le pressent, le sollicitent, lui représentent leur extrême misère, la désolation prochaine de Rome qui ne pouvait manquer d'être prise, ensuite saccagée, le danger d'un nouveau schisme, les innombrables maux qui en seraient la suite, tandis qu'il pourrait éviter tout cela en accordant à Henri ce dont tant d'autres papes avaient laissé jouir les empereurs. Pascal, vaincu par leurs larmes, et ne pouvant retenir les siennes : « Je suis donc « contraint, » s'écria-t-il, « de faire pour la paix de l'Église « ce que je n'aurais pas fait pour conserver ma vie ! »

Le mardi 11 avril (1), l'on dressa un traité portant, que le pape accordait les investitures à l'empereur, qu'il oublierait ce qui s'était passé, qu'il n'excommunierait jamais l'empereur, et qu'il l'aiderait de tout son pouvoir à conserver l'empire. Cet engagement fut souscrit par seize cardinaux.

Henri, de son côté, s'engageait à mettre en liberté, sous deux jours au plus tard, le pape, les cardinaux, les évêques et tous les autres prisonniers, et de ne faire, à l'avenir, arrêter aucune personne fidèle au pape, de pro-

---

(1) An 1111.

téger les Romains, de restituer à Pascal ce qu'on lui avait pris du patrimoine du saint-siége, et de lui rendre, sauf l'honneur de l'empire, l'obéissance due par les empereurs catholiques aux pontifes romains. Ces articles furent signés par l'empereur, quatre évêques et plusieurs seigneurs, qui prêtèrent serment sur les saints Evangiles de les observer inviolablement.

Les choses ainsi réglées, le pape, l'empereur et leur suite rentrèrent dans Rome (1) du côté du Vatican, et furent d'abord à la basilique de Saint-Pierre où le couronnement eut lieu; et pendant la messe, lorsque arriva le moment de la communion, le pape rompit l'hostie, en prit une partie et donna l'autre à l'empereur en disant : « Voici « le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, né de la Vierge, « et qui a souffert sur la croix ; je vous le donne en confir- « mation de la paix que nous avons faite et de la con- « corde qui existe entre nous. Comme cette partie du « sacrement est divisée de l'autre, ainsi soit séparé du « royaume de Jésus-Christ celui qui violera ce traité. »

Après cette cérémonie, le pape et l'empereur se séparèrent en se donnant des témoignages réciproques de bienveillance et d'affection.

La conduite de Pascal II fut hautement blâmée par les cardinaux et par les prélats qui n'avaient point partagé sa prison, et qui, s'étant assemblés pendant que le pape était absent de Rome, cassèrent, par un décret, tout ce qu'il avait fait. Le pape en ayant eu avis, leur écrivit, le 5 juillet, de Terracine, pour les reprendre avec douceur de leur zèle indiscret, et pour leur promettre de corriger ce que, du reste, il n'avait fait que pour éviter la ruine de Rome.

Or, comme cette affaire faisait grand bruit, et pouvait avoir de fâcheuses suites, Gérard, évêque d'Angoulême, et

---

(1) Le jeudi 13 avril.

légat du saint-siége en Aquitaine, partit aussitôt pour Rome et assista, avec Galon, évêque de Laon, au concile assemblé par le pape et qui fut ouvert le 28 mars 1112, dans l'église de Latran. Il s'y trouva douze archevêques, cent quatorze évêques, y compris les cardinaux évêques, outre vingt-trois autres, tant prêtres que diacres, et un très-grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques.

Le pape, voulant porter quelque remède au scandale qu'il pensait avoir donné, raconta d'abord ce qu'il avait fait avec l'empereur, protestant avec sincérité qu'il y avait été contraint, non point pour se garantir lui-même du péril, mais pour sauver les autres prisonniers, Rome même et toute l'Église, qui n'eût pu autrement éviter les maux qui suivent toujours un schisme; il dit ensuite que, quoiqu'on n'eût point tenu tout ce qu'on lui avait promis, il ne ferait pourtant rien contre le serment qu'il avait prêté de ne jamais excommunier l'empereur, et de ne plus l'inquiéter sur les investitures; et il ajouta néanmoins que, comme il avouait que le privilége qu'il avait octroyé pour une bonne fin, sans le consentement de la plupart des cardinaux, avait été très-mal donné, il désirait qu'on réparât sa faute de la manière la plus convenable pour le bien de l'Eglise.

Après avoir ainsi parlé, Pascal II, désirant se punir de sa faute, quitta la chappe et la mitre, déclara qu'il était prêt à renoncer au pontificat et pria les pères du concile de faire de lui ce qu'ils voudraient; mais ceux-ci, touchés de ses regrets et de sa modestie, lui firent reprendre ses ornements et se bornèrent à déclarer que le privilége des investitures, ayant été extorqué par la violence, était nul et abusif.

Il se tint à ce même sujet plusieurs autres conciles en divers lieux. Guy, archevêque de Vienne, en assembla un dans sa métropole où il cassa ce privilége, déclara que c'était une hérésie de croire qu'on pût recevoir d'un laïque

l'investiture des dignités de l'Église, et, de plus, excommunia solennellement l'empereur, à l'exemple de Conon, légat en Palestine, qui avait frappé ce prince d'anathème dans un concile à Jérusalem, et qui, visitant plus tard, en sa même qualité de légat, les royaumes et les provinces d'Occident, excommuniait toujours l'empereur partout, en Grèce, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France.

Jean (1), archevêque de Lyon, indiqua également un concile à Anse et y appela Daimberg (2), archevêque de Sens, et ses suffragants, parmi lesquels était Yves de Chartres; mais ils répondirent qu'ils ne pouvaient s'y rendre : « Nous « craignons, » disaient-ils dans leur lettre, « de sortir des « bornes marquées par nos pères; car il est contre les « anciennes règles que l'évêque d'un premier siége invite « les évêques d'une autre province à un concile hors de leur « province, à moins que le pape ne l'ordonne, ou qu'une « des églises de la province n'en appelle au primat pour « une cause qui n'aurait pas pu être terminée dans la pro- « vince. D'ailleurs, » ajoutaient-ils, « vous voulez traiter « des investitures en ce concile, et découvrir ainsi la honte « de votre père au lieu de la cacher. Car ce que le pape a « fait pour éviter la ruine du peuple, il a été contraint de le « faire, mais sa volonté n'y a point pris part.

« Quant à ce qui est de l'investiture, c'est à tort que « quelques-uns l'appellent hérésie; l'hérésie n'est que « l'erreur dans la foi. La foi et l'erreur procèdent du cœur, « et cette investiture qui excite un si grand mouvement « n'est que dans l'action dans les mains de celui qui la « donne et de celui qui la reçoit... Cependant si un laïque « était assez insensé pour croire qu'en donnant le bâton

---

(1) Ce prélat parvint en 1119 au saint-siége, qu'il occupa sous le nom de Calixte II, et mit fin, en 1122, à ce fameux différend sur les investitures.

(2) Ou Josceram, suivant le P. Mabillon.

« pastoral, il donne un sacrement ou une chose sacra-
« mentelle, nous le jugeons hérétique, non à cause de l'in-
« vestiture manuelle, mais à cause de sa présomption.
« Néanmoins si nous voulons appeler les choses par leur
« nom, on peut dire que l'investiture est une usurpation
« sacrilége des droits de l'Église. Il faut retrancher ces
« abus quand on le peut sans faire un schisme... Quand
« on ne le peut sans causer un schisme, il faut le souffrir
« en réclamant avec discrétion. »

L'archevêque de Lyon répondit à cette lettre, dont Yves était l'auteur, que les primats avaient le droit de convoquer des conciles dans l'étendue de leur primatie, comme les métropolitains dans le district de leurs provinces ; que le concile avait été indiqué dans la première lyonnaise, laquelle n'était point une province étrangère pour les évêques des autres lyonnaises; ensuite, il ajoutait que si les ennemis de l'Église étaient nombreux, ce n'était pas une raison pour conclure qu'il ne fallait rien faire. « C'est, » disait-il, « comme si vous nous exhortiez d'être
« courageux contre les lâches et d'être timides contre
« ceux qui résistent, d'être hardis dans la paix et de fuir
« à la guerre. » Ce primat déclarait enfin que, quoique, à proprement parler, l'investiture extérieure ne fût point une hérésie, c'en était une de croire et de soutenir que l'investiture fût licite.

Geoffroi, abbé de Vendôme, écrivit au pape en termes assez durs; Hildebert, évêque du Mans, fit au contraire une apologie pour la défense du pontife : « Il est, » disait-il,
« de la prudence de celui qui gouverne de porter ou
« d'abroger les lois selon les conjonctures; nous devons
« interpréter en bonne part ce que font nos supérieurs,
« quand nous ne savons pas pourquoi ils le font; et ce
« n'est point aux brebis à reprendre le pasteur. »

Cependant une nouvelle puissance surgissait, et se fon-

dait insensiblement dans la société française; l'ancienne organisation municipale dont les Gaules avaient si longtemps joui, et dont le souvenir ne s'était point éteint, se relevait peu à peu (1). Les vexations et les violences exercées par les seigneurs sur le peuple des villes et des bourgs situés dans leurs domaines étaient fréquentes, souvent atroces, prodigieusement irritantes; la sécurité manquait encore plus que la liberté; les bourgeois se réunirent, s'insurgèrent pour se défendre (2), et cette association de secours mutuels fit naître les *communes* (3).

---

(1) Lorsque Clovis fit la conquête des Gaules, la plupart des cités avaient une administration intérieure, une police, des revenus publics, leurs assemblées, leurs milices, leurs magistrats, et étaient gouvernées comme les *municipes* romains. Les *municipaux*, ainsi que le dit Aulu-Gelle, étaient les citoyens des villes qui se régissaient d'après leurs réglements et usages particuliers, et qui partageaient avec les habitants de Rome l'honneur de la bourgeoisie romaine : *Municipes ergo sunt cives romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes muneris tantum cum populo romano honorarii participes.* (*Noctes atticæ*, lib. XVI, cap. XIII.)

(2) Voyez le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot.

(3) Orderic Vital dit que c'est en l'année 1108, époque de la mort de Philippe Ier, qu'une communauté populaire fut établie en France par les évêques, de manière que les prêtres accompagnaient le roi aux combats ou aux siéges avec les bannières et tous les paroissiens. *Tum ergo communitas in Franciâ popularis statuta est a præsulibus, ut presbyteri comitarentur regi ad obsidionem vel pugnam cum vexillis et parrochianis omnibus.* (ORDERICI VITALIS *Hist.*, lib. II.) Quelques auteurs attribuent l'établissement des communes à la politique de Louis-le-Gros, qui aurait voulu faire de la puissance des bourgeois un contre-poids à celle des seigneurs. C'est aussi ce qu'on trouve écrit dans le préambule de la charte de 1814, qu'on ne peut citer comme faisant autorité en histoire. Mais l'organisation en *commune*, en milice armée, remonte à une époque antérieure à 1108. Depuis près d'un siècle de nombreuses tentatives avaient été faites pour briser ou modifier dans les villes le pouvoir seigneurial (AUGUSTIN THIERRY, *Récits des temps mérovingiens*, tom. Ier, pag. 265), et cette organisation en milice armée, qui existait en quelques lieux avant le règne de Louis-le-Gros, comme le démontrent les faits que cite M. Raynouard (*Histoire du droit municipal en France*, tom. II, pag. 305 et suivantes), ne permet pas de douter qu'il n'existât alors, ainsi que le dit cet auteur, une magistrature locale pour organiser et diriger ces troupes, comme on voit, peu d'années après, les maires, les échevins et autres magistrats munici-

Par ce moyen les habitants d'une même ville formaient un corps qui possédait une milice, un tribunal, une administration locale composée d'officiers élus par eux et qui les gouvernaient sous le nom de maires, de jurés, d'échevins.

---

paux les organiser et les diriger. Le régime communal existait principalement dans les provinces du Midi, où la conquête des Francs ne pénétra jamais à fond, et où le droit romain, c'est-à-dire le code Théodosien ou plutôt l'abrégé de ce code, le *Breviarium*, fait par les ordres d'Alaric II, roi des Visigoths, était encore en usage. Dans un *placitum* tenu à Arles l'an 968, des vassaux romains et saliens, ainsi que d'autres échevins, jugent d'après la loi romaine et citent textuellement un passage du *Breviarium*. (Voyez le tom. Ier, pag. 322 et 323 de l'ouvrage du savant Martenne, bénédictin de Saint-Maur, ayant pour titre : *Veterum scriptorum amplissima collectio.*) En l'an 1095, Bertrand, fils du comte de Toulouse, donne dans son contrat de mariage plusieurs villes à sa femme, conformément au droit romain : *Sicut lex mea romana est.* (Voyez le tom. II, pag. 338 et 339 de l'*Histoire du Languedoc*, par Vaissette, bénédictin de Saint-Maur.) On trouve aussi une foule de documents qui attestent l'usage du droit romain dans l'Auvergne, dans l'Aquitaine, à Autun, etc. (On peut voir à ce sujet l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, par M. de Savigny, chap. v, § 97.) On conçoit, dès lors, que la municipalité romaine ne se soit jamais entièrement éteinte dans ces provinces. Le Languedoc, la Provence, la Guienne, l'Auvergne, le Limousin et le Poitou étaient, dit M. Augustin Thierry (*Lettres sur l'histoire de France*, pag. 241), des états libres sous des ducs ou des comtes qui ne reconnaissaient de suzerain que pour la forme, et en changeaient à volonté.

Les villes de la Lombardie furent les premières à secouer le joug des comtes, à former des associations qui leur donnèrent le caractère de république. « L'impulsion partie des cités italiennes, suivant la remarque de M. A. Thierry, vint à propos; elle fut l'étincelle qui alluma de proche en proche l'incendie dont les matériaux étaient accumulés; elle donna une direction à la force spontanée de renaissance qui agissait alors sur les vieux débris de la municipalité romaine. »

L'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et la France eurent leurs communes, comme l'Italie; car, ainsi que l'observe M. Le Bas (*Histoire du moyen âge*, pag. 470), l'établissement violent ou pacifique des communes fut un fait général au moyen âge, comme la féodalité elle-même en fut la première cause.

Les trois origines de la bourgeoisie française du tiers-état sont, dit M. Guizot (*Cours d'histoire moderne*), 1° le régime municipal romain et ce qui continua d'en subsister dans un grand nombre de cités; 2° les agglomérations de population qui se formèrent sur les terres de beaucoup de seigneurs et qui obtinrent des concessions, des priviléges; 3° enfin les communes, proprement dites, c'est-à-dire les bourgs et les villes, qui, à

Les tours, les fossés, les remparts, dont on voit encore des vestiges sur plusieurs points de la France, attestent le soin qu'ils avaient pris pour mettre leurs personnes, leurs biens et leur indépendance à couvert des entreprises des seigneurs. Obligés d'aller à la guerre quand le roi l'ordonnait, ils sortaient précédés de la bannière de l'église et marchaient avec leur curé aux siéges et aux combats.

Lorsqu'on voulait se réunir en commune, dit un historien, on recueillait les usages, et les anciens droits dont on formait une espèce de code qui était consigné dans le projet de chartre pour être ratifié par le souverain. C'est des communes que nous sont venues la plupart de nos coutumes écrites ; leurs chartres présentent un tableau naïf de ces siècles à demi barbares, et le jurisconsulte y découvre encore la raison de nos usages et le véritable esprit de l'ancien droit français.

Bientôt de nouvelles sociétés se formèrent. Les serfs ne pouvant tester, ni succéder les uns aux autres, à moins qu'ils ne *fussent demeurants en commun*, formèrent des *communautés* ou sociétés dans lesquelles chacun avait un emploi (1). Elles étaient régies par un seul qui était élu par tous les autres, et qui était nommé le *maître de la communauté*. Il leur commandait à tous ; il avait le droit d'obliger ses *parsonniers* (associés) *en chose mobilière* qui concernaient la communauté. C'était lui seul qui était employé sur le rôle des tailles et autres subsides (2). Ces sociétaires avaient d'autant plus d'intérêt à rester en commun, que dès que l'un d'eux se séparait des autres, la commu-

---

main armée, par une lutte plus ou moins longue, arrachèrent à leurs seigneurs une portion notable de leur souveraineté, et se constituèrent en petites républiques.

Voyez ce que j'ai dit sous le mot *communes* dans mon *Dictionnaire de droit*, tom. Ier, pag. 482 et suivantes.

(1) *Institutes coutumières* de Loysel, tom. Ier, pag. 113.

(2) Voyez COQUILLE, chap. LVIII de ses *Questions*.

nauté cessait; ils ne se succédaient plus et les biens de ceux qui décédaient appartenaient aux seigneurs par droit de main-morte. Les *parsonniers* étaient réputés divis et séparés, lorsque le feu, le sel et le pain cessaient d'être communs; cette nécessité de l'union fit la force des serfs; ils purent enfin demander au roi des chartres d'affranchissement et lutter contre leurs maîtres pour le rachat de leurs droits et de leur liberté. C'est ainsi que se formèrent de nouvelles communes. Les croisades contribuèrent aussi beaucoup à diminuer la servitude; les seigneurs qui partaient pour la Terre-Sainte, ayant besoin d'argent, vendirent l'affranchissement à des villes, à des bourgs, et facilitèrent ainsi la propagation de l'organisation municipale.

Or, en l'année 1112, il y eut de terribles désordres dans la ville de Laon. Les habitants, moyennant une certaine somme, avaient obtenu la permission d'établir une commune; l'évêque (1), qui était alors absent, voulut la rompre

---

(1) Cet évêque s'appelait Gaudri; il avait été élu à la sollicitation du roi des Anglais, dont il était référendaire. Le fameux professeur Anselme s'opposa de toutes ses forces à cette élection à cause de l'indignité de la personne. Guibert, abbé de Nogent, raconte les réponses qu'il fit aux questions du pape Pascal II, qui traita à Langres, en 1107, l'affaire de cette élection, attaquée par Anselme. Ce même historien fait connaître les vices, l'abominable conduite et la misérable fin de Gaudri, qui avait mené longtemps la vie de soldat; il nous apprend que c'était alors la coutume de consulter *le sort des saints* aux ordinations des évêques, et de prendre pour un pronostic de l'avenir le premier verset des saintes Écritures qu'on trouvait en ouvrant le livre. Lorsque Gaudri fut ordonné, on employa cette sorte de divination, quoique souvent défendue par les canons, et le premier verset qui se présenta fut cette prophétie du vieillard Siméon : *Tuam ipsius animam gladius pertransibit.* On crut après l'événement, dit Longueval, que ç'avait été une prédiction de la mort tragique de ce prélat. On consulta également le sort des saints pour le successeur de Gaudri, mais l'on trouva un feuillet blanc; c'était, dit Guibert de Nogent, comme si Dieu eût dit : « *Je n'ai rien à prédire de cet homme*, car ce qu'il fera *se réduira à presque rien.* » En effet, ajoute-t-il, il mourut quelques mois après; celui qui lui succéda tomba sur le même verset que Gaudri : *Le glaive transpercera ton âme.* Mais ce fut un digne

à son retour, fut apaisé par les largesses des bourgeois et promit de la maintenir. Mais, peu de temps après, il résolut de l'abolir. Les bourgeois eurent recours au roi en lui offrant quatre cents livres; l'évêque en promit sept cents et l'emporta. Il cassa donc la commune et voulut imposer de nouvelles taxes pour être à même de payer ce qu'il avait promis au roi.

Les bourgeois irrités songent à se défendre, et la ville est pendant huit jours dans la plus vive agitation.

Le jeudi après Pâques, on entendit un grand tumulte de gens qui criaient : *la commune! la commune!* et aussitôt les bourgeois, armés d'épées, de haches, de lances et de massues, se portent en foule sur l'évêché, et tuent quelques seigneurs qui venaient au secours de l'évêque ; celui-ci se défend quelque temps; mais ne pouvant plus soutenir la lutte, il prend l'habit d'un valet, descend dans le cellier et se cache dans un tonneau. Trahi par un des siens, il est tiré par les cheveux, percé de mille coups, dépouillé de tous ses habits, jeté nu dans un coin, et son cadavre, recueilli le lendemain matin par le doyen Anselme, fut enterré à la hâte et sans cérémonie dans l'église de Saint-Vincent.

Cependant les bourgeois poursuivent leur vengeance, mettent le feu à la maison du trésorier, ainsi qu'à celle de l'évêque ; la flamme atteint la cathédrale, gagne rapidement et douze églises sont brûlées. On attaque, on pille les maisons des grands, l'on égorge ceux qui sont pris, et ces scènes épouvantables se continuent pendant deux jours.

On vit alors un touchant exemple d'amour conjugal et de piété filiale. L'épouse et les filles de Guinimar, seigneur

---

prélat, et sa carrière ne fut troublée par aucun des malheurs que ce prétendu pronostic faisait craindre à Guibert de Nogent. (Voyez la *Vie de Guibert de Nogent écrite par lui-même*, liv. III, chap. IV et suivants.)

châtelain, l'un des premiers qu'on eut tués, cherchèrent son cadavre au milieu des ruines, sous les yeux du peuple en fureur, et l'ayant trouvé, l'emportèrent à elles seules et le placèrent sur une charrette, que les unes se mirent à traîner, les autres à pousser.

Cependant les bourgeois, effrayés de leurs crimes et redoutant la colère du roi, se mettent sous la protection du féroce Thomas de Marle, seigneur puissant, ennemi de tout bien, souillé de meurtres et de rapines, et renommé dans le pays par ses horribles cruautés. Mais cet homme, désespérant de pouvoir garder Laon, offrit à ceux qui l'avaient appelé de venir dans sa terre, et ceux-ci l'y ayant suivi, les campagnards vinrent piller la ville, qui comptait peu de défenseurs.

Lorsque ces troubles furent un peu calmés, Raoul-le-Vert, archevêque de Reims, vint célébrer l'office divin pour la mémoire de Gaudri et des autres victimes, et fit un discours contre les communes qui servaient de prétexte aux serfs pour se soustraire violemment à l'autorité des seigneurs : « Serviteurs, » a écrit l'apôtre, « soyez soumis à « vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, « mais même encore à ceux qui sont rudes et fâcheux. Aussi « les canons frappent-ils d'anathème ceux qui, sous pré- « texte de religion, engagent les serviteurs à désobéir à « leurs maîtres, et, à plus forte raison, à leur résister par « la force. » Ce prélat tint souvent un langage pareil, soit à la cour du roi, soit dans diverses assemblées (1).

Le clergé de Laon songeait à rebâtir l'église cathédrale; mais comme il manquait de fonds, on résolut de faire une quête, en faisant, suivant la coutume, porter de tous côtés les reliques des saints. Il y avait, entre autres, un magnifique reliquaire contenant quelques morceaux de la tunique

---

(1) Voy. la *Vie de Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XI.

de la Vierge, une parcelle de la vraie croix, et de l'éponge imbibée de vinaigre qu'on avait présentée aux lèvres du Sauveur. Sept chanoines et six laïques accompagnèrent les châsses et recueillirent d'abondantes aumônes à cause des miracles qui se firent en divers lieux par la vertu de ces reliques (1). L'année suivante, ils passèrent en Angleterre, où il s'opéra aussi un très-grand nombre de miracles, et ils rapportèrent de fortes sommes qui suffirent pour achever les travaux de l'église (2).

Or, pendant ce temps-là le chapitre de Laon avait demandé au roi la permission d'élire un autre évêque ; mais ce prince donna l'évêché à Hugues, doyen d'Orléans, pour faire plaisir à son référendaire Étienne, qui, ne pouvant être évêque, voulait avoir ce doyenné.

Hugues étant mort au bout de quelques mois, on élut canoniquement Barthélemy, qui réunit tous les suffrages. Ce prélat, aussi distingué par sa piété, par ses vertus que par sa naissance illustre, parvint à réunir bientôt le troupeau dispersé, et fit oublier à son église, pendant son long et glorieux épiscopat, tous les malheurs qui l'avaient accablée.

La ville d'Amiens fut, à son tour, cruellement troublée à l'occasion de la commune que le roi, gagné par de l'argent (3), avait permis d'y établir. Enguerrand, comte de la

---

(1) Voy. l'écrit du moine Herman, auteur de ce temps-là, *de Miraculis S. Mariæ*. Voy. aussi la *Vie de Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XIII.

(2) Cette église fut dédiée le 6 septembre 1114.

(3) Vie de *Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XV. Cet historien parle plusieurs fois de la *cupidité* de Louis-le-Gros. Ce prince, dit-il (chap. VIII), était tellement remarquable de sa personne, qu'il semblait fait tout exprès pour la majesté du trône ; courageux dans la guerre, ennemi de toute lenteur en affaires, et d'un cœur ferme dans l'adversité ; bon d'ailleurs en tout autre chose, il se montrait peu louable en ceci seulement qu'il ouvrait trop facilement son âme et son oreille aux hommes vils et corrompus par l'avarice. Ce vice fut une source féconde de dommage et de blâme pour lui et de malheurs pour beaucoup de gens.

ville, voyant ses droits lésés par cette institution, tenta de l'étouffer par la force des armes. Vaincu par les bourgeois et s'étant retiré dans la tour que commandait le gouverneur, il y fut assiégé et vivement attaqué par des assauts continuels. Son fils, l'infâme Thomas de Marle, appelé par les assiégeants, vient pour les seconder; mais il les trahit aussitôt et se tourne contre eux.

Or, comme on accusait le saint évêque Godefroi de favoriser la commune, Thomas, pour se venger, ravage les biens de l'église, en détruit toutes les métairies, fait un grand nombre de captifs, exerce partout sa fureur, et met enfin le feu à une église où tous les individus qui étaient venus en foule y chercher un asile périrent consumés.

Saint Godefroi, touché de tant de maux et du désordre affreux qui régnait dans la ville, renvoya ses sandales et son anneau à l'archevêque de Reims, et se rendit à la Chartreuse de Grenoble pour y finir ses jours. Il y était depuis peu de temps, vivant dans les rigueurs de la plus dure pénitence, lorsque ayant su que Conon, légat du saint-siége, allait tenir un concile à Beauvais, il y envoya sa renonciation à l'épiscopat. Des députés d'Amiens vinrent à ce concile (1) pour demander la permission d'élire un autre évêque; mais l'archevêque de Reims leur dit : « Comment « osez-vous faire une telle demande, vous qui, par vos dé- « sordres, avez fait sortir de votre ville un prélat si ver- « tueux? Pouvez-vous espérer d'en trouver un semblable? « L'avez-vous jamais vu s'écarter des règles de la plus « stricte pudeur, vendre les bénéfices, ou chercher d'au- « tres gains sordides? »

Ils répondirent qu'en effet il était sans reproche, et que jamais il n'avait cessé d'édifier son peuple. « Allez donc, » reprit l'archevêque, « chercher ce saint homme, et rame-

---

(1) An 1114.

« nez-le avec vous, car je prends le seigneur Jésus à té-
« moin que tant que Godefroi vivra vous n'aurez point
« d'autre évêque. »

Sur ces entrefaites, on remit au concile une lettre de Godefroi par laquelle il se déclarait indigne de l'épiscopat, en disant qu'il avait, à la vérité, fait ce qu'il avait pu pour instruire son peuple, mais qu'il l'avait scandalisé par sa conduite. Les pères, touchés de tant d'humilité, ne purent retenir leurs larmes, et s'étant rendus à Soissons, où ils tinrent un nouveau concile, ils furent tous d'avis de rappeler saint Godefroi; et ayant mandé près d'eux, par ordre du roi, l'abbé du Mont-Saint-Quentin, et Hubert, moine de Cluny, ils les firent partir pour la Grande-Chartreuse avec des lettres pour Godefroi et pour les chartreux. Ils priaient ceux-ci et leur ordonnaient de renvoyer à l'instant ce saint évêque à son église, et ils faisaient à Godefroi des reproches de ce qu'il avait ainsi quitté son troupeau, contrairement aux canons, ajoutant qu'il offensait beaucoup plus le Seigneur en laissant ses ouailles sans pasteur, qu'il ne pouvait lui être agréable en menant la vie la plus austère dans une solitude; et ils lui enjoignaient de retourner à Amiens.

Godefroi, ayant reçu ces lettres, se jeta aux pieds des chartreux en les suppliant avec larmes de le garder près d'eux; mais ils lui répondirent, en pleurant avec lui, qu'ils ne pouvaient résister à l'autorité des évêques et à celle du roi. Et le saint évêque, étant parti, se rendit à Reims, où il fut présenté par l'archevêque aux prélats assemblés en concile. On fut frappé de l'état de maigreur et d'exténuation où ses macérations l'avaient réduit (1); cependant le légat crut devoir le réprimander de l'abandon de son siége, et lui intima l'ordre d'y retourner sans délai. Godefroi

(1) *Vita Godefrid.*, lib. III, cap. XI.

obéit, et continua de gouverner son église, tandis que le roi, ayant marché contre Thomas de Marle (1), détruit Crécy, l'un de ses châteaux forts, et obligé ce scélérat à demander la paix, à indemniser les églises, procurait enfin la sécurité au peuple d'Amiens en réduisant par la famine la garnison qui défendait la tour.

Une nouvelle secte de manichéens s'était montrée dans le Soissonnais; mais elle y avait été presque aussitôt éteinte. Le chef, appelé Clément, homme sans instruction, son frère Évrard et deux autres individus ayant été mis en prison, le peuple les en avait tirés pour les brûler hors de la ville.

On n'avait vu jusqu'alors, à proprement parler, que deux sortes de religieux : les uns, qui, réunissant les fonctions de la vie cléricale avec les exercices de la vie cénobitique, étaient destinés à travailler au salut du prochain et à leur propre perfection; les autres, qui, faisant profession de la vie monastique sous divers instituts, devaient par leur état s'ensevelir dans la retraite, et s'y vouer aux austérités de la pénitence, uniquement occupés à se combattre eux-mêmes, à fuir le monde et à chanter les louanges de Dieu. Le pape Pascal II venait de confirmer (2) un nouvel ordre, religieux et militaire tout à la fois, dans lequel on vit l'alliance de la piété et de la bravoure, de l'humilité chrétienne et de la fierté martiale, des exercices de charité avec ceux de la guerre (3), c'était l'ordre *des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*.

---

(1) Guibert de Nogent (liv. III, chap. xv de sa *Vie*) dit que Thomas de Marle avait commis partout de si grands ravages, que les archevêques et les chefs des églises portèrent leurs plaintes au roi et déclarèrent qu'ils cesseraient de célébrer dans le royaume les saints offices, si ce prince ne sévissait contre ce barbare.

(2) En l'an 1113.

(3) Longueval, lib. XXIII.

La première maison de cet ordre célèbre n'était d'abord qu'un hôpital bâti dans cette ville pour recevoir les pèlerins qui venaient visiter les saints lieux, et pour y prendre soin des malades. Elle avait été fondée, avant l'arrivée des croisés, par des marchands d'Amalfi (1), qui faisaient leur négoce en Orient. Le bienheureux Gérard, natif de la Provence, homme plein de prudence et de vertu, dirigeait cet établissement, lorsque l'armée chrétienne s'empara de Jérusalem. Godefroi de Bouillon, et après lui, Baudouin, encouragèrent cette œuvre et la dotèrent de grands biens. Plusieurs gentilshommes, édifiés de la piété, de la charité de ceux qui desservaient cet hôpital, renoncèrent à leur patrie pour se consacrer au même service, sans cesser de porter les armes. Guerriers pleins de valeur contre les musulmans, ils rentraient du combat pour soigner les malades et remplir auprès d'eux les plus humbles offices. Austères à eux-mêmes, pleins de charité pour les autres, ils ne vivaient que d'un pain grossier et châtiaient leur corps par la plus dure pénitence.

Afin de perpétuer ce pieux établissement, ils s'engagèrent par des vœux, et lorsque après la mort du bienheureux Gérard, vers l'an 1118, ils eurent élu Raymond du Pui pour leur grand-maître, on dressa les premiers statuts en tête desquels on lit ce qui suit :

« Au nom du Seigneur, etc., moi, Raymond, serviteur « des pauvres de Jésus-Christ et supérieur de l'hôpital de « Jérusalem, de l'avis de tout le chapitre, des frères, clercs « et laïques, j'ai dressé la présente règle dans la maison de « l'hôpital de Jérusalem.

« J'ordonne d'abord que tous les frères qui se dévouent « au service des pauvres observent les trois vœux qu'ils « font à Dieu, savoir : la chasteté, l'obéissance et la pau-

(1) Ville du royaume de Naples.

« vreté, c'est-à-dire le vœu de vivre sans avoir rien en
« propre, et d'obéir à ce que leur commanderont leurs maî-
« tres; qu'ils n'exigent rien comme leur étant dû, si ce
« n'est du pain et de l'eau et le vêtement qu'on leur pro-
« met; et que leur habillement soit vil, parce que les pau-
« vres, desquels nous faisons gloire d'être les serviteurs, ne
« sont couverts que de vieux haillons, et qu'il est honteux
« que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. »

Cet ordre de frères hospitaliers, dans lequel on faisait en même temps vœu de défendre les chrétiens contre les infidèles, devint bientôt extrêmement nombreux et posséda des biens immenses. De toutes les contrées de l'Europe, la jeune noblesse accourait pour s'engager dans la sainte milice, et ces généreux chevaliers, aussi pieux que braves, devinrent la terreur des nations musulmanes, la sauvegarde des pèlerins, la ressource des pauvres, et le plus ferme appui du trône de Jérusalem pendant le temps qu'il subsista (1).

---

(1) La ville de Jérusalem ayant été reprise par les infidèles en 1187, quatre-vingt-huit ans depuis que les croisés s'en étaient emparés, les chevaliers de Saint-Jean se retirèrent dans la forteresse de Margat, et quelques années après dans celle d'Acre, où leur ordre subsista pendant près de cent ans. Obligés de céder à des forces infiniment supérieures, ils trouvèrent un nouvel asile dans l'île de Chypre, auprès de Lusignan, qui portait le titre de roi de Jérusalem. Les secours qu'ils reçurent et leur bravoure personnelle leur ayant fait conquérir l'île de Rhodes, ils s'y établirent vers l'an 1310, prirent le nom de chevaliers de Rhodes, et y soutinrent contre les Turcs un siége à jamais mémorable. Depuis la prise de cette île, en 1522, ils errèrent dans divers établissements, à Messine, et ensuite à Viterbe jusqu'en 1530. Ils se fixèrent alors dans l'île de Malte, qui leur fut donnée par Charles-Quint; de là le nom de *chevaliers de Malte*. Ils fortifièrent promptement cette île et y furent vainement attaqués par les Turcs en 1564 et 1565. Alors ces chevaliers devinrent la terreur des musulmans dans la Méditerranée. Malte ne fut le théâtre d'aucun événement important jusqu'en 1798 ; mais à cette époque l'expédition française destinée pour l'Egypte, et commandée par Bonaparte, s'en empara. L'on prétend que le général Cafarelli, qui commandait le génie, dit en passant sous ces formidables fortifications, qu'on avait été heureux qu'il se fût trouvé quelqu'un dans la ville pour ouvrir les portes, sans quoi l'on aurait eu assez de peine pour y entrer. Les Anglais ne tardèrent

Le fameux ordre de Vallombreuse que, dans le siècle précédent, saint Jean Gualbert avait fondé en Italie commençait à se répandre en France, et l'abbaye de Chezal-Benoît, bâtie dans le Berri par un prieur toscan, avait déjà quelque célébrité (1).

Mais l'institut de Cîteaux, jusque-là obscur, ignoré, reçut tout à coup (2) un grand lustre. Dieu, dit Longueval, sembla prendre plaisir à l'exalter et à le glorifier par tout ce que la vertu peut avoir de plus éclatant aux yeux des hommes. Un jeune seigneur, nommé Bernard, vint s'y consacrer aux rigueurs de la pénitence, avec trente compagnons qu'il emmena dans ce monastère comme de riches dépouilles qu'il enlevait au monde en le quittant.

Bernard naquit au château de Fontaine, près de la ville de Dijon, de parents illustres dans les gloires du siècle, mais plus dignes et plus nobles encore par leur rare vertu.

Son père, Tescelin, seigneur brave, loyal et juste, répandait en aumônes la plupart de ses revenus; sa mère, Aleth, du château de Montbar, observant dans son rang la règle apostolique, était soumise à son mari, gouvernait sous lui sa maison, s'appliquait comme lui aux œuvres de miséricorde, vivait et élevait sa famille dans la crainte et l'amour de Dieu. Ils eurent sept enfants, six garçons et une fille. Aleth les offrit au Seigneur aussitôt après leur naissance,

---

pas à y bloquer les troupes françaises qu'on y avait laissées, et qui, pressées par la famine, se rendirent le 5 septembre 1800. Par le traité d'Amiens, il fut stipulé que Malte serait rendue aux chevaliers; mais les Anglais ne voulurent jamais exécuter cette clause. Le traité de 1814 leur assura la possession de cette île.

(1) Le prieur de Vallombreuse, qui passa d'Italie en France, où il fonda plusieurs autres monastères de son institut, s'appelait André. Il mourut saintement à Chezal-Benoît, au commencement de l'an 1112, ainsi que l'indique l'éloge funèbre que ses religieux écrivirent dans une lettre circulaire, suivant l'usage de ce temps. (Voy. ORDERIC VITAL, lib. VIII, pag. 714.)

(2) An 1113.

les nourrit de son lait, les accoutuma, lorsqu'ils furent grands, à une vie simple et frugale, et semblait ainsi les préparer de loin aux austérités monastiques (1).

Bernard vint au monde le troisième, et sa mère étant grosse de lui, songea qu'elle portait un petit chien blanc qui aboyait dans son sein. Effrayée de ce songe, elle consulta un homme pieux qui lui dit : « Ne craignez rien, ce sera un fidèle gardien de la maison de Dieu, un prédicateur véhément contre les ennemis de la foi, et la douceur de sa langue guérira les âmes malades. » Transportée de joie par cette prédiction, la pieuse dame, dès qu'elle fut accouchée, ne se contenta pas d'offrir à Dieu le nouveau-né comme elle avait coutume de le faire; mais, ainsi que la mère de Samuel, elle le fit recevoir dans le tabernacle, en le destinant entièrement au service de l'Église. C'est pourquoi, le plus tôt qu'elle put, elle confia son éducation au clergé de Châtillon; et comme l'enfant était d'un esprit excellent, il fit de rapides progrès, et laissa loin de lui les condisciples de son âge. Il commençait déjà à se mortifier dans la vue de sa perfection future; il était simple, aimait à vivre avec lui-même, méditait beaucoup, parlait peu, était soumis à ses parents, bon pour tout le monde, modeste, pieux, pudique au-delà de ce qu'on peut croire (2), et s'il étonnait ses maîtres par sa grande aptitude, il les édifiait encore plus par la pureté de sa conduite.

Il avait environ quinze ans lorsqu'il perdit sa mère, et il entra dans le monde avec tous les avantages qui sont aimés du monde et qui souvent le font aimer. Ses grâces extérieures, sa noblesse, son érudition, son éloquence faisaient concevoir de lui de grandes espérances. Mais il comprit

---

(1) Voy. la *Vie de saint Bernard*, par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, qui commença à l'écrire vers l'an 1140.

(2) GUILLELM. *Vita Bernardi*, cap. I.

bientôt la vanité, la fragilité de toutes ces splendeurs, de toutes ces prospérités de la vie du siècle, et résistant à l'entraînement des amitiés orageuses des jeunes gens qu'il fréquentait, il résolut de tout quitter pour aller dans la solitude s'engager au service de Dieu; car il entendait continuellement au dedans de lui la vérité elle-même qui lui criait : *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous... et vous trouverez le repos de vos âmes.*

Le monastère de Cîteaux s'offrit à sa pensée. L'austérité de cet institut, qui rebutait tant de personnes, fut pour lui un attrait de plus.

Ses frères et ses amis, instruits de son dessein, n'omirent rien pour l'en dissuader; mais le souvenir de sa sainte mère venait l'encourager; il lui semblait la voir, il croyait l'entendre qui lui disait que ce n'était point pour passer sa vie dans un monde frivole qu'elle avait pris tant de soin de lui.

Il luttait, mais il hésitait encore, lorsqu'un jour, en allant voir ses frères, qui étaient avec le duc de Bourgogne au siége du château de Grancey, il entra dans une église, se mit à prier avec d'abondantes larmes, et s'affermit dans sa résolution. Dès ce moment, sûr de lui-même, il ne songea plus qu'à en gagner d'autres. Il commença par ses frères, laissant seulement, pour consoler son père, le plus jeune d'entre eux, qui n'était qu'un enfant; ensuite il s'adressa à ses autres parents et à quelques amis, et ses exhortations eurent un plein succès.

Le premier qu'il persuada fut son oncle Gaudri, homme honorable et puissant dans le monde, distingué dans la chevalerie, et seigneur du château de Touillon, au territoire d'Autun.

Barthélemy, l'avant-dernier des frères de Bernard, et qui n'était pas encore chevalier, imita sans hésitation l'exemple de Gaudri.

André, plus jeune que Bernard et nouvellement fait chevalier, opposait quelque résistance; mais, tout à coup il s'écria : « Je vois ma mère; » et aussitôt il consentit.

Gui, l'aîné des frères, hésita d'abord; mais pesant et examinant continuellement la chose en lui-même, il promit d'entrer dans la vie monastique, si sa femme le permettait; ce qui paraissait peu probable de la part d'une jeune dame qui avait des filles au berceau. Mais Bernard assura qu'elle consentirait, sinon qu'elle mourrait bientôt. Ayant en effet refusé son consentement, elle tomba dangereusement malade, et reconnaissant les desseins de Dieu, elle invita son mari à suivre sa vocation, et se fit ensuite religieuse à Lairé, près de Dijon.

Le second en âge était Gérard, chevalier vaillant à la guerre, d'une grande sagesse, d'une rare bonté, et chéri de tout le monde. Il résistait avec opiniâtreté et traitait de légèreté la facilité de ses frères à prendre un tel engagement. Alors Bernard, embrasé par la foi : « Je sais, » lui dit-il, « que l'affliction te rendra sage »; et lui mettant la main sur le côté, il ajouta : « Un jour viendra, et ce jour « n'est pas loin, qu'une lance perçant ce côté ouvrira le « chemin de ton cœur aux salutaires avis que maintenant « tu méprises; alors tu craindras, mais tu ne mourras « point. » Et peu de jours après, Gérard, enveloppé par ses ennemis, fut pris et blessé au côté, comme son frère l'avait dit. Se croyant près de mourir, il s'écriait : « Je suis « moine, je suis moine de Cîteaux. » Guéri de sa blessure, et délivré comme par miracle de sa captivité, il accomplit fidèlement le vœu qu'il avait fait.

Bernard, voyant que la main de Dieu opérait avec lui, redoubla d'efforts et de zèle pour augmenter le saint troupeau. Parmi tous ceux qui s'étaient joints à lui, se trouvait Hugues de Mâcon, jeune seigneur célèbre par la noblesse et l'honnêteté de ses mœurs, par ses domaines et ses

richesses. Intime ami de Bernard, il fut d'abord vivement affligé de sa résolution, et il pleurait comme perdu celui qu'il voyait déjà mort au monde. Mais, dès qu'ils purent s'entretenir, après avoir l'un et l'autre versé des larmes pour des motifs bien différents, l'esprit de vérité pénétra le cœur de Hugues, et ils se donnèrent les mains comme gage d'association dans la nouvelle vie qu'ils allaient embrasser. Mais, peu de jours après, Bernard ayant appris qu'on avait détourné son ami de son pieux dessein, courut à lui, réveilla ses bons sentiments, et le remit dans la voie du Seigneur.

Les discours que prononçait Bernard avaient une telle énergie, touchaient si vivement les cœurs, que les mères cachaient leurs fils, les femmes retenaient leurs maris, les amis détournaient les amis.

Or, comme ceux qui s'étaient engagés à le suivre à Cîteaux étaient déjà nombreux, ils se mirent à vivre en commun dans une maison à Châtillon ; et eux aussi, comme on le dit des premiers fils de l'Église, n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et toutes leurs pensées étaient à Dieu. Ils demeurèrent environ six mois, en habit séculier, attendant qu'ils fussent en plus grand nombre et que plusieurs d'entre eux eussent mis ordre à leurs affaires.

Le jour d'accomplir leur vœu étant enfin venu, les cinq frères sortirent ensemble de la maison de leur père, dont ils étaient venus recevoir la bénédiction ; et l'aîné voyant sur la place, avec d'autres enfants, son jeune frère Nivard : « Mon « frère, » lui dit-il, « toutes les terres que nous possédions « sont maintenant à toi. » A quoi l'enfant répliqua : « Oui, « le ciel pour vous et la terre pour moi ; le partage n'est « pas égal. » Après ces paroles ils s'en allèrent, et lui demeura à la maison avec son père ; mais peu de temps après il rejoignit ses frères, sans que son père, ni ses proches, ni ses amis pussent le retenir. De cette maison

consacrée à Dieu, il ne resta que le vieux père avec sa fille; mais eux aussi s'engagèrent plus tard dans la vie monastique.

Ce fut en l'an 1113, quinze ans après la fondation du monastère de Cîteaux, que Bernard, âgé d'environ vingt-trois ans, arriva suivi de plus de trente compagnons, demandant humblement qu'on les reçût dans la maison. Étienne, qui en était alors abbé, et qui s'affligeait de voir sa communauté ne faire aucun progrès, les accueillit avec une extrême joie, et il put dire comme Isaïe : « *Réjouissez-« vous, stériles, qui n'enfantiez point, chantez des cantiques « de louange, et poussez des cris de joie, vous qui n'aviez « point d'enfants* (1). »

Ainsi commença saint Bernard; il était entré dans l'abbaye de Cîteaux, encore alors cachée et presque nulle, afin d'y périr dans le cœur, dans la mémoire des hommes, et pour y vivre obscur et ignoré, comme un vase perdu; mais Dieu en disposa autrement, et fit de lui un vase d'élection, non-seulement pour affermir et étendre l'ordre monastique, mais aussi pour porter son nom devant les rois et les nations. Ne se croyant pas l'objet d'une faveur si grande, ou pensant plutôt à raffermir son cœur, il se disait souvent : « *Bernarde, ad quid venisti?* Bernard, à quel dessein es-tu « venu ici (2)? »

L'exemple de Bernard et de ses compagnons donna un tel renom au monastère de Cîteaux qu'il fallut, dès la même année, fonder une maison nouvelle; ce fut celle de

---

(1) Comme parmi les compagnons de Bernard il y en avait qui étaient mariés, et dont les femmes avaient fait vœu avec eux de se soumettre aux règlements de la vie religieuse, on fit bâtir pour elles un couvent à Juilly, dans le diocèse de Langres.

(2) Voy. la *Vie de saint Bernard*, par Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, dont je me suis occupé à traduire et à analyser l'écrit, ainsi que l'ont fait Fleury et Longueval.

La Ferté (1). L'année suivante, on fonda celle de Pontigny, puis celles de Clairvaux et de Morimond, en l'an 1115.

La terre de Clairvaux, située sur les bords de l'Aube, avait longtemps servi de retraite aux voleurs; on l'appelait la *vallée d'Absinthe,* soit à cause de cette plante qui y croissait abondamment, soit pour exprimer la détresse de ceux que les brigands y surprenaient. Ce lieu, qui devint bientôt la demeure des saints, et qui mérita d'être appelé *Vallée illustre*, *Clara vallis* (2), ayant été donné par le comte de Troyes à l'abbé de Cîteaux, on y bâtit aussitôt des cellules, et douze moines y furent envoyés sous la conduite de Bernard, qu'on nomma leur abbé.

Josceran, évêque de Langres, étant alors absent, Bernard, accompagné d'un moine, se rendit à Châlons-sur-Marne pour recevoir la bénédiction abbatiale des mains de Guillaume de Champeaux, évêque de cette ville et le plus fameux docteur de son temps (3). Lorsqu'ils furent entrés

---

(1) On donnait le nom de *filles* aux colonies sorties de Cîteaux; ainsi l'abbaye de La Ferté fut la *première fille* de Cîteaux.

(2) De là le nom de Clairvaux. Les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye ont été, comme ceux de l'abbaye de Fontevrault, convertis en une maison centrale de détention.

(3) Guillaume de Champeaux professa d'abord à Paris, avec beaucoup d'éclat, la rhétorique et la dialectique. Etant allé ensuite perfectionner, sous Anselme de Laon, ce qu'il savait de théologie, il revint à Paris. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de son église; et Guillaume reprit ses leçons publiques, qui se faisaient encore dans le cloître de la cathédrale; et il enseigna alors la théologie.

C'est à la grande réputation avec laquelle il enseignait à cette école qu'il faut rapporter ce concours d'étudiants qui venaient à Paris, et qui, se multipliant tous les jours, causèrent tant de tumulte qu'on ne put plus les souffrir dans le cloître. Guillaume se retira en l'an 1108 à la chapelle ou prieuré de Saint-Victor, qui se trouvait alors à quelque distance de Paris; et y ayant transféré son école, il y fut suivi de plusieurs personnes de mérite et d'un nombre prodigieux d'étudiants. Saint-Victor devint en peu de temps une des plus brillantes académies de l'Europe. On le regardait dès lors, dit Jacques de Vitri, comme un port tranquille et assuré où l'on

dans la maison de ce prélat, la vue de ces deux religieux excita le respect des uns et la risée des autres. Bernard, jeune homme chétif, desséché par les austérités, pouvait à peine se soutenir, tandis que son compagnon, plus âgé que lui, se faisait remarquer par sa haute taille et par une santé robuste. On demandait lequel des deux était l'abbé. Mais l'évêque ne s'y trompa point; il arrêta ses yeux sur Bernard, et dès le premier entretien, il comprit son mérite et le grand avenir que Dieu lui réservait.

Le monastère de Clairvaux était une autre Thébaïde; on y voyait des hommes naguère opulents, honorés dans le monde, se glorifier de leur pauvreté volontaire, vaquer à de rudes travaux, endurer le froid, la faim, la soif, et braver avec un calme héroïque les privations, les souffrances, les humiliations. C'est là qu'ils attendaient la mort comme la fin du combat et le commencement d'une vie bienheureuse.

La réputation de Bernard attirait de nombreux novices; il leur disait en les admettant : « Si vous voulez entrer ici, « laissez à la porte le corps que vous avez apporté du « siècle, et qu'il n'y ait que l'esprit qui entre avec vous. »

Lorsqu'on arrivait à Clairvaux par la descente de la

étudiait les sciences hors du trouble et du tracas. Plusieurs maîtres quittèrent même leurs fonctions de professeur pour s'y réfugier, et Pierre Abélard, qui avait déjà étudié la dialectique sous Guillaume de Champeaux, abandonna son école de Melun pour les imiter et aller y prendre des leçons de rhétorique. De leur côté, les chanoines réguliers qui habitaient ce sanctuaire y étudiaient et enseignaient avec fruit, sans rien diminuer de l'office divin, du travail manuel et des autres exercices de piété. Ainsi se forma cet illustre chef d'ordre qui devint une source abondante de science et de vertu, non-seulement pour la France, mais encore pour les pays étrangers, et qui produisit dans le cours de ce siècle un nombre considérable de grands hommes soit dans les lettres, soit dans les dignités ecclésiastiques. Guillaume de Champeaux fut élevé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Marne en l'an 1113. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX.)

montagne, la simplicité, la pauvreté des bâtiments annonçaient au premier aspect que le Seigneur habitait en ces lieux. En cette vallée, remplie d'hommes dont aucun ne restait oisif, on trouvait au milieu du jour le silence absolu de la nuit, interrompu seulement par le bruit des travaux ou par les chants de l'office divin. Ce silence imprimait un respect si grand aux séculiers qui s'y rendaient, qu'ils n'osaient point parler eux-mêmes.

Alors, dit Guillaume de Saint-Thierry (1), l'âge d'or régnait à Clairvaux.

Tescelin, cet heureux père d'une famille si sainte, vint

---

(1) Cet écrivain ayant été visiter saint Bernard, le trouva, dit-il, dans sa cabane, tel qu'on voit les lépreux aux carrefours publics; et puis il ajoute : « Étant entré dans cette chambre royale, comme je considérais « l'habitation et l'habitant, cette maison, j'en atteste le Seigneur, m'inspira un aussi grand respect que si je me fusse approché de l'autel de « Dieu. Je sentis autour de cet homme une telle suavité et un si vif désir « d'habiter avec lui dans cette pauvreté, dans cette simplicité, que si ce « jour-là on m'eût donné le choix, je n'eusse rien tant souhaité que de « rester toujours là avec lui pour le servir... Je demeurai quelques jours « avec lui, moi indigne, m'étonnant partout où je tournais les yeux, « comme si je voyais de nouveaux cieux, une nouvelle terre, les antiques « sentiers de nos pères, les premiers moines d'Égypte, et dans ces sentiers « les traces récentes des hommes de notre temps. »

Ce désir de l'abbé de Saint-Thierry de devenir le serviteur de saint Bernard, rappelle à mon souvenir un mot mémorable de J.-J. Rousseau. Ce philosophe étant allé un jour se promener avec Bernardin de Saint-Pierre au Mont-Valérien, à deux lieues de Paris, lorsqu'ils furent parvenus au haut de la montagne, ils formèrent le projet de demander à dîner aux ermites. Ils arrivèrent pendant que ceux-ci étaient à l'église. J.-J. Rousseau proposa à son compagnon d'y entrer, afin d'y faire leur prière. Les ermites récitaient en ce moment les litanies de la Providence qui sont très-belles. Après que les deux voyageurs eurent prié et que les ermites se furent acheminés à leur réfectoire, J.-J. Rousseau dit avec attendrissement : « Maintenant, j'éprouve ce qui est dit dans l'Évangile : *Quand « plusieurs d'entre vous seront rassemblés en mon nom, je serai au milieu « d'eux*. Il y a ici un sentiment de paix et de bonheur qui pénètre l'âme. » Bernardin répondit : « Si Fénelon vivait, vous seriez catholique. » Rousseau répartit hors de lui : « Si Fénelon vivait, je chercherais à être son « laquais, pour mériter d'être son valet de chambre. » (Voy. dans Bernardin de Saint-Pierre, la dernière note à la fin des *Études de la Nature*.)

s'établir, se sanctifier et mourir dans la même retraite, au milieu de ses fils. Il ne restait plus dans le monde qu'Humbeline, leur sœur; elle était mariée, possédait de grandes richesses et vivait dans le luxe du siècle. Le désir de revoir ses frères la fit partir pour Clairvaux, où elle arriva pompeusement parée; mais Bernard, détestant ce faste, refusa de la voir ; confuse et saisie de douleur à cause de ce refus, elle dit à son frère qu'elle avait rencontré à la porte et qui blâmait sévèrement la pompe de sa toilette : « Je ne suis « qu'une pécheresse, il est vrai, mais c'est pour les « pécheurs que Jésus-Christ est mort; et c'est parce que je « suis pécheresse que je viens chercher de bons conseils. « Si mon frère méprise mon corps, que le serviteur de Dieu « ne méprise pas mon âme. Qu'il vienne, qu'il ordonne, je « suis prête à lui obéir. » Bernard vint alors la trouver avec le reste de ses frères; et comme il ne pouvait la séparer de son mari, il commença par lui défendre le luxe des vêtements, les vanités mondaines, et lui prescrivit le genre de conduite dans lequel leur pieuse mère avait toujours vécu.

Humbeline, étant retournée chez elle, suivit fidèlement les ordres de Bernard, et ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit une jeune femme, noble, riche, délicate, par un changement soudain dans ses habits et dans sa nourriture, mener au milieu du monde une vie d'ermite, se livrer aux veilles, aux jeûnes, à de continuelles oraisons. Edifié, vaincu par sa persévérance, son mari consentit à la séparation; aussitôt elle se rendit au monastère de Juilly, où les saintes années de sa vie furent couronnées par une sainte mort.

Telle fut cette famille aimée de Dieu, admirée des hommes, et dont la touchante histoire sera dans tous les siècles un grand sujet d'édification.

Pendant que l'ordre de Cîteaux allait toujours croissant, le mérite et la renommée de Robert d'Arbrissel attiraient à

Fontevrault une immense population. Cet homme apostolique, qui y avait admis jusqu'à trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, voulut que les religieux fussent soumis aux religieuses, les regardassent comme leurs mères, à l'exemple de saint Jean envers la sainte Vierge (1); et à cet effet il nomma pour abbesse Pétronille de Chamillé, jeune veuve de grande prudence et de grande vertu. La reine Bertrade, voulant réparer les scandales qu'elle avait donnés, résolut d'entrer dans cet ordre, et fit à cet effet construire un monastère au diocèse de Chartres, dans une terre nommée Haute-Bruyère, qui était sa dot; Robert y établit une nouvelle colonie; et l'exemple de cette reine, qui s'y fit religieuse, y fit bientôt venir un nombre considérable de filles de qualité.

Le célèbre évêque de Chartres, le saint, le savant Yves, la gloire de l'église de France, le Bossuet de son temps, mourut vers cette époque (2). Zélé, plein de sollicitude et d'intrépidité pour le maintien des canons et de la discipline, pour le triomphe des mœurs et de la religion, il s'était montré dans toutes sortes d'affaires aussi ferme qu'habile, aussi prudent que courageux. Reprenant les vices des grands, sans manquer au respect qu'on doit à la grandeur; défenseur des droits de l'Église, sans porter atteinte à ceux des souverains, il brava tout pour faire son devoir, pour faire entendre la vérité. Pieux, fervent, et par cela même ami du recueillement, il gémissait parfois d'être obligé de se prêter à des occupations tumultueuses qui le privaient

---

(1) Ce fut, dit Longueval, pour rappeler sans cesse à ses religieux le souvenir de ces obligations, qu'il souhaitait que toutes les églises des monastères de son ordre fussent dédiées à la sainte Vierge, avec un oratoire en l'honneur de saint Jean.

(2) Le 13 décembre 1116. Les auteurs varient sur le jour et même sur l'année de sa mort, que les uns placent en 1115 et les autres en 1117; mais j'ai cru devoir, comme Longueval, suivre le martyrologe de l'église cathédrale de Chartres.

de l'union intime avec Dieu, et de cette douce tranquillité qu'exige la prière. Tel fut ce grand prélat, dont la réputation s'étendit dans tout l'Occident, et dont on reconnaît les vertus, le mérite, par les écrits qu'il a laissés (1).

---

(1) Indépendamment du *Décret* d'Yves de Chartres et de sa *Pannormie*, qui sont deux collections des canons et des lois ecclésiastiques, nous avons de lui vingt-quatre sermons; mais de tous ses ouvrages, le plus considérable et le plus estimé est le recueil de ses lettres, qui est, d'après tous les savants, un des plus précieux monuments de l'érudition ecclésiastique que nous ayons pour la fin du xi[e] siècle et pour le commencement du xii[e]. « On a dans ce recueil des lettres d'Yves, » dit le célèbre critique Baillet, « les principaux points de la doctrine, des mœurs et de la « discipline de son temps, et surtout beaucoup de décisions excellentes sur « divers cas de conscience et sur diverses questions de droit qu'on lui pro« posait. On y voit partout une grande connaissance des affaires de l'Église, « une droiture de cœur merveilleuse, une science et une capacité de très« grande étendue, un zèle pour la pureté de la foi et des mœurs, et pour « l'observation des canons, toujours fort ardent, mais toujours éclairé, « discret et tempéré par une modération et une sagesse admirables. »

Yves, dans une de ses lettres, parlait ainsi au pape Pascal contre l'abus des appels : « Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés et « mal intentionnés pour renouveler une affaire décidée... ; car l'opposition « que nous trouvons dans la puissance supérieure affaiblit notre autorité, « parce que nous n'osons exercer la discipline ecclésiastique contre ceux « qui s'adressent à vous, non par confiance dans la justice de leur cause, « mais pour en éloigner le jugement. »

Il écrivait à des religieuses qui avaient des familiarités suspectes avec quelques clercs : « Les saintes femmes qui ont voulu plaire à Dieu ne se « sont point étudiées à plaire à des hommes charnels par des ajustements « précieux et recherchés... ; elles n'ont point cherché à se concilier de « nouveaux attraits par le fard; il faut qu'une vierge chrétienne soit « humble et obéissante, que son visage soit pâle et maigre, que sa peau « soit exténuée par le cilice, qu'elle soit sobre dans sa nourriture, qu'elle « parle avec retenue, qu'elle marche avec modestie et qu'elle soit vêtue « d'habits grossiers. Cet extérieur fera connaître l'intérieur... »

Il disait à un solitaire qui avait de fréquents entretiens avec une femme dévote : « Quiconque fait profession de piété doit avoir assez de charité « pour s'intéresser au salut de son prochain en s'efforçant de faire le sien. « Pour cela il doit particulièrement travailler à acquérir deux choses, qui « sont la bonne conscience et la bonne réputation ; la bonne conscience « pour lui et la bonne réputation pour le prochain. Un homme qui néglige « sa réputation est cruel, parce qu'autant qu'il est en lui il donne la mort « à son prochain... C'est pourquoi, ayant égard à la faiblesse de nos « frères, qui examinent avec autant de curiosité nos actions qu'ils ont

Le clergé de Chartres élut alors Geoffroi, sujet capable et distingué par ses talents. Mais le comte de la ville n'approuvant pas cette élection voulait qu'on en fît une autre; les chanoines résistant, il les enferma dans leur cloître, pilla leurs biens et fit à quelques-uns des menaces de mort. En vain l'on essaya d'apaiser sa colère; il restait inflexible, et le mal croissait tous les jours.

Dans cette extrémité, les chanoines eurent recours à Robert d'Arbrissel et le prièrent de venir.

Ce saint homme était malade; mais, lorsqu'on lui demanda s'il pourrait faire le voyage, il répondit que rien, si ce n'est la mort, ne pourrait l'arrêter. S'étant donc rendu auprès du comte, il lui parla avec tant de force, qu'il le fit consentir à reconnaître l'élection et à rendre les biens qu'il avait enlevés.

Ayant ainsi procuré la paix à l'église de Chartres, Robert y abolit de plus la simonie qui régnait parmi les chanoines, et les fit tous jurer de n'y pas retomber. Ensuite, il alla à Blois visiter Guillaume, comte de Nevers, que le comte de Blois retenait prisonnier (1); et de là il partit pour Orsan, en Berri, où il avait fondé un monastère. Il fut pris pendant ce voyage par une bande de voleurs; le religieux qui l'accompagnait leur ayant dit le nom du maître, ils se jetèrent aussitôt aux pieds de ce saint homme en lui demandant humblement pardon. Robert les releva, les embrassa et partagea avec eux ce qu'il avait sur lui.

Après quelque temps de séjour à Orsan, il se rendit à

« d'indulgence pour les leurs, et qui sont toujours prêts à former un juge-« ment désavantageux sur les plus légères conjectures, appliquons-nous « à ne rien faire dont ils puissent autoriser leur soupçonneuse malignité « et prendre occasion de médire de nous. »

(1) Le comte de Nevers était très-attaché au roi Louis-le-Gros. Il avait suivi ce prince au siége du château de Thomas de Marle; en revenant de cette expédition, il fut pris par Thibault, comte de Blois, qui était alors en guerre avec le roi.

l'abbaye de Bourg-Dieu, où il prêcha pour la dernière fois. Comme il s'en retournait, il se sentit incommodé; appelant alors ses disciples, il leur dit : « Préparez-moi un cercueil « et reportez-moi à Orsan, car je sais que je mourrai de « cette maladie. » Le lendemain, on le porta à Issoudun, et de là à Orsan. En y arrivant, il s'écria : « Cher Fontevrault, « combien j'ai souhaité que mes cendres reposassent dans « ton enceinte! » André, l'un de ses disciples, lui répondit : « Maître, que dites-vous? vous n'avez qu'à ordonner. — « Mais comment y porter mon corps, » répliqua Robert, « on vous l'enlèverait sur le chemin. »

Après avoir reçu les sacrements de l'Église avec les sentiments de la plus grande piété, et comme il touchait à sa fin, il se mit à prier pour tous ses bienfaiteurs, pour tous ses hôtes, pour tous ses amis, pour ses ennemis et pour tous les fidèles vivants et trépassés. Ayant ainsi prié, il dit à un frère lai (1) de lui faire apporter la croix. Dès qu'il la vit, il se jeta de son lit à terre, se prosterna devant ce signe du salut, fit sa profession de foi, dans un grand détail, sur les principaux articles, remercia Dieu de ce que l'ayant fait naître d'un pauvre vieillard et d'une pauvre femme, il l'avait cependant comblé de tant de bienfaits. Puis se tournant vers le prêtre qui lui avait apporté la croix, il lui dit : « Écoutez mes « péchés, que le ciel et la terre les entendent. » Et ayant fait

(1) On appelait frères *lais* ou *convers* les laïques que l'on admettait dans les maisons religieuses et que l'on employait aux fonctions temporelles ; ils y faisaient profession, portaient l'habit de l'ordre, en observaient la règle; mais ils ne recevaient aucun des ordres et ne chantaient point au chœur. Dans les premiers temps, et jusqu'au onzième siècle, on nomma *convers, conversi,* c'est-à-dire convertis, tous les adultes qui embrassaient la vie monastique, pour les distinguer des *oblats*, qui étaient des enfants que les parents engageaient dans les monastères en les offrant à Dieu dès leur bas âge. Le P. Mabillon, dans sa préface du VIe siècle de l'ordre de saint Benoît, dit que ce fut dans le XIe siècle que Jean Ier, abbé de Vallombreuse, reçut le premier des laïques ou frères convers distingués par état des moines du chœur, qui, dès lors, étaient dans la cléricature.

une confession générale de tous les péchés de sa vie, il reçut l'absolution et expira quelques moments après (1). Son corps fut apporté d'Orsan à Fontevrault, ainsi qu'il l'avait souhaité. Léger, archevêque de Bourges, accompagna le convoi et prononça une oraison funèbre en l'honneur du saint homme.

Pendant ce temps, Gérard de Sales, un de ses disciples, prêchait en Aquitaine et fondait divers monastères : celui de Grandselve, au diocèse de Toulouse; celui d'Absie, dans le Poitou; celui de Dalone, dans le Limousin (2).

Un homme, dont le nom et l'infortune sont célèbres, attirait alors à Paris un grand concours d'étudiants. Doué d'un beau génie, d'une imagination vive, savant dans les belles-lettres, il passait pour le plus grand des philosophes de son temps; et comme il éclipsa tous ses contemporains dans l'art de la dialectique, on le jugeait le seul qui entendît bien Aristote. Ami de la dispute, et toujours prêt à entrer en lice, il excellait dans ces tournois, dans ces jeux de l'école, et ne jouissait pas moins de la confusion des vaincus que de son propre triomphe. Naturellement satirique, et ne jugeant personne son égal, il critiquait par vanité, par ca-

---

(1) Le 25 février 1117. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le jour de sa mort. Mais l'opinion de ceux qui placent la mort de Robert au 25 février semble mériter la préférence, étant non-seulement conforme à la tradition de l'ordre, mais encore appuyée de l'autorité de plusieurs nécrologes de Fontevrault, et enfin suivie par plusieurs habiles critiques. Voyez, au surplus, ce que disent à ce sujet les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tom. X, pag. 165 et 166.

La vie de Robert d'Arbrissel fut écrite peu de temps après sa mort par Baudri, évêque de Dol. A la suite de l'écrit de Baudri, l'on en trouve un autre qui est attribué à André, moine de Fontevrault, contemporain de Robert, et qui traite des *dernières années et de la mort de Robert*. Mais cette *seconde vie*, que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* qualifient, à juste titre, de fade et d'insipide production, n'a pas été, ainsi qu'ils le démontrent, écrite par André.

(2) On compte également parmi les monastères fondés par Gérard, celui des Alleux et de Chatelier dans le Poitou.

ractère, et l'on pourrait appliquer à ce philosophe ce que Plutarque dit du poète Théopompus, qu'*il prenait plus de plaisir à médire qu'à louer*.

Cet homme était Pierre Abélard (1). Au nombre de ses disciples, furent Gui de Castello, qui occupa le saint-siége sous le nom de Célestin II; l'illustre Anglais, Jean de Salisbury, et la fameuse Héloïse, qui aurait fait la gloire de son maître, si la vertu en l'un et en l'autre était allée de pair avec la science (2).

Héloïse, nièce de Fulbert, chanoine de Paris, avait un esprit facile et pénétrant, un goût rare pour les langues et les sciences, une grande ardeur pour l'étude. Elle était jeune, ne manquait pas de grâces, et son nom commençait à se répandre dans le monde.

Abélard eut d'abord avec elle un commerce de lettres, et tout en pensant n'aimer en elle que son savoir et son talent, il aimait déjà Héloïse même. Admis dans la maison, comme son professeur, il corrompit bientôt ce cœur tendre et naïf; et ayant déshonoré Héloïse, il l'enleva et la conduisit en Bretagne, où elle mit au monde un fils qu'il nomma Astrolabe.

Ils revinrent ensuite à Paris, et Abélard, pour apaiser Fulbert, promit d'épouser Héloïse; mais celle-ci, pour l'honneur de son séducteur, qui était clerc et chanoine de Sens, ne voulait pas consentir au mariage; elle céda pourtant; mais le mariage eut lieu dans le plus grand secret. Les époux en faisaient un mystère; au contraire, Fulbert le publiait partout. Abélard fut l'objet de quelques railleries; sa vanité s'en offensa, et pour faire cesser ces bruits, il fit entrer sa femme au monastère d'Argenteuil, où elle prit

---

(1) *Abaelardus*.

(2) Voyez le tom. IX de l'*Histoire littéraire de la France*, pag. 65 et suivantes.

l'habit, mais il ne voulut pas qu'elle reçût le voile, afin de pouvoir la reprendre quand bon lui semblerait.

Fulbert, se croyant joué, n'écoute que sa vengeance, fait prendre et mutiler Abélard.

Cet horrible attentat excite dans Paris une violente indignation; l'évêque fait aussitôt instruire le procès, et deux d'entre les coupables ayant été saisis, subissent le talion et ont de plus les yeux crevés. Mais on n'inflige aucune peine au chanoine Fulbert.

Abélard, dès qu'il fut guéri, fit donner le voile à sa femme, et alla s'engager dans la vie monastique, à l'abbaye de Saint-Denis (1).

Le pape Pascal II était mort, et Gélase II, son successeur (2), pour échapper aux persécutions de l'empereur Henri, qui avait créé un anti-pape sous le nom de Grégoire VIII, s'était réfugié en France; mais ce pontife étant tombé malade en arrivant à Mâcon, et s'étant fait porter au monastère de Cluny, termina saintement sa carrière vers la fin de janvier 1119.

Un grand concours de prélats, de seigneurs et de peuple vint honorer à Cluny les funérailles de Gélase, et comme il était urgent de lui donner un successeur, l'on élut unanimement l'archevêque de Vienne (3), prélat également distingué par sa noblesse, par sa prudence et son courage. Il était fils du comte de Bourgogne, parent de l'empereur, et oncle d'Adélaïde, épouse de Louis-le-Gros.

---

(1) An 1119 ou 1120.

(2) Dans le mois de janvier 1118. Il se tint cette même année plusieurs conciles en France, savoir un à Rouen, où l'on traita de quelques affaires concernant les églises d'Angleterre et de Normandie, et où Conrad, légat du pape, se plaignit de l'empereur et demanda un secours d'argent et de prières; un autre à Toulouse, où l'on publia une croisade contre les Sarrasins d'Espagne; et un troisième à Angoulême, où l'on confirma l'élection de l'archevêque de Tours et celle de deux évêques.

(3) Gui, de Bourgogne.

Le nouveau pape, ayant été solennellement couronné à Vienne sous le nom de Calixte II, alla tenir, au mois de juin, un concile à Toulouse, où l'on fit dix canons, dont le troisième, porté contre une secte de manichéens, ordonna que ces hérétiques fussent réprimés par les puissances séculières.

Un autre concile, plus nombreux, avait été indiqué à Reims. Le principal objet que Calixte se proposait était d'y terminer le différend entre l'empereur et le saint-siége au sujet des investitures. A cet effet, il avait envoyé Guillaume de Champeaux et Ponce, abbé de Cluny, auprès de l'empereur, afin de négocier un accommodement. Ce prince promit tout, s'engagea même par écrit, et déclara qu'il serait à Mouzon le 24 octobre pour conférer avec le pape.

Le concile s'ouvrit à Reims, dans l'église métropolitaine, le 20 du même mois. Il s'y trouva quinze archevêques, plus de deux cents évêques de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, avec un grand nombre d'abbés et d'autres ecclésiastiques constitués en dignité. Le pape, après avoir harangué l'assemblée, fit exposer l'affaire négociée avec Henri au sujet des investitures.

Le roi Louis-le-Gros, suivi des principaux seigneurs, entra dans le concile, et montant sur le trône où se tenait le pape : « Je viens, dit-il, demander conseil à cette sainte « assemblée. Le roi d'Angleterre, mon ancien allié, nous a « fait plusieurs injures, soit à moi, soit à mes sujets. Il s'est « emparé par violence de la Normandie, qui est de mon « royaume, et il a traité d'une horrible manière le duc Ro- « bert, son frère et mon vassal ; depuis longtemps il le tient « dans les fers ; voici Guillaume, fils de Robert, dépouillé « de son héritage. J'ai souvent requis ce roi de me rendre « le duc, mais je n'ai pu rien obtenir. Bien plus, il s'est « saisi du comte de Bellesme, mon ambassadeur à sa cour, « et l'a fait enfermer dans un sombre cachot...

« C'est par sa suggestion que le comte Thibauld, son « neveu, s'est méchamment révolté contre moi; et c'est en « lui prêtant le secours de ses armes qu'il m'a fait faire par « mon vassal la guerre la plus atroce. »

Après ces plaintes et quelques autres que Louis exposa d'autant plus vivement qu'il était piqué de sa récente défaite dans les plaines de Brenneville (1), l'archevêque de Rouen essaya de justifier la conduite du roi son maître; mais il s'éleva de si grands murmures qu'il fut bientôt obligé de se taire.

Le jour suivant, le pape déclara qu'il était résolu de se rendre à Mouzon, et ordonna qu'on fît des prières publiques, pendant le temps de son absence, pour demander à Dieu l'heureuse fin de cette affaire. Il arriva le jeudi soir au lieu du rendez-vous, et envoya le lendemain au camp de l'empereur pour régler le traité; ce prince nia d'abord qu'il eût promis ce dont on lui parlait; mais, confondu par son propre écrit et par l'énergique langage de l'évêque de Châlons, il prétendit qu'on l'avait surpris en lui faisant souscrire une promesse qu'il ne pouvait exécuter sans porter une grave atteinte aux droits de sa couronne: « Prince, » lui dit le même évêque, « vous nous trouverez « entièrement fidèles en nos engagements, car le pape ne « prétend pas amoindrir votre autorité, nonobstant ce que « peuvent penser et ce que veulent persuader certains « esprits, amis de la discorde. Au contraire, il déclare

(1) Ce combat fut livré en 1119, non loin des Andelys. Le roi d'Angleterre avait partagé son armée en trois corps. Les deux premiers furent rompus. Les Français ne pensaient qu'à tuer et à piller, lorsqu'ils virent le troisième corps, qui n'avait pas encore combattu, s'avancer contre eux en bon ordre. Aussitôt ils se mirent à fuir, et ni leurs généraux ni le roi ne purent parvenir à les rallier. On raconte qu'un fantassin anglais ayant saisi par la bride le cheval de Louis, en criant : *Le roi est pris* ; celui-ci lui dit : *Si tu connaissais le jeu des échecs, tu saurais que le roi ne se prend jamais*, et le tua d'un coup de hache.

« publiquement que tous vos sujets vous doivent servir à « la guerre, ainsi qu'en tout le reste, comme ils l'ont fait « jusqu'à présent sous votre règne et sous celui de vos « prédécesseurs. En cessant de vendre les évêchés, vous « ne diminuerez pas votre puissance ; ce sera plutôt « l'augmenter. »

L'empereur, n'ayant rien à répondre, demanda jusqu'au lendemain, et lorsqu'on vint le lendemain pour savoir sa réponse, il réclama un nouveau délai, disant qu'il voulait assembler une diète générale pour lui soumettre cette affaire.

Le pape, ayant appris ce qui s'était passé, quitta sur-le-champ Mouzon et se rendit dans un château du comte de Champagne. L'empereur l'envoya prier d'attendre encore jusqu'au lundi ; mais le pontife répondit : « J'ai fait pour « avoir la paix ce que n'a jamais fait aucun de mes prédé« cesseurs. J'ai quitté un concile général, pour venir traiter « avec ce prince ; je ne l'attendrai plus. Il faut que je « retourne vers mes frères. Si Dieu veut nous accorder « la paix, je serai toujours prêt à recevoir l'empereur, soit « pendant le concile, soit après. »

Et il partit dans la nuit du dimanche, faisant grande vitesse, car il craignait que l'empereur ne le fît arrêter. Il arriva le même jour à Reims ; et les séances du concile ayant recommencé le lundi, continuèrent jusqu'au jeudi. On y dressa cinq canons contre la simonie, contre les investitures des évêchés et des abbayes, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, contre ceux qui exigeraient quelque rétribution pour le baptême, les saintes huiles, la sépulture, la visite ou l'onction des malades, et enfin contre l'incontinence des clercs (1). L'on y publia de plus un

(1) Il y avait encore en Normandie des prêtres qui se mariaient, nonobstant les défenses si souvent portées par les canons. Geoffroi, archevêque de Rouen, étant de retour du concile de Reims, tint un synode dans

décret pour ordonner l'observation de la *Trève de Dieu*. Après cela l'on apporta quatre cent vingt-sept cierges allumés, que l'on distribua à un pareil nombre d'évêques et d'abbés qui eurent ordre de se lever. Alors le pontife prononça la sentence d'excommunication contre l'empereur Henri, contre l'anti-pape Bourdin et contre plusieurs de leurs adhérents; en même temps, chacun éteignit son cierge; et le pape ayant donné sa bénédiction à tous les assistants, le concile fut clos.

Calixte II, ayant quitté Reims, se rendit à Gisors afin de conférer avec Henri, roi d'Angleterre. Le pape dit à ce prince : « J'ai promis au concile de travailler à ramener la « paix; voilà pourquoi je suis venu ici, et comme il faut, « suivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appar- « tient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert, « votre frère, et le duché de Normandie à son fils. » Mais le roi répondit qu'ayant été sollicité par tous les gens de bien de délivrer cette province des violences et des rapines que son frère y autorisait, il avait dû recourir aux armes; et qu'ayant triomphé, il avait rétabli les lois et la tranquillité publique; qu'il ne pouvait donc sans péril donner à l'un la liberté, à l'autre le duché.

Cette réponse ayant paru satisfaire le pape, il fut alors question de traiter de la paix avec Louis-le-Gros; et comme les deux rois étaient également fatigués de la guerre, l'on arriva facilement à les mettre d'accord.

Henri, peu de temps après, ayant quitté la Normandie pour retourner en Angleterre, s'embarqua seul sur un na-

---

lequel, après avoir notifié aux prêtres de son diocèse les décrets de ce concile, il défendit absolument tout commerce avec les femmes sous peine d'anathème. Les prêtres qui étaient mariés murmurèrent; mais Geoffroi fit entrer des gens armés qui les frappèrent rudement et firent couler le sang de quelques-uns d'entre eux. Ce procédé violent, scandaleux, intimida les prêtres concubinaires, et fut, dit Longueval, plus efficace que les canons.

vire; sa famille était montée sur un autre avec de nombreux seigneurs, la fleur de la noblesse anglaise; la mer était calme, le vent favorable, et la foule joyeuse ne songeait qu'à se divertir. Tout à coup le navire touche, s'entr'ouvre, s'enfonce et disparaît. Tout le monde périt. Le roi voit cette catastrophe, et, le cœur accablé du plus mortel chagrin, il poursuit son triste voyage (1).

Cependant le pape sortit de France, gagna l'Italie et fit son entrée dans Rome au milieu des plus grands honneurs, et des plus vives acclamations.

Le cardinal Conon, dont Calixte, avant de partir, avait confirmé la légation pour la France et l'Allemagne, vint au mois d'octobre 1120 tenir à Beauvais un concile dans lequel on canonisa saint Arnoul, ancien évêque de Soissons (2).

L'ordre des *Prémontrés* fut établi cette même année par le zèle de saint Norbert. Ce pieux fondateur, que le Seigneur avait envoyé pour édifier son Église par la pureté de sa vie, par sa ferveur, par ses austérités, était né dans le pays de Clèves, d'une noble famille. Engagé de bonne heure dans l'état ecclésiastique, il ne comprit point d'abord l'étendue de sa vocation. Admis dans le palais de l'archevêque de Cologne, puis à la cour de l'empereur, il y vivait

---

(1) Comme il ne restait à ce prince que sa fille Mathilde, laquelle était mariée avec l'empereur d'Allemagne, il se résolut à contracter un nouveau mariage; mais n'ayant pas eu d'enfants de cette seconde union, il déclara pour son héritière sa fille Mathilde lorsqu'elle fut devenue veuve, et il la maria à Geoffroi, surnommé Plantagenet, fils du comte d'Anjou. Henri étant mort en 1135, son neveu Étienne, comte de Boulogne, passa en Angleterre, se fit couronner roi, battit les Écossais qui soutenaient le parti de Mathilde, fut fait prisonnier dans une autre bataille, fut rendu à la liberté en échange de Glocester, frère naturel de Mathilde, et continua la guerre jusqu'en 1153, époque à laquelle il déclara pour son héritier Henri Plantagenet, fils de Mathilde et du comte d'Anjou.

(2) Ce saint évêque était mort, en l'an 1087, dans un monastère qu'il avait fondé au diocèse de Tournai. On présenta au concile l'histoire de sa vie et celle des miracles qui s'étaient opérés sur son tombeau.

plein de lui-même, enorgueilli des applaudissements du monde, ne pensant qu'au luxe et à la vanité. Cette prospérité pouvait le perdre; mais Dieu vint à son secours. Un jour, pendant qu'il traversait une belle prairie, bien monté, vêtu de soie, suivi d'un seul valet, il fut surpris par un terrible orage, et la foudre tombant aux pieds de son cheval, fit dans la terre une profonde fosse. Le cheval et le cavalier tombèrent à la fois. Norbert resta pendant une heure privé de sentiment, et lorsqu'enfin il eut repris ses sens : « *Seigneur,* » s'écria-t-il, « *que faut-il que je fasse?* » Et il entendit comme une voix intérieure qui lui disait : « Quitte le mal et fais le bien ! » Aussitôt il rentra chez lui, se revêtit d'un cilice, se retira dans un monastère, et ayant été ordonné prêtre, il résigna ses bénéfices, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et vint nu-pieds jusqu'en Languedoc trouver le pape Gélase, qui lui permit de prêcher partout où il voudrait. Muni de cette permission, qu'il fit renouveler à Reims par le pape Calixte, il se mit à parcourir avec Hugues, son compagnon, les châteaux, les villes, les villages, prêchant, l'un et l'autre, la parole de Dieu, terminant les différends, réconciliant les ennemis. Admirés, vénérés partout où ils passaient, ils s'étaient acquis une telle réputation, que lorsqu'ils approchaient d'un bourg ou d'un hameau, les bergers quittaient leurs troupeaux et couraient les annoncer; on sonnait les cloches, le peuple se rendait en foule à l'église et entendait dévotement la messe et le sermon. Sur le soir on les menait au logis, et celui-là s'estimait heureux qui les recevait chez lui.

Norbert s'asseyait à terre au moment du repas, mangeait sur ses genoux, n'employait que le sel pour tout assaisonnement, et ne buvait que de l'eau.

Retenu quelque temps chez Barthélemi, évêque de Laon, il témoigna le désir d'aller vivre dans la solitude, et ce prélat, cédant à ses désirs, le conduisit dans plusieurs en-

droits, afin qu'il pût choisir celui qui lui plairait; ils parcoururent ainsi divers lieux; Norbert priait et disait ensuite à l'évêque : « Non, ce n'est point ici la demeure que le Seigneur m'a destinée ; » et ils continuaient à marcher. Enfin, l'évêque le mena dans un lieu nommé *Prémontré*, où se trouvait une église de Saint-Jean, dans laquelle ils entrèrent. L'évêque ayant fait sa prière, dit à Norbert de finir la sienne, parce qu'il se faisait tard et que le lieu était désert. Mais Norbert le pria de lui laisser passer la nuit dans cette église. L'évêque partit alors, et revint le lendemain pour savoir si ce lieu convenait à Norbert; celui-ci, plein de joie, lui répondit : « C'est ici que je demeurerai ; c'est l'asile que « Dieu m'accorde ; beaucoup de religieux y feront leur « salut. »

Bientôt, en effet, cet institut devint célèbre, et trente ans après sa naissance, il y avait au chapitre général de Prémontré près de trois cents abbés de l'ordre (1).

Pendant que saint Norbert travaillait avec tant de zèle dans le champ du Seigneur, saint Bernard fondait l'abbaye de Trois-Fontaines au diocèse de Châlons-sur-Marne, et celle de Fontenai au diocèse d'Autun (2); et la grâce commençait à se rendre en lui plus sensible par le don de prophétie et par les miracles. Aussi voyait-on accourir à Clairvaux, non-seulement des séculiers, mais encore des

(1) Cet institut, qui se répandit dans tout le monde chrétien, compta dans la suite jusqu'à mille abbayes d'hommes, trois cents prévôtés et cinq cents abbayes de filles, sans parler des prieurés. Saint Norbert donna à ses disciples la règle de saint Augustin.

(2) Ces deux abbayes, fondées en 1118, furent les deux premières filles de Clairvaux.

La même année et la suivante, furent fondés de nouveaux monastères de l'ordre de Cîteaux, savoir : Prulli au diocèse de Sens, Bonnevaux au diocèse de Vienne, la Cour-Dieu au diocèse d'Orléans, Bellevaux au diocèse de Besançon, Boras au diocèse d'Auxerre, Cadouin au diocèse de Sarlat.

moines et des chanoines réguliers qui s'enfuyaient de leurs monastères pour embrasser cet institut. Cependant l'exemple contraire fut donné par un religieux.

Un jeune homme nommé Robert, cousin-germain du saint abbé, avait été, dès son enfance, offert à Cluny par ses parents, et après son noviciat, qu'il avait fait à Cîteaux, on l'avait mis à Clairvaux, sous la conduite de Bernard ; mais l'abbé de Cluny ayant envoyé son grand-prieur pour engager Robert à venir dans son abbaye, ce jeune religieux, cédant aux pressantes instances dont il était l'objet, partit secrètement et devint moine de Cluny (1). Saint Bernard attendit longtemps, mais en vain, le retour de ce fugitif; enfin, il lui écrivit cette lettre tendre et touchante, inspirée par la charité :

« Je ne demande pas, » lui disait-il, « pourquoi vous « êtes sorti; je me plains de ce que vous n'êtes pas encore « revenu. Venez seulement, et la paix sera faite ; retournez, « vous aurez satisfait, et je chanterai avec joie : « *Il était « mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé.* » « Je veux que ce soit par ma faute que vous soyez sorti ; « j'ai été trop sévère à un jeune homme délicat; mais si « vous ne me pardonnez pas après cet aveu, vous commen- « cerez aussi à être coupable.

« Un autre vous parlerait autrement; il vous ferait sentir « la gravité de votre faute pour vous inspirer une crainte « salutaire... ; mais moi qui vous connais, je sais que l'a- « mour fera plus d'impression sur vous que la crainte (2). »

---

(1) L'abbé de Cluny envoya aussitôt à Rome pour faire approuver par le pape le changement de Robert; et comme il ne s'y trouva aucun contradicteur, le pontife accorda ce qu'on lui demandait.

(2) L'abbé de Saint-Thierry (*Vita Bernardi*, cap. XI) raconte que cette lettre fut accompagnée d'un miracle; voici son récit : « Bernard dictait, « et le révérend Guillaume écrivait la lettre sur un parchemin. Ils étaient « tous deux assis à l'air, car ils étaient sortis de l'enclos du monastère, « afin d'écrire plus secrètement. Tout à coup éclata une averse, et celui

Ses vœux furent exaucés plus tard, et Robert lui ayant été rendu par Pierre-le-Vénérable, devenu abbé de Cluny, porta pendant soixante-sept ans le joug de la vie monastique dans l'ordre de Cîteaux, et fut établi abbé de la Maison-Dieu au diocèse de Bourges.

Cependant, Abélard, invité par quelques disciples à reprendre le cours de ses leçons publiques, et désirant d'ailleurs sortir de Saint-Denis, avait obtenu de l'abbé la permission de se rendre à Provins dans un prieuré de moines; et, y ayant ouvert une école, il enseignait la dialectique et la théologie. L'affluence d'étudiants fut si considérable, qu'il n'y avait point dans la ville assez de bâtiments pour les loger, assez de provisions pour les nourrir (1). Cette réputation excita l'envie; l'on essaya de lui ôter la chaire sous prétexte qu'un tel emploi n'était pas séant pour un moine, et qu'il s'était ingéré d'enseigner sans avoir préalablement été déclaré maître (2). Mais on pensa que cette formalité ne donnait point la science, qu'elle pouvait la faire supposer, servir à la prouver, et qu'Abélard avait assez donné de preuves de la sienne.

Mais son penchant pour la nouveauté, la hardiesse de son esprit, sa passion pour la polémique, sa vanité de vouloir rendre raison de tout, l'excitèrent à entreprendre

---

« qui écrivait (ainsi que nous l'avons appris de sa propre bouche) voulut « serrer la feuille. Le saint père lui dit : C'est l'ouvrage de Dieu; écrivez, « ne craignez rien. Et Guillaume écrivit la lettre au milieu de la pluie, « sans qu'elle fût mouillée, lorsqu'il pleuvait de toutes parts. »

(1) C'est du moins ce que dit Abélard dans l'histoire de ses infortunes, (*Historia calamitatum*) : *Ut nec locus hospitiis nec terra sufficeret alimentis.*

(2) L'expression *sine magistro* a été interprétée dans des sens différents. J'ai adopté l'interprétation donnée par dom Mabillon et suivie par le P. Longueval. Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, p. 82), pense que cette expression ne signifie autre chose que la permission requise pour enseigner dans les écoles particulières, et qui était accordée par les chanceliers ou scolastiques des écoles épiscopales. C'est aussi ce que soutiennent les continuateurs de dom Rivet, t. XII, p. 93, à la note.

l'explication des mystères, en mêlant la théologie à la philosophie.

Or, comme depuis la fin du siècle précédent, les questions sur la Trinité étaient, pour les dialecticiens, un sujet fréquent de dispute, il s'attacha principalement à traiter ce mystère dans un écrit ayant pour titre : *Introduction à la Théologie* (1).

Ce livre fit grand bruit; deux professeurs de Reims, Albéric et Rotulfe, y découvrirent des erreurs, le dénoncèrent à l'archevêque, et le légat Conon, ayant convoqué un concile à Soissons (2), Abélard fut cité, comparut, discuta, fut condamné à brûler son livre, lut à genoux le symbole de saint Athanase en forme de profession de foi, fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Médard, et renvoyé peu de temps après à celle de Saint-Denis, où il ne tarda pas à se brouiller avec les moines, parce qu'il n'admettait pas que leur saint patron fût le même que saint Denis l'Aréopagite, ainsi qu'on le croyait alors.

Pour échapper aux persécutions, dont on le menaçait, il quitta nuitamment le cloître, s'enfuit à Provins, et obtint enfin, après bien des agitations, la permission de se fixer où bon lui semblerait.

Alors il alla s'établir dans un endroit désert, près de Nogent-sur-Seine. Ses disciples, ayant appris le lieu de sa retraite, vinrent en foule l'y trouver, et dressèrent autour de son humble cellule des cabanes de roseaux. Bientôt le logement du maître, ainsi que l'oratoire qu'il avait lui-même

---

(1) Cet écrit, le commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, et toute l'histoire des rapports d'Abélard avec Héloïse, ont été publiés, en 1616, par François d'Amboise. M. Cousin a publié, en 1836, en un volume in-4°, divers autres ouvrages inédits d'Abélard : le *Oui* et le *Non*, *sic et non* que le savant dom Rivet (t. IX de l'*Hist. litt.*, p. 210) avait déclaré indigne de paraître au grand jour; la *Dialectique*, des *Gloses sur les catégories*, etc.

(2) An 1121.

construit avec du jonc et de la paille, furent bâtis en pierre et sur un plan plus spacieux. Quand les travaux furent finis et l'oratoire dédié, Abélard le nomma *Paraclet*, c'est-à-dire *consolateur*, parce que c'était pour lui, après tant de traverses, un lieu de paix et de repos. Élu abbé de Saint-Gildas de Ruis, dans l'évêché de Vannes, il accepta cette charge avec joie (1); mais sa fâcheuse destinée ne lui faisait éviter un malheur que pour le jeter dans un autre; car, ayant voulu réformer ses moines qui vivaient dans un grand désordre, il s'en fit autant d'ennemis. Il était là depuis trois ans, lorsqu'il apprit que les religieuses d'Argenteuil, dont Héloïse était alors prieure, avaient été chassées (2). Aussitôt il partit, fut prendre son ancienne épouse, la mena au Paraclet avec celles des sœurs qui voulurent la suivre, et lui donna cet établissement dont elle fut supérieure et qu'elle gouverna très-régulièrement. Quant à lui, il quitta ce séjour qui lui était si cher, et retourna à Ruis, afin de faire cesser les bruits que la malignité faisait courir encore.

Cependant le pape Calixte II n'avait cessé de travailler à l'extinction du schisme; l'anti-pape Bourdin avait été fait prisonnier et placé dans un cloître. L'empereur avait enfin renoncé *à toute investiture par l'anneau et par la crosse, déclaré qu'il accordait à toutes les églises de faire librement l'élection et la consécration de leurs prélats, et s'était enfin engagé à restituer au saint-siége et aux autres églises les biens et possessions qu'il avait usurpés.*

Le pontife, de son côté, avait consenti à ce que *les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique fussent*

(1) Vers l'an 1126.

(2) Cela se fit par ordre du légat du saint-siége, lors du concile de Paris, tenu en 1129. L'esprit du monde s'était glissé dans cette maison et avait fait de si funestes ravages, qu'on fut obligé d'en venir à une expulsion. Argenteuil fut alors habité par des moines de Saint-Denis.

faites en présence de l'empereur, sans simonie et sans violence; et à ce que l'élu fût mis par le sceptre en possession des fiefs et des régales.

L'empereur, ayant fait la paix avec l'Église, voulut porter la guerre en France. Il était excité à cette expédition par le roi d'Angleterre (1) et par son propre ressentiment, car il se sentait toujours vivement offensé de ce que Louis-le-Gros l'avait laissé frapper d'anathème au concile de Reims. Aussi se proposait-il de marcher droit sur cette ville et de la mettre en cendres. Il leva donc une armée formidable et s'avança vers la frontière.

Le roi Louis-le-Gros assembla ses barons, leur exposa les dangers de l'État, et leur représenta que, s'agissant d'une guerre étrangère dans laquelle les intérêts et l'honneur de la France allaient être engagés, ils devaient oublier leurs querelles, mettre fin à leurs dissensions, et marcher tous ensemble à la défense du royaume. Il leur dit donc qu'il comptait sur eux et qu'il les attendait dans la ville de Reims. Et tous ces grands, ayant promis de faire leur devoir, levèrent aussitôt leurs troupes, et vinrent de toutes parts grossir l'armée du roi (2).

---

(1) Après le naufrage de la famille de ce prince, Guillaume Cliton, fils de Robert, croyant le moment favorable pour entrer en possession du duché de Normandie, recommença la guerre, soutenu par plusieurs seigneurs tant normands que français, et secrètement appuyé par le roi Louis-le-Gros; mais il échoua dans son entreprise.

(2) An 1124. Guibert, abbé de Nogent, mourut cette même année; un autre écrivain qui était une des lumières de l'Église, Marbode, évêque de Rennes, était mort l'année précédente, qui est celle à laquelle on rapporte la fondation de la chartreuse de Mont-Dieu, dans le diocèse de Reims.

Saint Étienne de Muret, dans le Limousin, finit aussi sa carrière en l'année 1124, le 8 du mois de février. Après sa mort, les moines du prieuré d'Ambazac, dépendant de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, ayant prétendu que Muret leur appartenait, les disciples de saint Étienne, ne voulant pas avoir de procès, emportèrent le corps de leur maître et s'établirent, non loin de là, en un lieu appelé Grandmont, dont l'ordre prit le nom.

La réunion de tous ces corps effraya l'empereur; il avait espéré surprendre son rival; mais le voyant si promptement armé et soutenu par de si grandes forces, il n'osa point braver les chances d'un combat et retourna prudemment sur ses pas. Les Français, qui étaient venus comptant livrer bataille, voulurent alors marcher vers les états de l'empereur; mais les sages exhortations des archevêques et des évêques finirent par les retenir.

Louis, ayant congédié ses troupes, prit la route de Saint-Denis, où il vint rendre à Dieu d'humbles actions de grâces pour le succès qu'il avait obtenu sans effusion de sang. Il fit de grandes libéralités à ce monastère, qui avait alors Suger pour abbé, et reporta lui-même jusqu'à leur place ordinaire les vénérables châsses d'argent qui contenaient les corps des saints martyrs, et qui, tant qu'avait duré le rassemblement des troupes pour la guerre, étaient restées sur le maître-autel, honorées nuit et jour de continuelles prières par les religieux et par le peuple (1).

Le 13 décembre de la même année (2), le pape Calixte II termina sa carrière, et fut remplacé par Honorius II.

L'empereur Henri V mourut cinq mois après dans la ville

---

(1) Sugerius, *Vita Ludov.*

Louis-le-Gros, avant de partir pour Reims, avait été prendre sur l'autel de Saint-Denis l'étendard appelé *oriflamme*, bannière rouge soutenue par une lance dont le bois était couvert de cuivre. C'est la première fois qu'il est fait mention dans notre histoire de cette bannière, qui eut depuis dans les guerres le privilége d'être le premier et le principal étendard de l'armée. On voit aussi dans l'*Histoire de Louis-le-Gros*, par Suger, qu'après la mort des rois de France, leurs couronnes *appartenaient de droit* à l'abbaye de Saint-Denis.

(2) An 1124. Peu de temps avant sa mort, ce pape avait reçu des lettres d'Otton, évêque de Bamberg, qui sollicitait son autorisation pour aller en Poméranie prêcher l'Évangile aux peuples récemment soumis par Boleslas, duc de Pologne, lesquels demandaient à être baptisés, ainsi que l'annonçait ce duc, qui faisait de vives instances pour l'accomplissement de cette entreprise. Calixte s'empressa d'accorder cette permission, et Otton, étant parti, recueillit parmi ces idolâtres une abondante moisson.

d'Utrecht, et comme il n'avait pas d'enfant, les évêques et les seigneurs donnèrent sa couronne à Lothaire II, duc de Saxe.

Le nouvel empereur s'étant rendu à Spire, où des députés du peuple et du clergé de Magdebourg devaient élire un archevêque en sa présence, saint Norbert, qui venait d'arriver, fut prié de prêcher devant cette assemblée. Son talent, sa réputation, l'effet qu'il produisit sur tous les assistants, appelèrent sur lui les suffrages, et l'on se mit aussitôt à crier : « Voici notre père, voici notre pasteur! » Et sans lui donner le temps de se reconnaître, on l'enleva pour le conduire à Magdebourg. Il y entra nu-pieds et couvert de haillons; le portier du palais, le prenant pour un pauvre, voulut l'empêcher de passer; mais averti que c'était là son maître, il fut si confus qu'il s'enfuit pour se cacher; Norbert le rappela et lui dit : « Ne craignez rien, mon ami, « vous m'avez mieux connu que tous les autres qui me « forcent d'habiter un palais qui convient peu à ma pau- « vreté (1). »

Hildebert, évêque du Mans, élu depuis quelque temps (2) archevêque de Tours, éprouva de la part du roi une injuste persécution.

Ce prélat, à son arrivée dans sa nouvelle église, ayant trouvé le doyenné et l'archidiaconé vacants, s'était hâté d'en disposer. Un an après, le roi donna ces dignités à deux autres personnes.

---

(1) Hugues, qui avait été le compagnon de saint Norbert, fut élu abbé de Prémontré. Il gouverna cet ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'à l'an 1164, et le fit fleurir en France, tandis que saint Norbert l'étendait en Allemagne. Ce saint archevêque occupa glorieusement son siége jusqu'au 6 juin 1134, jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église d'un monastère de son ordre qu'il avait fondé à Magdebourg. Ses reliques furent dans la suite transférées à Prague dans la crainte qu'elles ne fussent profanées par les sectateurs de Luther.

(2) An 1125.

Hildebert réclama respectueusement; mais le roi, voulant être obéi, lui défendit de toucher en aucune manière aux revenus de ces deux dignités, et fit confisquer de plus divers biens de l'église de Tours. Quelque injuste, quelque violent que fût ce procédé, l'archevêque, n'oubliant point les égards dus au prince, ne se plaignit qu'avec douceur. « Le roi, » écrivait-il dans une de ses lettres, « a plus be- « soin d'exhortations que de réprimandes, de conseils que « de préceptes, d'instruction que de correction. Il faut lui « représenter avec respect qu'il ne doit point décharger sa « colère sur un évêque qui a blanchi dans l'épiscopat... « Parmi toutes mes angoisses, la colère ne m'a jamais « transporté jusqu'à me faire naître le désir de me plaindre « du roi et d'obtenir la paix avec les armes de l'Église (c'est- « à-dire par la voie des censures). La paix que les puis- « sances n'accordent que par crainte n'est jamais bien so- « lide. J'ai un moyen plus court pour parvenir à cette paix : « je me reposerai de tout sur les soins du Seigneur, et il « m'accordera ce que je souhaite. Les cœurs des rois ne « sont dans sa main que comme un morceau de cire; il « leur donne la forme qu'il lui plaît. » Cette conduite modérée, cette pieuse confiance eurent un plein succès, et le roi répara ses torts.

Pendant le cours de cette affaire, Hildebert assembla un concile à Nantes (1) pour réformer plusieurs abus. Parmi les règlements qui y furent dressés, en présence de Conan, duc de Bretagne, on remarque l'abolition de deux coutumes inhumaines; la première, qui attribuait au Seigneur, après la mort du mari ou de la femme, tous les biens meubles du défunt; la seconde, qui frappait de confiscation les débris des naufrages (2).

---

(1) An 1127.

(2) Cet usage barbare était très-ancien et universellement suivi. Quel-

Le roi eut également un assez grave démêlé avec Étienne, évêque de Paris, dont il fit saisir le temporel. Ce prélat, se voyant opprimé, mit Paris en interdit, engagea dans sa cause l'archevêque de Sens et fit intervenir l'abbé de Cîteaux, celui de Pontigny, ainsi que saint Bernard; mais cette intervention fut sans aucun effet. Le roi écrivit au pape, qui leva l'interdit. Saint Bernard adressa sur ce point des plaintes au pontife, qui persista dans ce qu'il avait fait. Le prince, toutefois, finit par s'adoucir, et cette affaire s'arrangea au gré de tout le monde.

Le 2 mars de la même année (1127), Charles-le-Bon, comte de Flandre, ayant été assassiné à Bruges pendant qu'il était à prier dans l'église de Saint-Donatien, Louis-le-Gros s'empressa de partir, alla venger ce meurtre, et fit élire au comté de Flandre Guillaume Cliton, fils de Robert de Normandie, car Charles-le-Bon ne laissait pas d'enfants. Mais la conduite de Guillaume ayant indisposé son peuple, le pays fut en proie à la guerre civile, et ce prince ayant été tué dans un combat l'année suivante, Thierry d'Alsace, son compétiteur, resta possesseur du comté (1).

Le cardinal Mathieu, évêque d'Albane, et légat du saint-siége, vint tenir un concile à Troyes, dans le mois de janvier 1128. Hugues de Payens, instituteur d'un nouvel ordre militaire, s'y présenta, suivi de quelques chevaliers. Cet

---

ques personnes qui avaient fait naufrage et qui avaient été pillées dans les Cyclades ayant présenté une pétition à Marc-Aurèle pour obtenir justice, cet empereur répondit que telle était la loi de la mer : *Lex autem maris*. Constantin rendit une loi célèbre en faveur des naufragés : *Si quando naufragio navis expulsa fuerit ad littus vel si quando aliquam terram attigerit ad dominos pertineat, fiscus meus sese non interponat. Quod enim jus habet fiscus in aliena calamitate, ut de re tam luctuosa compendium sectetur.* (*Cod.*, lib. XI, tit. v.)

Ducange, dans son *Glossaire*, nous apprend que ce droit des seigneurs sur les choses jetées par la mer était appelé *lagan*.

(1) Voy. la *Vie de Charles-le-Bon*, par Galbert, notaire, c'est-à-dire syndic de Bruges à l'époque de l'assassinat de ce comte.

ordre, depuis si célèbre, avait commencé à Jérusalem neuf ans auparavant. Quelques guerriers de noble race s'étaient engagés au service de Dieu entre les mains du patriarche, et avaient fait vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Et comme ils n'avaient ni église, ni habitation certaine, Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna un logement dans le palais qu'il avait près du temple de Salomon, ce qui les fit nommer *Templiers*. Le premier devoir qui leur fut imposé fut de garder les chemins contre les malfaiteurs et de pourvoir, par leur courage et par leur vigilance, à la sûreté des pèlerins. Cet ordre ne comptait encore que neuf membres, lorsque plusieurs d'entre eux vinrent en Occident pour exciter les peuples à fournir des secours aux chrétiens de la Terre-Sainte, qui voulaient assiéger Damas. Ces chevaliers s'étant donc rendus à Troyes, et ayant exposé au concile les observances qu'ils avaient commencé de garder, on leur donna une règle écrite qui fut approuvée par le saint-siége, confirmée par le patriarche, et acceptée par le chapitre de cet ordre (1).

Le légat alla tenir, la même année, un concile à Rouen, et publia plusieurs décrets, dont le premier est ainsi conçu : « Aucun prêtre n'aura de femme ni de concubine. Celui qui ne voudra pas s'en séparer ne gardera ni son église, ni aucun autre bénéfice, et aucun fidèle n'assistera à sa messe (2). »

---

(1) Les Templiers portaient des croix d'étoffe rouge sur leur habit blanc, pour se distinguer des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui portaient une croix de linge blanc sur leur habit noir.

(2) Voy. Orderic Vital, lib. XII. Cet écrivain, qui nous a laissé un ouvrage partagé en treize livres, sous le titre d'*Histoire ecclésiastique*, était né en 1075. A l'âge de onze ans, il reçut l'habit monastique et la tonsure cléricale dans l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Évroul, au diocèse de Lisieux, et fut revêtu du sacerdoce en l'an 1107. L'honneur de la prêtrise ne lui servit pas de degré pour s'élever aux dignités. Dans sa vieillesse, il se félicitait de n'avoir jamais éprouvé les dangers du siècle, ni les inconvénients de l'indépendance. « Me voilà, » disait-il, « courbé sous le poids des années

Le pape Honorius II, étant tombé malade au palais de Latran, se fit porter au monastère de Saint-André, où il mourut le 14 février de l'an 1130. Un certain nombre de cardinaux, craignant le tumulte et la brigue, élut secrètement le cardinal Grégoire, qui prit le nom d'Innocent II. Mais le mal qu'on voulait éviter ne s'accomplit pas moins; car Pierre de Léon, cardinal prêtre, allié aux plus puissants de Rome, se fit élire aussi et prit le nom d'Anaclet (1). L'Église romaine fut ainsi replongée dans le schisme.

Innocent II se recommandait par son mérite, par sa piété, par sa modestie, par ses vertus; Anaclet, par son crédit, par ses richesses.

Le premier n'avait d'autre appui que son droit et l'estime des gens de bien; le second, ayant gagné par ses largesses la plus grande partie des habitants de Rome, se trouvait de plus soutenu par Roger, maître de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille.

Entouré de dangers, et trop faible pour se défendre, Innocent II quitta secrètement la ville avec les cardinaux qui tenaient son parti, s'embarqua sur le Tibre, gagna Pise par mer, et envoya des légats en France pour y faire approuver son élection, tandis que son compétiteur écrivait de tous côtés dans son propre intérêt.

Le roi Louis-le-Gros, voulant agir avec sagesse dans une si grande affaire, indiqua un concile à Étampes (2) pour

---

« et des infirmités. Je touche au terme d'une vie que j'ai eu le bonheur « de passer au service de Dieu; et tandis que je considère les agitations « des grands de la terre, je me réjouis de l'état d'assujettissement et d'hu- « milité où la Providence m'a toujours tenu depuis mon enfance. » Il vivait encore en 1043; on ignore le jour et l'année de sa mort.

(1) Cet anti-pape était petit-fils de Léon, juif converti et baptisé par le pape Léon IX, qui lui donna son nom. Il fut envoyé en France pour apprendre les belles-lettres; et avant de retourner à Rome, il prit l'habit monastique à Cluny. Les auteurs de ce temps le représentent comme un homme de mauvaises mœurs.

(2) En avril 1130.

décider lequel des deux d'Innocent ou d'Anaclet devait être reconnu pontife légitime.

Quand tout le monde fut arrivé, et qu'on se fut préparé par le jeûne et par des prières, le concile s'ouvrit, et le roi, les évêques et les grands du royaume s'étant assis pour discuter cet important sujet, l'on convint d'un commun accord de s'en remettre au jugement de l'abbé de Clairvaux. Saint Bernard n'accepta qu'en tremblant ce suprême arbitrage, examina l'affaire avec le plus grand soin, et déclara qu'Innocent devait être reconnu pape. D'unanimes acclamations suivirent ces paroles, et l'on se mit à chanter des hymnes pour louer le Seigneur (1).

Innocent II, ayant appris cette heureuse nouvelle, prit congé des Pisans, et vint débarquer en France, tint un concile à Clermont où il excommunia l'anti-pape Anaclet, passa plusieurs jours à Cluny, et se rendit à Saint-Benoît-sur-Loire où le roi vint le saluer avec la reine et les princes et lui promettre obéissance. De là, le pape alla à Chartres; où le roi d'Angleterre, pressé par saint Bernard, vint à son tour lui rendre ses respects.

Dans le royaume d'Allemagne, l'élection d'Innocent n'obtenait pas moins de succès; et le pontife étant parti pour Liége, tint un concile en cette ville, et fut reçu avec de grands honneurs par l'empereur Lothaire, qui fit auprès de lui les fonctions d'écuyer. Mais ce prince, croyant les conjonctures favorables, voulut reconquérir le droit d'investiture. A cette demande, les Romains pâlirent, plus effrayés du danger qu'ils rencontraient à Liége, que de celui qu'ils avaient fui en s'échappant de Rome (2). Saint

---

(1) Voy. le chap. Ier du liv. II de la *Vie de saint Bernard*, par Ernauld, abbé de Bonneval.

(2) Ernaldus, lib. II, cap. I, *Vita Bern.*

Bernard prit alors la parole, s'opposa vivement aux désirs de Lothaire, et ce prince n'insista plus.

Le pape, de retour en France, célébra les fêtes de Pâques à l'Abbaye de Saint-Denis, où il officia les trois derniers jours de la semaine sainte. Le dimanche, de grand matin, il se rendit au bourg voisin avec ceux de sa suite qui le vêtirent magnifiquement, placèrent sur sa tête la tiare environnée d'un diadème d'or, et le ramenèrent sur un cheval blanc richement harnaché; eux-mêmes, revêtus de superbes habits, s'avançaient deux à deux à cheval, en chantant des hymnes; les barons, vassaux de Saint-Denis, et les châtelains, tous à pied, tenaient les rênes du cheval qui portait le pontife, tandis que quelques officiers qui marchaient en avant jetaient de l'argent au peuple. La route était parsemée de branches et tendue de tapis précieux qu'on avait attachés aux arbres; et les troupes, rangées en ordre de bataille, se tenaient immobiles des deux côtés de ce cortége. La synagogue des juifs établie à Paris se présenta sur les pas du pontife, lui offrit le texte de la loi écrit sur un rouleau qu'enveloppait un riche voile, et obtint en retour ce souhait plein de miséricorde : « Puisse le Dieu « tout-puissant arracher le voile qui couvre vos cœurs! » Arrivé à la basilique, où l'on voyait étinceler l'or et les pierreries, le pape célébra la messe et gagna le cloître où lui et tous ceux qui composaient sa suite mangèrent l'agneau pascal, à demi couchés sur des lits, suivant l'usage antique (1).

Trois jours après, Innocent II se rendit à Paris où, étant informé d'un miracle récent opéré par l'intercession de sainte Geneviève, il voulut qu'on en célébrât tous les ans la mémoire (2). Puis il partit pour aller visiter différentes

---

(1) Suger, *Vita Ludov. Gr.*

(2) Voici l'abrégé de la relation tracée par un auteur qui vivait dans

églises, et après avoir voyagé quelque temps, il fixa son séjour au château de Compiègne, et convoqua pour la Saint-Luc (1) un grand concile à Reims.

Or, il arriva vers ce temps (2) un bien cruel événement. Philippe, fils aîné du roi, jeune homme de grande espérance, étant à chevaucher dans les rues de Paris, un porc vint se jeter entre les jambes du cheval qui s'abattit, fit tomber son cavalier, se renversa sur lui et l'accabla sous le poids de son corps. A l'instant secouru et transporté dans la maison la plus voisine, le prince rendit l'âme à l'entrée de la nuit (3).

La perte de ce fils, qui lui était si cher, brisa le cœur du roi; et comme sa santé se trouvait très-mauvaise, ses familiers et ses intimes, craignant que tout à coup il ne vînt à périr, lui conseillèrent d'associer son second fils au trône, en le faisant sacrer au concile de Reims. Ce père infortuné

---

ce temps, et qui déclare ne rapporter que ce qu'il a vu lui-même. La maladie qu'on appelait le *feu sacré* faisant de grands ravages dans le territoire de Paris pendant l'année 1130, ceux qui en étaient atteints vinrent en si grand nombre implorer la protection de la mère de Dieu dans l'église cathédrale, qu'on pouvait à peine y faire l'office. La désolation était générale. L'évêque Étienne, mettant tout son espoir dans la patronne de Paris, se rendit à l'église consacrée à Geneviève, fit assembler les chanoines, et les pria de secourir la ville en faisant une procession avec la châsse de la sainte. Le jour de la cérémonie étant venu, la châsse fut ôtée du lieu où elle était, et les chanoines restèrent prosternés en prières jusqu'au moment où l'évêque arriva avec tout son clergé, suivi d'une foule immense. Les malades, au nombre de trois cents, se trouvaient dans la cathédrale, et dès que la châsse entra, ils furent tous guéris, à l'exception de trois qui manquèrent de confiance; et la contagion cessa dans le royaume. (*Excellentia Genovefæ, apud Bolland.*, 3 *januarii.*)

A cette occasion, l'on fit bâtir près de la cathédrale une nouvelle église qui fut nommée *Sainte-Geneviève-des-Ardents*.

(1) 18 octobre 1131.

(2) Le 13 octobre 1131.

(3) Ce prince, que son père avait fait couronner en 1129, fut enterré dans l'église de Saint-Denis avec tout le cérémonial usité pour les rois.

adopta cet avis, et se rendit à Reims avec la reine, Louis, son fils, et les grands du royaume.

Treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques français, allemands, anglais, espagnols, et un grand nombre d'abbés, de moines et de clercs se trouvèrent à ce concile. L'on y confirma l'élection du pape Innocent II ; Pierre de Léon fut excommunié s'il ne venait à résipiscence, et l'on dressa dix-sept canons, dont voici les plus importants :

I. Quiconque aura acquis un bénéfice par simonie en sera privé : l'acheteur et le vendeur seront déclarés infâmes.

II. Les évêques et les clercs ne porteront que des habits conformes à la sainteté de leur état.

III. Défenses, sous peine d'excommunication, de piller les biens des évêques, des prêtres, ou des autres clercs après leur mort.

IV. Le sous-diacre qui est marié ou qui a une concubine sera privé de tout office ou bénéfice ecclésiastique.

V. Pour se conformer aux décrets des papes Grégoire VII, Urbain II et Pascal II, il est fait défense d'entendre la messe d'un prêtre qu'on saura être marié ou concubinaire.

VI. Défenses aux moines ou aux chanoines réguliers d'apprendre les lois civiles et la médecine pour gagner de l'argent, parce qu'il est honteux que des religieux dont la voix est destinée au chant des psaumes veuillent se rendre habiles au barreau ; et qu'il est dangereux qu'en voulant se mêler de guérir les corps, ils ne voient des objets dont la pudeur rougit. Les évêques ou les abbés qui souffriront que leurs chanoines ou leurs religieux se livrent à ces études, seront déposés (1).

---

(1) On n'enseignait pas le droit civil dans les écoles monastiques, mais on l'y étudiait en son particulier; et c'est ainsi que se forma dans le

X. On renouvelle les ordonnances portées pour l'observation de la *Trève de Dieu*. Les prêtres, les clercs, les moines, les paysans qui vont et viennent doivent *toujours* être en sûreté, aussi bien que les laboureurs et les animaux qui servent au labourage.

XI. La trève doit durer depuis le mercredi au soleil couché jusqu'au lundi au soleil levé; depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, sous peine d'excommunication.

XII. On défend les assemblées et les fêtes où les gens de guerre se donnent des rendez-vous et se battent pour montrer leur force et leur adresse. Si quelqu'un est blessé à mort dans ces combats, il est défendu de lui donner la sépulture ecclésiastique, quoiqu'on doive lui donner la pénitence et le viatique s'il les demande (1).

---

cloître et dans le clergé un grand nombre de jurisconsultes qui, dès le commencement de ce siècle, portaient le nom d'*avocat*, exprimé en latin par celui de *causidicus*. Quelques moines se firent par-là une bruyante réputation; et l'abbé Suger, entre autres, passait à la cour de France pour un célèbre et excellent avocat : *Præclarus et optimus causidicus habebatur*. Outre l'honneur attaché à cette profession, elle était d'ailleurs fort lucrative; deux motifs qui, réunis ensemble, concoururent à multiplier les avocats dans le cloître, d'où la cupidité n'a pas toujours été bannie. Voilà pourquoi le concile de Reims, voulant arrêter en ce point l'avidité des moines et des chanoines réguliers pour le lucre, leur défendit d'étudier les lois et de faire les fonctions d'avocats par un motif d'avarice, comme un emploi indigne de la sainteté de leur état. Les mêmes défenses furent renouvelées en 1139 par le second concile général de Latran, qui reproduisit les canons du concile de Reims, et, en 1163, par le concile de Tours.

En ce qui concerne la médecine, elle était alors cultivée et enseignée avec éclat à Montpellier, ainsi qu'on le voit par une lettre de saint Bernard, écrite vers l'an 1153. Un auteur de la fin de ce siècle atteste que de son temps cette ville était la source où l'on allait puiser cette science : *Ubi fons artis physicæ est*.

On y enseignait aussi, vers la même époque, le droit civil; le célèbre Placentin l'y professa publiquement pendant plusieurs années, et y composa sa *Somme*, avec son commentaire sur les Institutes. (Voy. Taisand, *Vie des plus célèbres jurisconsultes*. V° *Placentinus*.)

(1) Ce canon avait pour objet d'abolir les tournois, qui causaient presque toujours la mort de quelques champions.

XIII. Si quelqu'un porte la main sur un clerc ou sur un moine, qu'il soit excommunié ; qu'aucun évêque n'ait la présomption de l'absoudre jusqu'à ce qu'il se soit présenté devant le pape pour faire ce qu'il lui ordonnera (1).

XVII. Celui qui aura mis le feu à quelque maison est excommunié. On défend de lui donner la sépulture ecclésiastique ; et s'il demande l'absolution, on doit la lui refuser à moins qu'il n'ait réparé le dommage ; et on lui imposera pour pénitence de servir un an contre les Turcs en Palestine ou contre les Maures en Espagne. Si un archevêque ou un évêque se relâche sur quelques-uns de ces articles, il paiera le dommage fait par l'incendiaire, et demeurera un an interdit de ses fonctions.

Le samedi 24 octobre, le roi vint au concile, et montant sur l'estrade où le pontife était assis, il lui baisa les pieds, s'assit auprès de lui et parla de la mort de son fils en termes si touchants que l'assemblée en fut émue jusqu'aux larmes. Le pape alors prit la parole et s'exprima ainsi : « (2) Grand prince, vous qui gouvernez la très-« noble nation des Français, il vous faut élever votre « esprit jusqu'au trône du souverain maître qui fait régner « les rois et adorer avec respect les décrets de sa sainte

(1) C'est un des premiers exemples d'un *cas réservé* au pape par un concile. Dans la suite, les *cas réservés* se multiplièrent, afin de donner plus d'horreur des grands crimes par la difficulté d'en recevoir l'absolution. Pendant longtemps on fut obligé d'aller à Rome pour s'en faire absoudre ; mais, plus tard, on jugea prudent de ne pas obliger les pécheurs à faire ce long voyage, et le pape accorda, par des facultés particulières, aux évêques et à quelques prêtres le pouvoir de donner cette absolution. Le prêtre pénitencier est établi principalement pour absoudre de ces cas. Mais il n'y a ni réservation de cas, ni distinction de confesseurs à l'article de la mort ; tout prêtre peut absoudre celui qui se trouve en cet état, pourvu qu'il ait donné quelque signe de pénitence. (Voy. FLEURY, *Institution au droit ecclésiastique*, 2e part., ch. IV.)

(2) *Chronicon Mauriniacensis monasterii* (*inter historiæ Francorum scriptores*, ed. DUCHESNE, t. IV.)

« volonté; car, comme il a créé toutes choses, il les gou-
« verne toutes : rien n'échappe à sa connaissance; il ne
« fait rien d'injuste et il ne veut pas qu'on fasse aucune
« injustice quoiqu'il s'en commette plusieurs. Le Seigneur
« a coutume de consoler ses plus fidèles serviteurs par la
« prospérité et de les éprouver par l'adversité; il frappe
« et il guérit; il châtie les enfants qu'il aime et il en use
« ainsi de peur que l'homme créé à son image n'aime le lieu
« de son exil et n'oublie sa patrie, car nous ne sommes
« que des voyageurs sur la terre; nous n'y avons pas de
« demeure fixe, mais nous soupirons après la céleste Jéru-
« salem, la cité sainte où ceux qui ont vaincu leurs pas-
« sions jouissent avec Dieu d'un bonheur éternel. Votre
« fils, dans un âge dont la simplicité et l'innocence sont
« l'apanage, a passé dans cette heureuse cité; car le
« royaume des cieux appartient aux personnes de ce carac-
« tère.

« David, le modèle des bons rois, pleura amèrement
« tandis que son fils était malade. Quand on lui eut
« annoncé sa mort, il se leva de dessus la cendre et le
« cilice sur lesquels il était couché, changea d'habits, se lava
« les mains et invita sa famille à un festin. Ce saint roi,
« plein de l'esprit de Dieu, savait combien il se serait rendu
« coupable s'il s'était opposé aux ordres de la justice divine.
« Quittez donc cette tristesse mortelle que vous avez dans
« le cœur et qui rejaillit sur votre visage. Dieu, qui vous
« a enlevé votre fils pour le faire régner avec lui, vous
« en a laissé plusieurs qui pourront régner après vous.
« Vous devez, prince, vous consoler et nous consoler par là
« nous-mêmes. Nous qui sommes des étrangers chassés
« de nos siéges, vous nous avez, le premier, reçus dans
« votre royaume pour l'amour de Dieu et de saint Pierre;
« vous nous avez comblés d'honneurs et de bienfaits; que
« Dieu, grand roi, vous en rende une récompense sans fin,

« dans cette cité où il y a une vie sans crainte de la mort,
« une éternité sans tache, et une joie sans fin. »

Le pontife, après ce discours, se leva, dit l'oraison dominicale, fit les prières accoutumées pour l'âme du prince défunt et donna ordre à tous les prélats composant l'assemblée, de revenir le lendemain, vêtus pontificalement, pour le sacre du nouveau roi.

Dès que le jour parut, le pape se rendit avec toute sa suite à l'abbaye de Saint-Remi où logeaient le roi et son fils Louis, prit avec lui ce jeune prince, le conduisit à la cathédrale, au milieu d'un immense concours d'ecclésiastiques, de nobles et de peuple, et lui donna l'onction royale.

Ce solennel spectacle, cette sainte cérémonie, la joie publique touchèrent vivement le roi, et répandirent dans son cœur une douce consolation.

Le lendemain du sacre, saint Norbert, archevêque de Magdebourg, remit au pape, en plein concile, des lettres de Lothaire par lesquelles cet empereur déclarait qu'il se disposait à passer en Italie à la tête de son armée pour aller chasser Anaclet. L'archevêque de Rouen et les évêques d'Espagne en apportèrent pareillement de la part du roi d'Angleterre et des rois d'Aragon et de Castille, qui promettaient obéissance aupa pe Innocent II (1). Les ermites de la Chartreuse écrivirent aussi; ils annonçaient le triste état où se trouvait réduit le saint évêque de Grenoble (2), lequel, étant accablé d'infirmités et de vieillesse, ne pouvait plusvaquer aux fonctions de l'épiscopat; et puis ils exhor-

(1) Ces deux derniers demandaient en même temps, par leurs lettres, des secours contre les Maures, particulièrement contre les morabites, nouvelle secte de musulmans qui, depuis quarante ans, étaient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Tessefin, fondateur de Maroc.

(2) Saint Hugues, canonisé en 1132.

taient le pape à ne pas se laisser effrayer par ce qui se passait dans l'église romaine, et à s'armer « du bouclier de la « foi et du *glaive de l'esprit*, qui ne blesse point les corps, « mais qui coupe les racines des vices et des erreurs. »

Innocent II, ayant quitté Reims (1), alla fixer son séjour à Auxerre, en attendant que l'empereur lui ouvrît le chemin de Rome.

Cependant l'ambition d'un prélat avait introduit le schisme dans quelques églises du royaume. Gérard, évêque d'Angoulême, et légat du saint-siége en Aquitaine au moment de la mort du pape Honorius, avait été l'un des premiers à reconnaître Innocent II; mais s'étant adressé à lui pour être maintenu dans cette légation et ayant éprouvé un refus, il avait pris alors parti pour Anaclet, était devenu son légat, et, plein d'ardeur dans sa vengeance, quoiqu'il fût déjà vieux, il avait soulevé le comte de Poitiers contre Innocent II, et séduit par ses artifices l'esprit de plusieurs prélats.

L'archevêque de Tours, le savant Hildebert, paraissait ébranlé; mais saint Bernard le ramena (2). Ce saint abbé

(1) Le pape donna le 29 octobre une bulle pour la canonisation de saint Godehard, évêque d'Hildesheim. Ce fut le dernier acte qui se passa dans le concile.

(2) Hildebert mourut peu de temps après (le 18 décembre 1131), dans un âge très-avancé, ayant gouverné l'église du Mans pendant plus de vingt-neuf ans, et celle de Tours près de sept. Il nous reste de lui un grand nombre d'ouvrages en tout genre : des lettres, des sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année, la vie de sainte Radégonde, celle de saint Hugues, abbé de Cluny, divers traités sur des matières morales et théologiques, et beaucoup de poésies. Son style est poli, élégant, surtout dans ses lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'esprit, du sentiment et du goût. Pierre de Blois (*Petrus Bles, Ep.* CI) dit qu'on les lui avait fait apprendre par cœur, dans son enfance, *corde tenus reddere adolescentulus compellebar*. Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine et de discipline. Il est le premier des écrivains ecclésiastiques qui ait employé le mot *transsubstantiation* pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opère sur nos autels. (Voy. Longueval, liv. XXIV;

écrivit de tous côtés pour exciter le zèle de ceux qui, par leur rang ou leur érudition, pouvaient contribuer à la paix de l'Église. Il adressa des lettres à Geoffroi de Lorroux, docteur fameux qui occupa depuis le siége de Bordeaux; à l'évêque de Limoges, à l'évêque de Poitiers, ainsi qu'à ceux de Périgueux et de Saintes. Il leur disait :

« ... Les rois et les peuples se sont accordés à reconnaître « Innocent pour pape légitime. Les archevêques Gautier « de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Mag- « debourg, Conrad de Saltzbourg ont reconnu dans cette « affaire le jugement de Dieu et y ont acquiescé... Je ne « parle point de tous les autres archevêques et évêques de « Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, « d'Aquitaine, des Gaules, d'Espagne et de toute l'église « d'Orient... Mais je ne dois point omettre tant de saints « religieux qui sont morts au monde et ne cherchent qu'à « plaire à Dieu : les camaldules, les moines de Vallom- « breuse, les chartreux, ceux de Cluny et de Marmoutiers, « mes frères de Cîteaux, ceux de Caen, de Tiron, de Savi- « gny; en un mot, toutes les communautés régulières de « moines et de clercs.

« ... Si l'on compare les personnes, je dirai sans médi- « sance et sans flatterie ce que l'on dit partout, que la « réputation d'Innocent ne craint pas même ses ennemis, « et que celle de Pierre de Léon n'est pas en sûreté même « chez ses amis. Si vous examinez les élections, celle du « nôtre est la plus pure, la plus équitable et la première. « Le temps est certain, et quant aux deux autres points, « ils sont prouvés par le mérite et par la dignité des élec-

---

Fleury, liv. LXVIII.) Hildebert, dans un de ses poëmes contenant l'exposition de la messe, marque qu'au moment de l'évangile les laïques quittaient par respect le bâton sur lequel ils s'appuyaient; ce qui prouve qu'autrefois tout le peuple assistait debout à l'office divin.

« teurs... » Et il les exhortait, en finissant, à résister courageusement à tous les fauteurs du schisme.

Gérard, joignant alors la violence à l'intrigue, déposa l'évêque de Poitiers et celui de Limoges, les remplaça par d'indignes sujets, se fit nommer lui-même à l'archevêché de Bordeaux et mit la confusion dans la province d'Aquitaine.

Pendant ce temps, le pape quitta la France (1) accompagné par saint Bernard et par un grand nombre d'évêques et d'abbés, rentra dans Rome avec le secours de Lothaire, qu'il couronna empereur, et fut bientôt obligé d'en sortir quand celui-ci fut reparti, car Pierre de Léon occupant le château Saint-Ange et plusieurs autres forteresses, le séjour de la ville offrait trop de dangers. Innocent se retira de nouveau à Pise où il convoqua un nombreux concile

---

(1) An 1132.

Le 5 décembre de la même année, Arnaud, archevêque de Narbonne et légat du siége apostolique, tint un concile à Creissan à l'occasion de la dédicace de l'église de ce lieu, situé à quelques lieues de Narbonne. Les évêques Bermond de Béziers, Raymond de Carcassonne et Jean de Nîmes y assistèrent avec lui et un grand nombre d'ecclésiastiques, de *nobles et de non nobles*. L'assemblée établit à Creissan une sauvegarde dont les évêques prescrivirent les limites par des croix qu'ils firent planter. Ces prélats prononcèrent en même temps anathème contre ceux qui porteraient atteinte à cette sauvegarde et qui commettraient quelque désordre dans les bornes prescrites. Voici comment le savant Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, tom. II, pag. 513, explique les causes de l'établissement de ces lieux de refuge :

« L'un des droits dont les grands seigneurs furent le plus jaloux dans ces siècles, et qu'ils mirent le plus en usage, fut celui de venger à main armée leurs propres querelles, de se faire la guerre et d'user de *marques* ou de représailles. Ces désordres causèrent beaucoup de troubles dans la province et obligèrent les évêques à renouveler de temps en temps les articles de la trêve de Dieu. Mais comme ces précautions ne produisirent aucun effet, on établit des asiles et des lieux de sûreté aux environs des églises ou des monastères, ou même dans quelques châteaux et villages qu'on fonda, et auxquels on donna le nom de *salvitas*, en latin, et de *sauvetat* ou *salvetat*, en langage du pays, nom qui est demeuré depuis à plusieurs lieux de la province. »

pour le 30 mai 1134. L'anti-pape y fut excommunié une seconde fois, et l'on déposa ses fauteurs sans espérance de rétablissement.

Au retour du concile, la plupart des prélats et des abbés de France furent attaqués en chemin. L'archevêvêque de Reims, après avoir été insulté et blessé, fut enfermé dans une tour; l'évêque de Périgueux subit le même sort. Les archevêques de Bourges et de Sens, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, et ayant gagné Pontrémoli, furent arrêtés en ce lieu et jetés en prison avec l'archevêque d'Embrun et l'évêque de Troyes qu'un coup de lance avait renversé de cheval. Les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes et plusieurs autres, ainsi que les abbés de Saint-Martial de Limoges, de Vezelai, de Saint-Germain de Paris, de Corbie, de Noyon, de Saumur et de Bourgueil furent également retenus prisonniers. L'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, fit aussitôt connaître au pape les détails de cet attentat, en le priant d'en frapper les auteurs par les censures de l'Église. Mais bientôt tous ces saints prisonniers furent remis en liberté.

Les Milanais qui, quelque temps auparavant, avaient été excommuniés pour avoir embrassé le parti d'Anaclet, s'étaient adressés à saint Bernard, afin de recouvrer par sa médiation les bonnes grâces d'Innocent, et l'avaient invité à se rendre en leur ville.

Le saint abbé, pressé de se trouver à Pise, en sortit aussitôt que le concile fut fini et prit la route de Milan, avec deux cardinaux et l'évêque de Chartres. Dès qu'on apprit qu'il arrivait, la population tout entière accourut pour le recevoir, et tous, en le voyant, se prosternèrent devant lui : les uns lui baisaient les pieds sans qu'il pût s'en défendre, les autres arrachaient quelques brins de ses vêtements qu'ils considéraient comme saints et comme un remède assuré contre les maladies; partout retentissaient

de joyeuses acclamations; et on le conduisit ainsi jusque dans son logis.

Bernard apaisa tous les différends, réconcilia Milan avec l'Église, et confirma la paix par d'éclatants miracles, guérissant les malades, les paralytiques, les possédés du démon (1). Les habitants ne pouvant se rassasier de le voir, de l'entendre, voulurent l'avoir pour archevêque, mais il leur répondit qu'il n'était pas à lui, mais à ses frères de Clairvaux; et le saint abbé, qui avait déjà refusé les évêchés de Langres, de Châlons-sur-Marne, de Gênes, comme plus tard il refusa l'archevêché de Reims, résista constamment à toutes leurs instances, quitta Milan, se rendit à Pavie, de Pavie à Crémone, et ensuite revint en France (2).

Le schisme régnait toujours dans le duché d'Aquitaine; Geoffroi de Chartres, légat d'Innocent II, désirant mettre un terme aux maux de ce pays, écrivit à Clairvaux, et pria saint Bernard d'accourir près de lui, afin d'aller tous deux travailler à cette œuvre auprès du comte de Poitiers (3). Ce prince, instruit de leur voyage, consentit à les recevoir; et l'entrevue se fit à Parthenay. Les serviteurs de Dieu firent voir les funestes effets de cette division qui n'avait, en-deçà des Alpes, d'autre théâtre que l'Aquitaine; montrèrent que l'Église étant une, tout ce qui est hors d'elle est hors de l'arche sainte, et doit nécessairement périr.

Le comte, touché par ces raisons, déclara qu'il reconnaîtrait volontiers Innocent pour pape légitime, mais que

---

(1) Voy. Ernald. *Vita S. Bernardi*, lib. II.

(2) Peu de temps après son retour, le monastère de Clairvaux, bâti dans un étroit vallon, se trouvant trop petit pour recevoir tous ceux qui demandaient à y entrer, fut rebâti non loin de là, dans le lieu où on le voit aujourd'hui; l'ancien monastère fut démoli.

(3) Saint Bernard, avant d'aller en Aquitaine, conduisit une colonie de religieux de son ordre à Tuzai, dans un monastère nouvellement fondé près de Nantes, par Ermengarde, comtesse de Bretagne.

jamais il ne consentirait à rétablir en leurs siéges les prélats qu'il avait chassés, parce qu'ils l'avaient trop offensé. L'on discuta longtemps pour le faire fléchir, mais ce fut vainement.

Saint Bernard eut alors recours à d'autres armes; il marche vers l'autel pour aller célébrer la messe; tout le monde le suit; le comte, seul, reste à la porte de l'Église, attendu son état d'excommunication. La consécration étant faite et la paix donnée au peuple, Bernard prend en main l'hostie, et la tenant sur la patène, il descend de l'autel, et le visage en feu, les yeux étincelants, s'avance vers le comte, et d'un ton menaçant lui dit ces mots terribles : « Nous t'avons prié, et tu nous as refusés avec mépris. Déjà « dans une autre conférence que nous avons eue avec toi, « la foule réunie des serviteurs de Dieu t'a supplié et tu « l'as dédaignée. Voici maintenant le fils de la Vierge, le « chef et le maître de l'Eglise que tu persécutes; il vient à « toi; devant toi est ton juge, le juge du ciel, de la terre « et des enfers, en présence de qui tout genou fléchit; ce « même juge qui tiendra un jour ton âme dans ses mains. « Oseras-tu bien le dédaigner lui-même, comme tu as « dédaigné ses serviteurs? »

Le comte, à la vue de l'hostie et de l'expression surhumaine qui rayonnait sur le visage de Bernard, se sent frappé comme d'un coup de foudre et tombe à terre hors de lui-même. Relevé par ses chevaliers, il retombe une seconde fois, ne pouvant prononcer une seule parole, et ne respirant qu'à travers de sourds gémissements. Bernard, le poussant du pied, lui ordonne de se lever, de se tenir debout et d'écouter la sentence de Dieu; et il lui dit : « L'évê« que de Poitiers que tu as chassé de son siége est ici « présent; va, réconcilie-toi avec lui; donne-lui le baiser « de paix; unis-toi à lui par une sainte alliance et replace« le toi-même sur son siége. Satisfaisant ensuite à Dieu,

« rends gloire à son saint nom, au lieu de l'outrager, et « dans toute l'étendue de ta principauté, ramène les dissi- « dents et les fauteurs de la discorde à l'unité de la charité. « Soumets-toi au pape Innocent, suis l'exemple de toute « l'Église, et, comme elle, obéis à un si grand pontife, le « véritable élu du Seigneur. »

A ces mots, le comte, quittant sa place, court embrasser l'évêque, le ramène à Poitiers et le replace sur son siége au milieu de la joie de tous les habitants.

Gérard ne suivit point l'exemple de son prince; mais il périt bientôt, frappé de mort subite (1); et le schisme s'éteignit ainsi dans toute l'Aquitaine.

Bernard, de retour à Clairvaux, s'y reposa de ces longs voyages, en s'occupant d'autres travaux. Retiré dans une cellule que recouvrait un feuillage de pois, il méditait les choses divines; et là, seul avec Dieu, ne respirant que l'amour céleste, il commença son commentaire sur le Cantique des cantiques (2), le chant des joies et des noces spirituelles.

En ce temps-là Ramire, roi d'Aragon, qu'on avait obligé de sortir du monastère de Saint-Pons (3) pour le porter

(1) L'église cathédrale d'Angoulême fut bâtie par les ordres et sou l'épiscopat de Gérard.

(2) An 1135.

(3) Dans le Languedoc. Le P. Mariana (*Histoire générale d'Espagne*) prétend que Ramire avait été moine et ensuite abbé de Sahagun; qu'ensuite il avait successivement occupé divers siéges, celui de Burgos, de Pampelune, de Roda Balbastro; qu'il fut couronné à Huesca, et que ce fut une chose très-singulière de voir sur la même tête le froc, la mitre et le diadème. Cet historien ajoute que Ramire se retira dans l'église de Saint-Pierre-d'Huesca. Mais il est faux que Ramire ait été abbé de Sahagun, et qu'il ait rempli les évêchés dont parle Mariana; il est certain, au contraire, d'après le témoignage de tous les historiens anciens, dont quelques-uns ses contemporains, qu'il fut tiré immédiatement de l'abbaye de Saint-Pons pour monter sur le trône d'Aragon. Après la cérémonie du couronnement, qui eut lieu à Huesca, les grands du royaume l'obligèrent à se marier, et il prit pour femme la sœur du comte de Poitiers, dont il

au trône, se voyant père d'une fille, la maria dès l'âge de trois ans à Raymond IV, comte de Barcelone, et, renonçant lui-même à la couronne, rentra dans son ancien cloître, préférant une vie pieuse et obscure à tout l'éclat de la grandeur.

Vers la même époque, un gentilhomme nommé Pons, seigneur du château de Laraze, au diocèse de Lodève, donna un mémorable exemple de conversion et de pénitence. Distingué par sa noblesse, par son esprit, par sa valeur, mais plus fameux par ses brigandages, il courait nuit et jour, enlevant les bestiaux, les récoltes, et répandant la terreur partout. Il fut enfin touché de Dieu, et rentrant en lui-même, il résolut de quitter le monde et de travailler le reste de ses jours à expier ses crimes. Il fit part de son dessein à sa femme qui l'approuva, en le priant toutefois de pourvoir auparavant à l'établissement de leurs enfants ; car ils avaient un fils et une fille. Alors il offrit son fils au monastère de Saint-Sauveur de Lodève, et plaça dans un autre la mère et la fille, avec une riche dot.

Un changement si soudain, si complet, étonna tout le monde ; ses anciens amis, ou plutôt ses complices, allèrent le trouver pour en connaître le motif ; il leur avoua tout et parla si éloquemment, que six d'entre eux se joignirent à lui, promettant de ne s'en séparer ni à la vie ni à la mort.

Alors Pons vendit ses terres et ses meubles et fit publier dans les marchés et les églises que tous ceux à qui il devait quelque chose, ou qui avaient souffert quelque

---

eut une fille, à laquelle on donna le nom de Pétronille, et dans la suite celui d'Urraca... Ces mêmes auteurs disent qu'il retourna à son ancien monastère, c'est-à-dire à Saint-Pons. Il faut ajouter que Saint-Pierre-d'Huesca était alors un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons, et était desservi par des religieux de ce monastère. (Voyez l'*Histoire générale du Languedoc*, par Vaissette, tom. II, pag. 414 et suivantes.)

tort par son fait, se trouvassent à Pégairolles (1) le lundi de la semaine Sainte ou les deux jours suivants, et que chacun y serait satisfait.

Le dimanche des Rameaux, à Lodève, après la procession, l'évêque avec son clergé étant monté sur une estrade dressée sur la place publique, Pons arriva, la hart au cou, en chemise, nu-pieds, et se faisant continuellement fouetter avec des verges; dès qu'il fut aux pieds de l'évêque, il se mit à genoux, demanda pardon, lui remit un papier sur lequel tous ses péchés étaient écrits, en le priant d'en faire donner lecture à haute voix en présence de tout le peuple. Le prélat désirait lui épargner une si grande honte; mais Pons insista tellement qu'on souscrivit à sa demande. Et pendant qu'on lisait, il se faisait frapper et il versait d'abondantes larmes.

Ce spectacle touchant fit sur plusieurs pécheurs une telle impression, qu'ils s'engagèrent aussitôt à faire pénitence.

Le lendemain et les deux jours suivants de nombreux réclamants se trouvèrent à Pégairolles. Pons, se jugeant lui-même, commençait par se jeter aux pieds de chacun d'eux, lui demandait pardon et le payait ensuite. Et tous s'en retournaient, le comblant de bénédictions.

Or il y avait au milieu de la foule un paysan qui ne demandait rien et qui n'était venu que par curiosité. « Et « toi, mon ami, » lui dit Pons, « qu'attends-tu? Pourquoi « ne réclames-tu pas de dédommagement pour le tort que « je t'ai fait? — Moi, seigneur, » répondit le paysan, « je « n'ai pas à me plaindre de vous; car je ne sache pas « que vous m'ayez fait tort. — Ne te souviens-tu pas, » reprit Pons, « qu'un certain jour on te prit ton troupeau?

---

(1) Petit village du département de l'Hérault, à trois lieues et demie de Lodève.

« — Je m'en souviens, » dit le paysan, « mais j'ignore « l'auteur du vol. — C'est moi » répliqua Pons ; « je t'en « demande pardon, et j'en veux faire restitution. — Je « vous le donne, et je prie Dieu de vous pardonner. — « Voici un autre troupeau, lui dit le pénitent. » Et le paysan partit avec son bétail, appelant Pons son bienfaiteur.

Le jeudi-saint, Pons et ses compagnons abandonnèrent leur patrie. Ils n'avaient chacun pour tout équipage qu'un simple habit, une besace et un bâton, et ils marchaient nu-pieds. Ils allèrent d'abord à l'abbaye de Saint Guillem-du-Désert, où ils trouvèrent un grand nombre de chevaliers et beaucoup de peuple qui étaient accourus pour y adorer le morceau de la vraie croix, dont Charlemagne avait fait présent à cette abbaye dans le temps de sa fondation. Raymond, Pierre de Ganges, seigneur du voisinage, s'y rencontra, et engagea les pèlerins à venir dans son château passer les fêtes de Pâques. Les sept amis en partirent le lendemain, prirent la route de Saint-Jacques-en-Galice et firent tout le voyage en demandant l'aumône. Ils consultèrent en chemin des personnes pieuses, entre autres l'archevêque de Compostelle, qui leur conseilla d'aller dans quelque solitude et d'y vivre de leur travail.

A leur retour, ils visitèrent le Mont-Saint-Michel, Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges, et Saint-Léonard, et arrivèrent enfin à Rodez. Adhémar, évêque de cette ville, prélat distingué par sa piété, qui connaissait depuis longtemps, à cause du voisinage, la naissance et le mérite de ces pénitents, les obligea à loger chez lui. Le comte de cette ville, qui avait été lié d'une étroite amitié avec Pons de Laraze, alla le trouver aussitôt à l'évêché et lui offrit un endroit de son domaine pour s'y retirer avec ses compagnons ; mais ils se rendirent peu de temps après à Camarès, lieu situé dans les montagnes du Rouergue et

environné de bois. Arnaud du Pont, qui en était seigneur, leur donna aux environs un lieu désert appelé Silvanez et qu'ils nommèrent Salvanès.

Après avoir défriché ce terrain, ils y construisirent de petites huttes où ils firent leur demeure et s'attirèrent par leur vie pénitente la vénération des peuples de tous les diocèses voisins.

Plusieurs autres solitaires s'étant joints à eux, ils résolurent quelque temps après de fonder en ce lieu un monastère dans les formes, et d'embrasser l'institut de Cîteaux ou celui des chartreux : Pons, indéterminé sur le choix, prit le parti d'aller lui-même à la grande Chartreuse où on lui conseilla d'embrasser la réforme de Cîteaux et de s'adresser pour cela à l'abbaye la plus voisine de Salvanès. C'était alors celle de Mazan en Vivarais. Pons y passa à son retour, et s'étant rendu au chapitre, il offrit la maison de Salvanès à Pierre, abbé de Mazan, qui l'accepta volontiers, reçut au noviciat Pons et ses compagnons, et, après leur avoir donné l'habit monastique au bout d'un an, et leur avoir nommé pour premier abbé l'un d'entre eux appelé Adhémar, les renvoya à Salvanès. C'est ainsi que fut fondée en 1136 cette abbaye, qui, par la sainteté des premiers religieux, attira plusieurs chevaliers, et devint bientôt célèbre dans le monde chrétien.

Quant à Pons de Laraze, il choisit l'état de frère convers, afin d'avoir plus de liberté pour pourvoir aux besoins et à la subsistance de ses frères, et il mourut saintement (1).

Cependant l'empereur, appelé par le pape Innocent, passa les Alpes avec une armée nombreuse (2), en donna une partie à son gendre, Henri, duc de Bavière, avec ordre de

(1) Cette histoire fut écrite environ trente ans après par ordre du quatrième abbé de ce monastère. (Voy. BALUZE, *Miscellanea*, *de Conversione Pontii*, t. III, p. 205.)

(2) An 1136.

se tenir aux environs de Rome, tandis que lui-même, prenant à gauche, se jeta par l'Abruzze dans la Pouille, força tout ce qui osa lui résister sur son passage, se rendit maître de Bari, après un siége de quarante jours; et puis ayant rejoint le pape et le duc Henri, contraignit tout le reste de la Pouille à se rendre, subjugua toute la Calabre, reprit les places que Roger, roi de Sicile, avait enlevées à l'Église, reconduisit le pape en triomphe jusque dans Rome, reprit alors le chemin d'Allemagne, et mourut dans un village à l'entrée des Alpes, le 4 décembre 1137.

Pendant tous ces succès de la puissance armée, saint Bernard, que le pape avait fait venir au secours de l'Église, réduisait les schismatiques par la puissance de sa parole.

Dans une conférence qu'il eut à Salerne devant le roi Roger avec le cardinal Pierre de Pise qui défendit avec chaleur la cause d'Anaclet, le saint abbé parla si fortement qu'il convainquit presque tous ceux qui se trouvaient présents; alors, prenant Pierre de Pise par la main et le regardant avec cette expression de bonté et d'autorité si propres à triompher des cœurs, il lui dit : « Si vous voulez m'en croire, nous entrerons dans l'arche la plus « sûre. » Et le cardinal s'en retourne à Rome et se réconcilie avec le pape Innocent II.

Mais le roi Roger, retenu par sa cupidité, resta encore opiniâtre dans le schisme; car, ayant envahi de nouveau une portion considérable du patrimoine de saint Pierre, dans les provinces du Mont-Cassin et de Bénévent, il espérait, en résistant ainsi, obliger Innocent à lui confirmer par des titres la propriété de ces possessions.

L'anti-pape Anaclet étant mort en janvier 1138, Roger, voulant gagner du temps, fit élire le cardinal Grégoire sous le nom de Victor; mais celui-ci se rend de nuit auprès de saint Bernard, qui le conduit aux pieds d'Innocent II. Et le schisme finit ainsi.

Pendant le cours de ces événements, le roi Louis-le-Gros fut attaqué d'une dyssenterie que l'art des médecins ne pouvait arrêter. Plein de résignation et plaçant en Dieu sa confiance, il se confessait souvent, priait avec ferveur et souhaitait ardemment de pouvoir se faire porter à Saint-Denis pour y prendre l'habit monastique ; mais, voyant son mal augmenter, il appela près de lui des évêques, des abbés et des prêtres pour faire sa confession et recevoir le viatique. Pendant qu'on disposait tout, il se leva tout à coup, s'habilla, sortit de sa chambre, vint au-devant du corps de Jésus-Christ, et se prosterna religieusement. Là, en présence de tous, il se dépouilla de la royauté, se confessa d'avoir commis bien des péchés dans son gouvernement, remit à son fils l'anneau royal, lui fit promettre, sous serment, de protéger l'Église, les pauvres, les orphelins, de respecter les droits de tous, de ne retenir aucun prisonnier dans sa cour, à moins que ce ne fût pour un crime qui viendrait d'y être commis, donna aux églises et aux indigents son or, son argent, ses meubles, ses habits, légua sa riche chapelle à l'abbaye de Saint-Denis, et, ayant fait tout haut sa profession de foi, il communia.

Son mal s'étant un peu calmé, Louis-le-Gros se fit porter à Melun, de là à Saint-Denis, et ensuite au château de Béthisy. Il était à peine arrivé dans cette résidence, lorsque des courriers de Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, vinrent annoncer que ce duc, étant parti pour un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, était mort, mais qu'avant de se mettre en route, et même au moment de mourir, il avait légué au roi sa fille Éléonore avec tout son duché (1). Le prince accepta ce legs avec une extrême

(1) Le duc Guillaume mourut à Compostelle même, devant l'autel de Saint-Jacques, le vendredi-saint, 9 avril 1137. Quelques écrivains l'ont confondu avec saint Guillem du désert, plus ancien que lui de trois cents

joie, fit partir aussitôt le jeune roi son fils avec une nombreuse et brillante suite pour aller épouser cette riche duchesse.

Le mariage se fit à Bordeaux, en présence de tous les grands de Gascogne, de Saintonge et de Poitou (1).

Louis-le-Gros étant rentré à Paris, les grandes chaleurs de l'été redoublèrent son mal; il fit aussitôt venir l'évêque Étienne et Gilduin, abbé de Saint-Victor, réitéra sa confession, reçut encore le viatique; et, ayant fait mettre un tapis par terre, et par-dessus des cendres en croix, il s'y fit déposer et mourut de la sorte (2).

---

ans, et avec saint Guillaume ermite, mort en 1157, et en ont raconté plusieurs fables. (FLEURY, *Hist. ecclésiast.*, liv. LXVIII.)

Guillaume laissa une autre fille qui épousa Raoul de Vermandois.

(1) Voy. SUGER, *Vie de Louis-le-Gros.*

Louis-le-Jeune, à son retour de Bordeaux avec la nouvelle reine, se fit couronner duc de Guyenne à Poitiers, le 8 août 1137. Depuis lors il joignit, dans les actes publics, avec le titre de roi celui de duc de Guyenne, et se fit graver, au revers de son sceau, armé de toutes pièces, monté sur un cheval de bataille, avec cette inscription à l'entour : *Dux Aquitanorum.*

(2) Le 1er août 1137. Ce prince, qui, comme le dit Bossuet dans son *Abrégé de l'Histoire de France*, agit toujours vigoureusement dans la paix et dans la guerre, fut généralement regretté. Sa bonté, ses manières affables, son zèle pour la justice et pour empêcher l'oppression des peuples et des églises, méritèrent que ses sujets honorassent ses funérailles de leurs larmes. Si avec son esprit solide, son activité, son courage, son inclination à faire du bien, son application au gouvernement, sa sincère piété, il avait eu, ainsi que l'observe le P. Daniel, un peu plus de politique, plus de connaissances de ses véritables intérêts, il aurait égalé les plus illustres de ses prédécesseurs.

Brave au suprême degré, il ne connaissait point de dangers lorsque la gloire ou l'intérêt de ses états l'appelaient; et comme il eut presque toujours les armes à la main, il fut surnommé *le Batailleur*.

Il laissa en mourant, outre Louis, son successeur, cinq fils et une fille, savoir : Henri, qui fut d'abord moine de Clairvaux, depuis évêque de Beauvais, et enfin archevêque de Reims; Robert, chef de la branche royale de Dreux; Pierre, sire de Courtenay, dont il existait encore des descendants de ce nom vers la fin du règne de Louis XIV; Philippe, archidiacre de l'église de Paris, et qui, ayant été nommé évêque de cette ville,

céda cette grande place à Pierre Lombard, connu sous le nom de *Maître des sentences*; Hugues, dont l'histoire ne nous apprend rien de particulier; et Constance, qui épousa en premières noces Eustache, comte de Boulogne, et en secondes noces Raymond V, comte de Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Provence.

La reine Adélaïde, quelque temps après la mort du roi, se remaria avec Mathieu de Montmorency, connétable de France. (Voy. l'*Hist. de France*, par le P. Daniel.)

LVI.

RÈGNE DE LOUIS VII. — MORT DE GIRARD, FRÈRE DE SAINT BERNARD. — DOULEUR DU SAINT ABBÉ. — CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — CONDAMNATION D'ARNAUD DE BRESSE. — THÉOLOGIE D'ABÉLARD. — ERREURS D'ABÉLARD. — CONCILE DE SENS. — TROUBLE D'ABÉLARD, INTERPELLÉ PAR SAINT BERNARD. — ABÉLARD CONDAMNÉ PAR LE PAPE. — SA PÉNITENCE; SA MORT. — SUITE DE L'HISTOIRE D'HÉLOÏSE. — SA MORT. — HUGUES DE SAINT-VICTOR. — TROUBLES A L'OCCASION DE L'ÉLECTION D'UN ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — LETTRE DE SAINT BERNARD AU ROI. — SIÉGE DE VITRY; — INCENDIE D'UNE ÉGLISE; MORT DE TREIZE CENTS PERSONNES. — REMORDS DU ROI. — TROUBLES A ROME. — LE PAPE EUGÈNE III SE RÉFUGIE EN FRANCE. — DÉPLORABLE ÉTAT DU ROYAUME DE JÉRUSALEM. — PRÉDICATION D'UNE NOUVELLE CROISADE. — GILBERT DE LA PORRÉE ÉVÊQUE DE POITIERS. — SUGER RÉGENT DU ROYAUME. — DÉPART DU ROI POUR LA CROISADE. — HÉRÉSIE DANS LE LANGUEDOC. — MISSION DE SAINT BERNARD. — SES MIRACLES. — HISTOIRE DE LA CROISADE. — PERFIDIE DE L'EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE. — REVERS DES CROISÉS. — RETOUR DU ROI. — CONCILE DE REIMS. — ÉON DE L'ÉTOILE. — MORT DE SUGER. — LE ROI FAIT CASSER SON MARIAGE. — ÉLÉONORE SE MARIE AVEC HENRI PLANTAGENET. — MORT DE SAINT BERNARD. — MARIAGE DE LOUIS VII AVEC CONSTANCE DE CASTILLE. — MORT DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE. — PIÉTÉ DE GILBERT ET DE SA FAMILLE. — MORT DE SAINT LAMBERT, ÉVÊQUE DE VENCE. — GUERRES AVEC LE ROI D'ANGLETERRE. — PIERRE LOMBARD ÉVÊQUE DE PARIS. — ÉLECTION DU PAPE ALEXANDRE III. — OCTAVIEN ANTI-PAPE. — ALEXANDRE III SE RÉFUGIE EN FRANCE. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC SOUTIENT L'ANTI-PAPE. — MAURICE DE SULLY ÉVÊQUE DE PARIS. — CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME. — CONCILE DE TOURS. — MORT D'OCTAVIEN. — ÉLECTION D'UN NOUVEL ANTI-PAPE. — ALEXANDRE III A ROME. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC EN ITALIE. — SON ARMÉE EST ANÉANTIE PAR LA PESTE. — MORT DE L'ANTI-PAPE. — ÉRECTION D'UN AUTRE ANTI-PAPE. — NAISSANCE DE PHILIPPE, FILS DE LOUIS VII ET DE LA REINE ADÉLAÏDE, TROISIÈME FEMME DE CE PRINCE. — TROUBLES A REIMS. — ASSASSINAT DE SAINT THOMAS, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — PÉNITENCE DU ROI D'ANGLETERRE. — CONCILE D'AVRANCHES. — RÉVOLTE DE LA FAMILLE DU ROI D'ANGLETERRE. — MORT DE SAINT PIERRE, ARCHEVÊQUE DE TARANTAISE. — L'EMPEREUR FRÉDÉRIC RENONCE AU SCHISME. — HÉRÉSIE DANS LE LANGUEDOC. — CONFÉRENCE DE LOMBERS. — NOUVELLE MISSION EN LANGUEDOC. — MORT DE SAINT ANTHELME. — CONCILE GÉNÉRAL DE LATRAN. — SACRE DU PRINCE PHILIPPE. — MORT DE LOUIS VII.

Louis VII, surnommé *le Jeune*, étant arrivé à Paris, convoqua l'assemblée des grands et prit des mesures pour

assurer la tranquillité et la sûreté de l'État. Il avait alors dix-huit ans, il était brave; il annonçait un caractère belliqueux; sa puissance venait de s'accroître au moyen de la réunion du duché d'Aquitaine; et se trouvant ainsi plus fort que ses vassaux, il s'en fit respecter. Le royaume jouit alors d'une profonde paix.

Saint Bernard quitta Rome après la fin du schisme et revint à Clairvaux, avec Girard, son frère, qu'il avait failli perdre à Viterbe et dont par ses prières il avait obtenu la prompte guérison : « Attendez, Seigneur, » avait-il dit, « attendez notre retour. Nous sommes ici « sur une terre étrangère; si vous m'enlevez le compagnon « de mon voyage, quel compte voulez-vous que j'en « rende à ceux qui me l'ont confié? Il est à vous; per- « mettez cependant que je le remette entre les mains de « ses frères et de ses amis; alors vous en disposerez sui- « vant vos desseins et je n'aurai point à m'en plaindre. »

Dieu, en effet, en disposa peu de temps après leur retour. Cette mort affecta vivement le cœur du saint abbé; mais la douleur qu'il avait concentrée pendant les funérailles éclata tout à coup dès qu'il reprit ses méditations sur le Cantique des Cantiques. « Pourquoi, » dit-il (1), « cacher plus longtemps le feu qui me dévore?... J'ai tâché « de résister à ma tendresse par les forces de la foi; je lui « opposais la nécessité commune, le malheur de la condi- « tion humaine, les ordres du Tout-Puissant, le jugement « d'un Dieu juste, le fléau d'un Dieu terrible, la volonté du « Seigneur. Par ces motifs, j'ai pu arrêter mes larmes, « mais je n'ai pu charmer ma tristesse. Resserrée au dedans « de moi, elle s'est accrue, et en a poussé de plus pro- « fondes racines. Qu'elle se répande donc au dehors, puis-

---

(1) Voy. le Sermon 26. Les méditations de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques produisirent les sermons qu'il faisait à ses moines.

« qu'il faut qu'elle éclate; qu'elle se montre librement aux
« yeux de mes enfants, qui en connaîtront mieux ce que je
« souffre et en prendront plus de soin de me consoler...
« C'était mon frère par le lien du sang, il l'était encore plus
« par le lien de la religion... J'étais infirme de corps, et il
« me portait; j'étais lâche et pusillanime, et il m'encoura-
« geait; j'étais paresseux et négligent, et il m'excitait;
« j'étais imprudent et inattentif, et il m'avertissait... Si je
« pleure, ce n'est point que j'en reproche la cause à celui
« qui me frappe; j'adore sa main; je confesse sa bonté; je
« m'efforce de fléchir sa rigueur; on entend mes gémisse-
« ments et non point mes murmures. Je reconnais l'équité
« d'un juge qui, par une même sentence, a puni le coupable
« et couronné le juste, tous les deux selon leurs mérites.
« Sa miséricorde et sa sévérité sont également louables.
« Affligés de ce qu'il nous enlève un frère, nous n'oublions
« pas qu'il nous l'a donné, nous lui rendons grâce de nous
« l'avoir laissé posséder, et nous ne voudrions le posséder
« encore qu'autant que la prorogation du bienfait convien-
« drait à sa sagesse. »

Ainsi parlait Bernard; ainsi s'exhalaient ces tristes et pieux accents d'un cœur plein de tendresse et consumé par les regrets.

Le 8 avril 1139, le pape assembla un concile général (1) à Latran. Il s'y trouva mille évêques. L'on y dressa trente canons, la plupart reproduits du concile de Reims; l'on condamna les erreurs d'Arnaud de Bresse (2), ancien disciple

(1) On le compte comme le dixième concile général.

(2) Arnaud, étant venu en France étudier sous Abélard, retourna en Italie, où il prit l'habit monastique, et se mit à déclamer contre le pape, contre les évêques, les clercs et les moines; il disait qu'ils ne pouvaient, sans être damnés, posséder ni fiefs, ni biens-fonds; que tous ces biens appartenaient au prince. Il prêchait en outre contre l'eucharistie et contre le baptême des enfants. Ses déclamations et ses propositions hérétiques l'ayant fait condamner et chasser d'Italie, il s'empressa d'y retourner dès

d'Abélard; les ordinations faites par Anaclet et par ses adhérents furent déclarées nulles; et le roi Roger fut excommunié. Mais ce prince ayant fait, peu de temps après, le pape prisonnier, se réconcilia avec lui, fut confirmé roi de Sicile, l'un de ses fils duc de Pouille, et l'autre prince de Capoue, à la charge d'hommage-lige et d'un cens annuel en faveur du saint-siége.

Abélard, depuis sa condamnation par le concile de Soissons, n'avait cessé d'écrire et d'enseigner. Son nouvel ouvrage, intitulé *Théologie,* avait un grand succès. Guillaume, abbé de Saint-Thierri, l'ayant lu avec soin, y remarqua des expressions inusitées, des opinions extraordinaires, des comparaisons dont on pouvait abuser, et des erreurs réelles; et en ayant tiré plusieurs propositions, il les réfuta, adressa cet extrait et la réfutation à saint Bernard et à Geoffroi, évêque de Chartres, en leur disant qu'ils ne pouvaient, sans danger pour l'Église, garder plus longtemps le silence.

Saint Bernard, désirant ne pas faire d'éclat avant d'avoir tenté la voix de la douceur, avertit Abélard, qui promit de tout corriger, n'en voulut ensuite rien faire, se plaignit à l'archevêque de Sens de ce que l'abbé de Clairvaux parlait contre ses livres, et pria ce prélat de faire venir l'abbé au concile qu'on allait tenir, afin qu'il expliquât ce qu'il pouvait avoir à dire.

Abélard, consommé dans l'art de la dispute, et fier de

---

qu'il apprit la mort d'Innocent II, anima le peuple contre Eugène III, proposa aux Romains de rétablir la république, et de renfermer le pape dans les objets de la religion. Le peuple, séduit par cette chimère, insulta les grands seigneurs, les cardinaux, les attaqua et pilla leurs palais. Le pape Adrien IV excommunia Arnaud et ses adhérents, et mit la ville en interdit jusqu'à ce qu'on eût chassé cet hérétique séditieux. Les Romains rentrèrent dans l'obéissance. Arnaud se retira en Toscane, fut arrêté quelque temps après, conduit à Rome, et brûlé vif par l'ordre du gouvernement de la ville.

cette habileté, espérait accabler son nouvel adversaire et annonçait partout cette prochaine lutte.

Nullement aguerri aux combats de l'École, saint Bernard n'osa point d'abord accepter le défi, redoutant, disait-il, de se mesurer avec un homme tout hérissé des pointes de la dialectique. Il lui semblait dangereux d'ailleurs de commettre des vérités toutes divines à l'événement d'une dispute toute humaine. Mais cédant aux conseils de la plupart de ses amis, et craignant qu'Abélard ne se targuât de son absence et que l'erreur ne se fortifiât, il se rendit à Sens.

Le concile s'ouvrit le 2 juin 1140. L'archevêque de Reims et celui de Sens, avec huit suffragants, y étaient réunis en présence du roi, des comtes de Champagne et de Nevers, et d'un grand nombre d'abbés, de dignitaires, de professeurs et de gens de lettres, attirés par l'importance de la cause et la réputation des contendants.

Les partisans d'Abélard ne doutaient point de son triomphe; l'on s'attendait à lui voir déployer toutes les ressources de son art pour mettre en défaut son adversaire et pour embarrasser ses juges; mais il en fut bien autrement, car Dieu, qui se plaît quelquefois à confondre les esprits superbes, ne permit même pas qu'il essayât de se défendre.

A l'aspect de Bernard, à ses premières interpellations, Abélard se trouble, balbutie, déclare en appeler au pape, et se retire aussitôt, laissant les assistants dans le plus grand étonnement.

Quoiqu'un pareil appel ne fût point canonique, puisque Abélard était venu devant des juges de son choix, le concile crut devoir ne condamner que la doctrine et réserver au pape le jugement contre l'auteur.

Le pape, ayant consulté les cardinaux et les évêques, flétrit les erreurs d'Abélard, déclara cet auteur hérétique, lui imposa un éternel silence, et jugea que tous les secta-

teurs ou défenseurs de sa doctrine devaient être frappés d'excommunication.

Cependant Abélard, voulant poursuivre son appel, avait pris le chemin de Rome ; en passant par Cluny, il vit Pierre-le-Vénérable, chez lequel il trouva l'abbé de Cîteaux, qui lui offrit sa médiation s'il voulait, au lieu de s'exposer à tant de fatigues pour un résultat si incertain, conférer avec saint Bernard et tenter de faire la paix.

Ce malheureux, que l'affliction préparait d'elle-même à suivre désormais la voix de la sagesse, se rendit à Clairvaux, rétracta ses erreurs, apprit bientôt le sort de son appel, se retira à Cluny, fut réconcilié avec le saint-siége par les sollicitations de Pierre-le-Vénérable (1), édifia les religieux par sa piété, par sa pénitence, et mourut le 21 avril 1142, à l'âge de 63 ans, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, où l'abbé de Cluny l'avait envoyé dans l'intérêt de sa santé. Son corps fut inhumé dans l'église du monastère ; mais Héloïse parvint à le faire porter à l'abbaye du Paraclet. Cette abbesse, qui avait pris le voile en récitant des vers profanes (2), et qui avait moins

---

(1) Ce pieux abbé, après avoir rendu compte au pape du changement opéré dans Abélard, s'exprimait ainsi : « Que reste-t-il de vie à cet infor-« tuné professeur? Peu de jours, peut-être. Ordonnez, saint père, qu'il ne « se flatte pas en vain de pouvoir les passer ici, où il goûte dès à présent « le repos qu'il a cherché. Il a été un temps où votre sainteté l'honorait « aussi de ses bontés ; nous la conjurons de les lui rendre, d'avoir pour lui « ce qu'elle ne saurait ne pas avoir pour tout bon fidèle, et de nous main-« tenir, par son autorité, dans le droit de le garder parmi nous. »

(2) Héloïse s'étant avancée vers l'autel, et ayant pris le voile que l'évêque y avait déposé, en avait couvert sa tête en disant les vers de Cornélie à Pompée :

O Maxime conjux,
O Thalamis, indigne meis! cur impia nupsi,
Si miserum factura fui? nunc accipe pœnas
Sed quas sponte luam.

(Lucain, *Pharsale*, liv. VIII.)

On sent combien cette application était déplacée dans une cérémonie aussi sainte.

craint d'offenser Dieu que de déplaire à Abélard, était enfin entrée dans les voies du Seigneur. Fidèle dans son amour pour son ancien époux, mais pieuse et résignée, elle se consacra, dès qu'elle l'eut perdu, à l'oraison et au silence, se regardant comme une veuve désolée, dont toute l'occupation doit être, suivant l'apôtre, de prier et de gémir. Enfin le tombeau d'Abélard, qu'elle avait si souvent arrosé de ses larmes et qu'elle avait toujours souhaité d'avoir pour sépulture, lui fut ouvert plusieurs années après (1).

Cette femme, dont les talents, la passion, les malheurs et la pénitence ont rendu le nom si célèbre et l'histoire si attachante, fut la merveille de son siècle; elle savait le latin, le grec, l'hébreu (2), la philosophie, la théologie, et cultivait la poésie avec succès. Les plus grands hommes de son temps se faisaient une gloire d'être en relation avec elle, et tous admiraient son esprit, son génie, sa vaste érudition. « J'étais encore dans la première adolescence, » lui écrivait Pierre-le-Vénérable, « lorsque j'entendais parler, non de « votre piété, mais de votre application à des études qui « dès-lors vous préparaient une grande réputation. J'appre- « nais qu'il y avait une fille engagée dans le monde, qui en « méprisait les amusements et les plaisirs ordinaires par la « noble passion qui l'attachait à des occupations plus rele- « vées; et quoique vous ne vous appliquassiez encore qu'à

---

(1) Le 15 mai 1163, si l'on en croit, disent D. Clémencet et D. Clément, l'épitaphe gravée près du premier sépulcre d'Abélard dans l'église de Saint-Marcel de Châlons. Mais ces savants bénédictins, continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, ajoutent que l'incertitude avec laquelle on s'exprime dans ce monument, d'ailleurs récent, doit faire regarder l'époque de la mort d'Héloïse comme fort douteuse, et qu'il faut donc s'en tenir à ce qui est attesté par les écrivains du temps, qui disent qu'elle survécut de plusieurs années à son époux.

(2) Héloïse tint une école de grec et d'hébreu dans son monastère, et l'on pense que ce fut elle qui établit une messe grecque le jour de la Pentecôte au Paraclet. Cette messe se chantait encore au XV[e] siècle. (Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 642.)

« ce qu'on appelle la science et la sagesse du siècle, il est « toujours vrai que vous n'en donniez pas moins lieu d'ad- « mirer en vous une supériorité d'inclination et de génie « qui avait peu d'exemples. Animée d'un courage qui pas- « sait pour incompatible avec le goût badin et l'éducation « molle de votre sexe, et qu'à peine on trouvait dans le « nôtre, vous n'avez pas seulement surpassé toutes les « femmes par votre érudition, vous avez presque plus fait « que tous les hommes. Mais quand il a plu au Seigneur de « vous appeler par sa grâce, de quel accroissement, de « quelle perfection de connaissances ne vous a-t-il pas en- « richie ? Ce n'a plus été qu'à méditer sur l'Évangile que « vous avez fait usage de votre raison ; qu'en approfondis- « sant saint Paul que vous avez étudié la nature. Jésus- « Christ est devenu votre Platon, et le cloître votre aca- « démie... ce que je ne vous dis point pour vous flatter, « mais pour vous affermir dans la possession du plus excel- « lent de tous les biens. »

Un homme de grande autorité dans la théologie, mais simple, modeste, ennemi des contestations et des vaines disputes, Hugues, moine de Saint-Victor, avait accompli sa carrière peu de temps avant Abélard (1). Ce savant religieux, qu'on appelait alors le second Augustin, et que plus tard saint Thomas regarda comme son maître, porta au plus haut degré dans le sein de son abbaye la gloire de l'enseignement. Peu d'hommes du même siècle réunirent la variété des connaissances, la subtilité de l'esprit, la solidité du jugement, la facilité d'écrire et le bon usage de toutes ces qualités dans un degré aussi éminent que ce pro-

(1) Les auteurs varient sur l'année de sa mort, que les uns placent en 1140, les autres en 1141, plusieurs en 1142, et un petit nombre en 1143. Osbert, son ami, qui l'assista dans sa dernière maladie, dit que Hugues mourut un mardi, 11 février; d'où il suit qu'il faudrait placer cet événement en l'année 1141.

fond auteur. On peut juger combien il était rempli de la lecture des pères par ce corps de théologie qu'il a le premier entrepris, et dont il a fortifié les diverses parties par un grand nombre de leurs textes, presque tous bien choisis. Dans un de ces traités, cet écrivain explique avec beaucoup de netteté comment l'amour de nous-mêmes est compris dans l'amour de Dieu. « Le véritable bien de notre « âme, c'est Dieu; celui-là donc qui aime son âme aime « Dieu, parce qu'il aime le bien de son âme (1). Il n'en est « pas de l'amour que vous portez à Dieu comme de celui « qui vous est commandé par rapport au prochain. Quand « vous aimez quelqu'un, vous lui souhaitez du bien, parce « qu'il lui en manque toujours, quelque heureuse que puisse « être sa situation, et vous faites des efforts, à proportion « de votre attachement, pour lui procurer ce bien. Mais « quand on vous ordonne d'aimer Dieu, s'agit-il de lui faire « ou de lui souhaiter du bien, et non plutôt de le désirer « lui-même comme votre propre bien? Et qu'y aurait-il de « raisonnable dans un tel amour? Que pouvez-vous, en « effet, donner à celui qui possède tout, et hors duquel « vous ne sauriez trouver aucun bien? Que pouvez-vous « même souhaiter à celui qui ne peut former aucun souhait « pour lui-même, tant il est comblé de toutes choses? Voudriez-vous rendre meilleur un être qui, par sa nature, « est infiniment bon et infiniment heureux? Quittez donc « cet amour illusoire et chimérique, et persuadez-vous que « quand vous aimez Dieu, c'est pour vous que vous l'aimez, « que c'est votre bien que vous aimez en lui, parce qu'il « est lui-même votre propre bien... Qu'est-ce donc qu'ai-

---

(1) ... *Quid est autem aliud bonum animæ rationalis quam Deus? Si ergo verum bonum animæ Deus est : ille utique animam suam diligit : qui Deum diligit : quia animæ suæ bonum diligit.* (*Eruditiones Theologicæ, de Sacramentis*, lib. II, pars XIII, cap. VII et VIII. — Voy. le 3e volume, p. 668, *M. Hugonis de S. Victore opera omnia.* Rhotomagi (Rouen), 1648.)

« mer Dieu, sinon vouloir le posséder lui-même? lui-même,
« dis-je, et non quelque bien distingué de lui ; car recher-
« cher, en l'aimant, un objet distingué de lui, ce n'est pas,
« j'en conviens, l'aimer gratuitement. Mais je suppose que
« vous ne recherchez aucune récompense de votre amour
« étrangère à l'objet aimé ; cependant vous recherchez et
« vous désirez quelque chose dans ce que vous aimez, sans
« quoi vous seriez sans désir et sans amour. Ainsi vous
« aimez Dieu filialement dès que vous ne l'aimez que pour
« le bien qui est en lui ; et, au contraire, vous l'aimez en
« mercenaire lorsque vous ne l'aimez que pour un bien qui
« n'est pas lui-même, fût-ce la vie éternelle, en tant que
« vous vous la représenteriez comme autre chose que la
« jouissance de Dieu... Celui qui aime Dieu s'aime donc
« lui-même, puisqu'il aime son bien (1). »

Il y eut en France un grand trouble, à cette même époque, à l'occasion de l'élection de Pierre-de-la-Châtre à l'archevêché de Bourges. Le roi, n'ayant pas voulu ratifier cette élection, donna ordre au chapitre d'en faire une nouvelle et de nommer tout autre sujet que Pierre-de-la-Châtre. Mais le chapitre persista dans l'élection qu'il avait faite, et Pierre, étant parti pour Rome, fut sacré par le pape et revint pour prendre possession de son archevêché ; mais le roi défendit de le laisser entrer à Bourges. Le prélat mit alors l'interdit sur les terres du roi dans toute l'étendue de son archevêché, et se retira près de Thibaud, comte de Champagne, qui le reçut avec honneur, ce qui fâcha beaucoup le roi.

Un autre incident vint encore ajouter à ce sujet de divi-

---

(1) *Cum enim diligis Deum tuum, diligis bonum tuum.* (*Eod.*, p. 669.)

Nota. — Les écrits imprimés de Hugues de Saint-Victor forment trois tomes in-folio. L'exemplaire que j'ai consulté à la Bibliothèque Mazarine a été relié en un seul volume. La carrière de ce savant théologien fut beaucoup moins longue que la multitude de ses écrits ne semble l'annoncer, car il mourut dans sa quarante-quatrième année.

sion entre Louis VII et le comte. Raoul, comte de Vermandois, voulant épouser la sœur cadette de la reine, répudia, sous prétexte de parenté, une nièce de Thibaud ; celui-ci s'adressa au pape, qui fit excommunier Raoul par le cardinal Yves, son légat en France.

Le roi, doublement irrité contre le comte de Champagne, car Raoul était son parent et possédait toute sa faveur, prit aussitôt les armes, et fit à Thibaud une si rude guerre que ce comte fut obligé de demander la paix et de promettre d'employer tout son crédit pour obtenir la levée de l'interdit qui frappait le domaine du roi dans le diocèse de Bourges, et pour faire révoquer l'excommunication du comte de Vermandois. Ces censures furent en effet levées, mais peu de temps après le légat étant mort, le pape n'approuva point une telle indulgence et résolut de fulminer de nouvelles censures.

Louis VII, soupçonnant le comte de Champagne d'avoir secrètement excité le pontife, et l'accusant aussi d'avoir pris part à certaines intrigues qui faisaient craindre une révolte de la part de quelques grands vassaux, il se prépara encore à lui faire la guerre. « Dieu sait combien je vous aime, » lui écrivit aussitôt saint Bernard, « et combien votre honneur « m'a toujours été cher. Vous-même n'ignorez pas ce que « j'ai donné d'application et ce que j'ai dévoré de chagrins « dans le cours de l'année dernière, pour vous procurer une « paix solide à vous et à vos fidèles serviteurs. Par quelle « suggestion diabolique reprenez-vous, à ce que j'apprends, « cette politique homicide que vous aviez détestée? car je « n'imagine que l'enfer d'où puisse sortir une résolution qui « va renouveler de tous côtés l'incendie, le carnage, r'ouvrir « ces affreuses plaies qui saignent encore, replonger dans « les pleurs la veuve et l'orphelin... En vain cherchez-vous « à en rejeter le péché sur le comte de Champagne, qui « s'est soumis à tout et qui est prêt à tout remplir. C'est

« vous, prince, qui, ennemi de la paix et inconstant dans « votre parole, renversez si complétement les idées de tout « ce qu'on appelle conduite et honneur, qu'il n'y a plus « avec vous ni règle ni principe. Aussi injuste dans vos « affections que dans vos haines, vous les placez sans dis- « cernement. Quel que l'on soit, intéressé, scélérat, perdu « de conscience, vous ne démêlez rien dans ceux qui vous « approchent, jusqu'à vous abandonner à des furieux, en- « nemis de votre couronne et perturbateurs manifestes de « votre royaume, pleins de noirs desseins, qu'ils sont in- « capables de consommer par eux-mêmes, et dont, pour « cela, ce qu'à Dieu ne plaise, ils n'ont pas horreur de vous « faire le complice et l'instrument. Mais à quelque danger « que vous exposiez vos États, votre personne et votre « âme, nous qui sommes les enfants de l'Église, nous ne « pouvons dissimuler les injures que l'on fait à notre mère, « méprisée et foulée aux pieds... Nous tiendrons ferme, « nous combattrons pour elle, s'il le faut, jusqu'à la mort, « non avec le glaive et le bouclier, mais avec les armes qui « nous sont permises, nos prières et nos larmes. » Le saint abbé rendait ensuite compte au roi de ce qu'il faisait tous les jours pour attirer sur lui et sur son royaume la miséricorde de Dieu. Il lui disait à quelles démarches il s'était exposé auprès du pontife, au risque d'encourir sa juste indignation, et de payer par bien des scrupules la peine d'une condescendance outrée. « Je le répète hardiment, » ajoutait-il, « j'en ai trop fait; les excès auxquels vous vous livrez de « plus en plus me rebutent; je commence à me repentir « d'avoir eu imprudemment pour votre jeunesse les ména- « gements que je ne devais pas avoir. Quelque peu que je « puisse désormais, je l'emploierai entièrement à la défense « de la vérité. »

Mais tous ces généreux efforts restèrent sans effet. Le roi reprend les armes et fait une guerre implacable au comte

de Champagne. Il assiége Vitry, s'en rend maître d'assaut, et dans le transport de la colère qu'excite une longue résistance, il fait mettre le feu à une église où la plupart des habitants s'étaient réfugiés, et treize cents d'entre eux y trouvèrent la mort. A cet affreux spectacle, la fureur de Louis fit place à la douleur. Épouvanté de son crime, il versa d'abondantes larmes, et résolut, dès ce moment, de faire pénitence. Mais quelque vive que fût l'impression qu'il ressentit de cette catastrophe, il n'en continua pas moins la guerre, en s'appuyant sur des prétextes de justice et des raisons d'État.

Le pape Innocent II étant mort (1), le cardinal Gui de Castello, Toscan de nation, fut élu à sa place et prit le nom de Célestin II. Sous son pontificat, qui fut très-court puisqu'il ne dura que cinq mois et demi, la guerre qui régnait en France fut enfin apaisée; les censures furent levées; le roi se réconcilia avec le comte de Champagne; Pierre-de-la-Châtre se mit en possession de son archevêché, et obtint par son zèle et sa noble conduite les bonnes grâces de Louis.

Lucius II monta sur le saint-siége le 12 mars 1144. Les Romains, qui s'étaient soulevés pour établir l'ancien gouvernement, créèrent un patrice, allèrent trouver Lucius, lui dirent qu'il fallait qu'il cédât à leur nouveau chef, non-seulement la ville, mais encore tout ce que le saint-siége avait reçu des princes et des empereurs, disant que les papes devaient se contenter des dîmes et des oblations. Et ils se livrèrent à de grands désordres. Le pape Lucius, ainsi persécuté, mourut, dit-on, d'un coup de pierre dans une attaque du Capitole, au mois de février 1145.

Eugène III, qui lui succéda, fut d'abord assez mal traité par les séditieux excités par Arnaud de Bresse, qui était

---

(1) Le 24 septembre 1143.

revenu à Rome (1). Pour échapper à leur fureur, le pontife se retira à Viterbe où il reçut des députés arrivés d'Orient, et parmi lesquels était Hugues, évêque de Gaballe; ils venaient demander du secours à cause du déplorable état de la Syrie et de la Palestine, depuis que les Sarrasins s'étaient emparés de la ville d'Edesse. La perte de cette place importante, l'un des boulevards de l'empire chrétien sur la terre d'Asie (2), était un trop grand échec et pouvait amener de trop funestes conséquences pour que les peuples d'Occident ne prissent point les armes en faveur de leurs frères. Les Français ne pouvaient, sans se couvrir de honte, laisser périr des guerriers valeureux, qui étaient leurs compatriotes, leurs amis, leurs parents, et qui leur tendaient les bras, implorant aide et protection.

Le pape Eugène écrivit à Louis VII pour l'exhorter vivement, ainsi que les seigneurs, les nobles et le peuple, à s'armer au plus tôt pour la défense des saints lieux, délivrés par leurs pères au prix de tant de sang. Il déclarait donner les mêmes indulgences qu'avait accordées Urbain II; mettait sous la protection de l'Eglise les femmes, les enfants, les biens des nouveaux croisés; défendait d'intenter aucune action contre eux; obviait autant que possible aux

---

(1) *Circa principia pontificatûs Eugenii urbem ingressus, amplius eam in seditionem excitavit, proponens antiquorum romanorum exempla*, etc. (Otto Frising, *de Reb. gest. Frid.*, lib. II, cap. xx.) Voy. ce que j'ai dit p. 258 et 259, à la note.

(2) Les chrétiens avaient formé quatre états considérables dans ce pays, savoir : le comté d'Édesse, celui de Tripoli, la principauté d'Antioche et le royaume de Jérusalem. Le comté d'Édesse comprenait le pays des environs de l'Euphrate; le comté de Tripoli et la principauté d'Antioche s'étendaient le long de la mer de Phénicie, et le royaume de Jérusalem était borné par ces trois États, et par l'Idumée du côté de l'Égypte. — Josselin de Courtenay II était comte d'Édesse au moment où les Turcs s'en rendirent maîtres. A la même époque, Raymond de Poitiers, oncle de la reine de France, était prince d'Antioche. Raymond, arrière-petit-fils de Raymond de Saint-Giles, comte de Toulouse, possédait le comté de Tripoli; et Baudouin III, âgé d'une quinzaine d'années, était roi de Jérusalem.

dangers des invasions et des surprises pendant le temps de leur absence; et voulant que cette entreprise fût sanctifiée par un véritable esprit et par une profession ouverte de pénitence, il recommandait la simplicité dans les habits, dans les équipages, et ne voulait pas que l'on emmenât des chiens ou des oiseaux de chasse, faisant entendre que, s'agissant d'une guerre chrétienne contre des ennemis du nom chrétien, il fallait se montrer digne d'une si noble, d'une si juste cause, par une grande régularité de mœurs.

Louis VII, qui méditait de faire une croisade, tint à Bourges une assemblée, pendant les fêtes de Noël (1), et fit connaître son dessein aux évêques et aux grands du royaume qui l'engagèrent à demander avis à l'abbé saint Bernard; mais celui-ci, plein de circonspection dans une affaire aussi majeure, crut devoir inviter le roi à consulter le pape.

La lettre écrite par Eugène III, vingt-cinq jours auparavant (2), était parvenue en France. On s'entretint bientôt dans toutes les provinces de la nouvelle expédition; et, comme on avait réglé dans l'assemblée de Bourges qu'on tiendrait aux fêtes de Pâques (3) un *parlement* à Vézelai, il s'y rendit de tous côtés une innombrable multitude. L'on dressa en pleine campagne une haute tribune, et saint Bernard, y étant monté avec le roi, lut la lettre du pape et fit un discours pathétique à la suite duquel on s'écria de toutes parts pour demander des croix. Bernard en répandit une grande quantité, mais le nombre en étant épuisé, il fallut, pour y suppléer, qu'il mît en pièces ses habits; et dans cette occasion il fit plusieurs miracles (4).

---

(1) An 1145.

(2) Cette lettre ou bulle porte la date du 1er décembre 1145.

(3) 31 mars 1146.

(4) Voyez l'*Histoire de la croisade de Louis VII*, par Odon de Deuil. Cet historien, dont j'analyse le récit, était moine de Saint-Denis; il fut recom-

Le roi prit la croix le premier, et après lui la reine Éléonore; Simon, évêque de Noyon; Godefroi, évêque de Langres; Arnoul, évêque de Lisieux; Alphonse, comte de Saint-Gilles; Thierri, comte de Flandres; Henri, fils de Thibaud, comte palatin de Blois; Renaud, comte de Tonnerre; le comte Robert, frère du roi; Yves, comte de Soissons; Gui, comte de Ponthieu; Guillaume, comte de Varennes; Hugues de Lusignan, Renaud de Montargis, ainsi qu'une foule d'autres chevaliers.

Or, comme il y avait de grands préparatifs à faire, on tint un nouveau parlement à Chartres, afin de se concerter sur l'ordre et les détails de ce lointain voyage. Cette assemblée voulait que saint Bernard fût chef de la croisade, mais il refusa cet honneur, qui ne pouvait lui convenir, et partit pour aller prêcher la croisade en Allemagne, où des milliers d'hommes, qui n'entendaient point sa langue, mais entraînés par ses accents, par ses gestes, par ses regards, par ses miracles, obéirent à sa voix.

L'empereur Conrad et son neveu Frédéric se croisèrent, et, à leur exemple, une infinité de seigneurs, de gentilshommes et de peuple.

Il vint aussi un grand nombre d'Anglais et de soldats d'autres nations se joindre à l'armée de France, et il se fit, dans presque toute la chrétienté, une paix générale, les princes voulant à l'envi contribuer au succès de cette expédition (1).

Dans une autre assemblée, convoquée à Étampes (2),

---

mandé à Louis VII par l'abbé Suger, accompagna ce prince à la croisade en qualité de chapelain, et écrivit sa relation à Antioche en 1148. Au retour du roi en France, et après la mort de Suger, Odon fut élevé à la dignité d'abbé de Saint-Denis.

(1) Otto Frising., *de Gest. Frider.*, lib. I, cap. xlii.

(2) Le 16 février 1147, dimanche de la Septuagésime.

l'on convint des dernières mesures concernant le départ. L'on y délibéra sur le chemin qu'on devait prendre.

Plusieurs furent d'avis de s'en aller par mer; ils rappelaient la perfidie des Grecs envers les premiers croisés, et les dangers auxquels on s'exposait en se livrant à eux. Les députés de Roger, roi de Sicile, insistaient vivement sur ce point; ils offraient, de la part de leur maître, des vivres, des vaisseaux, et toutes les choses nécessaires pour faire le trajet. Mais cet avis fut rejeté.

La ville de Metz fut indiquée comme le lieu du rendez-vous, la Pentecôte comme l'époque du départ, et l'administration du royaume fut confiée à l'abbé Suger (1).

---

(1) Cet illustre abbé, sorti des rangs du peuple, était également distingué dans le monastère par sa vertu, et dans le conseil du roi par sa prudence. Il possédait un génie supérieur, une vaste capacité, une mémoire prodigieuse, une pénétration vive et prompte, une grande facilité de langage. De si nombreuses qualités, jointes à beaucoup de gravité et de modestie, lui avaient donné un grand ascendant sur tous les esprits et une merveilleuse autorité que les plus grands seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers, respectaient à l'exemple du roi même, qui le regardait comme son père et comme son maître. Il était généralement reconnu pour homme droit, équitable, modéré, ferme; et il avait avec tout cela une longue expérience, ayant eu, dès le précédent règne, grande part au gouvernement. (Le P. Daniel, *Hist. de France.*) Sa régence pendant la croisade du roi, de l'an 1147 à l'an 1149, est, dit M. Guizot (*Notice sur Suger*; *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*), l'époque la plus glorieuse de sa vie; il maintint fermement l'autorité royale, réprima les usurpations des vassaux, établit quelque ordre partout où son influence put atteindre, fournit aux dépenses du roi en Palestine par la bonne administration des revenus de la couronne et par l'amélioration de ses domaines, acquit enfin en Europe une telle renommée, qu'on venait d'Italie et d'Angleterre pour contempler les salutaires effets de son gouvernement, et que le nom de Salomon du siècle lui fut décerné par ses contemporains...

Il ne se montra point avide de retenir cette pleine puissance que lui conférait l'éloignement du roi, et, par un rare désintéressement, les intérêts de l'État le préoccupaient davantage que ceux de sa propre ambition. Il s'était même opposé à la croisade, dont il prévoyait les dangers. Lorsque quelques-uns des seigneurs qui avaient accompagné Louis, entre autres Robert de Dreux, son frère, l'eurent abandonné en Palestine pour

Le pape Eugène III, fatigué par les séditions, vint en France à la fin du carême, et tint à Paris un concile où l'on examina les erreurs de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. Ce prélat s'était appliqué à la philosophie, et comme toute cette science consistait à traiter de la substance, de la qualité, des attributs et de semblables abstractions, il avait, suivant cette méthode, examiné la nature des personnes divines, leurs attributs, leurs propriétés, la différence qu'il y avait entre l'essence des personnes et leurs propriétés, entre la nature divine et Dieu, entre la nature divine et les attributs de Dieu. Tous ces objets ayant des définitions différentes, il avait jugé que tous ces objets étaient différents, que l'essence ou la nature de Dieu, sa divinité, sa sagesse, sa bonté, sa grandeur n'étaient point Dieu, mais la forme par laquelle il est Dieu. Ainsi Gilbert regardant les attributs de Dieu et la divinité comme des formes différentes, et Dieu, ou l'être souverainement parfait, comme la collection de ses formes, enseignait :

1° Que l'essence divine n'était pas Dieu;

2° Que les propriétés des personnes de la Trinité n'étaient pas les personnes mêmes;

3° Que les personnes divines ne pouvaient être comprises ou placées dans aucune proposition;

4° Que la nature divine ne s'était point incarnée.

Gilbert parut, se jeta dans la voie des subtilités, et l'on raisonna pendant plusieurs séances sans pouvoir rien terminer. Alors le pape remit l'affaire à un autre concile qu'il avait résolu de convoquer à Reims, le carême suivant.

Cependant, le temps du départ approchant, le roi s'y prépara par des actions de piété, visita les maisons des

---

revenir sans lui en France, Suger ne cessa de le rappeler instamment dans ses états.

On verra plus bas le projet que méditait ce grand homme, après le retour du roi, pour marcher au secours des chrétiens d'Orient.

lépreux, se rendit à Saint-Denis, se prosterna devant les reliques du glorieux martyr, prit sur l'autel l'oriflamme, reçut des mains du pontife la besace de pèlerin, et s'étant mis en marche avec l'armée, il se dirigea vers Constantinople en passant par l'Allemagne et la Hongrie. L'empereur Conrad avait pris les devants avec cent mille combattants dont les deux tiers de cavalerie, et s'étant embarqué sur le Danube, il était arrivé vers la fête de l'Ascension sur les frontières des deux empires.

Pendant que ces armées marchaient contre les infidèles, le cardinal Albéric, légat du pape, saint Bernard et Geoffroi de Chartres se rendaient dans le Languedoc pour extirper l'hérésie répandue dans cette contrée par un certain Henri, disciple de Pierre de Bruys. Ils avaient prêché l'un et l'autre, d'abord en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils étaient passés dans la province de Narbonne. Ils condamnaient le culte des croix et les faisaient briser; ils défendaient de bâtir des églises, et voulaient que l'on démolît celles qui existaient; ils enseignaient que la messe était inutile, et en défendaient la célébration; ils ne voulaient point que l'on donnât le baptême aux enfants, et les faisaient rebaptiser; ils rejetaient enfin les aumônes et les prières consacrées par la piété, par l'Église, pour les âmes des morts. Pierre de Bruys, après avoir pendant vingt ans couru tout le Midi pour l'infecter de ses erreurs, avait été brûlé à Saint-Gilles, en Languedoc, où il avait jeté au feu un grand nombre de croix (1). Mais Henri avait continué

(1) On donna le nom de Pétro-Brusiens aux sectateurs de Pierre de Bruys. Les protestants le regardent comme un saint réformateur et un de leurs patriarches dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité. Ils considèrent également Henri, et c'est par lui que Basnage (*Hist. des égl. réf.*, t. Ier, p. 145) entend prouver la perpétuité de la doctrine des protestants sur la nécessité de ne prendre que l'Écriture pour règle de la foi, indépendamment de la tradition. « Comment, » dit Pluquet (*Dict. des Hérésies*), « les protestants qui condamnent les anabaptistes peuvent-ils élever si

ses prédications et jeté le trouble dans plusieurs lieux, et comme il était alors dans les terres du comte de Toulouse, saint Bernard crut devoir écrire à ce seigneur afin de lui montrer le mal que produisait cet imposteur. « Que d'hor-« reurs, » disait-il, « n'en apprenons-nous pas? Les « églises sont sans peuple, le peuple sans prêtres, les prê-« tres méprisés, et les chrétiens sans Christ!... Le sanc-« tuaire n'est plus un lieu saint, les sacrements ne sont « plus des choses sacrées; on ne célèbre plus de fêtes. « Combien de pécheurs mourant dans leurs péchés et « obligés de paraître au tribunal du souverain juge sans « avoir été réconciliés par la pénitence, ni fortifiés par la « communion... Non, un homme qui prêche et qui fait des « choses si contraires à Dieu n'est pas de Dieu. Cependant, « par un renversement bien douloureux, il a trouvé un « peuple qui l'écoute et qui le croit. Malheureux peuple! « pour entendre la voix d'un hérétique, tu bouches tes « oreilles aux enseignements des prophètes et des apôtres, « qui, unanimement inspirés par l'esprit de vérité, nous ont « annoncé, avec l'unité de la foi en Jésus-Christ, l'unité de « l'Église rassemblée de toutes les nations. Les divins « oracles nous ont donc trompé, et après l'accomplisse-« ment de leur prédiction, nos propres yeux, qui le voient, « nous trompent donc aussi. Henri, qui ne le voit point, ou « qui, quoique le voyant, se révolte et s'aveugle au milieu « de tant de clartés, n'y oppose pas moins un endurcis-« sement de juif et je ne sais quel prestige du démon, par « où il persuade que nos ancêtres ont été dans l'illusion, « que nous y sommes tous nous-mêmes; que le monde en-« tier, quelque gage qu'il ait de son salut dans le sang du

---

haut l'autorité de Pierre de Bruys. A quelle extrémité est-on réduit, lors-qu'on est obligé de chercher dans de pareils hommes le fil de la tradition des églises protestantes! »

« Rédempteur, sera perdu, et qu'il n'y aura d'âmes qui par- « ticipent aux richesses de la divine miséricorde et au bien- « fait de la grâce, que celles qu'il aura séduites... Apprenez « maintenant quel est cet homme. C'est un apostat qui, « après avoir été moine, en a quitté l'habit et est retourné « aux impuretés du siècle N'osant ensuite demeurer avec « ses parents, il est devenu vagabond et mendiant; et « comme il avait un peu de science, il s'est mis à prêcher « pour vivre. Ce qu'il avait de reste, il l'employait au jeu « ou à des usages plus honteux; car souvent après qu'il « avait attiré le jour les applaudissements du peuple, on l'a « trouvé la nuit suivante avec des prostituées ou des « femmes mariées. Informez-vous, monseigneur, comment « il est sorti de Lausanne, du Mans, de Poitiers, de Bor- « deaux. Il n'ose retourner nulle part tant il est décrié « partout... »

Le saint abbé fut reçu à Toulouse comme un ange envoyé du ciel. Il y prêcha pendant quelques jours, ainsi que dans d'autres endroits infectés de l'hérésie, et partout il allait éclairant les gens simples, raffermissant les chancelants, ramenant les égarés, relevant ceux qui étaient tombés, pressant et accablant de son autorité les corrupteurs des âmes et les obstinés, de telle manière qu'aucun d'eux n'osait plus se montrer (1). Pendant cette mission, le seigneur fut glorifié dans son serviteur par plusieurs miracles; car diverses personnes atteintes de maladies obtinrent à l'instant même une complète guérison (2).

---

(1) Voyez la *Vie de saint Bernard*, par Geoffroi, moine de Clairvaux et secrétaire de ce saint abbé.

La ville d'Albi était le lieu où cette hérésie avait fait le plus de progrès; c'est ce qui fit donner plus tard le nom d'Albigeois aux Pétro-Brusiens ou Manichéens du Languedoc.

(2) Geoffroi raconte que saint Bernard étant à Sarlat, on lui présenta, après le sermon, plusieurs pains pour être bénits, ainsi que cela se pratiquait partout; et que les ayant bénits, il dit aux assistants: « Si les malades

Henri avait pris la fuite; mais on parvint enfin à se saisir de lui, et on le conduisit enchaîné à l'évêque de Toulouse qui le fit mettre en prison.

L'empereur de Constantinople était alors Manuel Comnène, fils de l'empereur Jean et petit-fils d'Alexis qui avait usé de tant de perfidie envers les premiers croisés. Ce prince était jeune, brave, éloquent, mais ne le cédait en rien à son aïeul pour l'astuce et la fourberie. Effrayé par les armées formidables qui devaient passer sous les murs de sa capitale, il leva des soldats, remplit ses arsenaux de toutes sortes d'armes, fit réparer les tours de la ville, envoya quelques corps d'armée au devant des Allemands, avec ordre de les côtoyer dans leur marche, fit avec les Turcs une trève de douze ans, et s'entendit avec eux pour faire périr les troupes des croisés.

Conrad, dont les soldats étaient fort peu disciplinés, n'attendit point aux environs de Constantinople l'arrivée de l'armée française. Manuel, désirant s'en débarrasser au plus vite, le pressa de partir, lui fournit des vaisseaux pour passer le détroit, et lui donna des guides infidèles qui le firent errer dans des lieux difficiles et dépourvus de tout (1).

« de cette ville qui auront goûté de ces pains guérissent, vous reconnaîtrez « alors que c'est nous qui vous enseignons des choses vraies, et que les « hérétiques vous en annoncent de fausses. » L'évêque de Chartres, craignant que Bernard n'en dît trop, ajouta : « Oui, s'ils mangent de ces « pains avec une foi sincère, ils seront guéris » Mais le saint abbé, plein d'une confiance sans bornes en la puissance du Seigneur, répliqua : « Non, je n'ai point dit cela; mais bien que tous ceux qui en goûteraient « seraient guéris, afin que tous connaissent que nous sommes des « hommes véridiques et les vrais envoyés de Dieu. » Alors, ajoute Geoffroi, tant de malades revinrent à la santé, que le bruit de ce miracle se répandit dans toute la province.

(1) Conrad et l'empereur Manuel étaient beaux-frères; le premier ayant épousé Gertrude, et le second Berthe, toutes deux filles de Bérenger, comte de Sultzbach. La conduite de l'empereur de Constantinople envers Conrad prouve que de tout temps les alliances de famille ont eu peu d'influence sur la politique et sur le cœur des rois.

Cependant Louis VII s'avançait dans la Thrace, et recevait à tout moment des députés de Manuel qui venaient le complimenter, et qui mettaient dans leur langage une si basse flatterie que le roi en était honteux. « Ne parlez pas « si souvent, » dit un jour l'évêque de Langres à l'un de ces orateurs, « de la gloire, de la majesté, de la sagesse et « de la religion du roi ; il se connaît et nous le connaissons « aussi ; dites-lui donc plus promptement et sans détours « ce que vous demandez. »

L'on reconnut bientôt la perfidie des Grecs ; ce n'étaient partout qu'embuscades, que plaintes des officiers de l'empereur sur les moindres désordres commis par les soldats. Les portes des villes et des forteresses se fermaient quand l'armée approchait ; les habitants vendaient fort cher, et en petite quantité, les vivres qu'ils faisaient passer au moyen de cordes qu'ils glissaient le long des murs ; et nonobstant cette conduite hostile, Manuel ne cessait d'envoyer des lettres pour protester de son amitié.

Enfin Louis VII arriva à Constantinople, et fut reçu par l'empereur avec un empressement et des démonstrations qui ne trompèrent point les esprits clairvoyants.

Godefroi de Langres, prélat aussi pieux qu'habile politique, jugeant avec raison que tous ces artifices recouvraient quelque trahison, n'hésita pas à déclarer qu'il fallait au plus tôt se rendre maître de la ville. Il représenta que les murailles étaient peu solides, qu'on pourrait aisément rompre les aqueducs, que le peuple était impuissant et lâche, que Manuel agirait comme son aïeul, qui, au lieu de soutenir les chrétiens, avait appuyé les Turcs ; qu'il ne fallait donc point ménager un prince dont le règne n'offrait pour le saint sépulcre aucune garantie de stabilité.

Mais quelques hommes scrupuleux, pensant qu'en attaquant un empereur chrétien c'était porter atteinte au vœu qu'ils avaient fait de combattre les infidèles, s'élevèrent

contre l'avis du prudent Godefroi. Néanmoins, cet avis aurait fini par prévaloir sans les ruses de Manuel.

Cet empereur, inquiet du séjour des Français, mais n'osant les presser de partir, donna secrètement des ordres pour qu'on leur retirât l'usage des marchés, afin que n'ayant point les vivres nécessaires, ils se missent à murmurer contre un plus long retard. Il fit en même temps courir le bruit que l'armée d'Allemagne avait défait les Turcs, et leur avait tué quatorze mille hommes sans éprouver aucune perte. Un autre jour, l'on annonça que la ville d'Iconium, dans la Lycaonie, était tombée sans résistance au pouvoir de Conrad, lequel engageait Manuel à venir prendre possession des places qu'il avait conquises.

Ces nouvelles, qu'on débitait avec de grands détails sur les faits et les circonstances, produisirent l'effet que l'empereur en attendait. L'armée française s'agita; soldats, chevaliers, généraux, tous brûlaient d'en venir aux mains avec les infidèles, et craignaient que les Allemands ne laissassent plus rien à faire; les uns leur enviaient la gloire, les autres le butin qu'ils devaient avoir fait, et chacun se plaignait de la lenteur du roi.

Sollicité, pressé par les instances les plus vives et par l'impatiente ardeur de toute son armée, Louis VII ordonna le départ, et les vaisseaux des Grecs, qui se trouvaient tout prêts, portèrent les Français sur la côte d'Asie.

Alors l'empereur Manuel ne craignit plus de lever le masque. « L'impie découvre enfin, » dit l'évêque de Langres, « ce qu'il avait d'abord tenu caché. Il demande votre « hommage, à vous dont il aurait pu devenir le serviteur. » Mais ce courageux prélat, qui voulait résister à ces indignes exigences, ne fut pas écouté; l'on pensa qu'il fallait ménager Manuel puisqu'on avait besoin de lui pour obtenir des provisions et pour avoir des guides sûrs à travers le pays qu'on allait parcourir.

L'armée française, étant entrée dans la Bithynie et ayant établi son camp près de Nicée, sur les bords du lac Ascanius, apprit le funeste sort de l'armée de Conrad, et put alors apprécier la fourberie des Grecs. Le sultan d'Iconium, averti par Manuel, avait fait un appel à tous les musulmans. A sa voix, les deux Arménies, la Cappadoce, l'Isaurie, la Cilicie, la Médie, le pays des Parthes s'étaient soulevés, et d'innombrables combattants étaient venus se joindre à lui. Les Allemands, trompés par leurs guides, avaient été conduits dans des gorges arides, et là, manquant de tout pour eux-mêmes et de fourrage pour leurs chevaux, ils s'étaient tout-à-coup trouvés enveloppés par l'armée du sultan. Exténués de faim et de fatigue, ils s'étaient formés à la hâte pour résister aux ennemis ; mais ceux-ci, voltigeant autour d'eux, lançaient leurs traits, s'approchaient, s'éloignaient, revenaient à la charge avec agilité, montés sur leurs coursiers rapides, tandis que les chrétiens, pouvant à peine se mouvoir sous le poids de leurs armes, se trouvaient exposés aux coups des assaillants sans pouvoir les leur rendre. Harcelés, accablés sans cesse, et cherchant vainement à joindre un ennemi qui s'enfuyait à leur approche pour revenir l'instant d'après, ils rompirent enfin les rangs, se mirent en déroute, et de cette nombreuse armée à peine l'empereur parvint-il à sauver la dixième partie.

La nouvelle de ce désastre jeta la consternation dans le camp des Français. Louis, accompagné des plus braves guerriers, courut au secours de Conrad. Ces deux princes, en se voyant, ne purent s'empêcher de répandre des larmes.

L'armée française, s'étant remise en marche en se dirigeant vers l'Asie-Mineure, trouva sur son passage Smyrne, Pergame, Éphèse (1), et arriva sur les bords du Méandre

---

(1) L'empereur Conrad s'embarqua à Éphèse pour retourner à Constantinople, où il passa l'hiver, et se rendit ensuite à Jérusalem.

vers l'embouchure du Lycus. L'armée des Turcs occupait l'autre rive et s'étendait dans la vallée jusque sur les montagnes. Mais quelque danger qu'offrît le passage du fleuve que les pluies avaient grossi, les Français n'hésitèrent point à s'y précipiter. En vain on fait pleuvoir sur eux une grêle de flèches, ils s'avancent toujours, gagnent enfin le bord, s'élancent sur l'ennemi, brisent ses rangs, en font un grand carnage, et mettent le reste en fuite (1).

Après avoir campé la nuit sur les bords du Méandre, l'armée s'avança vers Laodicée, où elle prit pour quelques jours de vivres, et marcha vers les montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie, et qui n'offrent que des passages étroits entre des rochers et des précipices.

L'on était parvenu au pied du plus haut de ces monts, et Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg, qui ce jour-là commandait l'avant-garde, devait, d'après ses instructions, occuper le sommet, y établir son camp et attendre l'armée. Mais y étant arrivé de bonne heure, il résolut de pousser plus loin et de descendre dans la plaine. Les Turcs, qui s'étaient de nouveau rassemblés en grand nombre et qui suivaient en flanc la marche des croisés, allèrent aussitôt se saisir des hauteurs et coupèrent ainsi l'armée.

Pendant ce temps, l'arrière-garde où se trouvait le roi s'avançait lentement, sans ordre et pleine de confiance à travers ces défilés, lorsque du haut des rochers les Turcs

---

(1) L'historien grec Nicétas, qui vit quelques années après leurs ossements entassés, ne put s'empêcher de dire, en louant le courage des Français, « que si de pareils hommes n'avaient pas pris Constantinople, il fallait louer leur modération et leur patience. »

Michaud (*Histoire des Croisades*, liv. VI) fait remarquer avec raison que Nicétas, dans son récit, confond l'armée des Français avec celle des Allemands, laquelle ne combattit point sur les bords du Méandre. Tout ce que fit Louis VII, il l'attribue à Conrad. Les auteurs allemands l'ont suivi dans leurs histoires, et ils attribuent la victoire du Méandre au souverain de leur nation.

fondent à l'improviste en poussant de grands cris. Cette attaque soudaine produit en un instant la plus affreuse confusion. Les croisés, se trouvant dans un chemin étroit, difficile, bordé d'un côté par des précipices et dominé de l'autre par un roc escarpé, ne pouvaient ni avancer ni reculer. Les chevaux et les bêtes de somme rejetés en arrière entraînaient dans l'abîme les chevaliers, les soldats, les pèlerins qui marchaient parmi les bagages, en même temps que d'énormes blocs détachés du sommet et des flancs de la montagne écrasaient tout sur leur passage. Les cris des blessés, les gémissements des mourants, le lugubre fracas des roches se mêlant au bruit confus des torrents, et répétés au loin par l'écho de ces gorges, jettent partout l'épouvante, et le tumulte est à son comble. Cependant quelques braves seigneurs se rallient autour du roi et s'avancent vers la montagne; mais ils périssent tous à ses côtés, et le prince, se trouvant seul, entouré d'assaillants, saisit les branches d'un arbre, grimpe sur un rocher, frappe et renverse ceux qui viennent pour l'atteindre, et se défend avec tant de courage que l'ennemi, las de sa résistance, cesse de l'attaquer. Il était déjà nuit, et le roi se tenait toujours sur ses gardes, lorsque la voix de quelques soldats français vint l'avertir que les Turcs avaient quitté ces lieux. Il descendit alors avec eux dans la plaine et rejoignit l'avant-garde où l'on pleurait sa mort (1).

Après ce grand désastre, l'armée chrétienne, exténuée par une longue marche et par la disette de vivres, arriva sous les murs d'Attalie. Cette ville, située sur la côte de Pamphilie, à l'embouchure du Cestius, appartenait aux Grecs. Les croisés espéraient y trouver un refuge; mais

---

(1) Odon de Deuil raconte que, pendant ce funeste combat, il fut envoyé lui-même vers le camp de l'avant-garde pour l'avertir de l'état des choses. Sur le récit qu'il fit, on se hâta de prendre les armes; mais il était trop tard.

n'ayant pu obtenir qu'on leur ouvrît les portes, ils furent obligés de camper dans la plaine, au milieu de l'hiver. De cette ville à Antioche on comptait quarante jours de marche; mais trois jours suffisaient en s'en allant par mer. Les Grecs offrirent des vaisseaux, firent attendre plus d'un mois, n'en fournirent pas assez pour embarquer toute l'armée, et demandèrent pour le transport un prix exorbitant.

Le roi donna pour chefs à tous ceux qu'il laissait dans le camp d'Attalie, Thierry, comte de Flandre, et Archambaud de Bourbon, et fit voile vers Antioche (1), ayant perdu les trois quarts de cette belle armée qu'il avait emmenée de France.

La principauté d'Antioche appartenait à Raymond de Poitiers, oncle d'Éléonore. Ce prince fit au roi le plus brillant accueil et traita magnifiquement les seigneurs et les chevaliers. Il espérait avec leur secours augmenter ses états et prendre sur les Turcs Alep et Césarée. Mais

---

(1) Après le départ du roi, ceux qui étaient devant Attalie et qui attendaient l'escorte et les guides que les Grecs leur avaient promis pour les conduire par terre à Antioche, furent attaqués par les Turcs et les battirent plusieurs fois; mais, épuisés par de nouvelles attaques qui se renouvelaient chaque jour, repoussés par les habitants qui ne voulurent jamais consentir à les recevoir dans leurs murs, et se voyant sans aucun moyen de salut, ils n'écoutèrent plus la voix de leurs chefs; le désespoir étouffa en eux les sentiments d'obéissance et d'humanité. Chacun de ces malheureux, insensible au sort de ses compagnons, ne sentait que ses propres maux, ne voyait que ses propres dangers. Au milieu de la désolation générale, Archambaud et Thierry se jetèrent dans un vaisseau qui allait se réunir à la flotte du roi. Alors le plus horrible désordre règne parmi les misérables de l'armée chrétienne et dans la ville d'Attalie, où étaient les malades. Deux troupes de pèlerins, l'une de trois mille, l'autre de quatre mille, résolurent de braver tous les dangers et de marcher vers la Cilicie; ils n'avaient point de bateaux pour traverser plusieurs rivières débordées; ils n'avaient point d'armes pour combattre; ils périrent presque tous. D'autres qui les suivirent eurent le même sort. Les malades moururent de faim dans la ville d'Attalie. Les Grecs furent bientôt punis de leur conduite barbare; quelques semaines après, la ville, atteinte de la peste, était presque sans habitants. (Voy. Odon de Deuil et Michaud, liv. VI.)

Louis VII lui ayant déclaré qu'il ne pouvait s'engager dans ces expéditions avant d'avoir visité les saints lieux, il tâcha de gagner la reine en enflammant son cœur d'un amour criminel. Éléonore, subjuguée par les instances de son oncle, pressa vivement le roi de faire cette guerre; mais celui-ci, concevant des soupçons sur la conduite de sa femme, resta ferme dans son refus. Raymond, trompé dans son attente, ne songe plus qu'à se venger; la reine s'unit à lui et ne craint pas de déclarer le projet d'un divorce sous prétexte de parenté, tandis que lui, de son côté, menace d'employer la force pour empêcher le roi de remmener cette princesse.

Louis VII se décide alors à faire enlever sa femme, la fait conduire dans son camp, presse sa marche vers la Palestine et entre dans Jérusalem, au milieu du clergé et du peuple qui étaient venus au-devant de lui en chantant des hymnes et des cantiques. Il y trouva l'empereur Conrad, qui venait d'arriver avec Otton, évêque de Frisingue, quelques autres prélats et de nombreux seigneurs.

Baudouin III, qui régnait alors à Jérusalem, convoqua à Ptolémaïs une assemblée générale, et l'on y décida de commencer la guerre par le siége de Damas.

Cette ville, célèbre dans la plus haute antiquité (1), était défendue à l'orient et au midi par de hautes murailles, et vers l'occident et le nord par de nombreuses palissades, des tours et des retranchements placés en avant, au milieu et en deçà des jardins qui s'étendaient jusqu'à l'Anti-Liban, et qui formaient comme une forêt traversée par d'étroits sentiers bordés de murs (2).

Le roi de Jérusalem, à la tête de son armée, commande

(1) C'est dans le voisinage de Damas que se trouvent les ruines de l'ancienne Palmire.

(2) Voy. Guillaume de Tyr, *Histoire des Croisades*, liv. XVII.

le premier corps; Louis VII marche avec le second, et l'empereur Conrad est placé en réserve. L'attaque est dirigée du côté des jardins, et les chrétiens s'en rendent maîtres après un vif combat. Les Sarrasins vont se former en masse avec toutes leurs forces sur le bord de la rivière qui baigne les murs de la ville, et soutiennent sans s'ébranler les charges de Baudouin. L'empereur, apprenant leur invincible résistance, se porte aussitôt en avant, traverse l'armée française, met pied à terre, ainsi que tous les siens (1), se précipite avec fureur sur les rangs ennemis, les enfonce et les met en fuite. On raconte que ce prince, apercevant un Sarrasin combattre avec un grand courage, courut à lui et le frappa d'un si terrible coup, que, malgré la cuirasse dont ce guerrier était couvert, il le fendit en deux.

Les assiégés se voyant perdus eurent recours à l'intrigue; ils gagnèrent par leurs largesses les barons de Syrie, leur inspirèrent de la défiance et de la jalousie contre les nouveaux croisés, dont on devait, disaient-ils, redouter l'ambition; et ces barons ainsi corrompus (2) réussirent par leurs conseils et par leurs artifices à déplacer l'attaque, en faisant quitter le côté des jardins pour aller s'établir du côté opposé, d'où, suivant eux, la ville était plus facile à prendre en lui livrant assaut.

---

(1) Guillaume de Tyr nous apprend que les Allemands en agissaient ainsi lorsqu'ils se trouvaient à la guerre réduits à quelque extrémité.

(2) On raisonna beaucoup sur la véritable cause de cette trahison, car on avait peine à se persuader que la cupidité seule en eût été le mobile.

Les uns disaient que le comte de Flandre avait demandé à l'empereur et à Louis VII d'être mis en possession de Damas dès qu'on aurait pris cette ville, et que ces princes lui en avaient fait la promesse; ce qui avait tellement choqué les barons chrétiens de la Syrie, qu'ils avaient préféré que Damas restât entre les mains des Turcs plutôt que de la voir passer dans celles d'un nouveau-venu.

D'autres assuraient que c'était un effet de la vengeance du prince d'Antioche contre le roi de France.

Enfin, d'après une autre version, c'était seulement à l'or des ennemis qu'il fallait attribuer cette infâme machination.

Les assiégés reprirent aussitôt possession des jardins, et les couvrirent de redoutes. Les croisés reconnurent bientôt qu'on les avait trompés; mais il n'était plus temps de réparer la faute. La ville, protégée du côté de leur camp par de fortes murailles, était inexpugnable, et toute attaque sur ce point eût été sans succès. Le mot de trahison circula dans le camp, le désordre se mit parmi les assiégeants; la disette se fit sentir; le siége fut levé, et les débris des deux armées allemande et française rentrèrent dans leurs foyers.

Telle fut la funeste issue de cette seconde croisade, qui, conduite par des chefs plus habiles, plus capables, plus prudents, eût pu donner une immense puissance au royaume chrétien d'Asie.

Louis VII, à son arrivée, trouva la France tranquille, grâce au zèle, à la sagesse et à la fermeté de l'abbé Suger, qui, dans une lettre qu'il écrivait à ce prince pour le presser de revenir, lui disait : « Vous aurez lieu, je pense, d'être satis-
« fait de notre conduite. Nous avons remis entre les mains
« des chevaliers du Temple l'argent que nous avions résolu
« de vous envoyer. Nous avons de plus remboursé au comte
« de Vermandois les trois mille livres qu'il nous avait prêtées
« pour votre service. Votre terre et vos hommes jouissent,
« quant à présent, d'une heureuse paix... Vous trouverez
« vos maisons et vos palais en bon état par le soin que nous
« avons pris d'en faire les réparations. Me voilà présente-
« ment sur le déclin de l'âge; mais j'ose dire que les occu-
« pations dans lesquelles je me suis engagé pour l'amour
« de Dieu et par attachement pour votre personne ont
« beaucoup avancé ma vieillesse. A l'égard de la reine,
« votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mé-
« contentement qu'elle vous cause jusqu'à ce que, rendu
« dans vos états, vous puissiez tranquillement délibérer sur
« cela et sur d'autres objets. »

Pendant que Louis VII était en Orient, le pape Eugène

tint un concile à Reims (1). Outre les prélats et les abbés de France, il s'y trouva des évêques d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre. L'on y dressa dix-huit canons (2).

A ce concile fut amené un gentilhomme breton, nommé *Eon* de l'Étoile, homme sans lettres, qui se disait le fils de

---

(1) Ce concile s'ouvrit le 22 mars 1148.

(2) La plupart de ces décrets sont répétés des conciles précédents; en voici la substance : — Défense, sous peine d'excommunication, de communiquer avec ceux qui auront été excommuniés, jusqu'à ce qu'ils aient été absous. — Défense aux ecclésiastiques d'avoir des habits mondains ou de diverses couleurs, et les cheveux longs. — Les ecclésiastiques qui auront des femmes ou des concubines sont privés de toute fonction et de tout bénéfice. — Leurs mariages, ainsi que ceux des religieux et des religieuses, sont déclarés nuls. — Les religieuses ne doivent pas sortir de leurs cloîtres ; elles doivent renoncer à leurs prébendes et à leurs biens propres, et observer la vie commune. — Défense aux laïques de juger les affaires ecclésiastiques, et aux évêques, abbés, etc., d'en exécuter les jugements en matière reconnue spirituelle. — Les avocats des églises ne doivent rien prendre au delà de leurs anciens droits. — Défense aux laïques de posséder des dîmes. — Chaque église doit avoir son propre prêtre, quand elle le peut, et l'entretenir honorablement de ses biens, et s'il y avait lieu de les lui ôter, ce ne serait qu'après un jugement canonique de l'évêque. — Défense, sous peine d'excommunication, de faire aucune violence aux ecclésiastiques, aux moines, aux pèlerins, aux marchands, aux paysans, ni à leurs troupeaux, ni aux animaux dont ils se servent pour labourer. — Défense aux nobles et aux gens de guerre de s'envoyer des cartels et de se battre par ostentation dans les foires et pendant les jours des grandes assemblées; et quoiqu'on ne refuse ni la pénitence, ni le viatique à ceux qui y seront blessés à mort, on ne leur accordera cependant point la sépulture ecclésiastique. — On déclare sacrilége et excommunié quiconque frappera un clerc ou un moine avec violence; l'excommunication sera maintenue jusqu'à ce que l'individu qui en est atteint se soit présenté au pape; aucun évêque ne l'absoudra, si ce n'est à l'article de la mort. — Les églises et les cimetières doivent être des asiles pour ceux qui s'y réfugient; l'on excommunie ceux qui les en arracheraient ou qui les y maltraiteraient. — On renouvelle les peines portées contre les incendiaires. — Défense d'exiger aucune rétribution pour le saint chrême ou pour la sépulture. — On déclare nulles les ordinations faites par Anaclet et par les autres schismatiques et hérétiques. — Il est fait défense d'appuyer et de protéger les hérétiques et leurs adhérents dans la Gascogne, en Provence ou ailleurs, et de leur donner un lieu de retraite dans ses terres; l'on frappe d'anathème celui qui les laisse séjourner ou les reçoit dans sa maison lorsqu'ils sont en voyage,

Dieu et le juge des vivants et des morts, sur l'allusion grossière de son nom avec le mot *eum,* dans cette conclusion des exorcismes : *per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos et seculum per ignem,* et dans les paroles qui terminent les oraisons : *per eumdem Dominum nostrum.* L'on ne vit en lui qu'un extravagant, qu'un insensé, et quoiqu'il eût pillé des monastères et des églises, il ne fut condamné qu'à la prison. Quelques-uns de ses disciples, coupables de vols sacriléges, et persistant dans leurs blasphèmes, furent livrés au bras séculier et brûlés.

Gilbert de la Porée, dont on reprit l'affaire, rétracta librement ses erreurs.

Le pape, après le concile, alla visiter Clairvaux, se rendit ensuite au monastère de Cîteaux, à la réforme duquel venaient de s'incorporer diverses abbayes, et notamment l'abbaye d'Obasine, fondée par saint Étienne de Limoges, aux environs de Tulle, et quelque temps après rentra en Italie.

Le triste résultat de la croisade excita quelques clameurs contre celui qui l'avait prêchée. L'on accusa saint Bernard d'être l'auteur de tout le mal en envoyant tant de chrétiens mourir en Orient; et comme l'affliction rend quelquefois injuste, l'on oubliait qu'il n'avait agi que sur l'ordre du pape et les instances réitérées du roi. Le saint abbé ne crut pas devoir laisser ces plaintes sans réponse. « S'il faut absolument que l'on fasse une de ces deux choses, de murmurer contre Dieu ou contre moi, j'aime mieux, » dit-il, « voir les murmures des hommes tomber sur moi que sur le Seigneur. Ce m'est un bonheur que Dieu daigne se servir de moi comme d'un bouclier pour se couvrir. Les coups de langue déchirants des calomniateurs et les dards empoisonnés des blasphémateurs, je les reçois volontiers sur moi, si je puis empêcher ainsi qu'ils n'arrivent jus-

« qu'au Très-Haut. Je ne refuse pas d'être humilié, pourvu « qu'on n'attaque pas sa gloire. »

Et il attribuait les revers aux désordres et aux crimes des croisés, qui auraient eu Dieu avec eux s'ils eussent poursuivi leur entreprise comme il convient à des chrétiens, avec justice et piété (1).

Tandis que saint Bernard réfutait ces injustes plaintes et que les plaies de la croisade étaient encore récentes, l'abbé Suger, qui s'était opposé à cette expédition, en méditait une nouvelle. Le malheureux état des chrétiens d'Orient et la crainte de voir retomber les lieux saints aux mains des infidèles, touchaient si vivement le cœur de ce vieillard, qu'il résolut de lever une armée, de l'entretenir à ses frais, et de la conduire lui-même en Palestine. Il avait fait déjà de grands préparatifs, lorsqu'il mourut le 12 janvier 1151, à l'âge de soixante-dix ans, laissant une mémoire chère à l'église, au peuple, au roi.

Pendant son séjour en Asie, Louis avait dissimulé son mécontentement sur la conduite de la reine; mais de retour dans ses états, il allait éclater lorsqu'il fut retenu par Suger. Ce sage et prudent ministre lui ayant fait envisager les conséquences d'un divorce qui l'obligeait à restituer le duché de Guyenne, l'antipathie avait cédé à la raison d'état. Après la mort de ce grand homme, l'antipathie prévalut, et un concile s'étant assemblé à Beaugency (2) pour juger de la

(1) S'il n'y avait eu que saint Bernard et ses amis à suggérer de telles raisons, une pareille apologie, dans l'émotion où l'on était, n'aurait vraisemblablement passé que pour une pieuse subtilité, beaucoup moins propre à calmer le soulèvement public qu'à en exciter l'indignation; mais on n'apprenait rien qui n'en confirmât la vérité. Français et étrangers, les rapports, de quelque part qu'ils vinssent, étaient partout les mêmes et fournissaient au saint abbé des moyens de justification qui le mettaient à couvert. (Fontenay, continuateur de Longueval, liv. XXXVI.)

(2) Le 18 mars 1152.

validité du mariage qu'on attaquait pour cause de parenté, des témoins furent produits et affirmèrent sous serment que les époux étaient parents au degré prohibé. La preuve parut suffisante, et le mariage fut déclaré nul du consentement des parties. Le roi rendit la Guyenne à Éléonore, qui épousa, six semaines après, Henri Plantagenet, duc de Normandie et désigné roi d'Angleterre, auquel elle apporta son duché pour dot, sans en rien réserver pour les deux filles qu'elle avait eues de Louis VII et qu'elle laissa à leur père.

Le pape Eugène III mourut à Tivoli, le 8 juillet de l'année suivante (1). Son corps fut porté à Rome en grande solennité et enterré dans l'église de Saint-Pierre. Le lendemain on élut, pour lui succéder, Conrad, cardinal-évêque de Sabine, romain de naissance et chanoine régulier, qui fut nommé Anastase IV.

Saint Bernard, épuisé par les austérités, était depuis quelque temps très-gravement malade, lorsque Hillin, archevêque de Trèves, vint le prier de se rendre à Metz, afin de ramener la paix entre le peuple et les seigneurs qui se faisaient une terrible guerre. Le saint abbé n'écoutant que sa charité, et montrant qu'une âme sainte est maîtresse du corps qu'elle anime, n'hésite point à se mettre en voyage, réconcilie les deux partis, guérit miraculeusement des personnes malades, rentre à Clairvaux et meurt le 20 août 1153.

Ainsi finit ce grand homme, ce grand saint, qui avait occupé une immense place dans les affaires du monde, dans celles de l'Église et dans l'esprit des peuples, des rois et des pontifes.

---

(1) An 1153. Quoique le tombeau de ce vertueux pontife ait été illustré de plusieurs miracles, l'Eglise ne l'a pas mis solennellement au nombre des saints.

Jamais homme n'a plus honoré la vertu que saint Bernard, et jamais la vertu n'a été plus sincèrement, ni plus universellement respectée que dans sa personne. Il avait tout ce que l'ambition peut souhaiter, et tout ce que le monde peut demander de talents pour fournir la plus belle carrière ; et ce ne fut qu'à la vertu qu'il voulut devoir tout ce qu'ils lui procurèrent d'ascendant et d'autorité dans le monde. La vertu rapprocha et réunit en lui les extrêmes les plus opposés. Ce fut un solitaire, continuellement obligé à se produire dans les cours, ou à se charger de négociations importantes; et ce n'en fut pas moins un modèle d'humilité, de retraite, de recueillement dans les occupations cachées de la solitude. Ce fut un génie supérieur, un sage consommé qui s'assit dans le conseil des rois ; mais ce fut aussi un enfant, et le plus docile des enfants dans l'étude de la simplicité évangélique. Il fut le docteur le plus célèbre et le plus modeste de son temps, et l'ennemi le plus implacable des schismes et des hérésies; censeur du vice, toujours intrépide et toujours écouté, à qui, ce semble, et à qui presque seul il ait été donné de reprendre sans offenser, sans irriter du moins, ou sans diminuer sensiblement l'affection qu'on avait pour lui. En comparant ce qu'il a composé avec ce qu'il a fait, on ne décide pas aisément où l'amour de Dieu et le zèle des âmes respirent davantage, dans ses actions ou dans ses écrits (1).

Saint Bernard était dans sa soixante-troisième année; il y en avait quarante depuis sa profession au monastère de Cîteaux, et trente-huit qu'il était abbé de celui de Clairvaux. Il avait fondé ou agrégé à son ordre, soixante-douze monastères, trente-cinq en France, onze en Espagne, dix en Angleterre et en Irlande, six en Flandre, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie,

---

(2) Fontenay, continuateur de Longueval, liv. XXVI.

un en Danemarck. Mais on en compte plus de cent-soixante, si l'on y comprend les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux. L'église honore sa mémoire le jour de sa mort, et la doctrine, le zèle, la piété qui reluisent dans ses écrits le font regarder comme le dernier des pères de l'Église (1).

Le pape Anastase IV étant mort le 2 décembre 1154, les cardinaux lui donnèrent pour successeur, Nicolas, cardinal-évêque d'Albano, qui prit le nom d'Adrien IV. Ce pontife, Anglais de nation et fils d'un pauvre villageois, appelé Breakspeare, qui s'était fait moine à Saint-Alban, étant venu en France, avait été admis à l'abbaye de Saint-Ruf en Dauphiné, avait fait de grands progrès dans les sciences, et s'était rendu si habile en tout, qu'il avait été élu abbé. Mais bientôt persécuté par les religieux dont il voulait réformer la conduite, il s'était vu forcé d'aller à Rome pour répondre aux calomnies dirigées contre lui. Retenu par Eugène III, qui avait reconnu son innocence et sa capacité, il fut nommé cardinal et évêque, envoyé

---

(1) Fleury, liv. LXIX, *in fine*.

Robert de Bruges, que saint Bernard avait lui-même désigné, lui succéda dans l'abbaye de Clairvaux, qui comptait alors près de sept cents religieux.

Saint Bernard fut canonisé en 1174. « Il avait acquis des titres à cet honneur suprême par la sainteté de ses mœurs, par la ferveur de son zèle, par la loyauté de ses actions et par la sincérité de ses discours. Il n'a rien dit qu'il ne crût vrai, il n'a rien fait qu'il ne crût juste. Aucun « déguisement, pas le plus léger symptôme d'hypocrisie ne se découvrirait « dans toute sa conduite, et l'histoire nous présente fort peu de person- « nages qui aient porté dans les affaires politiques et religieuses tant de « franchise à la fois et d'énergie. »

Voilà ce que disent les continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, (tom. XIII, pag. 143). Je dois faire remarquer ici que la continuation de ce grand et magnifique ouvrage, confiée par l'Institut à MM. de Pastoret, Brial, Guinguené, Daunou, Amaury-Duval, Petit-Radel, Emeric-David, etc., est rédigée dans un esprit bien différent de celui qui distingue l'œuvre des savants bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

bientôt après légat en Danemarck et en Norwége où il opéra un grand nombre de conversions, et étant rentré à Rome sur la fin du pontificat d'Anastase, il fut élu tout d'une voix dès le lendemain de la mort de ce pape, « étant ainsi monté peu à peu, dit le P. Maimbourg, par les seules voies du mérite, de la vertu et de l'honneur, du plus bas degré de la vie au plus haut, où la fortune, la faveur et l'industrie puissent porter un homme dans l'état ecclésiastique (1). »

Cette même année, Louis VII épousa Constance, fille d'Alphonse, roi de Castille, donna sa propre sœur en mariage au comte de Toulouse (2), et passa peu de temps après en Espagne, sous prétexte d'un pèlerinage, mais en réalité pour s'assurer si sa nouvelle épouse était fille légitime d'Alphonse. Son beau-père vint au devant de lui jusqu'à Burgos et le reçut avec une magnificence, dont l'éclat effaçait tout ce qu'avait admiré Louis à la cour de Constantinople.

Délivré des soupçons qui lui étaient venus sur la naissance de sa femme, le roi revint en France et fit tenir un concile à Soissons afin de mettre un terme aux guerres particulières que les seigneurs se faisaient entre eux, de pourvoir à la sûreté des chemins, de rétablir la liberté du commerce, et d'assurer la tranquillité publique. Les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, le duc de Bourgogne

(1) *Histoire de la décadence de l'empire*, pag. 441.

(2) Cette dernière alliance fut faite, dit le P. Daniel, sur des raisons d'intérêt communes au comte Raymond et au roi. Le comté de Toulouse avait appartenu pendant quelque temps aux ducs de Guyenne. De quelque manière qu'il en eût été détaché, sur quoi les historiens ne sont pas d'accord, il est certain que les ducs de Guyenne avaient des prétentions sur ce comté au moins pour l'hommage. Raymond prévit que le roi d'Angleterre, en qualité de duc de Guyenne, ne manquerait pas de faire valoir son droit, quel qu'il fût, et fut bien aise de s'appuyer du roi de France; et celui-ci ne le fut pas moins d'avoir dans ses intérêts le comte de Toulouse, qui pourrait, en cas de guerre, inquiéter le roi d'Angleterre.

et beaucoup d'autres seigneurs s'y rendirent et jurèrent une paix de dix ans.

Pierre-le-Vénérable était depuis trente-quatre ans abbé et supérieur général de Cluny, lorsque Dieu l'appela à lui le 25 décembre 1156. Sous son gouvernement ferme et sage, l'ordre le plus parfait, la plus exacte observance, l'union la plus édifiante régnèrent dans sa congrégation. Ce saint homme, dont les écrits en matière de doctrine annoncent une très-grande érudition, était issu de la noble maison de Montboissier en Auvergne (1). La prélature monastique dont il était revêtu et qu'il rehaussait par l'éclat de ses qualités, de son savoir, de ses vertus, lui avait donné un rang considérable, important dans l'Église et dans l'État. Aussi se trouvait-il en relation avec presque tous les grands personnages de son temps, avec saint Bernard, avec Suger, avec le comte Thibaut, avec le comte de Savoie, avec les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, avec l'empereur de Constantinople, avec le pape Innocent II, et plus encore avec Eugène III, qui le consultait, le recherchait et l'admettait même à délibérer dans le collége des cardinaux (2).

---

(1) C'est ce que dit Geoffroi, prieur de Vigeois, écrivain contemporain de Pierre-le-Vénérable, et qui s'exprime ainsi en parlant de ce saint abbé et de ses frères : *Hi fuerunt de viris nobilibus de Montebuxerio quod est castrum in Arvernia.* Pierre avait sept frères, dont quatre embrassèrent comme lui la vie monastique; un cinquième, nommé Héraclius, fut chanoine et ensuite archevêque de Lyon. Sa mère, appelée Ringarde, se fit religieuse à Marsigni avec deux de ses petites-filles.

(2) Voyez l'*Histoire littéraire de la France,* tom. XIII, p. 246.

Les écrits de Pierre-le-Vénérable consistent en lettres, en divers traités, en sermons et en plusieurs pièces de vers. Il y a parmi ses traités une réfutation de l'Alcoran qu'il avait fait traduire de l'arabe en latin. Les deux premiers livres de cette réfutation ont été retrouvés dans l'abbaye d'Anchin par Martène et Durand, et publiés dans le tome IX de l'*Amplissima collectio*; les autres livres sont perdus. Mahomet a dit : *Tuez et ne disputez pas.* Pierre-le-Vénérable réprouve cette horrible maxime et pense avec raison qu'elle suffirait pour dévoiler la fausseté du mahomé-

Une autre famille d'Auvergne avait naguère édifié cette province. Un noble chevalier, appelé Gilbert, qui avait suivi Louis VII à la croisade, et dont la piété avait su résister à tous les mauvais exemples, était revenu plein de componction pour les désordres qui avaient attiré tant de disgrâces sur l'armée; et, comme sa tristesse était grande, ses amis s'efforçaient de la dissiper par quelques divertissements : « Les maux de la chrétienté, » leur dit-il, « me « touchent trop pour me prêter à aucun de ces amuse- « ments, renvoyez ces joueurs de flûte et ces baladins; vos « repas ont un air de luxe et des accompagnements de « plaisir qui ne conviennent ni à la modestie d'un disciple « de Jésus-Christ, ni à un temps de calamités tel que le « nôtre. Oublierons-nous les périls que court la religion « pour nous repaître de vanités et de folies? Les soupirs « de la pénitence, des jeûnes assaisonnés de nos larmes, « les réflexions sérieuses sur l'avenir, voilà les concerts et « les joies qui doivent uniquement nous occuper. »

Pétronille, sa femme, et Ponce, leur fille, partageant les mêmes sentiments, ils distribuèrent aux pauvres la moitié de leurs biens et destinèrent le surplus à l'établissement des deux maisons de l'ordre de Prémontré, qui furent Neufontaines pour les hommes, où saint Gilbert se dressa un plan de vie aussi dur que sa ferveur le lui inspirait, et Aubeterre pour les filles, où une discipline moins austère, mais pleine du même esprit dans sainte Pétronille et dans la bienheureuse Ponce, rassembla bientôt auprès d'elles les plus nobles personnes de leur sexe. L'évêque de Clermont, Étienne de Mercœur et l'abbé Ornife aidèrent de leurs conseils et de leurs soins ces pieuses institutions. Mais saint

---

tisme; il s'attache ensuite à prouver que les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament n'ont souffert aucune altération, et il démontre que Mahomet n'a justifié sa mission, ni par des prophéties, ni par des miracles. Telle est la matière des deux premiers livres.

Gilbert en vit à peine les progrès. Chargé des mérites d'une carrière complète dès le commencement de sa course, il ne finit pas l'année qui suivit sa profession; il mourut le 6 juin 1152 (1).

Deux ans après la mort de saint Gilbert, l'église de Vence perdit (2) saint Lambert, qui, pendant quarante ans, avait rempli ce siége, et qui était pour ses diocésains une seconde providence. Se trouvant à l'extrémité, il entendit un maçon qui travaillait; il demanda la cause de ce bruit, et, sur la réponse qu'on lui fit que l'on préparait son tombeau, il s'y fit conduire, le bénit, régla quelques affaires et expira.

Un autre saint prélat, Barthélemy de Vir, évêque de Laon, qui avait renoncé à l'épiscopat pour embrasser l'institut de Cîteaux à l'abbaye de Foigni, dont il était le fondateur, mourut aussi dans le Seigneur vers le commencement de l'année 1158.

Cependant quelques démêlés étaient survenus entre le pape Adrien IV et l'empereur Frédéric I[er], dit Barberousse, dont la grande puissance avait excité l'orgueil et la fierté. Mais cette mésintelligence cessa par la sagesse du pontife.

Henri II, roi d'Angleterre, voulant, ainsi qu'on l'avait prévu, faire valoir les prétentions de sa femme sur le comté de Toulouse, alla assiéger cette ville. Louis VII s'empressa de secourir Raymond, traversa l'armée ennemie, pénétra dans la place, et fit lever le siége. Henri se retira en Normandie, marcha vers le Beauvoisis, s'empara de quelques places, et en obtint d'autres du comte d'Évreux, qui prit parti pour lui. Mais cette guerre, qui causait d'effroyables ravages, fut enfin apaisée et la paix fut faite (2) à ces con-

---

(1) Voyez FONTENAY, continuateur de LONGUEVAL, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXVI.

(2) Le 26 mai 1154.

(3) Au mois de mai 1160.

ditions : que le roi d'Angleterre renouvellerait son hommage pour la Normandie ; que Henri, son fils, à qui il donnait les comtés d'Anjou et du Maine, le ferait aussi pour ces deux comtés ; que Richard, son second fils, épouserait une des filles du roi ; et que le roi donnerait au jeune prince l'investiture du duché de Guyenne.

Pendant le cours de ces événements, le savant et vertueux Otton (1), évêque de Frisingue, étant venu en France pour se rendre au chapitre de Cîteaux, et étant arrivé malade au monastère de Morimond dont il avait été abbé, mourut au milieu de ses anciens frères qu'il avait toujours tendrement aimés, et dont il fut heureux de se voir assisté dans ses derniers moments. Ce prélat, pendant tout le temps de son épiscopat, avait gardé l'habit de religieux et vécu dans une régularité conforme à sa première vocation (2); il fut enterré près du grand autel dans l'église du monastère.

Thibault, évêque de Paris, mourut quelques mois après, et Philippe, frère du roi, donna un mémorable exemple de désintéressement et de modestie, lorsque, ayant été élu à ce siége, il préféra rester archidiacre pour le faire donner à Pierre Lombard, qu'il en croyait plus digne. Ce nouveau prélat, qui avait pris son surnom de la Lombardie, sa patrie, était d'une famille pauvre et obscure. Ses heureuses

---

(1) Ce prélat était petit-fils de l'empereur Henri IV, beau-frère de Henri V, frère utérin de Conrad III et oncle de Frédéric Barberousse.

(2) Otton de Frisingue a laissé deux ouvrages considérables : premièrement sa *Chronique*, ou histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1146 ; secondement son histoire de l'empereur Frédéric Barberousse ; ce second ouvrage, intitulé *De Gestis Friderici*, ne consiste qu'en deux livres, dont le premier offre l'histoire des prédécesseurs de ce prince depuis 1076 jusqu'à 1152, et n'est qu'une nouvelle rédaction du septième livre de sa *Chronique*. Le second livre des *Gestes de Frédéric* contient les premières années de son règne, depuis 1152 jusqu'en 1156. Radevic, un des disciples d'Otton, a continué l'histoire de cet empereur jusqu'en 1160 seulement.

dispositions lui méritèrent un protecteur qui lui fit faire ses premières études à Bologne, d'où il se rendit en France avec une lettre de recommandation de l'évêque de Lucques à saint Bernard. Ce saint abbé le plaça à l'école de Reims, et puis à celle de Saint-Victor de Paris. L'application de cet élève et son ardeur pour le travail lui firent faire de tels progrès qu'il parvint à une chaire de théologie et devint le plus fameux docteur de son temps. Un écrivain du commencement du XIV[e] siècle, Ricobald de Ferrare, raconte de lui le trait suivant : « Pierre Lombard étant évêque de « Paris, quelques nobles du lieu de sa naissance se ren- « dirent en cette ville pour le saluer, amenant avec eux sa « mère ; et, comme elle était pauvre, ils la revêtirent d'ha- « bits qu'ils crurent convenir à la mère d'un grand prélat. « La bonne femme, en les laissant faire, leur dit : « Je con- « nais mon fils ; cette parure ne lui plaira pas. » Étant « donc arrivés à Paris, ils présentent à l'évêque sa mère. « Celui-ci, l'ayant envisagée : « Ce n'est point là ma mère, » « dit-il, « car je suis le fils d'une pauvre femme. » Et il dé- « tourna ses yeux. « Hélas ! » reprocha-t-elle à ceux qui « l'accompagnaient, « je vous l'avais bien dit que je con- « naissais mon fils et sa manière de penser ; qu'on me rende « mes habits ordinaires, et il me reconnaîtra. » Ayant re- « pris ses habits de paysanne, elle revint trouver son fils, « qui dit alors en la voyant : « Ah ! pour le coup, voilà ma « mère ! voilà cette pauvre mère qui m'a enfanté, qui m'a « allaité, entretenu. » Et s'étant levé de son siége, il l'em- « brassa tendrement et la fit asseoir près de lui. »

Pierre Lombard ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité, car il mourut l'année suivante (1), et son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Marcel (2).

---

(1) An 1160.

(2) Pierre Lombard est principalement connu sous la qualification de

Le pape Adrien IV ayant fini sa carrière le 1er septembre 1159, les cardinaux s'assemblèrent, et vingt-trois sur

---

Maître des sentences, à cause de l'ouvrage qu'il a composé sous le titre de *Sentences*, et qui est un corps entier de théologie divisé en quatre livres. Le *premier* livre comprend quarante-huit distinctions; il traite des attributs de la divinité et du mystère de la trinité; le *second*, partagé en quarante-quatre distinctions, traite de la création, des anges, de l'ouvrage des six jours, de l'homme et de sa chute, de la grâce et du libre-arbitre, du péché originel et du péché actuel. L'incarnation, les trois vertus théologales, les quatre cardinales, les dix commandements de Dieu sont les objets qui remplissent le *troisième* livre, composé de quarante distinctions. Enfin, le *quatrième*, divisé en cinquante distinctions, embrasse les sacrements de l'ancienne et de la nouvelle loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des justes et les peines des réprouvés.

Telle est la matière de cette somme de théologie qui a servi de texte aux leçons des professeurs pendant plusieurs siècles, et sur laquelle on a fait un nombre infini de commentaires.

Deux méthodes régnaient dans les écoles de théologie lorsque Pierre Lombard se mit sur les rangs pour enseigner. La première, qui était celle de l'antiquité, consistait à expliquer par ordre la doctrine renfermée dans l'Écriture d'après l'Écriture elle-même et la tradition. Méthode simple, mais sûre, pacifique, lumineuse, qui maintenait dans sa pureté le dépôt de la révélation, édifiait en instruisant et fixait à l'esprit humain le terme où il devait s'arrêter dans la recherche des vérités du salut. La seconde était de traiter les matières de la religion d'une manière contentieuse et par la voie du raisonnement. (Voyez ce que j'ai dit au chap. LII, p. 46 et suiv.) Embarrassée, pointilleuse, plus propre à satisfaire la curiosité qu'à nourrir la piété, elle rompait les barrières qui séparent la raison de la foi, ouvrait la porte à des questions sans fin; et, moins occupée du principe que de l'accessoire, elle jetait des nuages sur le premier de ces objets par les efforts que ses partisans faisaient pour répandre des lumières sur le second. Tout était matière de problème dans cette nouvelle théologie, appelée scolastique, parce que tout s'y traitait contradictoirement depuis l'existence de Dieu jusqu'au plus sublime de nos mystères. La carrière élargie de la sorte ouvrait un vaste champ où chaque école élevait ses opinions particulières, souvent absurdes, quelquefois dangereuses et presque toujours inutiles, s'occupait à les étayer par des sophismes captieux, et travaillait en même temps à détruire par de semblables moyens celles qui leur étaient opposées. Pierre Lombard, témoin de cette licence, eut le bon esprit d'en apercevoir les inconvénients et le zèle de travailler à y remédier. Pour l'exécution de ce dessein, il ramassa dans les pères et les anciens docteurs les passages les plus précis sur les questions qui s'agitaient alors dans les écoles, et les distribua par ordre des matières, afin de former par là un corps de décisions nettes, respec-

trente donnèrent leurs suffrages au cardinal Roland, chancelier de l'église romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Mais, le cardinal Octavien ayant obtenu les voix des autres, se fit appeler Victor IV. Le vertueux Roland résistait, protestait de son indignité, et ne reçut que malgré lui la chape pontificale. Octavien, n'écoutant que son ambition, ne craignit pas de faire un schisme et d'employer la violence. L'empereur Frédéric soutint cet anti-pape; mais, feignant la neutralité, il convoqua à Pavie un concile qui prononça en faveur d'Octavien, présent à l'assemblée, et condamna Roland par contumace. L'empereur publia ensuite un édit par tous ses états, c'est-à-dire en Italie et en Allemagne, par lequel il ordonnait aux évêques de reconnaître le pape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Mais, plusieurs évêques préférèrent l'exil plutôt que d'entrer dans le schisme, et l'on mit violemment à leur place des partisans de l'anti-pape, ce qui causa un grand trouble dans l'Église.

Les rois de France et d'Angleterre ayant appris ce qui

---

tables, authentiques et capables, en un mot, de lever tous les doutes et de ramener tous les esprits à l'uniformité de doctrine. Les *Sentences* sont le résultat de ce travail. (Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, tom. XII, pag. 588.)

Pierre Lombard a erré quelquefois dans son ouvrage; l'on compte vingt-six articles qui n'ont point été approuvés; Fleury (*Hist. eccl.*, liv. LXX) lui reproche, en outre, d'avoir omis des matières importantes; de n'avoir point traité de l'Église, de la primauté du pape, des conciles, etc.; de se fonder souvent sur des sens figurés tirés de saint Grégoire ou d'autres pères, mais qui, étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Dans la matière des sacrements, il cite plusieurs autorités que Gratien a aussi rapportées dans son décret, et les fausses décrétales comme les autres.

Malgré ces taches, le *Maître des Sentences* a toujours été et sera toujours regardé comme le chef et le modèle de l'école. On a aussi de lui un commentaire sur les psaumes et un autre sur les épîtres de saint Paul.

L'école de théologie de Paris honorait encore dans le dernier siècle la mémoire de ce grand homme, en obligeant, d'après un usage immémorial, ses bacheliers en licence d'assister au service qu'elle faisait célébrer tous les ans pour lui le 29 juillet.

s'était passé, convoquèrent dans leurs états diverses assemblées, l'une à Beauvais, l'autre à Londres, et la troisième à Neuf-Marché, en Normandie; et dans toutes, l'on reconnut Alexandre III pour pape légitime. Mais, afin de donner plus d'éclat à cette reconnaissance, ces deux princes firent tenir, en leur présence, un concile à Toulouse, en 1161. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés, des deux royaumes, des ambassadeurs d'Espagne, des envoyés de l'empereur et des légats d'Alexandre et de Victor. L'on examina de nouveau les deux élections, et le cardinal Guillaume de Pavie y exposa si nettement les choses, qu'il ne laissa pas le moindre scrupule aux deux rois. Victor fut donc rejeté; l'on congédia ses légats, et l'on dit anathème à ses adhérents.

Cependant, Alexandre III, qui ne pouvait trouver de sûreté dans Rome, ni agir librement en Italie, où les schismatiques étaient puissants, se résolut à prendre le chemin de ses prédécesseurs, et se réfugia en France. Il arriva à Montpellier après les fêtes de Pâques (1), et fit son entrée dans cette ville au milieu d'un grand concours d'évêques, de seigneurs et de peuple. Un seigneur sarrasin, ambassadeur d'un émir d'Espagne, se prosterna devant lui et lui baisa les pieds avec un grand respect. Les assistants, émus de ce spectacle, se disaient l'un à l'autre cette parole du Psalmiste : *Tous les rois de la terre l'adoreront; toutes les nations lui seront soumises.*

Le pape tint un concile à Montpellier avec les archevêques de Sens, de Tours, d'Aix, de Narbonne, et les évêques d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Térouanne, de Maguelonne, de Toulon, et réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien et ses complices.

L'empereur Frédéric, ayant appris le départ du pontife,

(1) An 1162.

s'était empressé d'écrire à Hugues de Champfleuri, évêque de Soissons et chancelier de France, pour le prier de conseiller au roi de ne point recevoir Alexandre ni aucun de ses cardinaux; « car, » disait-il, « il en pourrait naître « entre notre empire et son royaume une inimitié dont il « ne nous serait point facile d'empêcher ou d'arrêter les « pernicieuses conséquences. »

Le roi ne fut point touché d'une telle menace; mais on eut recours à l'intrigue, et ce moyen eut d'abord quelque effet. Ce prince, ayant perdu deux ans auparavant Constance, sa seconde femme (1), et n'ayant point d'enfants mâles, s'était décidé, par les instances des seigneurs, à épouser, dès le mois suivant, Adélaïde, fille de Thibaut, comte de Champagne. L'anti-pape Victor était parent de la nouvelle reine. Le frère de celle-ci engagea le roi à conférer avec Frédéric au sujet de ce schisme. Louis s'étant laissé gagner, y consentit; l'on désigna pour lieu de conférence la petite ville de Saint-Jean-de-Losne (2). Mais Alexandre III refusa d'y aller. Le roi, s'y étant rendu et n'ayant point trouvé l'empereur Frédéric (3), tourna bride

---

(1) Cette reine mourut en accouchant d'une seconde fille; c'était la quatrième fille que le roi avait de ses deux premières femmes.

(2) Sur la rive gauche de la Saône.

(3) L'empereur envoya à sa place l'archevêque de Cologne, son chancelier, qui dit à Louis VII que Frédéric étant empereur des Romains et protecteur de l'Église, il n'appartenait qu'à lui et aux évêques de l'empire de juger le différend; que le roi de France et ses évêques pouvaient assister à la conférence, mais seulement comme simples témoins de ce qui s'y ferait, et non point comme juges. Le roi sourit à ces étranges prétentions. « Ce sont, » répondit-il, « des fables bonnes à amuser la « vanité de vos gens, mais qui m'étonnent dans votre bouche. L'empe- « reur ignore-t-il que Jésus-Christ a chargé saint Pierre de paître ses « ouailles? Pour qui me prend-il donc, moi et les évêques de France qui « m'ont accompagné? » Puis, se tournant vers le comte de Champagne : « Les conditions que vous avez acceptées ne sont-elles pas les mêmes que « celles que vous m'avez proposées? — Ce sont les mêmes, » répondit le « comte. — « Voilà cependant, » dit le roi, « que l'empereur n'est point ici,

aussitôt et vint joindre le roi d'Angleterre avec lequel il fut aux environs de la Loire pour recevoir le pape, qu'ils comblèrent d'honneurs, marchant l'un et l'autre à pied, à côté de lui, et tenant à droite et à gauche la bride de son cheval.

Pendant le carême de l'année suivante, le pape vint à Paris. Cette ville avait alors pour évêque Maurice de Sully, ainsi nommé du lieu de sa naissance, au diocèse d'Orléans. Il était né de parents pauvres, et lui-même, dans son enfance, avait demandé l'aumône; on rapporte que quelqu'un en plaisantant n'ayant voulu la lui donner qu'à condition qu'il renoncerait à devenir évêque, Maurice préféra ne pas la recevoir plutôt que de souscrire à cette condition. La facilité de son esprit, son amour pour l'étude, l'instruction qu'il acquit par sa persévérance, lui méritèrent une chaire de théologie et la dignité d'archidiacre dans l'église de Paris. Pierre Lombard étant mort, il fut un des trois, ou plutôt le premier des trois à qui le clergé, divisé sur le choix d'un évêque, déclara s'en remettre pour faire la nomination. Maurice prit d'abord l'avis de ses collègues, et voyant qu'ils approuveraient ce qu'il ferait lui-même : « Je ne « connais, » dit-il, « ni les consciences, ni les intentions « des autres; mais je crois me connaître moi-même, et « pouvoir me répondre que si je prends la direction de ce « diocèse, je ne chercherai et ne travaillerai, avec la grâce « du Seigneur, qu'à le gouverner avec sagesse. Je me

---

« quoique vous m'eussiez promis qu'il y serait; voilà de plus que ses en« voyés changent devant vous les clauses de votre traité. — Je n'en puis « disconvenir, » dit encore le comte. — « Je suis donc dégagé de ma « parole, » répliqua le roi. — « Vous en êtes dégagé, » continua le comte. Louis, là-dessus, s'adressant aux évêques et aux autres seigneurs : « Vous l'avez entendu, » ajouta-t-il, « vous l'avez vu comme j'ai exécuté « de bonne grâce tout ce qu'on pouvait exiger de moi; prononcez si je ne « suis pas libre à présent. » Tous répondirent qu'ils le jugeaient parfaitement libre, et aussitôt il partit.

« donne ma voix; l'élection est faite. » Elle ne pouvait se faire plus heureusement, dit un historien (1), pour le mérite du sujet, qui répara bien l'irrégularité de la forme et se signala par une vaste entreprise, en faisant bâtir sa cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui, et dont le pape Alexandre III posa la première pierre. Un écrivain du règne suivant en parle en ces termes : « Il y a longtemps que « Maurice, évêque de Paris, travaille à la construction de « son église. Le chœur est achevé; il n'y manque que le « toît. Lorsque cet ouvrage sera fini, il n'y aura pas d'édi- « fice, en deçà des monts, qui puisse lui être comparé (2).

Le pape ayant convoqué un concile à Tours pour l'octave de la Pentecôte, on y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés. Ces prélats étaient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des rois de France et d'Angleterre, et de plusieurs

---

(1) Le P. FONTENAY, suite de LONGUEVAL, liv. XXVI.

(2) L'ancienne église était trop petite; et, d'ailleurs, elle tombait en ruine. Ce double motif justifiait l'entreprise de Maurice. Sur ce même emplacement les bateliers parisiens avaient, sous le règne de l'empereur Tibère, consacré un autel à Jupiter, ainsi que l'indique une inscription gravée sur la plus grande des neuf pierres cubiques, que l'on trouva le 16 mars 1711, en creusant sous le chœur de l'église de Notre-Dame :

TIB. CAESARE. AUG. JOVI. OPTUMO
MAXSUMO...... M. NAUTAE PARISIAC.
PUBLICE POSIERUNT.

L'espace fruste, c'est-à-dire effacé, qui se termine par la lettre M., doit, suivant l'opinion générale, former avec cette lettre le mot *aram*. Dès lors, l'inscription se traduit ainsi : *Sous Tibère César Auguste, les bateliers parisiens ont publiquement élevé cet autel à Jupiter très-bon et très-grand.*

Les trois autres faces de la même pierre portent chacune un bas-relief représentant des figures d'hommes à mi-corps, armés de piques, de boucliers. Les bas-reliefs des autres pierres représentent des divinités : *Jupiter*, *Esus* (*), *Castor*, *Pollux*, *Vulcain*, etc.

(*) Voyez la note 4 de la page 8 du tome Ier.

lieux de l'Italie. L'on dressa dix canons, répétés, pour la plupart, des conciles précédents.

Le *second* de ces canons réitère la défense faite aux clercs d'exercer l'usure, c'est-à-dire de prêter *à intérêt* (1). On a horreur, disent les pères, des usures ordinaires et manifestement condamnées, et cependant, ajoutent-ils, il y a des ecclésiastiques et même des religieux, ce que nous ne saurions dire sans verser des larmes, qui reçoivent en nantissement des terres dont ils jouissent pour l'argent qu'ils prêtent, jusqu'à ce qu'on le leur ait rendu (2). Nous défendons ces prêts et nous voulons que les fruits des terres dont aura joui celui qui a prêté l'argent soient déduits sur la somme.

Il fut défendu, sous peine d'excommunication, par le *quatrième* canon, de communiquer en quelque manière que ce fût avec les hérétiques du Languedoc et de la Gascogne, de leur rien vendre ou d'en rien acheter, afin qu'ils fussent ainsi forcés de sortir de leur mauvaise voie.

Le *huitième* canon ne défend pas aux religieux d'une

---

(1) Voyez la note 2 de la pag. 216 du t. I[er].

(2) C'est ce qu'on appelle en droit l'*antichrèse*, qui est un contrat par lequel un débiteur, en nantissement de la dette, remet à son créancier un immeuble avec la faculté d'en percevoir les fruits, à la charge de les imputer sur les intérêts et ensuite sur le capital de la créance. (Voyez les art. 2071, 2072 et 2085 du Code civil.)

D'après Le Camus d'Houlouve (*Traité des intérêts des créances*, édition de 1774, p. 349), le contrat pignoratif fut substitué en France à l'antichrèse, qu'on n'osait plus pratiquer ouvertement après qu'elle eût été prohibée par le droit canonique et dans un temps où les juges ecclésiastiques connaissaient de l'usure. Les créanciers ne prirent donc plus de fonds avec pacte d'en recevoir les fruits pour leurs intérêts; mais ils achetèrent des fonds que leurs vendeurs avaient la faculté de racheter; et comme, aux termes de la loi 37 *de acq. et amitt. poss.* et de la loi 37 *de pign. act.*, la chose donnée en gage pouvait être louée par le créancier à son débiteur, ils relouèrent à leurs vendeurs les fonds que ceux-ci leur avaient vendus. Ces contrats furent appelés *pignoratifs*, parce que la vente qui y était stipulée n'était véritablement qu'une impignoration ou engagement.

manière absolue d'étudier la médecine et le droit civil; ce qui leur est interdit, c'est de s'y appliquer aux dépens de la régularité claustrale, et de sortir ou de s'absenter pour cela de leurs monastères.

Par le *neuvième*, on déclara nulles les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques.

Enfin, le concile ordonna par le *dixième* canon que les chapelains des châteaux seraient tenus de cesser l'office divin, sauf le baptême, la confession et le viatique, si, sachant qu'on y avait apporté quelque chose pillée sur une église, les seigneurs de ces châteaux en refusaient la restitution; qu'on pourrait seulement dire une messe à huis-clos dans le village; et que si les gens du château demeuraient incorrigibles, quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains se retireraient.

Après ce concile, les rois de France et d'Angleterre engagèrent le pape à choisir dans l'un des deux royaumes la ville qui lui plairait le plus pour y faire sa résidence; et ce pontife ayant choisi Sens, il y demeura depuis le mois d'octobre 1163 jusqu'en l'année 1165, y expédiant les affaires de toute l'Église, comme s'il eût été à Rome.

Cependant l'anti-pape Octavien, étant tombé malade à Lucques vers la fête de Pâques, mourut le 22 avril 1164. Les chanoines de la cathédrale ne voulurent jamais qu'on l'inhumât dans leur église, tant ils le détestaient. Le schisme n'en continua pas moins. Il ne restait plus que deux cardinaux du parti d'Octavien, Jean de Saint-Martin, et Gui de Crême, lesquels, ayant appelé les prélats et les abbés qui avaient persévéré dans le schisme, firent procéder à l'élection. Gui de Crême fut élu sous le nom de Pascal III; et l'empereur l'ayant fait reconnaître dans la diète de Wirsbourg, il jura et fit jurer les ecclésiastiques de soutenir le parti de Pascal et de ses successeurs contre Alexandre et les siens qu'on traita de schismatiques.

Les Romains, jusque-là retenus par la crainte de l'empereur, se prononcèrent enfin pour Alexandre III, en l'invitant à revenir.

Le pape, cédant à leurs vœux, se rendit d'abord en Sicile, partit de Messine au mois de novembre (1), passa par Salerne et Gaëte et arriva par l'embouchure du Tibre à Ostie, où les sénateurs, avec la noblesse et une grande multitude de clergé et de peuple, vinrent le recevoir. Il fut conduit en grande pompe jusqu'à la porte de Latran où l'attendait le reste du clergé, vêtu solennellement. Les juifs s'y trouvèrent, portant sur leurs bras le livre de la loi; les gonfaloniers avec leurs seigneurs, les écuyers, les secrétaires, les juges et les avocats.

Ce fut une grande joie pour Rome que le retour du pape légitime; mais elle dura peu, car l'empereur, s'obstinant dans son schisme et ne craignant pas de tout entreprendre pour le soutenir, entra en Italie, au mois de novembre de l'année suivante, avec une grande armée, pour chasser Alexandre III, alla d'abord assiéger Ancône qui s'était soumise à l'empereur de Constantinople, prit cette ville, et marcha ensuite sur Rome, attaqua le château Saint-Ange et l'église de Saint-Pierre, où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape abandonna le palais de Latran, tandis que l'anti-pape, s'approchant de Rome, y alla célébrer la messe le dimanche 31 juillet 1167. Les Romains, accablés par les forces de Frédéric et se trouvant réduits à la dernière extrémité, traitèrent avec ce prince, lui prêtèrent serment de fidélité et promirent de reconnaître Gui de Crême pour pape. La puissante famille des Frangipanes, défenseurs d'Alexandre III, et quelques autres nobles n'entrèrent point dans ce traité. Mais tout à coup la peste éclate dans l'armée de Frédéric, et fait en peu de jours de si

(1) An 1165.

affreux ravages, qu'il s'empresse de se retirer avec quelques restes de ses troupes et de regagner l'Allemagne, sans cesse harcelé par les peuples de Lombardie révoltés contre lui (1).

L'anti-pape Pascal étant mort le 20 septembre de l'année suivante (2), ceux de sa faction élurent Jean, abbé de Strumm en Hongrie, sous le nom de Calixte III.

Vers ce même temps, Manuel, empereur de Constantinople, envoya au pape Alexandre un ambassadeur pour lui offrir de le secourir contre les Allemands et de procurer la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine, si le pontife voulait lui accorder la couronne impériale d'Italie, qui, disait-il, devait lui appartenir de préférence à Frédéric. Et Manuel joignait à ces offres une grosse somme d'argent (3).

Mais le pontife répondit : « Nous rendons grâces à l'empereur votre maître, et nous recevons avec plaisir les « témoignages de sa bonne volonté; mais ce qu'il demande « touchant l'empire est si important, si difficile et si dangereux, que les décrets des pères ne nous permettent pas

(1) En l'année 1162, les habitants de Milan s'étant défendus contre l'empereur Frédéric, et ayant été obligés de se rendre par famine, ce prince leur accorda la vie, mais détruisit entièrement la ville et ne respecta pas même les églises. En 1167, plusieurs villes de la Lombardie se liguèrent pour leur défense réciproque et aidèrent les Milanais à rebâtir leur ville. Ces peuples confédérés, profitant du désastre qui venait de ruiner l'armée de Frédéric, résolurent en même temps de fonder une ville forte pour couvrir leur pays et résister aux premiers efforts. Ce dessein fut exécuté le 1er mai 1168, et l'on nomma la nouvelle ville Alexandrie, en l'honneur du pape Alexandre III. Elle fut si promptement peuplée, qu'elle eut dès la première année quinze mille habitants portant les armes. L'année suivante, ses consuls allèrent trouver le pape à Bénévent, lui offrirent la ville en propriété et la rendirent tributaire de l'Église romaine.

Alexandrie est une des places les plus fortes de l'Europe par sa citadelle, et par ses ouvrages intérieurs et extérieurs. Le plus remarquable est l'éclusement du Tanaro. C'est le boulevard du Piémont.

(2) An 1168.

(3) Cet empereur avait fait de pareilles offres deux ans auparavant.

« d'y consentir, puisque, par le devoir de notre charge, « nous devons être les auteurs et les conservateurs de la « paix. » Et il renvoya ainsi l'ambassadeur avec tout l'argent qu'il avait apporté et le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoya à Constantinople.

Trois ans auparavant (1), le roi de France avait enfin vu naître un fils, auquel il donna pour parrains Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés; Hervée, abbé de Saint-Victor; Eudes, ancien abbé de Sainte-Geneviève; et pour marraines Constance, comtesse de Toulouse, et deux veuves de Paris. Cet enfant fut nommé Philippe, et surnommé Dieudonné.

Henri, frère du roi, ayant fait profession au monastère de Cîteaux, et ayant été élu évêque de Beauvais vers la fin de l'année 1149, et douze ans plus tard archevêque de Reims, eut, en l'année 1167, d'assez vifs démêlés avec la commune de cette ville, et il en résulta de grands troubles (2); car les bourgeois, s'étant saisis des tours, des églises et des maisons les plus fortes, chassèrent de la ville les officiers et les partisans de l'archevêque, et lui firent à lui-même beaucoup d'insultes. Ils lui avaient d'abord offert une somme considérable pour qu'il les laissât vivre suivant les droits dont la ville jouissait depuis le temps de saint Rémy; ils n'avaient pu parvenir à fléchir le prélat. Ils se mirent alors à la discrétion du roi, que l'archevêque avait appelé pour réduire la ville. Ce prince, bien qu'à regret, fit abattre environ cinquante maisons; mais trois jours après son départ, les

---

(1) Le 22 août 1165.

(2) Jean de Sarisbery, Anglais de nation, qui avait étudié sous Abélard et qui fut élu évêque de Chartres en 1176, raconte, dans une lettre par lui écrite à l'évêque de Poitiers, que les bourgeois de Reims avaient conspiré contre l'archevêque par les conseils du clergé et avec le secours de nobles, parce qu'il voulait imposer à la ville des servitudes nouvelles et insupportables, *qui novas quasdam et indebitas et intolerabiles servitutes volebat imponere civitati.*

bourgeois qui s'étaient éloignés rentrent dans leur cité et commettent de grands désordres. Le comte de Flandre arrive au secours du prélat; les bourgeois quittent de nouveau la ville, et l'archevêque leur accorde la paix, moyennant une somme quatre fois moindre que les dommages qu'ils avaient faits, et leur permit de vivre suivant leurs anciens usages (1).

En l'année 1170, un abominable attentat commis en Angleterre sur la personne d'un saint prélat excita l'indignation de tous les peuples de l'Europe.

Thomas Becket, chancelier de Henri II, avait été nommé, malgré sa résistance, archevêque de Cantorbéry. C'était un homme d'un grand mérite, d'une austère vertu, d'un esprit inflexible, d'une intrépidité que rien n'étonnait, incapable de se laisser corrompre par la faveur ou ébranler par la disgrâce, allant à son devoir avec autant de droiture que de zèle, sans que la crainte des plus grands dangers pût l'en détourner, sacrifiant tout et ne ménageant rien dès qu'il était persuadé qu'il s'agissait de l'intérêt de Dieu (2).

Désirant s'occuper exclusivement du soin de son diocèse, il avait envoyé sa démission de la place de chancelier; cette mesure avait contrarié le roi; mais le prélat se croyait dès lors exempt de cette espèce de nécessité qui l'obligeait auparavant de soutenir certaines coutumes du royaume qu'il jugeait contraires à la liberté ecclésiastique. Ces coutumes regardaient principalement la juridiction des juges séculiers sur les clercs dans les matières criminelles, les revenus des églises et des cures vacantes que le roi et les seigneurs particuliers s'attribuaient et qu'ils laissaient à dessein vaquer longtemps afin d'en avoir une plus longue jouissance.

---

(1) M. Raynouard (*Hist. du Droit municipal en France*, t. II, p. 240) dit que, sous ce même archevêque, la qualification de *cité* de Reims fut empreinte sur les monnaies.

(2) Le P. Daniel, *Hist. de France*.

Le roi, qui jusqu'alors avait été très-absolu, ne put souffrir les résistances du prélat, et conçut contre lui une haine implacable. Quelques évêques généreux s'unirent à Thomas; mais la plupart, subjugués par la crainte, l'abandonnèrent lâchement et ne craignirent pas de le condamner, quoiqu'il n'eût fait que soutenir les prérogatives de l'Église dont l'intérêt leur était commun avec lui. Mais la défection de ses collègues et les outrages des courtisans n'ébranlèrent pas son courage. Réduit à lui-même, et soutenu par la pensée qu'il souffrait pour la justice, il quitta sa patrie et alla chercher un asile dans une terre étrangère. La France le reçut avec la considération due à ses vertus, et l'abbaye de Pontigny s'honora de lui servir de retraite. Thomas vécut au milieu des pieux habitants de cette solitude comme s'il n'eût jamais eu d'autres occupations et d'autres devoirs que les exercices de la vie religieuse (1).

Le roi d'Angleterre fit aussitôt partir des ambassadeurs pour la cour de France, afin d'engager Louis VII à ne pas souffrir que Thomas restât dans ses états. Mais le roi de France reçut froidement ces ambassadeurs, et ayant pris la lettre qu'ils lui portaient de la part de leur maître, il en lut tout haut ce passage : *Thomas, autrefois archevêque de Cantorbéry, s'est échappé de mon royaume comme un traître,* et fit la question suivante : « Est-ce que ce Thomas dont on parle ici n'est plus archevêque de Cantorbéry, et s'il ne l'est plus, qui donc l'a déposé? » Les envoyés étant embarrassés et ne sachant que répondre, le roi reprit : « Je suis roi aussi bien que votre maître, mais je ne voudrais pas avoir déposé le moindre clerc de mon royaume; je ne crois pas avoir le pouvoir de le faire. » Il ajouta que la fidélité, le désintéressement, le zèle et les services de Thomas, lorsqu'il était chancelier, méritaient un autre traitement; que

(1) Ducreux, *Siècles chrétiens*, t. V, p. 232.

quant à lui, si l'archevêque se retirait dans ses états, il irait à sa rencontre et le recevrait avec honneur. Et c'est en effet ce qu'il fit dès qu'il apprit l'arrivée du prélat.

Cependant, après bien des intrigues de la part du roi d'Angleterre, la paix fut faite entre ce prince et l'archevêque par la médiation du roi de France et de quelques évêques. Mais cette union, dont Thomas comptait profiter pour réparer les désordres que la division avait introduits ou fomentés, ne dura pas longtemps. Henri renouvela les mêmes prétentions, le prélat opposa la même fermeté, et le prince, violent, emporté, s'écrie dans un accès de colère qu'il *est bien malheureux que parmi tant de gens qu'il a comblés de ses bienfaits, il ne trouve personne qui le délivre d'un prêtre rebelle qui trouble ses états.*

Ces mots sont un arrêt de mort pour le saint archevêque. Quatre chevaliers de la chambre du roi entrent à l'heure des vêpres dans l'église où se trouvait Thomas, et l'un d'eux, s'avançant l'épée à la main : « *Où est ce traître?* » dit-il à haute voix; mais personne ne répondant : « *Où est l'archevêque?* — Me voici, » répond Thomas, et il ajoute : « Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, et tu viens « armé me chercher jusque dans l'église. » Renaud, prenant le pallium de l'archevêque, lui dit avec fureur : *Tu vas le voir; sors, tu mourras tout-à-l'heure.* Thomas retire le pallium de ses mains, déclare qu'il ne sortira point, et qu'il lui défend de la part de Dieu, et sous peine d'anathème, de faire aucun mal aux siens. Renaud recule un peu, et voyant ses compagnons près de lui, il porte un grand coup d'épée sur la tête de l'archevêque; mais un clerc, nommé Édouard Grim, étend le bras pour recevoir le coup, qui le lui enlève presque en entier et blesse le prélat à la tête. Alors Renaud s'écrie : *Frappez! frappez!* Thomas baisse la tête pour prier et dit : « Je me recommande à Dieu, à la sainte Vierge, aux saints patrons de cette église et au martyr saint Denis. »

Il se met alors à genoux, les mains jointes, et levant les yeux au ciel il attend le second coup qui lui brise le crâne, et le troisième achève de lui couper la tête.

Ainsi périt dans la cinquante-troisième année de son âge l'archevêque de Cantorbéry, le 29 décembre 1170.

A la nouvelle de ce crime, le roi de France, le comte de Blois et l'archevêque de Sens écrivirent à Rome afin de demander justice. Les évêques d'Angleterre écrivirent également, mais pour justifier leur prince.

Le pape, saisi d'horreur en apprenant ce parricide, ne voulait point recevoir les envoyés anglais ; mais, après bien des négociations, il consentit à les voir, et fit partir deux cardinaux qui tinrent à Avranches une assemblée (1) où le roi jura sur les saints Évangiles qu'il n'avait ni commandé ni voulu cet assassinat ; mais qu'y ayant donné occasion par sa colère, il s'engageait à entretenir deux cents chevaliers à Jérusalem pour faire la guerre aux infidèles ; à casser les ordonnances qu'il avait faites contre la liberté ecclésiastique ; à restituer à l'église de Cantorbéry tous les biens qu'elle possédait un an avant ses différends avec Thomas, et à aller en personne au secours des chrétiens d'Espagne contre les Maures, si le pape l'ordonnait. Les cardinaux lui imposèrent en même temps, mais en particulier, des jeûnes, des aumônes et des prières.

Henri II se soumit à tout avec humilité et protesta que si les légats exigeaient qu'il fît le pèlerinage de Jérusalem ou de Rome, ou de Saint-Jacques en Galice, il était prêt à obéir, ce qui toucha les assistants jusqu'aux larmes. Il voulut même être conduit hors de la porte de l'église, afin d'y recevoir l'absolution publique.

Afin de faire connaître ce qui s'était passé à quelques prélats du royaume de France, l'archevêque de Tours et

---

(1) 22 mai 1172.

tous ses suffragants furent appelés à Caen; Henri II, en leur présence, jura d'observer ce qu'il avait promis; son fils aîné s'y engagea également, dans le cas où son père ne pourrait, soit par la mort, soit autrement, exécuter ses promesses.

Quelques mois après, un concile fut assemblé dans la même ville d'Avranches (1). L'archevêque de Rouen, ainsi que tous les évêques et abbés de Normandie s'y trouvèrent. Le roi y réitéra son serment, en ajoutant une protestation de son obéissance au pape, tant qu'il en serait reconnu pour catholique, et la promesse de se croiser pour aller combattre, pendant trois ans, les Turcs en Palestine, à moins que le pape ne l'en dispensât. Toutes ces clauses et promesses furent rédigées par écrit et revêtues du sceau du roi.

Telle fut l'issue de cette grave affaire, sur les circonstances et les suites de laquelle plusieurs écrivains ont raisonné de diverses manières. Les uns, blâmant la trop grande sévérité de saint Thomas (2), ont trouvé dans sa conduite de l'opiniâtreté, de l'entêtement, des variations choquantes pour le prince, après lui avoir donné sa parole sur certains points, un zèle amer dans les lettres qu'il écrivit au pape, aux cardinaux et à ses amis sur les persécutions qu'il souffrait; les autres y admirent, avec raison, une sainte liberté, un généreux attachement à l'honneur de l'Eglise, un grand désintéressement, une grandeur d'âme et une noble constance dans les plus rudes épreuves (3).

Le concile d'Avranches dressa douze règlements, qui firent loi pour la Normandie; il décréta 1° que l'on ne con-

(1) *Concilium Abrincatense*, 27 septembre 1172.

(2) Cet archevêque, au tombeau duquel il se fit plusieurs miracles, fut canonisé solennellement le jour des cendres, 21 février 1173.

(3) Voy. l'*Hist. de France*, par le P. Daniel.

fierait pas à des sujets trop jeunes le gouvernement des églises où il y aurait charge d'âmes; 2° que les enfants des prêtres ne seraient point placés dans les églises de leurs pères; 3° que les laïcs ne pourraient profiter d'aucune partie des offrandes faites à l'église; 4° qu'on ne remettrait point le soin des églises à des vicaires annuels; 5° qu'on obligerait les prêtres desservant les grandes églises à avoir sous eux un autre prêtre quand il pourrait fournir à son entretien; 6° qu'on n'ordonnerait point de prêtre sans un titre assuré; 7° que les églises ne seraient point données à ferme pour un an; 8° que, dans le partage des dîmes, on ne retrancherait rien du tiers appartenant au prêtre chargé de la desserte d'une église; 9° que les possesseurs de dîmes, par droit d'héritage, auraient la faculté de les céder à tel ecclésiastique capable qu'ils voudraient, à condition qu'après lui elles retourneraient à l'église à laquelle elles appartenaient de droit; 10° qu'entre mari et femme, l'un des deux n'embrasserait point la vie religieuse, l'autre restant dans le siècle, à moins que tous deux n'eussent passé l'âge d'avoir des enfants; 11° que pendant l'Avent, le jeûne et l'abstinence de chair seraient observés par tous ceux qui en auraient la force, et particulièrement par les clercs et les nobles; 12° que les clercs ne pourraient être juges dans les juridictions particulières, sous peine d'être privés de leurs bénéfices.

Les légats, satisfaits de la soumission de Henri, lui proposèrent de céder aux instances de Louis VII au sujet du couronnement de sa fille Marguerite. Henri ne résista pas et fit passer sa bru en Angleterre, où elle fut couronnée et sacrée avec le jeune roi.

Mais bientôt il s'éleva de déplorables dissensions à la cour d'Angleterre; et ce même prince, qui avait si longtemps asservi l'Église dans l'étendue de ses états, vit sa femme et ses enfants se révolter contre lui et lui susciter une cruelle

guerre, dans laquelle ils firent entrer le roi de France, le roi d'Écosse et le comte de Flandre. Éléonore, qui s'était fait séparer de Louis VII, cherchait à faire casser son second mariage avec Henri. Alors, se sentant frappé par les coups de l'adversité, ou, pour parler le langage chrétien, par la justice du Très-Haut, il écrivit humblement au pape, se reconnut son feudataire et réclama sa protection, en invoquant l'emploi du glaive spirituel; et puis il se rendit pieds nus à l'église de Cantorbéry, passa la nuit en prières auprès du tombeau de saint Thomas, se fit fouetter de verges par tous les religieux de la communauté, fit dire une messe en l'honneur de ce martyr, et se retira plein de confiance après avoir consommé ce grand et noble exemple de pénitence si admirable dans un roi.

Le gain d'une bataille, le roi d'Écosse fait prisonnier, le siége de Rouen levé, les projets des ennemis arrêtés, sa famille réconciliée avec lui, la paix rétablie entre la France et l'Angleterre, et la tranquillité rendue à ses états moins de trois mois après son pèlerinage au sépulcre de saint Thomas, tels furent les glorieux, les précieux avantages qui vinrent consoler Henri, en récompense de sa foi et de son repentir. Les événements ne diraient plus rien, et la miséricorde divine n'aurait plus de langage pour se manifester aux hommes, s'il nous était libre de ne pas la reconnaître dans une pareille révolution (1).

Pendant ce même temps (2) mourut un grand prélat, saint Pierre, archevêque de Tarantaise (3), qui avait fait fleurir dans son diocèse la religion, la piété, les vertus chrétiennes, relevé les églises, ramené l'ordre et la paix, et

---

(1) FONTENAY, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXVII.

(2) An 1174.

(3) Province des Etats sardes, en Savoie. Moutiers est le chef-lieu de cette province, qui, sous l'empire, faisait partie du département français du Mont-Blanc.

changé par son zèle la face du pays. Il s'occupait principalement des ignorants, des pécheurs, des pauvres, des malades, instruisant les uns, touchant et convertissant les autres, tandis que sa charité, féconde en ressources, fournissait des consolations et des secours à tous ceux qui souffraient.

Cependant l'empereur Frédéric ayant de nouveau porté la guerre en Lombardie, et ayant éprouvé une entière défaite, se résolut enfin à renoncer au schisme et fit une paix sincère avec Alexandre III (1). L'anti-pape, se voyant privé de tout appui, alla quelque temps après se jeter aux pieds du pontife, qui le reçut à bras ouverts et voulut même qu'il eût l'honneur de manger à sa table.

Mais pendant que le schisme s'éteignait, l'hérésie des manichéens se propageait dans le Languedoc. La petite ville de Lombers, près d'Albi, était presqu'en entier composée de ces sectaires, qui y vivaient sous la protection de quelques nobles du pays, et se faisaient appeler les *bons-hommes*, pour qu'on les supposât des gens pleins de candeur et de naïveté. Or, comme ils ne convenaient ni de la mauvaise doctrine, ni des dérèglements qui leur étaient attribués, on crut devoir les appeler à une conférence pour

---

(1) L'entrevue entre le pape et l'empereur eut lieu à Venise. Frédéric se prosterna aux pieds du pontife, les baisa, et reçut le baiser de paix en signe d'une parfaite réconciliation. Après quoi le pape, ayant l'empereur à sa droite et le doge à sa gauche, entra dans l'église de Saint-Marc, où l'on chanta le *Te Deum*. Quelques historiens ont écrit que le pontife mit le pied sur le cou de l'empereur, en disant: *Il est écrit : tu marcheras sur l'aspic et le basilic, et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon.* Mais ce n'est qu'une fable ridicule, ainsi que le prouve suffisamment le rapport exact de Romuald, archevêque de Salerne, qui était présent à la cérémonie, et qui prit part à tout en qualité d'ambassadeur de Guillaume, roi de Sicile.

L'empereur Frédéric avait fait canoniser Charlemagne par l'anti-pape Pascal III le 29 décembre 1165; et l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le culte de Charlemagne passa dans plusieurs églises où les souverains pontifes le tolérèrent.

qu'ils eussent à s'expliquer. L'archevêque de Narbonne, les évêques d'Albi, de Nîmes, d'Uzès, d'Agde, de Toulouse, ainsi que les abbés de Saint-Pons, de Castres, de Gaillac et quelques autres s'y trouvèrent réunis (1).

L'évêque de Lodève interrogea d'abord ces prétendus *bons-hommes*, et leur demanda s'ils recevaient la loi de Moïse et les autres livres de l'Ancien-Testament. Ils répondirent qu'ils n'admettaient que l'Évangile et le reste du Nouveau-Testament.

Alors il les invita à exposer leur foi. Mais ils déclarèrent n'en vouloir rien faire, à moins d'y être contraints. Questionnés sur le baptême des enfants, ils gardèrent le silence; sur le corps et le sang de Jésus-Christ, ils répondirent que la bonne communion était un principe de salut, l'indigne communion un principe de damnation ; et que pour la consécration, elle se faisait indifféremment par tout homme de bien, soit clerc, soit laïque. On les interrogea ensuite sur le mariage, sur la pénitence; ils répondirent d'une manière vague et par des réticences qui manifestaient suffisamment qu'ils s'écartaient aussi, sur ce point, de la doctrine de l'Église.

Ils ne manquèrent pourtant point d'audace, car ils accablèrent les évêques d'injures, les traitant de loups ravisseurs, d'hypocrites, de séducteurs, de mercenaires, et disant qu'on ne leur devait aucune obéissance.

Ce langage outrageant toucha moins les prélats que les erreurs de ces sectaires; l'on essaya de les éclairer, de les détromper, mais ce fut sans succès.

On en vint donc au jugement, et Gosselin, évêque de Lodève, déclara, par ordre de l'évêque d'Albi et de l'avis de

(1) Le comte et la comtesse de Toulouse, Trincavel, vicomte de Béziers; Liéard, vicomte de Laurac, beaucoup d'autre noblesse et de peuple se rendirent à cette conférence, qui eut lieu à Lombers même, l'an 1176.

ses assesseurs, que les *bons-hommes* étaient hérétiques et qu'il les condamnait en quelque lieu qu'ils fussent. La sentence énonçait en détail et réfutait cette doctrine article par article, suivant l'ordre des questions qu'on avait proposées.

Cependant l'hérésie gagna de plus en plus. « Sachez, » écrivait peu de temps après Raymond V, comte de Toulouse, aux religieux de Cîteaux, « sachez qu'elle s'est ren-
« due insurmontable dans mes états, si Dieu ne déploie
« contre elle toute la vigueur de son bras... Les armes spi-
« rituelles ne suffisent pas; les miennes ne sont pas non
« plus assez puissantes... c'est ce qui me fait désirer qu'on
« engage le roi de France à venir dans cette contrée, dans
« la persuasion où je suis que les grands désordres dont
« nous gémissons ne tiendraient pas contre sa présence.
« Pour moi, je lui ouvrirai mes villes et mes autres places,
« je lui indiquerai les hérétiques, et, dussé-je y prodiguer
« mon sang, il n'y a point d'entreprise dans laquelle je ne
« l'aide à écraser nos ennemis et tous ceux qui le sont de
« Jésus-Christ. »

Louis VII, informé des intentions du comte, s'entendit avec le roi d'Angleterre pour aller tous deux en Languedoc à la tête de leur armée. Mais on leur conseilla d'employer auparavant la voie des conférences en envoyant sur les lieux des hommes savants et d'un rang élevé dans l'Église qui pussent, par leurs prédications, ramener ces hérétiques. Cette mission fut confiée au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, légat du pape, aux archevêques de Bourges et de Narbonne, à l'évêque de Bath, en Angleterre, à l'évêque de Poitiers, et à l'abbé de Cîteaux, auxquels on adjoignit quelques ecclésiastiques distingués par leur éloquence et leur érudition. Et pour prêter main-forte à ces prélats, les deux princes choisirent le comte de Toulouse, le vicomte de Turenne, et Raimond de Castelnau.

Il y avait à Toulouse un homme puissant par son crédit, par ses richesses, par sa famille, déjà avancé en âge, mais vain, entreprenant et d'une grande ignorance; son nom était Pierre Moran; mais il se faisait appeler Jean l'évangéliste, et, pourvu de ce titre, il était devenu le chef des hérétiques du pays. Toutes les nuits, on s'assemblait chez lui, et, revêtu d'un dalmatique, il prêchait sa doctrine à ses stupides partisans.

Cet homme, ayant comparu devant les missionnaires, déclara qu'il était innocent des erreurs dont on l'accusait; on exigea qu'il l'affirmât par serment; après un peu d'hésitation, il promit de jurer. Alors on apporta des reliques de saints en grande solennité et l'on fit les prières usitées en pareille occasion. Ces préparatifs imposants frappèrent tellement Moran, que, pendant qu'on chantait l'hymne du Saint-Esprit, son visage pâlit, sa langue s'embarrassa, il resta stupéfait et semblait près de défaillir. Il jura néanmoins qu'il dirait la vérité sur tous les articles de foi qu'on lui proposerait; et, dès la première question qu'on lui fit sur l'Eucharistie, il soutint que le pain consacré par le prêtre ne contenait pas réellement le corps de Jésus-Christ; l'assemblée tout entière frémit à cet aveu, et les prélats, fondant en larmes, déclarèrent cet homme hérétique, et le livrèrent au comte de Toulouse qui le fit mettre en prison.

Moran, s'étant résolu à reconnaître ses erreurs, fut conduit en chemise en présence du peuple jusqu'aux pieds du légat et de ses collègues, leur demanda pardon, fit une abjuration publique et promit d'observer ce qu'on lui prescrirait. On confisqua ses terres; on lui ordonna de partir dans quarante jours pour Jérusalem, et d'y demeurer trois ans au service des hôpitaux, avec promesse, s'il revenait, de lui rendre ses biens, excepté ses châteaux qu'on laissait démolis en mémoire de sa prévarication. Il fut de plus

condamné à restituer les biens des églises qu'il avait usurpés, à rendre les usures qu'il avait exigées et à réparer les torts qu'il avait faits aux pauvres.

L'on se saisit de quelques autres hérétiques qui furent excommuniés, ainsi que Roger de Beders, seigneur de l'Albigeois, qui tenait l'évêque d'Albi prisonnier, et qui s'était enfui dans certains lieux inaccessibles où l'on ne pouvait le forcer. Voilà ce qui fut fait pendant cette mission.

L'église de Belley perdit vers le même temps (1) l'évêque saint Anthelme.

L'année suivante, le pape, voulant remédier aux abus qui s'étaient introduits ou affermis pendant le schisme, assembla un concile général à Rome dans l'église de Latran (2). Il y vint de tous les pays catholiques trois cent deux évêques, au nombre desquels se trouvait le savant Guillaume, archevêque de Tyr, né dans la Terre-Sainte, mais de parents français et qui avait fait ses études en France.

On y fit vingt-sept canons. — Le premier donne ou confirme aux cardinaux le droit exclusif d'élire le pape, et porte que celui qui aura obtenu les deux tiers des voix, sera reconnu pape ; et que celui qui, n'en ayant que le tiers ou moins des deux tiers, en prendra le nom, sera privé de tout ordre sacré et excommunié. — Le deuxième déclare nulles les ordinations faites par les anti-papes Octavien, Gui et Jean de Strum. — Le troisième défend d'élire un évêque avant l'âge de trente ans accomplis, et de donner les dignités inférieures ayant charge d'âmes à ceux qui n'auraient point vingt-cinq ans. Ce même canon exige de

(1) Le 26 juin 1178.

(2) C'est le troisième concile général de Latran. Il y eut trois sessions, dont la première fut tenue le 5 mars 1179, la seconde le 14 et la troisième le 19 du même mois.

plus que l'évêque élu soit né en légitime mariage, et soit recommandable par ses mœurs et sa doctrine. — Le quatrième, entre autres dispositions, défend aux évêques d'imposer aucune taxe sur leur clergé, et leur permet seulement, en cas de besoin, de lui demander un secours charitable. — Le cinquième veut que l'évêque qui aura ordonné un prêtre ou un diacre, sans lui assigner un titre certain dont il puisse subsister, lui donne de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui assigne un revenu ecclésiastique, à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. — Le sixième défend aux prélats de prononcer des sentences de suspense ou d'excommunication, sans monitions précédentes, à moins qu'il ne s'agisse de fautes qui de leur nature emportent excommunication; il défend en même temps aux inférieurs d'appeler de la sentence sans grief, ni avant l'entrée en cause. Quant aux moines et aux autres religieux, il leur fait défense d'appeler des corrections de discipline imposées par leurs supérieurs ou par leurs chapitres. — Le septième défend de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation des autres ecclésiastiques ou pour la prise de possession des curés, pour les sépultures, les mariages et les autres sacrements. — Le huitième défend de conférer ou de promettre des bénéfices avant qu'ils ne vaquent, afin de ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire; et il veut que les bénéfices vacants soient conférés dans les six mois. — Le neuvième condamne plusieurs abus des ordres militaires, et des autres ordres religieux. — Le dixième défend de recevoir un religieux pour de l'argent, et à tout religieux d'avoir un pécule (1), si ce n'est pour l'exercice de son obédience. —

(1) On appelait ainsi ce qu'un religieux possédait en particulier ou ce qu'il acquérait par son industrie. L'usage absolu et indépendant de quelque fonds temporel entre les mains des religieux a été toujours condamné, comme contraire au vœu de pauvreté. Voilà pourquoi l'on attribua aux

Les onzième et douzième renouvellent les règlements concernant la continence des clercs, et la défense de se charger d'affaires temporelles. — Le treizième défend la pluralité des bénéfices. — Le quatorzième défend aux laïques de transférer les dîmes à d'autres laïques. — Le quinzième veut que les biens acquis par les clercs dans le service de l'église appartiennent à l'église après leur mort, quand même ils en auraient disposé par testament. — Le seizième porte que, dans la disposition des affaires communes, l'on suivra la conclusion de la plus grande et plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coutume contraires. — Le dix-septième règle les droits des patrons, c'est-à-dire de ceux qui ont fondé, bâti, ou doté une église.

---

monastères tout ce qui se trouvait dans les cellules des religieux au moment de leur décès. Leur succession était appelée *cote-morte*. Lorsque le bénéfice dont un religieux était pourvu était un bénéfice-cure, la cote-morte, d'après la jurisprudence du parlement de Paris, appartenait à la fabrique et aux pauvres de la paroisse.

Chez les Romains, on désignait sous le nom de *pécule* ce que l'esclave, avec l'autorisation de son maître, avait pu acquérir à force de privations et en faisant des économies sur sa ration journalière (*Digest.*, lib. XV, tit. I, *de Peculio*, *leg.* 5). Lorsque ce malheureux avait pu amasser ainsi quelque argent, il s'empressait d'acheter un *vicaire* pour se faire aider dans ses travaux (*leg.* 6, *eod.*). Il y avait des maîtres si cruellement avares, qu'ils exigeaient, à certaines fêtes de famille, des présents de leurs esclaves, et épuisaient ainsi le pécule amassé avec tant de peine.

Plutarque nous apprend que Caton-le-Censeur, dont on vante tant la sagesse, avait fixé le tarif moyennant lequel ses esclaves pouvaient momentanément cohabiter avec les femmes de sa maison. C'était sur le *pécule* que ce maître, aussi barbare qu'immoral, percevait le prix de leurs plaisirs charnels, de cette union passagère dont il tirait un double profit, puisque les enfants qui en naissaient devenaient sa propriété.

Dans les premiers temps de la république romaine, aucun fils de famille, sans distinction, ne pouvait rien acquérir sans le consentement de son père, dont il était regardé comme l'esclave. Voilà pourquoi ce qu'il acquérait avec ce consentement s'appelait également *pécule*. La rigueur de cette loi fut adoucie dans la suite; le fils de famille put disposer du butin qu'il avait fait à la guerre; ce pécule fut appelé *castrense*. Sous les empereurs, on admit le pécule *quasi-castrense*, lequel consistait dans tout ce que le fils de famille acquérait au barreau, dans les charges, au service du prince, etc.

— Le dix-huitième veut que, dans chaque église cathédrale, il y ait un maître à qui l'on assignera un bénéfice suffisant et qui enseignera gratuitement. — Le dix-neuvième défend aux magistrats des villes d'imposer aucune charge aux églises, et de diminuer en rien la juridiction des évêques. — Le vingtième renouvelle la défense des tournois. — Le vingt-et-unième enjoint d'observer la *Trève de Dieu*. — Le vingt-deuxième défend d'établir de nouveaux péages ou d'autres exactions sans l'autorité des souverains. — Le vingt-troisième ordonne qu'il soit permis aux lépreux vivant en commun et en assez grand nombre, d'avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier; et il les exempte de la dîme. — Le vingt-quatrième défend aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de porter aux infidèles des armes, du fer ou du bois pour la construction des galères, comme aussi d'être patrons ou pilotes sur leurs bâtiments; il porte également excommunication contre ceux qui pillent les naufragés. — Le vingt-cinquième renouvelle l'excommunication contre les usuriers. — Le vingt-sixième défend aux juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens; et veut que les chrétiens soient reçus en témoignage contre les juifs, comme les juifs contre les chrétiens.

Le vingt-septième et dernier canon est conçu en ces termes : « L'Église, comme dit saint Léon, bien qu'elle rejette les exécutions sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les princes chrétiens; et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel. Or les hérétiques que l'on nomme cathares, patarins ou poblicains, se sont tellement fortifiés dans la Gascogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouse et en d'autres lieux, qu'ils ne se cachent plus et enseignent publiquement leurs erreurs. C'est pourquoi nous les anathématisons, eux et ceux qui leur donnent protection ou retraite; et s'ils meurent dans ce

péché, nous défendons de faire d'oblation pour eux et de leur donner la sépulture parmi les chrétiens.

« Quant aux Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, Cotereaux et Triaverdins (1) qui ne respectent ni les églises, ni les monastères, et n'épargnent ni orphelins, ni âge, ni sexe, mais pillent et désolent tout, comme des païens, nous ordonnons pareillement que ceux qui les auront soudoyés, retenus et protégés, soient dénoncés, excommuniés dans les églises les dimanches et fêtes, et ne soient absous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse société. Or tous ceux qui s'étaient engagés envers eux par quelque traité devaient se croire quittes des serments qu'ils pouvaient leur avoir faits. Nous leur enjoignons à eux et à tous les fidèles, pour la rémission de leurs péchés, de s'opposer courageusement à ces ravages et de défendre les chrétiens contre ces misérables, dont nous désirons que les biens soient confisqués et que les personnes puissent être réduites en servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment pénitents en leur faisant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés et la récompense éternelle. Nous remettons aussi à ceux qui prendront les armes contre eux deux années de leur pénitence, laissant à la discrétion des évêques de leur accorder, selon leurs travaux, une plus grande indulgence ; et toutefois nous les recevons sous la protection de l'Église comme ceux qui visitent le Saint-Sépulcre. Mais ceux qui mépriseront les exhortations des évêques et ne prendront

---

(1) Ces aventuriers, communément connus sous le nom de *routiers* et de *cotereaux*, quoiqu'on ne sache pas bien pourquoi ils étaient ainsi appelés, étaient des gens de guerre venant de divers pays, et courant de tous côtés pour se mettre à la solde des seigneurs ou des princes qui voulaient les employer dans leurs guerres. C'étaient de vrais bandits qui ne se battaient que pour piller et se livrer au plus affreux brigandage. Les *cotereaux*, dit Mézeray (*Abrégé chronologique*), étaient la plupart fantassins, et les *routiers* cavalerie.

pas les armes contre ces méchants, seront excommuniés. »

Cependant Louis VII, déjà vieux et sentant ses forces s'affaiblir, résolut, à l'exemple de ses prédécesseurs, de faire sacrer son fils, alors âgé de quatorze ans. Tout était déjà prêt pour cette cérémonie qui devait se faire à Reims, lorsque le jeune prince, chassant dans la forêt de Compiègne, s'égara, erra toute la nuit et rentra (1) saisi d'une fièvre qui le mit en danger de mort. Le roi, n'espérant plus que dans l'intercession de saint Thomas de Cantorbéry, part aussitôt pour l'Angleterre, va prier au tombeau du saint, fait de grands dons à son église, revient dans son royaume, apprend, en débarquant, la guérison de son fils; mais lui-même, frappé d'apoplexie en approchant de Saint-Denis, demeure paralysé de tout le côté droit du corps. Cet accident lui fit hâter le sacre de Philippe, qui épousa, peu de temps après, Isabelle, fille du comte de Hainaut.

Louis VII mourut l'année suivante, le 18 septembre 1180, et fut enterré à l'abbaye de Barbeaux, ou Saint-Port, qu'il avait fondée près de Melun. Ce prince était d'un génie médiocre, mais plein de douceur, de franchise et de piété; il fut aimé des grands et du peuple, et l'Église trouva toujours en lui un zélé protecteur.

---

(1) L'historien Rigord ou Rigot, Goth d'origine, comme il le dit lui-même, c'est-à-dire né en Languedoc, raconte que le jeune Philippe, effrayé de se trouver seul au milieu de la forêt, se recommanda très-dévotement à Dieu, à la sainte Vierge et à saint-Denis, patron et défenseur des rois de France; qu'à la fin de sa prière, il regarda à droite, et tout à coup il vit près de lui un paysan qui soufflait sur des charbons ardents. Sa taille était haute, son aspect horrible, son visage hideux et noirci par le charbon; il tenait une grande hache sur son cou. D'abord Philippe trembla comme un enfant; mais ayant surmonté sa frayeur, il s'approcha de cet homme, le salua, lui expliqua qui il était, d'où il venait, comment il se trouvait là, et le paysan, reconnaissant la personne de son seigneur, ramena le prince à Compiègne.

Rigord était médecin; il quitta sa profession et son pays, et se retira à

l'abbaye de Saint-Denis vers le commencement du règne de Philippe-Auguste, dont il entreprit l'histoire. Son travail, interrompu probablement par sa mort, et qui s'arrête à l'année 1207, fut continué par Guillaume Le Breton, chapelain de Philippe et auteur du poëme de la *Philippide*. Je me servirai fréquemment du travail de ces deux auteurs dans le chapitre suivant.

LVII.

RÈGNE DE PHILIPPE-AUGUSTE. — EXPULSION DES JUIFS. — ROUTIERS. — ASSOCIATION DES PACIFIQUES. — EXPÉDITION DANS LE BERRI. — PRISE DE JÉRUSALEM PAR LES INFIDÈLES. — NOUVELLE CROISADE. — DÎME SALADINE. — DÉPART DE PHILIPPE-AUGUSTE ET DE RICHARD, ROI D'ANGLETERRE. — LEUR ARRIVÉE EN PALESTINE. — PRISE DE PTOLÉMAÏS PAR LES CROISÉS. — RETOUR DE PHILIPPE-AUGUSTE. — CAPTIVITÉ DE RICHARD EN ALLEMAGNE. — SA DÉLIVRANCE. — MARIAGE DE PHILIPPE-AUGUSTE AVEC INGELBURGE. — DIVORCE. — LE ROI ÉPOUSE AGNÈS DE MÉRANIE, NONOBSTANT LA DÉFENSE DU PAPE. — MORT DE MAURICE DE SULLY. — INNOCENT III MONTE SUR LE SAINT-SIÉGE. — CARACTÈRE DE CE PONTIFE. — MORT DE RICHARD. — PHILIPPE-AUGUSTE REFUSE DE DÉFÉRER AUX ORDRES DU PONTIFE, ET SES ÉTATS SONT FRAPPÉS D'INTERDIT. — CE PRINCE CÈDE ENFIN, RENVOIE AGNÈS ET REPREND INGELBURGE. — NOUVEAUX ORDRES RELIGIEUX. — NOUVELLE CROISADE. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES CROISÉS. — BAUDOUIN, COMTE DE FLANDRE, EST ÉLU EMPEREUR. — JEAN, ROI D'ANGLETERRE, FAIT PÉRIR SON NEVEU ARTHUR. — IL EST CITÉ A PARIS DEVANT LA COUR DES PAIRS, DÉCLARÉ COUPABLE ET DÉCHU DES FIEFS QU'IL POSSÉDAIT DANS LE ROYAUME. — RÉUNION DE LA NORMANDIE, DU MAINE, DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU ET DU POITOU AU DOMAINE DE LA COURONNE. — HÉRÉSIE DES VAUDOIS ET DES ALBIGEOIS. — LÉGATION DANS LE LANGUEDOC. — ARRIVÉE DE L'ÉVÊQUE D'OSMA ET DE SAINT DOMINIQUE. — PRÉDICATION DANS LE LANGUEDOC. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — PRISE DE BÉZIERS ET DE CARCASSONNE. — CONCILE D'AVIGNON. — TRIOMPHE DES CROISÉS DANS LE LANGUEDOC. — BATAILLE DE MURET. — CONCILE DE MONTPELLIER. — CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE LATRAN. — INSTITUTION DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS. — JEAN, ROI D'ANGLETERRE, EST EXCOMMUNIÉ ET DÉPOSÉ PAR LE PAPE. — PHILIPPE-AUGUSTE SE PRÉPARE A PASSER EN ANGLETERRE. — JEAN DÉCLARE DONNER SON ROYAUME A L'ÉGLISE ROMAINE. — PHILIPPE-AUGUSTE, DÉTOURNÉ DE SON EXPÉDITION, PORTE LA GUERRE EN FLANDRE. — UNE GRANDE COALITION SE FORME CONTRE LUI. — VICTOIRE DE BOUVINES. — LE ROI JEAN FORCÉ DE SIGNER LA GRANDE CHARTE. — FUITE ET RETOUR DE CE PRINCE. — LOUIS, FILS DE PHILIPPE-AUGUSTE, APPELÉ AU TRÔNE D'ANGLETERRE. — MORT DU ROI JEAN. — LA COURONNE EST DÉFÉRÉE A SON FILS HENRI III. — LE PRINCE LOUIS EST OBLIGÉ DE RENTRER EN FRANCE. — MORT DE PHILIPPE-AUGUSTE.

L'un des premiers actes du règne de Philippe II, depuis surnommé Auguste, fut l'expulsion des juifs.

Ce peuple, répandu dans les plus grandes villes, absorbait à lui seul toutes les industries, et, maître du commerce, il possédait la plus forte partie de la fortune du royaume et près de la moitié des maisons de Paris. Ses usures exorbitantes avaient ruiné une infinité de gentilshommes, de bourgeois, de gens de campagne, et comme il recevait en gage, pour l'argent qu'il prêtait, toutes sortes d'effets, il profanait avec affectation les calices, les croix, les ornements d'église qu'on avait engagés pour les besoins du peuple.

D'après les décrets de plusieurs conciles, les juifs ne pouvaient avoir des chrétiens pour esclaves, et cependant on en trouvait beaucoup chez eux, et plusieurs se pervertissaient.

Mais, de plus, on les accusait d'une pratique abominable. L'on prétendait que ceux d'entre eux qui restaient à Paris se retiraient, vers la fête de Pâques, en des lieux souterrains où ils immolaient un chrétien. Déjà, sous le précédent règne, plusieurs avaient été poursuivis pour ce crime et condamnés au feu. L'on citait notamment, et l'on regardait comme un martyr un enfant appelé Richard, par eux crucifié, et dont le corps reposait dans l'église des Saints-Innocents (1).

---

(1) Guillaume Le Breton (*Vie de Philippe-Auguste*) place le martyre de Richard en l'année 1179.

Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, ainsi qu'un auteur anglais, parlent de meurtres de même nature, dont le plus ancien aurait eu lieu en Angleterre en l'an 1144. « Je ne vois point, dit Fleury, que jusque-là on ait « formé contre les juifs de telles accusations, qui devinrent très-fré- « quentes depuis. Les juifs, ajoute-t-il, prétendent que ce sont des calom- « nies; mais pourquoi les chrétiens les auraient-ils avancées en ce temps « plutôt qu'en un autre, s'il n'y avait eu quelque fondement? » Cette raison, que donne Fleury, ne me paraît pas très-logique. Ce qui donne du poids à ces accusations, c'est le témoignage de plusieurs écrivains qui indiquent le nom des victimes, le lieu, l'époque de ces meurtres, et toutes les circonstances qui servent de fondement à l'histoire.

Ces tragiques récits, dont les jeunes seigneurs élevés à la cour avaient souvent entretenu Philippe lorsqu'il était encore enfant, lui avaient inspiré une si grande horreur qu'il résolut, dès son avènement, de sévir contre les juifs qui résidaient dans les villes de son domaine.

Tout à coup, un jour de sabbat, on investit leurs synagogues, et l'on porte un ordre du roi qui enjoint de remettre tout l'or et tout l'argent, monnayé ou non monnayé, dont ils étaient en possession. Leurs débiteurs sont déchargés de toutes leurs obligations, et quelque temps après un édit est rendu qui leur prescrit de sortir de France avant la fête de saint Jean, et qui prononce confiscation de tous leurs biens immobiliers.

Dans cette affreuse extrémité, quelques-uns d'entre les juifs se firent baptiser et recouvrèrent tous leurs biens; les autres cherchèrent, par de grands présents, à séduire les prélats, les comtes, les barons, à l'effet d'obtenir que l'édit fût révoqué. Mais le roi resta sourd à toutes les prières, et les juifs sortirent de France avec leurs femmes, leurs enfants et leur suite, dans le mois de juillet 1182 (1).

Le pape Alexandre III était mort le 30 août de l'année précédente. Ce sage et savant pontife, dont les rares talents et les solides qualités triomphèrent de tant d'obstacles, avait occupé le saint-siége vingt-deux ans moins huit jours. A l'élection de son successeur, qui prit le nom de Lucius III, l'on mit en pratique les décrets du concile de Latran, qui exigeait les deux tiers des suffrages, et les cardinaux commencèrent alors à réduire à eux seuls le droit

---

(1) M. Capefigue (*Histoire de Philippe-Auguste*) considère l'expulsion des juifs comme un *expédient* pris par le roi pour sortir de l'embarras pécuniaire dans lequel il se trouvait. L'opinion de cet historien ne me semble point fondée, car c'est attribuer à ce jeune prince un calcul et un sentiment de cupidité que son âge ne comportait pas.

Les juifs furent rappelés au mois de juillet 1198.

d'élire le pontife, à l'exclusion du peuple et du clergé.

Cependant le jeune roi de France montrait dans son gouvernement du zèle, de la vigueur et de l'activité. A peine assis sur le trône, et dès l'année 1180, il avait marché contre Hébon, seigneur dans le Berri; contre Imbert de Beaujeu dans le Lyonnais, et contre le comte de Châlons, qui opprimaient les églises, les avait battus et domptés. D'autres seigneurs de la cour s'étant révoltés contre lui, il les avait également vaincus et obligés à se soumettre.

Paris n'était encore qu'une ville de second ordre, qu'un amas confus de maisons sur des rues étroites et remplies d'immondices. Le roi pourvut aux soins de la salubrité, donna divers règlements de police, fit nettoyer et paver les rues, construire des halles, entourer de murs le bois de Vincennes, qu'il remplit de chevreuils, de biches, de daims et autres bêtes fauves dont lui avait fait présent Henri II, roi d'Angleterre (1), et suivit dans son gouvernement un système régulier, conforme aux vues d'un grand prince.

Les cotereaux ou routiers saccageaient le Berri; l'alarme était partout, dans les villes et les campagnes, dans les cloîtres et les églises; car il n'était bruit dans ces contrées que des violences, des profanations et des meurtres commis par ces brigands.

Pour se mettre à couvert de tous ces attentats, une ligue s'était formée dans la ville du Puy par le zèle d'un charpentier nommé Durand, qui, sur la foi d'une vision, avait excité le peuple et les seigneurs à s'unir pour le bien public.

D'après les règlements de cette confrérie, il fallait, pour en faire partie, s'engager sous serment à maintenir la paix, à combattre les cotereaux, à vivre dans la piété. Tous les associés, appelés *Pacifiques* ou *Frères de la paix*, avaient

(1) Ce prince fit aussi environner de murailles le cimetière des Saints-Innocents.

pour symbole, sur leur poitrine, une médaille d'étain représentant la sainte Vierge tenant Jésus dans ses bras, avec cette inscription : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem :* « Agneau de Dieu, qui ôtez les péchés du monde, donnez-nous la paix. » Ils portaient aussi constamment un capuchon de toile blanche, qui était pour eux tous la sauvegarde la plus sûre. Un homme, dans une rencontre, en avait-il fait périr un autre, le frère de la victime, en voyant le meurtrier, couvert du signe vénérable, s'avancer au devant de lui, oubliait aussitôt la perte qu'il avait faite pour ne plus songer qu'au pardon; il donnait, en gémissant et en versant des larmes, le baiser de paix au coupable, et l'emmenait même dans sa maison pour le faire asseoir à sa table (1).

Le roi, touché des maux que souffrait le comté de Bourges, envoya contre les routiers un nombreux corps d'armée qui, secondé par les *Pacifiques,* en fit un grand carnage et ramena dans ce pays quelque sécurité.

Les chrétiens d'Orient étaient alors dans un pressant péril, et faisaient un appel à leurs frères d'Europe. Le patriarche de Jérusalem parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre, sollicitant partout l'appui des princes; mais on ne lui donna que de faibles secours, et, deux ans après, l'Occi-

---

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste.*

On trouve vers la même époque les vestiges d'une autre association désignée sous le nom de *Frères Pontifes.* Cette société, dont les membres se vouaient au service des voyageurs, soit pour leur faciliter le passage des rivières, par l'établissement de bacs ou de ponts, soit pour les protéger contre les attaques dont ils auraient pu être l'objet, prit naissance en un lieu situé sur les bords du Rhône, non loin de Cavaillon, et se chargea, en l'année 1177, de la construction du pont d'Avignon, sous la direction de saint Benezet, dont on place la mort au 14 avril 1184. Ce saint fut inhumé sur le pont même, et l'on y bâtit en son honneur une chapelle qui devint très-célèbre. Son corps, visité en 1669, à l'occasion de quelques réparations qu'il fallut faire au pont, se trouva sans corruption, quoiqu'il n'eût pas été embaumé et qu'on n'en eût pas retiré les entrailles.

dent retentit de l'affreuse nouvelle que l'armée chrétienne avait péri sous les murs de Tibériade; que la vraie croix était tombée aux mains des infidèles; que les villes de Ptolémaïs, de Naplouse, de Jéricho, de Ramla, de Césarée, de Jaffa, ainsi que plusieurs autres, voyaient flotter sur leurs murs les étendards de Saladin, et que Jérusalem, la cité sainte, avait fini par succomber (1).

Ce fut un deuil universel dans toute la chrétienté; le pontife Urbain III (2) ne put survivre à sa douleur. L'on pleurait des parents, des amis, de braves compagnons d'armes, l'on pleurait une seconde patrie, la vraie croix, les malheurs de l'Église; et ces liens de religion, de famille et de chevalerie, qui unissaient les seigneurs de la Palestine aux seigneurs d'Occident, et principalement à ceux de France, faisaient de cette catastrophe une calamité commune dont chacun se sentait atteint. Les troubadours, les ménestrels allaient chantant dans les châteaux, dans les manoirs : « Barons de France et d'Aquitaine, allons, allons « dans la Palestine pour venger les outrages que font à « Dieu les infidèles. Le vicaire du Christ l'ordonne; les « pécheurs, en prenant la croix, se laveront de leurs crimes, « sans être obligés d'avoir sur leur corps le cilice et la « bure. Le paradis sera pour tous ceux qui partiront, l'en- « fer pour vous tous qui restez au milieu des plaisirs et des « distractions du monde (3). »

Partout on ne parlait que d'une autre croisade; mais les rois de France et d'Angleterre étaient en différend, et la guerre semblait imminente. Une entrevue a lieu entre Trye

---

(1) Le 2 octobre 1187.

(2) Ce pape avait succédé à Lucius le 25 novembre 1185. Il fut remplacé le lendemain de sa mort, c'est-à-dire le 20 octobre 1187, par le pape Grégoire VIII, qui mourut le 17 décembre suivant, et eut pour successeur Clément III.

(3) Voyez Millot, *Histoire des Troubadours.*

et Gisors. Guillaume, archevêque de Tyr, paraît devant ces princes, raconte l'affreux revers, peint le triste état des chrétiens d'Orient, émeut tous ceux qui l'entendent, et les deux rois prennent la croix. Leur exemple est suivi par une foule de prélats, de ducs, de comtes, de barons, parmi lesquels on voit l'archevêque de Rouen, celui de Cantorbéry, les évêques de Beauvais et de Chartres, le duc de Bourgogne ; Richard, comte de Poitiers ; Philippe, comte de Flandre ; Thibaut, comte de Blois ; Rotrou, comte du Perche ; le comte de Rochefort, Henri, comte de Champagne ; Robert, comte de Dreux, et les comtes de Clermont, de Beaumont, de Soissons, de Bar, de Nevers. L'on plante une croix de bois sur le lieu même où l'on vient de prendre ce solennel engagement (1), et l'assemblée se sépare enflammée d'une sainte ardeur.

Le roi de France convoque à Paris une assemblée générale (2), et décrète, avec l'assentiment du peuple et du clergé (3), que ceux qui ne prendront pas la croix, quels qu'ils soient, donneront cette année la dixième partie de leurs biens mobiliers et de leurs revenus ; que les moines des ordres de Cîteaux, de Fontevrault, les chartreux et les lépreux sont seuls exempts de cette taxe à laquelle on donna le nom de *dîme saladine* (4).

De tous côtés, l'on se croise et l'on agit avec empressement ; mais une guerre, qui survient entre Philippe et le roi d'Angleterre, arrête quelque temps tous les apprêts de la croisade. Henri II est vaincu, et va mourir à Chinon, le

---

(1) Ce lieu fut appelé depuis le *Champ sacré*. Afin de distinguer les nations, il fut convenu que les croisés français porteraient une croix d'étoffe rouge, les Anglais une croix blanche, les Flamands une verte.

(2) Au mois de mars 1188.

(3) Voyez Rigord, *Vie de Philippe-Auguste*.

(4) Léon fit deux décrets dans cette assemblée, l'un sur les dettes des croisés, l'autre sur la dîme. Ils sont rapportés en entier par Rigord.

6 juillet 1189; son fils Richard lui succède et se concerte avec le roi de France au sujet de l'expédition contre les musulmans. L'empereur Frédéric Barberousse part avec cent mille hommes, bat les troupes de l'empereur grec Isaac Lange qui refusait de lui donner passage, traverse l'Hellespont, taille en pièces l'armée du sultan d'Iconium, prend d'assaut cette ville, passe le mont Taurus, se noie dans la rivière de Sélef en voulant se baigner, et son armée, découragée, ne présente bientôt que de faibles débris.

Le 24 juin (1), jour de Saint-Jean-Baptiste, Philippe se rendit à l'église de Saint-Denis, fit une longue et fervente prière, prit sur l'autel l'oriflamme, reçut le bourdon de pèlerin, revint ensuite à Paris, remit entre les mains de sa mère Adélaïde et de l'archevêque de Reims, son oncle, la régence du royaume et la tutelle de son jeune fils (2), et publia le testament qu'il avait rédigé pour régler, pendant son absence et dans le cas de mort, les affaires de l'État (3). Après quoi il partit et se rendit à Vezelai avec le roi Richard. Arrivés à Lyon, les deux rois se séparèrent afin

---

(1) An 1190. En cette même année, Gautier, archevêque de Rouen, tint avec ses suffragants et plusieurs abbés un concile dans cette ville. On y publia trente-deux canons, la plupart répétés des conciles précédents et particulièrement du concile de Latran, tenu en 1179. Le quatrième canon défend aux clercs, de quelque ordre qu'ils soient dans le clergé, d'avoir chez eux une servante. — Le neuvième défend aux moines et aux clercs de faire aucun trafic. — Le dixième défend aux prêtres de gérer pour un vicomte ou pour un magistrat séculier. — Le quatorzième ordonne de ne point empêcher par censures la liberté de se défendre en justice lorsque la citation est légitime. — Le quinzième veut que les testaments des ecclésiastiques soient inviolablement observés, et que les biens de ceux qui meurent sans avoir testé soient employés par l'évêque à des œuvres pies. — Le vingt-cinquième porte que les connaissances acquises par la confession ne doivent point servir à vexer qui que ce soit en justice pour quelque redevance ecclésiastique ; cela est défendu sous peine d'excommunication.

(2) La reine Isabelle, épouse de Philippe-Auguste, était morte un an auparavant.

(3) Voici quelques-unes des dispositions de ce testament : « Au nom de

de faciliter la subsistance de leurs troupes. Philippe prit à gauche et marcha vers les Alpes pour aller s'embar-

---

« la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Philippe, par la grâce de « Dieu, roi des Français.

« Le devoir d'un roi est de pourvoir à tous les besoins de ses sujets et « de sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, etc.

« I. Nous ordonnons en premier lieu que nos baillis choisiront pour « chaque prévôté, et comme chargés de nos pouvoirs, quatre hommes « sages, loyaux et de bon témoignage. Les affaires des villes ne pourront « se traiter sans leur conseil ou sans le conseil au moins de deux d'entre « eux. Quant à ceux de Paris, nous voulons qu'il y en ait six, dont voici « les noms.

« II. Nous avons aussi placé des baillis dans nos terres. Tous les mois « ils fixeront dans leurs bailliages un jour, dit jour d'assises, où tous ceux « qui ont à faire quelque plainte recevront d'eux sans délai justice et « satisfaction. C'est là aussi que nous recevrons satisfaction et justice. On « y inscrira les forfaitures qui doivent spécialement nous écheoir.

« III. Nous voulons et ordonnons, en outre, que notre très-chère mère « la reine et notre très-cher et très-fidèle oncle Guillaume, archevêque de « Reims, fixent tous les quatre mois un jour à Paris où ils entendront les « réclamations des sujets de notre royaume, et y feront droit pour l'hon- « neur de Dieu et l'intérêt du trône.

« VII. La reine et l'archevêque ne pourront dépouiller nos baillis de « leurs charges, excepté pour crime de meurtre, de rapt, d'homicide ou « de trahison. Les baillis ne pourront infliger aux prévôts la même peine « que dans les mêmes cas. C'est à nous qu'il est réservé, quand nous « aurons eu connaissance de la vérité, de prendre une telle vengeance « qu'elle pourra servir aux autres de leçon.

« IX. Si un siége épiscopal ou une abbaye vient à vaquer, nous voulons « que les chanoines de l'église et les moines du monastère vacant viennent « devant la reine et l'archevêque, comme ils seraient venus devant nous, « pour leur demander le droit de libre élection; et nous voulons qu'on le « leur accorde sans contradiction... La reine et l'archevêque garderont « entre leurs mains la régale tant que le prélat désigné n'aura été ni con- « sacré, ni béni; après quoi ils la lui rendront sans contradiction...

« XIII. Défendons à nos prévôts et baillis de saisir un homme ni son « avoir, quand il offrira de bonnes cautions pour poursuivre son droit « devant notre cour, excepté dans le cas d'homicide, de meurtre, de rapt « ou de trahison. »

Dans l'art. XVI, le roi ordonne que, dans le cas où il viendrait à mourir dans son pèlerinage, on fasse deux parts de son trésor; la première pour être employée à réparer les églises détruites pendant ses guerres, et pour soulager les pauvres; la seconde pour être remise à son fils; et par l'article suivant, il veut que, dans le cas où son fils et lui viendraient à

quer à Gênes, Richard suivit la route de Marseille, et, ayant mis à la voile chacun de son côté, ils voguèrent vers la Sicile et débarquèrent à Messine. D'assez vifs démêlés s'élevèrent entre eux; Richard déclara qu'il n'épouserait point Alix, sœur de Philippe, à laquelle il était fiancé. Ce refus irrita le roi qui finit cependant par transiger, et partit, quelque temps après, pour aller joindre les chrétiens qui assiégeaient Ptolémaïs (1).

Son arrivée fut accueillie par des transports de joie, et ranima dans tous les rangs l'espérance et l'ardeur. L'on pressa vivement les travaux de ce siége; bientôt les brèches furent praticables, et tout fut disposé pour livrer un assaut. L'on pouvait aisément s'emparer de la ville; mais Philippe, ne voulant point en avoir seul la gloire et manquer à l'engagement qu'il avait pris envers Richard, attendit l'arrivée de ce prince, et donna par ce retard à Saladin le temps de secourir la place. Enfin Richard, qui, chemin faisant, avait pris l'île de Chypre, parut devant Ptolémaïs, et les chrétiens, après de grands combats, entrèrent dans cette ville, qui fut forcée de capituler (2).

Le roi de France, après cet exploit, laissa dans l'armée des croisés dix mille fantassins et cinq cents cavaliers, et sortit de la Palestine pour revenir dans ses états.

Richard, dont l'humeur hautaine et l'indigne conduite avaient déterminé Philippe à ce brusque départ, continua la guerre, battit les musulmans dans la plaine d'Arsur, négligea de marcher, après cette victoire, droit à Jérusalem,

---

mourir, ses trésors soient remis à sept personnes désignées, afin qu'elles les distribuent à leur gré pour son âme et celle de son fils.

Par une autre ordonnance, il prescrivit aux citoyens de Paris d'entourer la ville d'un bon mur flanqué de tours; et cet ouvrage, dit l'historien Rigord, fut achevé en peu de temps.

(1) Saint-Jean-d'Acre.

(2) Le 13 juillet 1191.

fit diverses expéditions, s'empara de quelques places, devint l'effroi des ennemis par son audace et sa valeur (1), conclut avec Saladin une trève de trois ans et reprit le chemin d'Europe.

Ce prince s'était fait tant d'ennemis à la croisade, qu'il crut devoir, pour sa sûreté, se déguiser en pèlerin en poursuivant sa route à travers l'Allemagne; mais il fut reconnu, arrêté et conduit au duc d'Autriche, auquel il avait fait injure au siége de Ptolémaïs, et qui, pour se venger, le retint prisonnier.

Philippe, ayant appris cette captivité, s'empressa de traiter avec Jean, comte de Mortagne, frère du roi Richard, et promit de le seconder pour lui faire obtenir le trône d'Angleterre (2).

---

(1) De là le surnom de *Cœur-de-Lion*.

(2) La conduite du roi de France fut peu loyale en cette circonstance, car il voulut profiter de la captivité de Richard pour s'emparer d'une partie de ses domaines et exciter Jean-sans-Terre à lui enlever la couronne. On lit dans la grande chronique de Saint-Denis que Philippe, étant un jour à Pontoise, reçut des nouvelles d'outre-mer qui lui annonçaient que le *Vieux-de-la-Montagne* avait envoyé en France des assassins pour le tuer, sur les instances du roi Richard. Cette accusation fut le prétexte et non le vrai motif de la conduite de Philippe-Auguste. Le *Vieux-de-la-Montagne* était le chef de la secte des ismaéliens, auxquels on donna le nom d'*Hachichin*, parce qu'ils faisaient usage d'une liqueur enivrante appelée *hachich*; d'où leur vient par corruption le nom d'*assassins*. Les ismaéliens possédaient en Syrie dix forteresses. Leur chef faisait élever des jeunes gens parmi les habitants les plus robustes des lieux de sa domination, pour en faire les exécuteurs de ses vengeances, et ils obéissaient aveuglément à tous ses ordres; ils poignardaient les personnes qui leur étaient désignées, et ils employaient pour parvenir à leur but toutes sortes de ruses et de travestissements. Raymond II, comte de Tripoli, avait été assassiné par deux d'entre eux, sous les murs de la ville, en l'année 1151; et Conrad, marquis de Montferrat, périt à Tyr de la même manière, en 1192. Richard fut soupçonné d'être complice de cet assassinat; mais il produisit une lettre vraie ou supposée du *Vieux-de-la-Montagne*, qui se déclarait le seul instigateur du meurtre. Le roi de France, craignant ou affectant de craindre le même sort, s'entoura de gardes-du-corps toujours armés d'une massue d'airain et veillant alternativement auprès de sa personne, et envoya des députés au *Vieux-de-la-Montagne*, qui lui répondit que ses

La plupart des barons anglais soutint la cause de Richard. L'archevêque de Rouen et tous ses suffragants pressèrent vivement le pape Célestin III de recourir aux foudres de l'Église contre le duc d'Autriche et contre l'empereur, dans les prisons duquel Richard était passé (1). La reine Éléonore écrivit aussi de tous côtés pour faire délivrer son fils, qui fut enfin rendu à la liberté, moyennant bonne rançon.

Son frère, le comte Jean, épouvanté de son retour et désirant rentrer en grâce en rompant violemment son alliance avec Philippe, réunit dans un grand festin trois cents chevaliers français dans le château d'Évreux, les fait tous massacrer, et par cet acte abominable obtient son pardon de Richard.

Philippe en tire aussitôt vengeance et va brûler Évreux. La guerre ainsi commencée se prolonge quelques années avec des succès divers.

Or, quelque temps auparavant (2), et pendant que Richard était encore captif, le roi de France avait épousé Ingelburge, sœur de Canut VI, roi de Danemarck. Mais dès le lendemain des noces il résolut de divorcer.

Un parlement assemblé à Compiègne, et présidé par l'archevêque de Reims, légat du saint-siége, déclara le mariage nul, en se fondant sur la parenté de la princesse avec la feue reine Isabelle. Ingelburge, qui ne savait ni le

---

craintes n'étaient pas fondées, et que les bruits qu'on avait fait courir au sujet d'un attentat contre sa personne étaient entièrement faux.

(1) On ignora pendant quelque temps ce qu'était devenu Richard. Un gentilhomme de l'Artois, nommé Blondel, ami d'enfance de ce prince, se mit à sa recherche et parcourut l'Allemagne avec l'habit et l'instrument d'un ménestrel. Arrivé devant une tour où il apprit que gémissait un illustre captif, il chanta le premier couplet d'une chanson qu'il avait fait autrefois avec Richard. Le roi ayant entendu la voix de son ami, répondit aussitôt en chantant le second couplet, et alors le fidèle Blondel revint en Angleterre annoncer à la reine Eléonore qu'il avait découvert la prison de son fils.

(2) An 1193.

français ni le latin, et qui n'entendait rien de ce qu'on disait dans l'assemblée, fut vivement touchée lorsqu'elle apprit par un interprète ce qui venait de se passer : *Male France! male France!* s'écria-t-elle tout en pleurs; et puis elle ajouta : *Rome! Rome!* voulant dire par là qu'elle en appelait au pape.

Le roi la quitta aussitôt, et voulut la renvoyer en Danemarck; mais elle s'y refusa constamment; et, retirée dans une abbaye du diocèse de Tournay, en attendant qu'on la plaçât ailleurs, elle y menait la vie la plus chrétienne. « ... Il y a dans notre pays, » écrivait l'évêque de cette ville à l'archevêque de Reims, « il y a une pierre précieuse « que les hommes foulent aux pieds, que les anges hono- « rent et qui est digne du trésor royal : je parle de la reine « renfermée à Cisoin comme dans une prison, et qu'on « accable de douleur et de misère; nous pleurons sa desti- « née, et nous laissons à Dieu seul le soin de prononcer « sur la cause de ses disgrâces et sur la fin qu'elles auront; « car qui pourrait avoir le cœur assez dur, l'âme assez inhu- « maine pour n'être pas touché en voyant dans une si grande « pauvreté une jeune et illustre princesse sortie de tant de « rois, vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses « paroles, belle comme la Vierge, jeune d'années, mais « vieille par la prudence... Son occupation journalière est « de lire, de prier ou de travailler de ses mains... Cette « princesse, si noble et si sainte, est forcée de vendre, pour « exister, le peu qui lui reste d'habits et de meubles; elle « n'a pas de quoi vivre et sollicite l'aumône, elle tend la « main pour recevoir et prie pour qu'on lui donne. Je l'ai « souvent vue pleurer, j'ai pleuré avec elle, et mon cœur « s'est attendri et s'est pâmé en la voyant en cet état. »

Le pape Célestin III fit partir deux légats pour l'examen de cette affaire; et ceux-ci, malgré les menaces du roi, convoquèrent à Paris un concile où l'on ne put rien termi-

ner, tant la crainte eut d'effet sur la plupart des assistants.

Alors le pontife écrivit (1) à Michel de Corbeil, archevêque de Sens : « Nous ne pouvons point ne pas attribuer à « un défaut de considération pour nous qu'on ait procédé « aussi précipitamment qu'on l'a fait dans une cause de cette « importance, sans demander seulement l'avis du saint-« siége. Le saint-siége, consulté, aurait donné par lui-« même une décision canonique, ou l'aurait procurée en « nommant des commissaires. Mais on y est manifestement « allé contre l'ordre établi par les vénérables conciles, qui « ont voulu que dans les questions importantes et difficiles « l'on s'en rapportât au siége apostolique. Telle a été la « pratique constante de l'antiquité, et en particulier de « l'église gallicane, jusqu'à l'affaire présente... » Le pape annonçait qu'ayant vu la généalogie qu'on lui avait adressée, il avait, d'après cet examen et la commune renommée, cassé et annulé la sentence de divorce, et qu'il faisait expresse inhibition au roi de prendre une autre épouse du vivant d'Ingelburge.

---

(1) Le 13 mars 1196.

L'année précédente, une immense armée de Maures étant venue en Espagne et ayant battu les chrétiens, Alphonse IX, roi de Castille, vint se réfugier en France, où le pape lui envoya un légat pour le suivre à son retour en Espagne. Arrivé à Montpellier, le légat tint un concile au mois de décembre 1195, avec plusieurs prélats de la province de Narbonne, et y publia plusieurs réglements. On décréta, entre autres choses, que la paix ou *trève de Dieu* serait observée suivant les anciens décrets; que les sujets du seigneur qui romprait la trève seraient absous du serment de fidélité. On excommunia les brigands dits Aragonais, les pirates et ceux qui faisaient commerce d'armes ou d'autres fournitures du guerre avec les Sarrasins; on recommanda aux ecclésiastiques la modestie dans les habits, la frugalité dans leurs tables; on déclara que les usuriers qui mourraient dans leur péché seraient privés de la sépulture en terre sainte; l'on réitéra la prohibition faite aux moines et aux chanoines réguliers de donner des leçons en droit civil et en physique, c'est-à-dire en médecine.

Mais peu de mois après Philippe épousa Agnès, fille du duc de Bohême et de Méranie (1), nonobstant les remontrances des évêques, et fit renfermer dans un château l'infortunée Ingelburge, qui implora du fond de sa prison le secours du pontife.

La même année (2), dans le mois de septembre, mourut Maurice de Sully, évêque de Paris. Il avait occupé ce siége pendant trente-six ans, fondé quatre abbayes, construit sa cathédrale, établi un pont sur la Seine, un autre sur la Marne, et n'avait cessé de pourvoir au soulagement des pauvres, auxquels il légua ses biens. Et comme quelques érudits mettaient alors en doute la résurrection des corps, il écrivit sur un rouleau ces paroles de Job : *Je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je me lèverai de terre; que, revêtu de ma chair, je verrai celui qui m'a sauvé; que je le verrai, dis-je, moi-même, et non pas un autre, et que je le contemplerai de mes propres yeux. C'est l'espérance que j'ai et que je conserverai toujours dans mon cœur.* Et il ordonna qu'après sa mort l'on étendît ce rouleau sur sa poitrine, afin que les gens lettrés qui viendraient à ses funérailles eussent leurs doutes dissipés (3). Son successeur, Eudes, fils du seigneur de Sully et frère de Henri, archevêque de Bourges, gouverna sagement son siége et l'honora par ses vertus (4).

---

(1) Moravie. Rigord et Guillaume Le Breton donnent le nom de Marie à la nouvelle épouse de Philippe-Auguste; Albéric des Trois-Fontaines et plusieurs chroniques l'appellent Agnès.

(2) An 1196.

(3) Parmi les hommes les plus estimés par leur érudition que posséda l'église de Paris, sous l'épiscopat de Maurice, on cite particulièrement Pierre le Chantre et Pierre Comestor ou *le Mangeur*. Le premier, né à Paris, y enseigna d'abord la théologie. Le second, né à Troyes, professa également la théologie à Paris, et dut principalement sa réputation à son *Histoire scolastique*, qui comprend l'histoire sainte depuis la création du monde jusqu'à la prison de saint Paul à Rome inclusivement.

(4) Ce prélat, dont Pierre de Blois, qui était alors en Angleterre, parle

Innocent III monte sur le saint-siége (1). Ce pontife, si éminent par son vaste savoir, par ses vertus, par sa fermeté, par la profondeur et la pureté de ses vues (2), ne peut voir sans douleur cette animosité si vive et ces guerres continuelles entre le roi de France et le roi d'Angleterre, tandis que les colonies chrétiennes d'Orient se trouvent sans appui contre les Sarrasins ; et il leur commande de faire la paix ou au moins une trève pendant l'espace de cinq ans, et la trève se fait.

Richard-Cœur-de-Lion se rend alors dans le Poitou pour dompter quelques châtellenies rebelles, et reçoit un messager qui lui porte une grosse somme, en lui disant que le vicomte de Limoges, ayant trouvé un trésor dans son champ, lui en envoie cette portion. Richard répond que, d'après la loi féodale, tout le trésor lui appartient, exige, mais vainement, qu'on lui en fasse la remise, vient assiéger le château de Chalus, est frappé d'un trait d'arbalète par un des assiégés, nommé Bertrand Gordon, qui lui est

---

avec grand éloge, avait un génie moins profond, une capacité moins étendue que Maurice; il avait dans son caractère quelque chose de plus doux, de plus tranquille, de plus timide; et voilà sans doute, ainsi que l'observe le P. Fontenay, ce qui a fait dire à l'historien Rigord qu'il fut loin d'imiter la vie et les mœurs de son prédécesseur.

(1) Il fut élu le jour même de la mort de Célestin III, le 8 janvier 1198, à l'âge de trente-sept ans.

(2) Voici le jugement qu'un écrivain protestant, M. Hurter, porte sur Innocent III dans son histoire de ce pontife : « Tous les historiens, tant « anciens que modernes, qui ont su apprécier la vie d'un homme par la « profondeur de ses vues, par la difficulté des problèmes sociaux qu'il a « résolus, par la hauteur à laquelle il s'est élevé, en se faisant comme le « point central vers lequel il a su faire converger tous les rayons de son « siècle; tous ceux-là sont d'accord que pendant plusieurs siècles, avant « et après Innocent, le siége de saint Pierre n'a eu aucun pontife qui ait « jeté un plus vif éclat par l'étendue de ses connaissances, par la pureté « de ses mœurs et par les services éminents qu'il a rendus à l'Église : de « sorte qu'il a été appelé non-seulement le plus puissant, mais encore le « plus sage de tous les papes qui, depuis Grégoire VII, avaient illustré le « trône pontifical. »

amené après la prise de la place, et auquel il dit : « Quel « mal t'ai-je fait? Pourquoi m'as-tu blessé à mort ? — Tu « as tué de ta propre main, » répond Gordon, « mon père « et mes deux frères, et tu as voulu me faire périr aussi. « Tu peux maintenant te venger en me faisant souffrir les « plus cruels tourments ; je supporterai tout avec joie, en « pensant que j'ai délivré le monde d'un homme qui a fait « tant de maux (1). — Et moi, » dit Richard, « je te par- « donne ma mort; » et il ordonne en même temps qu'on délie le prisonnier, qu'on lui donne cent sous en monnaie anglaise et qu'on le laisse aller en liberté. Mais à peine sorti de la tente du roi, Gordon est arrêté par un chef brabançon et pendu à un arbre.

Ainsi mourut (2) Richard, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen-âge (3).

Le pape, en intervenant pour ramener la paix, avait en même temps pressé le roi de France de renvoyer Agnès pour reprendre Ingelburge, et l'avait enfin menacé, s'il s'obstinait dans son péché, de le frapper des foudres de l'Église. Mais Philippe était resté sourd aux prières comme aux menaces (4), et le cardinal de Capoue, légat apostolique,

---

(1) *Deinde fecit coram se venire Bertramnum de Gurdun qui eum vulneraverat, dixitque ei : « Quid mali tibi feci? quare me interemisti? » Cui ille respondit : « Tu interemisti patrem meum et duos fratres meos manu tuâ « et me nunc interemire voluisti. Sume ergo de me vindictam quamcumque « volueris, libenter enim patiar, quæcumque excogitaveris majora tormenta, « dummodo tu interficiaris qui tot et tanta mala contulisti mundo. » Tunc præcepit eum rex solvi et dixit : « Remitto tibi mortem meam... » ... Et præcepit rex ei dari centum solidos anglicanæ monetæ.* (Roger de Hoveden, *Annales*, an 1199.)

(2) Avril 1199.

(3) M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, t. V, xiii[e] leçon.

(4) M. Capefigue (*Histoire de Philippe-Auguste*, t. II, p. 139) dit que « ce « prince ne daigna pas même répondre au pontife *insolent.* » Cette épi-

s'était vu forcé d'agir suivant les ordres du pontife. En conséquence, il assembla un concile à Dijon, le 6 décembre

---

thète, que cet historien se plaît à répéter, est bien déplacée, car elle est bien injuste. Voici comment s'exprime Hurter (*Histoire d'Innocent III*) au sujet de cette affaire : « Il ne s'agissait ici ni de possessions, ni de « droits contestés du saint-siége, mais bien de cette grande question : Le « souverain est-il soumis aux lois du christianisme qui doivent régler les « relations humaines ? Nous disons d'abord que si ces lois étaient appli- « quées, à cette époque, d'une autre manière et peut-être plus sévèrement « que de nos jours, on ne peut en faire un prétexte pour blâmer la con- « duite du pape en cette circonstance. Ici le pape se trouvait vis-à-vis, « non du prince, mais du chrétien. Il ne le combattait point comme prince « temporel, mais comme premier gardien des préceptes que Dieu avait « donnés aux hommes. Il s'agissait de décider ce qui l'emporterait, ou la » volonté du prince, ou la force regardée (alors du moins) comme consti- « tuant l'unité chrétienne ; ou bien si devant celle-ci la puissance tem- « porelle devait s'abaisser et disparaître. La conduite d'Innocent dans « l'affaire du divorce prouve qu'il n'a été guidé que par la juste applica- « tion de ses devoirs et de ceux des princes, et qu'animé d'un zèle tout « apostolique, il ne se laissa influencer par aucune considération humaine. « Il ne voulut jamais sacrifier l'importance morale de sa dignité pour se « procurer un puissant appui dans les troubles d'Italie, ou un allié dans « les dissensions de l'Allemagne, et pour obtenir du roi, par son silence et « sa condescendance, des secours pour les croisades. Il ne craignit pas « d'augmenter par sa fermeté le nombre de ses ennemis et celui des « affaires difficiles pour le saint-siége. En faisant moins, ou en agissant « avec plus d'indulgence, il eût fait violence à son être moral et se fût « préparé les chagrins les plus amers que puisse éprouver un homme pé- « nétré d'une conviction profonde et agissant contradictoirement à ses « principes. Le blâmer dans cette circonstance serait dangereux dans tous « les temps, parce que ce serait détruire les limites entre la puissance et le « devoir, et affranchir l'homme de toute obligation morale... Il était de « son devoir d'être le pasteur des rois, et par là le sauveur des peuples. »

Ce n'était pas seulement en maintenant l'indépendance de l'Église contre les usurpations de la puissance temporelle, que le pouvoir temporel des papes rendait, dit M. l'abbé Gosselin (*Pouvoir du pape au moyen-âge*, p. 688), les plus grands services à la religion : c'était encore en travaillant au maintien des mœurs publiques, et surtout à la sainteté du mariage, si souvent et si ouvertement violée par l'incontinence des souverains. Il ne faut qu'un peu de réflexion, ajoute un peu plus loin ce savant écrivain, pour comprendre les services importants que les papes ont rendus à la religion et à la société par leur inflexible fermeté sur ce point.

C'est ce qu'avait déjà écrit le comte de Maistre (*Du Pape*, liv. II, p. 270). « La sainteté des mariages, base sacrée du bonheur public, est surtout, »

1199; les archevêques de Reims, de Lyon, de Besançon et de Vienne s'y trouvèrent avec dix-huit évêques et plusieurs abbés. Le roi s'émut en apprenant ces procédures et fit dire par ses envoyés qu'il en appelait au pape. Le légat, sans déférer formellement à cet appel, suspendit la sentence et tint, peu de temps après, un autre concile à Vienne, où il publia l'interdit sur le royaume avec ordre à tous les prélats de l'observer sous peine de suspense.

Aussitôt, dans presque toutes les églises, dans les cités, dans les campagnes, le service divin se trouve suspendu; il n'y a ni prières publiques, ni prédications, ni messes, ni sépultures; et, dans cette privation absolue des choses saintes, si nécessaires aux besoins de l'âme, à l'aspect de ce grand deuil de la religion, le peuple tout entier demeure consterné.

Philippe, courroucé de cet état de choses, chasse plusieurs prélats, ainsi que leur clergé, saisit leur temporel, enlève aux simples curés tous les moyens de subsistance, et voulant punir en même temps les clameurs des laïques, il dépouille les chevaliers du tiers de leurs propriétés et frappe les bourgeois d'un impôt excessif.

Mais il comprend bientôt qu'un état si violent ne peut se prolonger; il cède enfin, se sépare d'Agnès et reprend Ingelburge.

---

dit cet auteur, « de la plus haute importance dans les familles royales, où « les désordres d'un certain genre ont des suites incalculables dont on « est bien éloigné de se douter. Si dans la jeunesse des nations septen- « trionales les papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter les passions « souveraines, les princes, de caprices en caprices et d'abus en abus, « auraient fini par établir en loi le divorce, et peut-être la polygamie ; et « ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, dans les dernières « classes de la société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où « se serait arrêté un tel débordement. »

Ces réflexions répondent suffisamment à toutes les déclamations si souvent répétées contre les papes et les conciles du moyen-âge.

Agnès mourut deux mois après cette séparation, en accouchant d'un fils qui fut nommé Tristan ; elle laissait un autre fils et une fille; le roi sollicita leur légitimation et le pontife ne crut point devoir la refuser.

De nouveaux ordres religieux venaient d'être établis en France.

Jean de Matha, né à Faucon, dans la Provence, étant venu à Paris terminer ses études. et, ayant été reçu docteur, alla, peu de temps après, joindre un pieux ermite, nommé Félix de Valois, qui menait, dans le diocèse de Meaux, une vie angélique. Retirés dans leur solitude, et s'accablant d'austérités, ils élevaient sans cesse leur esprit vers les choses de Dieu, lorsqu'un jour, Jean de Matha fit part à son compagnon du dessein qu'il avait conçu, lorsqu'il dit sa première messe, de se consacrer à la délivrance des chrétiens captifs chez les infidèles. Félix encouragea cette résolution, et tous deux, redoublant de jeûnes et de prières, afin que le Seigneur bénît leur entreprise, ils partirent pour Rome et obtinrent d'Innocent III l'approbation de l'institut qu'ils désiraient fonder.

Le 2 février 1198, ce pape leur donna l'habit, qui était une robe blanche sur laquelle était attachée une croix rouge et bleue, et voulut que le nouvel ordre portât le titre de la Sainte-Trinité. Après quoi, il les renvoya en France comblés de bénédictions, et leur remit des lettres pour l'évêque de Paris et pour l'abbé de Saint-Victor, qu'il chargea de leur prescrire une règle et de leur procurer un couvent. A leur arrivée, ils se présentèrent au roi, qui leur permit non-seulement d'établir leur ordre dans l'étendue de ses états, mais encore contribua beaucoup à son progrès par ses libéralités et son autorité. Gauthier ou Gaucher de Châtillon fut le premier qui leur donna un lieu dans ses terres pour y bâtir un couvent; mais ce lieu s'étant bientôt trouvé trop étroit, à cause du grand nombre de personnes qui

venaient embrasser le nouvel institut, il leur accorda, entre Gandelu et la Ferté-Milon, un terrain plus vaste qui fut appelé Cerfroy, et sur lequel on bâtit un monastère qui fut reconnu pour chef de tout l'ordre. Deux frères de cet institut s'étant rendus à Maroc afin de traiter de la rançon de pauvres captifs chrétiens, leur négociation fut si heureuse qu'ils en ramenèrent cent quatre-vingt-six, en l'année 1200. Jean de Matha se rendit ensuite en Espagne afin d'exciter la charité des princes, des grands et des peuples envers les malheureux captifs; il passa de là à Tunis, d'où, après de grands périls, il vint à Rome avec cent vingt chrétiens qu'il avait rachetés. Pendant ce temps, Félix de Valois établissait un couvent à Paris, sur un lieu où se trouvait une chapelle dédiée à saint Mathurin, ce qui a fait donner en France aux frères de la Trinité le nom de *Mathurins* (1).

En même temps, l'abbaye de Saint-Antoine (2) s'élevait à Paris, dans le faubourg du même nom, par le zèle et les soins de Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, saint et célèbre prédicateur qui porta la parole de Dieu par tout le royaume, ainsi qu'en Normandie, en Bourgogne, en Flandre, en Allemagne, et qui fut chargé par Innocent III de prêcher la croisade.

Dans le Languedoc, l'institution célèbre des Hospitaliers du Saint-Esprit, fondée à Montpellier pour le service des malades, et confirmée par le pape en l'année 1198, faisait de rapides progrès et possédait plusieurs maisons.

Trois ans plus tard (3), quatre professeurs de Paris, Guillaume, Richard, Évrard et Manassès se retiraient dans

---

(1) Voy. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, t. II, p. 310 et suiv.

(2) Cette abbaye fut fondée pour servir d'asile aux femmes de mauvaise vie qui renonçaient à leur infâme profession pour embrasser la continence.

(3) An 1201.

un lieu sauvage au diocèse de Langres, y construisaient de pauvres cellules et fondaient le *Val-des-Écoliers* (1).

Cependant tout se préparait en Champagne et en Flandre pour une expédition contre les infidèles. Un parlement se tient à Compiègne, et l'on convient de s'adresser au doge de Venise afin d'en obtenir les moyens de transport. Des députés sont envoyés, traitent avec le chef de cette république, font ratifier le traité (2) par le peuple, retournent aussitôt en France, et les croisés, s'étant mis en marche (3), arrivent à Venise, où les vaisseaux étaient tout prêts. Le doge Dandolo avait, de plus, armé cinquante galères pour aider les croisés dans cette expédition, en stipulant pour sa patrie la moitié des conquêtes que l'on ferait en Orient. Mais la croisade est détournée de sa destination. Les barons et les chevaliers ne pouvant acquitter tout le prix convenu, on les tient quittes du surplus s'ils veulent aider Venise à reprendre Zara (4), et les croisés, malgré l'opposition de quelques-uns d'entre eux, vont assiéger Zara, qui se rend peu de jours après. Alors Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, détrôné par son propre frère, vient solliciter leur secours en faveur de son père; il leur promet

---

(1) Cette congrégation de chanoines réguliers, dans laquelle plusieurs écoliers de l'université de Paris entrèrent à la suite de leurs maîtres, vint un peu plus tard s'établir à Paris.

(2) Il fut convenu que les Vénitiens fourniraient tous les vaisseaux nécessaires, ainsi que les vivres pour un an, moyennant une somme représentant 4,250,000 fr. de notre monnaie actuelle.

(3) Vers le temps de la Pentecôte, an 1202. Geoffroi de Villehardouin, qui fut un des députés envoyés à Venise, et qui nous a laissé une relation de cette croisade, s'exprime ainsi : « Après Pâques, environ la Pentecôte, « les pèlerins commencèrent à s'esmouvoir pour quitter leur pays, et sachez que moult larmes furent plorées à leur partement. » Ils s'acheminèrent par la Bourgogne, par le mont de Joux et le mont Cenis, et par les plaines de la Lombardie.

(4) Cette ville, qui est la capitale de la Dalmatie, avait quitté la domination des Vénitiens pour se livrer au roi de Hongrie.

deux cent mille marcs d'argent, des vivres en abondance, un renfort de soldats pour la guerre de Palestine, et s'engage de plus à faire cesser le schisme en soumettant l'église grecque à l'église de Rome; et les croisés, touchés par ces promesses, font voile vers Constantinople, accompagnés du doge Dandolo, qui, quoique aveugle et nonagénaire, veut prendre part à cette expédition. L'usurpateur battu quitte la capitale; Isaac l'Ange est rétabli, et son fils Alexis associé au trône. Mais bientôt une sédition éclate. Alexis Ducas, surnommé Murzuphle, fait étrangler le jeune prince et s'empare de la couronne. Isaac l'Ange apprend la fin tragique de son fils et meurt de désespoir. Les croisés assiégent Constantinople, s'en emparent d'assaut (1), élisent empereur Baudouin, comte de Flandre, se partagent les villes et les provinces, et l'empire *des Latins* succède à celui des Grecs (2).

Pendant ces événements, la guerre avait recommencé entre le roi de France et le roi d'Angleterre.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, Jean s'était appuyé d'un testament de ce prince pour s'emparer de la couronne au préjudice d'Arthur, duc de Bretagne, fils de

---

(1) Le 12 avril 1204. L'historien Nicétas parvint à se sauver de Constantinople avec sa famille par le dévouement d'un Vénitien qu'il avait soustrait lui-même à la fureur des Grecs quelque temps auparavant. Cet historien raconte en détail les excès commis par les vainqueurs, et décrit les monuments qui furent alors détruits.

Il y avait à Constantinople une grande quantité de reliques renfermées dans des châsses précieuses. L'or, l'argent et les pierreries furent la proie du soldat. Les seigneurs s'approprièrent les saints corps et les ossements vénérables qu'ils transportèrent en Europe. Voilà comment plusieurs églises d'Occident se trouvèrent en possession de la plupart des reliques qu'on avait conservées en Orient. Parmi celles que l'empereur Baudouin envoya à Philippe-Auguste, il y avait un morceau de la vraie croix, des langes de l'enfant Jésus, un morceau de son vêtement de pourpre, une épine de la couronne.

(2) L'empire des Latins ne dura que cinquante-sept ans.

son frère Geoffroi, qui était son aîné. Plusieurs barons d'Anjou et du Poitou se déclarèrent pour le jeune duc; Philippe, qui l'avait élevé à sa cour et reçu chevalier, prit aussi son parti. Mais Arthur fut surpris au siége de Mirebeau par les troupes de son oncle et conduit prisonnier à Falaise, d'où il fut transféré dans la tour de Rouen. Il était là gémissant sur son sort, lorsqu'une nuit une barque s'approche : elle est montée par le roi Jean; il appelle; on répond; il ordonne qu'on amène Arthur; on obéit; il le place à ses côtés, s'éloigne du rivage, et saisissant alors son neveu par la tête, il lui plonge l'épée dans le ventre, et jette dans les flots son corps inanimé (1).

Cet horrible forfait excita de tous côtés la plus violente indignation. La mère de la victime et les barons de Bretagne portent leur plainte au roi de France comme seigneur suzerain et demandent justice. Jean est cité devant la cour des pairs (2) assemblée à Paris; mais il ne

---

(1) Mathieu Pâris se borne à dire que « ce jeune prince disparut tout à coup, l'on ne sait trop comment; et plaise à Dieu, » ajoute-t-il, « que ce ne soit point comme le rapporte la malveillante renommée : *Subito evanuit, modo fere omnibus ignorato, utinam non ut fama refert invida.* »

(2) Le mot pair vient du latin *par*, qui veut dire égal, pareil. Dans les premiers temps de la monarchie, c'était un droit acquis à la nation que chacun fût jugé par son *pair*, c'est-à-dire par son pareil. Ce privilége n'appartenait toutefois qu'aux personnes libres. (Voyez ce que j'ai dit tom. Ier, pag. 279, note 2.)

Mais, pour ce qui est de l'institution de la *pairie* ou des *pairs de France*, il n'est guère possible d'en fixer la date précise; les uns font commencer la pairie au règne de Charlemagne, d'autres au règne de Hugues-Capet; il y en a enfin qui en rapportent l'origine à Louis-le-Jeune, qui créa, ainsi que nous l'apprend le docte Du Tillet, douze pairs de France en l'année 1179, pour le sacre et couronnement des rois, et pour juger avec le roi les causes du domaine de la couronne et celles qui en dépendaient. Ragueau, en ses *Indices royaux*, dit que ces douze pairs furent institués à l'exemple des pairs de fiefs. « *Les pairs de fief avaient*, suivant cet auteur, *dignités et prérogatives répondantes à la grandeur de leur seigneur de fief. Et ont les pairs de France été créés en dignités ducales et comtales pour seoir et juger en la justice souveraine du roi, et pour l'assister et servir en son sacre et*

comparaît point, et par sentence de la cour, il est déclaré coupable et comme tel déchu de tous les fiefs qu'il possédait en France.

Philippe s'avance en vainqueur dans la Normandie, réunit cette province à la couronne, et soumet le Maine, la Touraine, l'Anjou, le Poitou.

Cependant l'hérésie des Albigeois s'était rallumée dans le Languedoc et la Provence, et faisait des progrès alar-

---

couronnement, et pour le conseiller ès affaires qu'il lui plaira leur communiquer. »

La pairie était composée de douze pairs, dont six laïcs et six ecclésiastiques. Les six pairies laïques s'éteignirent par leur réunion à la couronne des duchés de Bourgogne, de Normandie, de Guienne, des comtés de Flandre, de Toulouse et de Champagne, auxquels elles étaient attachées. Les six pairies ecclésiastiques, attachées à l'archevêché de Reims et aux évêchés de Langres, Laon, Noyon, Châlons, en Champagne, et Beauvais, continuèrent à subsister.

A ces pairies laïques éteintes, il en succéda de nouvelles. Les premières furent érigées en faveur des enfants de France pour leur servir d'apanage ; plus tard on en érigea en faveur d'autres princes du sang. Les deux premières nouvelles pairies furent le comté d'Artois et le duché de Bretagne, auxquels Philippe-le-Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois et de Jean, duc de Bretagne.

Sous François I[er], on accorda la pairie à des personnes non issues du sang royal, mais avec la condition qu'elle ne subsisterait que dans la ligne directe et masculine.

Ces pairies étaient un mélange de fief et d'office.

Les pairs ne pouvaient être jugés que par le parlement *suffisamment garni de pairs*. Ils avaient entrée et voix délibérative en la grand'chambre du parlement et aux chambres assemblées toutes les fois qu'ils jugeaient à propos de s'y rendre. Voilà ce qu'était anciennement la pairie en France.

On peut consulter sur ce sujet un ouvrage assez mal écrit, du reste, attribué d'abord au comte de Boulainvilliers, mais dont Jean Le Laboureur est le véritable auteur, s'il faut s'en rapporter aux détails que donnent les continuateurs de la *Bibliothèque historique*, par le P. Lelong. Cet ouvrage a pour titre : *Histoire de la pairie en France et du parlement de Paris*, par D. B. ; nouvelle édition. Londres, 1753. (Voy. Barbier, *Dictionnaire des anon. et pseudon.*, t. II, pag. 84 et 85.)

(Voyez le mot *Chambre des pairs*, dans mon *Dictionnaire de droit*, t. I[er], pag. 368 et 369.)

mants. Ce n'étaient plus des sectaires timides, isolés, agissant dans l'ombre et le secret, mais des populations entières, entraînées par des dogmes pervers, organisant de tous côtés leur révolte contre l'Église, et se livrant aux plus affreux désordres. Les prêtres étaient insultés, les biens ecclésiastiques envahis, les églises pillées, et les choses saintes souillées par d'horribles sacriléges.

Une autre secte, qui s'était formée vers le milieu de l'autre siècle, comptait aussi de nombreux adhérents dans ces mêmes provinces. C'était la secte des *vaudois*, créée par Pierre Valdo, riche bourgeois de Lyon. Cet homme, inspiré d'abord par de louables sentiments, avait donné ses biens aux pauvres pour s'occuper entièrement du service de Dieu. Touchées par son exemple et ses exhortations, quelques personnes s'étaient unies à lui, et leur zèle s'échauffant bientôt, le maître et les disciples se mirent à prêcher la pauvreté et s'érigèrent en apôtres, quoiqu'ils ne fussent tous que de simples laïques, dépourvus de mission. L'église de Lyon, sans condamner leurs motifs et leur zèle, crut devoir toutefois leur assigner de justes bornes; mais ils avaient une trop haute idée d'eux-mêmes pour déférer à cet avis. Ils prétendirent que tous les chrétiens devaient savoir l'Écriture, que tous étaient prêtres et que tous étaient obligés d'instruire le prochain. Fondés sur ces principes qui renversaient le gouvernement de toute église (1), les *vaudois* continuèrent à prêcher et à se déchaîner contre le clergé. Le pape ayant vainement employé tous les ména-

(1) L'Église est une société; elle a des lois, un culte, une discipline, des ministres pour les enseigner, un ministère pour les faire observer, un tribunal pour juger les controverses qui s'élèvent sur la foi, sur la morale et sur la discipline; telle est l'Eglise que Jésus-Christ a instituée.

Il faut, dans une société telle que l'Église, un chef, et Jésus-Christ, en fondant son Église, lui donna pour chef saint Pierre et ses successeurs.

Les pères et les conciles ont, dans tous les temps, reconnu cette vérité. (Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, t. II, pag. 103 et 104.)

gements possibles, finit par les condamner avec les autres hérétiques qui inondaient la France. Irrités de cet anathème, ils soutinrent alors que l'église romaine avait cessé d'être la véritable Église, depuis qu'elle avait accepté des biens temporels ; que le clergé ne devait avoir ni dîmes, ni terres ; que le pontife, en excitant les princes à la guerre, n'était qu'un homicide ; qu'eux seuls formaient la véritable Église, puisqu'ils enseignaient et pratiquaient la pauvreté évangélique ; qu'ils possédaient donc seuls le pouvoir d'excommunier et de damner. Pour détacher de la foi catholique ceux auxquels ils prêchaient, ils condamnèrent la loi du jeûne, la nécessité de la confession, les prières pour les morts, le culte des saints et tout ce qui pouvait concilier aux pasteurs légitimes l'attachement et le respect des peuples (1).

Telle était la nouvelle secte qui s'était répandue dans diverses contrées et qui troublait avec les Albigeois quelques provinces du Midi. Tous ces hommes de doctrines diverses, mais unis dans le but commun d'anéantir l'Église catholique, vivaient sous la protection de Raymond VI, comte de Toulouse.

Le pape, ému de la grandeur du mal, n'avait rien négligé pour y remédier ; il avait stimulé par de pressantes lettres le zèle des prélats, imploré le concours de la puissance temporelle, et nommé trois légats qu'il avait revêtus des plus amples pouvoirs (2), afin qu'ils pussent exercer une

---

(1) Voyez Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, t. II, pag. 611 et suivantes.

(2) Le pape, qui avait déjà, en l'année 1199, envoyé dans ces provinces deux religieux de Cîteaux en qualité de commissaires apostoliques, nomma en 1204, pour ses légats, deux autres moines du même ordre, Pierre de Castelnau et Raoul, et Arnauld Amalric, abbé de Cîteaux. Cette mission est regardée comme l'origine de *l'inquisition* (*), dont on a si

(*) On entrevoit une origine de l'inquisition dans la constitution faite par le pape Lucius III dans le concile de Vérone, en 1184, en présence de l'empereur Frédéric ; car cette constitution, dans laquelle on trouve le concours des deux puissances pour l'ex-

pleine autorité dans les provinces d'Arles, d'Aix, de Narbonne, et dans les diocèses voisins infectés d'hérésie :

étrangement parlé depuis. L'établissement de l'inquisition fut fondé sur de justes motifs, puisqu'il s'agissait d'arrêter les progrès d'une hérésie qui se présentait avec le caractère le plus violent et le plus dangereux pour la société. L'intervention de l'autorité pontificale se justifie par la gravité des circonstances et ne mérite pas les reproches absurdes et passionnés qu'on trouve dans les ouvrages de quelques écrivains. (Voyez mon *Dictionnaire de droit*, V° *Inquisition*, t. II, pag. 224 et suivantes.)

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Frayssinous (*Défense du christianisme*, t. III) : « Je fais observer, d'abord, qu'on ne peut contester aux deux « puissances ecclésiastique et civile le droit de prendre des mesures et de « se concerter ensemble pour s'opposer à des nouveautés funestes qui ne « compromettent jamais le repos de l'Église sans altérer aussi celui de « l'État; que, dans les sociétés civiles les plus modérées, il existe des tri- « bunaux, non-seulement de justice, pour punir les crimes commis, mais « encore de sûreté et de surveillance, pour aller au devant des crimes, « prévenir des écarts et des complots qui pourraient troubler la tranquil- « lité publique; qu'il est bien permis aux pontifes et aux magistrats de « penser que les mauvaises doctrines conduisent aux mauvaises actions; « que nul n'a le droit d'être séditieux sous prétexte de liberté d'opinions ; « qu'en général la violence ne peut être repoussée que par la violence, « ainsi que l'a dit Cicéron, et que si les moyens de répression ne passent « pas les bornes légitimes, ils font la sûreté des gens de bien et ne peu- « vent déplaire qu'aux méchants.

« Je fais observer, en second lieu, que, pour juger sainement les « choses, il faut se transporter au temps où ce tribunal fut établi; temps « d'alarme, où des sectes turbulentes faisaient trembler la puissance et « prêchaient, les armes à la main, que ce tribunal, dans ce qu'il a de « plus effrayant, vient de la politique des princes. C'est l'empereur (Fré- « déric II), qui, au XIIIe siècle, porta à Padoue les édits les plus rigoureux « en cette matière; c'est vers la fin du XVe siècle que l'inquisition fut « établie en Espagne par Sixte IV, mais sur la demande du roi Ferdi- « nand; c'est au XVIe siècle qu'elle fut établie en Portugal par Paul III, « mais à l'instance du roi Jean III. On sait qu'à Venise elle fut établie par « ordonnance expresse du sénat, et que trois sénateurs en étaient « membres...

« En troisième lieu, je fais observer, à la louange de l'Église de Rome, « que chez elle ce tribunal a eu les formes les moins sévères; qu'on n'y a « point connu ces exécutions sanglantes qu'on reproche à l'Espagne...

« Je le sais, lorsqu'on reproche aux Espagnols leur inquisition, ils la

tirpation des hérésies, ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par des commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant la commune renommée et les dénonciations particulières.

« Détruisez et édifiez, » leur avait-il écrit; « arrachez et « plantez, selon que vous le jugerez convenable; et ne « craignez point d'employer dans l'occasion toute la sévé- « rité des peines canoniques. »

Et ces prélats s'étant mis à l'œuvre allèrent de tous côtés pour combattre l'erreur et ranimer la foi; mais ce fut sans succès.

Découragés et abattus par tant d'efforts infructueux, ils étaient résolus de résigner leur charge, lorsqu'ils apprirent que Diégo de Azevédo, évêque d'Osma, arrivait à Montpellier où ils étaient alors. Aussitôt on le fit prier de se rendre auprès d'eux; et ce prélat étant venu, les pressa de persévérer dans les travaux de leur mission et d'évangéliser à la manière des apôtres, c'est-à-dire en se réduisant à la vie la plus humble et la plus austère : « Père excel- « lent, » lui dirent-ils, « quel conseil nous donnez-vous « donc? » Il leur répondit : « Faites ce que je vais faire, » et aussitôt il appela les gens de sa suite, leur ordonna de retourner à Osma avec ses équipages, retint près de lui Dominique, prieur de sa cathédrale, et déclara que son intention était de s'arrêter dans ces contrées pour le service de la foi.

Les légats à l'instant, imitant son exemple, renvoient leurs serviteurs avec tous leurs bagages ; et ces pieux missionnaires prennent à pied la route de Toulouse, tandis que l'abbé Arnauld s'empresse d'aller en Bourgogne présider le chapitre général de l'ordre de Cîteaux. Ils vont dans les villes, dans les bourgs, dans les châteaux, font

---

« défendent en faisant remarquer que, tandis que la France, l'Allemagne, « l'Angleterre, les Pays-Bas, la Suisse, ont été en proie aux discordes « civiles, l'Espagne, avec son tribunal, fut tranquille... »

On peut voir de plus, à ce sujet, l'écrit de M. de Maistre, ayant pour titre *Lettres à un gentilhomme russe sur l'inquisition espagnole.*

entendre partout les saintes vérités, confondent les hérétiques et font beaucoup de conversions (1).

Les chefs des Albigeois s'assemblent à Montréal, à quelques lieues de Carcassonne, afin de conférer avec les catholiques. C'est dans leurs propres rangs qu'on choisit quatre arbitres auxquels, de part et d'autre, après quinze jours de débats, on remet des mémoires sur les questions controversées. Ces arbitres, voyant leurs partisans vaincus, mais n'osant point le déclarer, ne rendent aucun jugement ; et, néanmoins, cent cinquante des leurs reviennent à la foi.

Bientôt arrive Arnaud, amenant douze abbés de son ordre et environ vingt religieux ; ils avaient traversé la France à pied, ne subsistant que d'aumônes, mendiant leur pain et partout édifiant les populations par un si noble zèle, par un spectacle si touchant.

La prédication se répand alors sur tous les points du Languedoc.

L'évêque d'Osma, voyant fleurir cette sainte entreprise et désirant s'y livrer tout entier, rentre en Espagne pour régler les choses de son diocèse, et se prépare à revenir ; mais déjà ses travaux ont mérité leur récompense et Dieu l'appelle à lui.

Raoul, l'un des légats, termine aussi sa carrière ; et, quelque temps après, Pierre de Castelnau périt assassiné. Ce légat s'était rendu à Saint-Gilles sur la pressante invitation du comte de Toulouse qu'il avait excommunié, et qui

---

(1) Il y avait dans cette contrée plusieurs familles nobles qui, étant trop pauvres pour faire élever convenablement leurs filles, les remettaient entre les mains des hérétiques, qui, pour avoir plus de crédit et étendre leur influence, se chargeaient gratuitement de leur éducation. Dominique, désirant soustraire ces jeunes personnes aux piéges de l'erreur, établit pour elles un monastère à Prouille, entre Fanjeaux et Montréal, au pied des Pyrénées. Ce monastère fut bâti, en 1206, à côté d'une église consacrée à la sainte Vierge, et devint bientôt florissant. Voilà comment fut fondée l'institution des *Dominicaines*.

promettait sur tous les points une entière satisfaction. L'abbé de Cîteaux s'était joint à son collègue pour aller à cette entrevue, dont tous deux espéraient un heureux résultat. Mais Raymond, voulant être absous sans tenir ses promesses et ne pouvant fléchir la résistance des légats, les menaça de mort s'ils s'avisaient de quitter Saint-Gilles sans avoir obéi. L'abbé du lieu, les consuls et les bourgeois, ayant fait d'inutiles efforts pour calmer sa fureur, se crurent obligés, nonobstant sa défense, de donner une escorte aux légats. Ceux-ci, étant donc partis, vinrent coucher au bord du Rhône. Le lendemain matin, après avoir dit la messe, ils se disposaient à passer le fleuve, lorsque deux hommes s'approchant, l'un d'eux perça de sa lance (1) Pierre de Castelnau. « Que Dieu vous pardonne comme je « vous pardonne, » dit, en regardant le meurtrier, le légat blessé à mort. Et, ayant répété plusieurs fois ces paroles, il se mit à prier avec une grande ferveur, et rendit le dernier soupir.

A la nouvelle de ce meurtre, le pape Innocent III, accablé de douleur, écrivit (2) aux nobles hommes, comtes, barons et chevaliers des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix et de Vienne, afin d'implorer leur secours en faveur de la paix et de la foi. Il déclarait Raymond frappé de rechef d'anathème, déliait ses vassaux de leurs serments d'obéissance, mettait sa personne et ses biens au ban de tous les catholiques, et ordonnait aux archevêques et à leurs suffragants de dénoncer excommuniés l'assassin du légat, ses complices et ses protecteurs; de mettre en interdit tous les lieux où quelqu'un d'entre eux se serait réfugié, de réitérer ces censures les dimanches et jours de fête, jusqu'à ce que les coupables eussent donné

---

(1) Le 15 janvier 1208.
(2) Le 10 mars.

satisfaction et mérité d'être absous par le saint-siége. Et le pontife promettait la rémission de leurs péchés à tous ceux qui s'armeraient pour venger l'innocence et pour détruire une hérésie qui faisait tant de maux.

A cet appel du père de l'Église, de grands préparatifs se font de toutes parts, et le comte Raymond commence à s'effrayer. Il fait partir deux députés pour Rome, en les chargeant de se plaindre amèrement de l'abbé de Cîteaux, et de promettre en son nom toute satisfaction si le pape veut envoyer des légats plus modérés. Le pape y consent, et envoie Milon, notaire apostolique, auquel il donne pour adjoint un chanoine de Gênes appelé Théodise. Ces envoyés arrivent en France, confèrent avec l'abbé de Cîteaux qui reste l'âme de l'entreprise et vont ensemble trouver le roi pour l'inviter à se croiser pour la défense de l'Église. Mais ce prince répond « qu'ayant sur ses côtés deux grands et terribles lions, savoir l'empereur Othon et Jean, roi d'Angleterre, tous deux se disposant à lui faire la guerre, il ne peut, en ce moment, aller en Languedoc; qu'il permet toutefois à ses barons de marcher contre les perturbateurs de la paix et de la foi dans la province de Narbonne (1). »

Milon part aussitôt, arrive à Montélimart, appelle auprès de lui un grand nombre d'évêques, et convoque un concile à Valence où Raymond est sommé de venir. Le comte obéit et prend l'engagement devant cette assemblée de se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. Pour sûreté de sa parole, il livre sept châteaux qu'il avait en Provence, et se transporte ensuite à Saint-Gilles où le légat doit lui donner l'absolution et le réconcilier avec l'Église. Milon, accompagné des archevêques d'Arles,

---

(1) Voyez l'*Histoire de la guerre des Albigeois*, par Pierre, moine de Vaulx-Cernay. Je me servirai fréquemment du travail de cet historien, qui raconte tous les détails de ces guerres, dont il fut témoin.

d'Aix et d'Auch et de la plupart des évêques de la Provence et du Languedoc, se rend dans le vestibule de l'abbaye où l'on avait dressé un autel sur lequel étaient exposés le Saint-Sacrement et des reliques de saints. Raymond est amené et jure sur l'Évangile d'obéir en tout aux ordres du pontife et du légat Milon ; en conséquence, il s'oblige à chasser les hérétiques de ses terres, d'ôter aux juifs tous les emplois publics, de réparer les dommages qu'il avait causés aux monastères et aux églises, de rétablir dans leurs siéges les évêques de Carpentras et de Vaison qu'il avait violemment expulsés, de veiller à la sûreté des chemins, de ne plus exiger d'impôts contraires aux usages anciens du pays, de purger ses domaines des routiers qu'il avait pris à sa solde et avec lesquels il faisait une guerre impie (1). Le légat lui jette alors l'étole au cou, l'introduit dans l'église en frappant de verges ses épaules nues et lui donne l'absolution.

Après cette cérémonie, le comte veut se retirer; mais ne pouvant, à cause de la foule, sortir par le chemin qu'il avait pris en entrant, il est conduit par une issue secrète et passe devant la tombe de Pierre de Castelnau. Il demande ensuite la croix, et s'engage à s'armer contre les Albigeois (2). Mais cette soumission, ces serments solennels n'étaient dictés que par la crainte, et cet homme, pour qui rien n'é-

---

(1) « La guerre, dit M. Michelet (*Histoire de France*, t. II, pag. 472), était effroyable faite ainsi par des hommes sans foi et sans patrie, contre lesquels l'Église elle-même n'était plus un asile, impies comme nos modernes et farouches comme les barbares. »

(2) Dans une *Histoire de la guerre contre les Albigeois*, publiée en 1833 par M. de Parctelaine, et dans laquelle on représente ces hérétiques comme des victimes innocentes, et les catholiques comme des bourreaux, l'auteur, qui ne voit dans Raymond *qu'une noble et intéressante figure*, est cependant forcé d'avouer, pag. 68, qu'on a peine à croire que ce comte fut de bonne foi dans cette circonstance, et qu'on doit penser que la crainte seule le porta à cette étrange démarche, et qu'il ne voulait que gagner du temps. »

tait saint, cachait au fond du cœur des intentions parjures.

Cependant l'abbé de Cîteaux, l'abbé de Vaulx-Cernay et quelques autres missionnaires, prêchaient avec succès la nouvelle croisade, et l'on voyait de tous côtés des hommes d'armes se diriger vers Lyon qui était le lieu marqué pour leur rassemblement.

Au nombre des prélats qui avaient pris la croix, se trouvaient les archevêques de Bourges, de Sens, de Rouen, de Reims, les évêques d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux et de Chartres ; et parmi les seigneurs laïques, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Bar-sur-Seine, de Montfort, Guichard de Beaujeu, Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigny, et une foule d'autres chevaliers.

L'armée, se trouvant réunie, quitte bientôt Lyon et marche vers le Languedoc. Le comte Raymond, revêtu de la croix, va la joindre à Valence et renouvelle ses protestations d'un entier dévouement.

On arrive devant Béziers. Cette ville, forte d'assiette et protégée par des fossés profonds et de hautes murailles, était depuis longtemps un foyer d'hérésie, un lieu souillé par toutes sortes d'excès et de profanations.

Les croisés envoient dire aussitôt à ceux des habitants qui étaient catholiques de ne pas rester dans la ville afin de ne pas périr avec les Albigeois ; mais personne ne peut ou ne veut sortir. Pendant que l'on délibérait sur les moyens de les sauver, la garnison s'élance de la place et presse vivement les avant-postes des croisés. Les *Ribauds* (1), qui servaient parmi les assiégeants, repous-

---

(1) On appelait ainsi une espèce de soldats qui « avaient, » dit M. Guizot (*Traduction de l'Histoire de la guerre des Albigeois* de Pierre de Vaulx-Cernay, pag. 53, à la note), « beaucoup de rapport avec ce qu'on a appelé « depuis *enfants perdus*. On les mettait à la tête des assauts et on s'en

sent cette brusque attaque, et, sans attendre l'ordre des chefs, courent vers les remparts, les escaladent, se précipitent dans la ville, font main-basse sur les assiégés, sans distinction d'âge ni de sexe (1), et livrent la ville aux flammes (2).

« servait ordinairement dans toutes les entreprises qui exigeaient un « coup de main hardi. La licence excessive à laquelle ils se livraient a, « par la suite, rendu leur nom infâme. Il y avait un chef des *ribauds* qui « portait le titre de *roi*; il avait des priviléges et des fonctions qui passè- « rent au grand-prévôt de l'hôtel lorsque cette charge fut créée par « Charles VI, après la suppression du nom de *roi des ribauds*. Entre « autres redevances affectées à cet officier, on comptait celle que lui payait « chaque femme adultère (cinq sous). »

(1) La ruine de cette ville eut lieu le 22 juillet 1209, jour de sainte Marie-Madeleine, et dans l'église qui lui était dédiée on tua jusqu'à sept mille personnes qui s'y étaient réfugiées. Ces deux circonstances furent considérées comme des punitions divines, tant à cause des horribles blasphèmes que les hérétiques proféraient contre cette sainte, qu'à cause du meurtre de leur vicomte Trincavel, qu'ils avaient massacré dans cette église, plusieurs années auparavant, et des violences qu'ils avaient exercées contre l'évêque qui s'efforçait d'arracher ce seigneur à leur furie. (Voyez Pierre de Vaulx-Cernay, cap. XVI.)

(2) Quelques-uns de nos historiens modernes, et entre autres M. Michelet, M. Capefigue et M. de Paretelaine, n'ont pas manqué de rapporter le propos attribué à l'abbé de Cîteaux, qui, dans l'embarras où l'on était de distinguer les hérétiques des orthodoxes, aurait dit : « *Tuez-les tous, car le Seigneur connaît ceux qui sont à lui!* » Je ne sais si ces messieurs ont lu l'ouvrage de Césarius, religieux de l'ordre de Cîteaux, dans le monastère d'Heisterbach, au diocèse de Cologne; mais s'ils ont lu cet ouvrage, qui est un *dialogue sur les miracles*, et qui est le premier dans lequel ce prétendu propos se trouve consigné, ils ont dû voir que cet auteur n'affirme pas, comme ils le font eux-mêmes, mais qu'il se borne à écrire : « *On rapporte* que *l'abbé de Cîteaux dit :* « *Tuez-les tous, etc.* » *Fertur dixisse : Cædite eos; novit enim Dominus qui sunt ejus.* (Lib. V, cap. XXI.)

Ces messieurs auraient donc dû, en premier lieu, en supposant qu'ils aient lu le *dialogue des miracles*, ne pas donner comme *certain* un propos que Césarius ne donne que comme un *on dit*. En second lieu, si ces messieurs avaient jeté les yeux sur la notice que Bertrand Tissier a placée en tête de ce *dialogue* qu'il a inséré dans sa *bibliothèque* des pères de Cîteaux (*bibliotheca patrum cisterciensium*), publiée en 1660, ils y auraient vu que Césarius avait composé cet écrit pour les novices de sa maison, et que l'on considère quelques-uns de ces récits comme suspects d'inexactitude : *Suspectas narrationes*. J'ajoute, en troisième lieu, que ces mes-

L'armée va quelques jours après assiéger Carcassonne qui se défend d'abord très-vigoureusement; mais bientôt le vicomte Raymond Roger, comprenant l'inutilité d'une plus longue résistance, demande à capituler. Les croisés désirant conserver cette place accueillent sa proposition, en stipulant qu'il resterait lui-même sous la garde des barons, et que les habitants sortiraient de la ville sans emporter aucun effet (1).

---

sieurs auraient dû remarquer que Pierre de Vaulx-Cernay, qui assistait à la croisade contre les Albigeois, qui vivait dans l'intimité des chefs ecclésiastiques et militaires, et qui nous a transmis les détails les plus minutieux sur les hommes et les événements, ne parle en aucune façon de ce propos, qu'il n'eût pas manqué de rapporter s'il eût été tenu. Or, n'est-il pas évident que ce silence d'un historien présent sur les lieux, et qui a écrit ce qu'il a vu et entendu, est une autorité bien plus puissante que le *on dit* rapporté par un écrivain retiré dans la solitude d'un monastère d'Allemagne, à trois cent cinquante lieues du théâtre des événements?

(1) Un auteur *anonyme* qui a écrit en languedocien la *Guerre des Albigeois* environ cent vingt ans après, raconte qu'un envoyé du légat persuada au vicomte d'aller trouver l'armée de siége, et qu'après avoir exposé ses raisons, le légat Arnault le retint prisonnier : « *Et quand lodit visconte aguet finida sa paraula, et tot so que dire a volgut, adonc lodit leguat tiret à part losdits princes et senhors, losquals eran innossents et non sabens de ladite traison. Et adonc ès estat dit et aponctat que lodit visconte demoraria prisonié jusquas à tant que ladite cieutat sera baylada et renduda entre lor mas.* » Ce récit a été reproduit par les historiens que j'ai nommés dans la note précédente, c'est-à-dire par MM. Capefigue, Michelet et de Partelaine, lesquels, guidés par un esprit d'hostilité contre l'Église, ont préféré suivre un auteur anonyme et passionné qui écrivait plus d'un siècle après les événements, que de s'en tenir à la narration de Pierre de Vaulx-Cernay, qui, écrivant en présence de ces mêmes événements, dit positivement que, par le traité qui intervint, il fut stipulé que le vicomte Roger resterait sous la garde des barons, et que les habitants sortiraient nus de la ville. Mais si l'autorité de cet historien ne suffit pas à ces messieurs, nous pouvons leur en citer une autre qui n'est pas moins imposante. Guillaume de Puy-Laurent (*Guillemus de Podio-Laurentii*), autre historien des guerres albigeoises, écrivain presque contemporain, puisqu'il fut chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse, qui commença à porter ce titre en 1222, raconte dans son histoire, qu'il a conduit jusqu'à l'année 1272, que le vicomte traita de la paix à la condition que les citoyens sortiraient de la ville en chemise et en *braies* (c'est le vêtement que nous nommons aujourd'hui *pantalon*), *camisiis et braccis*, et qu'il resterait lui-même en

L'armée catholique, étant entrée à Carcassonne, crut utile d'élire un chef auquel on remettrait la seigneurie des domaines conquis. On en fit d'abord l'offre au comte de Nevers, ensuite au duc de Bourgogne ; mais aucun d'eux ne voulant accepter, on remit l'élection à sept commissaires qui firent choix de Simon de Montfort.

Mais déjà la plupart des seigneurs abandonnent l'armée, ne laissant à Montfort qu'un petit nombre de soldats et quelques chevaliers.

Pendant que les croisés agissaient par les armes, un concile s'assemblait à Avignon (1), et combattait divers abus par de sages réglements, recommandant d'abord aux évêques de distribuer plus fréquemment et plus soigneusement à leurs troupeaux la doctrine évangélique, les vérités orthodoxes ; et de travailler, autant par leurs paroles que par leurs exemples, à inspirer une si grande horreur de tout péché mortel, qu'ils pussent parvenir à semer dans les cœurs l'innocence, la paix, la patience, la justice et les autres vertus (2).

---

otage, *ipso... in ostagium remanente*. Cet écrivain ajoute que le vicomte mourut d'une dyssenterie, et que le bruit qu'on avait fait courir qu'il avait péri de mort violente n'était qu'un bruit mensonger.

Le lecteur peut juger par ces observations, qui me sont inspirées par un amour sincère de la vérité, avec quelle défiance on doit lire quelques-uns de nos historiens.

(1) Au mois de septembre 1209.

(2) Voici quelques-uns des autres canons qui m'ont paru les plus importants. — Il est interdit aux juifs de remplir aucune charge ou emploi. Il leur est ordonné de restituer leurs usures et de se conformer aux usages des chrétiens pour les jours de fête et d'abstinence de viande. — Il est prescrit de procéder par censures contre les usuriers. — On ne doit reconnaître d'impôt légitime que celui qu'on peut prouver avoir été établi par l'autorité des empereurs et des souverains. — Les parjures, ainsi que ceux qui seront demeurés opiniâtrément pendant six mois dans l'excommunication, ne pourront être absous que par le saint-siége. — Il est défendu de permettre aux religieux d'avoir quelque chose en propriété. — On ne souffrira dans les églises, la veille des fêtes, ni danses, ni chansons profanes. — Il est prescrit aux ecclésiastiques et aux religieux d'être

Cependant, le comte Raymond, suivant d'un œil inquiet le cours de ces événements, ne cessait d'éluder l'exécution de ses promesses; pressé de les remplir, sous peine d'anathème, il part aussitôt pour Rome où les démarches du roi d'Aragon, son beau-frère, lui faisaient espérer un accueil favorable. Il se plaint au pontife de la rigueur de ses légats, produit des attestations de quelques églises qu'il avait indemnisées et déclare être prêt à satisfaire à tout le reste.

Le pape, qui n'aspirait qu'à l'extinction de l'hérésie et qui ne voulait pas qu'on ruinât Raymond, écrit de la manière suivante aux archevêques de Narbonne et d'Arles : « Le « comte de Toulouse, s'étant présenté devant nous, a porté « ses plaintes contre les légats qui l'ont fort maltraité, quoi- « qu'il eût déjà rempli la plupart des obligations onéreuses « auxquelles maître Milon, notre notaire, de bonne « mémoire (1), l'avait assujetti. Il nous a de plus fait voir « les certificats de diverses églises qui prouvent qu'il leur a « fait satisfaction; il nous a enfin assuré qu'il était prêt à « exécuter entièrement toutes ses promesses, qu'il n'avait « pu encore achever d'accomplir. Il nous a supplié de lui « permettre en conséquence de se justifier devant nous, en « ce qui touche la foi catholique sur laquelle il est suspect « depuis longtemps, quoique injustement, et de lui rendre « ensuite les châteaux qu'il nous a remis, ajoutant qu'il « n'est pas juste qu'on les détienne sans fin, ne les ayant « donnés que comme un cautionnement. Quoiqu'on assure « que ces châteaux sont dévolus à l'église romaine, en « vertu des obligations qu'il a contractées, parce qu'il ne les « a pas remplies, cependant, comme il n'est pas convenable

---

simples et modestes dans leur extérieur et dans leurs habits, de ne porter ni étoffes précieuses, ni habits de couleur, ni soie, ni rien dans la forme qui approche de la mondanité. — On interdit la fonction d'avocat devant les juges séculiers à ceux qui sont dans les ordres sacrés.

(1) Ce légat était mort peu de temps auparavant.

« que l'Eglise s'enrichisse aux dépens d'autrui, nous avons « traité le comte avec la bénignité apostolique (1), et nous « avons jugé, du conseil de nos frères, qu'il ne devait pas « perdre le droit qu'il a sur ces châteaux, pourvu qu'il « exécute fidèlement ce qui lui a été ordonné. Il doit d'ail- « leurs nous tenir compte de ce que nous avons fait con- « server ses domaines par l'armée qui est allée, par notre « ordre, combattre les hérétiques. Mais parce que, sur « toutes choses, nous devons être plus attentifs à celles qui « regardent la foi, et que nous devons les peser plus mûre- « ment, nous avons enjoint à nos légats de tenir un concile « dans un lieu commode trois mois après avoir reçu les « présentes, et d'y convoquer les archevêques, les évêques, « abbés, princes, barons, chevaliers et autres dont ils juge- « ront la présence nécessaire, et si avant la fin du concile, « il se présente un accusateur contre le comte, à qui nous « avons ordonné en attendant ce à quoi il s'est obligé, et « que cet accusateur s'offre de prouver que le comte « s'est écarté de la foi orthodoxe, et qu'il est coupable de la « mort du légat Pierre de Castelnau, alors les légats, après « avoir entendu les parties et continué la procédure jusqu'à « la sentence définitive, nous renverront cette affaire suffi- « samment instruite (*et remittentes ad nos causam sufficien- « ter instructam*), et ils leur assigneront un temps précis « pour se présenter devant nous et y entendre leur juge- « ment. Que s'il ne se présente aucun accusateur contre le « comte, les légats délibèreront de quelle manière ils rece- « vront sa justification sur les deux articles, afin que son « ignominie finisse dans l'endroit où elle a commencé. Si le « comte se soumet à faire preuve de son innocence, suivant « la forme qui lui aura été prescrite par les légats, avec

(1) ...*Quia tamen non decet ecclesiam cum aliena jacturâ ditari, nos eumdem comitem apostolica benignitate tractantes*, etc.

« l'approbation du concile, ils l'admettront à se justifier; « mais si par hasard il vient à succomber, ils auront soin « de nous en donner avis, en conservant toujours en leurs « mains les châteaux qu'il leur a remis. Ils nous avertiront « aussi, s'il se plaint qu'on l'opprime injustement, touchant « la manière qu'ils lui auront prescrite pour se justifier. « Dans l'un et l'autre cas, ils attendront la réponse du siége « apostolique. Que si le comte se justifie canoniquement de « la manière qui lui aura été prescrite, ils déclareront « publiquement qu'ils le tiennent pour catholique et pour « innocent de la mort de Pierre de Castelnau, et ils lui « rendront les châteaux, après qu'il aura accompli ce qui « lui a été ordonné : ils recevront cependant de lui une « caution suffisante pour l'observation de la paix perpétuelle « à laquelle il s'est engagé; mais qu'ils apportent surtout « toute l'attention possible pour que l'exécution de ces « ordres ne soit point retardée par des questions frivoles et « malicieuses. »

Raymond, qui n'avait nul désir de tenir ses promesses, alla solliciter l'appui de l'empereur, et vint ensuite auprès du roi de France; mais il ne put rien obtenir.

Les légats, en exécution des ordres du pontife, tinrent bientôt après (1) un concile à Saint-Gilles. Le comte s'y rendit, et voulut se justifier des accusations dont il était l'objet; mais on lui déclara qu'il devait avant tout exécuter fidèlement tous ses engagements, en commençant par l'expulsion des hérétiques et routiers dont son domaine était rempli. Voyant ainsi ses artifices déjoués, il partit pour Toulouse et résolut de recourir aux armes.

Cependant le roi d'Aragon intervint pour empêcher une rupture définitive, et deux nouvelles conférences eurent

(1) Au mois de septembre 1210.

lieu, l'une à Narbonne et l'autre à Montpellier, mais sans aucun succès.

Raymond, frappé d'excommunication pour la seconde fois, se prépare aux combats.

Cependant le comte de Montfort, ayant reçu de nouvelles troupes (1), s'était emparé de plusieurs places fortes (2) et d'une grande étendue de pays. Continuant le cours de ses expéditions, il marche en vainqueur sur Toulouse, est repoussé par le comte Raymond, va s'enfermer dans Castelnaudary, où il est assiégé, bat l'armée de Raymond, poursuit bientôt ses conquêtes dans le comté de Foix, dans le Toulousain, le pays d'Albi, dans l'Agenois, dans le Querci, et voulant rétablir l'ordre et la paix dans ces provinces, il convoque à Pamiers un parlement où il appelle les évêques, les nobles, les bourgeois, et y fait rédiger de sages réglements (3).

Raymond, voyant sa ruine prochaine, implore le secours de Pierre d'Aragon, qui, réuni aux rois de Castille et de Navarre, venait de remporter une victoire décisive sur l'armée des Sarrasins à Las-Navas de Tolosa (4). Mais ce prince, ne voulant point s'engager dans la guerre avant d'avoir tenté la voie des négociations, envoie des ambas-

(1) Ce secours lui avait été amené par sa femme, la comtesse Alix, une des héroïnes de son siècle. Comme il suffisait de quarante jours de service dans cette croisade pour gagner l'indulgence, le plus grand nombre des croisés rentrait dans ses foyers après l'expiration de ce temps.

(2) Le château de Minerve, l'un des plus formidables des environs de Narbonne, à cause de sa situation sur un rocher entouré de profonds précipices, se rendit par capitulation après une vigoureuse résistance. Les hérétiques qui s'y trouvaient ayant été vainement sollicités d'abjurer leur erreur, cent quarante d'entre eux furent livrés aux flammes.

(3) On peut voir ces règlements dans l'*Histoire des comtes de Tolose*, par Guillaume Catel.

(4) Le 16 juillet 1212. Arnauld, ancien abbé de Cîteaux, et alors archevêque de Narbonne, amena avec lui en Espagne cent chevaliers qui contribuèrent beaucoup au gain de cette célèbre bataille, dans laquelle plus de la moitié de l'immense armée des Maures fut tuée ou faite prisonnière.

sadeurs à Rome pour se plaindre à la fois du comte de Montfort qui avait envahi quelques fiefs de ses vassaux, et des légats qui refusaient la satisfaction qu'offrait le comte de Toulouse. Innocent III écrit aussitôt aux légats et leur enjoint d'assembler un concile, d'y convoquer tous les archevêques, abbés, barons, consuls et recteurs qu'ils jugeront à propos, et de lui envoyer leur avis concernant les réclamations du roi d'Aragon. Et par une autre lettre il ordonne à Simon de Montfort de rendre à ce prince et à ses vassaux toutes les seigneuries dont il s'est emparé, « de « crainte, » lui dit-il, « qu'en les retenant injustement, on « ne pense que vous avez travaillé pour votre propre avan- « tage et non pour la cause de la foi. »

Mais pendant que le pape écrivait ces lettres, un concile s'était réuni à Lavaur (1) sur la demande du roi d'Aragon, qui, dans une requête écrite, suppliait les prélats de rendre aux comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, ainsi qu'au vicomte Gaston de Béarn, les terres qu'on leur avait prises et de les rétablir dans la communion de l'Église, au prix de telle satisfaction qu'on jugerait convenable d'imposer; ajoutant que si par cas l'Église n'écoutait point sa prière pour la personne de Raymond, elle voulût bien du moins ne pas rejeter celle qu'il faisait pour le fils. Mais le concile répondit que Raymond, en manquant à tous ses serments, en attaquant l'Église, en s'alliant aux hérétiques et routiers, n'était plus digne de faveur; que quant aux comtes de Foix et de Comminges et à Gaston de Béarn, s'ils se conduisaient de manière à mériter l'absolution, l'Église ne leur dénierait point justice, au cas où ils auraient quelque plainte à former.

Le roi d'Aragon, ayant reçu cette réponse, déclara qu'il en appelait à la clémence du saint-siége, et qu'il prenait

---

(1) *Concilium Vaurence*, janvier 1213.

sous sa protection ceux en faveur desquels il avait réclamé.

Cependant, quoiqu'on fût convenu d'une trêve pendant tout le temps que ce concile durerait, les hérétiques, enhardis par la présence de ce prince, ne cessaient d'attaquer les croisés, les pillaient et tuaient, sans que ni lui ni ses protégés fissent le moindre effort pour empêcher ces agressions (1).

Avant de quitter Lavaur, les prélats envoyèrent des députés au pape, avec une lettre portant que si le pays enlevé aux comtes excommuniés était rendu soit à eux, soit à leurs héritiers, une ruine incalculable deviendrait imminente pour le clergé et pour l'Église. Les archevêques et évêques des provinces d'Arles, d'Aix et de Bordeaux écrivirent dans le même sens.

L'archevêque de Narbonne exhorta le roi d'Aragon à ne point prendre les armes pour la défense de Raymond, et le menaça d'anathème s'il ne se rendait point à ses exhortations. Le pape lui écrivit aussi pour lui reprocher sa conduite en cette affaire et pour lui ordonner de conclure une trêve avec le comte de Montfort, en attendant l'arrivée d'un légat *à latere* qui serait chargé de faire rendre justice entière à tous ceux qui auraient quelque plainte à former.

---

(1) Quoique la croisade n'eût pour but que l'extirpation de l'hérésie dans les provinces du Midi, un grand nombre de catholiques de ces contrées fit dans cette guerre cause commune avec les hérétiques, qui étaient leurs compatriotes, leurs amis, leurs parents, contre des troupes qui leur étaient étrangères par les mœurs, par le langage, et dont la présence dans le pays réveilla cette antipathie de races qui est en général si vive et si durable. Aussi le comte de Montfort fut-il souvent trahi. La première trahison dont parle Pierre de Vaulx-Cernay fut celle de Gérard de Pépieux, auquel Montfort avait confié la garde de plusieurs châteaux, et qui tout à coup, se tournant contre lui, alla s'emparer du château de Puisserguier, à deux lieues de Béziers, fit précipiter la garnison dans le fossé, s'enfuit presque aussitôt, emmena prisonniers deux chevaliers du comte auxquels il fit arracher les yeux, couper les oreilles, le nez, la lèvre supérieure, et qu'il renvoya nus vers leur maître, pendant une nuit glaciale, au milieu de l'hiver.

Mais le sort en était jeté. Ce prince rentre en Espagne, y rassemble une armée, repasse les Pyrénées, vient joindre à Toulouse les troupes de Raymond, des comtes de Foix et de Comminges, et marche sur Muret (1).

Le comte de Montfort se trouvait à Fanjeaux lorsqu'il apprit le siége de Muret par l'armée des confédérés. Quoiqu'il n'eût que huit cents chevaux et quelques fantassins, il partit aussitôt, et, passant par l'abbaye de Bolbonne, il entra dans l'église, pria longtemps, posa son épée sur l'autel, et la reprit en disant : « Seigneur qui m'avez choisi, « tout indigne que j'en étais, pour conduire cette guerre, « je prends en ce jour mes armes sur votre autel, afin que « je triomphe dans les combats que je livre pour vous. » Il se rendit ensuite à Saverdun, où il passa la nuit. Le lendemain, au point du jour, il appela son chapelain, se confessa et fit son testament, qu'il envoya à l'abbé de Bolbonne avec prière de le transmettre au pape s'il venait à périr. Ensuite il entendit la messe, et le soir il entra dans Muret, où le vicomte de Corbeil et quelques chevaliers vinrent se joindre à lui.

Cependant les prélats dont il était accompagné envoyèrent des députés au camp des assiégeants pour prier le roi d'Aragon de prendre en pitié la sainte Église et de ne pas refuser la paix; mais il ne voulut rien écouter.

Malgré l'échec de cette tentative, ils résolurent le lendemain d'aller nu-pieds trouver ce prince, et chargèrent un religieux d'aller le prévenir. Comme ils se disposaient à

---

(1) Petite ville à quatre lieues de Toulouse. Peu de temps avant l'arrivée du roi d'Aragon, le comte Raymond attaqua une citadelle assez faible qui se trouvait aux environs de Toulouse, et que défendaient quelques chevaliers du parti de Montfort. Ceux-ci, se voyant réduits à la dernière extrémité, se rendirent sous la condition qu'on leur laisserait la vie et les membres. Cette condition fut acceptée avec serment de la part de Raymond, qui ne les fit pas moins pendre.

sortir de Muret, une troupe d'ennemis se précipita vers les portes et entra dans le bourg.

Alors Montfort dit aux prélats : « Vous voyez que vous ne « gagnez rien et qu'il y a déjà grand tumulte; c'est assez, « c'est trop endurer d'affronts; il est temps que vous nous « donniez permission de combattre. »

Avant de marcher au combat, il entra dans l'église, où l'évêque d'Uzès célébrait la messe, et s'étant mis à genoux : « Mon Dieu, » dit-il tout haut, « je vous offre et vous donne « mon âme et mon corps. » Et ayant été joindre ses chevaliers, qui se tenaient tout prêts, il sortit avec eux de la place; et comme ils étaient peu nombreux, l'un d'eux lui conseilla de les faire compter pour savoir combien ils étaient. « Il n'en « est pas besoin, » répondit Montfort, « nous sommes assez « pour vaincre avec l'aide de Dieu (1). »

Foulques, évêque de Toulouse, parut en même temps, ayant sa mître sur la tête et tenant en main le crucifix. A cette vue, tous mirent pied à terre pour venir adorer le Sauveur et baiser son image. Mais l'évêque de Comminges, voyant que le temps s'écoulait, prit la croix des mains de Foulques, monta sur un tertre, harangua la troupe en peu de mots et la bénit. Aussitôt les croisés s'embrassèrent, se pardonnant les uns aux autres tout ce qu'ils pouvaient avoir de mutuels sujets de plainte, et marchèrent à l'ennemi, tandis que les évêques, les abbés, les clercs et le *frère*

(1) Cette troupe de chevaliers ne comptait, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'environ huit cents hommes, mais tous aguerris et éprouvés dans maints combats. Parmi eux se trouvait le fameux Guillaume des Barres, le seul qui eût jamais lutté corps à corps avec succès contre Richard-Cœur-de-Lion. L'infanterie, qui était presque nulle, fut laissée dans Muret pour veiller à sa défense. Les forces réunies du roi d'Aragon et des comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, s'élevaient à plus de deux mille chevaliers et à quarante mille hommes d'infanterie. En considérant cette énorme disproportion entre les troupes de Montfort et l'armée de ses ennemis, on demeure étonné de l'audace et de la confiance des croisés.

Dominique, prieur de Prouille, se retiraient dans l'église de Muret pour implorer la faveur du Très-Haut.

L'armée des Catalans, des Aragonais et des Toulousains était rangée en bataille dans la plaine et présentait un immense front. Montfort, après avoir divisé sa troupe en trois escadrons, alla droit au centre de l'ennemi. Son espérance, après celle qu'il mettait en Dieu, était de couper de part en part les lignes des confédérés, d'y jeter l'épouvante et le désordre par la hardiesse de son attaque, et de profiter de tous ces hasards que l'œil des grands capitaines découvre dans l'horreur d'une mêlée (1). Le premier escadron, lancé à toute bride, culbute les premiers rangs, et le second, qui le suit de près, pénètre jusqu'au milieu de l'armée ennemie. Alain de Rouci et Florent de Ville, qui cherchaient le roi d'Aragon, apercevant un chevalier couvert de son armure, s'élancent contre lui; Alain lui porte un coup de lance et le renverse; le roi, qui avait changé d'armes pour ne pas être reconnu, se montre tout à coup entouré de l'élite des siens; mais les deux chevaliers se font jour jusqu'à lui et l'étendent mort aux pieds de leurs chevaux.

Montfort, voyant que ces deux escadrons étaient tellement mêlés avec les ennemis qu'on ne distinguait plus les uns d'avec les autres, prend en flanc les Aragonais afin d'achever leur défaite, renverse tout sur son passage, et met en pleine déroute l'armée des confédérés. Un corps d'infanterie, qui tentait de prendre la ville, est en partie sabré par les vainqueurs; le reste prend la fuite et se dirige vers Toulouse (2).

Montfort, après l'action, se fait conduire à l'endroit où le

---

(1) Le P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. v.

(2) On porte à vingt mille hommes la perte que les princes confédérés éprouvèrent dans cette bataille, qui eut lieu le 13 septembre 1213.

roi d'Aragon avait été tué ; et ayant reconnu le cadavre de ce prince qui gisait sur le sol, il descend de cheval, verse des larmes, le fait enlever pour lui donner la sépulture, se dirige ensuite nu-pieds vers Muret, va dans l'église remercier Dieu, fait vendre son cheval et ses armes et en donne l'argent aux pauvres.

Cette victoire porta un coup mortel aux affaires de Raymond, qui cependant essaya de lutter encore à la faveur des soulèvements qui éclatèrent çà et là et qui tenaient sans cesse en haleine les troupes des croisés.

Cependant le cardinal de Bénévent, envoyé par le pape en qualité de légat, arriva dans le Languedoc, réconcilia à l'église les comtes de Foix, de Comminges et Gaston de Béarn qui lui remirent en ôtage quelques-uns de leurs châteaux, et reçut la soumission des habitants de Toulouse.

Le comte de Montfort, qui venait de recevoir une nombreuse armée, dompta tous les vassaux et gentilshommes qui tenaient encore le parti de Raymond dans le Querci, le Rouergue et le Périgord.

Après cette campagne et les négociations du cardinal, on tint un concile à Montpellier (1) pour délibérer sur le

(1) Au mois de décembre 1214. Ce concile fit quarante-six canons. Les sept premiers concernent les évêques, les bénéficiers et les autres membres du clergé à qui l'on prescrit une forme d'habits simples et modestes.— Le *huitième* de ces canons fait expresse défense aux chapitres de recevoir des laïques pour chanoines, et de leur donner la prébende ou portion canonicale du pain et du vin. — Le *neuvième* défend à tout religieux d'avoir rien en propre, même avec la permission de leurs supérieurs, puisqu'ils n'ont pas le pouvoir de la donner. — Le *vingt-deuxième* canon et les onze suivants renouvellent tout ce qui avait été réglé à différentes époques pour la sûreté publique, et plus récemment pour le maintien de la paix entre les seigneurs et les communes du pays. On décerne les peines les plus sévères contre ceux qui la violent, et l'on exhorte à les poursuivre par le glaive spirituel et par le glaive temporel. — Le *quarante-cinquième* proscrit les associations et les confréries établies sans la permission du seigneur ou de l'évêque. — Le *quarante-sixième* prescrit quelques moyens pour l'extinction de l'hérésie.

choix de la personne à qui l'on devrait confier la garde et le commandement du comté de Toulouse. Le comte de Montfort fut nommé tout d'une voix; l'assemblée ne s'en tint pas là : elle pressa le cardinal de donner en même temps l'investiture à ce comte, en déclarant Raymond déchu de ses états.

Le cardinal ayant répondu qu'il n'était point muni de pouvoirs suffisants pour faire un acte de cette importance, on fit sur-le-champ partir l'archevêque d'Embrun pour aller faire cette demande au pape; mais Innocent III ne fit que confirmer la nomination de Montfort, en lui laissant tous les revenus des pays confiés à sa garde, et différa de prononcer sur la question d'investiture jusqu'au concile général qu'il venait d'indiquer pour le mois de novembre suivant.

Le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, arriva dans le Languedoc avec une suite de nouveaux croisés, parmi lesquels étaient l'évêque de Beauvais, les comtes de Saint-Paul, de Ponthieu, de Séez, Robert d'Alençon, Mathieu de Montmorency. On craignit un moment qu'il ne renouvelât la guerre et qu'il ne voulût s'approprier les conquêtes qu'avait faites Montfort; mais il passa ses quarante jours de pèlerinage sans entreprendre aucune expédition, et se borna à faire démanteler Toulouse et Narbonne.

Le concile œcuménique de Latran (1) s'ouvrit le 11 no-

---

(1) Cette basilique est la première de Rome et du monde chrétien, puisqu'elle est l'église du souverain-pontife comme évêque de Rome; c'est pour cette raison qu'on l'appelle l'*église mère*, comme le montre l'inscription suivante, placée dans le portique :

Dogmate papali datur simul et imperiali
Ut sim cunctarum mater et caput ecclesiarum.

L'église et le palais de Latran occupent, sur le mont Célien, l'emplacement du palais du consul Latéranus, d'où ils tirent leur nom. Comme Constantin fit bâtir cette basilique, on l'appela également Basilique de

vembre (1). Il s'y trouva quatre cent douze évêques ou archevêques de toutes les parties de la chrétienté, plus de huit cents abbés ou prieurs, et un grand nombre de procureurs pour les absents; il y avait les ambassadeurs de Frédéric II, roi de Sicile, élu empereur d'Allemagne; de Henri de Flandre, empereur de Constantinople; des rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem (2), du jeune roi d'Aragon, dont le père avait péri à la bataille de Muret; de beaucoup d'autres princes et de plusieurs villes.

On dressa dans ce concile, qui ne finit que le 30 du même mois, soixante-dix canons dans le premier desquels on fit en ces termes l'exposition de la foi catholique, à cause de l'hérésie des Albigeois :

« Nous croyons fermement et nous confessons simple-« ment qu'il n'y a qu'un seul vrai Dieu, éternel, immense, « tout-puissant, immuable, incompréhensible et ineffable, « le Père, le Fils et le Saint-Esprit; trois personnes à la « vérité, mais qui ne font qu'une essence, une substance, « une nature très-simple... Principe unique de tout ce qui « existe, créateur de toutes les choses invisibles et visibles, « spirituelles et corporelles, qui, par sa toute-puissance, « a tiré de rien au commencement du temps deux sortes de « créatures, la spirituelle et la corporelle, à savoir les anges « et le monde, et ensuite la nature humaine, comme par-« ticipant de l'esprit et du corps dont elle est composée...

« Cette sainte Trinité, qui est indivisible selon l'essence « commune aux trois personnes et distinguée selon les pro-« priétés personnelles, a donné au genre humain la doc-« trine du salut, par la révélation qu'elle en a faite à Moïse

Constantin. (Voyez, pour plus amples détails, la *Chronologie historique des papes*, par M. de Mas Latrie, p. 240 et 242.)

(1) An 1215.

(2) Quoique cette ville fût au pouvoir des infidèles, le prince chrétien qui résidait alors à Acre portait le titre de roi de Jérusalem.

« et aux saints prophètes et à ses autres serviteurs, dans les « temps que sa divine sagesse avait réglés.

« Enfin Jésus-Christ, fils unique de Dieu, qui a été « incarné par la vertu commune à toute la Trinité, conçu « de Marie, toujours vierge, par l'opération du Saint-Es-« prit, fait homme véritable, composé d'une âme raison-« nable et d'un corps humain qui est une personne en deux « natures, nous a enseigné plus clairement le chemin de la « vie. Immortel et impassible qu'il est selon sa divinité, il « s'est fait passible et mortel selon son humanité; il a même « souffert pour le salut du genre humain sur le bois de la « croix; il est mort; il est descendu aux enfers; il est res-« suscité des morts, et il est monté au ciel; mais il est des-« cendu en âme. Il est ressuscité dans son corps, et il est « également monté au ciel en l'un et en l'autre. Il doit venir « à la fin des siècles juger les vivants et les morts, et rendre « à chacun selon ses œuvres, tant aux réprouvés qu'aux « élus; et eux tous ressusciteront dans leurs propres corps « qu'ils ont pendant leur vie, afin qu'ils reçoivent selon « leurs mérites, soit bons, soit mauvais, les uns le supplice « éternel avec le démon, les autres la gloire éternelle avec « Jésus-Christ.

« Il n'y a qu'une Église universelle des fidèles, hors de « laquelle personne n'est sauvé; dans laquelle Jésus-Christ « est en même temps le prêtre et la victime, dont le corps « et le sang sont véritablement contenus au sacrement de « l'autel sous les espèces du pain et du vin; le pain, par la « puissance divine, étant transsubstancié en son corps et le « vin en son sang, afin que pour rendre parfait le mystère « de l'unité, nous recevions de sa substance ce qu'il a reçu « de la nôtre. Personne ne peut être ministre de ce sacre-« ment pour consacrer que le prêtre légitimement ordonné « selon la puissance des clefs de l'Église, que le même « Jésus-Christ a données à ses apôtres et à ses successeurs.

« Le sacrement de baptême qui est conféré par l'eau, « avec l'invocation de la Trinité individuelle, le Père, le « Fils et le Saint-Esprit, suivant la forme de l'Église, est « un moyen de salut tant pour les enfants que pour les « adultes, qui que ce soit qui le confère dans les règles.

« Et si quelqu'un tombe en péché après le baptême, il « peut toujours s'en relever par une véritable pénitence. « Ce ne sont pas seulement les vierges et les personnes qui « vivent dans la continence, mais aussi les personnes ma« riées, quand elles se rendent agréables à Dieu par une foi « droite et par leurs bonnes œuvres, qui méritent de par« venir à la vie éternelle (1).

« ... Nous anathématisons, » ajoute le concile dans le troisième canon, « toute hérésie contraire à la foi sainte, « orthodoxe, catholique, que nous venons d'énoncer. » Et il ordonne que les hérétiques qui seront condamnés seront abandonnés aux puissances séculières pour recevoir leur punition; que ceux qui seront seulement suspects d'hérésie, s'ils ne se justifient par une purgation convenable, seront excommuniés, et s'ils demeurent un an dans cet état, condamnés comme hérétiques; que les puissances séculières seront averties et même, au besoin, contraintes par censures de prêter serment publiquement qu'elles chasseront de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Église; que si le seigneur temporel, étant admonesté, néglige d'en purger sa terre, il sera excommunié par le métropolitain et ses comprovinciaux; et s'il ne satisfait dans l'année, on en avertira le pape, afin qu'il déclare ses vassaux absous du serment de fidélité, et qu'il expose sa terre à la conquête des catholiques pour la posséder paisiblement après en avoir

---

(1) On voit par le choix de ces dogmes, rappelés comme articles de foi, que le concile avait principalement en vue les erreurs des nouveaux sectaires.

chassé les hérétiques, et la conserver dans la pureté de la foi, sauf le droit du seigneur principal, pourvu que lui-même n'apporte aucun obstacle à l'exécution de ce décret (1).

C'est dans le vingt-et-unième canon que sont intimés les deux préceptes de la confession annuelle et de la communion pascale : « *Omnis utriusque sexus fidelis,* que tout « fidèle de l'un et de l'autre sexe étant parvenu à l'âge de « discrétion confesse seul ses péchés sincèrement (*fideli-* « *ter*), au moins une fois l'année, au propre prêtre (2), et « qu'il s'efforce d'accomplir la pénitence qui lui aura été « enjointe, recevant avec respect, au moins à Pâques, le « sacrement de l'Eucharistie, si ce n'est que de l'avis du « propre prêtre il ne juge, pour une cause raisonnable, s'en « devoir abstenir quelque temps; autrement, que l'entrée « de l'église lui soit interdite pendant sa vie, et qu'à sa mort « il soit privé de la sépulture commune aux chrétiens... »

Dans ce grand concile, dont les décrets sont fameux chez les canonistes, parce qu'ils ont servi de fondement à la discipline qui s'est observée depuis, on régla, entre autres choses, la manière de procéder en matière criminelle contre les ecclésiastiques. (VIII[e] canon) (3).

---

(1) « L'Église, » dit Fleury, « semble ici entreprendre sur la puissance séculière; mais il faut se souvenir qu'à ce concile assistaient les ambassadeurs de plusieurs souverains, qui consentaient à ces décrets au nom de leurs maîtres. »

(2) *Proprio sacerdoti*, c'est-à-dire au curé de la paroisse.

(3) Dans les siècles antérieurs, les procédures concernant les affaires ecclésiastiques se réduisaient à celles que l'on voit dans les conciles dont nous avons les actes, comme le concile d'Éphèse et le concile de Calcédoine. Quelqu'un formait une plainte par une requête; l'accusé était cité trois ou quatre fois, afin d'avoir lieu de se défendre. S'il refusait opiniâtrément de comparaître, la contumace était un crime punissable des dernières peines, c'est-à-dire de la déposition ou de l'excommunication. S'il comparaissait, il était interrogé et entendu dans sa défense. On lui produisait les témoins et les écritures proposées contre lui. Enfin, les évêques rendaient leur jugement. Les notaires de l'Église, c'est-à-dire des

L'empêchement de parenté relativement au mariage fut restreint du septième degré au quatrième. (L^e canon.)

---

diacres ou des lecteurs exercés à écrire en notes, rédigeaient fidèlement le procès-verbal de tout ce qui avait été fait et dit par les juges et les parties, les faisant parler directement et rapportant tout, mot pour mot, jusqu'aux interruptions et acclamations. On insérait dans ce procès-verbal les pièces qui avaient été lues, et ce procès-verbal était conservé pour faire foi à toujours de la régularité des jugements. Telle était l'ancienne forme des jugements ecclésiastiques.

Vers le XII[e] siècle, l'étude du droit civil fit emprunter les formalités des lois pour les appliquer aux affaires ecclésiastiques. Ainsi, on prit pour des accusations en forme et des inscriptions, les plaintes par écrit dont il était parlé dans les canons, surtout dans les fausses décrétales, où l'on avait inséré une loi du Code Théodosien concernant l'accusation par inscription. (Voy. *Institution au droit ecclésiastique*, par Fleury, t. II, chap. XV.)

Le huitième canon du concile de Latran, *de inquisitionibus*, régla, ainsi qu'il suit, la manière de procéder, pour la poursuite et la punition des crimes, *qualiter et quomodo debeat prælatus procedere ad inquirendum et puniendum subditorum excessus :* Sur la diffamation publique, c'est-à-dire sur la voix publique, le supérieur doit informer d'office; mais celui contre lequel il informe doit être présent, à moins qu'il ne se soit absenté par contumace; le juge doit lui exposer les articles sur lesquels il se propose d'informer, afin qu'il ait la faculté de se défendre; il doit lui déclarer non-seulement les dépositions, mais les noms des témoins, et recevoir ses exceptions et ses défenses légitimes. Ce canon ajoute qu'il y a trois manières de procéder en matière criminelle : l'*accusation*, qui doit être précédée d'une inscription légitime de la part de celui qui accuse; la *dénonciation*, qui doit être précédée d'une admonition charitable, et l'*inquisition*, c'est-à-dire l'*information d'office*, qui doit être précédée de la diffamation publique.

Ce canon est célèbre, car il est devenu le fondement de toute la procédure criminelle dans les cours et tribunaux séculiers, qui ont emprunté la manière de procéder des cours ecclésiastiques, non-seulement pour le criminel, mais encore pour le civil.

On voit dans le trente-huitième canon, *de scribendis actis ut probari possint*, le dénombrement des procédures qui étaient alors en usage. Il est ordonné au juge, tant dans les affaires ordinaires qu'extraordinaires, de faire écrire avec fidélité par une personne publique ou par deux autres personnes capables, tous les actes du procès, savoir : les citations, les délais, les récusations, les exceptions, les demandes et les réponses, les interrogations et les aveux, les dépositions des témoins, les productions de pièces, les interlocutoires, les appels, les renonciations, les conclusions, et tout le reste. Le tout doit être écrit par ordre, en marquant les lieux, les temps et les personnes; et une copie doit en être délivrée aux

On condamna les mariages clandestins, et, pour y obvier, on rendit générale la coutume particulière de quelques lieux, et déjà usitée en France, en ordonnant que les mariages, avant d'être contractés, seraient annoncés publiquement par les curés dans les églises. (LIe canon.)

Comme on avait défendu aux laïques d'usurper les droits des clercs, on voulut pareillement que les clercs n'usurpassent point les droits des laïques. C'est pourquoi il fut défendu à tous les ecclésiastiques, *universis clericis*, d'étendre leur juridiction au préjudice de la justice séculière, afin de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

On défendit aussi aux ecclésiastiques de prononcer un jugement de sang, *sententiam sanguinis nullus clericus dictet aut proferat.* (XVIIIe canon.)

Raymond VI, comte de Toulouse, accompagné de son fils, était venu à ce concile ainsi que le comte de Foix, pour demander la restitution de leurs biens. Quelques voix éloquentes s'élevèrent en leur faveur; mais la majorité fut d'un avis contraire, disant que c'en était fait de la foi catholique dans le Languedoc si leur demande était accueillie. Le concile déclara donc Raymond déchu de ses fiefs, qui étaient définitivement transférés au comte de Montfort, et lui assigna une pension de 400 marcs d'argent, à condition qu'il vivrait hors de ses anciens domaines. La comtesse sa femme, princesse d'une réputation saine et bonne catholique, fut maintenue en possession des biens qui formaient sa dot; le marquisat de Provence fut réservé pour être remis au jeune Raymond, leur fils, lorsqu'il serait parvenu à sa

---

parties, *omnia sic conscripta partibus tribuantur*; et les originaux resteront entre les mains des écrivains.

Le quarante-huitième canon est relatif à la récusation du juge : *De modo recusandi judicem.*

majorité, s'il se montrait fidèle à l'Église. L'affaire du comte de Foix fut renvoyée par le pape à un autre examen, ainsi que celle qui concernait le comte de Comminges.

Quelque temps après la clôture du concile, le jeune Raymond étant allé prendre congé du pape, ne lui cacha point que se croyant injustement privé du domaine de ses ancêtres, il ferait tous ses efforts pour tâcher de les recouvrer. Innocent III, touché du malheur, de l'innocence et de la noble franchise de ce jeune seigneur, le bénit en lui disant : « Mon fils, dans toutes vos actions, puissiez-vous bien com-« mencer et mieux finir encore ! »

Le comte de Montfort ne jouit pas longtemps de ses nouvelles possessions : plusieurs villes se révoltèrent; la plupart des seigneurs du pays prirent parti pour leur ancien suzerain; Toulouse ouvrit ses portes à Raymond, et Montfort fut tué au siége de cette place le 25 juin 1218.

Au milieu du fracas de toutes ces guerres, le prieur de Notre-Dame-de-Prouille n'avait cessé de prêcher la foi dans les villes et les campagnes, marchant à la conquête des âmes au péril de sa vie, et accablant l'hérésie du spectacle de son apostólat (1). Ce fut de sa piété, de sa ferveur, de son zèle que naquirent, dans ces temps malheureux, l'institution du rosaire (2) et l'ordre célèbre des *Frères prêcheurs,* dont il posa les premiers fondements à Toulouse en l'année 1215, tandis que François d'Assise fondait en Italie celui des *Frères mineurs* (3).

---

(1) *Expugnans hæresim, verbis, exemplis, miraculis.* (Voy. la *Vie de saint Dominique*, par Thierry d'Apolda.)

(2) Voy. sur les origines du rosaire la dissertation du P. Mamachi, dans les *Annales de l'ordre des Frères prêcheurs,* t. I[er], p. 316 et suivantes.)

(3) « Une merveilleuse correspondance, » dit le P. Lacordaire (*Vie de saint Dominique*, chap. VII), « avait été établie, à leur insu, entre ces deux hommes, et la fraternité de leur carrière subsista jusqu'en des événements qui suivirent leur mort... Presqu'à la même époque où Dominique posait à Notre-Dame-de-Prouille, au pied des Pyrénées, les fondements de son

D'autres événements importants s'étaient passés dans le royaume quelque temps auparavant.

---

ordre, François jetait les fondements du sien à Notre-Dame-des-Anges, au pied des Apennins. Un sanctuaire antique de la bienheureuse Vierge, mère de Dieu, avait été pour tous deux l'humble et douce pierre angulaire de leur édifice. Notre-Dame-de-Prouille était le lieu chéri entre tous par Dominique; Notre-Dame-des-Anges était le coin de terre auquel François avait réservé une place d'affection dans l'immensité de son cœur, détaché de toute chose visible. L'un et l'autre avaient commencé leur vie publique par un pèlerinage à Rome; l'un et l'autre y retournèrent pour solliciter du souverain-pontife l'approbation de leurs ordres. Innocent III les rebuta d'abord tous les deux, et la même vision le contraignit de donner à tous les deux une approbation verbale et provisoire. Le même souverain-pontife, Honorius III, confirma leurs instituts par des bulles apostoliques; le même encore, Grégoire IX, les canonisa. Enfin les deux plus grands docteurs de tous les siècles fleurirent ensemble sur leurs tombeaux; saint Thomas sur celui de Dominique; saint Bonaventure sur celui de François.

« Cependant ces deux hommes, dont les destinées offraient au ciel et à la terre de si admirables harmonies, ne se connaissaient pas. Tous deux habitaient Rome au temps du quatrième concile de Latran, et il ne paraît pas que le nom de l'un eût jamais frappé l'oreille de l'autre. Une nuit Dominique étant en prière, selon sa coutume, vit Jésus-Christ irrité contre le monde, et sa mère qui lui présentait deux hommes pour l'apaiser. Il se reconnut pour l'un d'eux; mais il ne savait pas qui était l'autre; et le regardant attentivement, l'image lui en demeura présente. Le lendemain, dans une église, on ignore laquelle, il aperçut sous un froc de mendiant la figure qui lui avait été montrée la nuit précédente, et courant à ce pauvre, il le serra dans ses bras avec une sainte effusion entrecoupée de ces paroles : « *Vous êtes mon compagnon, vous marcherez avec moi; tenons-nous ensemble, et nul ne pourra prévaloir contre nous.* » Il lui raconta ensuite la vision qu'il avait eue, et leur cœur se fondit l'un dans l'autre entre ces embrassements et ces discours.

« Le baiser de Dominique et de François, » ajoute M. Lacordaire, « s'est transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. Une jeune amitié unit encore aujourd'hui les Frères prêcheurs aux Frères mineurs. Ils se sont rencontrés dans des offices semblables sur tous les points du monde; ils ont bâti leurs couvents aux mêmes lieux; ils ont mendié aux mêmes portes; leur sang, répandu pour Jésus-Christ, s'est mêlé mille fois dans le même sacrifice et la même gloire; ils ont couvert de leurs livrées les épaules des princes et des princesses; ils ont peuplé à l'envi le ciel de saints; leurs vertus, leur puissance, leur renommée, leurs besoins se sont touchés sans cesse et partout; et jamais un souffle de jalousie n'a terni le cristal sans tache de leur amitié six fois séculaire. Ils se sont répandus ensemble dans le monde comme s'étendent et s'entre-

Le roi Jean d'Angleterre ayant refusé de reconnaître le cardinal Langton pour archevêque de Cantorbéry, nonobstant les plus pressantes sollicitations du pape, avait vu ses états mis en interdit, et avait été frappé d'anathème. Ses violences contre le clergé, sa conduite immorale et ses cruautés ayant comblé la mesure, Innocent III s'était enfin résolu à prononcer contre lui une sentence de déposition, avait chargé de son exécution Philippe-Auguste, et lui avait déféré le trône d'Angleterre. Le roi de France avait fait aussitôt de grands préparatifs pour cette expédition ; et Jean, de son côté, avait réuni soixante mille hommes à Douvres pour résister à l'invasion ; mais, comme il comptait peu sur leur fidélité, il n'avait pas craint d'implorer le secours d'un prince sarrasin qui régnait sur le Maroc et qui, maître d'une partie de l'Espagne, tenait sa cour à Cordoue, et de lui offrir d'être son tributaire, de se recon-

---

lacent les rameaux joyeux de deux troncs pareils en âge et en force ; ils se sont acquis et partagé l'affection des peuples, comme deux frères jumeaux reposent sur le sein de leur unique mère ; ils sont allés à Dieu par les mêmes chemins, comme deux parfums précieux montent à l'aise au même point du ciel. Chaque année, lorsque le temps ramène à Rome la fête de saint Dominique, des voitures partent du couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve, où réside le général des dominicains, et vont chercher au couvent d'*Ara-Cœli* le général des franciscains. Il arrive accompagné d'un grand nombre de ses frères. Les dominicains et les franciscains, réunis sur deux lignes parallèles, se rendent au maître-autel de la Minerve, et après s'être salués réciproquement, les premiers vont au chœur, les seconds restent à l'autel pour y célébrer l'office de l'ami de leur père. Assis ensuite à la même table, ils rompent ensemble le pain qui ne leur a jamais manqué depuis six siècles ; et le repas terminé, le chantre des Frères mineurs et celui des Frères prêcheurs chante de concert, au milieu du réfectoire, cette antienne : « *Le séraphique François et l'apostolique Dominique nous ont enseigné votre loi, ô Seigneur !* » L'échange de ces cérémonies se fait au couvent d'*Ara-Cœli* pour la fête de saint François, et quelque chose de pareil a lieu par toute la terre, là où un couvent de dominicains et un couvent de franciscains s'élèvent assez proche l'un de l'autre pour permettre à leurs habitants de se donner un signe visible du pieux et héréditaire amour qui les unit. »

Quelle admirable fraternité ! et quel admirable récit !

naître son vassal, et même d'embrasser la religion de Mahomet. Tant d'infamie, tant de lâcheté avaient indigné le noble cœur du Sarrasin, et le refus le plus dédaigneux, le plus humiliant avait flétri cette démarche impie.

Cependant le légat Pandolphe était passé en Angleterre pour traiter avec le roi Jean, car la sentence de déposition n'avait eu réellement pour but que d'amener ce prince à se soumettre à l'autorité de l'Église, et à rétablir les ecclésiastiques dans leurs biens et leurs droits. Jean s'était soumis, avait juré d'obéir aux ordres du pape, de réparer les dommages qu'il avait faits aux églises; il avait en outre « donné et conféré à Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, à l'église romaine et au pape Innocent III, le royaume d'Angleterre et d'Irlande avec tous leurs droits et dépendances, afin de gagner l'indulgence de tous ses péchés (1); » et, après avoir remis cette charte au légat, il avait fait hommage-lige, promis d'être fidèle à son suzerain, de suivre en tout ses avis, et de défendre tous les domaines de saint Pierre et spécialement le royaume qui lui était confié.

Pandolphe était alors revenu en France pour annoncer au roi ce qui s'était passé et le prier de renoncer à son expédition, attendu que les états de Jean n'étaient plus qu'un fief de l'église romaine.

Philippe-Auguste, irrité de cet arrangement, avait d'abord voulu poursuivre son entreprise, et avait réuni ses troupes à Boulogne où l'on devait s'embarquer. Mais Fernand, comte de Flandre, ayant désapprouvé l'expédition en termes assez vifs et refusé d'y prendre part, Philippe avait tourné ses armes contre lui et tenait Gand assiégé, lorsque des vaisseaux anglais vinrent enlever ou brûler sa flotte qui, côtoyant l'armée pour lui fournir des vivres, était

---

(1) Voy. Rimer, *Fœdera*, t. Ier. An 1213.

entrée dans le port de Dam (1). Les Anglais avaient même osé descendre à terre pour s'emparer de cette ville.

Le roi, prévenu du désastre, s'était empressé d'accourir, avait battu les ennemis, pris ou tué un grand nombre d'hommes, et forcé le reste à se rembarquer, puis il avait soumis plusieurs villes de Flandre.

Une coalition s'était formée. Les comtes de Boulogne, de Hollande, de Flandre, de Namur et de Luxembourg, les ducs de Brabant, de Lorraine et de Limbourg, l'empereur Othon et un représentant du roi d'Angleterre, s'étaient assemblés à Bruges, et avaient dressé leur plan de campagne contre le roi de France. Le succès leur avait paru tellement assuré que, par avance et pour éviter toute contestation, ils avaient fait les lots du territoire que devait prendre chacun d'eux.

Les choses ainsi réglées, Jean d'Angleterre était venu envahir l'Anjou et le Poitou, tandis que l'autre armée des confédérés menaçait la frontière du côté de la Flandre.

Cette formidable coalition avait inspiré de sérieuses craintes à Philippe-Auguste. Un parlement s'était tenu à Soissons pour délibérer sur les opérations militaires et passer la *monstre* ou revue des troupes. D'après le plan qu'on avait arrêté, le prince Louis s'était porté contre l'armée anglaise, l'avait battue, mise en déroute, et avait fait rentrer dans le devoir le Poitou et l'Anjou.

Pendant ce temps, l'autre armée de France qui s'était d'abord avancée jusqu'à Tournai, était revenue sur ses pas pour n'être point enveloppée par les confédérés, et s'était retirée vers le pont de Bouvines, suivie de près par les ennemis.

Déjà la plus grande partie des troupes avait passé le

---

(1) Ou Damme, ville fortifiée des Pays-Bas, à deux lieues de Bruges, sur le canal de son nom.

pont, et le roi, ayant quitté ses armes, se reposait à l'ombre d'un frêne, près d'une église fondée en l'honneur de saint Pierre, lorsque des messagers, arrivant hors d'haleine, annoncèrent que le combat était engagé à l'arrière-garde, et que le vicomte de Melun, les archers, les cavaliers et les hommes de pied armés à la légère, qui soutenaient l'attaque, étaient en grand danger.

A cette nouvelle Philippe entra dans l'église, fit au Seigneur une courte prière, sortit pour revêtir ses armes, et, l'œil enflammé, le visage joyeux, il monta à cheval.

Le cri : *Aux armes! hommes de guerre, aux armes!* retentit partout dans les champs, et les trompettes résonnent; les cohortes qui avaient déjà passé le pont reviennent aussitôt. On rappelle l'étendard de Saint-Denis, qui devait marcher en tête dans les combats ; mais comme il ne paraît pas assez vite, on ne l'attend pas.

Le roi court au galop se placer en avant du front de bataille; il est suivi de Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers, de Barthélemy de Roye, de Gautier-le-Jeune, de Pierre de Mauvoisin, de Gérard Scropha, d'Etienne de Longchamp, de Guillaume de Mortemar, de Guillaume de Garlande, du jeune Henri, comte de Bar, et d'un grand nombre d'autres, tous illustres par leur bravoure et leurs exploits.

Avant d'en venir aux mains, Philippe adresse aux siens cette courte harangue : « Tout notre espoir, toute notre « confiance sont placés en Dieu. Le roi Othon et son armée, « qui sont les ennemis et les destructeurs des biens de la « sainte Église, ont été excommuniés par le Seigneur pape : « l'argent qu'ils emploient pour leur solde est le produit « des larmes des pauvres et du pillage des églises de Dieu « et des clercs. Mais nous, nous sommes chrétiens; nous « jouissons de la communion et de la paix de la sainte « Église ; et, quoique pécheurs, nous sommes réunis à

« l'Église de Dieu, et nous défendons, selon notre pouvoir, « les libertés du clergé. Nous devons donc, avec confiance, « nous attendre à la miséricorde de Dieu, qui, malgré nos « péchés, nous accordera la victoire sur ses ennemis et les « nôtres. »

A ces mots, les chevaliers demandent au roi sa bénédiction ; il lève la main sur eux, et aussitôt les trompettes sonnent, et tous s'élancent tête baissée sur les rangs ennemis.

En ce moment le chapelain Guillaume-le-Breton (1) et un autre clerc, qui se tenaient en arrière du roi, entonnèrent le psaume : *Béni soit le Seigneur, mon Dieu, qui instruit mes mains au combat.*

Cependant l'évêque de Senlis, qui se trouvait à l'aile droite avec le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Paul, Mathieu de Montmorency, le comte de Beaumont et cent quatre-vingts chevaliers de la Champagne, avait déjà fait engager l'action par cent cinquante hommes d'armes à cheval. Les Flamands, indignés d'être attaqués par une telle troupe et non par des chevaliers, ne bougèrent pas de leur rang ; mais, se voyant rudement assaillis, ils s'étaient ébranlés, avaient repoussé les hommes d'armes, et s'étant avancés, il y eut alors entre chevaliers une affreuse mêlée. Le duc de Bourgogne, ayant eu son cheval tué, fut renversé par terre; mais relevé presque aussitôt, et, monté sur un autre cheval, il s'élança furieux contre les ennemis. Là se trouvait le comte de Saint-Paul, qui, après avoir enfoncé les escadrons flamands, était revenu à travers leurs rangs par un autre côté. Ce seigneur, épuisé de fatigue, s'était un moment retiré du combat pour prendre un léger repos ;

(1) C'est l'historien auquel j'emprunte le récit de cette bataille : *In ipsâ horâ stabant retro regem, non procul ab isto, capellanus qui scripsit hæc, et quidam clericus qui audito tubarum clangore cecinerunt psalmum : Benedictus Deus meus qui docet manus meas ad prælium.* Voy. le psaume 143.

mais ayant aperçu un de ses chevaliers entouré par les ennemis, et près de succomber, il se courba sur le cou de son cheval, qu'il embrassa de ses deux bras, et piquant de l'éperon, il fondit sur l'ennemi, parvint jusqu'à son chevalier; et là, se redressant, il tira son épée, dispersa ceux qui le cernaient, et le ramena sain et sauf.

On se battait depuis trois heures, et la victoire était encore douteuse. Fernand, comte de Flandre, accablé de blessures et renversé par terre, venait d'être fait prisonnier avec un grand nombre des siens; mais au centre le puissant corps d'armée de l'empereur Othon pressait Philippe-Auguste, qui se défendait vaillamment, pendant que les troupes qui avaient passé le pont revenaient et se mettaient successivement en bataille.

Les milices des communes, et notamment celles de Corbie, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras vinrent en toute hâte à l'endroit où elles voyaient la bannière royale, qui se distinguait par des fleurs de lys d'or, et se placèrent en première ligne (1). Mais leur courage fut inutile; les Allemands les culbutèrent et parvinrent jusqu'auprès du roi; à cette vue les chevaliers accoururent pour le couvrir, et résistèrent avec avantage au choc des ennemis.

Pendant cette terrible lutte, une troupe de fantassins étant passée derrière Philippe, quelques-uns d'entre eux le renversèrent de cheval avec de grands crochets, et l'eussent infailliblement tué sans la force de son armure. Galon de Montigny, qui portait l'étendard royal, se mit aussitôt à l'agiter en le baissant et le relevant, en signe du péril où se trouvait le roi. Pierre Tristan, descendant aussitôt de che-

---

(1) ... « Et acorurent à la bataille là où elles veoient l'ensengne roïal « au chan d'azur et aux flors de lys d'or... Les communes trespassèrent « totes les batailles des chevaliers et se mistrent devant le roi encontre « Othon et sa bataille. » (*Grandes Chroniques de France*, dites *de Saint-Denis.*)

val, se jeta au devant des coups dirigés sur le roi, et lui donna le temps de se remettre en selle.

Après un combat des plus opiniâtres, les Allemands furent repoussés et leurs rangs enfoncés. Pierre de Mauvoisin saisit par la bride le cheval de l'empereur Othon ; mais, comme il ne pouvait le tirer de la foule dans laquelle il était pressé, Gérard Scropha frappa ce prince d'un coup de couteau sur la poitrine ; la cuirasse ayant résisté, il voulut en porter un second ; mais il n'atteignit que le cheval, qui, ayant reçu le coup dans l'œil, fit un mouvement si brusque et si violent, qu'il échappa à Pierre de Mauvoisin et emporta son maître avec tant de vitesse, qu'il le sauva des mains du chevalier des Barres, qui deux fois l'avait saisi par le cou. Othon continuait à fuir, lorsque son cheval tomba mort de sa blessure. Aussitôt il monta sur un autre et s'éloigna rapidement.

Le combat se prolongea encore quelque temps ; mais la victoire était assurée (1).

L'armée des confédérés, enfoncée de tous côtés, laissa le champ de bataille aux Français, qui firent un grand butin et beaucoup de prisonniers, au nombre desquels se trouvaient cinq comtes et vingt-cinq autres seigneurs d'une si haute noblesse, que chacun d'eux avait le droit de porter bannière. Mais, quoique quelques-uns d'entre eux fussent coupables de lèse-majesté, puisqu'ils étaient du royaume (2),

---

(1) Cette bataille eut lieu le 27 juillet 1214.

(2) De ce nombre était le comte de Boulogne, qui s'empressa d'écrire de sa prison à l'empereur Othon pour lui conseiller de s'avancer vers Gand, d'y rassembler ses forces et de continuer la guerre. Philippe en étant informé, se rendit aussitôt dans la tour où ce comte était détenu, et lui reprocha vivement ses nombreuses trahisons. « Tu étais mon homme « lige, » lui dit-il, « et c'est moi qui t'ai fait chevalier ; tu étais pauvre, « je t'ai fait riche ; et toi tu n'as cessé de me rendre le mal pour le bien... « Oubliant tous mes bienfaits, tu as, sans motifs, excité contre moi l'An- « gleterre, l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le Brabant... Tout ré-

et qu'ils dussent, d'après les lois, être punis de mort, le roi leur accorda la vie, se bornant à les faire enfermer, et rentra triomphant à Paris.

Après cette grande et célèbre victoire, qui sauva tout à la fois la France et la monarchie, Philippe-Auguste partit pour le Poitou et accorda généreusement une trêve au roi Jean, qui, n'ayant avec lui que quelques faibles troupes, ne pouvait plus lui échapper.

Alors Jean quitta le continent pour retourner en Angleterre; il y trouva ses barons ligués contre lui, et pour sauver sa couronne il fut contraint de signer (juin 1215) l'acte fameux connu sous le nom de grande Charte, et qui est le fondement des libertés anglaises. Par cet acte, il s'engageait, entre autres choses, à laisser à l'Église d'Angleterre tous ses droits et priviléges, ses franchises, ses élections, son gouvernement intérieur, à ne pouvoir demander aucun impôt sans le consentement du *commun* conseil du royaume, et à ce qu'aucun homme libre ne fût emprisonné, exilé, ni privé de ses droits que par le légal jugement de ses pairs et les lois de sa terre. Ces clauses paraissant intolérables à ce prince, il se retira dans l'île de Wight, fit un appel aux châtelains de la Guienne, de la Gascogne et du Poitou, recruta des bandes de routiers, rentra dans son royaume à la tête d'une armée nombreuse et ravagea les terres des barons. Ceux-ci offrirent alors la couronne à Louis de France qui, malgré la défense du pape, se rendit en Angleterre, où il fut accueilli comme un libérateur. Innocent III, irrité de sa désobéissance, le frappa d'excommunication. Ce pontife,

---

« comment tu as juré ma mort et combattu corps à corps avec moi. Après « la clémence avec laquelle je t'ai traité depuis ce combat, tu as envoyé « des messages vers Othon afin de l'exciter de nouveau à la guerre. Voilà « tout ce que tu m'as fait; je ne t'ôterai point la vie; mais tu ne sortiras pas « de prison que tu n'aies tout payé. » Après ces mots, il fit conduire le comte à Péronne, où il fut enfermé dans une tour très-forte.

étant mort peu de temps après à Pérouse, le 16 juillet 1216, fut remplacé par Honorius III.

Le roi Jean mourut au mois d'octobre suivant. Son fils Henri, jeune enfant de neuf ans, protégé par le saint-siége, fut appelé au trône, et le prince Louis ne pouvant plus se maintenir en Angleterre rentra bientôt en France (1).

Au mois de septembre 1222, Philippe-Auguste, atteint d'une maladie grave (2) et s'étant fait transporter à Saint-Germain-en-Laye, dicta son testament, par lequel il légua des sommes considérables aux pauvres orphelins, aux veuves, aux lépreux, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au roi de Jérusalem, aux hospitaliers, aux templiers; il voulut en outre que Guérin, évêque de Senlis, Barthélemy de Royes, chancelier de France, et Aymar, trésorier du Temple, qu'il établissait ses exécuteurs testamentaires, prissent sur son trésor 50,000 livres parisis pour réparer les dommages qu'il avait pu causer.

Il mourut au château de Mantes le 14 juillet 1223, après un long et glorieux règne, laissant la monarchie grande et forte et le royaume en paix (3).

---

(1) Ce prince se rendit quelque temps après dans le Languedoc avec une nombreuse armée pour protéger Amauri de Montfort contre le comte Raymond, prit Marmande, assiégea vainement Toulouse et revint à Paris.

Vers la même époque, les chrétiens d'Orient, secondés par quelques troupes de croisés qui comptaient dans leurs rangs de vaillants seigneurs et des prélats de France, s'emparèrent de l'importante ville de Damiette.

(2) Guillaume Le Breton, dans la *Vie de Philippe-Auguste*, parle d'une comète qui apparut à cette époque à l'occident, et qu'il considère comme un présage de mort. Dans son poëme de la *Philippide*, il rappelle l'épouvante que produisit l'apparition de cet astre :

Terruerat populos radio nova Stella minaci.
(Lib. XII.)

(3) ... « Phelippe..., rois tres-sages, nobles en vertu, grans en faiz, « clers en renommée, glorieus en governement, victorieus en batailles. « Le roiaume de France crut et multiplia merveilleusement; seigneurie « soutint et garda vertueusement et le droit et la noblesse de la corone de « France. » (*Chroniques de Saint-Denis.*)

LVIII.

RÈGNE DE LOUIS VIII. — SACRE DE CE PRINCE ET DE BLANCHE DE CASTILLE, SA FEMME. — RÉCLAMATIONS DU ROI D'ANGLETERRE. — GUERRE AVEC CE PRINCE. — CONQUÊTES DE LOUIS VIII. — CONCILE DE PARIS. — NOUVELLE CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — DÉPART DU ROI POUR LE LANGUEDOC. — SIÉGE ET CAPITULATION D'AVIGNON. — SOUMISSION DE LA PLUS GRANDE PARTIE DU LANGUEDOC. — LOUIS VIII, EN REVENANT A PARIS, TOMBE MALADE A MONTPENSIER. — CHASTETÉ DE CE PRINCE. — SA MORT.

Louis VIII, surnommé *Cœur-de-Lion* à cause de son courage, se fit sacrer à Reims avec Blanche de Castille, sa femme, peu de temps après la mort de son père. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui était venu en Europe demander du secours contre les infidèles, fut présent à cette cérémonie ainsi que la plupart des principaux seigneurs et vassaux de la couronne.

Henri III, roi d'Angleterre, au lieu d'y assister en sa qualité de pair de France, comme duc de Guienne, fit demander la restitution de la Normandie et des autres terres et places dont Philippe-Auguste s'était emparé.

Louis répondit qu'il ne rendrait rien, attendu qu'il possédait à juste titre, son père ayant acquis la Normandie et les autres domaines, non-seulement par le droit de la guerre, mais encore par celui que lui donnait sa qualité de souverain sur ses vassaux rebelles.

Un tel refus devant naturellement entraîner la guerre, Louis s'assura d'abord de la neutralité de l'empereur Frédéric et de celle de plusieurs seigneurs, fit publier de nouveau la confiscation que son père avait faite de tous les fiefs mouvants de la couronne qui jusqu'alors avaient appartenu aux rois d'Angleterre, partit pour Tours, résolu de chasser

les Anglais de France, assiégea et prit Niort, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle, reçut le serment de fidélité des comtes de Limoges et de Périgord, et soumit le pays jusqu'à la Garonne. Il ne restait plus que la Gascogne et Bordeaux; mais une trève fut conclue, et le roi, sollicité de tourner ses armes contre les Albigeois, revint à Paris où se tint peu de temps après (1) un concile spécialement convoqué pour régler ce qui concernait cette nouvelle expédition.

Le cardinal de Saint-Ange, légat du saint-siége, y excommunia Raymond VII (2), comte de Toulouse, et ses complices, à cause de leur hérésie. Amauri de Monfort et Gui son oncle cédèrent au roi tous les droits qu'ils avaient sur le Languedoc ; Louis donna en dédommagement à Amauri la survivance de la charge de connétable. Le légat fit confirmer à perpétuité en faveur du roi et de ses héritiers la ces-

---

(1) Le 28 janvier 1226.

(2) Son père, Raymond VI, était mort en 1222. Ce seigneur, en revenant de prier à la porte d'une église, car il était toujours excommunié, se sentit mal, et envoya chercher en toute hâte l'abbé de Saint-Sernin pour qu'il le réconciliât à l'Église. L'abbé le trouva déjà sans voix. Le vieux comte, en le voyant, leva les yeux au ciel et lui prit les deux mains qu'il garda dans les siennes jusqu'à son dernier soupir. Son corps fut transporté à l'église des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mais on n'osa pas l'inhumer, à cause de l'excommunication dont il était frappé. Il fut laissé dans un cercueil ouvert, et trois siècles après on l'y regardait encore couché, sans qu'aucune main eût été assez hardie pour clouer une planche sur ce bois, consacré par la mort et par le temps. La question de sa sépulture fut agitée sous les pontificats de Grégoire IX et d'Innocent IV, à la demande de son fils. De nombreux témoignages attestèrent qu'avant de mourir il avait donné des signes réels de repentance (*). Toutefois, on craignit de remuer cette cendre par des honneurs tardifs. (Le P. Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, chap. v.)

(*) Cette enquête eut lieu en 1247. On entendit plus de cent dix témoins. Aymeri de Peyrat, abbe de Moissac, qui écrivait sa Chronique vers le milieu du XIVe siècle, dit avoir vu le corps de Raymond au même endroit. Un autre auteur (Bertrand, *de Gest. Tol.*), qui écrivait au commencement du XVIe siècle, déclare que le corps et les ossements, fort négligemment conservés dans un cercueil de bois, étaient comme abandonnés; mais que le crâne, qui portait à sa partie postérieure l'empreinte d'une fleur de lis, était soigneusement gardé par les frères de Saint-Jean de Toulouse.

sion faite par les Montfort; et Louis, ayant pris la croix avec ses barons et ses prélats, se rendit à Bourges, suivit sa route par Nevers et par Lyon, fit embarquer sur le Rhône ses machines de guerre, ses vivres, ses bagages, et continua son chemin par terre en côtoyant les bords du fleuve.

Pendant sa marche il reçut des députés de plusieurs villes qui s'empressaient de se soumettre et de lui donner des otages. Les habitants de Nîmes remirent à leur prélat la ville et le château afin qu'il en disposât selon la volonté du roi, qui y envoya quelque temps après un détachement de ses troupes pour en prendre possession. Les habitants de Puy-Laurens, ceux de Castres, et plusieurs seigneurs du pays écrivirent aussi pour protester de leur obéissance.

Aux approches de l'armée, le podestat et les principaux bourgeois d'Avignon vinrent offrir au roi de donner passage à ses troupes. Mais lorsque le roi fut arrivé près de la ville, ils en fermèrent les portes, et s'obstinèrent, quelque instance qu'on pût faire, à ne pas vouloir les ouvrir.

Alors on investit la place; on distribua les postes, on dressa les machines, et, peu de jours après, l'attaque commença sur trois points à la fois. Mais comme la ville était très-forte et renfermait de nombreux défenseurs, la résistance fut opiniâtre et le siége fut plus long qu'on ne l'avait pensé (1).

---

(1) Nicolas, doyen de l'église de Bray, qui assistait au siége d'Avignon, nous apprend que le comte de Saint-Paul, étant monté à l'assaut et s'efforçant de parvenir au haut des remparts, tomba frappé à mort par un énorme bloc de pierre. Le poëme de Nicolas de Bray, sur *les faits et gestes de Louis VIII*, est rempli de comparaisons et de descriptions imitées d'Homère.

Un auteur dont le nom est resté complétement inconnu, et qui nous a laissé la vie de Louis VIII, raconte que l'évêque de Limoges mourut à ce siége, et que le comte de Champagne s'en retourna chez lui sans la permission du roi ni du légat. Le testament du roi est rapporté en entier dans cette petite Chronique, qui a été traduite par M. Guizot dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

Pendant ce temps, l'archevêque de Narbonne parcourait le Languedoc afin d'engager les peuples à se soumettre à l'Église et au roi. Sa mission eut un tel succès que la plupart des seigneurs et des villes, depuis le Rhône jusqu'aux portes de Toulouse, envoyèrent leur soumission.

Parmi les seigneurs qui se rendirent au camp d'Avignon, soit pour seconder le roi dans son expédition, soit pour reconnaître son autorité, l'on vit Raymond-Béranger, comte de Provence et de Forcalquier, et le fameux comte de Comminges, qui se soumit sans restriction à la volonté du roi et lui rendit hommage-lige pour tous les domaines qu'il voudrait bien lui laisser, avec promesse de l'aider contre les ennemis de l'Église et principalement contre le comte de Toulouse, aux intérêts duquel il avait été jusque-là dévoué. Le comte de Foix vint aussi demander la paix, et se fit absoudre peu de temps après dans un concile par le cardinal-légat; mais il fut peu fidèle à ses promesses et n'en continua pas moins à protéger les hérétiques.

Enfin, après trois mois de siége et de vives attaques, Avignon se rendit, et le roi, en ayant fait combler les fossés, raser les murailles et abattre trois cents maisons fortifiées, (1) poursuivit sa marche dans le Languedoc, reçut à Carcassonne la soumission d'un grand nombre de seigneurs du Toulousain et de l'Agenois, se rendit ensuite à Pamiers, où, de concert avec les prélats de la province, il régla, dans une assemblée générale, la destination ultérieure des biens qui avaient été confisqués sur les hérétiques dans les mouvances de leurs églises et réunis provisoirement au domaine royal; confia la garde et le gouverne-

---

(1) Comme les habitants d'Avignon se prétendaient vassaux de l'empereur d'Allemagne, les prélats et les barons, craignant que ce prince ne trouvât mauvais qu'on eût attaqué une ville qui relevait de son empire, lui avaient écrit pour lui exposer les raisons qui les avaient obligés à en faire le siége.

ment de tout ce pays à Imbert de Beaujeu, auquel il laissa un corps d'armée suffisant pour sa défense, prit la route de Paris, et fut obligé de s'arrêter à Montpensier en Auvergne, à cause d'un mal grave dont il était atteint (1). Fidèle à la loi de Dieu et ne voulant point d'une guérison qu'on ne lui faisait espérer qu'au prix de sa chasteté, il fit sortir de son lit la jeune fille qu'on y avait furtivement placée pendant qu'il dormait, et dit cette belle parole, *qu'il valait mieux mourir que de sauver sa vie par un péché mortel* (2). Il mourut peu de jours après, le dimanche de l'octave de la Toussaint (3), dans la quarantième année de son âge et la quatrième de son règne.

Ce prince, dès le mois de juin de l'année précédente, avait dressé son testament, qui, comme celui de son illustre père, renfermait un grand nombre de legs pieux, et réglait le partage entre ses enfants. Louis, en qualité d'aîné, succédait à la couronne ; l'Artois était donné à Robert, le Poitou à Alphonse, l'Anjou à Charles ; et Jean devait entrer

---

(1) L'archevêque de Reims, qui revenait du Languedoc avec le roi, mourut aussi en Auvergne peu de temps avant ce prince.

(2) Guillaume de Puy-Laurent, qui rapporte ce fait, déclare l'avoir appris d'Archambault de Bourbon, homme digne de foi, qui possédait la confiance du roi Louis VIII et qui fut chargé par ce prince de procurer à la jeune fille un mariage honorable. Voici, du reste, le texte même de l'historien : *Erat autem quod relevari posset ut dicebatur, usu feminæ ægritudo ; quod, sicut audivi à viro fide digno referri, sentiens vir nobilis Arcambaldus de Borbonio, qui erat in ejus societate, posse juvari regem amplexu feminæ, quæsitam virginem speciosam ac generosam, atque edoctam qualiter regi se offerret et loqueretur quòd non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente rege, à cubiculariis ejus de die fecit in thalamum introduci : quam rex evigilans cùm vidisset aspirantem, quæsivit quæ esset et qualiter introisset ; quæ sicut edocta erat, ad quid advenerat reseravit : cui regratiatus rex ait : Non ita necesse erit puella ; non enim peccarem mortaliter ullo modo ; et convocato dicto domino Arcambaldo, mandavit eam honorificè maritari.* (Guillelmus de Podio Laurentii, *Historia Albigensium*, cap. xxxvi.)

(3) 8 novembre 1226.

dans la cléricature (1). Il léguait 20,000 livres à sa fille Élisabeth (2) et 30,000 (3) à la reine.

« C'est à tort, observe le P. Daniel, que quelques-uns de nos historiens ont borné son éloge à dire qu'il fut fils d'un grand roi et père d'un grand roi. Cette idée est aussi fausse qu'injurieuse à la mémoire de ce prince ; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à rappeler ce qu'il fit avant et après la mort de son père, la défaite du roi d'Angleterre en Anjou et la réduction de toutes les places que les ennemis avaient prises de ce côté-là avant qu'il y fût arrivé, son expédition et sa conquête d'Angleterre qu'il soutint pendant une année, malgré l'opposition et les intrigues du légat, et manquant des secours qu'il pouvait attendre du roi son père, l'estime qu'il s'acquit parmi la noblesse anglaise, que ceux même du parti ennemi ne purent lui refuser et qui les engagea à lui accorder une composition honorable ; le surnom de *Lion* qu'on lui donna à cause de sa valeur, les victoires continuelles qu'il remporta durant les trois années de son règne et qui ne laissent nul lieu de douter que s'il eût vécu, vu l'état où il avait mis les choses, il n'eût bientôt chassé les Anglais de France et exterminé l'hérésie en Languedoc. On ne voit en tout cela rien que de grand et qui ne suppose dans ce prince toutes les qualités d'un héros et d'un grand roi. »

---

(1) Ce prince mourut peu de temps après son père.

(2) Cette princesse se retira dans un cloître, où elle vécut saintement.

(3) On a calculé que cette somme formait 540,000 fr. de notre monnaie actuelle, ou même 617,143, s'il s'agissait de la livre numéraire d'or, et qu'eu égard aux prix des denrées, elle avait, dans l'usage, une valeur de plus de trois millions d'aujourd'hui.

LIX.

RÈGNE DE SAINT LOUIS. — RÉGENCE DE LA REINE BLANCHE. — RÉVOLTE DE QUELQUES SEIGNEURS. — COURAGE ET ACTIVITÉ DE LA RÉGENTE. — SUCCÈS DE SES EXPÉDITIONS CONTRE LES REBELLES. — FIN DE LA GUERRE DES ALBIGEOIS. — ORDONNANCE DE LOUIS IX. — CONCILE DE TOULOUSE. — ÉCOLIERS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — LES PROFESSEURS QUITTENT PARIS. — BULLE CÉLÈBRE DU PAPE GRÉGOIRE IX POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ. — NOUVELLE RÉVOLTE. — DÉFAITE ET SOUMISSION DES REBELLES. — ÉDUCATION DU JEUNE ROI. — SON MARIAGE. — LE VIEUX DE LA MONTAGNE. — BAUDOUIN II A LA COUR DE FRANCE. — IL FAIT DON AU ROI DE LA SAINTE COURONNE D'ÉPINES. — CÉRÉMONIES A L'OCCASION DE LA TRANSLATION DE CETTE RELIQUE. — CONSTRUCTION DE LA SAINTE-CHAPELLE. — CROISADE DE QUELQUES SEIGNEURS. — DISSENTIMENTS ENTRE LE SAINT-SIÉGE ET L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II. — LIGUE CONTRE LOUIS IX. — LE ROI D'ANGLETERRE VIENT APPUYER LA LIGUE. — IL EST DÉFAIT A TAILLEBOURG. — BRAVOURE ET GÉNÉROSITÉ DE LOUIS IX. — GRANDE IRRUPTION DES TARTARES DANS QUELQUES ÉTATS DE L'EUROPE. — LE PAPE INNOCENT IV, PERSÉCUTÉ PAR L'EMPEREUR, VIENT SE RÉFUGIER A LYON. — MALADIE DU ROI. — ON LE CROIT MORT. — IL FAIT VŒU DE SE CROISER ET SE FAIT DONNER LA CROIX. — PREMIER CONCILE GÉNÉRAL DE LYON. — FRÉDÉRIC II EST DÉPOSÉ ET EXCOMMUNIÉ. — TRISTE FIN DE CE PRINCE. — DÉPART DE LOUIS IX POUR LA TERRE-SAINTE. — DÉPART DU SIRE DE JOINVILLE. — SÉJOUR EN CHYPRE. — MODE DE CONSERVATION DU BLÉ. — LA FLOTTE DES CROISÉS FAIT VOILE POUR L'ÉGYPTE. — PRISE DE DAMIETTE. — BATAILLE DE MANSOURAH. — MORT DU COMTE D'ARTOIS. — FAMINE ET MALADIES PESTILENTIELLES DANS LE CAMP DES CROISÉS. — RETRAITE DES CROISÉS. — MALADIE DU ROI. — RÉSISTANCE ET MORT HÉROÏQUE DE GAUCHER DE CHATILLON. — LE ROI EST FAIT PRISONNIER. — SA CONSTANCE PENDANT SA CAPTIVITÉ. — LA REINE MARGUERITE ACCOUCHE D'UN FILS A DAMIETTE. — TRAITÉ DE LOUIS AVEC LES INFIDÈLES. — DÉLIVRANCE DE CE PRINCE. — SON PÈLERINAGE DANS LA TERRE-SAINTE. — IL FORTIFIE PLUSIEURS PLACES. — PASTOUREAUX. — — MORT DE LA REINE BLANCHE, MÈRE DU ROI. — RETOUR DE LOUIS IX EN FRANCE. — ADMINISTRATION DE CE PRINCE. — STATUTS POUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE. — CHARITÉ DE LOUIS IX. — CRÉATION DE DEUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. — LE ROI A LA PENSÉE D'EMBRASSER LA VIE MONASTIQUE. — SAINT THOMAS D'AQUIN. — LOUIS IX CHOISI POUR ARBITRE PAR LE ROI D'ANGLETERRE ET PAR LES BARONS ANGLAIS. — LE DUC D'ANJOU ROI DE NAPLES. — PRAGMATIQUE SANCTION. — ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS. — DÉPART DE LOUIS IX POUR UNE NOUVELLE CROISADE. — PRISE DE CARTHAGE. — DERNIÈRE MALADIE DU ROI SOUS LES MURS DE TUNIS. — INSTRUCTIONS QU'IL ADRESSE A SON FILS. — SA MORT.

On ne voit guère, dit le P. Daniel, ou plutôt on ne voit point de héros sans ambition. Cette noble passion, ainsi que l'appellent ceux qui les flattent est le principe de leurs grandes actions, le premier mobile de leurs entreprises. Le prince dont je vais tracer l'histoire, est d'un caractère tout différent; il eut les qualités de ces hommes au-dessus du commun, le courage, l'intrépidité, la grandeur d'âme, les grands projets. Il conduisit de nombreuses armées au-delà des mers; il fit des prodiges de valeur; mais le désir de sa propre gloire n'eut aucune part à tout cela. Sa vie constamment sainte et l'autorité de l'Église qui l'a canonisé nous en répondent. Sa religion, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le bien de son état suppléèrent dans sa personne aux mouvements de l'ambition la plus vive, pour en faire non pas un héros profane, mais un héros tout chrétien

Louis IX entrait dans sa douzième année, lorsqu'il parvint au trône. Son père, avant de mourir, avait déclaré la reine Blanche régente, et recommandé son fils aux seigneurs français. Les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, Philippe, comte de Boulogne, le comte de Montfort et quelques autres seigneurs lui promirent que ses ordres seraient exactement suivis, qu'ils prêteraient serment de fidélité au jeune prince et qu'ils le feraient couronner au plus tôt.

En effet, le jeune Louis, après avoir été fait chevalier, suivant la coutume, fut sacré et couronné à Reims, le premier dimanche de l'Avent, (1) par Jacques de Basoches, évêque de Soissons, suffragant de l'archevêché de Reims, qui était alors vacant.

Mais la cérémonie fut peu brillante; car beaucoup de seigneurs ne s'y trouvèrent pas. Humiliés, abaissés par la

---

(1) Le 29 novembre 1226.

puissance du pouvoir royal qui s'était si considérablement accru sous le règne de Philippe-Auguste; ils croyaient le moment favorable pour ressaisir leur indépendance et leur autorité.

Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé *Mauclerc,* Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et Thibaut, comte de Champagne, formèrent entre eux une ligue, firent fortifier et remplir de vivres le château de Beuvron en Normandie, celui de Bellesme dans le Perche, et se mirent en révolte ouverte. Leur but était d'augmenter leur domaine, en obligeant la régente à leur céder diverses places, et de prendre alors dans l'État une haute influence en se faisant craindre à la cour.

La régente était une de ces femmes fortes, dont l'habileté, la présence d'esprit, la fermeté, le courage sont le salut des états, alors surtout qu'à ces qualités se joignent les vertus chrétiennes (1). Cette princesse, pensant avec raison qu'il fallait dans ces commencements de troubles agir avec vigueur, assemble de nombreuses troupes, marche à leur tête avec le roi son fils, entre en Champagne et s'avance contre Thibaut, qui, surpris et saisi de crainte, à la vue de l'armée du roi, demande à rentrer en grâce, obtient son pardon et quitte aussitôt le parti des rebelles (2).

Cependant les deux autres comtes n'abandonnant pas leurs projets, l'armée passe la Loire et s'avance contre eux. Sommés deux fois de comparaître au parlement, ils refusent

---

(1) Cette princesse disait souvent à son fils : « Je préférerais te voir mourir que de te voir commettre un seul péché mortel. » (Voy. l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville.)

(2) Ce seigneur était vivement épris de la reine Blanche; mais, irrité par l'austère vertu de cette princesse, sans toutefois cesser de l'aimer, il se laissait aller contre elle à toutes sortes de projets, mais il était incapable d'agir.

d'obéir; mais, bientôt convaincus du péril d'une plus longue résistance, ils vont trouver la régente à Vendôme et font leur soumission (1).

Ce n'était là qu'une trève, et Blanche s'en doutait bien; car dès l'année suivante une confédération plus nombreuse se forma : au milieu de la paix, des émissaires couraient de châteaux en châteaux, exagéraient les forces des seigneurs mécontents, promettaient que le roi d'Angleterre viendrait à leur secours, s'indignaient qu'une femme espagnole gouvernât la France, calomniaient son intimité nécessaire avec le cardinal de Saint-Ange (2) et se servaient de tous les moyens propres à soulever les esprits (3). Le nouveau comte de Boulogne, oncle du jeune roi, entra dans cette ligue, dans l'espoir d'être régent, tandis que Thibaut, feignant d'y prendre part, instruisait Blanche de ce qui se passait.

D'après le plan des confédérés l'on devait enlever le roi, et ce coup hardi faillit réussir ; mais la régente, qui revenait d'Orléans avec son fils, eut le temps de s'enfermer dans Montlhéry, et de faire avertir les Parisiens du danger où elle était. Le peuple aussitôt prit les armes, courut au secours du prince et de sa mère et les ramena comme en triomphe à Paris.

---

(1) An 1227. Le pape Honorius III mourut le 18 mars de cette année, et fut remplacé par Grégoire IX.

(2) La régente avait pris pour ministres Guérin, évêque de Senlis, vieillard plein d'expérience dans le gouvernement, et aussi intègre que savant, et le connétable Mathieu de Montmorency ; le premier était chancelier, le second avait la direction des affaires militaires et le commandement suprême de l'armée. Romain, cardinal de Saint-Ange et légat du pape, partageait la confiance de Blanche avec ces deux grands hommes; son état, sa piété, la pureté de ses mœurs, n'empêchèrent pas le comte de Champagne de concevoir les soupçons les plus extraordinaires. (Voy. *le Tableau du règne de saint Louis*, à la suite de la notice sur Joinville, dans la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Petitot.)

(3) Voy. Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, pag. 34.

Le comte de Bretagne se mit alors en révolte ouverte, fut surpris par le roi, quand il croyait le surprendre lui-même, et fut encore forcé de demander la paix.

Pendant ce temps, Imbert de Beaujeu soutenait la guerre en Languedoc contre le comte Raymond, dont la conduite était atroce à l'égard des prisonniers, leur faisant crever les yeux et arracher le nez et les oreilles et les renvoyant en cet affreux état à l'armée des catholiques. Imbert de Beaujeu, ayant reçu de nouvelles troupes, se mit à ravager les environs de Toulouse et réduisit les habitants à la dernière extrémité. Alors le cardinal légat leur fit offrir la paix. Aussitôt on conclut une trève, et les conférences commencées à Basiège et continuées à Meaux se terminèrent à Paris par un traité si avantageux au roi, que quand même il eût fait Raymond prisonnier de guerre, une seule des conditions, dit Guillaume de Puy-Laurent, chapelain de ce comte, eût suffi pour payer sa rançon.

Raymond s'engageait par cet acte à être fidèle et obéissant au roi et à l'Église ; à combattre les hérétiques; à chasser les routiers, à protéger les églises et les clercs, à les maintenir dans leurs droits, immunités et priviléges; à contraindre ceux qui demeureraient un an excommuniés à rentrer dans le sein de l'Église, en confisquant leurs biens, jusqu'à ce qu'ils eussent fait une satisfaction convenable ; à faire observer toutes ces choses à ses baillis, à punir ces officiers, s'ils étaient négligents, à n'en instituer aucun qui ne fût catholique; à exclure des charges publiques les juifs et ceux qui étaient notés d'hérésie; à restituer sans retard les biens et les droits des églises et des clercs; à remettre dix mille marcs d'argent pour réparer les maux qu'il leur avait causés; à en payer deux mille à l'abbaye de Cîteaux, et quatre autres mille pour entretenir pendant dix ans quatre maîtres en théologie, deux en droit canon, six maîtres-ès arts, et deux régents de grammaire qui pro-

fesseraient ces sciences à Toulouse (1); à prendre la croix des mains du légat, aussitôt que ce prélat l'aurait absous; à aller ensuite servir outre-mer pendant cinq années contre les Sarrasins pour l'expiation de ses péchés; à traiter en amis tous ceux de ses sujets qui s'étaient déclarés pour l'Église, pour le roi et pour le comte de Montfort. La fille unique de Raymond devait épouser un des frères du roi et hériter de tous les domaines qui composaient le diocèse de Toulouse; si elle mourait sans enfants, ces domaines devaient appartenir au roi. Le comte devait conserver en toute propriété l'Agenois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois en deçà du Tarn et le Querci, excepté la ville de Cahors et divers fiefs; il cédait au roi tous ses autres domaines situés en deçà du Rhône, et à l'église romaine tous ceux qu'il possédait au delà de ce fleuve. Les fortifications de Toulouse et de trente autres villes ou châteaux devaient être abattues. Et pour l'exécution de tous ces articles, Raymond remettait au roi, pendant dix ans, diverses places et châteaux.

Ce traité fut signé le jeudi-saint, 12 avril 1229, et le même jour, le roi, le légat et le comte s'étant rendus devant le grand portail de Notre-Dame de Paris, on lut cet acte à haute voix, et Raymond fit serment de l'observer dans tous ses points, en présence de plusieurs prélats et de toute la cour. Après quoi, il fut introduit dans l'église, en chemise et nu-pieds et fut absous par le légat (2).

Ainsi finit cette longue et désastreuse guerre, occa-

---

(1) C'est là l'origine de l'université de Toulouse.

(2) Raymond écrivit peu de temps après à Roger-Bernard, comte de Foix, pour l'engager à se soumettre. « Jouissons, » lui disait-il, « des biens « temporels, de telle sorte que nous ne perdions pas les biens éternels. » Son conseil fut suivi. Roger-Bernard jura fidélité à l'Église et au roi, et prit pour le rétablissement de la religion dans ses domaines les mêmes engagements que Raymond.

sionnée par l'hérésie et si étrangement racontée par quelques auteurs modernes.

Le lendemain (1) du traité fait avec Raymond, Louis IX fit publier une ordonnance relative aux Albigeois, dans laquelle il déclarait que les églises et les clercs du Languedoc jouiraient des mêmes *libertés* (2) *et immunités que l'église gallicane;* que ceux qui s'écarteraient de la foi catholique seraient punis sans délai, dès qu'ils auraient été condamnés par l'évêque diocésain ou par les autres ecclésiastiques qui en avaient le pouvoir ; avec défense à toutes sortes de personnes de leur donner asile, de les favoriser, de les croire ; que ceux qui contreviendraient à cette défense ne seraient plus reçus à l'avenir en témoignage, ni promus aux honneurs et aux dignités ; qu'ils seraient incapables de succéder, et que leurs biens seraient confisqués tant sur eux-mêmes que sur leur postérité. Il était en même temps prescrit aux barons du pays, aux baillis et à tous les sujets de rechercher les hérétiques et de les dénoncer aux ecclésiastiques qui avaient pouvoir de les juger, pour en faire une prompte justice. Afin d'accélérer cette recherche, on devait payer pendant cinq ans deux marcs à celui qui

---

(1) La date de l'ordonnance dont je vais parler étant du mois d'avril 1228 ou 1229, selon le style d'aujourd'hui, et étant postérieure au traité passé le 12 du même mois, qui était le jeudi-saint, il n'y avait plus que le vendredi et le samedi, c'est-à-dire le 13 et le 14, où l'on pût compter l'année 1228, car le jour de Pâques était le commencement de l'année 1229, suivant la manière de compter de ce temps-là, d'où il suit que l'ordonnance en question était du 13 ou 14 avril.

(2) Quelques savants ont remarqué qu'au lieu du mot *liberté canonique*, dont on se servait auparavant pour désigner l'usage libre des canons, c'était là le premier acte où l'on se fût servi de l'expression de LIBERTÉS GALLICANES. D'après eux les Français trouverent ou adoptèrent cette nouvelle expression, voulant faire entendre par là que l'autorité des canons se trouvant affaiblie dans les autres pays, en France on conservait comme un bien propre quelques portions de la liberté canonique. C'est ce que dit de Marca dans son traité *De concordiâ sacerdotii et imperii*, liv. III, ch. 1er, p. 7 *et seq.*

dénoncerait un hérétique, et dans la suite un marc. Le roi ordonnait en outre de chasser les routiers du pays, afin d'y établir une paix plus solide, d'éviter les excommuniés, de forcer par les peines temporelles, c'est-à-dire par la confiscation de leurs biens, ceux qui seraient demeurés dans l'excommunication pendant un an, à rentrer dans le sein de l'Église, avec défense de leur rendre leurs biens avant qu'ils eussent reçu l'absolution. Il était enjoint aux barons, aux vassaux et aux bonnes villes de jurer l'observation inviolable de ces statuts entre les mains des baillis qui seraient commis à cet effet et qui feraient eux-mêmes serment de veiller à leur exécution ; et il était dit à la fin que le frère du roi entrerait dans les mêmes obligations et ferait le même serment pour lui et ses sujets, lorsqu'il serait en possession de ce pays (1).

Au mois de novembre suivant, le cardinal de Saint-Ange tint à Toulouse un concile, auquel assistèrent les archevêques de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux et plusieurs évêques du pays. Le comte Raymond s'y trouva avec les autres seigneurs, le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse qui jurèrent, au nom de toute la communauté, l'observation de la paix. En ce concile, on publia quarante-cinq canons, ayant tous pour but l'extinction de l'hérésie et la sûreté publique.

On y prescrivit aux évêques de choisir dans chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels feraient serment de rechercher exactement les hérétiques et de les dénoncer aux seigneurs des lieux et à leurs baillis, pour être sévèrement punis. On ordonna aux seigneurs particuliers de donner aussi tous leurs soins

(1) Le prince Alphonse, frère du roi, épousa Jeanne, fille du comte de Toulouse ; et comme il ne laissa point d'enfants de ce mariage, le comté de Toulouse revint à la couronne d'après les termes du traité.

à cette recherche ; les baillis négligents devaient perdre leurs biens et leurs charges ; la maison où l'on aurait trouvé un hérétique devait être abattue et le fonds confisqué. Pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, ni autoriser la calomnie, il fut défendu de punir personne comme hérétique, à moins qu'il n'eût été jugé tel par l'évêque ou par un ecclésiastique compétent. On déclara qu'il suffisait de la profession d'hérésie pour être recherché et saisi en quelque lieu que ce fût. Tout officier, dans ce cas, était obligé de prêter main-forte, tant les officiers du roi dans les terres du comte de Toulouse, que les officiers du comte de Toulouse dans les terres du roi. Il fut enjoint aux hérétiques convertis d'abandonner les lieux suspectés d'hérésie où ils demeuraient auparavant, et, pour preuve qu'ils détestaient leurs anciennes erreurs, de porter deux croix sur la poitrine, l'une à droite, l'autre à gauche et d'une couleur différente de celle des habits. On voulut qu'ils ne pussent être admis aux charges publiques, ni à aucun acte juridique, à moins d'une réhabilitation accordée par le pape ou par son légat. Quant à ceux qui ne se seraient pas convertis de leur propre mouvement, mais seulement par la crainte des châtiments, ils devaient être renfermés et nourris aux dépens de l'évêque, s'ils ne possédaient rien. Il fut ordonné aux hommes, depuis l'âge de quatorze ans, et aux femmes, depuis celui de douze, de renoncer à quelque hérésie que ce fût, de s'obliger par serment à garder la foi catholique, à dénoncer et à poursuivre les hérétiques ; ce serment devait être renouvelé tous les deux ans. Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe devaient, sous peine d'être suspects d'hérésie, se confesser à leur propre prêtre et communier trois fois l'an, savoir à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ; à moins qu'ils n'eussent une cause raisonnable de s'abstenir de la communion pendant quelque temps par le conseil du propre

prêtre. On défendit aux laïques d'avoir chez eux des livres de l'ancien et du nouveau Testament, excepté le Psautier, le Bréviaire ou les Heures de la Vierge, avec défense expresse d'en avoir la traduction en langue vulgaire (1). On enjoignit à tous les paroissiens de se rendre à l'église les dimanches et les fêtes chômées pour y entendre l'office divin, la prédication et la messe jusqu'à la fin, sous peine, à moins d'excuse légitime, de payer chacun douze deniers tournois, applicables moitié au seigneur, moitié au propre prêtre et à l'église. Le concile appelle jours de fête ceux de la Nativité du Seigneur, de saint Étienne, de saint Jean l'évangéliste, des saints Innocents, de saint Sylvestre, de la Circoncision du Seigneur, de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge Marie, Pâques avec les deux jours suivants, les trois jours des Rogations, le jour de la Pentecôte avec les deux jours suivants, la Nativité de saint Jean-Baptiste, l'Invention et l'Exaltation de la Sainte-Croix, les jours des Douze Apôtres, de sainte Marie-Magdeleine, de saint Laurent, de saint Martin, de saint Nicolas, la dédicace de saint Michel, la dédicace de chaque église, la fête de chaque saint, sous la protection duquel l'église est établie, et tous les dimanches. L'on obligea de jurer l'observation de la paix de Dieu dès l'âge de quatorze ans ; et l'on porta des peines très-sévères contre les infracteurs ; il fut ordonné aux juges de ne pas laisser les pauvres sans avocats dans leurs causes.

---

(1) C'est pour la première fois, dit Fleury, qu'on trouve cette défense ; mais on peut l'expliquer favorablement en disant que les esprits étaient tellement aigris, qu'on ne pouvait arrêter les contestations qu'en ôtant les livres saints, dont les hérétiques abusaient. Au reste, trente ans avant ce concile, le pape Innocent III disait que le désir d'entendre les saintes Écritures est plutôt louable que répréhensible, et qu'il fallait seulement s'informer quels étaient les auteurs d'une version en langue vulgaire et à quelle intention ils l'avaient faite.

Tels sont en substance les principaux décrets de ce concile auquel il faut rapporter l'établissement fixe et permanent de l'inquisition (1).

Le 25 du même mois (2) mourut Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen. Ce vertueux prélat avait eu le bonheur de lever de terre en 1227 le corps de saint Laurent, archevêque de Dublin, qui était venu mourir sur les côtes de Normandie quarante-quatre ans auparavant et avait été inhumé à Notre-Dame d'Eu, abbaye de chanoines réguliers. Le souvenir des vertus qu'on lui avait vu pratiquer en Irlande, en Angleterre, en France, et l'éclat des miracles que Dieu opérait à son tombeau portèrent le pape Honorius III à en faire dresser des informations ; il en chargea l'archevêque Thibaut, le doyen et le trésorier de la cathédrale de Rouen et un religieux trinitaire, supérieur de la maison de son ordre à Dublin. On ne pouvait attendre de l'archevêque de Rouen que des actes revêtus des formes les plus authentiques. Sur son témoignage, sur celui de ses collègues et de plusieurs autres prélats, abbés et religieux, Honorius donna sa bulle de canonisation le 11 décembre 1226; et le 16 mai suivant, Thibaut, assisté de Geoffroi,

---

(1) Ce tribunal ecclésiastique, ainsi qu'on l'a vu par les termes des décrets, était chargé de faire des enquêtes contre les hérétiques, et c'est le mot enquête, en latin *inquisitio*, qui a fait donner à ce tribunal le nom d'inquisition.

Voyez les observations et les citations que j'ai faites au sujet de l'*inquisition*, ch. LVII, p. 354 et suiv., à la note. En l'année 1232, les fonctions d'inquisiteurs furent confiées par le pape aux dominicains seuls. Leur zèle et leur sévérité irritèrent les Toulousains, qui les chassèrent de la ville. L'archevêque de Vienne alla quelque temps après les y rétablir par ordre du pape, et leur donna pour adjoint dans leurs fonctions un religieux de l'ordre des Frères mineurs. Ce tribunal ne put se soutenir après que l'hérésie se fut dissipée, les évêques français et leurs officiaux pensant avoir juridiction suffisante pour la poursuite des crimes ecclésiastiques, sans qu'il fût nécessaire de recourir à des commissions extraordinaires.

(2) Novembre 1229.

évêque d'Amiens, exposa les reliques de saint Laurent à la vénération publique (1).

Thibaut eut pour successeur dans son siége Maurice, évêque du Mans, qui tint un concile à Rouen en 1231 (2), montra beaucoup de fermeté pour le maintien des priviléges ecclésiastiques, eut à ce sujet d'assez vifs démêlés avec la cour, mourut en odeur de sainteté dans un prieuré de l'ordre de saint Augustin et fut inhumé dans sa cathédrale après la fête des rois en 1234.

En la même année 1229, pendant le carnaval, quelques écoliers de l'université de Paris étant allés se divertir au faubourg Saint-Marceau, entrèrent dans un cabaret, se prirent de querelle avec l'hôte, et furent battus par les gens du quartier (3). Le lendemain, les écoliers revinrent en plus grand nombre, armés d'épées et de bâtons, brisèrent les portes du cabaret, défoncèrent les tonneaux, commirent de grands dégâts, se répandirent dans le voisinage, et se jetant sur tous ceux qu'ils rencontraient, hommes et femmes, ils en blessèrent un grand nombre.

Le doyen du chapitre de Saint-Marcel courut se plaindre au légat et à l'évêque de Paris, qui allèrent ensemble trouver la régente, pour la prier de réprimer ce désordre. Aussitôt Blanche ordonna au prévôt de Paris de marcher contre les coupables, sans épargner personne.

Le prévôt et ses archers, étant partis, trouvèrent hors de la ville quantité d'étudiants, qui, n'ayant point pris part au tumulte, se divertissaient en toute sécurité, se précipitèrent

---

(1) Voy. Fontenay, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXI, continuation de Longueval.

(2) En cette même année, Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, tint avec ses suffragants un concile à Château-Gonthier (*apud Castrum-Gontherii*), en Anjou. On y fit trente-sept canons, dont le premier déclare nuls les mariages clandestins.

(3) Voy. Duboullai, *Historia universitatis*, t. III, pag. 132 *et seq.*

sur eux et en tuèrent quelques-uns, au nombre desquels il s'en trouva deux appartenant à de grandes familles de Flandre et de Normandie.

L'université demanda sur-le-champ une satisfaction éclatante qui lui fut refusée. Alors elle quitta Paris et se dispersa dans les provinces et à l'étranger. La plus grande partie des professeurs s'établit à Orléans et à Angers, et l'on croit que telle fut l'origine de ces deux universités; d'autres allèrent à Reims, à Toulouse et quelques-uns en Angleterre, où le roi Henri III les avait tous invités à se rendre, en leur offrant asile et protection (1).

Le pape Grégoire IX intervint en faveur des professeurs absents, dont il négocia le retour, pacifia cette affaire, et donna, le 13 avril 1231, la fameuse bulle *Parens scientiarum Parisius,* qui rétablissait l'université sur un nouveau plan et confirmait les priviléges des professeurs et des écoliers (2). Ce pontife écrivit en même temps au roi : « Il

---

(1) Pendant l'absence des professeurs de l'université, le B. Jourdain, deuxième maître général de l'ordre des Frères prêcheurs, procura deux dominicains pour remplir deux chaires de théologie. Quelques écrivains de cet ordre prétendent toutefois que ces deux chaires étaient occupées par les Frères prêcheurs avant les troubles de l'université.

(2) Le pape, dans cette bulle, après avoir dit que « Paris est la mère des sciences, le laboratoire où la sagesse met en œuvre les métaux tirés de ses mines, l'or et l'argent dont elle compose les ornements de l'Église, le fer dont elle fabrique ses armes, » donne à l'Université un réglement dont voici la substance : Le chancelier de l'Église de Paris entrant en charge, jurera devant l'évêque, en présence de deux docteurs de l'Université, qu'il ne donnera la licence de régenter en théologie ou en décret qu'à des hommes dignes, sans acception de personnes ni de nation; et, avant de donner la licence, il s'informera soigneusement des mœurs, de la doctrine et du talent de celui qui la demande. Les docteurs en théologie ou en décret, avant de commencer leurs leçons, jureront de rendre fidèle témoignage de ce que dessus. Le chancelier jurera d'examiner de même les physiciens et les artistes. « Nous vous donnons pouvoir, ajoute-t-il, de faire des réglements touchant le mode et l'heure des leçons des bacheliers, la taxe des logements, la correction des rebelles. Si on vous fait quelque insulte notable, et que dans quinze jours on ne vous donne pas satisfaction, il vous sera permis de suspendre vos leçons. L'évêque de

importe à votre honneur et à votre salut que les études soient rétablies à Paris comme auparavant et que vous favorisiez l'exécution de notre réglement. C'est pourquoi nous vous prions de protéger les étudiants à l'exemple de vos ancêtres et de faire observer le privilége qui leur a été accordé par le roi Philippe, votre aïeul de glorieuse mémoire. Ordonnez que les logements soient taxés par deux docteurs et deux bourgeois, afin que les écoliers ne soient pas contraints de les louer trop cher. »

Cependant les seigneurs, contenus quelque temps par la

Paris, en réprimant les désordres, aura égard à l'honneur des écoliers. Les écoliers ne seront point emprisonnés pour dettes, et l'évêque n'exigera point d'amende pour lever les censures. Le chancelier n'exigera rien non plus pour accorder la licence. Les vacances d'été ne seront pas de plus d'un mois, et pendant ces vacances les bacheliers pourront continuer leurs leçons. Nous défendons expressément aux écoliers de marcher armés dans la ville, et à l'Université de soutenir ceux qui troublent la paix et l'étude. Les maîtres ès-arts feront des leçons de Priscien (*); mais ils ne se serviront point à Paris de ces livres de physique, qui ont été défendus pour cause au concile provincial, jusqu'à ce qu'ils aient été examinés et purgés de tout soupçon d'erreur. (C'est la physique d'Aristote qui avait été généralement défendue par le cardinal Robert de Courçon, qui avait été envoyé en France en qualité de légat pendant l'année 1212.) Les maîtres et les écoliers ne se piqueront pas d'être philosophes, et ne traiteront dans les écoles que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques et par les traités des Pères. Le pape règle ensuite la disposition des biens des écoliers décédés à Paris sans avoir fait de testament, et marque les précautions nécessaires pour les conserver et les rendre à leurs héritiers. Enfin, il dispense les docteurs et les écoliers du serment qu'ils avaient fait de ne point retourner à Paris. »

On voit par là combien alors on estimait la science. Guillaume de Nangis dit dans sa Chronique que le roi « craignant qu'un si grand trésor ne s'éloignât du royaume, parce que la science et le savoir, *sapientia et scientia*, sont les trésors du salut, et de peur que le Seigneur ne lui dît : « *Comme tu as repoussé la science, je te repousserai*, » manda auxdits clercs de revenir à Paris, les reçut à leur retour avec une grande clémence, et leur fit faire une prompte réparation par les bourgeois. »

(*) C'est-à-dire de grammaire. Les livres de Priscien, grammairien du VIe siècle, étaient alors la principale source où se puisait cette science. Pour les accommoder à l'usage des écoles, on avait fait deux Prisciens ; un petit pour les enfants ; un grand pour les élèves plus avancés. Il est question de l'un et de l'autre dans le statut du cardinal Robert de Courçon pour l'université de Paris.

fermeté de la régente, ne pouvaient pardonner à Thibaut de les avoir trahis. A ce motif de haine se joignait l'outrage récent qu'il venait de faire au comte de Bretagne en refusant d'épouser sa fille au moment même où les apprêts de ce mariage se trouvaient terminés.

Alors une puissante ligue se forma contre lui. La Champagne et la Brie furent envahies ; les sujets de Thibaut se révoltèrent et favorisèrent ses ennemis qui allèrent assiéger Troyes. Blanche et son fils marchèrent aussitôt pour lui porter secours, et firent sommer les seigneurs d'évacuer la Champagne ; mais ils répondirent d'abord avec insolence, et prièrent ensuite le roi de se retirer et de ne pas s'exposer dans une guerre dans laquelle il n'avait aucun intérêt ; ils offrirent même de se battre contre Thibaut avec trois cents chevaliers de moins que lui. Louis déclara qu'il n'abandonnerait pas son vassal et qu'il voulait prendre part au combat. Mais la régente parvint à dissoudre la ligue sans effusion de sang.

Pendant ces discussions avec Thibaut, les comtes de Bretagne et de la Marche avaient eu des intelligences avec Henri III, roi d'Angleterre.

Blanche, instruite de ces menées, s'était mise en campagne avec son fils, avait assiégé et pris le château de Bellesmes dans le Perche, et vaincu le comte de Bretagne. Ce seigneur, irrité de sa défaite, avait alors reconnu Henri III pour son souverain et l'avait décidé à venir en France avec une armée. La régente, qui était sur ses gardes, commença les hostilités, s'empara d'Angers, gagna quelques seigneurs bretons, s'empara d'Ancenis, obtint par ces succès la soumission du comte de la Marche, et réunit une assemblée de prélats et de seigneurs qui déclara Pierre Mauclerc déchu de son fief et de la tutelle de ses enfants. Elle alla ensuite assiéger Oudon, où l'on venait de faire entrer des troupes anglaises, fit raser cette place, qu'on emporta d'assaut, et

quitta la Bretagne après ces expéditions, en laissant toutefois un nombreux corps d'armée pour s'opposer aux tentatives des Anglais. Henri III prit alors le parti de retourner en Angleterre, et conclut avec la régente une trève de trois ans dans laquelle Pierre Mauclerc eut le bonheur d'être compris (1).

Le calme ainsi rétabli, Blanche, qui s'occupait avec ardeur de l'éducation de son fils, lui apprenant à mépriser ces ruses et ces faussetés qu'on décore du nom d'habileté dans les affaires, lui fit préférer à toutes les distractions de son âge l'érection de ces nobles monuments qui perpétuent la mémoire des rois. Il fit rebâtir presque entièrement l'abbaye de Saint-Denis et fonda celle de Royaumont dans le Beauvoisis. Cette maison, qu'il avait vu s'élever dans son enfance et dont les vastes constructions l'avaient occupé longtemps, lui fut toujours chère. C'était la retraite qu'il préférait, et souvent dans la suite il allait s'y délasser des soins de la royauté (2).

En l'année 1234, il épousa Marguerite de Provence, fille du comte Raymond Bérenger, descendant des rois d'Aragon et des comtes de Barcelone. Cette princesse, qui n'avait que quatorze ans, était pleine de charmes, parfaitement élevée, et joignait une grande franchise à beaucoup de délicatesse dans l'esprit.

Deux ans après (3), Louis IX, ayant atteint sa vingt-et-unième année, fut déclaré majeur; la régence prit fin;

---

(1) Ce même comte s'étant encore révolté en 1235, le roi entra dans la Bretagne avec une nombreuse armée; Mauclerc, effrayé, sollicita une trève de quelques mois, promettant de se soumettre s'il n'était pas secouru dans un délai fixé. Il passa aussitôt en Angleterre, n'obtint aucun secours et revint se jeter aux pieds du roi, qui eut la bonté de lui pardonner.

(2) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, pag. 48.

(3) Le 25 avril 1236.

mais Blanche conserva toujours une grande influence dans les affaires de l'État.

Le bruit ayant couru quelque temps après en Orient que ce prince entreprendrait bientôt une croisade, le *Vieux de la Montagne* envoya des sicaires pour lui donner la mort; mais, changé tout à coup, il fit partir deux messagers pour révoquer cet ordre; et ceux-ci, ayant atteint les premiers, se rendirent ensemble auprès du roi, qui, ayant appris le but de leur mission, les combla tous de présents et leur en remit pour leur maître en signe de paix et d'amitié (1).

Baudouin II, empereur de Constantinople, étant venu à la cour de France implorer des secours pour soutenir son empire ébranlé, obtint de la bonté du roi des sommes considérables, lui engagea le comté de Namur moyennant 50,000 livres parisis, et lui déclara que les besoins de son État et le manque absolu de ressources forceraient ses ministres à vendre à des étrangers, ou du moins à donner en gage la sainte couronne d'épines conservée dans sa chapelle depuis un temps immémorial. « C'est pourquoi, » ajouta-t-il, « je désire ardemment vous faire passer ce « trésor, à vous, cousin, mon seigneur et mon bienfaiteur, « et je vous prie de l'accepter. »

Louis, vivement ému d'un don si précieux, fit aussitôt partir pour Constantinople deux religieux dominicains, Jacques et André, avec un officier de Baudouin. Lorsque ces envoyés arrivèrent, la sainte couronne se trouvait engagée aux Vénitiens pour des sommes considérables qu'il n'était pas possible de leur rendre avant le terme marqué, qui était peu éloigné. On avait stipulé qu'elle resterait déposée pendant quatre mois dans l'église que les Vénitiens avaient à Constantinople; mais que si, à l'échéance du terme ils n'étaient point remboursés, on la transporterait à

---

(1) Voy. la *Chronique* de Guillaume de Nangis.

Venise, et qu'après un certain délai elle deviendrait la propriété de ceux qui avaient prêté l'argent. Les barons de Constantinople, ayant lu les lettres de l'empereur leur maître, convinrent avec les Vénitiens que les envoyés du roi porteraient la relique à Venise, accompagnés de plusieurs seigneurs et des premiers citoyens de la ville; qu'ils rembourseraient les prêteurs, et qu'après avoir fait ce payement au nom du roi de France, ils prendraient le saint dépôt en leur possession.

Les habitants de Constantinople ne virent point sans verser des larmes ce précieux trésor s'éloigner de leur ville; Vatace, l'empereur grec, ayant été averti de cette translation, envoya plusieurs galères pour capturer le vaisseau qui allait à Venise, et qui y arriva sans aucun accident. La relique fut déposée dans le trésor de la chapelle de Saint-Marc, et l'un des deux dominicains resta pour la garder; l'autre revint en toute hâte en France pour informer le roi de l'état des choses. Louis approuva tout, renvoya ce religieux à Venise et fit donner ordre aux marchands français qui se trouvaient dans cette ville de payer la somme prêtée; il écrivit en même temps à l'empereur Frédéric pour le prier de donner une escorte qui protégeât le transport de Venise en France, ce qui fut accordé. Lorsque les envoyés porteurs de la relique furent arrivés à Troyes, ils firent prévenir le roi, qui partit aussitôt accompagné de sa mère, de ses frères, de plusieurs prélats et de toute sa cour, et rencontra la relique à Villeneuve-l'Archevêque, à cinq lieues de Sens, le 10 août 1239.

On ouvrit la caisse de bois, et on vérifia les sceaux apposés sur la châsse d'argent, dans laquelle on trouva un vase d'or contenant la relique. Alors l'émotion la plus vive saisit le cœur des assistants; et tous, prosternés avec respect, versaient d'abondantes larmes, comme s'ils eussent vu le Sauveur lui-même, le front ceint de cette couronne.

Le lendemain on transféra la châsse à Sens. Le roi et son frère Robert, comte d'Artois, l'un et l'autre nu-pieds et en chemise, la portèrent à l'église métropolitaine au milieu d'une foule immense et d'un nombreux clergé qui était venu avec les reliques des églises honorer cette auguste cérémonie.

Le jour suivant, le roi partit pour Paris et déposa la relique à l'abbaye de Saint-Antoine, d'où il vint la retirer huit jours après. On dressa près de cette abbaye une haute estrade sur laquelle se placèrent plusieurs prélats vêtus pontificalement; on montra la châsse à tout le peuple; et ensuite Louis et le comte d'Artois, dépouillés comme à Sens de leurs habits et de leur chaussure, la portèrent en grande solennité, au milieu de tous les corps ecclésiastiques, jusqu'à l'église Notre-Dame, et de là à l'oratoire du palais, qu'on appelait Saint-Nicolas, et qui s'élevait sur l'emplacement où le roi, trois ans après, fit bâtir la Sainte-Chapelle (1).

Les secours en hommes et en argent que l'empereur Baudouin avait reçus de Louis IX ne purent améliorer sa

---

(1) Louis IX, ayant reçu de Constantinople, en 1241, une partie considérable de la vraie croix et plusieurs autres reliques, chargea Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de l'époque, de la construction de la Sainte-Chapelle. Ce monument, dont nous admirons l'élégante architecture sarrasine, et que la ville de Paris fait restaurer en ce moment pour le rendre au culte, fut commencé vers l'an 1242 et achevé en 1248. Le roi y fonda un chapitre pour faire l'office devant les saintes reliques, et lui assigna des revenus considérables.

L'Église de Paris est en possession de la sainte couronne, et on l'expose à la vénération des fidèles pendant la semaine sainte.

M. Michelet, dont M. Henrion cite souvent les paroles dans son *Histoire de France*, mais avec une juste et sage réserve, a écrit de fort belles pages sur les églises du moyen-âge. « L'Église, » dit-il (*Histoire de France*, t. II, pag. 659 et suivantes), « est un musée gothique que visitent les habiles : « ils tournent autour, regardent irrévérencieusement et louent au lieu de « prier. Encore savent-ils bien ce qu'ils louent? Ce qui trouve grâce « devant eux, ce qui leur plaît dans l'église, ce n'est pas l'église elle-

triste position; il eut d'abord quelque succès; mais l'alliance de l'empereur grec avec le roi des Bulgares vint rompre le cours de ses prospérités et ruiner ses espérances.

Le pape Grégoire IX, touché des malheurs qui menaçaient Constantinople, avait invité les croisés qui devaient se rendre en Palestine à marcher d'abord au secours de Baudouin; mais les seigneurs français avaient persisté dans leur résolution d'aller combattre les Sarrasins en Asie.

« même, ce sera le travail délicat de ses ornements, la frange de son « manteau, sa dentelle de pierre, quelque ouvrage laborieux et subtil du « gothique en décadence.

« Hommes grossiers, qui croyez que ces pierres sont des pierres, qui « n'y sentez pas circuler la sève et la vie! Chrétiens ou non, révérez, « baisez le signe qu'elles portent; ce signe de la Passion, c'est celui du « triomphe de la liberté morale. Il y a ici quelque chose de grand, d'é- « ternel... Le drame éternel se joue chaque jour dans l'église. L'église est « ce drame elle-même. C'est un mystère pétrifié, une passion de pierre, « ou plutôt c'est le patient. L'édifice tout entier, dans l'austérité de sa « géométrie architecturale, est un corps vivant, un homme. La nef éten- « dant ces bras, c'est l'homme sur la croix; la crypte, l'église souterraine, « c'est l'homme au tombeau; la tour, la flèche, c'est encore lui, mais « debout et montant au ciel.

« Touchons ces pierres avec précaution, marchons légèrement sur ces dalles. Tout cela saigne et souffre encore. Un grand mystère se passe ici. »

«... Notre-Dame de Paris est l'église de la monarchie; Notre-Dame de Reims celle du sacre; Saint-Denis est l'église des tombeaux, non pas une sombre et triste nécropole païenne, mais glorieuse et triomphante, toute brillante de foi et d'espoir... La nef s'élève au chœur par un escalier qui semble attendre le cortége des générations qui doivent monter, descendre avec la dépouille des rois. (Pag. 685.)

« ...L'église était alors le vrai domicile du peuple. La maison de l'homme, cette misérable masure où il revenait le soir, n'était qu'un abri momentané. Il n'y avait qu'une maison, à vrai dire, la maison de Dieu. Ce n'est pas en vain que l'église avait droit d'asile; c'était alors l'asile universel; la vie sociale s'y était réfugiée tout entière. L'homme y priait, la commune y délibérait, la cloche était la voix de la cité. Elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la liberté. En Italie, c'est dans les églises que le peuple souverain s'assemblait. C'est à Saint-Marc que les députés de l'Europe vinrent demander une flotte pour la quatrième croisade. Le commerce se faisait autour des églises; les pèlerinages étaient des foires. Les marchandises étaient bénies... » (Pag. 653.)

Thibaut, comte de Champagne (1), et depuis quelque temps roi de Navarre, comme héritier de Sanche, son oncle, le duc de Bourgogne, et Pierre Mauclerc, étaient arrivés en Syrie avec quantité de barons et de chevaliers, n'avaient point su rester unis et agir de concert, avaient été surpris et battus près de Gaza, avaient alors traité séparément avec les infidèles, et étaient revenus en Europe, laissant parmi les prisonniers le connétable Amaury de Montfort qui, délivré peu de temps après par Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, mourut à son retour dans la ville d'Otrante, d'où son corps fut transporté à Rome par ordre du saint-père qui l'honora de magnifiques funérailles.

De graves dissentiments s'étaient élevés entre le pape et l'empereur Frédéric II. Les villes d'Italie, attaquées et opprimées par ce prince, réclamaient la protection du pape qui ne croyait pas devoir la leur refuser; et Frédéric s'en prenait à ce pontife même de l'indocilité qu'il trouvait partout où l'on n'était point persuadé qu'il eût droit d'agir et de commander en souverain. Ubalde, seigneur italien, possédait la Sardaigne; il la tenait en fief de l'église romaine et il avait prêté au pape serment de fidélité. L'empereur s'empara de cette île, sous prétexte qu'elle avait autrefois fait partie de l'empire, s'en déclara roi, et fit épouser la fille

---

(1) Ce seigneur fit ses adieux à la France dans des vers qui nous sont restés et qui expriment à la fois la dévotion des chrétiens et l'esprit de chevalerie. Sa muse, en même temps pieuse et profane, déplorait les tourments de l'amour, les chagrins de l'absence, et célébrait la gloire des soldats de Jésus-Christ; pour se consoler d'avoir perdu la dame de ses pensées, il invoquait la vierge Marie *dame des cieux*.

Dame des ciex, grand roine poissanz
Au grand besoing me soiez secorrants,

et il finissait sa plainte par ce vers :

Quand dame perds, dame me soit aidanz.

(Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, t. III, pag. 538 et 650.)

d'Ubalde par son fils naturel Henz ou Henri. Grégoire IX réclama; mais l'empereur ne fit aucun cas de sa réclamation. Le pape, voyant alors que sa ruine était décidée, lança l'excommunication contre Frédéric et sollicita l'appui de Louis IX (1), qui resta neutre entre les deux partis.

Or, une ligue nouvelle venait de se former dans le secret le plus profond contre le roi. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, y figurait au premier rang. Isabelle, sa femme, veuve de Jean-sans-Terre et mère de Henri III, roi d'Angleterre, avait déterminé son fils à passer en France, lui promettant l'appui des rois de Castille et d'Aragon, du comte de Toulouse et de plusieurs autres seigneurs.

Louis, ne sachant rien de ce qui se tramait, alla tenir à Saumur une cour plénière, et se rendit ensuite à Poitiers pour installer dans ce fief son frère Alphonse. Après cette cérémonie, les vassaux du roi se retirèrent, et il n'eut plus avec lui que les officiers de sa maison, et ceux de la maison d'Alphonse. Lusignan, qui venait de faire hommage à ce dernier, fait alors cerner Poitiers par ses troupes. Le roi, conservant son sang-froid dans ce pressant danger, va presque seul trouver son ennemi, lui reproche sa trahison,

---

(1) Mathieu Paris cite une prétendue lettre que le pape aurait écrite au roi de France, et par laquelle il aurait déclaré que Frédéric était non-seulement excommunié, mais encore déchu de la dignité impériale, et que du consentement du collége des cardinaux la couronne avait été transportée à Robert, comte d'Artois. Mais plusieurs écrivains ecclésiastiques regardent cette lettre comme supposée, entre autres Sponde et Rainaldi. Sponde dit que le récit de Mathieu Paris est une pure rêverie d'une tête échauffée, et Rainaldi l'appelle une satire envenimée de cet écrivain ou de quelque autre qui l'aura interpolé. Ce qui fortifie l'opinion de ces deux auteurs, c'est le silence de Guillaume de Nangis, historien exact qui a recueilli avec beaucoup de soin une grande quantité de faits, et qui n'aurait pas manqué de rappeler une lettre de cette importance. Or, cet écrivain se borne à dire que Frédéric, s'étant révolté plus violemment que de coutume contre l'église de Rome, dressa des embûches à ceux qui se rendaient dans cette ville, et que l'évêque de Préneste fut envoyé par le pape en France pour demander des secours.

déconcerte un moment ses projets et retourne à Paris sans le moindre obstacle.

Alphonse, ayant reçu quelques renforts, somma Lusignan de venir renouveler son hommage. Ce comte parut devant lui, déclara hardiment qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur, sortit aussitôt et, s'élançant sur un cheval qu'il avait fait tenir tout prêt, il disparut.

Le roi fit alors déclarer ce comte rebelle, marcha contre lui et s'empara de plusieurs de ses places. La femme de Lusignan, ne sachant comment se venger, conçut l'affreux projet d'empoisonner Louis; mais ce complot fut découvert.

Cependant Henri III vint débarquer à Royan avec une armée anglaise. Le roi, qui désirait la paix, fit faire des propositions; mais on les rejeta; alors il poussa vivement la guerre, s'empara de tous les pays en deçà de la Charente, et résolut de prendre Taillebourg, place importante et très-forte qui commandait le fleuve, et à laquelle on arrivait par un port très-étroit. Le roi fit embarquer une partie de ses soldats pour aller attaquer les Anglais rangés sur l'autre rive, et lui-même, suivi de huit hommes d'armes, courut vers le pont, renversant tous les ennemis qui s'opposaient à son passage, et parvint jusqu'à l'autre extrémité. Entouré de tous côtés, il combattit avec un courage héroïque, et bientôt secouru par quelques chevaliers, il mit les Anglais en déroute. Henri III allait être pris lorsque son frère Richard vint demander un armistice qui lui fut accordé. Mais le lendemain, l'armée du roi s'étant avancée près de Saintes fut attaquée par l'ennemi qui, après un long et sanglant combat au milieu des vignes, s'enfuit dans le plus grand désordre.

Alors le comte de la Marche, voyant qu'il était perdu, envoya l'aîné de ses fils solliciter son pardon. Louis, toujours disposé à l'indulgence, consentit à donner la paix, à condition que ce seigneur rendrait au comte de Poitiers Saintes, Montreuil, Fontenay et quelques autres places.

Lusignan vint ratifier ce traité avec Isabelle et ses deux autres fils. Cette femme altière se jeta aux pieds du roi qui parut ignorer son crime (1).

Henri III se trouva dès lors dans un très-grand péril, et Louis aurait pu profiter de cette occasion pour chasser les Anglais de la France. Mais cette manière d'user de la victoire était contraire à ses principes ; d'ailleurs une maladie contagieuse consumait ses troupes, et lui-même en était attaqué, quoique peu dangereusement. Il accorda donc au roi d'Angleterre une trève de cinq ans. Ce prince n'osa s'embarquer dans les ports de Guyenne, parce que Pierre Mauclerc, devenu simple chevalier (2) et ennemi aussi acharné de l'Angleterre qu'il lui avait été autrefois dévoué, croisait sur les côtes. Il obtint la permission de traverser la France jusqu'à Calais, avec le reste de ses troupes auxquelles le roi fit prodiguer de généreux secours (3).

Une grande irruption de Tartares, déjà connus en Occident par leurs ravages en Asie, était venue quelque temps auparavant jeter l'épouvante en Europe. Un corps immense de ces peuples avait saccagé la Russie, la Pologne, la Hongrie, et se répandait (4) en Bohême pour pénétrer au cœur de l'Allemagne. La reine Blanche, en apprenant ces funestes nouvelles, courut baignée de pleurs auprès du roi

---

(1) PETITOT, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 75.

(2) Cet ancien comte de Bretagne avait cédé son fief à son fils Jean ; et depuis cette époque il ne s'appela plus que Pierre de Braine, chevalier.

(3) Voy PETITOT, p. 76.

(4) An 1241. Ce fut des immenses plaines de la Haute-Asie, des vastes contrées dont les Huns étaient sortis, que partirent les Mongols pour élever le plus grand empire du monde. Tchinghis ou Gengis-Khan, qui le fonda, était né vers 1163. Il soumit toutes les hordes entre le mur de la Chine et le Volga, et conquit cinq provinces de la Chine. Dans les soixante années qui suivirent sa mort, arrivée en 1227, ses successeurs soumirent presque toute l'Asie et une grande partie de l'Europe. Quant au corps d'armée dont il est question ci-dessus, et qui s'était avancé jusque dans la Bohême, il se retira en 1243 pour retourner en Russie.

son fils. « Que faire, » lui dit-elle, « et quel parti prendre « en une telle extrémité ? Que va devenir l'Église et qu'al- « lons-nous devenir nous-mêmes ? » — « Quel parti « prendre? » répondit Louis, « il faut chercher au ciel « notre consolation et notre force. Si les Tartares viennent, « nous les enverrons en enfer ou ils nous enverront au « paradis. » Et ces nobles paroles, d'un héroïsme tout chrétien, étant parvenues au public, rassurèrent tous les esprits.

L'empereur Frédéric, au lieu d'opposer ses armes aux progrès de l'invasion, et d'aller au secours de Bela, roi de Hongrie, n'avait point voulu abandonner ses entreprises contre les villes de Lombardie et contre le saint-siége. Il avait même fait enlever en mer et mettre en prison plusieurs prélats français qui se rendaient à Rome pour assister au concile que le pape avait indiqué. Louis avait aussitôt écrit pour réclamer leur élargissement, et fait entendre un langage ferme que l'empereur avait compris, et qui l'avait déterminé à renvoyer tous ces prélats (1).

Le 20 août 1241, Grégoire IX, âgé de près de cent ans, était mort à Rome au moment où il était bloqué par les troupes de l'empereur. Le cardinal Geoffroi, évêque de Sabine, ayant été élu pape au mois d'octobre, avait pris le nom de Célestin IV et fini sa carrière seize ou dix-huit jours après.

L'empereur, qui retenait deux cardinaux prisonniers, et qui craignait qu'un nouveau pape ne le gênât dans ses projets, empêchait de procéder à une autre élection, et le saint-siége resta vacant pendant dix-neuf mois.

Le 24 juin 1243, le cardinal Sinibald de Fiesque, natif

---

(1) Arnaud, évêque de Nîmes, mourut dans sa prison, ou du moins peu de temps après sa délivrance, à Avellino, dans la terre de Labour. Quant à Geoffroi, archevêque de Besançon, il avait été tué lors de l'attaque des vaisseaux qui portaient les prélats, et son corps avait été jeté à la mer.

de Gênes, fut unanimement élu dans la petite ville d'Anagni, et sacré cinq jours après, sous le nom d'Innocent IV. Ce pontife, qui s'était toujours montré partisan des voies de douceur et de modération, et qui, d'ailleurs, était l'ami de Frédéric (1), parvint à décider ce prince à terminer les différends qu'il avait avec le saint-siége. Des commissaires furent nommés, et par le traité qui fut fait (2), l'empereur s'obligea à rendre toutes les terres qui avaient appartenu au pape ou à ses alliés, à réparer les torts qu'il avait faits aux prélats, à délivrer tous les prisonniers, à permettre à tous ceux qui avaient tenu le parti du pape de rentrer dans leur patrie et dans leurs biens, à notifier dans tout le monde chrétien que ce n'était point par mépris qu'il n'avait point déféré à la sentence d'excommunication prononcée par Grégoire IX, mais parce qu'elle ne lui avait point été dénoncée, reconnaissant la plénitude de puissance du pape, quant au spirituel, sur tous les chrétiens, clercs et laïques, même sur les rois. Il promettait d'expier sa faute par des aumônes, des jeûnes et d'autres bonnes œuvres, et d'obéir en tout au pape, sauf le droit et l'honneur de l'empire et de ses autres états. Mais il viola bientôt tous ses engagements, et tendit des embûches au pape, qui, s'étant avancé jusqu'à Sutri et ayant appris que trois cents chevaliers devaient venir l'enlever de nuit, partit secrètement, s'embarqua pour Gênes, où il arriva sain et sauf, et profita d'un chapitre général qui allait se tenir à Cîteaux, où le roi devait se trouver, pour faire solliciter un asile en France. Il écrivit donc à l'abbé, en le priant de supplier le roi de prendre sa défense contre l'empereur, ajoutant qu'il espérait être reçu

---

(1) Comme on félicitait ce prince de l'élection du nouveau pontife : « Je ne ferai, » dit-il, « que perdre l'amitié d'un cardinal et m'attirer la haine d'un pape. » Mot qui explique clairement que les projets de ce prince se trouvaient en opposition avec les droits du saint-siége.

(2) Le 31 mars 1244.

dans le royaume comme on y avait reçu Alexandre III, persécuté par Frédéric I[er], et saint Thomas de Cantorbéry proscrit par Henri II.

Louis fut vivement touché de la position d'Innocent; mais la question ayant été soumise au conseil des barons, l'asile fut refusé.

Les rois d'Angleterre et d'Aragon, également sollicités, ayant fait le même refus, le pape vint à Lyon, ville qui relevait alors de l'empire, mais dont l'archevêque était seigneur temporel et depuis longtemps indépendant.

Louis, vers le même temps, fut atteint à Pontoise d'une maladie si grave, qu'on désespéra de sa vie. La consternation fut extrême à la cour et parmi le peuple. Dans toutes les églises on fit des aumônes, des prières et des processions. La reine Blanche pria Eudes Clément, abbé de Saint-Denis, de tirer des caveaux les corps des saints martyrs et de les exposer.

Le malade était tombé dans une léthargie profonde; on l'avait cru mort, et l'une des dames qui le gardaient avait voulu lui couvrir le visage; mais une autre s'y était opposée, disant qu'il respirait encore. Alors il revint à lui et fit entendre ces paroles : « La lumière de l'Orient s'est répandue « sur moi par la grâce du Seigneur, et m'a rappelé d'entre « les morts. » Il fit appeler aussitôt l'évêque de Paris, et le pria de lui donner la croix de pèlerin pour le voyage d'outre-mer. Sa mère et sa femme le suppliaient d'attendre au moins son rétablissement; mais il déclara qu'il ne prendrait aucune nourriture avant d'avoir reçu la croix; et l'évêque, fondant en larmes, ainsi que les deux reines, se rendit à ses vœux.

Le roi fixa son départ à deux ans et écrivit aux chrétiens de la Terre-Sainte pour les encourager, leur disant qu'il marcherait à leur secours avec de grandes forces.

Cependant, le pape avait convoqué à Lyon un concile

général qui fut solennellement ouvert, le 28 juin 1245, dans l'église cathédrale de Saint-Jean. Il s'y trouva les patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, le patriarche d'Aquilée, environ cent quarante archevêques et évêques d'Italie, de France, d'Espagne et des îles Britanniques, un grand nombre d'abbés, de supérieurs conventuels, et les généraux des deux ordres de saint Dominique et de saint François. On y vit aussi Baudouin, empereur de Constantinople; Bérenger, comte de Provence; Raymond, comte de Toulouse, les ambassadeurs de Frédéric, ainsi que ceux du roi de France et du roi d'Angleterre.

La grande affaire de ce concile qui occupa l'attention de l'Europe fut celle qui concernait l'empereur Frédéric. Ce prince, accusé d'hérésie, de sacrilége, de parjure et de félonie (1), fut défendu par Thadée de Suesse, un de ses envoyés, qui tenta vainement de le justifier, et obtint cependant un délai pour que son maître eût le temps de

---

(1) Le pape prouvait l'*hérésie* par le mépris des censures, par sa liaison avec les Sarrasins, par son alliance avec Vatace, empereur schismatique; le *sacrilége*, par la prise des légats et des autres prélats qui se rendaient à Rome pour assister à un concile; le *parjure*, par les contraventions à la paix faite avec l'Église et par la violation de ses serments; la *félonie*, par la vexation des sujets de l'église romaine, par la guerre contre le chef de l'Église même auquel Frédéric devait fidélité en qualité de feudataire.

Je dois faire remarquer, sur ce dernier chef d'accusation, que l'on croyait que, depuis le x[e] siècle, c'est-à-dire depuis l'établissement de l'empire en Allemagne, les empereurs étaient soumis pour le temporel aux pontifes romains; ce qui faisait dire que l'empereur était l'homme du pape, que le pape pouvait lui ôter l'empire, puisqu'il le lui avait donné; et que si la personne élue pour la couronne impériale s'en rendait indigne, le pape pouvait la rejeter. Les Français eux-mêmes, pendant le différend de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII, avouaient que le pape déposait l'empereur, parce que l'empire était un fief donné par le pape; et quand on proposait l'exemple de Frédéric II, déposé par Innocent IV, ils disaient que cela s'était fait parce que le pape était seigneur temporel de l'empereur, qui non-seulement avait besoin d'être élu pour posséder l'empire, mais encore d'être *confirmé* par le pape et de recevoir de lui la couronne.

venir. Mais Frédéric ayant répondu avec hauteur qu'il ne comparaîtrait point, la discussion fut reprise et porta sur les cruautés exercées par son ordre contre les prélats qui allaient à Rome sous le pontificat de Grégoire IX. Thadée voulut encore le disculper. « Mon maître, » dit-il, « a reconnu « les excès auxquels ses gens s'étaient portés, et il en a été « vivement affligé. Si les innocents ont été confondus avec les « autres, on doit l'attribuer au hasard d'une attaque brusque « et inopinée, et non à un dessein prémédité. » — « Pour- « quoi donc, » répliqua le pape, « a-t-il persisté à les dé- « tenir dans les fers? Pourquoi a-t-il aggravé leur calamité « par une continuation de maux qu'on ne peut attribuer « qu'à une volonté pleine et iniquement obstinée à ne point « entendre de réclamation? » Et il ajouta qu'il n'y avait que trop de raisons pour prononcer la déposition. Thadée, ne sachant comment éloigner le coup qui menaçait Frédéric, déclara qu'il en appelait à un concile plus général. Mais Innocent répondit « que le concile, tel qu'il était, n'exigeait « rien de plus pour avoir la prérogative d'une généralité complète, et qu'il l'avait suffisamment par l'assistance des patriarches, des archevêques, des évêques, des seigneurs, des princes ou de leurs agents, tous réunis des divers pays du monde chrétien; que ceux qui étaient absents avaient été empêchés de venir par les embûches de l'empereur; qu'une telle fraude ne pouvait lui profiter; qu'il fallait donc passer outre et prononcer le jugement (1). »

---

(1) Avant de prononcer cette sentence, le pape ordonna, avec l'approbation du concile, que désormais on célébrerait l'octave de la Nativité de la sainte Vierge; puis il fit lire dix-sept articles de réglements dont la plupart regardent la procédure judiciaire; le treizième concernait les dettes des églises, et avait pour but d'empêcher qu'on n'en contractât de nouvelles; les quatre derniers étaient relatifs soit aux secours à fournir à l'empereur de Constantinople, soit à la croisade pour la Terre-Sainte, soit aux mesures de défense contre les Tartares. Ceci se passa le 17 juillet,

En conséquence, après en avoir délibéré avec les cardinaux et le concile, le pape déclara Frédéric indigne du royaume et de l'empire, et déchu de tout honneur et dignité; déchargea pour toujours ses sujets du serment de fidélité; défendit, sous peine d'anathème, de lui obéir ou de lui donner aide ou conseil, accorda pleine liberté pour l'élection d'un autre chef, et se réserva le droit de pourvoir lui-même au royaume de Sicile.

Pendant la lecture de cette sentence, le pape et tous les prélats tenaient chacun un cierge allumé; les assistants étaient saisis de crainte; les envoyés de l'empereur frappaient leur poitrine en gémissant amèrement, et Thadée répétait ces lugubres paroles : « Le voici, ce jour de colère. » *Dies iræ, dies illa.*

Frédéric était à Turin lorsqu'il apprit cette nouvelle. Transporté de fureur et de haine, il se fit aussitôt apporter sa couronne, et l'ayant posée fièrement sur sa tête, il s'écria : « La voilà cette couronne que l'on prétend m'enlever, « je la possède encore et je ne la perdrai point sans qu'il « y ait bien du sang répandu. »

Mais après ce premier élan d'une aveugle colère, il crut devoir s'adresser à Louis et le prier d'être médiateur, promettant d'accepter la paix à quelque prix que ce fût. Le roi eut à ce sujet deux conférences avec Innocent, dans l'abbaye de Cluny; l'une vers la fin de novembre, et l'autre au mois d'avril suivant (1).

---

jour marqué pour la troisième session; l'acte de déposition eut lieu le même jour.

(1) An 1246.

Cette même année, Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne, tint un concile à Béziers avec huit évêques, ses suffragants, et les abbés de la province. On y publia quarante-six articles de règlements sur les hérétiques et sur divers points de discipline. On y donna ensuite aux inquisiteurs un règlement en trente-sept articles, conformes à ceux qui avaient été donnés par le concile tenu à Narbonne en 1135, et qui furent

Frédéric offrait d'aller à la Terre-Sainte et même d'y passer le reste de ses jours, pourvu que le pape lui donnât l'absolution et couronnât son fils Conrad. Louis pressait Innocent d'accueillir ces propositions. « Ah! combien de « fois, répondit le pontife, l'infidèle m'a tenu le même « langage, en le confirmant par serment; ses infidélités « n'en ont été que plus énormes. Mon fils, mon très-cher « fils, seigneur roi des Français, faites attention que mon « intérêt n'est pas le seul qui soit engagé dans cette affaire « et que je dois pourvoir à celui de toute la chrétienté. « Le concile général, qui attendait l'empereur pour le « réconcilier, représentait l'Église universelle. Qu'allè- « guera-t-il pour s'excuser de ne s'être point rendu à ses « invitations? Il a couvert de honte tous ceux qui répon- « daient pour lui; il nous a tous trompés sur la foi des « paroles les plus saintement jurées; il nous a mis dans « une impuissance absolue de le croire désormais en rien. » Cependant le roi insista encore; mais le pape demeura inflexible et tout espoir de paix s'évanouit.

Dès lors les affaires de Frédéric déclinèrent, surtout en Allemagne, où son fils Conrad commandait. Les électeurs ecclésiastiques s'assemblèrent à Wurtzbourg et donnèrent l'empire à Henri, landgrave de Thuringe, qui d'abord remporta une victoire sur Conrad, mais qui bientôt après fut vaincu à son tour et mourut. Guillaume, comte de Hollande, âgé de vingt ans, lui fut substitué : il se montra digne de sa nouvelle fortune et se maintint longtemps contre les efforts de Conrad et de Frédéric. En l'année 1249, ce dernier, toujours malheureux, fut attaqué dans la Pouille d'une maladie grave; un de ses confidents les plus intimes fut accusé d'avoir corrompu le médecin pour servir

---

les fondements de la procédure observée depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

les projets ambitieux de Mainfroy, fils naturel de Frédéric, qui voulait s'emparer du royaume de Naples. Le médecin, convaincu d'avoir essayé d'empoisonner l'empereur, fut pendu, et l'instigateur du crime, après avoir eu les yeux brûlés, fut promené dans plusieurs villes et jeté dans une prison où il se donna la mort. Toutes les espèces d'infortunes semblèrent se réunir pour accabler Frédéric pendant cette année qui précéda celle de sa mort. Henz, l'un de ses fils, auquel il avait donné la Sardaigne, mourut après avoir été fait prisonnier par les Bolonais; un autre, dont le nom n'est point connu, fut tué dans le royaume de Naples; et Mainfroy, le seul de ses enfants naturels qui lui restât, celui qu'il chérissait le plus, le trahissait. Le malheur parut avoir aigri son caractère; il accabla d'impôts les peuples de la Pouille, où il était retiré, condamna aux galères ceux qui ne pouvaient les payer et se fit détester. Livré aux sentiments les plus violents et les plus exaltés, il tomba de nouveau malade à Florenzola. On dit qu'au moment où il semblait hors de danger, Mainfroy l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage (1). Ainsi mourut, le 13 décembre 1250, à l'âge de cinquante-sept ans, ce prince tant de fois parjure et qui ne dut ses malheurs qu'à son impiété.

Cependant le roi de France, ayant terminé ses préparatifs pour la croisade et conféré la régence à sa mère, s'était embarqué dans le port d'Aigues-Mortes en Languedoc, le

---

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 87 et suiv. Cet écrivain ajoute que Frédéric possédait le grec, le latin et presque toutes les langues vivantes; qu'une traduction latine des œuvres d'Aristote, faite sur des manuscrits grecs et arabes, parut sous ses auspices; que les lettres lui doivent une partie des progrès qu'elles firent dans ce temps, et que les universités de Vienne et de Naples le regardent comme leur fondateur; mais que tant de qualités, qui le rendaient digne de régner, furent ternies par une ambition insatiable et par une fausseté qui dégradait son caractère.

25 août 1248 (1). Il emmenait avec lui la reine Marguerite, sa femme, Charles, duc d'Anjou, et Robert, comte d'Artois, ses frères, un grand nombre de seigneurs, de chevaliers et d'hommes d'armes formant une armée considérable. D'autres seigneurs partirent peu de temps après pour aller rejoindre Louis en Chypre. De ce nombre fut Jean, sire de Joinville, qui raconte de la manière suivante, dans le langage naïf du temps, l'histoire de son départ.

« Et avant mon partement je mandai mais hommes et « subgetz de Joinville qui vindrent par devers moy la vigille « de Pasques mesmes qui fut le jour que naquit Jehan mon « fils seigneur d'Ancarville. Je fus toute la sepmaine à faire « festes et banquetz avecques mon frère de Vauquelour, et « tous les riches homs du pays qui là estoient, et disoient

---

(1) La reine avait vivement sollicité son fils de rester dans son royaume et d'envoyer en Palestine un grand nombre de troupes avec de bons capitaines : « L'état où vous étiez lorsque vous avez fait vœu de vous croi- « ser est pour vous, » lui disait-elle, « une excuse suffisante ; et le pape, « s'il le faut, vous dispensera de ce vœu. » Louis, après un moment de réflexion, répondit : « Vous croyez donc qu'au moment de mon engage- « ment je n'étais point assez maître de moi ; eh bien ! j'acquiesce à vos « désirs. » Et, détachant sa croix, il la remit entre les mains de l'évêque de Paris. La reine et les assistants étaient transportés de joie ; mais aussitôt il poursuivit ainsi : « Maintenant, vous n'en doutez point, je ne suis « ni dans le délire, ni malade ; je vous redemande la croix ; et Dieu m'est « témoin que je ne prendrai point de nourriture que vous ne me l'ayez « rendue. » On la lui rendit en effet, et l'on ne chercha plus à combattre sa résolution.

Deux ans avant le départ de Louis, son jeune frère Charles épousa Béatrix, quatrième fille de Raymond Bérenger, comte de Provence. L'aînée, Marguerite, était unie au roi. Les deux suivantes, mariées, l'une au roi d'Angleterre et l'autre à Richard, frère de ce prince, avaient reçu leur dot en argent. Béatrix, avant son mariage, avait été déclarée par son père héritière de son comté. Louis reçut l'hommage de son frère comme comte de Provence, et lui donna en même temps l'Anjou et le Maine. Tel fut, dit Petitot, le commencement de cette maison d'Anjou qui posséda longtemps le royaume de Naples au milieu des plus horribles désastres. Ainsi, par ce mariage, la Provence, qui avait été usurpée sur la couronne après la mort de Louis-le-Bègue et en avait été toujours séparée depuis, rentra dans la maison royale plus de trois siècles après cette séparation.

« après que nous avions beu et mangé chanzons les ungs « après les autres, et demenoit grand joie chacun de sa « part. Et quant ce vint le vendredy, je leur dis : « *Sei-* « *gneurs, saichez que je m'en vois oultre-mer; je ne sçai si* « *je reviendray jamés, ou non. Pourtant s'il y a nul à qui* « *j'ai jamais fait aucun tort et qui vueille plaindre de moy,* « *se tire avant; car je le veulx amender, ainsi que j'ay de* « *coustume de faire à ceulx qui se plaignent de moy, ne de* « *mes gens*... Et le faisoie pour ce que je ne vouloie emporter « ung seul denier à tort. Et pour faire mon cas je engaigé « à mes amys grant quantité de ma terre, tant qu'il ne me « demoura point plus hault de douze cens livres de terre « de rente ; car madame ma mère vivoit encore, qui tenoit « la plus part de mes choses en douaire. Je partis moy « dixisme des chevaliers avecques trois banieres...

« Quant je fu prest de partir, et tout ainsi que je vou- « loie mouvoir, Jehan, sire d'Apremont, et le comte de « Salebruche envoierent par devers moy savoir si je vou- « loie que nous allissions ensemble et qu'ils estoient tout « prestz eulx dixismes de chevaliers. Ce que très-voulen- « tiers je consenty, et feismes lever une nef (1) à Marseille « qui nous porta et conduisit tous ensemble harnois et che- « vaulx...

« Et quant je voulu partir et me mettre à la voye, je « envoyé quérir l'abbé de Cheminon, qui pour lors estoit « tenu le plus preudomme qui fust en toute l'ordre blanche « pour me réconcilier à lui. Et me bailla et ceignit mon « escherpe et me mist mon bourdon à la main. Et tantost je « m'en pars de Joinville, sans que je rentrasse onques « puis ou chastel, jusques au retour du veage d'oultre mer. « Et m'en allay premier à de saint veages qui étaient

(1) Un vaisseau.

« illeques (1); c'est à savoir à Bleicourt en pèlerinage, à « Saint-Urban, et ès autres lieux qui étaient près de Jon- « ville, tout à pié, deschaux et en lange. Et ainsi que je « allais de Bleicourt à Saint-Urban, qu'il me fallait passer « auprès du chastel de Jonville, je n'ozé onques tourner la « face devers Jonville, de paeur d'avoir trop grand regret « que le cueur me attendrist de ce que je laissais mes « deux enfants et mon bel chastel de Jonville, que j'a- « voys fort au cueur; mais subit tiré oultre avec le « comte de Salebruche, mon compaignon, et nos gens « et chevaliers ; et alasmes disner à la Fontaine-l'Ar- « cevesque devant Dongeux... Et quand nous fusmes à « Lion, nous entrasmes en ce point en la rivière du Rosne « pour aller en Arles-le-Blanc. Et ay bien souvenance que « dessus le Rosne à la rive, nous trouvasmes ung chasteau « qu'on appelait la Roche-Gluy, lequel chasteau le roy avait « fait abattre pour ce que le sire du chasteau, qu'on appel- « loit Rogier, avait grand bruit de mauvais renom, de des- « trousser et piller tous les marchands et pellerins qui là « passaient.

« Nous entrasmes au mois d'aoust celui an en la nef à la « roche de Marseille, et fut ouverte la porte de la nef pour « faire entrer nos chevaulx, ceux que devions mener oultre- « mer. Et quant tous furent entrez, la porte fut reclouse et « estouppée, ainsi comme l'on vouldroit faire un tonnel de « vin, pour ce que quant la nef est en la grant mer, toute « la porte est en eauë. Et tantost le maître de la nau s'és- « cria à ses gens qui estoient au bec (2) de la nef : *Est « vostre besongne preste ? Sommes-nous à point?* et ils dirent « que oy vraiement. Et quant les prebstres et clercs furent « entrez, il les fit tous monter au chasteau de la nef et leur

(1) Là; dans ce lieu.

(2) A la proue du vaisseau.

« fit chanter ou nom de Dieu qui nous voulsist bien tous con-
« duire. Et tous à haulte voix commencèrent à chanter ce bel « igne, *Veni, Creator spiritus,* tout de bout en bout. Et en « chantant, les mariniers firent voile de par Dieu. Et incon- « tinent le vent s'entonne en la voille, et tantost nous fist « perdre la terre de veuë, si que nous ne vismes plus que « ciel et mer et chacun jour nous nous éloignasmes du lieu « dont nous étions partiz. Et par ce veulx-je bien dire que « icelui est bien fol qui scent avoir aucune chose de l'au- « trui, et quelque péché mortel en son ame et se boute en « un tel dangier (1); car si l'on s'endort au soir l'on ne « sait si on se trouvera au matin au sous de la mer.... »

« Quand fusmes arrivés en Chippre, le bon roy saint « Loys estoit jà là, qui avait fait faire provisions de vivres « à grant abondance (2). »

---

(1) Quelle différence entre cette sublime et touchante pensée chrétienne et la pensée d'Horace :

Illi robur et æs triplex
Circa pectus erat, qui fragilem truci
Commisit pelago ratem.
(Ode III.)

(2) Joinville raconte qu'on avait fait dans les champs des monceaux de blé si considérables, qu'ils ressemblaient à des montagnes; que la pluie en ayant fait germer la superficie, on ne voyait qu'une herbe verdoyante; mais que lorsqu'on abattit cette croûte avec l'herbe, on trouva le blé qui était dessous aussi beau et aussi frais que si on venait de le battre. Je ne pense pas qu'on puisse induire de là qu'on fût dans l'usage, en Chypre, de conserver le blé de cette manière. On doit penser que l'on ne laissa ces immenses monceaux de blé exposés en pleine campagne, que parce qu'on n'avait point d'assez vastes magasins pour les enfermer, et parce que d'ailleurs ils devaient être bientôt embarqués. Chez les Romains, on employait divers moyens pour conserver le blé; Varron (lib. I, cap. v) assure qu'en le serrant avec les épis dans des fosses creusées sous terre, où on l'environnait de paille pour le préserver de l'humidité, et en fermant ensuite l'entrée de ces caveaux avec grand soin, afin que l'air ne pût y pénétrer, le blé pouvait se conserver ainsi pendant cinquante ans. Un mode à peu près semblable est employé par les Arabes, qui enfouissent le blé dans les *silos*.

La disette, qui se fait si vivement sentir au moment où j'écris (4 juin

La flotte quitta cette île au mois de mai 1249, se dirigeant vers l'Égypte, et fut battue par une violente tempête

---

1847), et qui dure depuis huit mois, préoccupe assez les esprits pour que j'aie cru devoir, dans un intérêt public, rappeler ici ce que j'ai dit dans mon *Dictionnaire de droit* (V° *Grains*).

Dans tous les temps, les gouvernements ont pris des mesures pour l'importation et l'exportation des grains, et donné une attention particulière à ce commerce, afin d'assurer la subsistance de la population et de ne pas l'exposer à la disette.

Chez les Athéniens, il était défendu de laisser sortir du blé, et ceux qui allaient en chercher au loin ne pouvaient, sous des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville. Comme l'Attique en produisait peu, moins à raison de la nature du sol qu'à cause de la paresse des habitants, qui s'occupaient à tort et à travers des affaires publiques, il fallait aller s'approvisionner en Egypte, en Sicile, ou bien à Panticapée et à Théodosie, villes de la Chersonèse taurique, qui, à elles seules, fournissaient tous les ans aux Athéniens quatre cent mille médimnes de blé (*).

Il en était de même chez les Romains; ce peuple se nourrissait des blés de toute la terre. Il les tira d'abord de la Sicile et de la Sardaigne, puis de l'Afrique, de l'Égypte, de l'Espagne et de la Gaule. Chaque année, des flottes nombreuses partaient de ces divers pays pour aller porter la nourriture aux maîtres de l'univers, et quand la récolte manquait dans une de ces provinces, l'autre y suppléait. L'Égypte seule, lorsqu'elle eut été réduite en province romaine par Auguste, en expédiait régulièrement tous les ans à Rome vingt millions de boisseaux (**). Aussi l'approvisionnement était-il en général si abondant, que l'administration de l'*annone* (***) le vendait à très-bas prix aux citoyens.

Cependant Rome se vit, sous le règne d'Auguste, exposée à mourir de faim. Il ne restait plus de blé que pour trois jours. Cet empereur en fut si alarmé, qu'il avait résolu de s'empoisonner si les flottes qu'on attendait n'arrivaient pas avant l'expiration de ce temps. Fort heureusement elles arrivèrent, et le salut du peuple romain, qui tenait au caprice des vents et des flots, fut attribué à la fortune de l'empereur. Plus tard, pour ne pas s'exposer à un pareil danger, on entassa dans les greniers publics une

(*) Le médimne contenait six boisseaux, et se vendait du temps de Démosthène cinq drachmes, 2 fr. 50 c. de notre monnaie.

(**) Le boisseau romain pesait un peu plus de sept kilogrammes. Pline parle de distributions faites au prix de un *as* (1 sou) le *modius* (le boisseau). Dans le VIe siècle de la fondation de Rome, on trouve quatre distributions à deux *as* et à quatre *as*.

(***) On appelait ainsi l'administration chargée de l'approvisionnement de Rome. Le préfet de l'*annone* prenait rang après les consuls, tant ses fonctions étaient honorées. Le gouvernement vendait le blé au peuple à un prix très-bas. Dans la suite, on fit des distributions gratuites. Sempronius Gracchus fut le premier qui proposa de donner à chaque pauvre plébéien, aux frais du trésor, un *modius* de froment par mois. Ce qui prouve combien étaient nombreux les indigents, c'est la réforme que fit Auguste en n'admettant à cette distribution que deux cent mille individus.

qui dispersa beaucoup de vaisseaux. Le quatrième jour, les mariniers qui se trouvaient sur le tillac se mirent à crier : *Terre! terre!* et le pilote, ayant reconnu la côte, s'écria aussitôt : *Nous n'avons qu'à nous recommander à Dieu; nous voilà devant Damiette.* Tous les regards se portent vers le rivage, et chacun dispose ses armes pour être prêt au combat.

Louis IX fait appeler près de lui ses barons et tient conseil avec eux. Quelques-uns étaient d'avis de n'opérer la descente que lorsque les vaisseaux écartés par les vents auraient rejoint la flotte. Mais le roi, craignant que ce délai ne refroidît l'ardeur des troupes et ne ranimât le courage des Sarrasins, que l'on voyait rangés en bataille sur le bord de la mer, déclara qu'il fallait attaquer au plus tôt; et la plupart des seigneurs s'étant rangés à cet avis, on décida que la descente aurait lieu le lendemain.

On fit bonne garde toute la nuit, et dès le point du jour la flotte s'avança vers la côte. Aussitôt qu'on fut à portée de l'arc, il partit des deux côtés une grêle de traits. Louis se jette à la mer couvert de son armure, et l'épée à la main; toute l'armée imite son exemple et marche sur les Sarrasins. Ceux-ci s'élancent sur les croisés, qui, appuyant leur lance à terre et présentant la pointe aux cavaliers ennemis, arrêtent leur charge et donnent ainsi le temps aux autres

---

quantité de blé si considérable, que lorsque l'empereur Septime-Sévère mourut, il y en avait à Rome pour sept ans, en dépensant par jour soixante-quinze mille huit cents boisseaux, c'est-à-dire pour nourrir six cent mille habitants.

Lorsque le siége de l'empire eut été transféré à Constantinople, on eut recours à la même prévoyance pour assurer la nourriture de son immense population. L'empereur Constantin y faisait distribuer quatre-vingt mille boisseaux de blé par jour, ce qui indiquait une population de six cent quarante mille habitants.

Ces exemples démontrent qu'il serait facile d'assurer l'alimentation de la France, et d'obvier à la disette au moyen d'un vaste système de réserves.

troupes de la flotte de venir se placer à leur rang de bataille.

Bientôt, sur toute la ligne, le combat se trouve engagé, et les Sarrasins, battus et culbutés après une vive résistance, abandonnent leur camp, se retirent vers Damiette, y mettent le feu et continuent à fuir dans le plus grand désordre. Le lendemain, l'armée entre dans cette ville, arrête l'incendie, et l'on chante un *Te Deum* pour remercier Dieu de ce brillant succès.

Comme on touchait au moment où le Nil commence à s'élever, Louis IX crut devoir passer l'été à Damiette; mais cette résolution, quoique dictée par la prudence, n'en eut pas moins un effet désastreux; l'inaction de l'armée énerva son courage, amena l'indiscipline, la débauche et les plus affreux désordres.

Le comte de Poitiers, l'un des frères du roi, étant arrivé vers la fin d'octobre avec un renfort considérable, et la saison étant devenue favorable pour la guerre, on tint un grand conseil pour en régler les opérations. Les plus sages étaient d'avis de marcher sur Alexandrie; mais le comte d'Artois, prince bouillant et téméraire, insista vivement pour qu'on allât attaquer le Caire, et malheureusement cette opinion prévalut.

Les préparatifs étant faits pour cette expédition, l'armée se met en marche et se trouve arrêtée par un canal large et profond qu'il fallait traverser pour atteindre Mansourah; de grands travaux sont faits pour construire une digue; mais l'ennemi, campé sur l'autre bord, s'oppose vivement à leur exécution. Les croisés, depuis un mois, faisaient d'inutiles efforts, et commençaient à désespérer du succès de leur entreprise, lorsqu'un Arabe bédouin vient leur montrer un gué moyennant une forte somme.

Louis et les princes ses frères partent avec la cavalerie au milieu de la nuit, laissant le duc de Bourgogne à la garde du camp avec l'infanterie. Le comte d'Artois veut passer le

premier; le roi s'y oppose d'abord et cède enfin à ses instances, après avoir reçu sa promesse formelle qu'il attendrait, avant d'attaquer, que tout le monde l'eût rejoint. Mais dès que ce prince est parvenu sur l'autre rive, il voit fuir devant lui un corps de Sarrasins, et, s'élançant aussitôt dans la plaine avec son avant-garde, il parvient jusque dans leur camp.

Fakreddin, le chef de l'armée musulmane, était alors au bain, et, selon la coutume des Orientaux, se faisait peindre la barbe. Il monte aussitôt à cheval presque nu, cherche en vain à rallier ses troupes, tombe percé de coups, et le comte d'Artois reste maître du camp (1). Enivré par ce succès, il veut aussitôt marcher sur Mansourah, n'écoute aucunes représentations, entraîne les chevaliers, et partant tous ensemble au galop des chevaux, ils pénètrent dans cette ville et commencent à piller.

Cependant les Sarrasins, ayant fini par s'apercevoir du petit nombre des assaillants, se rallient à la voix de Bibars Bondocdar (2), simple soldat qu'ils venaient de placer à leur tête, s'emparent des postes de la ville, se précipitent sur les Français, dispersés de tous côtés. On se bat à outrance dans les rues, dans les maisons, et le comte d'Artois est tué après avoir fait des prodiges de valeur.

Les croisés n'apprennent que fort tard que l'avant-garde est enfermée dans Mansourah; à mesure qu'ils arrivent au delà du canal, sans attendre ceux qui les suivent, ils volent vers cette ville, située à peu de lieues de là, et se trouvent coupés par les Sarrasins, dont la campagne était couverte.

---

(1) C'était le jour du mardi-gras de l'an 1250.

(2) C'est le même qui, plus tard, se rendit si redoutable aux chrétiens lorsqu'il eut réuni l'Égypte et la Syrie sous sa puissance; il avait conservé le nom de Bondocdar, du nom de son ancien maître, ainsi appelé parce qu'il était le *bondocdar* ou général des arbalétriers sous le règne de Malek-Saleh. (Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 168.)

Le roi, qui surveillait et pressait le passage du canal, se met à la tête des escadrons et voit d'une hauteur les Français enveloppés et luttant héroïquement contre des masses d'ennemis. Les chevaliers qui marchaient avec lui s'élancent de leurs rangs et vont, bride-abattue, se jeter dans la mêlée; chacun court au hasard contre les Sarrasins. Le roi, ne pouvant plus faire entendre ses ordres, se précipite au plus fort du combat.

Les croisés avaient partout l'avantage, lorsque Bibars Bondocdar arrive de Mansourah avec toutes ses forces et se dirige vers le canal pour envelopper l'armée.

Louis, voyant ce mouvement, ordonne alors de revenir en arrière afin de se trouver en communication avec l'infanterie, campée sur l'autre rive.

Mais on vient annoncer dans le même moment que les comtes de Poitiers et de Flandre, qui s'étaient avancés dans la plaine, allaient être écrasés si l'on ne se hâtait de leur porter secours. A cette nouvelle, une foule de chevaliers se reporte en avant et se replie bientôt dans le plus grand désordre; ce brusque mouvement entraîne d'autres escadrons qui fuient vers le canal. Le roi, dans ce pressant danger, s'efforce vainement de rallier ses troupes; on ne suit pas ses ordres, on n'entend pas sa voix, et, voyant que tout est perdu, il se jette tête baissée dans les rangs ennemis, renversant et tuant sur son passage tous ceux qui s'offrent à ses coups. « Et soiez certains, » dit Joinville, « que le bon roy fist cette journée des plus grans faiz « d'armes que jamais j'aye veu faire en toutes les batailles « où je fu oncq. Et dit-on que, si n'eust été sa personne, « en cette journée nous eussions esté tous perduz et des- « truitz. Mais je croy que la vertu et puissance qu'il avoit « luy doubla lors de moitié par la puissance de Dieu; car il « se boutait au milieu là où il veoit ses gens en destresse, « et donnoit de masses et d'espée de grands coups à mer-

« veille. Et me conterent ung jour le sire de Courcenay et « messire Jéhan de Salenay, que six Turcs vindrent au « roy celui jour et le prindrent par le frein de son cheval et « l'emmenoient à force. Mais le vertueux prince s'évertuë « de tout son pouvoir, et de si grant courage frappoit sur ces « six Turcs, que lui seul se délivra. Et ainsi que plusieurs « virent qu'il faisoit tels faits d'armes, et qu'il se déffen- « doit si vaillamment, prindrent courage en eulx, et haban- « donnerent le passage qu'ilz gardoient et allerent secourir « le roy. »

L'audace et la valeur du roi raniment les croisés, et l'armée musulmane est repoussée sur tous les points.

A l'entrée de la nuit, le prieur de l'hôpital de Rosnay, ayant traversé le canal, vint baiser la main du roi et lui demanda s'il avait des nouvelles du comte d'Artois. « Ce « que je sais, répondit Louis, c'est qu'il est maintenant « en paradis. » Le prieur, pour le consoler, se mit alors à lui parler de la victoire qu'on venait de remporter. « Il « faut, répliqua le roi, adorer le Seigneur ; et lors lui « commencent a cheoir grosses larmes des yeulx à force, « dont maints grans personnages qui virent ce furent « moult oppressez d'angoesse et de compassion de la pitié « qu'ilz avaient de le veoir ainsi pleurer, et en louant le « nom de Dieu de ce qu'il lui faisait endurer. »

Trois jours après (1), les Sarrasins se présentèrent en bataille et vinrent attaquer d'abord le corps du duc d'Anjou qui se trouvait placé à la tête du camp. Leur infanterie marchait en avant, lançant le feu grégeois. Ce feu s'attachait aux caparaçons des chevaux, aux vêtements des soldats ; ceux-ci, atteints par les flammes qu'ils ne pouvaient éteindre, couraient çà et là, poussant des cris affreux ; tandis que les chevaux se cabrant, s'emportant, culbutaient

---

(1) Le premier vendredi de carême.

et disloquaient les rangs. A l'aide de ce désordre, la cavalerie ennemie s'ouvrait un passage, dispersait ceux qui combattaient encore et pénétrait dans les retranchements (1). Le duc d'Anjou, accablé par le nombre, mais résistant toujours, fait demander de prompts secours. Le roi court aussitôt pour dégager son frère, s'élance l'épée au poing au milieu des rangs turcs, n'est arrêté ni par le feu grégeois, ni par les traits qu'on lance contre lui, et porte de tous côtés de si terribles coups qu'il épouvante l'ennemi et parvient à le culbuter.

L'attaque sur les autres points était aussi furieuse; mais les chrétiens se défendaient avec tant de vigueur, et faisaient éprouver aux assaillants de telles pertes, qu'enfin ceux-ci se retirèrent en désordre, laissant le champ de bataille encombré de leurs morts.

Cette victoire avait épuisé les croisés, tandis que les infidèles recevaient tous les jours des renforts considérables; on ne pouvait donc plus penser à marcher sur le Caire, et la prudence semblait exiger qu'on retournât à Damiette. Mais ce dernier parti ne fut point adopté, parce qu'on jugea qu'il serait honteux de paraître fuir devant l'ennemi; on résolut donc de rester.

Le soudan Almoadam, attendu par les Sarrasins, arriva bientôt avec de grandes forces et commença par intercepter les communications de l'armée chrétienne avec la ville de Damiette d'où elle tirait ses subsistances. Les croisés se virent ainsi livrés aux horreurs de la faim; d'un autre côté la multitude des cadavres qu'on avait jetés dans le canal, se trouvant arrêtée par le pont de bateaux qu'on y avait établi, répandit dans le camp la plus horrible infection. Le scorbut, les fièvres malignes, la dyssenterie exercèrent de grands ravages. La plupart des croisés en

---

(1) Michaud, t. IV, p. 184.

furent atteints, et il en périssait tous les jours un nombre considérable. Dans cette cruelle épreuve, le roi montrait cette constance et cette grandeur d'âme qu'on ne peut rencontrer que dans un héros chrétien. Un de ses serviteurs, se trouvant à l'extrémité, dit au prêtre qui l'assistait : « J'attends mon saint maître, et je ne mourrai point que je « n'aie eu le bonheur de le voir. » Louis, ayant appris le vœu du moribond, se rendit aussitôt près de lui, et ce fidèle serviteur mourut paisiblement en revoyant son maître (1).

Bientôt le roi fut lui-même atteint de la maladie contagieuse. Alors on fit demander une trêve au soudan qui consentit à rendre Jérusalem, pourvu qu'on rendît Damiette. Ces conditions furent acceptées ; mais lorsqu'il fut question de livrer des otages, Almoadam exigea que le roi de France se remît dans ses mains pour garant du traité. A cette proposition, Geoffroy de Sergines, l'un des plus braves officiers, déclara qu'ils préféraient tous être tués jusqu'au dernier, plutôt que de *bailler leur roi en gage* (2). Louis voulait se sacrifier pour sauver l'armée ; l'armée voulait se sacrifier pour lui. Le traité ne fut donc pas conclu, et l'on ne songea plus qu'à gagner Damiette.

Le roi fit embarquer les femmes, les enfants, les malades, avec une bonne escorte et se mit à l'arrière-garde, n'ayant à ses côtés que Geoffroy de Sergines. On le suppliait de s'embarquer avec le légat. « Je ne puis, répondit-« il, me résoudre à quitter tant de chevaliers qui ont « exposé leur vie pour le service de Dieu et pour le mien. « Je veux ou les ramener avec moi ou mourir prisonnier « avec eux. »

---

(1) Joinville raconte que se trouvant malade lui-même, et entendant la messe de son lit, il fut obligé de se lever pour soutenir le prêtre qui était près de s'évanouir ; « qu'ainsi soutenu, le chapelain *acheva de célébrer la messe, et oncques puis ne chanta et mourut.* »

(2) Joinville, *Hist. de saint Louis.*

La retraite commença, et les Sarrasins n'en furent que plus animés à harceler les chrétiens. Sergines presque seul défendait le roi, qui était toujours au poste le plus périlleux. Louis arriva presque mourant, dans la petite ville de Casel, et n'eut pour le servir dans la maison abandonnée où il alla loger, qu'une bourgeoise de Paris qui avait suivi l'armée.

Les Sarrasins, arrivant bientôt avec toutes les forces, attaquèrent Casel. Gaucher de Châtillon, chevalier des plus intrépides, défendit seul pendant longtemps l'entrée de la rue où se trouvait le roi ; mais à la fin, épuisé de fatigue, accablé par le nombre et couvert de traits, il tomba d'une mort héroïque, n'ayant que ses ennemis pour seuls témoins de ses exploits. Philippe de Monfort, qui vint le remplacer avec les restes de l'arrière-garde, entra en accommodement avec le général de l'armée musulmane. Une trève allait être obtenue, lorsqu'un des hérauts d'armes, nommé Marcel, troublé sans doute par le danger que courait son maître, se mit à crier à haute voix : « Seigneurs « chevaliers, rendez-vous tous ; le roi le vous mande par « moi, et ne le faites point tuer. »

Tout le monde à ces mots demeure consterné et met à l'instant bas les armes.

Le roi et ses deux frères, les comtes d'Anjou et de Poitiers sont arrêtés, chargés de chaînes et conduits à Mansourah ; l'oriflamme tombe au pouvoir des infidèles ; les navires sont pris ou brûlés ; les femmes, les malades sont massacrés ainsi que tous les prisonniers dont on n'espère aucune rançon.

Cependant le légat arrive seul à Damiette, et raconte à la reine tous les détails de cet affreux revers. Marguerite était alors sur le point d'accoucher : son imagination effrayée lui représentait tantôt son époux, immolé par les Sarrasins, tantôt l'ennemi aux portes de la ville. Un che-

valier, âgé de plus de quatre-vingts ans, lui servait d'écuyer et ne la quittait ni le jour ni la nuit. Cette malheureuse princesse, lorsqu'elle était un moment assoupie par la douleur, se réveillait en sursaut, s'imaginant que toute *sa chambre était pleine de Sarrasins pour la occir ; et sans fin s'écriait à l'aide ! à l'aide !* Le vieux chevalier qui lui tenait la main pendant qu'elle dormait, la lui serrait alors et lui disait : « Madame, je suis avec vous, n'ayez pas peur. » Un instant après qu'elle avait fermé les yeux, elle se réveillait encore et poussait des cris déchirants ; le grave écuyer la rassurait de nouveau. Enfin pour se délivrer de ses alarmes cruelles, la reine fit sortir tout le monde de sa chambre excepté son chevalier, puis se jetant à ses genoux, elle lui dit : « Sire chevalier, promettez-moi que vous m'accor- « derez la grâce que je vais vous demander. » Il le promit par serment. Marguerite continua ainsi : « Je vous requiers « sur la foi que vous m'avez donnée que si les Sarrasins « s'emparent de cette ville, vous me couperez la tête avant « qu'ils puissent me prendre. » Et le chevalier lui répondit que *très-voulentiers il le ferait ; et que déjà l'avait-il eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y escheoit.*

Ce fut alors que la reine accoucha d'un fils qui fut appelé Jean et qu'elle surnomma *Tristan*, à cause des douloureuses circonstances au milieu desquelles il était né.

Le même jour on vint l'avertir que les Gênois, les Pisans et plusieurs croisés des villes maritimes de l'Europe, voulaient abandonner Damiette et prendre la fuite. Marguerite fit venir les principaux d'entre eux, les pressa de rester, leur déclara que désormais ils seraient entretenus aux frais du roi, et parvint à les retenir. Par ce moyen, la ville conserva une garnison et des défenseurs dont la présence, plus encore que la valeur, imposa aux Sarrasins (1).

---

(1) Joinville, *Hist. de saint Louis.*

Le roi, dans sa prison, n'avait conservé que son bréviaire, et il le lisait aussi tranquillement que s'il se fût trouvé dans son oratoire de Paris. Privé de tout, il excitait par sa bonté, par sa résignation, par sa fermeté, l'étonnement et l'admiration des Sarrasins. Plusieurs chevaliers voulaient se racheter séparément sans s'inquiéter du sort de leurs compagnons d'infortune, il les en empêcha. « Laissez-moi, leur dit-il, le soin de vous délivrer tous; « je vous promets que je ne quitterai point ma prison, si « je ne fais sortir tous ceux qui sont venus ici avec « moi. »

Il traita de sa rançon et de celle des chrétiens avec le sultan ; mais au moment où l'accord était terminé, Almoadam, qui s'était aliéné les principaux officiers de son armée, fut assassiné par eux. Un mameluck apporta au roi le cœur de ce prince. « Que me donneras-tu, lui dit-« il, pour t'avoir délivré d'un ennemi qui t'eût fait mourir « s'il eût vécu ? » Louis ne répondit pas. « Choisis, pour-« suivit le musulman, de me faire chevalier ou de mourir. « — Fais-toi chrétien, lui dit le roi, et je te ferai che-« valier. »

Cependant les Mamelucks confirmèrent le traité fait avec Almoadam. Geoffroi de Sergines alla faire rendre Damiette aux Sarrasins; la reine et les princesses rejoignirent leurs époux, et les débris de cette armée s'embarquèrent pour la Syrie.

Louis voulut y aller avant de revenir en France, tant pour empêcher la ruine des chrétiens de la Terre-Sainte que pour négocier la délivrance de ses sujets qui étaient encore en Egypte et qui n'auraient jamais revu leur patrie s'il les eût abandonnés. Plusieurs seigneurs quittèrent le roi et partirent pour la France; l'ancien comte de Bretagne, qui avait rendu les plus grands services, mourut en route.

Louis arriva dans la ville d'Acre, le 8 mai 1250 (1), fortifia les villes de Césarée, de Jaffa, de Sidon, renvoya près de sa mère, qui le pressait de revenir, les comtes de Poitiers et d'Anjou, alla visiter le Thabor, Cana et Nazareth, et reçut, dans cette dernière ville, la communion de la main du légat. Jamais, dit son confesseur, Dieu n'avait été adoré avec tant de ferveur depuis que le mystère de l'incarnation avait été accompli à Nazareth.

Le sultan de Damas, soit par perfidie, soit par admiration des vertus de Louis, offrit de lui laisser faire le pèlerinage de Jérusalem ; c'était le plus grand désir du roi, mais il en fut détourné non par la crainte d'une trahison, mais parce qu'on lui fit comprendre que s'il entrait dans la ville autrement que par la brèche, tous les princes qui viendraient dans la suite en Palestine, se croiraient quittes de leur vœu en suivant son exemple, et ne songeraient

---

(1) Au mois d'août de la même année, le roi envoya en France le récit de son expédition, en forme de lettre circulaire, adressée à tous les Français. Cet écrit est remarquable par les sentiments de modestie, de piété, de résignation qui y règnent du commencement à la fin. Après avoir rapidement décrit la bataille de Mansourah, le roi s'exprime ainsi : « Dans « cette affaire, nous avons perdu un grand nombre de barons, de cheva- « liers, de templiers et d'hospitaliers, dignes de tous nos regrets. Là est « tombé notre cher et illustre frère le comte d'Artois, qui a été privé de « cette vie mortelle. Nous devons plutôt le féliciter que le plaindre, car « nous sommes certain qu'il a obtenu la couronne de martyr, et qu'il est à « présent dans la patrie céleste. » S'il parle de quelque avantage, c'est toujours à Dieu qu'il en rapporte la gloire. Ainsi quand il s'explique, en commençant, sur la prise de Damiette, il dit que « le seigneur Jésus- « Christ, dans son ineffable miséricorde, a mis cette ville au pouvoir des « chrétiens par une espèce de miracle. » S'il parle de ses pertes, il y reconnaît un secret jugement de Dieu, une punition de ses péchés, un ordre supérieur, mais équitable, sous lequel il s'humilie. Il s'explique ensuite de sa captivité, sans rien dire de ses souffrances ; il gémit sur le traité qu'il a été forcé de faire, fait connaître les motifs qui le retiennent encore en Orient, fait un appel à tous ceux qui portent le nom chrétien, et il finit en conjurant les prélats d'exhorter les fidèles à cette sainte entreprise, et de prier pour le succès.

plus à délivrer Jérusalem des mains des infidèles (1).

Les désastres éprouvés par l'armée des croisés, et principalement la captivité du roi, avaient jeté la France dans le deuil; et, comme le peuple ne sait se modérer ni dans sa douleur ni dans sa joie, un esprit de sédition, mêlé à l'enthousiasme d'une nouvelle croisade agita les cités, parcourut les provinces et mit un moment le royaume en péril.

Les princes et les seigneurs ayant échoué dans leur entreprise, la multitude fut portée à croire que Jésus-Christ rejetait de son service les grands de la terre, et qu'il ne voulait pour défenseurs que des hommes simples, des bergers et des laboureurs. Un aventurier, nommé Jacob, né en Hongrie, et déserteur de l'ordre de Cîteaux, entreprit, à l'aide de cette opinion populaire, d'échauffer les esprits et de les entraîner dans un mouvement général. Une longue barbe qui lui descendait jusqu'à la ceinture, un visage pâle, son langage mystérieux lui donnaient l'air d'un prophète; il allait de bourgade en bourgade, et se disait envoyé du ciel pour délivrer la cité de Dieu et venger le roi de France (2). Un grand nombre de paysans se réunit autour de lui et prit le nom de *Pastoureaux* (3). Jacob entra dans Amiens avec trente mille hommes; et, son armée s'étant accrue d'une multitude de vagabonds, de bandits, de femmes perdues, il vint à Paris où il osa prêcher dans une église en habit d'évêque.

La reine Blanche, espérant tirer parti de ces fanatiques pour la délivrance de son fils, toléra d'abord leurs désordres; mais bientôt ils commirent tant d'impiétés et leur

---

(1) Voy. Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 112 et suiv.

(2) Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 269.

(3) Guillaume de Nangis rapporte que lorsque ces gens-là passaient dans les campagnes, les pâtres abandonnaient leurs troupeaux, sans consulter leurs parents, pour s'enrôler dans cette armée.

chef se mit à déclamer avec tant d'impudence et d'audace contre les ecclésiastiques, les religieux et le pape, qu'elle commença à craindre les suites de ce terrible mouvement. Ils quittèrent enfin Paris au nombre de plus de cent mille, arrivèrent à Orléans, où ils firent main-basse sur les gens d'église, et se répandirent dans le Berry, saccagèrent tout sur leur passage. Le gouvernement et les magistrats dirigèrent alors des troupes contre eux. Les habitants de Bourges ayant attaqué ces pillards et tué Jacob, leur chef, ces bandes se dispersèrent en divers lieux; un grand nombre périt dans les combats ou sur la potence et le reste se dissipa en peu de temps.

La reine-mère, pendant l'absence du roi, avait eu la généreuse pensée d'abolir la servitude en France. « Les « serfs, » disait-elle, « sont à Jésus-Christ comme nous, « et, dans un royaume chrétien, nous ne devons pas « oublier ce qu'ils sont. » Ce fut à ses sollicitations que les affranchissements se multiplièrent peu à peu dans le royaume. Les grandes abbayes en donnèrent l'exemple. Le faubourg Saint-Germain de Paris doit son origine aux familles affranchies à cette époque par l'abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Un des droits qu'acquérait le serf affranchi pour lui et ses descendants issus d'un légitime mariage, c'est qu'il pouvait être admis dans le clergé régulier ou séculier sans avoir besoin de la permission du Seigneur. La régente confirma au mois de mars 1250 un affranchissement donné par l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés et dans lequel il était dit qu'on laissait à la volonté des hommes et des femmes la libre disposition de leurs personnes, tant pour recevoir la cléricature que pour s'engager dans la profession religieuse.

Blanche prévoyait les semences de probité, de générosité et d'autres sentiments que produirait une éducation conve-

nable à des personnes libres, comparée à une éducation grossière, telle que les serfs avaient coutume de la donner à leurs enfants. C'est ce qu'un des premiers successeurs de saint Louis comprit, lorsque, continuant, par le besoin d'argent, l'entreprise des affranchissements que Blanche avait commencée par des motifs plus épurés, il déclara que la France ne serait véritablement le royaume des Francs qu'après qu'on aurait accordé le droit entier des franchises à tous les serfs, même affranchis, puisqu'ils ne l'étaient qu'imparfaitement et avec charge (1), du temps de saint Louis (2).

Cette pieuse princesse, qui, comme Suger, avait su maintenir la paix dans le royaume et administrer sagement l'État, mourut à Melun le 1er décembre 1252.

Le roi était à Jaffa lorsque le légat fut instruit de cette mort. Les comtes de Poitiers et d'Anjou l'avaient chargé d'y préparer leur frère.

Le légat, ayant pris avec lui l'archevêque de Tyr et Geof-

(1) On imposait, entre autres choses, aux affranchis, dans l'acte de manumission, les conditions suivantes : 1° le respect, l'honneur et les égards que les personnes libres devaient à leurs seigneurs. Ces conditions regardaient ceux qui acquéraient des possessions dans les terres situées sous la juridiction temporelle de l'évêque. 2° L'évêque se réservait les cens, corvées, décimes et autres redevances, surtout la *taille arbitraire*. On appelait ainsi un tribut que les habitants payaient au seigneur du lieu, et qu'il imposait à sa volonté dans certaines occasions. Ce mot de *taille* venait du symbole dont on convenait pour lever le payement. C'était un petit bâton fendu en deux parties, dont l'une restait au seigneur et l'autre au possesseur du champ. En les rejoignant, on reconnaissait, par les petites coupures rapprochées, la quotité des sommes payées sur la totalité de l'impôt. Ces coupures s'appelaient *tailles*. Ce mode est encore aujourd'hui généralement employé par les boulangers pour la constatation des fournitures qu'ils font à crédit; et l'art. 1333 du Code civil déclare que les tailles corrélatives à leurs échantillons font foi entre les personnes qui sont dans l'usage de constater ainsi les fournitures qu'elles font ou reçoivent en détail.

(2) Voy. Ducange, V° *Manumissio*; Fontenay, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXII.

froi de Beaulieu, confesseur de Louis, alla trouver ce prince et lui dit qu'il avait à lui parler en particulier. Son air triste troubla le roi qui les conduisit tous trois dans sa chapelle; il en ferma la porte et s'assit devant l'autel. Le légat commença par lui rappeler les bienfaits que Dieu avait répandus sur sa jeunesse, principalement en lui donnant une mère qui l'avait élevé saintement et dont la fermeté et la constance avaient sauvé le royaume de l'anarchie. Les sanglots interrompirent le légat, et Louis ne put plus douter de la mort de Blanche. Alors il se mit à genoux devant l'autel et fondit en larmes. « Mon Dieu, » dit-il, « je vous rends grâce de m'a-« voir conservé ma mère jusqu'à ce jour, et de ce que vous « l'avez rappelée dans votre sein pour la faire jouir du bon-« heur éternel. O mon Dieu! il est bien vrai que j'aimais ma « mère plus que toutes les autres créatures; mais que votre « volonté soit faite, et que votre nom soit béni! » Le légat, après avoir fait la recommandation de l'âme, sortit avec l'archevêque de Tyr et laissa Louis avec son confesseur; ils prièrent et pleurèrent ensemble (1). Quelques jours après, le roi se montra aux seigneurs, et donna des ordres pour revenir en France (2).

Il passa cependant encore plus d'un an dans la Terre-Sainte afin d'organiser divers moyens de défense contre les infidèles, et de travailler à leur conversion. L'estime que sa vertu leur avait inspirée agit si efficacement sur le cœur de plusieurs, qu'ils se firent chrétiens.

Le roi, préparant son départ, laissa cent chevaliers sous le commandement de Geoffroi de Sergines, qui combattit pendant trente ans les Sarrasins, et devint, dans sa vieillesse, vice-roi du royaume de Jérusalem. Louis quitta

---

(1) Louis IX, pendant le reste de sa vie, fit dire tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, une messe des morts pour sa mère; et il ne manqua jamais d'y assister.

(2) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 116.

Sidon et se rendit, dans le printemps de l'année 1254, à Ptolémaïs avec la reine et trois enfants qu'il avait eus en Orient. Une flotte de quatorze vaisseaux était prête à le recevoir avec ce qui restait des guerriers de la croisade; le jour du départ arrivé (24 avril), le roi, marchant à pied, suivi du légat, du patriarche de Jérusalem et de tous les seigneurs et chevaliers de la Palestine, prit le chemin du port, au milieu d'une foule immense accourue sur son passage. On se rappelait alors les vertus dont il avait donné l'exemple, et surtout sa bonté envers les habitants qu'il avait traités comme ses propres sujets. Les uns exprimaient leur reconnaissance par de vives acclamations, les autres par un morne silence; tout le peuple, qu'affligeait son départ, le proclamait *le père des chrétiens* et conjurait le ciel de répandre ses bénédictions sur la famille du vertueux monarque et sur le royaume de France. Louis montrait sur son visage qu'il partageait les regrets des chrétiens de la Terre-Sainte; et il leur adressait des paroles consolantes, leur donnait d'utiles conseils, se reprochait de n'avoir point assez fait pour leur cause, et témoignait le vif désir qu'un jour Dieu le jugeât digne d'achever l'ouvrage de leur délivrance (1).

Enfin la flotte s'éloigna. Le légat avait permis au roi d'avoir la sainte Eucharistie sur son bord à cause des malades. Le vaisseau était comme une espèce d'église. On y célébrait tous les jours l'office divin; un prêtre, accompagné des autres ministres de l'autel, y disait toutes les prières de la messe, excepté le canon, parce que le mouvement du navire empêchait qu'on n'y fît le saint sacrifice. Il y avait sermon trois fois a semaine, indépendamment des exhortations et du catéchisme que Louis faisait faire aux matelots. Il les exhortait à se confesser, leur disant qu'il leur

---

(1) MICHAUD, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 298 et 299.

donnait la liberté de le faire en quelque temps que ce fût, dût-il être obligé à les remplacer lui-même à la manœuvre; et il eut la satisfaction de voir que son zèle n'était pas sans fruit; plusieurs mariniers qui ne s'étaient pas confessés depuis longtemps, s'acquittèrent de ce devoir, persuadés que c'était Dieu lui-même qui leur parlait par la bouche du roi.

On vogua heureusement jusqu'auprès de l'île de Chypre, que l'on croyait bien plus éloignée, parce qu'un brouillard qui s'éleva vers le soir empêcha d'apercevoir une montagne qui servait de guide aux pilotes. Le vaisseau qui portait le roi donna si violemment contre un banc de sable que chacun se crut perdu. Néanmoins, un moment après, comme on eut jeté la sonde, le navire se trouva à flot. Mais le heurt avait été si fort qu'on crut que le navire ne serait pas longtemps sans s'entrouvrir. Tout le monde était consterné. Le roi seul, sans paraître ému, alla se prosterner devant le Saint-Sacrement, pour implorer le secours de Dieu. On fit visiter le vaisseau de tous côtés et l'on n'y vit aucune fente. Cependant on jeta l'ancre, et dès qu'il fut jour, on fit descendre dans la mer quatre plongeurs qui rapportèrent que trois toises de la quille du vaisseau étaient restées dans le banc de sable. Le roi assembla son conseil et fit venir les mariniers pour savoir ce qu'il fallait faire; leur avis fut qu'on devait quitter le vaisseau; Louis résolut de rester. Une tempête qui survint redoubla les alarmes; mais Dieu protégeait le prince, et la flotte aborda heureusement aux îles d'Hyères, le 10 juillet, après deux mois et demi de navigation.

Le roi fit route par le Languedoc, arriva à Vincennes le 5 septembre et alla le lendemain à l'église de Saint-Denis pour rendre à Dieu ses actions de grâces, et se prosterner devant les reliques des martyrs.

Ce prince, dès son arrivée, s'occupa tout entier du bon-

heur de son peuple. Il vint au secours des pauvres laboureurs, donnant à ceux qui se trouvaient en état de travailler les moyens de reprendre leur culture; aux infirmes et aux impotents, de quoi fournir à leur subsistance. Il fit faire un dénombrement de la noblesse indigente et assigna des fonds pour la secourir. La Normandie souffrait d'une horrible famine; il y envoya les grains nécessaires, disant qu'il devait assister dans leur détresse ceux qui l'assistaient dans leur abondance.

Jusque-là, pour s'assurer que la justice était exactement rendue dans ses domaines, il s'était contenté, comme ses prédécesseurs, d'envoyer des commissaires chargés de surveiller les sénéchaux et les baillis. Il voulut remplir lui-même cette auguste fonction; ce fut l'objet des voyages continuels qu'il fit depuis dans ses états. A son approche, les opprimés reprenaient courage, les faibles comptaient sur une protection puissante, et les hommes en place s'empressaient de réparer les abus d'autorité. Les dépenses de ces voyages n'étaient nullement onéreuses aux peuples des villes et des campagnes. Outre les juridictions ordinaires des sénéchaux et des baillis de ses domaines, il faisait tenir auprès de lui une cour de justice qu'on appelait les *Plaids de la porte*. C'était là qu'il recevait l'appel des causes de ses vassaux, jugées en première instance par ses officiers (1).

---

(1) Chez les Romains, celui qui avait à se plaindre d'une sentence injuste pouvait en appeler soit *verbalement*, en déclarant hautement, le même jour, en présence du juge, qu'il se rendait appelant, soit *par écrit*, en le faisant signifier par acte (*Leg.* 5, § 3, tit. I, lib. XLIX, *Digest.*, *de Appellationibus*). En France, dans les premiers temps de la monarchie, on ne connaissait d'autre appel que le *recours au roi*. Charlemagne institua des juges qui, sous le titre d'envoyés royaux, parcouraient les provinces et tenaient quatre fois l'an des assises dans lesquelles ils révisaient les jugements. La puissance féodale fit cesser ce droit de recours, les seigneurs hauts-justiciers étant juges souverains dans tout le ressort soumis à leur autorité. L'usage du combat judiciaire s'étant introduit, il n'y avait plus d'appel possible; « la nature de la décision par le combat étant, » dit

On le voyait en été rendre ainsi lui-même la justice, soit dans le jardin de son palais, situé dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui la place Dauphine, soit sous les arbres du bois de Vincennes : tableau touchant de nos anciennes mœurs (1) et de la sollicitude patriarcale du prince.

Dans un concile tenu à Béziers en 1255, on approuva les statuts qu'il avait rédigés pour le rétablissement du bon ordre dans la province de Narbonne, et qui portait en substance :

Que tous les baillis et officiers des cours de justice seraient obligés de renoncer par serment à tout ce qui pouvait passer pour un gain illicite;

Que tout sénéchal, bailli, prévôt et autre personne en charge jureraient que, sans exception quelconque entre grands et petits, naturels et étrangers, ils rendraient généralement la justice selon le droit, les usages et les coutumes du pays;

Qu'ils jureraient pareillement de ne recevoir ni directement, ni indirectement aucun présent en or, en argent ou autres choses meubles et immeubles; et d'obliger ceux

---

Montesquieu, « de terminer l'affaire pour toujours, et n'étant pas compa-« tible avec un nouveau jugement et de nouvelles poursuites, l'appel tel « qu'il est établi par les lois romaines et par les lois canoniques, c'est-à-« dire à un tribunal supérieur pour faire réformer le jugement d'un autre, « était inconnu en France. » Ces singuliers appels, qui n'étaient que des provocations au combat, devaient être faits à l'instant même. « Se il se part de court sans apeler, » dit Beaumanoir, « il perd son apel et tient li jugements pour bon. » Saint Louis abolit le combat judiciaire dans les tribunaux de ses domaines; il voulut qu'on pût se pourvoir par appel; mais cet appel devait être fait le jour où la sentence était rendue : *Nul ons ne puet demander amendement de jugement en la cour le roi, si ce n'est le yor meismes que le jugement sera fez.* L'appelant devait dire : *Sires, il me semble que cest jugement me grieve; et pour ce en requiers je amendement* (Voy. au surplus le *Conseil* de Pierrre de Fontaines, p. 297, 304, 305 et 337, édition de M. Marnier.)

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis.*

de leur famille ou de leurs domestiques qui auraient reçu quelques largesses à les restituer; de ne recevoir ni par eux-mêmes, ni par des intermédiaires aucun argent à titre de prêt au dessus de vingt livres, de la part de ceux de leur sénéchaussée ou de leur bailliage qui seraient en cause devant eux et qu'ils sauraient sur le point d'y être; et de rendre au bout de deux mois la somme empruntée, quand même le créancier voudrait proroger le terme; de ne rien donner aux officiers supérieurs, ni à leurs femmes, leurs enfants, leurs proches et leurs domestiques;

Que ces serments se feraient en un lieu public;

Que les sénéchaux et autres officiers s'abstinssent de toute parole peu respectueuse envers Dieu, envers sa bienheureuse mère et les saints;

Que les sénéchaux et les baillis ne pouraient acheter aucune terre dans le lieu de leur juridiction, tant qu'ils seraient en charge (1), à moins d'une permission du roi;

Que ces mêmes juges, leurs enfants, frères, nièces, neveux et autres parents ne pourraient contracter mariage avec les personnes de leur sénéchaussée ou bailliage sans la même permission;

Que les juifs qui prêteraient à intérêt seraient juridiquement punis;

Que les jeux de hasard étaient défendus, ainsi que la fabrique et le commerce des dés;

Qu'on n'eût à souffrir nulle part des femmes de mauvaise vie; qu'après les monitions faites, on saisît tous leurs biens, et que celui qui sciemment leur aurait loué sa maison, en paierait au bailli le revenu d'une année.

---

(1) L'art. 1596 du Code civil, le décret du 11 avril 1810 et l'art. 711 du Code de procédure civile, nouvelle loi du 2-3 juin 1841, énumèrent les divers administrateurs et fonctionnaires qui ne peuvent se rendre adjudicataires de certains biens. Voyez à ce sujet, dans mon *Dictionnaire de droit*, le mot *Adjudicataire*.

Louis allait souvent visiter les pauvres dans les villages et leur portait des consolations et des secours; il s'enquérait des gentilshommes qui étaient dans le besoin, des veuves et des filles à marier qui étaient dans l'indigence; et répandait partout d'abondantes aumônes. Joinville, qui nous apprend ces faits, déclare l'avoir vu plusieurs fois couper lui-même du pain aux mendiants et leur donner à boire.

Tous ces bienfaits le faisaient adorer du peuple qui, le voyant toujours avec la croix attachée à ses habits, craignait de le voir s'éloigner et entreprendre encore une autre croisade.

Ce prince, ayant ouï dire en Syrie qu'un sultan formait une grande bibliothèque qui était ouverte à tous les savants, voulut imiter cet exemple. Il fit transcrire tous les manuscrits qu'il y avait dans les monastères, et fit placer ces exemplaires dans une salle voisine de la sainte chapelle. Il allait souvent travailler dans cette bibliothèque, au milieu des personnes que l'amour de l'étude y attirait; et quand il s'y trouvait des hommes peu instruits, il leur expliquait lui-même les beaux passages des pères de l'Église. On croit qu'il créa une autre bibliothèque dans l'abbaye de Royaumont dont il avait posé les fondements dans sa jeunesse, travaillant de ses mains aux bâtiments. Il avait coutume de s'y dérober quelquefois à l'agitation de la cour, et d'y déposer les marques de la royauté pour vaquer plus en paix à ses affaires, prier Dieu dans la solitude, manger au réfectoire et servir les malades. La solitude lui était un attrait pour s'y dresser une espèce d'académie où il tenait familièrement des conférences sur différents sujets que ses lectures lui donnaient la curiosité d'apprendre plus à fond; car, non seulement il lisait, mais il cherchait à creuser et à développer les choses; et, lorsque les livres ne fournissaient pas de quoi le contenter, il mettait en œuvre les plus instruits de ceux qui l'approchaient. C'est, dit-on, à ces suppléments

que s'employa le savant dominicain Vincent de Beauvais dans les grands ouvrages intitulés : *Les Miroirs* (1).

Le goût du roi pour la retraite, et son attachement aux choses du ciel lui inspirèrent la pensée d'abdiquer la couronne pour embrasser l'état monastique ; mais s'il crut devoir céder aux instances de la reine, en renonçant à son projet, ce fut pour se sanctifier sur le trône et pour devenir ainsi le plus beau, le plus sublime modèle de ceux qui sont appelés à gouverner les peuples (2).

Il appelait souvent dans son conseil le frère prêcheur Thomas d'Aquin, déjà célèbre par sa piété, par sa science et qui, après avoir été l'une des grandes lumières de l'Église, mérita la gloire des saints (3).

---

(1) Savoir : l'historique, le naturel, le doctrinal; collection riche et inépuisable de tout ce qu'on pouvailt alors souhaiter sous ces titres. (FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXIII.)

(2) Il demanda un jour à Joinville lequel des deux il aimerait mieux, ou d'être lépreux, ou d'avoir commis un péché mortel ; et celui-ci ayant répondu qu'il aimerait mieux avoir fait trente péchés, le roi, quand ils furent seuls, le reprit sévèrement de cette parole, lui disant qu'il n'y avait point de pire lèpre que le péché mortel ; que l'homme en mourant était guéri de la lèpre corporelle, tandis que celui qui avait commis un péché mortel ne savait, lorsqu'il mourait, s'il en avait eu un suffisant repentir pour que Dieu lui accordât son pardon. « Pourtant vous prie, » fist-il, « que pour « l'amour de Dieu premier (d'abord), puis pour l'amour de moy, vous re- « tiengnez ce dit en votre cueur, et que vous aimiez beaucoup mieux que « mezellerie (lèpre) et autres maulx et meschiefs viensissent au corps, que « commettre en votre âme un seul péchié mortel, qui est si infâme me- « zellerie. » (JOINVILLE, *Hist. de saint Louis.*)

(3) Saint Thomas naquit vers la fin de 1226, au château de Rocca-Secca, d'une ancienne et illustre famille du royaume de Naples. Il fut envoyé très-jeune au monastère du Mont-Cassin, pour y commencer ses études, et ensuite à l'université de Naples, qui, quoique fondée depuis peu de temps, avait déjà un grand renom. Après y avoir passé deux ans, il résolut de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique; il se présenta au couvent des dominicains de Naples, obtint d'être admis au nombre des novices, et persista dans sa résolution, nonobstant les plus dures épreuves que lui fit subir sa famille pour ébranler sa vocation; car, après avoir été arrêté par ses frères qui le ramenèrent au château, il eut à résister aux prières, aux menaces, aux mauvais traitements; on fit même entrer dans

L'empire de Constantinople, qui, depuis cinquante-sept ans, appartenait aux Latins, venait de retomber au pouvoir des Grecs. Michel Paléologue, après avoir gouverné quelque temps le petit état dont Nicée était la capitale, sous le titre de régent, pendant la minorité de Jean Lascaris, avait

---

sa chambre une jeune courtisane qui mit tout en usage pour corrompre son innocence; mais il la chassa avec un tison enflammé, et n'en demeura que plus ferme dans la résolution qu'il avait prise de se consacrer à Dieu. Enfin il parvint à s'échapper, et étant retourné au couvent de Naples, il y fit profession en 1243. Ses supérieurs, ayant remarqué ses grandes dispositions, l'envoyèrent à Cologne pour y étudier la philosophie et la théologie sous Albert-le-Grand, qui était aussi de l'ordre des frères prêcheurs, et qui, ayant été appelé à Paris pour y occuper une chaire, emmena avec lui son élève. Thomas étant retourné à Cologne avec son maître en 1248, et y ayant été ordonné prêtre, revint à Paris en 1253, s'y lia très-étroitement avec saint Bonaventure, de l'ordre des franciscains, et se livra à la prédication et à l'enseignement. Il composa, à la prière du pape Urbain IV, l'office de la fête du Saint-Sacrement, et cette magnifique prose : *Lauda Sion, salvatorem*, qui est si sublime. Sa réputation le fit rechercher et honorer des hommes les plus éminents de son siècle; son humilité lui fit refuser l'archevêché de Naples. Le roi saint Louis avait pour lui une grande estime, et l'invitait souvent à sa table. Un jour qu'il était à dîner à la cour, Thomas, ayant l'esprit préoccupé de la réfutation des erreurs des manichéens, frappa vivement sur la table au milieu du repas, en s'écriant : *Voilà qui est décisif contre les manichéens.* Son supérieur, qui était présent, l'ayant rappelé à lui-même et au respect qu'il devait à la société du roi, Thomas s'excusa de son oubli; mais Louis IX le pria de dicter à l'un de ses secrétaires l'argumentation qui l'avait absorbé. En 1272, Thomas, sur les pressantes sollicitations de Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles et frère de Louis IX, fut envoyé à Naples, pour y enseigner la théologie, par le chapitre général de son ordre, et malgré les réclamations de l'université de Paris et même de saint Louis, qui désiraient le retenir en France. Appelé par Grégoire X au second concile général de Lyon, il tomba malade en route, s'arrêta dans l'abbaye de Fosse-Neuve, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de *Terracine*, et dit en y entrant ces paroles du Psalmiste : « C'est ici le lieu de mon repos éternel : *Hœc requies mea in seculum seculi.* » Il y mourut le 7 mars 1274, et fut canonisé en 1323. Ses écrits sont très-considérables. Il n'est pas d'ecclésiastique qui ne connaisse la *Somme théologique* de saint Thomas, et qui ne ratifie le surnom d'*ange de l'école* ou de *docteur angélique* qui lui fut donné par les théologiens. M. l'abbé Bareille a fait paraître en 1846 une *Histoire de saint Thomas*. L'introduction qui précède ce beau travail est fort remarquable; elle appartient, dit-on, à M. l'abbé de Trémollières.

pris le titre d'empereur comme collègue de son pupille. Alexis Stratégopule, que ses services avaient fait élever au rang de césar, ayant reçu l'ordre d'aller faire la guerre en Epire, et de s'informer, en passant sous les murs de Constantinople, de l'état de cette place, conféra avec quelques paysans des environs qui lui apprirent que la ville manquait de tout ; que ce qui restait de défenseurs avait été envoyé au siége de Daphnusie, et qu'il lui serait facile de s'introduire dans Constantinople au moyen d'une ouverture qui était pratiquée sous les remparts. Stratégopule n'hésita pas, et, dès la nuit suivante, il pénétra dans la ville et s'en rendit maître. L'empereur Baudouin II parvint à se sauver, sollicita vainement des secours et continua de porter le titre d'empereur, tandis que Michel Paléologue régnait à Constantinople.

Cependant le royaume de France changeait de face sous l'intelligente et active administration du prince; on traçait des routes, on creusait des canaux pour rendre le commerce plus facile; partout régnaient la paix et la sécurité.

Ce fut dans ce moment de bonheur et de gloire que Louis reçut la plus grande preuve d'estime, de confiance et de respect que jamais des étrangers aient donnée à aucun roi. L'Angleterre était plongée dans les désordres d'une révolution. Le parlement, irrité des folles dépenses de Henri III et de son penchant pour les favoris, s'était révolté contre ce prince. Sous prétexte de procurer l'exécution de la grande charte accordée par son père, ils lui avaient arraché à Oxford le consentement de former une commission de vingt-quatre seigneurs pour réformer le gouvernement. Le comte de Leicester était à la tête des rebelles. Les deux partis commencèrent les hostilités; mais, n'ayant obtenu aucun avantage décisif, ils se déterminèrent, par un compromis du 16 décembre 1263, à prendre le roi de France pour arbitre. Henri était sûr que Louis ne profiterait pas de sa

position pour lui nuire; les seigneurs savaient, par les sages lois qu'il avait données à son peuple, que les principes d'une sage liberté ne lui étaient pas étrangers.

Le roi et la reine d'Angleterre vinrent en France; les seigneurs y firent passer des députés. Les conférences se tinrent dans la ville d'Amiens et les deux partis plaidèrent leur cause devant le roi de France.

Le 23 janvier 1264, il rendit une sentence pleine de sagesse et bien faite pour calmer les troubles, si jamais les factions pouvaient entendre le langage de la politique et de la raison. Elle portait que les statuts d'Oxford seraient annulés comme injurieux à la dignité royale; que toutes les lettres que Henri avait pu écrire dans cette occasion seraient supprimées; que les seigneurs rendraient les forteresses dont ils s'étaient emparés ; que le roi formerait son conseil à sa volonté ; qu'il rentrerait dans tous les droits de ses prédécesseurs; qu'amnistie pleine et entière serait accordée pour le passé ; que les priviléges, chartes, libertés et coutumes qui existaient auparavant continueraient de subsister.

Les deux partis se retirèrent satisfaits en apparence; mais Leicester interpréta la sentence en faveur de sa faction. Malgré la résistance de Henri III, il s'empara du ministère et exerça bientôt une autorité despotique. Edouard, fils aîné de Henri, se mit à la tête des royalistes, et Leicester fut massacré (1).

Clément IV (2) ayant été élevé au saint-siége, la couronne de Naples fut offerte à Charles d'Anjou, frère du roi. Ce prince partit presque aussitôt et soumit en peu de temps

(1) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis*, p. 133 et suiv.

(2) Ce pape était Français; il était né à Saint-Gilles, sur les bords du Rhône. Son prédécesseur, Urbain IV, né à Troyes, avait succédé en 1261 à Alexandre IV, et celui-ci à Innocent IV, décédé en 1254.

tout ce royaume où, dans la vue d'affermir son pouvoir, il exerça quelques cruautés.

Pendant ce temps, Louis IX ne s'occupait que du bonheur de son peuple et de la gloire de la religion (1). Après avoir, dans les années précédentes, fondé successivement les Hôtels-Dieu de Pontoise, de Compiègne, de Vernon, la maison des Quinze-Vingts, pour servir d'asile à trois cents pauvres aveugles, ainsi qu'une multitude de maladreries pour recueillir les lépreux, il confirma les statuts du collége de la Sorbonne, créé par Robert de Sorbon, et destiné à donner l'instruction gratuite à de pauvres étudiants en théologie.

Sous son gouvernement, la France était tranquille, tandis que le reste de l'Europe était dans l'agitation.

Il fit tous ses efforts pour rétablir la concorde entre les états chrétiens; et ses traités avec l'Aragon, l'Allemagne et l'Angleterre eurent toujours pour but de conserver la paix. « Il fut, » dit Joinville, « l'homme du monde qui plus se « travailla à faire et mectre paix et concorde entre ses sub- « jects et par espécial entre les princes et seigneurs de son « royaume et des voisins. »

Sa modération, ou plutôt sa générosité envers le roi

---

(1) Le roi convoqua un concile à Paris en 1264, et, de l'avis de toute l'assemblée, publia une ordonnance très-sévère contre les blasphémateurs. Ils étaient marqués d'un fer chaud sur les lèvres. Mais cette peine fut abolie quatre ans après et remplacée par d'autres peines moins rigoureuses. Un autre concile fut tenu à Nantes pendant le cours de la même année. Parmi les canons qui y furent dressés, on remarque le troisième, qui veut qu'on punisse les clercs qui se livrent à la chasse; le cinquième, qui prescrit de ne servir que deux mets aux prélats dans leurs visites; et le huitième, qui défend d'exiger des péages des ecclésiastiques, si ce n'est pour les marchandises.

Il y eut plusieurs autres conciles en France depuis le retour du roi jusqu'à sa seconde et dernière expédition; mais j'ai cru inutile de les rappeler.

d'Angleterre fut blâmée par ses barons, et l'histoire lui en fait encore un reproche.

Les événements qui se passèrent en Palestine en 1267 réveillèrent son zèle et lui firent prendre la résolution d'entreprendre une nouvelle croisade. Bibars Bondocdar s'était rendu maître de presque toutes les places de Syrie que Louis avait fortifiées et sa puissance s'étendait sur l'Égypte, l'Arabie, Alep, Jérusalem et Damas.

Le roi convoqua un parlement à Paris et s'y présenta portant dans ses mains la couronne d'épines. Il fit un discours pathétique sur les malheurs des saints lieux et déclara qu'il était résolu de se dévouer encore une fois à leur délivrance. Après lui, ses trois fils, Philippe, Jean, surnommé Tristan, et Pierre, reçurent aussi la croix des mains du légat, cardinal de Sainte-Cécile. Cet exemple fut suivi par un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse; le jeune Thibaud, roi de Navarre; Robert, comte d'Artois, fils de celui qui avait été tué à Mansourah; les comtes de Flandre, de Bretagne, de la Marche. Joinville ne croisa point, il résista aux instances du roi, en donnant pour motif que la première expédition avait mis ses sujets hors d'état d'en entreprendre une seconde.

Louis, tout en préparant son départ, employa le temps qu'il devait encore passer en France à affermir les institutions dont il avait jeté les fondements. Il publia d'abord cette ordonnance célèbre, connue sous le nom de *pragmatique sanction,* et dont voici les termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à la « perpétuelle mémoire. En vue de pourvoir à la tranquil- « lité de l'église de notre royaume, à l'augmentation du « culte divin, au salut des âmes fidèles, et dans le désir « d'obtenir la grâce et le secours de Dieu Tout-Puissant, « de qui seul notre royaume a toujours dépendu et sous

« la protection duquel nous le mettons, nous avons, par le « présent édit perpétuel, statué et ordonné :

« I. Que les prélats des églises de notre royaume, pa- « trons et collateurs ordinaires de bénéfices, jouiront de « leur plein droit et conserveront chacun leur juridic- « tion.

« II. Que les églises cathédrales et autres auront leurs « élections libres, et que l'effet de ces élections sera entier.

« III. Nous voulons et ordonnons que le crime de si- « monie, qui corrompt l'Église, soit banni entièrement de « notre royaume.

« IV. Nous voulons et ordonnons que les promotions, « collations, provisions et dispositions des prélatures et « autres bénéfices et offices ecclésiastiques quelconques, se « fassent suivant l'ordre du droit commun, des saints con- « ciles et des anciens statuts des saints Pères.

« V. Nous renouvelons, louons et approuvons les libertés « françaises, priviléges et droits, accordés par les rois de « France nos prédécesseurs, et par nous, aux églises, mo- « nastères, lieux de dévotion, et aux personnes religieuses « et ecclésiastiques de notre royaume.

« Enjoignons à nos officiers, lieutenants, et tous nos « sujets présents et à venir, et à chacun d'eux autant qu'il « appartiendra, l'observation et l'exécution des présentes, « sans rien attenter ou laisser attenter de contraire ; pu- « nissant les transgresseurs si sévèrement, qu'ils servent « d'exemple pour la suite. En foi de quoi nous avons fait « apposer notre sceau aux présentes lettres. Donné à Pa- « ris, l'an de Notre-Seigneur 1268, au mois de mars ; » c'est-à-dire l'an 1269 avant Pâques (1).

---

(1) Les éditeurs des conciles font observer que cette ordonnance est ainsi imprimée dans la bibliothèque des Pères ; mais qu'il y a d'autres éditions où l'on trouve un sixième statut qui doit être placé le cinquième ;

Après avoir ainsi pourvu au repos de l'église de France, le roi voulut, par un corps complet de législation civile, faire cesser l'anarchie qui régnait depuis tant de siècles, et publia une espèce de code, composé de lois romaines, de canons des conciles et d'ordonnances particulières (1); par cette ordonnance il défendit les guerres particulières, les épreuves, les duels judiciaires ; il donna plus d'étendue aux cas royaux; il traça les règles d'une procédure légale ; il assura les droits des diverses classes de la société ; et, sans altérer les anciennes coutumes auxquelles les peuples tiennent plus qu'à leurs lois, il les fit tourner au bien général, en les appliquant à des institutions propres à maintenir la paix et à faire régner la justice (2).

Il fit ensuite les dispositions nécessaires pour assurer la tranquillité de sa maison, en réglant les apanages de ses

---

celui qui concerne les libertés et les priviléges devant être mis à la fin. Voici l'article en question :

« Quant aux exactions et aux charges très-pesantes, soit imposées par « la cour de Rome à l'église de notre royaume, par lesquelles il a été mi- « sérablement appauvri, soit celles qu'on voudrait imposer dans la suite, « nous ne voulons en aucune sorte qu'on en fasse la levée, si ce n'est « pour une cause raisonnable, pieuse et très-urgente, ou pour une véri- « table nécessité ; et cela, du consentement libre et exprès de nous et de « l'église de notre royaume. »

Ces éditeurs finissent par la note de Sponde sur cet article : « Quoique « nous reconnaissions, » dit ce prélat, « que ce statut est réel et juste, « nous ne voyons pourtant point pourquoi la plupart le rétorquent contre « le siége romain, puisqu'il n'a point coutume d'en user ainsi, et qu'il ne « conviendrait pas qu'il fît des impositions aux églises sans le consente- « ment des rois et des souverains. Il ne paraît pas, d'ailleurs, que cet ar- « ticle de saint Louis s'accorde avec ce qu'on lit dans la Coutume de « Normandie, savoir : que dès qu'on eût su que le roi demandait au pape « le décime pour le secours de la Terre-Sainte, les chapitres de Reims, de « Sens et de Rouen firent des plaintes au pape pour empêcher qu'il n'ob- « tempérât à la demande du roi, et que le roi, fort irrité, avait écrit contre « eux au pape, qui, ayant mal reçu leurs députés, accorda au roi le décime « pour trois ans. »

(1) Cette ordonnance est appelée *établissements de saint Louis.*

(2) Petitot, *Tableau du règne de saint Louis,* p. 146.

huit enfants, dont il avait lui-même dirigé l'éducation avec les soins vigilants du père le plus tendre. « Avant « que le bon seigneur roy se couchast, dit Joinville, il « avait souvent coustume de faire venir ses enfants de- « vant lui et leur recordait les beaux faitz et ditz des roys « et autres princes anciens : et leur disait que bien les « devaient savoir et retenir, pour y prendre bon exemple. « Et pareillement leur remontrait les faicts des mauvais « hommes, qui, par luxures, rapines, avarices et orgueilz « avaient perdu leurs terres et leurs seigneuries; et que « mauvaisement leur en estait advenu. Et ces choses, « disoit le roy, vous en gardez de faire ainsi comme ilz « ont fait et que Dieu n'en preigne courroux contre vous. « Il leur faisoit à semblable apprendre les Heures de Nostre- « Dame et leur faisoit oir chacun jour dire devant eulx « les heures du jour, selon le temps, affin de les accous- « tumer à ainsi le faire quand ilz seroient à tenir leurs « terres. »

Peu de temps avant son départ, il rendit les derniers devoirs à sa sœur Isabelle, morte abbesse du couvent de Longchamp qu'elle avait fondé.

Quoiqu'il eût pour sa femme beaucoup d'estime et de tendresse, il ne crut pas devoir lui laisser la régence; il donna cette importante fonction à Mathieu, abbé de Saint-Denis, et à Simon, seigneur de Nesle.

Il partit de Vincennes en l'année 1270, alla s'embarquer à Aigues-Mortes, se dirigea vers les côtes d'Afrique, s'empara de Carthage et essaya d'attaquer Tunis. Mais cette place étant abondamment pourvue de moyens de défense et protégée par des fortifications formidables, il résolut d'attendre les renforts que le roi de Naples, son frère, devait lui amener.

L'armée se consuma sur ce sol aride; le défaut d'eau pure et les chaleurs excessives firent naître des maladies

qui, en peu de jours, firent périr le tiers des troupes. Le prince Philippe et le roi de Navarre, atteints de la contagion, parvinrent à se rétablir; mais Jean Tristan, comte de Nevers, ce même prince qui était né à Damiette dans un temps de malheur, succomba des premiers. Le légat le suivit de près.

Enfin, le roi fut lui-même attaqué de la dyssenterie; et sentant approcher sa dernière heure, il donna à Philippe, son fils aîné, l'instruction suivante (1) :

. . . « Cher fils, je t'enseigne premièrement que tu « aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir; « car sans cela nul ne peut rien valoir; tu te garderas de « toutes choses que tu penseras devoir lui déplaire et qui « sont en ton pouvoir, et spécialement tu dois avoir cette « volonté que tu ne fasses péché pour nulle chose qui « puisse arriver et qu'avant tu souffrirais tous tes mem- « bres être hachés et ta vie enlevée par le plus cruel « martyre, plutôt que tu ne fasses péché mortel avec « connaissance.

« Si Notre-Seigneur t'envoie aucune de persécution ou « maladie, ou autre chose, tu la dois souffrir débonnai- « rement, et l'en dois remercier et savoir bon gré; car tu « dois penser qu'il l'a fait pour ton bien, et tu dois encore « penser que tu l'as bien mérité, et plus encore s'il le veut,

---

(1) Afin de rendre plus facile la lecture de ces instructions, plusieurs expressions, ainsi que l'orthographe, ont été rajeunies.

Geoffroy de Beaulieu a rapporté ces instructions. On les retrouve en vieux français dans Joinville et dans les *Annales du règne de saint Louis*. Ces trois auteurs les donnent avec des différences assez remarquables. Moreau, dans le vingtième volume de ses *Discours sur l'histoire de France*, en donne une nouvelle version qu'il assure avoir été copiée sur un des registres de la chambre des comptes où vraisemblablement Philippe-le-Hardi voulut que ce monument fût consigné. (Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 401, à la note.) C'est cette dernière version que j'ai reproduite.

« pour ce que tu l'as peu aimé et peu servi, et pour ce « que tu as fait maintes choses contre sa volonté.

« Si Notre-Seigneur t'envoie aucune prospérité ou de « santé de corps ou d'autre chose, tu l'en dois remercier « humblement, et tu dois prendre garde que de ce que « tu ne te décries, ni par orgueil, ni par autre tort, car « c'est grand péché que de guerroyer Notre-Seigneur de « ses dons.

« Cher fils, je t'enseigne que tu t'accoutumes à sou- « vent te confesser et que tu choisisses toujours confesseur « de sainte vie et suffisante science, par quoi tu sois en- « seigné des choses que tu dois éviter et des choses que « tu dois faire ; et aie telle manière en toi par laquelle tes « confesseurs et amis t'osent hardiment enseigner et re- « prendre.

« Cher fils, je t'enseigne que tu entendes volontiers le « service de sainte Église ; et quand tu seras à la cha- « pelle, garde-toi d'oser parler de vaines paroles. Tes « oraisons dis avec recueillement ou par bouche ou de « pensée, et spécialement, sois plus attentif à l'oraison « quand le corps de Notre-Seigneur sera présent à la messe.

« Cher fils, aie le cœur compatissant envers les pauvres « et envers tous ceux que tu penseras qui ont souffrance « de cœur ou de corps, et suivant ton pouvoir soulage- « les volontiers de consolations ou d'aumônes ; si tu as « malaise de cœur, dis-le à ton confesseur ou à tout autre « que tu penses, qui soit loyal ou qui te sache bien garder « secret; pour ce que tu sois plus en paix, ne fais que « choses que tu puisses dire.

« Cher fils, aie volontiers la compagnie des bonnes gens « avec toi, soit de religion, soit de siècle, et esquive la « compagnie des mauvais; aie volontiers bons parlements « avec les bons, et écoute volontiers parler de Notre-Sei- « gneur en sermons ; et en privé pourchasse volontiers

« les pardons. Aime le bien en autrui, et hais le mal, et « ne souffre pas que l'on dise devant toi paroles qui puis- « sent attirer gens à péché. N'écoute pas volontiers mé- « dire d'autrui, ni nulle parole qui tourne à mépris de « Notre-Seigneur, de Notre-Dame ou des saints. Telle « parole ne souffre sans en prendre vengeance, que si elle « venait de clerc ou de si grande personne que tu ne « puisses punir, fais-le dire à celui qui pourrait en faire « justice.

« Cher fils, prends garde que tu sois si bon en toutes « choses, que par là il appert que tu reconnaisses les bontés « que Notre-Seigneur t'a faites, en telle manière que s'il « plaisait à Notre-Seigneur que tu vinsses à l'honneur de « gouverner le royaume, tu fusses digne de recevoir la « sainte onction dont les rois de France sont sacrés.

« Cher fils, s'il advient que tu parviennes au royaume, « prends soin d'avoir les qualités qui appartiennent aux « rois, c'est-à-dire que tu sois si juste que tu ne t'écartes « de la justice, quelque chose qui puisse arriver. S'il « advient qu'il y ait querelle entre un pauvre et un riche, « soutiens de préférence le pauvre au riche jusqu'à ce que « tu saches la vérité, et quand tu la connaîtras fais justice. « S'il advient que tu aies querelle contre autrui, soutiens « la querelle de l'étranger devant ton conseil; ne fais pas « semblant d'aimer trop la querelle jusqu'à ce que tu con- « naisses la vérité; car ceux de ton conseil pourraient « craindre de parler contre toi, ce que tu ne dois pas « vouloir.

« Cher fils, si tu apprends que tu possèdes quelque « chose à tort, ou de ton temps ou de celui de tes ancêtres, « aussitôt rends-le, quelque grande que soit la chose, en « terre, deniers, ou autre chose. Si la chose est obscure, « par quoi tu n'en puisses savoir la vérité, fais telle paix « par conseil de prud'hommes par quoi ton âme et celle de

« tes ancêtres soient du tout délivrées : et si jamais tu « entends dire que tes ancêtres aient restitué, mets tou- « jours soin à savoir si rien ne reste encore à rendre et si « tu le trouves, fais-le rendre aussitôt pour la délivrance de « ton âme et celle de tes ancêtres.

« Sois bien diligent de faire garder en ta terre toutes « manières de gens et spécialement les personnes de sainte « Église ; défends qu'on ne leur fasse tort ni violence en « leurs personnes ou en leurs biens, et je veux rappeler une « parole que dit le roi Philippe, un de mes aïeux, comme un « de son conseil m'a dit l'avoir entendu. Le roi était un « jour avec son conseil privé et disaient ceux de son con- « seil que les clercs lui faisaient grand tort, et que l'on « s'émerveillait comment il le souffrait. Il répondit : Je crois « bien qu'ils me font grand tort ; mais quand je pense aux « honneurs que Notre-Seigneur me fait, je préfère de « beaucoup souffrir mon dommage, que faire chose par « laquelle il arrive esclandre entre moi et sainte Église. Je « te remémore ceci pour que tu ne sois pas léger à croire « autrui contre les personnes de sainte Église. De telle « façon les dois honorer et garder, qu'ils puissent faire le « service de Notre-Seigneur en paix ; ainsi t'enseigné-je « que tu aimes principalement les gens de religion, et les « secoures volontiers dans leurs besoins et ceux que pen- « seras par lesquels Notre-Seigneur est le plus honoré et « servi, ceux-là aime-les plus que les autres.

« Cher fils, je t'enseigne que tu aimes et que tu honores « ta mère et que tu retiennes volontiers et observes ses bons « enseignements, et sois enclin à croire ses bons conseils ; « tes frères aime et veuille toujours leur bien et avance- « ment, et leur tiens lieu de père pour les enseigner à tous « biens ; et prends garde que pour amour pour qui que ce « soit, tu ne déclines de bien faire, ni fasses chose que tu ne « doives.

« Cher fils, je t'enseigne que tous les bénéfices de sainte « Église que tu auras à donner, tu les donnes à bonnes « personnes par grand conseil de prud'hommes, et il me « semble qu'il vaut mieux que tu donnes à ceux qui n'ont « rien et qui en feront bon emploi si les cherches bien.

« Cher fils, je t'enseigne que tu défendes, autant que « cela te sera possible, d'avoir guerre avec nul chrétien; et « si l'on te fait tort, essaie plusieurs voies pour savoir si tu « ne pourras pas trouver moyen de recouvrer ton droit « avant de faire guerre et aie attention que ce soit pour « éviter les péchés qui se font en guerre. Et s'il advient « qu'il te la convienne faire ou pour ce qu'aucun de tes « hommes manque en ta cour de droit prendre, ou qu'il fît « tort à aucune église, ou à quelque personne pauvre que « ce fût, et ne se veuille pas amender, par quoi ou pour « autre cas raisonnable, pour quelque chose que ce fût « qu'il te convient de faire guerre, commande diligemment « que les pauvres gens qui n'ont fautes ou forfaits soient « gardés, que dommage ne leur vienne ni par incendie, ni « par autre chose; car il te vaudrait encore mieux que tu « aies à craindre le malfaiteur, pour prendre ses villes ou « ses châteaux par force de siége; et garde que tu sois bien « conseillé avant que tu meuves nulle guerre, que la cause « soit beaucoup raisonnable, et que tu aies bien sommé le « malfaiteur et autant attendu comme tu le devras.

« Cher fils, je t'enseigne que les guerres et débats, qui « seront en ta terre ou entre tes hommes, tu te mettes en « peine, autant que tu le pourras, de les apaiser; car c'est « une chose qui plaît beaucoup à Notre-Seigneur; et mes- « sire Saint-Martin nous a donné beaucoup grand exemple, « car il alla pour mettre concorde entre les clercs qui « étaient en l'archevêché, au temps qu'il savait par Notre- « Seigneur qu'il devait mourir; et il lui sembla que par là « il mettait bonne fin à sa vie.

« Cher fils, prends garde qu'il y ait bons baillifs et bons « prévôts en ta terre et fais souvent prendre garde qu'ils « fassent bien justice, et qu'ils ne fassent à autrui tort ni « chose qu'ils ne doivent; de même ceux qui sont en ton « hôtel, fais prendre garde qu'ils ne fassent aucune « injustice; car combien que tu dois haïr tout mal fait à « autrui, tu dois plus haïr le mal qui viendrait de ceux « qui de toi reçoivent le pouvoir que tu ne dois des autres, « et plus dois garder et défendre que cela n'advienne.

« Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévoué à « l'église de Rome et à notre saint-père le pape, et lui « portes respect et honneur comme tu le dois à ton père « spirituel.

« Cher fils, donne volontiers pouvoir à gens de bonne « volonté qui en sachent bien user et mets grande peine à « ce que les péchés soient ôtés en ta terre, c'est-à-dire le « vilain serment qui se fait ou dit à mépris de Dieu ou de « Notre-Dame et des saints ; péchés de corps, jeux de dés, « taverniers et autres péchés. Fais abattre en ta terre, « sagement et en bonne manière, les traîtres à ton pouvoir; « fais-les chasser de ta terre et les autres mauvaises gens, « tant qu'elle soit bien purgée. Lorsque, par sage conseil « de bonnes gens, tu entendras quelque chose à bien faire, « avance-les par tout ton pouvoir ; mets grand soin à ce « que tu fasses reconnaître les bontés que Notre-Seigneur « t'aura faites, et que tu l'en saches remercier.

« Cher fils, je t'enseigne que tu mettes grande entente « à ce que les deniers que tu dépenseras soient à bon usage « dépensés, et qu'ils soient levés justement : c'est un sens « que je voudrais que tu eusses beaucoup, c'est-à-dire que « tu te gardasses de folles dépenses et de mauvaises prises, « et que tous tes deniers fussent bien pris et bien employés, « et ce sens t'enseigne Notre-Seigneur, avec les autres « sens qui te sont profitables et convenables.

« Cher fils, je te prie que s'il plaît à Notre-Seigneur que « je trépasse de cette vie avant toi, que tu me fasses aider « par messes et par oraisons, et que tu envoies par les « congrégations du royaume de France pour leur faire « demander prières pour mon âme, et que tu entendes à « tous les biens que tu feras, que Notre-Seigneur m'y « donne part.

« Cher fils, je te donne toute la bénédiction que le père « peut et doit donner à son fils, et prie Notre-Seigneur « Dieu Jésus-Christ que, par sa grande miséricorde et par « les prières et par les mérites de sa bienheureuse mère la « vierge Marie, et des anges et archanges, et de tous les « saints et de toutes les saintes, qu'il te garde et défende « que tu ne fasses chose qui soit contre sa volonté et qu'il « soit servi et honoré par toi, et puisse-t-il accorder à « toi et à moi, par sa grande générosité, qu'après cette « mortelle vie nous puissions venir à lui pour la vie éter- « nelle, là où nous puissions le voir, aimer et louer sans « fin. *Amen.*

« A lui soit gloire, honneur et louange, qui est un Dieu « avec le Père et le Saint-Esprit, sans commencement et « sans fin. *Amen.* »

Le roi se tournant ensuite vers sa fille, la reine de Navarre, lui rappela dans une instruction non moins touchante les devoirs qui la concernaient, comme princesse et comme épouse, lui recommandant d'aimer Dieu de toute son âme, d'être charitable envers les pauvres, d'être obéissante envers son mari, d'être modeste dans ses ajustements.

Après cet entretien, il ne s'occupa plus que des choses du ciel, et reçut les derniers sacrements avec une extrême piété. On l'entendit souvent répéter ces paroles : « Accor- « dez-nous, Seigneur, de mépriser les prospérités de ce « monde et de ne craindre aucun de ses revers... Sei-

« gneur, soyez le sanctificateur et le gardien de votre « peuple. »

La nuit qui précéda sa mort, il disait pendant ses moments de délire : « Jérusalem ! Jérusalem ! Nous irons à « Jérusalem. »

Enfin, lorsque le moment suprême approcha, il reprit connaissance, se fit étendre sur un lit couvert de cendre, parut s'endormir quelque temps, et puis ouvrant les yeux, et portant un regard serein vers le ciel, il dit ces mots de David : « J'entrerai dans votre maison, Seigneur, je vous « adorerai dans votre saint temple et je glorifierai votre « nom. »

Et il rendit l'esprit (1).

Ainsi mourut ce grand roi, dont tant d'écrivains, historiens, poètes, orateurs, philosophes (2) se sont unanimement accordés à faire l'éloge, et que l'Église a mis au nombre des saints.

---

(1) Le lundi 25 août 1270.

(2) « Louis IX, » dit Voltaire, « paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu être réformée ; il a rendu la France triomphante et policée, et il a été en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta point les vertus royales ; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie ; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange. Prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compâtissant, comme s'il n'avait jamais été que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser la vertu plus loin. »

LX.

RÈGNE DE PHILIPPE III, SURNOMMÉ LE HARDI. — ARRIVÉE DU ROI DE SICILE AU CAMP DEVANT TUNIS. — PREMIERS ACTES DE PHILIPPE III. — VICTOIRES DES CROISÉS. — TRAITÉ AVEC LE ROI DE TUNIS. — LES CROISÉS ABANDONNENT L'AFRIQUE. — RUPTURE DE LA CROISADE. — MORT DU ROI ET DE LA REINE DE NAVARRE. — MORT D'ISABELLE D'ARAGON, ÉPOUSE DE PHILIPPE III. — ASSASSINAT DE HENRI D'ALLEMAGNE DANS UNE ÉGLISE. — ARRIVÉE DE PHILIPPE III EN FRANCE. — FUNÉRAILLES A SAINT-DENIS. — MORT DU COMTE ET DE LA COMTESSE DE TOULOUSE. — RÉUNION DES COMTÉS DE TOULOUSE ET DE POITIERS AU DOMAINE DE LA COURONNE. — SACRE DE PHILIPPE III. — RÉBELLION DU COMTE DE FOIX. — CAPITULATION DE CE SEIGNEUR. — GRÉGOIRE X PAPE. — RODOLPHE DE HABSBOURG ÉLU ROI D'ALLEMAGNE. — SECOND CONCILE GÉNÉRAL DE LYON. — ACTES DE CE CONCILE. — AMBASSADE DES GRECS. — RÉUNION MOMENTANÉE DE L'ÉGLISE GRECQUE A L'ÉGLISE ROMAINE. — AMBASSADE DES TARTARES. — MORT DE SAINT BONAVENTURE. — CONSTITUTION CONCERNANT LE CONCLAVE. — AUTRES CONSTITUTIONS. — MORT DE GRÉGOIRE X. — INNOCENT V. — ADRIEN V. — JEAN XXI. — CONCILE DE BOURGES. — RÈGLEMENT CONCERNANT LES FÊTES DE L'UNIVERSITÉ. — LE PRÉ-AUX-CLERCS. — VIOLENCES DES VASSAUX DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. — ARRÊT DE CONDAMNATION. — AFFAIRES DE LA NAVARRE. — DIFFÉREND ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE CASTILLE. — MORT DU FILS AÎNÉ DE PHILIPPE III. — SOUPÇONS D'EMPOISONNEMENT. — PIERRE DE LA BROSSE FAVORI DU ROI. — SA CONDUITE A L'ÉGARD DE LA REINE. — SA FOURBERIE ET SA TRAHISON DÉCOUVERTES. — SA CONDAMNATION ET SON SUPPLICE. — LETTRE DU PAPE CONTRE LES TOURNOIS AUTORISÉS PAR LE ROI. — CONCILES DIVERS. — MORT DU PAPE NICOLAS III. — VÊPRES SICILIENNES. — LE COMTE D'ANJOU PERD LE ROYAUME DE SICILE. — RUSE DE PIERRE D'ARAGON. — LE COMTE DE SALERNE BATTU ET FAIT PRISONNIER. — MORT DU COMTE D'ANJOU. — MORT DU PAPE MARTIN IV. — EXPÉDITION DE PHILIPPE III EN ESPAGNE. — PRISE DE GIRONE. — MALADIES DANS L'ARMÉE. — RETRAITE DES FRANÇAIS. — MORT DE PHILIPPE III. — MORT DE PIERRE D'ARAGON. — MORT DE MARGUERITE DE PROVENCE, VEUVE DE SAINT LOUIS.

Louis IX venait d'expirer, lorsque Charles, son frère, roi de Naples et de Sicile, parut devant Carthage. La flotte s'approchait de la rive au son des instruments de guerre, et les troupes qu'elle portait saluaient la terre d'Afrique avec grandes acclamations.

Mais un morne silence régnait dans le camp des croisés; personne ne venait au devant des Siciliens qu'on avait si longtemps attendus.

Charles est effrayé ; de tristes pressentiments s'emparent de son âme ; il s'élance sur le rivage, vole à la tente du roi qu'il trouve étendu sur la cendre, et se prosterne à ses pieds en jetant des cris lamentables.

Les restes mortels de saint Louis furent déposés dans deux urnes funéraires ; les entrailles et les chairs (1) furent le partage de son frère Charles, qui les fit transporter à l'abbaye de Montréal près de Palerme ; les ossements et le cœur devaient être envoyés en France et portés à l'église de Saint-Denis. Mais l'armée, dans sa détresse, ne voulut point être privée des restes du saint monarque.

Philippe III, surnommé le Hardi, avait alors vingt-cinq ans; il reçut, au milieu de la douleur universelle, l'hommage et le serment des chefs, des barons et des seigneurs. Son premier soin fut de confirmer la régence et

---

(1) On était alors dans l'usage de faire bouillir les corps pour détacher la chair des os; puis on séparait les uns des autres, et on les parfumait. Pour faire cesser cet usage barbare, le pape Boniface VIII rendit, en l'an 1300, une décrétale par laquelle il déclara excommuniés par ce seul fait tous ceux, de quelque condition qu'ils fussent, qui traiteraient ou feraient traiter si inhumainement les corps des morts. Ce pontife voulut, de plus, que celui dont le corps avait été si inhumainement traité fût privé de la sépulture ecclésiastique : *Nos enim si prædicti defuncti executor vel executores, aut familiares ejus, seu quivis alii cujuscumque ordinis, conditionis, statûs aut gradûs fuerint, etiamsi pontificali dignitate præfulgeant, aliquid contra hujusmodi nostri statuti et ordinationis tenorem præsumpserint attentare, defunctorum corpora sic inhumaniter et crudeliter pertractando, vel faciendo pertractari, excommunicationis sententiam* (*quam ex tunc in ipsos proferimus*) *ipso facto se noverint incursuros : à qua non nisi per apostolicam sedem, præterquam in mortis articulo possint beneficium obtinere. Et nihilominus ille, cujus corpus sic inhumanè tractatum fuerit, ecclesiastica careat sepulturâ.* (Extravag. commun., lib. III, tit. VI, *de Sepulturis.* — Voy. le recueil des frères Pithou, t. II, p. 408.)

tout ce que son père avait établi en France avant son départ. Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres et Jean de Mons, confesseurs et aumôniers du roi, furent chargés de porter les ordres de Philippe en Occident. Parmi les lettres que ces religieux apportèrent en France, l'histoire a conservé celle qui était adressée au clergé et *à tous les gens de bien du royaume.* Après avoir raconté les périls et la mort de Louis IX, le jeune prince demandait à Dieu la grâce de suivre les traces d'un si bon père, de remplir ses ordres sacrés et de mettre en pratique ses conseils. Philippe terminait sa lettre, qui fut lue à haute voix dans toutes les églises, en suppliant les ecclésiastiques et les fidèles « d'adresser au roi des rois leurs « prières et leurs offrandes pour ce prince dont on avait « connu le zèle pour la religion et la tendre sollicitude « pour le royaume de France qu'il aima comme la pru-« nelle de ses yeux (1). »

Cependant l'armée des croisés livra plusieurs combats autour du lac de *la Goulette* dont elle cherchait à se rendre maîtresse pour se rapprocher de Tunis ; les Sarrasins furent battus dans deux rencontres et perdirent une autre fois leur camp qui fut pillé par les croisés.

Intimidé par ces défaites successives, le roi de Tunis s'empressa de demander la paix. Les avis furent partagés : quelques seigneurs voulaient que l'on continuât la guerre, et qu'on ne se retirât point sans avoir pris Tunis ; mais la majorité opina pour la paix. Le traité fut fait le 30 octobre et l'on y stipula qu'il y aurait une trève de dix ans ; que le roi de Tunis paierait tous les frais du roi de France et de ses barons ; que les chrétiens établis dans le royaume de Tunis y vivraient en liberté, avec les mêmes franchises que les naturels du pays ; qu'il leur serait permis d'y avoir

---

(1) Voy. Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 409 et 410.

des églises où l'on pourrait prêcher la foi chrétienne; qu'il serait libre aux mahométans de se faire baptiser; qu'on délivrerait tous les prisonniers de part et d'autre; que le roi de Tunis paierait au roi de Sicile le double du tribut auquel il s'était soumis depuis longtemps.

Ce traité venait d'être signé, lorsque le prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, arriva sur la côte d'Afrique avec un nombreux corps d'armée. Mécontent de l'accord que les Français avaient conclu, il remit bientôt à la voile, et prit la résolution de se rendre en Palestine.

Philippe s'embarqua le 18 novembre et l'on cingla vers la Sicile. Deux jours après la flotte arriva devant le port de Trapani; mais, au moment d'entrer, elle fut assaillie par une tempête si affreuse que dix-huit grands vaisseaux périrent corps et biens.

Après ce cruel désastre, les princes et les barons s'assemblèrent en conseil et déclarèrent cette croisade rompue, avec promesse de la reprendre quatre ans plus tard.

Thibaud, roi de Navarre, mourut à Trapani. Isabelle, sa femme, la fille chérie de saint Louis, suivit de près son époux au tombeau; elle mourut en rentrant en France, aux environs de Marseille.

Le roi Philippe traversa la Calabre; sa jeune épouse, Isabelle d'Aragon, étant enceinte, tomba de cheval au passage d'un gué, fit une fausse couche et mourut à Cosenza, le 28 janvier 1271.

Le malheureux prince, chargé des ossements de Jean Tristan, son frère, de son père et de son épouse, se remit en marche après avoir écrit à l'abbé et aux moines de Saint-Denis pour recommander à leurs prières les âmes des défunts.

Pendant son séjour à Viterbe, il eut un nouveau chagrin; il vit périr d'une mort tragique Henri d'Allemagne, qui lui avait été vivement recommandé par le prince

Édouard d'Angleterre. Les fils du comte de Leicester, brûlant de venger leur père dont ils attribuaient la mort à Henri, le massacrèrent dans une église, au pied même de l'autel qu'il avait saisi d'une main. Ainsi, dit Michaud, les grands crimes s'unissaient aux grandes calamités pour ajouter aux cruels souvenirs que devait laisser cette croisade.

Philippe, ayant traversé l'Italie, le Milanais et la Savoie, arriva le 21 mai à Paris. Ce jour-là même, on déposa dans l'église de Notre-Dame les restes de saint Louis, de la reine et du comte de Nevers, ainsi que le corps d'Alphonse, comte d'Eu, fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et celui du chevalier Pierre, chambellan du feu roi, qui étaient morts dans l'expédition d'Afrique.

On chanta l'office et l'on fit des prières pendant toute la nuit; et le lendemain le roi Philippe, accompagné d'un grand nombre de seigneurs, de prélats, de religieux, et suivi d'une grande foule de peuple, alla processionnellement à Saint-Denis, portant lui-même sur ses épaules la châsse qui renfermait les restes de son père. On prétend que les sept monuments, surmontés d'une croix, que l'on voyait avant la révolution sur cette route, marquaient les divers endroits où il s'était reposé.

Après les cérémonies d'usage, le cercueil de saint Louis fut placé dans un tombeau de pierre à côté de son père et de son aïeul; et, dès le même jour, il s'y fit plusieurs miracles. On plaça à sa droite, mais à quelque distance, les cercueils de la reine Isabelle et de Jean Tristan, comte de Nevers. L'on enterra aux pieds du roi le corps du chevalier Pierre, son fidèle chambellan, à qui sa charge avait donné le privilége de coucher ainsi dans la chambre de son maître. Enfin le comte d'Eu, Alphonse de Brienne, fut placé hors du chœur dans la chapelle de Saint-Martin.

Peu de jours après, on apporta dans la même basilique

le corps d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, frère de saint Louis. Ce prince et sa femme, atteints de la contagion, s'étaient arrêtés en Toscane à leur retour d'Afrique et avaient péri tous deux. Comme ils ne laissaient point d'enfants, le comté de Toulouse, dont Jeanne était héritière, demeura acquis au roi, par suite du traité conclu à Paris en 1229 entre Blanche et Raymond VII.

On fit aussitôt expédier des lettres de commission à Cardonne, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, pour prendre possession du comté de Toulouse au nom du roi. Le sénéchal, ayant reçu les ordres de la cour, se rendit à Toulouse, reçut le serment de capitouls et l'hommage des barons du pays ; il parcourut ensuite les principales places et forteresses et s'en saisit au nom de son maître (1).

Philippe fut sacré à Reims au mois d'août suivant. Le comte d'Artois porta, en cette cérémonie, l'épée de Charlemagne devant le roi qui partit dès le lendemain pour aller visiter les frontières du côté de la Flandre. L'année suivante, il se rendit dans le Poitou, et de là à Toulouse d'où il marcha contre Roger Bernard, comte de Foix, qui avait méconnu son autorité et qu'il força bientôt de se rendre à discrétion (2).

---

(1) Raymond de Felgar ou de Miramont, évêque de Toulouse, était mort l'année précédente, le 10 octobre 1270, après trente-neuf ans d'épiscopat. Le chapitre élut à l'unanimité pour son successeur Bertrand de l'Isle, prévôt de la même église. Cette élection ayant été confirmée à Narbonne, Bertrand, qui n'était pas encore prêtre, reçut le sacerdoce dans son église le samedi 20 décembre, fut sacré évêque le lendemain, et célébra pontificalement sa première messe le jour de Noël. (Voy. Guillaume de Puy-Laurens, ch. LI.) Ce prélat se distingua par ses libéralités envers son église. Il fut le premier des évêques de ce diocèse qu'on enterra dans la cathédrale. Son prédécesseur, qui avait appartenu à l'ordre de saint Dominique, avait été inhumé chez les dominicains.

(2) Voici ce qui donna lieu à cette expédition. La guerre ayant éclaté entre deux seigneurs, Arnaud d'Armagnac et Guiraud de Casaubon, celui-ci tua son adversaire. Le comte d'Armagnac, voulant venger la mort de son frère, fit un appel aux seigneurs de sa famille, parmi lesquels était

Le saint-siége était vacant depuis deux ans et neuf mois (1), lorsqu'on élut, le 1er septembre 1271, Thibaud, archidiacre de Liége, qui se trouvait alors absent, étant allé, par dévotion, visiter les saints lieux. Il était né à Plaisance, de la famille Visconti ; il prit le nom de Grégoire X. Le collége des cardinaux lui ayant adressé le décret de son élection, avec une lettre pour le presser de revenir, il s'embarqua bientôt après, arriva au port de Brindes, le 1er janvier 1272, se rendit à Viterbe où se trouvaient les cardinaux, et travailla sans relâche pendant huit jours à préparer et organiser des secours pour les chrétiens de la Terre-Sainte qui se trouvaient réduits à l'extrémité, il écrivit en même temps dans le même but aux rois de France et de Sicile, aux Vénitiens, aux Gênois, et défendit, sous peine d'anathême, de vendre des armes et des munitions de guerre aux Sarrasins. Il indiqua, quelque temps après, la tenue d'un concile général à Lyon le 1er mai 1274.

Richard d'Angleterre, élu roi des Romains, étant mort dans cet intervalle, les électeurs s'assemblèrent à Francfort,

---

le comte de Foix, le plus puissant de tous par le nombre de ses vassaux et de ses forteresses. Guiraud de Casaubon, se voyant perdu, implora la protection du roi et demanda que le différend qu'il avait avec le comte d'Armagnac fût vidé par la justice. En conséquence, il se constitua prisonnier et livra sa terre aux officiers royaux, ainsi que la bannière de son château. Cependant, le comte d'Armagnac et le comte de Foix vinrent attaquer ce château, nonobstant les réclamations des officiers royaux, le prirent de vive force et le détruisirent. Le roi, pensant qu'il importait de ne pas laisser une telle entreprise impunie, surtout au début de son règne, réunit de nombreuses troupes et alla assiéger le château de Foix. Le comte, se voyant hors d'état de résister, implora la clémence du roi, qui exigea, pour toute capitulation, qu'il se rendît à discrétion et livrât toutes ses places. Roger se soumit à tout, et fut retenu prisonnier pendant un an. Le roi, s'étant laissé fléchir, lui rendit la liberté et le remit en possession de ses places.

Le récit de ces événements termine la Chronique de Guillaume de Puy-Laurens.

(1) Le pape Clément IV était mort le 29 novembre 1268.

et l'archevêque de Mayence ayant proposé Rodolphe, comte de Habsbourg (1), ce seigneur, quoique peu riche, mais rempli de courage et de sagesse, réunit tous les suffrages, fut proclamé le 30 septembre 1273, et, faute d'un sceptre, se fit prêter serment par les électeurs en leur donnant une croix à baiser.

Le second concile général de Lyon (2) est l'assemblée la plus nombreuse qui se soit formée dans l'Église. Il s'y trouva quinze cent soixante-dix personnes titrées dont cinq cents évêques, sans compter les cardinaux, deux patriarches latins, le roi d'Aragon et les ambassadeurs de plusieurs souverains. Ce concile s'ouvrit après trois jours de jeûne, dans l'église de Saint-Jean. Le pape descendit de sa chambre vers l'heure de la messe, conduit, selon la coutume, par deux cardinaux et s'assit dans un fauteuil qui lui était préparé dans le chœur. Il dit tierce et sexte parce qu'il était jour de jeûne; puis un sous-diacre apporta les sandales et le chaussa, pendant que les chapelains disaient autour de lui les psaumes ordinaires de la préparation à la messe. Après qu'il eut lavé ses mains, le diacre et le sous-diacre le revêtirent pontificalement d'ornements blancs, à cause du temps pascal, avec le pallium, comme s'il eût dû célébrer la messe. Alors, précédé de la croix, il monta au jubé et s'assit dans son fauteuil, ayant un cardinal pour assistant, un pour diacre et quatre autres cardinaux diacres avec quelques chapelains en surplis. Jacques, roi d'Aragon, était assis auprès du pape dans le même jubé. Dans la nef de l'église, au milieu, sur des siéges éle-

(1) L'ancien château de Habsbourg, situé dans le canton d'Argovie, en Suisse, près de la rive droite de l'Aar, date de l'an 1020. C'est le berceau de la maison impériale d'Autriche. Il est peu considérable, et ne consiste plus qu'en quelques chambres et une salle qu'on entretient avec soin. Il fut visité en 1815 par l'empereur d'Autriche.

(2) Ce concile est compté comme le XIVe général.

vés, étaient Pantaléon, patriarche de Constantinople, et Opizion, patriarche d'Antioche. D'un côté se trouvaient les cardinaux-évêques, parmi lesquels saint Bonaventure et Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie, promu depuis peu au cardinalat; et, de l'autre côté, les cardinaux-prêtres, puis les primats, les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs et les autres prélats. Plus bas étaient Guillaume, maître de l'Hôpital; Robert, maître du Temple, avec quelques frères de leurs ordres; les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile et de plusieurs autres princes, et les députés des chapitres et des églises. Le pape assis fit le signe de la croix sur les prélats qu'il avait en face. On chanta les prières marquées dans le pontificat pour la célébration d'un concile; ensuite le pape prêcha sur le texte : *J'ai désiré ardemment de manger cette pâque avec vous;* et, après s'être un peu reposé, il expliqua au concile les raisons pour lesquelles il l'avait assemblé : savoir le secours de la Terre-Sainte, la réunion de l'église grecque à l'église romaine, et la réforme des mœurs. Alors il congédia l'assemblée et indiqua la *seconde* session au 18 mai (1). Dans cette session, il fut question de constitutions concernant la foi. Dans la *troisième,* qui se tint le 7 juin, le pape fit publier douze constitutions sur les élections et les provisions aux bénéfices, l'âge et la résidence des pourvus, l'immunité des églises, les vacances en régale et autres articles concernant la discipline et les mœurs.

Les grecs arrivèrent le 24, jour de la fête de saint Jean. Cette députation était composée de Germain, ancien patriarche de Constantinople, de Théophane, métropolitain de Nicée, de plusieurs sénateurs et d'une suite con-

---

(1) Voy. Fleury, *Hist. ecclésiast.*, liv. LXXXVI. — Dans l'intervalle de la première à la deuxième session, Grégoire X fit venir chez lui les archevêques, chacun avec un évêque et un abbé, et obtint d'eux la dîme de leurs revenus, pendant six ans, pour le secours de la Terre-Sainte.

sidérable. Ils furent conduits avec beaucoup d'honneurs jusqu'au palais du pape, qui les reçut debout, entouré de tous les cardinaux et de plusieurs évêques. Après le baiser de paix, ils présentèrent les lettres de l'empereur et celles des prélats, au nombre de trente-huit qui avaient consenti à la réunion. Ils dirent au pape qu'ils venaient rendre à l'église romaine l'obéissance qui lui était due et professer la foi qu'elle professait.

Le 29, jour de saint Pierre et de saint Paul, le pape célébra solennellement la messe dans l'église de Saint-Jean, en présence des grecs et de tout le concile. On lut l'épître en grec et en latin, ainsi que l'évangile; après quoi saint Bonaventure ayant prêché, on chanta le symbole d'abord en latin avec l'addition *filioque*. Le patriarche Germain le chanta ensuite en grec avec les archevêques grecs de Calabre et deux religieux, l'un dominicain, l'autre franciscain, qui savaient la langue. Tous répétèrent trois fois l'article : *qui procède du Père et du Fils.* Le symbole fini, le patriarche et les autres grecs chantèrent dans leur langue des versets de louanges en l'honneur du pape.

Le 4 juillet, le pape reçut les envoyés d'Abaga, grand khan des Tartares; ils étaient au nombre de seize; ils venaient pour faire alliance avec les chrétiens contre les musulmans. Grégoire X, après le concile, répondit à Abaga qu'il enverrait ses légats en Tartarie pour traiter avec lui et pour travailler à son salut.

Dans la *quatrième* session qui se tint le 6 juillet, le grand logothète, représentant de l'empereur de Constantinople, déclara avec serment, au nom de son maître, qu'il abjurait le schisme, qu'il acceptait la profession de foi de l'Église romaine, et qu'il reconnaissait la primauté de cette Église et l'obéissance qui lui était due. Alors le pape, ému jusqu'aux larmes, entonna le *Te Deum;* on chanta ensuite le

symbole ; et les grecs répétèrent deux fois l'addition *filioque*.

L'Église perdit, quelques jours après (1), saint Bonaventure, cardinal-évêque d'Albano (2). Le pape et tous les membres du concile assistèrent à ses funérailles ; le cardinal Pierre de Tarentaise fit l'éloge de ce grand homme, prit pour texte ces paroles de David : « *Je te pleure, mon frère Jonathas,* » et fit verser des larmes à tout son auditoire.

Le 16 juillet, jour de la *cinquième* session, le cardinal d'Ostie baptisa un des ambassadeurs d'Abaga, ainsi que

---

(1) Le 15 juillet.

(2) Saint Bonaventure était né en 1221 à Bagnaréa, en Toscane. Il entra en 1243 chez les frères mineurs, et fut envoyé à Paris pour étudier sous Alexandre de Halès. Il devint successivement professeur de philosophie et de théologie, fut reçu docteur en 1255, nommé l'année suivante général de son ordre, et en 1273 évêque d'Albano et cardinal. Sixte IV le canonisa en 1482 ; et Sixte V le proclama en 1588 docteur de l'Église, et lui donna le surnom de *séraphique*. Ses ouvrages consistent en *Commentaires sur l'Écriture sainte* et *sur le Maître des Sentences*, en *Opuscules dogmatiques, moraux et mystiques*, *Méditations sur la vie de Jésus-Christ,* etc. Le nonce qui fut chargé d'aller lui porter le chapeau de cardinal le trouva occupé à laver la vaisselle. Bonaventure reçut en soupirant les marques de sa nouvelle dignité, et continua son travail, à la grande surprise de l'envoyé. On admire beaucoup un Cincinnatus, que ses concitoyens allaient chercher à la charrue pour l'élever au consulat ; un Marius Curius Dentatus, qui chassa Pyrrhus de l'Italie, obtint trois fois les honneurs du triomphe, et que les ambassadeurs envoyés par les Samnites pour le corrompre trouvèrent devant son foyer faisant cuire des raves (*) ; et l'on ne cite guère l'exemple de saint Bonaventure ; et cependant celui-ci est bien autrement admirable. Les deux Romains n'étaient que des agriculteurs, habitués à une vie simple et rustique, tandis que saint Bonaventure était un docteur illustre par sa science, et n'agissait ainsi que par un sentiment d'humilité.

(*) Les Samnites lui ayant présenté une grande quantité d'or, il les renvoya en leur disant que ceux qui se contentaient d'un tel souper n'avaient pas besoin d'or ; et que, quant à lui, il estimait plus honorable de commander à ceux qui en avaient que d'en avoir lui-même. (PLUTARQUE, *Vie de Caton le Censeur.*) C'est ce même Romain, consul en l'an de Rome 464, qui dit ces paroles mémorables : « Que celui-là était un citoyen per- « nicieux à qui sept arpents de terre ne suffisaient pas : *Perniciosum intelligi civem cui* « *septem jugera non essent satis.* » (PLINE, *Hist. nat.*, lib. XVIII, § 4.)

deux autres Tartares; et le pape les fit vêtir d'habits d'écarlate, à la manière des latins. On dit ensuite la messe, et après l'évangile on lut d'abord une constitution concernant l'élection des papes, et dont voici la teneur : « Les cardi-
« naux qui se trouveront dans la ville où le pape mourra,
« attendront les absents pendant huit jours seulement.
« Les présents s'assembleront dans le palais du pontife,
« n'ayant chacun pour les servir qu'un clerc ou un laïque,
« et deux au plus, en cas d'évidente nécessité. Ils habite-
« ront tous en commun dans la même salle, sans sépa-
« ration de mur, ni de rideau, excepté pour le lieu secret.
« L'appartement sera fermé de telle manière qu'on ne
« puisse ni entrer, ni sortir. Nul ne pourra voir les cardi-
« naux, ni leur parler en secret. Les personnes qu'on ap-
« pellerait, ne seront admises que pour l'affaire de l'élec-
« tion et du consentement de tous. Défense d'envoyer
« courriers ou lettres à tous ou à quelqu'un d'entre eux,
« sous peine d'excommunication. On ne laissera au *con-*
« *clave* qu'une simple ouverture, sans qu'on puisse entrer
« par-là, propre cependant à faire passer les aliments né-
« cessaires. Si, au bout de trois jours après l'entrée, l'église
« n'est pas pourvue d'un pasteur (ce qu'à Dieu ne plaise),
« les cinq jours suivants on ne servira qu'un mets, tant
« le matin que le soir aux cardinaux; au-delà de ce terme
« rien autre chose que du pain, du vin et de l'eau, jusqu'à
« l'élection faite. Durant le conclave les cardinaux ne
« recevront rien de la chambre apostolique; ils ne trai-
« teront d'aucune autre affaire sans un besoin très-pres-
« sant, comme par exemple la nécessité de pourvoir à la
« conservation des terres de l'Église.

« Si un cardinal présent dans la ville n'entre pas ou
« sort sans raison de maladie réelle, on procédera à l'élec-
« tion et on ne l'admettra plus. On ne sera pas même
« obligé d'attendre son suffrage, quoique la cause de sa

« sortie ait été bien fondée. Cependant le malade guéri et « les absents, qui arriveraient tard, pourront être reçus « avant l'élection et prendre part à l'affaire au point où ils « la trouveront.

« Si le pape meurt ailleurs que dans le lieu où il tenait « sa cour, les cardinaux seront obligés de se transporter « dans la ville épiscopale du territoire où il est mort (à « moins qu'elle ne soit interdite ou rebelle), et, en ce « cas, dans la plus voisine. Le conclave s'y tiendra de la « manière que l'on a dit, et aux mêmes conditions, dans « la maison de l'évêque, ou telle autre qu'on donnera. « On charge le seigneur ou gouverneur du lieu où sera « l'assemblée, de tenir la main à l'observation de ce règle- « ment, sans y rien ajouter de plus rigide, sous peine d'ex- « communication et d'autres peines très-sévères. Ils en « feront le serment en public, dès qu'ils sauront le pape « mort. » Le pape conjure les cardinaux, par tout ce qu'il y a de plus saint, et sous peine de la vengeance divine, de procéder à cette grande action sans intérêt, dans l'unique vue de l'avantage de l'Église; il casse d'avance les conventions et les serments qu'ils auraient faits entre eux; enfin il ordonne à tous les prélats, supérieurs et inférieurs, d'indiquer des prières publiques dans tout le monde chrétien pour l'heureux succès de l'élection, dès que l'on saura le trépas du souverain-pontife.

Dans cette session, et dans la dernière qui se tint le lendemain 17 juillet, on publia d'autres constitutions par lesquelles on décréta, entre autres choses, que les avocats et procureurs ecclésiastiques seraient tenus, tous les ans, de jurer sur l'Évangile de ne défendre que des causes qu'ils croiraient de bonne foi, raisonnables et justes; que toute absolution des censures obtenue par la violence ou la crainte serait nulle et soumettrait à une nouvelle excommunication celui qui l'aurait obtenue par ces moyens; que les prélats

ne pourraient traiter avec les laïques pour leur soumettre les biens et les droits des églises sans le consentement du chapitre et la permission du saint-siége, sous peine de nullité des contrats, de suspense pour les prélats et d'excommunication pour les laïques; on défendit d'inventer de nouveaux ordres religieux, et l'on supprima quelques ordres mendiants; on fit également défense de tenir dans les églises les assemblées des communautés séculières, les plaids, etc.; de louer des maisons aux usuriers, et de leur donner l'absolution et la sépulture ecclésiastique, à moins qu'ils n'eussent fait les restitutions autant qu'il serait possible; d'user de représailles; d'usurper, sous peine d'excommunication, le droit de régale, pour s'emparer, sous ce prétexte, des biens des églises vacantes; quant à ceux qui étaient en possession de ces droits, soit à titre de fondateurs des églises, soit en vertu d'une ancienne coutume, on les exhortait à ne point en abuser, c'est-à-dire à ne rien exiger au-delà des fruits et à ne point laisser dépérir le fonds.

Après qu'on eut lu ces constitutions, le pape parla de la réforme des mœurs parmi les membres du clergé, recommanda aux mauvais de se corriger eux-mêmes, et dit que s'ils le faisaient, toute constitution sur ce point devenait inutile; mais que s'ils persistaient dans leur inconduite, il les traiterait avec rigueur. Il ajouta qu'il apporterait de prompts remèdes pour le gouvernement des paroisses, afin qu'on y plaçât des sujets capables et qui y résidassent. Il promit aussi de pourvoir à d'autres abus dont on n'avait pu s'occuper dans le concile, à cause de l'importance et du nombre des affaires. On fit ensuite les prières accoutumées, et le concile se sépara (1).

---

(1) Grégoire X fit un recueil des constitutions publiées dans ce concile, et qui contiennent trente et un articles. Ce recueil, daté du 1er novembre 1274, commence ainsi : « Le pape Grégoire à tous les fidèles, salut. Nous

Le pape renvoya les grecs comblés de présents, et fit partir avec eux l'abbé du Mont-Cassin qu'il chargea de ses lettres pour l'empereur. Il exhortait ce prince, son fils Andronic et les prélats à persévérer, en les félicitant sur leur retour à l'Église, et en les priant d'extirper jusqu'à la racine du schisme ; mais le mal était trop profond; et quelques années après, Andronic, poursuivant ceux qui étaient attachés à l'Église romaine et sapant l'ouvrage de la réunion, fit de nouveau régner le schisme.

Cependant, Grégoire X, étant tombé malade à Arezzo, mourut le 10 janvier 1276 et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville, où on l'honore comme un saint. Innocent V, qui lui succéda, mourut au mois de juin suivant, et Adrien V, le 16 août, avant d'avoir été sacré. Jean XXI, natif de Lisbonne, fut appelé au saint-siége le 13 septembre.

Ce même jour, le cardinal de Sainte-Cécile, Simon de Brion, légat en France, tint à Bourges un concile où l'on publia seize articles, ayant principalement pour but le maintien de l'immunité et de la juridiction ecclésiastique, dont le clergé était en possession et que les séculiers s'efforçaient de restreindre.

Ce légat, sans cesse occupé de la réforme des abus, fit un règlement (1) concernant les fêtes de l'université de Paris, afin de remédier à de graves désordres. Ces jours-là les écoliers, au lieu des exercices de piété qu'ils pratiquaient autrefois, se livraient aux excès du vin et à des

---

« ordonnons que les constitutions suivantes, que nous avons promulguées « au concile de Lyon et après, soient suivies partout dans les jugements « et dans les écoles; elles seront insérées dans le corps de droit selon « leurs titres et leur teneur. »

Le premier article, sur la Trinité, contient la foi de l'Église sur le Saint-Esprit, et condamne les erreurs des grecs.

(1) Le 6 décembre 1276.

danses indécentes, couraient la nuit en armes, troublaient la tranquillité de la ville par leurs clameurs tumultueuses, profanaient par leurs blasphèmes les temples du Seigneur et jouaient aux dés sur les autels. Le légat déclara excommuniés par ce seul fait tous ceux qui s'aviseraient de renouveler ces scandales (1). Mais cette réforme ne changea ni le caractère ni les habitudes de violence de la jeunesse des écoles, ainsi qu'on peut en juger par une affaire assez fâcheuse qui se passa deux ans après. Les écoliers et les maîtres allaient, les jours de congé, se récréer et se divertir hors de la ville, en un lieu, appelé à cause d'eux, *le Pré-aux-Clercs* (2), et contigu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Un pareil voisinage incommodant les religieux, l'abbé fit élever un mur sur le terrain du monastère afin de tenir les écoliers un peu plus éloignés et de se mettre en garde contre leurs atteintes. Mais ceux-ci trouvant que ces constructions rétrécissaient leur chemin ordinaire, se mirent à les démolir; les religieux firent sonner le tocsin; les domestiques et les vassaux de l'abbaye accoururent en grand nombre, se jetèrent sur les démolisseurs, et les traitèrent si rudement qu'ils firent à deux d'entre eux des blessures mortelles. Le bruit de cette violence souleva l'université, qui alla demander justice au cardinal-légat. Ce prélat condamna d'abord le prévôt de l'abbaye à passer cinq ans dans un petit monastère; et le conseil du roi, auquel l'affaire fut portée, enjoignit à l'abbé et aux re-

---

(1) Trois mois auparavant, l'université avait fait un décret portant défense à tout docteur ou bachelier, de quelque faculté qu'il fût, d'expliquer aucun livre dans les maisons particulières, à cause des inconvénients qui pourraient en résulter; mais seulement dans les lieux publics, où tout le monde peut venir et faire un rapport fidèle de ce qu'on y enseigne; les livres de logique et de grammaire, ne pouvant inspirer aucun soupçon, furent seuls exceptés. On déclara que les contrevenants seraient privés de la société des maîtres et des écoliers.

(2) Le nom de *clerc* se donnait à tous les étudiants.

ligieux de payer six cents livres aux parents des deux écoliers morts, deux cents au recteur de l'université pour être distribuées aux régents et aux écoliers pauvres, et diverses autres sommes pour deux chapelles en l'honneur des défunts. Dix domestiques ou vassaux de l'abbaye furent condamnés à l'exil; et l'on adjugea à l'université la possession du chemin qui conduisait *au Pré-aux-Clercs.*

Divers événements s'étaient passés dans l'intervalle. Henri-le-Gras, roi de Navarre, avait à sa mort laissé une fille unique, appelée Jeanne, sous la tutelle de sa femme, avec expresse recommandation de la faire élever auprès du roi de France, et de la marier dans ce royaume. Mais les seigneurs du pays n'eurent aucun égard à ses dernières volontés, et donnèrent à la princesse un autre tuteur. Cette mésintelligence entre la reine-mère et les grands donna lieu aux rois d'Aragon et de Castille de faire valoir d'anciennes prétentions sur le royaume de Navarre. Mais Philippe-le-Hardi, protecteur de la jeune princesse, envoya Etienne de Beaumarchais qui soumit tout le pays.

Un autre différend s'était élevé entre la France et l'Espagne. Ferdinand, prince de Castille, étant mort, le roi son père permit que les états assemblés à Ségovie déclarassent son second fils héritier présomptif du trône, quoique Ferdinand eût laissé deux fils de Blanche, fille de saint Louis, et qu'il fût dit dans le contrat de mariage de cette princesse que ses enfants succéderaient à la couronne quand même Ferdinand mourrait avant son père Alphonse. Philippe-le-Hardi, indigné de cet injuste procédé, prit la défense de sa sœur et de ses neveux. Il envoya Jean d'Acre, grand bouteiller de France, fils de Jean de Brienne, ancien roi de Jérusalem, pour sommer Alphonse de laisser Blanche jouir de sa dot, d'assurer aux fils de Ferdinand la succession à la couronne, conformément aux conventions, et, en cas de refus, de permettre du moins à la mère et à ses enfants de

passer en France. Alphonse retint les fils et laissa partir Blanche.

Au retour de l'ambassadeur, le roi prit la résolution de porter la guerre en Castille. Mais la mort subite de Louis, son fils aîné, retarda ses préparatifs et remplit son cœur d'amertume. Le bruit courait que ce prince, âgé d'environ douze ans, avait été empoisonné.

Philippe avait alors un favori, nommé Pierre de la Brosse, qui avait tout pouvoir sur son esprit. C'était un homme de basse naissance, natif de la Touraine et chirurgien de profession. Comblé de grâces et de richesses par la faveur de son maître, il devint bientôt tout puissant à la cour, et l'on vit les plus grands seigneurs briguer sa protection. Mais comme l'entière confiance que Philippe avait eue en lui était le seul soutien de sa grandeur, il n'omit rien pour se la conserver. La tendresse du roi pour sa seconde épouse, Marie de Brabant, princesse remplie d'attraits, d'esprit et de prudence, lui fit craindre la diminution de son propre crédit, et dès lors il conçut le dessein de les brouiller. A cet effet, il tâcha d'inspirer au roi des soupçons contre la reine au sujet de la mort de Louis. Philippe, faible et crédule, envoya l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Bayeux, parent de la Brosse, consulter une béguine de Nivelle qui contrefaisait l'illuminée, et qui se mêlait de découvrir, par de prétendues révélations, les choses les plus secrètes. L'évêque prit les devants, et ne trouvant pas apparemment la béguine assez hardie pour accuser la reine, l'engagea à lui dire en confession ce qu'elle pouvait savoir. L'abbé étant arrivé l'interrogea à son tour; mais elle ne voulut point répondre, assurant qu'elle avait tout dit à l'évêque. Celui-ci, questionné par le roi, déclara qu'étant lié par le secret de la confession, il ne pouvait rien révéler. « Ce n'é-« tait pas pour confesser cette fille que je vous avais en-« voyé, » reprit Philippe avec colère; et il fit entendre au

prélat que s'il pouvait découvrir la vérité, il saurait bien punir ceux dont la conduite lui rendait leur fidélité suspecte. Cependant il envoya deux autres personnes à Nivelle ; et la béguine dit, pour toute réponse, que le roi ne devait point ajouter foi à ceux qui lui parlaient mal de la reine, cette princesse étant incapable de manquer de fidélité pour lui et pour les siens. Ces paroles confirmèrent le roi dans sa défiance envers la Brosse et l'évêque de Bayeux; mais il affecta de n'en rien faire paraître, marcha peu de temps après contre le roi de Castille, et revint sur ses pas avant d'avoir passé les Pyrénées, à cause du manque absolu de vivres. Il apprit bientôt qu'il y avait dans son conseil quelque traître, et ses soupçons se portèrent sur la Brosse.

Pendant qu'il hésitait sur le parti qu'il devait prendre, il arriva un moine qui lui fit demander avec beaucoup d'instance une audience secrète au sujet d'une affaire importante.

Ce religieux ayant été introduit, dit au roi qu'un courrier passant par son abbaye était tombé malade, et qu'avant de mourir il avait remis à l'abbé une boîte dans laquelle, suivant sa déclaration, se trouvaient diverses lettres, et qu'il avait conjuré l'abbé de la faire remettre au roi.

Philippe assembla sur-le-champ son conseil en l'absence de la Brosse, et la boîte ayant été ouverte, on trouva des lettres scellées du cachet de ce favori et adressées au roi de Castille.

La Brosse fut arrêté, condamné et pendu. Sa famille, ses alliés, ses créatures, tous ceux qu'il avait élevés tombèrent dans la disgrâce, et la plupart d'entre eux eurent leurs biens confisqués.

Le roi, croyant l'évêque de Bayeux complice de la calomnie inventée contre la reine, le poursuivit devant la cour de Rome où il s'était réfugié, et envoya au pape Nico-

las III (1) un chevalier du Temple pour le prier de faire le procès à ce prélat, dont il saisit d'abord le temporel. Le pape voulut des preuves du crime avant de procéder juridiquement. Le chevalier n'en donna point, et déclara devant les cardinaux qu'il n'entendait en aucune façon se porter accusateur de l'évêque ni au nom du roi, ni au sien; sur quoi le pape écrivit à Philippe que n'ayant trouvé contre le prélat aucune des conditions préalablement requises pour fonder une enquête, et bien moins un jugement, il lui paraissait contraire au droit de le punir et de saisir les biens de son église, qui n'était pas coupable, quand même l'évêque le serait. Il exhorta en même temps le roi et la reine à oublier une calomnie dont ils étaient assez vengés par l'évidence et la notoriété publique, sans étendre leurs soupçons et leur ressentiment jusqu'au danger de perdre l'innocent et de ruiner une église (2).

Ce pontife écrivit l'année suivante (3) une lettre très-vive au cardinal-légat au sujet des tournois que Philippe avait permis pour faire honneur au prince de Salerne, son cousin-germain, ainsi qu'à son propre frère Robert, qu'il avait armé chevalier peu de temps auparavant. « Quelle « horreur, » dit le pape, « de voir le fils d'un roi rempli de « piété permettre ce que le roi son père avait si sagement « défendu, et révoquer l'édit qu'il avait porté lui-même! « Quelle affliction pour le père commun, de voir que la « noblesse française ait dégénéré de sa piété au point de se « couvrir de la honte attachée au combat de deux mille de

---

(1) Ce pontife était monté sur le saint-siége le 25 novembre 1277. Son prédécesseur, Jean XXI, avait péri par un déplorable accident. Le 12 mai de la même année, se trouvant seul dans une chambre qu'il avait fait construire à côté du palais de Viterbe, l'édifice croula, et le blessa si grièvement dans sa chute, qu'il expira le 16 du même mois.

(2) Ces lettres du pape sont du mois de décembre 1278. (Voy. FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXIV.)

(3) Le 22 avril 1279.

« ses membres! Et vous, ne deviez-vous pas vous enflam-
« mer dans un si grand péril des âmes, menacer, tonner et
« aggraver les censures? Suffisait-il de ne pas prêter votre
« consentement à la permission accordée par le roi de faire
« des tournois trois fois l'année? N'est-ce pas conniver au
« mal que de se taire? » Le pape réfute ensuite les prétextes d'approuver ces jeux comme des exercices propres à former la noblesse aux armes pour défendre l'Etat et la religion. Il rappelle les censures du concile de Latran qui prive de la sépulture ecclésiastique ceux qui sont morts dans ces combats, et il cite de plus les défenses portées par ses prédécesseurs; il ordonne enfin de dénoncer excommuniés tous les nobles qui ont combattu dans les tournois; de les exhorter à se rendre avec humilité dignes de l'absolution, et de la leur donner à condition qu'ils ne retomberont plus dans cette faute (1).

Divers conciles furent tenus, la même année (2), dans quelques provinces du royaume, savoir : à Angers (3), à Pont-Audemer (4), à Avignon (5), à Béziers (6).

---

(1) Ces sortes de divertissements guerriers entraînaient presque toujours la mort de quelque combattant, nonobstant les plus sages précautions; ils servaient quelquefois de voile pour les vengeances particulières, et devenaient alors une véritable guerre. Ce seul motif engagea quelques souverains à les défendre.

(2) An 1279.

(3) On y fit cinq canons, dont le deuxième défend aux officiers des évêques d'exiger quoi que ce soit pour le sceau de lettres d'ordination; il est dit dans le quatrième que les clercs, tant séculiers que réguliers, qui demeureraient dans l'excommunication au delà d'une année seraient d'abord privés des fruits de leurs bénéfices, puis des bénéfices mêmes.

(4) Au nombre des canons de ce concile, on remarque le cinquième, qui porte qu'on traitera comme suspects d'hérésie ceux qui n'auront pas fait leurs pâques.

(5) La plupart des canons de ce concile ont pour but de réprimer les usurpations des biens des églises.

(6) Ce concile décida que l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse iraient au prochain parlement *en France* pour représenter les libertés et priviléges de la province au sujet des entreprises anciennes touchant

L'évêque de Poitiers tint l'année suivante un synode où l'on fit douze règlements qui font connaître certains usages de l'époque; l'on défendit aux juges ordinaires de sceller les actes sans signature ou des papiers en blanc. L'écriture étant peu connue des laïques, le sceau en tenait lieu; « ce « qui, » dit le premier statut, » « donnait matière à beau- « coup d'inconvénients pour le spirituel et le temporel. » On limita le choix des confesseurs; on déclara que les prélats et supérieurs du diocèse ne pourraient se confesser qu'à l'évêque ou à ses pénitenciers, ou à des confesseurs qu'il aurait désignés. Le onzième de ces règlements montre qu'on citait devant les juges ecclésiastiques ceux qu'on soupçonnait d'être lépreux. Le synode borna la liberté de faire ces citations déshonorantes en exigeant qu'on se pourvût préalablement de lettres du chapitre ou du doyen pour certifier que le soupçon était notoire et méritait examen.

C'est que l'Église avait pris les lépreux sous sa protection et qu'il arrivait quelquefois qu'on cherchait à faire passer pour lépreux des gens qui ne l'étaient pas.

Le pape Nicolas III mourut le 22 août 1280 et fut remplacé six mois après par le cardinal Simon de Brion, né Français, qui prit le nom de Martin IV.

Deux ans plus tard, la Sicile fut le théâtre d'un de ces tragiques événements qui impriment à la mémoire des peuples une souillure ineffaçable.

Charles d'Anjou régnait depuis quinze ans dans ce pays avec beaucoup de gloire; mais, par sa conduite hautaine et par son ambition, il s'était fait de nombreux ennemis au-dedans et au-dehors. Michel Paléologue redoutait sa puissance, quoiqu'il fût lui-même très-redoutable. Aussi disait-

---

les fiefs, arrière-fiefs, alleux, et le service et autres torts au préjudice des églises et monastères de cette même province. — Le nom de *France* était, à cette époque, pris dans la signification restreinte de *l'Ile de France*.

on alors que si l'Italie n'avait point eu Charles, il s'en serait rendu maître et que si l'empire d'Orient n'avait point eu Michel Paléologue, Charles l'aurait conquis.

Or, il y avait un seigneur italien, nommé Jean Procida, du nom d'une petite île dont Charles l'avait chassé, qui mûrissait depuis longtemps un projet de vengeance. A cet effet, il ménagea secrètement l'esprit de divers seigneurs de Naples et de Sicile, mécontents du gouvernement, et, s'étant assuré de leur disposition, il partit pour Constantinople et donna avis à Michel Paléologue d'une ligue formée contre lui par Charles et les Vénitiens, des préparatifs qui se faisaient et de la puissante flotte qu'on équipait dans les ports d'Italie. Il lui représenta le danger qu'il allait courir, et s'offrit à l'en préserver pourvu qu'il fût secondé en faisant révolter une partie des états de Charles. Il ajouta qu'il s'était déjà concerté avec beaucoup de gentilshommes; que le peuple, dès qu'il aurait des chefs, s'empresserait de courir aux armes; que le roi d'Aragon (1) n'attendait qu'une occasion pour faire valoir ses droits sur le royaume de Sicile; qu'il fallait donc lui écrire et le presser d'armer; et que le succès était infaillible si l'on pouvait avoir assez d'argent pour soutenir et pousser la conspiration.

L'empereur Michel Paléologue, dans les entretiens qu'il eut avec Jean Procida, vit en lui un homme de tête et de résolution, adroit, insinuant, agissant de sang-froid sans précipitation, et très-propre à conduire une affaire de cette importance. En conséquence, il lui promit tout l'argent nécessaire et le chargea d'aller traiter avec le roi d'Aragon, en lui donnant un Gênois pour adjoint dans cette négociation.

---

(1) Ce prince avait épousé Constance, fille de Mainfroi, ancien roi de Sicile, qui avait été tué à la bataille de Bénévent, livrée par Charles d'Anjou.

Jean Procida partit pour l'Espagne, s'entendit avec Pierre d'Aragon, et passa ensuite en Sicile, déguisé en cordelier, pour exciter la noblesse et le peuple à une révolte générale.

La chose se traita avec tant de secret que Charles n'en eut pas le moindre soupçon; néanmoins l'armement extraordinaire du roi d'Aragon lui donna quelque défiance. Le pape, à sa prière, fit tout ce qu'il put pour pénétrer les desseins de ce prince; mais il n'en put rien découvrir; enfin il lui écrivit pour le prier de le tirer d'inquiétude. Le roi d'Aragon répondit qu'il ne devait compte à personne des affaires de son état, et qu'il se couperait la langue, s'il pouvait craindre de révéler son secret. Il fit une semblable réponse à l'envoyé du roi de France. Cependant, pour mieux cacher ses projets, et diminuer la défiance du pape et de Charles, il fit répandre le bruit que son armement naval était destiné contre les Maures d'Afrique, et il se dirigea en effet vers les côtes d'Afrique et descendit près de Tunis; mais presque aussitôt il se rapprocha de l'Italie sachant que la conjuration était près d'éclater en Sicile.

Procida avait en effet si bien pris ses mesures, qu'il ne pouvait manquer de réussir si le secret était bien gardé.

Quoique aucun des Français qui se trouvaient dans l'île ne se doutât de rien, on craignit cependant que, nonobstant la surprise, ils n'eussent assez de temps pour se mettre en défense; c'est pourquoi l'on choisit pour l'exécution le moment où les plus défiants auraient pu se croire le plus en sûreté. Le lundi de Pâques, 30 mars 1282, au moment où le son des cloches appelait les habitants à vêpres, les Français qui se trouvaient dans Palerme et dans le reste de la Sicile, hommes, femmes, enfants, prêtres, religieux, sans distinction d'état, d'âge ni de sexe, furent impitoyablement massacrés; l'on poussa même la barbarie jusqu'à éventrer

les femmes grosses pour éteindre jusqu'à la race des Français.

On ne fit grâce qu'à un seul homme, natif de la Provence, appelé Guillaume de Porcellets, qui, dans le gouvernement d'une petite place dont il était le commandant, s'était constamment distingué par son équité, par sa modération, par sa douceur, par sa piété, et qui ne dut sa vie qu'à l'impression extraordinaire que sa vertu avait produite sur l'esprit du peuple (1).

La nouvelle de ce massacre et de cette révolution parvint bientôt en Toscane, où Charles se trouvait alors. Il fit aussitôt partir le prince de Salerne, son fils, pour aller demander du secours en France, et s'étant lui-même embarqué avec quelques troupes, il aborda en Sicile et marcha droit à

(1) D'après quelques historiens, le massacre commença à Palerme, et les autres villes n'imitèrent cet exemple que quelque temps après. Suivant d'autres, le massacre eut lieu partout en même temps, excepté à Messine, où Herbert, natif d'Orléans, lieutenant-général de l'île en l'absence du roi, contint pendant quelques jours les habitants dans le devoir. Mais il fut contraint de se retirer avec la garnison et de céder à la fureur du peuple. Les historiens varient également sur le nombre des victimes.

Pour reconnaître les Français, on faisait prononcer le mot italien *cîceri*, et tous ceux dont la prononciation révélait une origine étrangère étaient aussitôt égorgés.

Il se tint pendant le cours de cette année 1282 deux conciles provinciaux en France, l'un à Avignon, l'autre à Tours. Dans le premier, on fit dix canons parmi lesquels on remarque celui qui exige que les testaments se fassent en présence du curé. Le concile de Tours dressa treize canons. On déclara excommuniés ceux qui commettaient des vols dans les églises, qui y prenaient des livres, ainsi que ceux qui en déchiraient les feuilles ou qui gâtaient malicieusement les écrits en les effaçant. Geoffroi de Saint-Brice, évêque de Saintes, tint un synode la même année. Il y régla, entre autres statuts, que les curés ou vicaires seraient tenus d'envoyer les testaments à l'évêque deux mois après la mort des paroissiens, pour éviter l'abus des héritiers ou des exécuteurs testamentaires, qui les cachaient afin de s'emparer de legs pieux. On défendit, sous peine d'excommunication, à ceux qui se chargeaient des biens du défunt par une espèce de fidéicommis, de s'en approprier la moindre chose. On porta la même peine contre ceux qui rédigeraient le testament d'un mourant dans le délire ou hors d'état de dicter ses volontés.

Messine, qui, se voyant serrée de près, consentit à capituler; mais il rejeta les conditions que stipulaient les habitants, et perdit tout par son refus. La défense désespérée qu'opposèrent les Messinois donna le temps à Pierre d'Aragon de venir à leur secours; et Charles, qui n'avait qu'un faible corps d'armée, fut contraint de lever le siége et se retira dans la Calabre.

Cependant la noblesse de France s'était émue au récit des *vêpres siciliennes*. Le comte d'Alençon, frère du roi, les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, Mathieu de Montmorenci, et une foule d'autres, répondirent à l'appel du prince de Salerne, traversèrent l'Italie sans obstacle et vinrent joindre le roi de Sicile.

Pierre d'Aragon, qui jusqu'alors avait méprisé l'anathème dont le pape l'avait frappé, se vit perdu s'il n'arrêtait par quelque artifice l'armée qui marchait contre lui. Il fit donc dire à Charles que, pour épargner le sang d'un grand nombre de braves et ne pas porter la désolation dans le royaume, il était prêt à vider la querelle par un combat particulier; qu'ils prendraient chacun cent chevaliers pour combattre à leur tête dans un lieu neutre; que le royaume de Sicile resterait au vainqueur; et que celui des deux qui manquerait au rendez-vous serait déclaré infâme, parjure, traître, indigne du nom de roi, et condamné à n'avoir pour tout équipage qu'un valet.

Charles, plein de bravoure et n'écoutant que son ardeur chevaleresque, quoiqu'il fût déjà vieux, accepta le défi sans délibérer. On convint du lieu du combat, et l'on choisit une campagne auprès de Bordeaux, dans les terres du roi d'Angleterre, où les deux rois, chacun avec sa troupe, devaient se trouver le 1er juin (1).

Le roi d'Aragon, par cette ruse, empêcha l'armée fran-

---

(1) An 1283.

çaise d'entrer en Sicile, et, peu scrupuleux sur le point d'honneur, il s'achemina vers Bordeaux sans aucun dessein de combattre, mais pour mieux tromper son ennemi ; car, étant arrivé la nuit avant le jour fixé, n'ayant avec lui que deux chevaliers, il vint trouver le sénéchal anglais, protesta contre Charles et contre le roi de France, qui, disait-il, lui dressaient des embûches, déclara ne pouvoir tenir sa promesse, et repartit au plus vite après cette ridicule protestation.

Charles, étant venu avec ses chevaliers au rendez-vous marqué, reconnut, mais trop tard, qu'on l'avait odieusement joué.

La guerre alors fut allumée tant en Italie qu'en Espagne.

Le pape Martin IV, afin d'éloigner de la Sicile les armes du roi d'Aragon, déclara ce prince déchu de son royaume, qui, comme la Sicile, était un fief du saint-siége, et fit offrir au roi de France, pour être remis à l'un de ses fils cadets, l'Aragon et le comté de Barcelone. Philippe III, dans un parlement qu'il tint à ce sujet, accepta pour Charles, son fils, d'abord les deux états qui lui étaient offerts, et puis, en 1284, le royaume de Valence.

Cependant le prince de Salerne, s'étant imprudemment engagé dans un combat naval dans le golfe de Naples, fut battu et fait prisonnier par l'amiral du roi d'Aragon. Charles d'Anjou arriva quatre jours après avec une grande flotte, entra dans Naples pour mettre à la raison quelques séditieux, différa son expédition contre la Sicile à cause de la saison déjà trop avancée, désarma sa flotte dans le port de Brindes pour y passer l'hiver, et mourut au mois de janvier 1285 (1).

---

(1) Ce fut, dit le P. Daniel, un des princes dont le mérite a fait dans l'histoire le plus d'honneur à la maison de France. La valeur et l'intrépidité furent ses vertus dominantes. Rien ne l'épouvantait lorsqu'il s'agis-

Cette année fut marquée par la mort de têtes non moins illustres.

Le pape Martin IV finit ses jours le 28 mars, à Pérouse, où on l'honora comme un saint, et fut remplacé quatre jours après par Honorius IV.

Le roi Philippe-le-Hardi, s'étant mis en marche au mois de mai pour entrer en Espagne et mettre Charles de Valois, son fils cadet, sur le trône d'Aragon, pénétra dans la Catalogne et assiégea Girone, qui capitula après une longue et belle défense. Mais bientôt la chaleur du climat occasionna dans son armée de graves maladies. Le découragement augmenta par la défaite de l'armée navale; il fallut donc songer à la retraite. Le roi revint mourant, porté sur une litière; et étant arrivé à Perpignan, il fit son testament, reçut les sacrements et expira le 5 octobre (1).

Pierre d'Aragon termina sa carrière le mois suivant. Alphonse, son fils aîné, lui succéda aux royaumes d'Aragon et de Valence et au comté de Barcelone, et Jacques, son second fils, au trône de Sicile.

---

sait d'acquérir de la gloire. Il conquit le royaume des Deux-Siciles à la pointe de son épée; il se le conserva par la même voie, après que les intrigues de Conradin en eurent fait révolter une partie, et, selon toutes les apparences, il fût venu à bout du roi d'Aragon si la mort ne l'eût prévenu... Plus de modération dans sa conduite l'aurait rendu irréprochable, et un peu moins de dureté dans son gouvernement aurait fait son bonheur et celui de ses sujets; car il était sobre, chaste, pieux, magnifique, libéral; mais le sang d'un ennemi qu'il craignait lui coûtait peu à verser, et la misère des peuples ne le touchait guère quand il était question de faire des conquêtes... Il était d'une haute et belle taille, fort et robuste, d'un air grave et majestueux. Tout paraissait royal en sa personne.

(1) Ce prince laissa de son premier mariage Philippe IV, dit *le Bel*, qui fut son successeur; Charles, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres, et Robert, qui mourut jeune; et de son second mariage, Louis, comte d'Évreux, souche des comtes d'Évreux, rois de Navarre; Marguerite, qui fut mariée à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et Blanche, qui épousa Rodolphe, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert Ier.

Marguerite de Provence, femme de saint Louis et mère de Philippe III, ne survécut que deux mois à son fils; elle mourut dans le monastère des Cordelières, qu'elle avait fondé dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris, et où elle avait passé la plus grande partie de son veuvage.

LXI.

RÈGNE DE PHILIPPE-LE-BEL. — CENTRALISATION DU POUVOIR ROYAL. — CONDUITE DE PHILIPPE-LE-BEL A L'ÉGARD DU ROI D'ANGLETERRE. — DÉLIVRANCE DE CHARLES-LE-BOITEUX. — UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER. — MIRACLE DE LA RUE DES BILLETTES. — CONQUÊTE DE LA TERRE-SAINTE PAR LES INFIDÈLES. — MORT DU PAPE NICOLAS IV. — GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — CONCILE D'AURILLAC. — MALTÔTE. — SÉDITION A ROUEN. — PIERRE DE MOURON ÉLU PAPE SOUS LE NOM DE CÉLESTIN V. — ABDICATION DE CE PONTIFE. — BONIFACE VIII LUI SUCCÈDE. — INUTILITÉ DE SES EFFORTS POUR AMENER LA PAIX ENTRE PHILIPPE ET ÉDOUARD. — GUERRE ENTRE CES DEUX PRINCES. — VICTOIRES DES FRANÇAIS DANS LA FLANDRE. — BONIFACE VIII ARBITRE ENTRE LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE. — BULLE *clericis laicos*. — ORDONNANCES DE PHILIPPE-LE-BEL. — LETTRE DU PAPE. — DÉMÊLÉ DE CE PONTIFE AVEC LA FAMILLE COLONNA. — JUBILÉ. — BERNARD DE SAISSET LÉGAT EN FRANCE. — CONDUITE DE PHILIPPE-LE-BEL ENVERS CE PRÉLAT. — LETTRE DE CE PRINCE AU PAPE. — BULLE *ausculta fili* BRULÉE PAR ORDRE DU ROI. — ASSEMBLÉE DES TROIS ÉTATS. — LETTRES AUX CARDINAUX. — LUTTE ENGAGÉE CONTRE BONIFACE VIII. — MASSACRE DES FRANÇAIS A BRUGES. — ENTRÉE D'UNE ARMÉE FRANÇAISE EN FLANDRE. — VICTOIRE DES FLAMANDS. — BONIFACE VIII PUBLIE LA BULLE *unam sanctam*. — ORDONNANCE DE PHILIPPE-LE-BEL. — ACCUSATION PORTÉE CONTRE LE PAPE PAR NOGARET. — CONVOCATION DES TROIS ORDRES. — NOUVELLE ACCUSATION CONTRE BONIFACE VIII. — NOUVELLES BULLES DE CE PONTIFE. — EXPÉDITION DE NOGARET EN ITALIE. — SA CONDUITE ENVERS LE PAPE, QU'IL RETIENT PRISONNIER PENDANT TROIS JOURS. — MORT DE BONIFACE VIII. — PONTIFICAT DE BENOÎT XI. — SA MORT. — PONTIFICAT DE CLÉMENT V. — SAINT YVES. — CONCILE DE NOUGARO. — GUERRE EN FLANDRE. — VICTOIRE DES FRANÇAIS A MONS EN PUELLE. — ARMEMENT GÉNÉRAL DES FLAMANDS. — PHILIPPE-LE-BEL LEUR ACCORDE LA PAIX. — MONASTÈRE DE POISSY. — COLLÉGE DE NAVARRE. — SACRE DE CLÉMENT V A LYON. — SÉDITION A PARIS A CAUSE DE L'ALTÉRATION DES MONNAIES. — ARRESTATION DES JUIFS. — CONFISCATION DE LEURS BIENS. — LE ROI VEUT POURSUIVRE LA MÉMOIRE DE BONIFACE VIII. — AFFAIRE DES TEMPLIERS. — LEUR ARRESTATION. — LEURS AVEUX. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DE PLUSIEURS D'ENTRE EUX. — DÉSISTEMENT DONNÉ PAR LES ACCUSATEURS DE BONIFACE VIII. — CONCILE GÉNÉRAL DE VIENNE. — ABOLITION DE L'ORDRE DES TEMPLIERS. — MÉMOIRE DE BONIFACE VIII JUSTIFIÉE PAR LE CONCILE. — SUPPLICE DE JACQUES DE MOLAI, GRAND-MAÎTRE DES TEMPLIERS. — MORT DU PAPE CLÉMENT V. — CHAGRINS DOMESTIQUES DE PHILIPPE-LE-BEL. — — MORT DE CE PRINCE.

Philippe IV, surnommé *le Bel,* fut sacré à Reims le 6 janvier 1286, à l'âge de dix-sept ans. Il joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre, à cause de sa femme, Jeanne, héritière de cet état ainsi que des comtés de Champagne, de Brie et de Bigorre.

Sous ce prince, la monarchie, le gouvernement prennent une autre forme, un nouveau caractère. « C'est à ce règne, » dit un écrivain moderne (1), « que commencent la monarchie des trois états et la monarchie du parlement (2). » La centralisation du pouvoir royal s'organise aux dépens du pouvoir féodal. L'autorité du prince n'est plus resserrée dans les bornes de ses domaines ; elle ne s'arrête pas aux frontières des seigneurs ; elle tend à envahir tout le royaume, à tout soumettre à sa juridiction. Le trône est entouré de légistes ; ce sont eux qui règlent l'État, qui changent le droit politique et qui font subir le joug des lois à cette société brillante, indocile, hautaine, chevaleresque, de ba-

---

(1) M. de Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

(2) Voici ce qu'on lit dans Machiavel au sujet de l'établissement du parlement :

« Entre les royaumes que nous voyons aujourd'hui, celui de France est « l'un des mieux ordonnés et policés ; on y trouve plusieurs bonnes lois « et constitutions dont la liberté et la sûreté du roi dépendent ; la pre- « mière desquelles est le parlement avec l'autorité qu'on lui a donnée. « Les anciens fondateurs de ce royaume, connaissant l'ambition et l'inso- « lence de la noblesse, qui, à cause de ce, avait besoin d'une bride qui la « retînt, et voyant d'autre part la haine du peuple contre les nobles, haine « provenant de la crainte que les nobles lui inspirent, ont voulu décharger « les petits de cette crainte, et ne pas donner au roi le soin de ce faire, « afin de l'exempter de la malveillance que les grands lui eussent portée, « s'il se fût porté le soutien du peuple ; ou bien de la malveillance du « peuple, s'il eût favorisé les grands ; à cet effet ils établirent un juge « tiers et neutre qui, sans la charge et blâme du roi, réprimerait les puis- « sants et tiendrait la main aux petits. On ne pouvait songer à un meilleur « remède pour assurer la tranquillité du roi et du royaume ; et de là nous « pouvons tirer cet exemple, que les princes doivent déléguer à autrui les « affaires dont l'expédition est sujette à l'inimitié des états, et se réserver « la distribution des grâces. »

rons si jaloux de leurs droits, de leur puissance, et jusqu'alors maîtres absolus dans leurs terres. L'ordre civil se fonde, et cependant c'est une époque triste dans notre histoire; c'est un règne qu'on ne peut aimer.

L'un des premiers actes de Philippe IV fut de rendre à Edouard Ier, roi d'Angleterre, en exécution du traité fait en 1259 entre saint Louis et Henri, une partie de la Saintonge. Édouard vint trouver Philippe à Amiens et le suivit jusqu'à Paris, où il lui fit hommage de tous les domaines qu'il possédait en France; et comme on lui accorda divers articles qu'il n'avait pas droit d'exiger, on mit pour titre à l'acte qui en fut expédié : *Grâce faite au roi d'Angleterre* (1).

Les affaires d'Espagne, de Naples et de Sicile occupaient à la fois la cour de Rome, la France et l'Angleterre; mais Philippe-le-Bel n'y apportait point beaucoup d'activité; il agissait comme s'il eût plus compté sur les circonstances futures que sur ses propres efforts.

Le prince de Salerne, Charles II, dit *le Boiteux,* roi titulaire de Sicile, était toujours retenu prisonnier. Le concile de Riez (2) ordonnait des prières pour sa délivrance. Le roi d'Angleterre négocia auprès du roi d'Aragon, et finit par obtenir la liberté de Charles, sous la condition que ce

---

(1) Voy. les *Manuscrits de Brienne* à la Bibliothèque du Roi.

(2) Ce concile, tenu par l'archevêque d'Aix, fut ouvert le 14 février 1286. On y fit vingt canons.

Les *dixième* et *onzième* prononcent l'excommunication, non-seulement contre les empoisonneurs et leurs complices, mais encore contre ceux qui vendent ou donnent du poison, à moins qu'ils ne déclarent au magistrat les personnes auxquelles ils en auraient vendu ou donné. D'après la loi du 21 germinal an XI, les pharmaciens, épiciers et droguistes, ne peuvent vendre aucune substance vénéneuse qu'à des personnes connues et domiciliées, sous peine de 3,000 fr. d'amende. Ils doivent tenir un registre pour inscrire les noms, demeures, qualités des acheteurs de ces drogues, l'emploi qu'ils se proposent d'en faire, et la date de l'achat, sous peine de la même amende de 3,000 fr.

prince abandonnerait ses droits sur le royaume de Sicile, pour s'en tenir au royaume de Naples, et que Charles de Valois renoncerait à ses prétentions sur le royaume d'Aragon.

Charles-le-Boiteux, étant sorti de sa prison après avoir laissé ses trois fils en otage, fut accueilli avec joie en Provence, passa bientôt en Italie, et alla trouver à Riéti le pape Nicolas IV (1), qui le couronna roi des Deux-Siciles, considérant comme nul le traité qui s'était fait (2).

Ce même pontife, à peine de retour à Rome, donna une bulle (3) pour l'érection de l'université de Montpellier. L'école de cette ville était depuis long-temps renommée pour la médecine et la jurisprudence, mais elle manquait de privilége; le pape accorda donc que l'on pût y enseigner et apprendre en toutes facultés licites, et permit de donner la licence et le titre de docteur pour le droit canon et le droit civil, pour les arts et la médecine. Les aspirants devaient être présentés à l'évêque de Maguelone, et ce prélat ou son délégué devait assembler les docteurs de la faculté pour faire gratuitement avec eux les examens et donner la licence à ceux qui seraient reconnus capables. Ceux qui étaient reçus avaient le droit d'enseigner partout.

Cependant la situation des chrétiens de la Terre-Sainte empirait de plus en plus; la ville de Tripoli avait été prise et détruite par le soudan d'Égypte. Le pape fit un appel aux princes de l'Europe; mais ses efforts n'aboutirent à rien, et l'on prévit dès lors la ruine prochaine des colonies chrétiennes d'Orient.

Or, il arriva à Paris, en l'année 1290, un miracle célèbre.

---

(1) Ce pontife avait été élu le 15 février 1288, plus de dix mois après la mort d'Honorius IV, successeur de Martin IV.

(2) Après diverses guerres, Charles-le-Boiteux conserva seulement le royaume de Naples.

(3) 26 octobre 1289.

Une femme pauvre avait emprunté trente sous à un juif, et lui avait donné sa meilleure robe en gage. La fête de Pâques approchant, cette femme vint trouver le prêteur et le pria de lui rendre sa robe pour ce jour seulement, afin de recevoir son Dieu avec plus de décence. Le juif consentit à la lui rendre pour toujours, et sans argent, si elle voulait lui apporter l'hostie qu'elle recevrait. La femme le promit; et ayant reçu la communion à Saint-Méry, sa paroisse, elle garda la sainte hostie et la porta au juif, qui la mit sur un coffre et la perça à coups de canif. Aussitôt il en coula du sang. Surpris, stupéfait à cette vue, mais continuant son impiété, il y enfonça un clou en frappant avec un marteau; elle saigna encore. Il la jeta dans le feu; mais elle en sortit entière et voltigea dans sa chambre. Enfin, il la jeta dans une chaudière d'eau bouillante qui fut à l'instant teinte de sang, et l'hostie, s'élevant au-dessus, parut au juif, à sa femme et à ses enfants, sous la forme d'un crucifix.

La maison où ceci se passait était située dans la rue des Billettes. Un des enfants du juif était devant sa porte, pendant qu'on sonnait la grand'messe à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, peu éloignée de là, et voyant passer quantité de gens, leur demanda où ils allaient. « Nous allons, lui répondit- « on, à la messe adorer notre Dieu. »—Vous perdez, votre temps leur dit-il, « mon père vient de le tuer. » L'on ne fit aucune attention aux paroles de l'enfant, et les passants continuèrent leur chemin; mais une femme plus curieuse entra dans la maison, sous prétexte de prendre du feu. Elle vit l'hostie encore en l'air au milieu de la chambre, et la reçut dans le vase qu'elle portait, courut la remettre au curé de Saint-Jean en Grève, et lui fit part de ce qui s'était passé. L'évêque Simon de Bussy, en ayant été aussitôt informé, fit arrêter le juif et toute sa famille. Le malheureux avoua tout; mais ne voulut pas se convertir, malgré les exhortations de l'évêque. Alors il fut livré au

prévôt de Paris qui le condamna au feu. Sa femme et ses enfants renoncèrent au judaïsme et reçurent le baptême.

L'hostie miraculeuse fut conservée dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, et enfermée dans une boîte d'argent qu'on plaça dans un petit soleil au-dessus de celui qui servait pour le Saint-Sacrement.

Le peuple appela la demeure du juif, la maison des miracles, et, quatre ans après, un bourgeois de Paris, nommé Renier Flaming, y fit bâtir une chapelle qui fut donnée en 1299 aux frères Hospitaliers.

Ce miracle fut connu dans les pays étrangers, et Jean Villani, auteur qui vivait dans ce temps, en fait mention dans son histoire de Florence.

Enfin le dénoûment, prévu depuis longtemps, au sujet de la Terre-Sainte, eut lieu en 1291. La ville d'Acre fut prise d'assaut par les infidèles; Tyr se rendit sans coup-férir, ainsi que les autres places; et la possession de ces lieux qui avait coûté tant de sang aux chrétiens, qui avait excité le zèle et l'ardeur des hommes les plus vaillants dont l'histoire ait parlé, fut perdue sans retour pour la chrétienté.

Le pape Nicolas IV mourut au mois d'avril de l'année suivante, avec la douleur de n'avoir pu prévenir cet affligeant désastre et de n'avoir pas été secondé dans ses vues généreuses pour pouvoir les réparer.

La paix régnait entre la France et l'Angleterre; mais elle fut troublée par une rixe qui eut lieu à Bayonne, entre deux matelots, l'un Normand et l'autre Anglais. Le premier, voulant porter un coup de poignard à son adversaire, fit un faux pas et en tombant se perça lui-même; les autres matelots de l'un et de l'autre pays en vinrent alors aux mains et se battirent rudement. Cette querelle amena des suites très-fâcheuses à cause des représailles entre les vaisseaux normands et les vaisseaux anglais. Les deux

rois avaient d'abord fermé les yeux sur ces premiers conflits; mais les marchands anglais en éprouvèrent un grand dommage. Édouard fit partir un ambassadeur afin de se concerter avec le roi de France pour mettre un terme à ces désordres. Pendant qu'on négociait, deux cents bateaux de Normandie ayant fait voile vers la Guyenne, pour y aller chercher des vins, prirent tous les navires anglais qu'ils rencontrèrent en mer et firent subir aux équipages de très-mauvais traitements. A leur retour, ils furent attaqués eux-mêmes sur les côtes de la Basse-Bretagne, par soixante gros vaisseaux armés en guerre, et furent pour la plupart coulés à fond ou pris. D'un autre côté, quelques marins de Bayonne ayant joint la flotte anglaise, vinrent insulter La Rochelle, coururent aux environs, tuèrent quelques personnes et firent un grand butin.

Philippe-le-Bel, irrité de ces hostilités, fit demander à Édouard la restitution des marchandises et des navires enlevés, ainsi que le dédommagement du dégât fait à La Rochelle, menaçant, s'il n'obtenait point prompte satisfaction, de s'en venger sur la Guyenne, et de citer ce prince comme vassal, à la cour des pairs, pour y rendre compte des procédés de ses vassaux.

Édouard répondit qu'il n'était soumis à personne, que son tribunal était en Angleterre, qu'il y écouterait tout ceux qui, étant lésés par ses sujets, viendraient y faire leurs plaintes; que, pour leur sûreté, on leur délivrerait des sauf-conduits, et qu'on leur rendrait prompte justice; que si ce moyen ne convenait pas, il consentait à ce qu'on prît des arbitres, et qu'il s'en rapporterait à leur jugement; qu'il était prêt à signer le compromis, pourvu que le roi de France le signât également; que s'il y avait quelque point trop difficile à décider, on pourrait le réserver aux deux rois pour en traiter ensemble; et que l'on conviendrait d'un lieu sur les côtes de France, où ils se ren-

draient l'un et l'autre avec toutes les sûretés nécessaires; que si enfin le roi de France ne s'accommodait point de tous ces expédients, on pourrait s'en rapporter au saint-siége, c'est-à-dire aux cardinaux, le pontificat étant encore alors vacant depuis la mort de Nicolas IV.

Ces propositions étaient fort raisonnables, et la chose se fût probablement accommodée par quelqu'une de ces voies, si le point d'honneur ne s'y était trouvé mêlé. Mais Édouard, choqué des menaces qu'on lui faisait de le citer à la cour des pairs de France, et Philippe-le-Bel, peu satisfait du ton d'indépendance que prenait le roi d'Angleterre, voulurent montrer, chacun de son côté, qu'ils ne se craignaient point l'un l'autre.

Édouard fut cité à la cour des pairs; la citation fut affichée aux portes de Libourne, ville de son domaine, par ordre et en présence du sénéchal de Périgord et de Querci. Ce prince ne comparut point, et l'on déclara confisqué tout ce qu'il possédait dans le royaume.

Alors des deux côtés l'on fit des préparatifs pour la guerre; on attira des alliés, on trama des ligues secrètes.

Philippe-le-Bel eut recours aux *libéralités* du clergé de ses états. Dans un concile de la province de Bourges, tenu à Aurillac en 1294, on prit des résolutions conformes aux désirs du roi, en réglant qu'on lèverait pendant deux ans un décime sur tous les bénéfices de la province, mais toutefois aux conditions suivantes : *premièrement*, qu'on aurait égard en cela au bon plaisir du pape, c'est-à-dire qu'on attendrait son consentement, à moins que l'urgence des affaires ne pût souffrir le moindre délai; *secondement*, que si avant l'époque du payement les périls de l'état cessaient, la levée des deniers n'aurait pas lieu; *troisièmement*, que s'il se faisait dans l'Eglise gallicane une imposition toute semblable ou équivalente, à cause de quelque pressant besoin qui ne permît pas aux prélats de refuser ce subside,

l'imposition présente serait regardée comme nulle et non avenue; *quatrièmement,* que l'on n'exigerait aucune autre contribution du clergé, soit de la part du roi, soit de la part des autres seigneurs séculiers, et que le roi serait prié de déclarer, par lettres-patentes, qu'il tenait la présente contribution de la pure grâce et liberté de l'Église.

Le roi approuva toutes ces conditions et satisfit le clergé en reconnaissant que le décime accordé par le concile était un don gratuit et ne tirerait point à conséquence pour la suite (1).

Mais le peuple de Rouen fut moins libéral que le clergé; car il y eut une grande sédition à l'occasion de quelques impôts qu'on appelait dès lors du nom de *maltôte* (2). La maison du maître de la douane fut forcée et ses coffres enfoncés; les officiers de l'échiquier furent assiégés dans le château. Mais la prudence du maire et des plus riches bourgeois apaisa le tumulte; et la justice faisant ensuite son devoir, les plus séditieux furent pendus, et quelques autres condamnés à une longue détention.

---

(1) Un autre concile fut tenu à la même époque à Saumur par l'archevêque de Tours et ses suffragants pour la réforme des mœurs et la correction des abus. On y fit cinq canons. Le *premier* concerne la modestie des habits des religieux. On recommande l'ancien usage des robes de couleur noire, d'étoffe commune, et fermées par en haut. — Le *deuxième* fait défense d'absoudre les excommuniés, même à l'article de la mort, sans avoir exigé la réparation des dommages, ou du moins la promesse par serment de les réparer quand on sera en état de le faire. — Le *troisième* condamne l'usage pernicieux qui s'était introduit d'imposer des peines pécuniaires pour certains grands péchés. — Le *quatrième* défend aux archidiacres, archiprêtres et doyens, d'envoyer certains prêtres dans les paroisses de leur dépendance pour entendre la confession de ceux qui étaient sur le point de se marier, le ministère de ces confesseurs ambulants étant suspect. — Le *cinquième* avertit les seigneurs temporels de ne point troubler les ecclésiastiques dans la perception des dîmes, et prononce l'excommunication contre les infracteurs.

(2) *Malam toltam, quia malè tollebatur;* c'est-à-dire qu'on prétendait que cet impôt était levé injustement.

Le saint-siége était vacant depuis vingt-sept mois, lorsque les cardinaux réunis à Pérouse se décidèrent à ne pas différer plus longtemps de donner un chef à l'Église. L'un d'eux raconta qu'un bon ermite avait eu révélation que Dieu punirait sévèrement les prélats du sacré-collége s'ils ne se hâtaient de procéder à l'élection. On se demanda si cet ermite n'était point Pierre de Mouron, connu de tous par l'austérité de sa vie et par ses communications intimes avec Dieu. Le cardinal ayant répondu qu'en effet c'était lui, quelqu'un proposa de le faire pape; et son élection eut lieu le 5 juillet (1).

On lui écrivit aussitôt pour lui annoncer sa promotion, et l'on députa Bérard de Got, archevêque de Lyon, et deux évêques avec deux notaires du saint-siége, pour lui porter la lettre.

Ces députés arrivèrent à Sulmone, gravirent le lendemain le mont Mouron, et parvinrent enfin, après une marche pénible, jusqu'au sommet du rocher où se trouvait la cellule du saint reclus. Ils trouvèrent un vieillard vénérable, exténué par ses veilles et ses jeûnes, et tout baigné de pleurs; et s'étant agenouillés, ils se prosternèrent. Pierre se prosterna de son côté. L'archevêque de Lyon, ayant pris la parole, lui présenta le décret d'élection, et le conjura d'accepter la papauté pour faire cesser les troubles de l'Église. « Une nouvelle aussi surprenante, » répondit Pierre, « me « jette dans une grande incertitude; il faut consulter Dieu; « priez-le, vous aussi. » Et, ayant fini sa prière, il leur dit: « Il ne faut point de longs discours avec des personnes « comme vous. Je consens à l'élection, j'accepte le pontificat; « je me soumets; je crains de résister à la volonté de Dieu « et de manquer à l'Église dans son besoin. »

A ces mots, les députés lui baisèrent les pieds; et le

(1) An 1294.

nouveau pape, quittant sa chère solitude, s'en alla avec eux.

La nouvelle de cet événement s'étant répandue, l'on accourut de toutes parts pour voir le pontife ; il vint des évêques, des seigneurs, des religieux avec une grande quantité de peuple. Charles-Martel, roi titulaire de Hongrie, accourut également ainsi que son père Charles-le-Boiteux. Pierre de Mouron fit son entrée dans la ville d'Aquila (1), monté sur un âne, dont ces deux princes tenaient la bride, reçut les ornements pontificaux des mains de Napoléon des Ursins, cardinal-diacre, changea son nom en celui de Célestin V, et fut sacré le 29 août, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Étant encore à Aquila, il adressa, suivant la coutume, une lettre circulaire aux évêques sur son élévation au pontificat, et fit, le 18 septembre, une promotion de douze cardinaux, dont sept français et cinq italiens (2). Il se rendit ensuite à Naples, où il fixa sa résidence à la prière du roi Charles-le-Boîteux et continua ses anciennes austérités et ses pratiques de dévotion et de pénitence. Il avait fait construire dans son appartement une petite cellule où il allait se recueillir et prier, comme dans la grotte du rocher de Mouron.

Mais le temps n'était plus où la sainteté suffisait pour gouverner l'Église. La multiplicité des abus, les artifices, l'avidité, la malice des hommes, l'importance et la complication des affaires exigeaient une vigilance extrême, une

---

(1) Cette ville était encore peu habitée, n'ayant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'empereur Frédéric II.

(2) Savoir : Bérard ou Béraut de Got ou de Gout, archevêque de Lyon, fils du seigneur de Villaudran, en Guienne, et frère de Bertrand, qui fut pape sous le nom de Clément V; Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges; Jean Le Moine, natif de Crécy, près d'Abbeville, ancien chanoine de Paris et fondateur du collége qui porta son nom; Robert, abbé de Cîteaux; Guillaume Ferrier, prévôt de l'église de Marseille; Nicolas de Nonancourt, et Simon, prieur de La Charité-sur-Loire.

grande vigueur, une expérience consommée, une profonde connaissance des matières ecclésiastiques. Ainsi, quoique les intentions de Célestin V fussent très-pures, la simplicité dans laquelle il avait passé sa vie, le défaut d'expérience et la faiblesse de son âge, lui firent commettre bien des fautes; il comprit alors qu'il n'était point appelé à la dignité suprême; et, ayant assemblé les cardinaux, il leur représenta le repos et la pauvreté dans lesquels il avait vécu, les douceurs qu'il avait goûtées, les grâces qu'il avait reçues de Dieu, à qui il rapportait tous ces biens; il ajouta, en versant des larmes, que sa vieillesse, la grossièreté de son langage, son peu d'esprit, son défaut d'instruction, lui montraient le danger auquel il était exposé sur le siége; et il leur demanda avec instance de lui dire s'il ne serait pas utile à l'Église qu'il renonçât au pontificat.

Les cardinaux, touchés de ses paroles, lui conseillèrent d'attendre encore. Mais, peu de temps après, il tint avec eux un consistoire, et, ayant ouvert un papier qu'il tenait dans ses mains, il lut la déclaration suivante : « Moi, Céles-
« tin, pape, cinquième du nom, mu par des causes légi-
« times, par l'humilité, par le désir d'une meilleure vie,
« par la faiblesse de mon corps, par le défaut de science,
« par la malignité du peuple et pour retrouver le repos et la
« consolation de ma vie passée, je quitte volontairement et
« librement la papauté ; et je renonce expressément à cette
« charge et à cette dignité; donnant dès à présent au sacré-
« collége des cardinaux la pleine et libre faculté d'élire
« canoniquement un pasteur à l'Église universelle. » A cette lecture les cardinaux ne purent retenir leurs larmes; et Mathieu Rossi, le plus ancien diacre, lui dit par l'ordre de tous : « Saint-Père, s'il n'est pas possible de vous faire changer de résolution, faites une constitution qui porte expressément que tout pape peut renoncer à sa dignité et que le collége des cardinaux peut accepter sa résignation. »

Célestin l'accorda; Rossi dicta la constitution et elle fut depuis insérée au texte des décrétales.

Alors Célestin sortit du consistoire; et les cardinaux, après avoir délibéré et admiré sa conduite, l'exhortèrent à rentrer, et à prier pour le peuple qu'il laissait sans pasteur; mais déjà il avait quitté ses ornements pontificaux pour reprendre ses modestes habits de moine.

Les cardinaux, ayant attendu dix jours, suivant la règle, s'enfermèrent en conclave, célébrèrent la messe, firent les prières accoutumées, et, le 24 décembre 1294, ils élurent le cardinal Benoît Caïetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il s'était de bonne heure appliqué à l'étude du droit, tant civil que canonique, avait été reçu docteur, et s'était fait connaître à Rome en qualité d'avocat consistorial et de notaire apostolique. Il avait été chargé des affaires et des négociations les plus importantes par les papes Nicolas III et Nicolas IV, et ses talents, sa science l'avaient fait élever à la dignité de cardinal-diacre.

Ce pontife, qui a été diversement jugé, mais dont les vues furent toujours droites, et dont le gouvernement eût efficacement servi la cause de l'Église et de l'humanité sans l'orgueil et les violences de Philippe-le-Bel, commença son pontificat par la révocation des grâces qu'on avait surprises à la simplicité de son prédécesseur, partit de Naples au mois de janvier, passa par Anagni, sa patrie, accepta de la noblesse de Rome, qui vint au devant de lui, la dignité de sénateur, se rendit d'abord à Saint-Jean-de-Latran, et ensuite à Saint-Pierre, où il fut sacré solennellement le 16 janvier.

Pendant ce temps, Pierre de Mouron ne songeait qu'à se retirer dans sa retraite pour y mourir dans l'oubli du monde; mais Boniface avait résolu de le faire venir à Rome, et de ne le point perdre de vue, de peur que quelques mécontents n'abusassent de sa simplicité pour lui

persuader de reprendre sa dignité, ou ne le reconnussent pape malgré lui, sous prétexte qu'il n'avait pas pu abdiquer. Le nouveau pontife avait en conséquence pris la précaution de le faire partir de Naples avant lui; mais Pierre s'était dérobé à ses surveillants, et accompagné d'un seul religieux de son ordre, il avait pris le chemin de Sulmone pour regagner son rocher. Boniface l'ayant fait chercher, on le trouva près de Viesti, sur le bord de la mer; car, sachant qu'on s'était mis à sa poursuite, il avait eu le dessein de passer en Grèce pour y vivre caché. On se saisit de sa personne avec un grand respect, et il fut conduit à Boniface qui le reçut avec de grands égards, et lui donna pour demeure le château de Fumone en Campanie, où il le fit soigneusement garder. Pierre y vécut dix mois, dans une petite cellule qu'il y avait fait établir, et mourut saintement le 19 mai 1296 (1).

Cependant la guerre était imminente entre le roi de France et le roi d'Angleterre, quoiqu'on ne cessât de négocier. Le pape Boniface VIII envoya aux deux cours les cardinaux d'Albano et de Palestrine pour tâcher d'amener la paix, mais ils ne purent rien obtenir.

La guerre enfin commença. Une nombreuse flotte anglaise se présenta devant Bordeaux qu'elle n'osa attaquer, et, retournant sur ses pas, elle alla s'emparer de Bayonne et de quelques autres places qui furent bientôt après reprises par le comte de Valois.

Le roi d'Angleterre avait gagné à son parti Adolphe de Nassau, roi des Romains; ses trois gendres, le comte de Bar, le duc de Brabant et le duc de Bretagne s'étaient engagés dans la ligue, ainsi que les comtes de Savoie et de Flandre.

De son côté, Philippe-le-Bel avait suscité le roi d'Écosse

---

(1) Il fut canonisé en l'année 1313 par le pape Clément V. L'ordre des célestins, fondé par lui, s'accrut rapidement, et fut introduit en France dès l'an 1300.

contre Édouard, s'était attaché Albert, duc d'Autriche, et Humbert, dauphin de Vienne, pour opposer l'un au roi des Romains et l'autre au comte de Savoie; il avait également fait alliance avec les seigneurs de Longwy, de Leuse, de Condé, et avec Florent, comte de Hollande.

Or, pendant qu'on se battait en Gascogne, une flotte française aborda près Douvres, s'empara de la ville, en brûla une grande partie, et revint après cette expédition. D'autre part, les Anglais vinrent piller Cherbourg et repartirent aussitôt.

Mais la Flandre fut le principal théâtre de la guerre; le comte avait pris les armes contre le roi de France; et, celui-ci, s'étant aussitôt mis en marche avec ses troupes, força Lille à se rendre, tandis que le connétable de Nesle, s'avançant le long de la Lys, écrasait un corps de Flamands.

Robert, comte d'Artois, qui commandait avec succès l'armée française en Guyenne, et qui était l'un des plus grands capitaines du temps, obtint du roi la permission de venir prendre part à la guerre de Flandre, prit Béthune, alla camper sous Saint-Omer, ravagea les environs de Furnes, battit le comte de Flandre, et s'empara de Furnes, ainsi que de toutes les forteresses de la châtellenie de Cassel et de Douai.

Philippe-le-Bel, ayant appris que le roi d'Angleterre se trouvait à Bruges avec le comte, se dirigea vers ce côté, et obtint, chemin faisant, la reddition de Courtrai. Le roi d'Angleterre et le comte, instruits de son approche, se retirèrent aussitôt à Gand. Leur départ et l'arrivée du roi de France consternèrent si fort les habitants de Bruges qu'ils s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. Philippe, ayant fait reposer quelques jours son armée, marchait pour attaquer Gand, lorsqu'il reçut un envoyé du roi d'Angleterre qui sollicitait une suspension d'armes.

Or, comme la saison était fort avancée, et, comme d'ail-

leurs la fierté de Philippe était flattée de voir son ennemi suppliant, il consentit à la suspension et puis à une trève dans laquelle on comprit le comte de Flandre. Par le traité qui intervint, le roi demeura maître de Lille, de Coutrai, de Douai, de Bruges et des autres places qui s'étaient rendues. Quant à la Guyenne, chacun des deux princes resta en possession de ce qu'il occupait, et tous les différends furent remis à l'arbitrage du pape.

Boniface VIII, après diverses conférences avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, dressa le traité, le publia à Rome, et l'envoya aux deux rois par l'évêque de Vicence. Les principaux articles portaient que la Guyenne serait rendue au roi d'Angleterre, qui la tiendrait à foi et hommage de la couronne de France comme par le passé; que les places que les deux rois avaient prises l'un sur l'autre seraient mises en séquestre entre les mains du pape jusqu'à l'exécution du traité; que les navires et marchandises qui avaient été enlevés et qui existeraient encore seraient rendus de part et d'autre; que pour ce qui aurait été consumé, il s'en ferait une compensation à l'amiable et sans procès; qu'en cas qu'on ne pût point être d'accord sur ce point particulier, le pape en déciderait, et qu'il en serait de même de tous les autres points sur lesquels il naîtrait quelque difficulté; qu'enfin pour rendre la paix plus stable, les deux maisons royales s'allieraient l'une à l'autre par un double mariage; que Marguerite, sœur du roi de France, épouserait le roi d'Angleterre, qui était veuf, et qu'elle aurait pour son douaire quinze mille livres tournois, et que le fils de ce prince deviendrait l'époux d'Isabeau de France, fille du roi, laquelle aurait un douaire de dix-huit mille livres (1).

(1) Le fils du roi d'Angleterre n'avait que treize ans, et Isabeau n'en avait que sept : ce mariage n'eut lieu qu'en 1308.

Ce traité fut apporté à Montreuil, où il fut signé par les plénipotentiaires des deux rois, au mois de juin 1299.

Edouard et Philippe-le-Bel avaient été tous deux satisfaits de la sentence du pape ; et cependant quelques différends s'étaient élevés déjà entre Boniface VIII et le roi de France ; voici à quelle occasion :

Dès le commencement de son pontificat, Boniface avait voulu étouffer la discorde entre les princes chrétiens ; il désirait qu'on employât pour la Terre-Sainte les sommes que les rois exigeaient du clergé pour se faire la guerre. A cet effet, il fit la bulle, appelée *Clericis laicos*, parce qu'elle commence par ces mots. Dans cette bulle, datée d'Anagni (1), il disait que « les temps anciens et présents montraient la mauvaise volonté des laïques contre les clercs ; que, non contents de leur pouvoir, sans considérer qu'il ne s'étend pas sur les personnes et les biens ecclésiastiques, ils imposaient des charges intolérables au clergé ; qu'ils entreprenaient de le réduire en servitude, et que des ecclésiastiques, même des prélats acquiesçaient à ces abus, redoutant plus de déplaire aux seigneurs temporels que d'offenser l'éternelle majesté. » Le pape prononçait l'excommunication contre les prélats et les personnes du clergé, soit séculier, soit régulier, qui paieraient aux laïques quelques portions de leur revenu ou qui promettraient et consentiraient de payer, sous quelque titre que ce fût, sans l'autorité du saint-siége. L'excommunication encourue par le seul fait *ipso facto* tombait aussi sur les souverains, les princes et autres seigneurs et magistrats qui concourraient par aide ou conseil à ces levées. L'absolution était réservée au saint-siége.

Cette bulle, quoique générale, s'adressait plus particulièrement au roi d'Angleterre qui accablait les ecclésiasti-

---

(1) Janvier 1296.

ques et faisait lever des impôts sur leurs biens par des soldats qui commettaient beaucoup de violences.

Philippe-le-Bel, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre et acheter des alliances, prit cette bulle en mauvaise part, et fit à son tour deux ordonnances, l'une pour défendre de transporter hors du royaume ni or, ni argent, ni joyaux, armes, chevaux, vivres et choses nécessaires à la guerre, sans sa permission par écrit; l'autre, pour défendre aux étrangers de demeurer en France pour le trafic.

Le pape, comprenant le but de ces ordonnances, écrivit (1) au roi pour l'en blâmer. « L'intention de ceux qui « les ont faites était, » lui disait-il, « de les étendre jus- « qu'à nous, à nos frères les évêques, aux ecclésiastiques, « à nos biens et aux leurs. Ce serait une imprudence et une « folie de porter les mains sur des choses qui ne sont point « sous le pouvoir des princes séculiers; et vous seriez tombé « dans le cas de l'excommunication en blessant la liberté de « l'Église. » Quant à la bulle *Clericis,* il ajoutait que, sauf la peine, elle ne contenait que ce qui était déjà porté dans les décrets canoniques; « car, » continuait-il, « nous ne « défendons point précisément que le clergé donne des « subsides pour vous et les besoins de votre royaume. Nous « disons que cela ne doit pas se faire sans notre agré- « ment (2); et cela, en considération des exactions intolé- « rables faites sur les églises de votre royaume par vos mi- « nistres sous votre autorité. Et n'objectez point le refus de « notre part; car, s'il était question d'une nécessité urgente « (ce qu'à Dieu ne plaise), le saint-siége permettrait non- « seulement les subsides, mais encore l'enlèvement des « vases sacrés. »

---

(1) Lettre *ineffabilis*, du mois de septembre 1296.

(2) On a vu plus haut que le concile d'Aurillac, tenu en 1294, n'avait accordé au roi la levée d'un décime sur les bénéfices ecclésiastiques qu'à la condition que le pape y consentirait.

On répondit, au nom de Philippe-le-Bel, que les rois de France avaient toujours pu faire des défenses de rien transporter hors du royaume pour ôter aux ennemis les moyens de leur nuire ; que Philippe avait eu les mêmes vues dans son ordonnance, qui d'ailleurs ne défendait le transport qu'en ajoutant *sans sa permission*, et cela à dessein de ne la refuser à personne quand il s'agirait des biens du clergé, et que ce transport ne serait point nuisible à l'État ; qu'on s'étonnait que le pape n'excommuniât point le roi d'Angleterre, qui s'emparait violemment des biens ecclésiastiques ; que s'il y avait des immunités particulièrement attachées aux ecclésiastiques par les souverains-pontifes, à la faveur et du gré des princes séculiers, ces immunités ne pouvaient *soustraire aux rois ce qui leur convenait pour le gouvernement et la défense de leurs états ; que les ecclésiastiques, étant comme les laïques membres de l'État, ne pouvaient refuser leur secours au chef et au corps ;* qu'ils avaient même un plus pressant intérêt à les secourir, puisque les biens ecclésiastiques, moins bien défendus que les autres par ceux qui les possédaient, étaient plus exposés à l'invasion des ennemis ; que, par cette raison, les subsides qu'on tirait du clergé ne pouvaient point être appelés des exactions ; que c'était là le *droit naturel*, et qu'on s'étonnait qu'il fût défendu d'y avoir égard, sous peine d'anathème ; on disait enfin que le roi honorait Dieu, l'Église catholique et ses ministres, mais qu'il ne craignait point les menaces déraisonnables.

Quelque étrange que fût cette doctrine qui tendait à l'anéantissement des droits et priviléges du clergé, le pape, pour adoucir l'esprit du roi, lui écrivit, le 7 février 1297, une lettre très-modérée, en le priant de faire en sorte, par une interprétation tacite ou expresse, que son ordonnance, sur le transport de l'argent hors du royaume, ne s'étendît point aux ecclésiastiques et à l'Église pour l'Italie. En même temps, il écrivit aux deux cardinaux-légats que si le roi et

ses ministres s'obstinaient à empêcher le transport de l'argent, sans excepter l'Église, il fallait leur déclarer qu'ils étaient dans le cas de la censure, en violant ouvertement la liberté ecclésiastique, et en détruisant la bonne œuvre de la Terre-Sainte; et enfin les excommunier s'ils persistaient dans leur refus.

Par une autre lettre du 31 juillet 1297, le pape se plaignit des fâcheuses interprétations que quelques personnes avaient données à sa bulle *Clericis*, et dit nettement que « la défense ne s'étendait point aux dons volontaires des « gens d'église faits au roi sans exaction, ni aux droits féo- « daux, ni aux cas de nécessité d'état, où le clergé était « obligé d'aider le roi de ses contributions, lesquelles pou- « vaient être demandées et reçues par le roi, *sans même* « *consulter le saint-siége;* que quant à la nécessité, c'était « aux rois à en juger devant Dieu, s'ils avaient plus de vingt « ans, et à leur conseil, s'ils n'avaient point atteint cet « âge. » Du reste, le pape déclara qu'il n'avait l'intention de blesser en rien les libertés et les coutumes du royaume, ni les droits du roi et des seigneurs.

Le roi fut satisfait de ces explications, et suspendit les ordonnances qu'il avait rendues contre le trafic des étrangers et contre le transport d'argent à Rome. D'un autre côté, la canonisation de saint Louis, qui fut faite le 11 du mois d'août (1), acheva de rétablir l'harmonie entre Boni-

---

(1) L'affaire de cette canonisation avait été commencée, en 1273, sous le pape Grégoire X. Le pape Martin IV commit trois cardinaux pour l'examen des informations; mais le rapport n'ayant pas été fait de son vivant, cette affaire fut continuée par Honorius IV, son successeur. Les trois commissaires étant morts, d'autres furent nommés pour la poursuite de la procédure; et ce ne fut qu'après les plus scrupuleuses informations que la canonisation fut prononcée.

Quelques jours après cette canonisation, mourut un autre saint Louis, petit-neveu du saint roi et fils de Charles-le-Boiteux, roi de Naples. Il avait commencé à se sanctifier dans sa prison, en Catalogne, où il avait

face VIII et Philippe-le-Bel. Voilà comment finit ce premier démêlé.

Or, le pontife avait alors un grave différend avec la famille des Colonna, très-puissante à Rome, et qui comptait deux de ses membres parmi les cardinaux, Jacques et Pierre. Ceux-ci avaient semé des bruits fâcheux sur l'élection de Boniface, prétendant qu'elle n'avait pu se faire du vivant de Célestin; de plus, ils étaient favorables aux Gibelins, faction ennemie des papes. Boniface, indigné de leurs procédés, leur envoya un clerc de sa chambre pour les citer à comparaître devant lui en consistoire, sous peine d'être privés du cardinalat, pour rendre raison de leur conduite, et pour qu'ils eussent à déclarer s'ils le reconnaissaient pour pape. Mais au lieu de se présenter, ils s'enfuirent, et envoyèrent un acte de protestation portant qu'ils ne reconnaissaient point Benoît Caïetan pour pape légitime. Alors Boniface fulmina contre eux, de l'avis du sacré-collége, la sentence de déposition du cardinalat et d'excommunication, et leur ordonna de comparaître dans dix jours, sous peine de privation de leurs biens, meubles et immeubles. Mais les Colonna, loin d'obéir à la seconde citation, cherchèrent des appuis de tous côtés. Ils répandirent partout leur manifeste contre la papauté de Boniface, et le firent même afficher dans les églises de Rome et sur l'autel de Saint-Pierre. Le pape par de nouvelles bulles les déclara contumaces, confirma sa première sentence, enveloppa dans la même censure plusieurs de leurs parens, et entre autres Jacques Colonna, surnommé Sciarra, s'empara de Palestrine qui leur appartenait, fit raser leurs châteaux, et les poursuivit si vivement qu'ils se virent contraints d'aller en pays étran-

---

été gardé en otage avec deux de ses frères pour la liberté de leur père. Il fut pourvu de l'évêché de Toulouse à la fin de 1296; mais ne l'accepta qu'après avoir embrassé l'ordre de saint François.

ger; les uns passèrent en Sicile, les autres en France. Sciarra, pris par des corsaires, vécut pendant quelque temps dans un dur esclavage, n'osant point se faire connaître, de peur d'être remis au pape, et fut enfin délivré par Philippe-le-Bel.

La conduite du roi n'était pas de nature à maintenir la bonne intelligence entre le pape et lui. Ce prince accueillait avec bienveillance les ennemis de Boniface, accablait les églises de ses exactions, faisait souffrir de grands maux au peuple par suite de l'altération continuelle des monnaies; et de tous côtés il arrivait à ce sujet des plaintes au saint-siége. Un concile s'était assemblé à Béziers (1) à l'occasion de l'hommage que le vicomte de Narbonne devait à l'archevêque, et qu'il refusait de lui rendre. Les officiers du roi molestaient l'évêque et le chapitre de Maguelone, qui étaient en possession du comté de Melgueil, fief de l'église romaine. Ainsi, tandis que Boniface apportait dans ses procédés une grande réserve, Philippe agissait sans ménagement; le premier faisait tous ses efforts pour éviter une rupture; le second paraissait vouloir la provoquer.

Cependant, vers la fin de l'année 1299, il se répandit un bruit que ceux qui, l'année suivante, visiteraient l'église de Saint-Pierre gagneraient une indulgence plénière de tous

---

(1) An 1299. Le concile dressa huit canons de discipline. Le *troisième* de ces canons démontre que l'hérésie n'était point éteinte dans le Languedoc, car il recommande de faire une perquisition exacte de ceux qui reçoivent et cachent des hérétiques. — Le *cinquième* prescrit d'observer les constitutions du pape concernant la clôture des religieuses et la célébration sous le rit double des fêtes d'apôtres et des quatre principaux docteurs (*); il veut aussi qu'on observe ponctuellement toutes les constitutions du même pape renfermées dans le *sexte* (**).

(*) Les quatre plus fameux docteurs de l'Église sont saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, pape, surnommé le *Grand*. L'église grecque compte aussi quatre principaux docteurs, savoir : saint Athanase, saint Basile-le-Grand, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostôme.

(**) Sixième livre des *Décrétales*, dont Boniface VIII avait fait faire la compilation.

leurs péchés, et qu'il en était ainsi chaque centième année. Le pape, en étant informé, fit chercher dans les anciens livres; mais l'on n'y trouva rien concernant cette tradition. Le premier jour de janvier se passa presqu'en entier sans qu'on vît rien d'extraordinaire; mais le soir, et jusqu'à minuit, une immense foule de peuple se rendit à Saint-Pierre. Le pape, surpris autant que joyeux de cette dévotion, résolut de s'éclaircir. Il fit venir un vieillard âgé de cent sept ans qui assura devant témoins que son père, étant venu à Rome en l'an 1200 pour y gagner l'indulgence, lui avait recommandé d'y aller lui-même à l'autre centième année, si toutefois il vivait encore. Deux vieillards du diocèse de Beauvais, et plusieurs Italiens confirmèrent cette tradition orale.

Après ces informations, le pape consulta les cardinaux, et, d'après leur avis, fit dresser, le 22 février de l'an 1300, une bulle ainsi conçue : « Le récit sincère des anciens porte « qu'on a accordé des indulgences à ceux qui visitaient l'é- « glise du prince des apôtres. Nous confirmons, approuvons « et renouvelons toutes ces indulgences. Cependant, pour « faire honorer davantage les bienheureux apôtres Pierre « et Paul, nous accordons pour cette année 1300, et pour « chaque centième année dans la suite, une indulgence plé- « nière à ceux qui, s'étant repentis de leurs fautes et con- « fessés, visiteront, s'ils sont de Rome, les églises de ces « saints pendant trente jours, ou de suite ou par inter- « valles, et cela au moins une fois chacun de ces jours; s'ils « sont étrangers, durant quinze jours seulement. Mais plus « ils y viendront souvent et dévotement, plus l'indulgence « sera efficace (1). »

Cette bulle fut accueillie par les peuples avec une extrême

---

(1) *Unusquisque tamen plus merebitur et indulgentiam efficacius consequetur, quo basilicas ipsas amplius et devotius frequentabit.*

joie. Tous les Romains, sans distinction d'âge, de sexe et de condition, visitèrent les églises des apôtres le nombre de jours prescrit. On vit ensuite arriver une multitude innombrable de personnes de toute l'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corse, de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hongrie, non-seulement les jeunes gens et les hommes vigoureux, mais encore des vieillards, des infirmes et des malades. On remarqua, entre autres, un habitant de la Savoie que ses enfants portaient, et qui se souvenait d'avoir gagné la même grâce un siècle auparavant (1).

---

(1) Ces circonstances sont rapportées par le cardinal Stephaneschi, qui était alors à Rome. L'historien florentin Jean Villani fait le même récit, et dit que pendant toute l'année il y eut continuellement à Rome deux cent mille pèlerins étrangers, sans compter ceux qui étaient en chemin, et que tous furent pourvus suffisamment de vivres, tant les hommes que les chevaux. « Je puis, » ajoute-t-il, « en rendre témoignage, puisque j'y fus présent. »

Le pape Clément VI, par sa bulle *Unigenitus Dei filius*, donnée à Avignon en 1349, abrégea le terme de cette institution, et voulut qu'elle fût célébrée tous les cinquante ans, comme le jubilé des juifs; les papes Paul II et Sixte IV établirent que le jubilé aurait lieu tous les vingt-cinq ans. (Voyez la bulle *Quemadmodum* de ce dernier pape, datée de Tibur, an 1473.)

Le jubilé, chez les juifs, rétablissait les choses dans leur premier état; les esclaves qui avaient refusé la liberté qui leur était offerte l'année *sabbatique* (c'était la septième année pendant laquelle, d'après la loi mosaïque, ils laissaient reposer leurs terres), devenaient libres lorsque l'année du jubilé arrivait; les dettes étaient remises, les terres aliénées revenaient à leurs premiers maîtres, et tous les travaux de l'agriculture étaient interrompus. « *Et sanctifieras l'an cinquantième, et l'appelleras rémission à tous les habitants de ta terre, car c'est le jubilé, et retournera un chacun en sa possession et un chacun en sa famille première.* » (*Lévitique*, ch. xxv, v. 10.)

Comme quelques auteurs trouvent beaucoup de rapport entre le jubilé et les *jeux séculaires* de Rome païenne, j'ai cru devoir rappeler ici l'origine et les cérémonies de ces jeux. On conservait depuis longtemps à Rome un oracle fameux de la Sibylle qui était à peu près conçu en ces termes : « Romain, souviens-toi d'offrir aux dieux des sacrifices, tous les « cent ans, dans les champs que le Tibre arrose. Immole des chèvres et « des moutons en l'honneur des Parques pendant les ténèbres de la nuit. « N'oublie pas dans tes sacrifices la déesse Lucine qui préside aux accou-

Quel admirable, quel touchant, quel saint spectacle! Comme il émeut, le souvenir de ces grands jours de la foi, de ces élans d'une multitude de peuples différents de nation, de mœurs, de langue, priant tous ensemble dans la capitale du monde chrétien, ne formant plus qu'un peuple, un peuple de fidèles, n'exprimant tous qu'une même pensée, soutenus tous par la même espérance, et tous préparant leur âme à mériter la suprême miséricorde au moment solennel du dernier jugement!

« chements; égorge un porc et une truie noire en l'honneur de la terre « qui est la nourrice du genre humain. Sacrifie sur l'autel de Jupiter des « bœufs blancs; sur les autels de Junon et d'Apollon une jeune vache; et « que ces sacrifices se fassent pendant le jour. Les dieux du ciel n'aiment « pas les sacrifices nocturnes. Que de jeunes garçons et de jeunes filles, « partagés en deux chœurs, chantent dans le temple des hymnes sacrés « en l'honneur des dieux; mais songe qu'il ne faut employer à cet exer- « cice que des enfants dont les père et mère sont vivants. Si tu observes « fidèlement ces cérémonies, l'Italie deviendra la maîtresse de tout l'uni- « vers. » On n'avait point encore pensé à pratiquer ces cérémonies, lorsqu'une peste, dont Rome fut affligée l'année même de l'expulsion de Tarquin, engagea le consul Valérius Publicola à faire célébrer les jeux séculaires, conformément à l'oracle. Les seconds eurent lieu l'an de Rome 305, les troisièmes l'an 505, les quatrièmes l'an 608. Les cinquièmes furent célébrés par l'ordre d'Auguste, l'an 737. Le héraut qui proclamait ces jeux invitait les citoyens à assister à des jeux qu'ils n'avaient jamais vus et qu'ils ne reverraient jamais. La fête durait trois jours, pendant lesquels, après avoir accompli les cérémonies indiquées par l'oracle, on représentait des comédies, on s'exerçait dans le cirque à la lutte, à la course à pied, à cheval et sur les chariots; il y avait des combats de gladiateurs et de bêtes sauvages; les prêtres, appelés *saliens*, dansaient leur danse sacrée. Ainsi tout concourait à rendre la célébration de ces jeux pompeuse et solennelle. L'hymne en l'honneur d'Apollon et de Diane était ordinairement l'ouvrage de quelque fameux poète. Celui qui fut chanté aux jeux séculaires du temps d'Auguste avait été composé par Horace : il commence ainsi :

Phœbe, sylvarumque potens Diana,
Lucidum cœli decus, o colendi
Semper et culti, date quæ precamur
Tempore sacro,

. . . .

(*Epodon liber*, ode XIV, *carmen sæculare.*)

L'année suivante (1301), Charles de Valois arriva à Anagni, où se trouvait la cour de Rome, accompagné de plusieurs seigneurs et de cinq cents chevaliers. Le pape le reçut très-gracieusement, le nomma capitaine général de l'église romaine, avec pouvoir de faire la guerre et la paix, le fit comte de Romagne et pacificateur de la Toscane ; et comme le principal objet du voyage du prince était d'aider Charles-le-Boiteux à recouvrer la Sicile, Boniface l'autorisa à lever des décimes en Italie, en France et dans d'autres pays.

La même année, le pape nomma légat en France Bernard de Saisset, évêque de Pamiers (1). Ce prélat en était seigneur temporel ; mais Philippe-le-Bel ayant traité du domaine de la ville avec le comte de Foix, lui en avait abandonné la garde, n'en avait retenu que la souveraineté et le ressort, et prétendait que l'évêque relevait de lui comme les autres seigneurs de France. Le comte de Foix ayant pris possession de Pamiers, avait fait prêter par les habitants le

---

(1) Boniface VIII avait érigé cette ville en évêché en l'an 1296. La bulle d'érection est datée du mois de septembre 1295 ; mais elle ne fut promulguée par l'archevêque de Narbonne qu'en 1296.

C'est en cette même année que mourut le fameux Duranti, évêque de Mende, né à Puimisson, près de Béziers. Il avait fait à Bologne ses études de droit civil et canonique sous les plus grands maîtres. Reçu docteur, il professa dans cette ville ainsi qu'à Modène avec beaucoup d'éclat ; on l'appelait le *père de la pratique*. Il fut pourvu de diverses charges et dignités par les prédécesseurs de Boniface, et fut enfin promu à l'évêché de Mende. Appelé à Rome par ce dernier pontife, il y mourut le 1er novembre 1296. Il a laissé plusieurs ouvrages dont les principaux sont le *Miroir du droit* (*speculum juris*, qui lui a fait donner le surnom de *speculator*), et le *Rational des offices divins*, qu'il acheva en 1286. On trouve dans ce dernier ouvrage des choses très-curieuses concernant la discipline en usage à cette époque. Ainsi l'on baptisait encore par immersion, et seulement à Pâques et à la Pentecôte, hors les cas de nécessité. L'office du samedi-saint se faisait de nuit dans la plupart des lieux. On donnait la confirmation aussitôt après le baptême, ou bien sept jours après.

Le neveu de Duranti, qui portait le même nom, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec son oncle, fut pourvu de l'évêché de Mende par Boniface VIII, qui, par sa bulle du 17 décembre 1296, lui propose son oncle pour modèle.

serment de fidélité, comme s'il s'était agi d'un arrière-fief de la couronne; le pape s'en était plaint au roi, mais n'avait point insisté. Toutefois, le prélat, pensant qu'on usurpait son droit, fut aigri contre Philippe, et dans une audience qu'il eut pour lui parler au nom du pape, il s'exprima si librement, que le prince en fut indigné; ses conseillers, grands ennemis de la puissance ecclésiastique, s'indignèrent aussi. Alors on vit arriver des plaintes contre le prélat; une instruction se fit, et vingt-quatre témoins déposèrent qu'il avait tenu sur le compte du roi des propos fort outrageants; on pensa à la cour qu'il y avait crime de lèze-majesté; en conséquence, on arrêta l'évêque, on le conduisit à l'assemblée convoquée à Senlis, et on le mit sous la garde de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, qui se trouvait présent, et auquel l'évêque de Senlis prêta son territoire pour cet acte de juridiction (1).

Philippe-le-Bel, altéré de vengeance, fit aussitôt écrire au pape : « Le roi requiert le souverain-pontife d'appliquer « tel remède, d'exercer le dû de son office, de telle sorte « que cet homme de mort (*dictus vir mortis*), dont la vie « souille le lieu qu'il habite, soit privé de tout ordre, soit « dépouillé de tout privilége clérical, et que le seigneur-« roi puisse de ce traître à Dieu et aux hommes, de cet « homme enfoncé dans la profondeur du mal, endurci et « sans espoir de correction, faire par voie de justice un « excellent sacrifice à Dieu. Il est si pervers, que tous les « éléments doivent lui manquer dans la mort, puisqu'il « offense Dieu et toute créature. »

Boniface VIII ayant reçu cette lettre, qui, suivant l'expression d'un historien, respire une étrange soif de sang, jugea que ces imputations n'étaient que des calomnies in-

(1) Il fallut de plus avoir l'agrément de l'archevêque de Reims, parce que l'accusé devait être saisi dans l'étendue de sa métropole.

ventées pour justifier l'excès commis sur la personne d'un légat apostolique ; il écrivit donc au roi de mettre Bernard de Saisset en liberté, de lui permettre de se présenter au saint-siége, et de lui rendre les biens de son église ; en même temps il ordonna à l'archevêque de Narbonne de tirer le prélat des mains des juges séculiers, de procéder à des informations sur tous les faits dont on l'accusait, de les lui envoyer quand elles seraient faites, et enfin de faire transporter l'accusé en Italie sous bonne et sûre garde.

Le roi avait envoyé à Rome Pierre Flotte, seigneur de Revel, jurisconsulte et homme d'épée, pour porter les chefs d'accusation contre Bernard de Saisset, et pour sonder les intentions du pape. Ce député parla si hardiment pour soutenir tout ce qu'avait fait le roi, que Boniface ne put s'empêcher de dire qu'il avait la puissance de punir Philippe et de tirer contre lui le glaive spirituel. Mais Flotte osa lui répondre : « Votre glaive n'est qu'en paroles, tandis que « celui de mon maître est réel. »

Cependant le pape écrivit une bulle commençant par ces mots : « *Ausculta fili,* » et dans laquelle, après avoir exhorté le roi, qu'il appelle son très-cher fils, à l'écouter docilement, il continue ainsi : « Dieu nous a établi sur les « rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, « dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. « Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez « point de supérieur et que vous n'êtes pas soumis au « chef de la hiérarchie ecclésiastique ; qui pense ainsi est « un insensé, et qui le soutient opiniâtrément est un infi- « dèle, séparé du troupeau du bon pasteur. Or, l'affection « que nous vous portons ne nous permet pas de dissimuler « que vous opprimez vos sujets ecclésiastiques et séculiers, « les seigneurs, la noblesse, les communautés et le peuple : « de quoi nous vous avons averti souvent sans que vous en « ayez profité.

« Pour venir plus au détail, quoiqu'il soit certain que le « pape a la souveraine disposition des bénéfices, soit qu'ils « vaquent en cour de Rome ou dehors, et que vous ne « pouvez avoir aucun droit de les conférer sans l'autorité « du saint-siége; toutefois vous empêchez l'exécution de « ces collations quand elles précèdent les vôtres, et vous « prétendez être juge en votre propre cause. En général « vous ne connaissez d'autres juges que vos officiers pour « vos intérêts, soit en demandant, soit en défendant. « Vous traînez à votre tribunal les prélats et les autres « ecclésiastiques de votre royaume, soit réguliers, soit sé- « culiers, tant pour les actions personnelles que pour les « réelles, même pour les biens qu'ils ne tiennent pas de vous « en fief. Vous exigez d'eux des décimes et d'autres levées, « quoique les laïques n'aient aucun pouvoir sur le clergé. « Vous ne permettez pas aux prélats d'employer le glaive « spirituel contre ceux qui les offensent, ni d'exercer leur « juridiction sur les monastères dont vous prétendez avoir « la garde. Enfin, vous traitez si mal la noble église de « Lyon, et vous l'avez réduite à une telle pauvreté, qu'il « est difficile qu'elle s'en relève; et cependant elle n'est pas « de votre royaume; nous sommes parfaitement instruit « de ses droits, puisque nous en avons été chanoine.

« Vous ne gardez point de modération dans la percep- « tion des revenus des églises cathédrales vacantes, ce que « par abus vous appelez régale : vous consumez ces fruits et « vous tournez en pillage ce qui a été introduit pour les « conserver. Nous ne parlons point maintenant du change- « ment de la monnaie et des autres griefs dont nous re- « cevons des plaintes de toutes parts. Mais pour ne pas « nous rendre coupable devant Dieu, qui nous deman- « dera compte de votre âme, voulant pourvoir à votre « salut et à la réputation d'un royaume qui nous est si « cher; après avoir délibéré avec nos frères les cardinaux,

« nous avons, par d'autres lettres, appelé par-devant nous « les archevêques, les évêques sacrés ou élus, les abbés « de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré, de Saint-Denis « en France et de Marmoutiers, les chapitres des cathé-« drales de votre royaume, les docteurs en théologie, en « droit canon et en droit civil, et quelques autres ecclésias-« tiques, leur ordonnant de se présenter devant nous, le « premier jour de novembre prochain (1), pour les con-« sulter sur tout ce que dessus, comme personnes qui, « loin de vous être suspectes, sont affectionnées au bien « de votre royaume dont nous traiterons avec eux. Vous « pourrez, si vous croyez y avoir intérêt, vous y trouver « en même temps par vous-même ou par des envoyés « fidèles et bien instruits de vos intentions. Autrement « nous n'en procéderons pas moins en votre absence ainsi « que nous le jugerons à propos. » Le pape finit en exhortant Philippe à secourir la Terre-Sainte.

Cette bulle, datée du 5 décembre 1301, fut présentée au roi par Jacques des Normans, archidiacre de Narbonne, notaire et nonce du pape : mais comme cette pièce, quoique de nature à ne pas plaire au roi, n'énonçait que des faits vrais, connus de tout le monde, et ne renfermait d'ailleurs que des reproches tout paternels, Pierre Flotte fit lui-même une autre bulle qu'il fit passer pour l'ouvrage de Boniface, et dont la forme sèche et piquante devait, tout en exaspérant le prince, faire jeter les torts du côté du pontife. L'auteur de cette fausse bulle y fit en même temps, au nom du roi, une réponse insultante, grossière et qu'on ne lit qu'avec dégoût (2).

---

(1) An 1302.

(2) Voici cette lettre : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Fran-« çais, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. Sachez, extra-« vagant que vous êtes, que pour le temporel nous ne sommes soumis à « personne ; que la collation des bénéfices vacants nous appartient par le

Cependant Philippe ayant fait brûler la bulle du pape, et publier cette exécution à son de trompe par toute la ville de Paris, s'était décidé à convoquer, pour le 10 avril (1), les états du royaume, c'est-à-dire le clergé, la noblesse et les syndics, ou délégués de la bourgeoisie des villes.

Cette assemblée se tint au jour marqué dans l'église de Notre-Dame. Pierre Flotte, qui était devenu chancelier, ayant pris la parole, dit que le pape prétendait que le roi lui était soumis pour le temporel, et qu'en conséquence il appelait à Rome les ecclésiastiques et les docteurs pour remédier aux désordres qu'il croyait exister dans le royaume; il s'étendit ensuite sur les desseins de la cour de Rome contre l'église gallicane, et sur les dommages qu'elle lui causait; il ajouta que tous ces excès se renouvelaient de plus en plus sous Boniface, et que le roi ne pouvait les supporter plus longtemps; il termina sa harangue en protestant, au nom du roi, que ce prince ne reconnaissait d'autre supérieur que Dieu pour le temporel. Philippe ayant alors interpellé l'assemblée sur ce dernier point, les barons et les syndics des communautés laïques furent unanimes en sa faveur.

Les prélats demandèrent quelque temps pour délibérer, s'efforcèrent d'excuser Boniface (2) et de persuader

---

« droit de notre couronne, et que les fruits de ces bénéfices sont à nous;
« que les provisions que nous avons données et que nous donnerons sont
« valides pour le passé et pour l'avenir, et que nous sommes résolu d'en
« maintenir les possesseurs. Ceux qui croiront autrement seront réputés
« fous et insensés. »

(1) An 1302.

(2) Voici comment s'exprime à ce sujet un écrivain protestant, M. de Sismondi, dans son *Histoire des républiques italiennes au moyen-âge*, t. IV, p. 138 et 139 : « Philippe crut convenable de s'appuyer de l'auto-
« rité des États de son royaume contre celle de l'Église. C'est alors que,
« pour la première fois, la nation et le clergé s'ébranlèrent pour défendre
« les libertés de l'église gallicane, empressés de sacrifier leur conscience

aux principaux seigneurs que l'intention de ce pontife n'était pas de combattre la liberté du royaume ou la dignité royale, et supplièrent le roi de rester uni avec le saint-siége. Mais on les pressa de répondre sur-le-champ, et l'on déclara publiquement que, si quelqu'un paraissait d'un avis contraire à celui qu'avaient émis les barons et les syndics, il serait tenu pour ennemi du roi et du royaume.

Alors les prélats, comprenant que leur résistance pourrait attirer des scandales sans nombre et que l'obéissance des laïques envers l'Église serait entièrement perdue, répondirent qu'ils assisteraient le roi de leurs conseils et des secours convenables pour la conservation de sa personne, des siens et de sa dignité, de la liberté et des droits du royaume, non-seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre eux tenaient du roi, mais encore par la fidélité qu'ils lui devaient. En même temps ils prièrent ce prince de leur permettre d'aller trouver le pape, suivant son mandement, à cause de l'obéissance dont ils étaient tenus envers le chef de l'Église. Mais on leur répondit par un refus formel. Ils écrivirent aussitôt au pape ce qui venait de se passer; ils lui disaient qu'à la vue de l'émotion si violente du roi, des barons et des autres laïques du

---

« aux caprices de leurs maîtres et de repousser la protection qu'un chef « étranger et indépendant leur offrait contre la tyrannie. Au nom de ces « libertés de l'Église, on refusa au pape le droit de prendre connaissance « des taxes arbitraires que le roi levait sur le clergé; de l'emprisonne- « ment arbitraire de l'évêque de Pamiers; de la saisie arbitraire des reve- « nus ecclésiastiques de Reims, de Châlons, de Laon, de Poitiers; on « refusa au pape le droit de diriger la conscience du roi, de lui faire des « remontrances sur l'administration de son royaume, et de le punir par les « censures ou l'excommunication lorsqu'il violait ses serments. Sans « doute la cour de Rome avait manifesté une ambition usurpatrice, et les « rois devaient se mettre en garde contre sa toute-puissance; mais il au- « rait été trop heureux pour les peuples que des souverains despotiques « reconnussent encore au-dessus d'eux un pouvoir venu du ciel qui les « arrêtât dans la route du crime. »

royaume, ils avaient reconnu l'imminent danger d'une rupture entière avec l'Église romaine, et même en général entre le clergé et le peuple; car, ajoutaient-ils, les laïques nous fuient et nous écartent de leurs conférences, comme si nous étions des traîtres, complices d'une cabale contre l'État; et, afin de rendre inutiles toutes les procédures ecclésiastiques, ils s'arment de mépris contre nos censures. Dans cette affreuse situation nous avons recours à votre prudence, et nous vous supplions, les larmes aux yeux, de conserver l'union entre l'Église et l'État, de révoquer le mandement en vertu duquel vous nous avez appelés, et d'obvier au scandale et au danger que nous vous exposons.

Les seigneurs de France écrivirent aux cardinaux; les syndics, maires, consuls, échevins, c'est-à-dire le tiers-état, en firent autant. Les cardinaux répondirent aux uns comme aux autres, que le pape et le sacré-collége travaillaient à entretenir la bonne intelligence entre le saint-siége et le royaume de France; que le pape n'avait jamais écrit au roi qu'il tenait son royaume de lui; qu'ainsi la proposition de Pierre Flotte était sans fondement. Et comme la noblesse et le tiers-état avaient affecté dans leurs lettres de ne nommer le pape que par une circonlocution, en disant: « *Celui qui tient à présent le siége du gouvernement de l'Église,* » les cardinaux leur firent observer qu'il n'était ni permis ni décent de prendre un détour pour désigner le saint-père, sans le nommer avec le respect et la manière en usage par le titre qui lui était dû; et ils finissaient en les engageant à prendre un fidèle interprète pour se faire expliquer la lettre qu'ils leur adressaient (1).

---

(1) On voit, par cette recommandation, que la noblesse avait la réputation de ne pas beaucoup comprendre le latin, et que les cardinaux se méfiaient des traductions ou des interprétations infidèles dont Pierre Flotte était à juste titre accusé.

Pendant qu'on engageait ainsi la lutte contre le saint-siége, une grande et terrible nouvelle était parvenue à la cour de France. Le massacre des vêpres siciliennes s'était renouvelé en Flandre ; on avait égorgé quatre mille Français à Bruges (1) ; plusieurs villes du pays, opprimées par les vexations du gouverneur royal, s'étaient révoltées, à l'appel des Brugeois.

Les insurgés étaient entrés dans Courtrai, lorsque Robert, comte d'Artois, envoyé pour étouffer la révolte, arriva près de cette ville avec une puissante armée, et résolut d'attaquer de front le camp des ennemis. Ceux-ci, déterminés à vendre chèrement leur vie, communièrent, entendirent la messe, baisèrent la terre natale, se rangèrent derrière un fossé profond, et mirent devant eux leur *guttentag* ou pieu ferré. Les chevaliers qu'ils avaient avec eux renvoyèrent leurs chevaux pour combattre en simples fantassins, et conférèrent aux chefs des métiers l'ordre de chevalerie. Ils savaient que les Français ne devaient faire aucun quartier, car on disait que le gouverneur Châtillon arrivait avec des tonneaux pleins de cordes pour les faire étrangler (2).

Le connétable Raoul de Nesle proposait de tourner les Flamands, afin de leur couper les vivres en les isolant de Courtrai ; mais le comte d'Artois rejeta ce conseil dicté par la prudence, et répondit au connétable en termes fort choquants ; sur quoi celui-ci dit fièrement au prince : « Vous verrez que je ne suis point un traître ; vous n'aurez qu'à me suivre, et je vous mènerai si avant que vous n'en reviendrez jamais. »

---

(1) 21 mars 1302. Les Flamands, pour reconnaître les Français, les forçaient de répéter ces mots en bas-allemand : *scilt ende wriendt* (bouclier et ami).

(2) *Vasa vinaria portasse restibus plena, ut plebeios strangularet.* (Meyer. p. 92.)

Aussitôt l'on se dirigea en ordre de bataille vers le camp des Flamands. Le temps était fort sec, et la cavalerie en marchant soulevait une poussière si épaisse qu'on ne voyait pas à deux pas devant soi. Le premier rang pressant le pas, et n'apercevant pas le fossé qui couvrait le camp des Flamands, et plusieurs autres rangs arrivant avec une grande vitesse s'y précipitèrent pêle-mêle; de sorte que le fossé fut en un moment comblé d'hommes et de chevaux. La poussière empêchant de voir ce qui se passait, les derniers rangs avançaient toujours, mais accablés par une grêle de flèches, ils se mirent à reculer, et jetèrent ainsi le désordre dans l'infanterie qui les suivait. Les Flamands, sortant aussitôt de leurs lignes, attaquèrent brusquement les Français qui commençaient à fuir et en firent un grand carnage.

Dans cette funeste journée (1) périrent de nombreux et puissants seigneurs, entre autres Jacques de Saint-Paul, le connétable de Nesle, Gui de Nesle son frère, le chancelier Pierre Flotte, les comtes de Vimeux, d'Aumale, de Dammartin, de Dreux, de Soissons, de Tancarville, Godefroi de Boulogne, Simon de Melun, maréchal de France, Alain, fils aîné du comte de Bretagne, soixante portant qualité de barons et plus de douze cents gentilshommes (2). Le comte d'Artois fut trouvé au milieu d'un monceau de morts, le corps percé de trente blessures; il paya ainsi de sa vie la vanité qu'il eut de vaincre par les armes, lorsqu'il pouvait vaincre sans combat : exemple qui confirme, dit le P. Daniel, une maxime aussi ancienne que la guerre, qu'il ne faut jamais mépriser son ennemi, quelque méprisable qu'il paraisse.

---

(1) 11 juillet 1302.

(2) On lit dans un historien que quatre mille éperons dorés furent appendus par les vainqueurs dans la cathédrale de Courtrai. Ce chiffre est bien moins considérable d'après un autre écrivain.

Cette défaite fut très-sensible au roi, qui prit de promptes mesures pour lever une autre armée; il écrivit par tout le royaume pour la convocation du ban et de l'arrière-ban de tous ceux qui étaient capables de porter les armes ; et pour subvenir aux frais de son expédition, il imposa des taxes considérables, falsifia les monnaies, vendit la liberté à beaucoup de serfs de ses domaines, et la noblesse à plusieurs roturiers.

Deux mois après la journée de Courtrai, Philippe se trouvait à la tête de quatre-vingt mille hommes et campait à Vitré entre Arras et Douai; mais la saison devint si mauvaise au mois d'octobre, et il plut en si grande abondance, qu'il se vit forcé de rentrer avant d'avoir rien fait.

Cependant, malgré les défenses et les menaces du roi, quatre archevêques et trente-cinq évêques français se trouvèrent réunis au concile de Rome. Le pape y publia, le 18 novembre, la fameuse bulle *Unam sanctam* (1) dont voici la substance : « Nous croyons et confessons une Église « sainte, catholique et apostolique hors de laquelle il n'y a « point de salut... Nous reconnaissons qu'elle est unique; « que c'est un seul corps qui n'a qu'un chef, savoir Jésus-« Christ, Pierre son vicaire, et le successeur de saint « Pierre...; que dans cette église et sous sa puissance il y « a deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel; « mais que le second doit être employé pour l'Église, et le « premier par l'Église (2); celui-ci est dans la main du « prêtre, celui-là dans la main des rois et des guerriers, « mais sous la direction du prêtre. Or il faut donc que l'un « de ces glaives soit soumis à l'autre, que la puissance « temporelle soit soumise au pouvoir spirituel. Car, suivant

---

(1) *Unam sanctam Ecclesiam catholicam et ipsam apostolicam urgente fide credere cogimur et tenere. Nosque hanc firmiter credimus et simpliciter confitemur : extra quam nec salus est nec remissio peccatorum*, etc.

(2) *Sed is quidem pro Ecclesia, ille vero ab Ecclesia exercendus.*

« les paroles de l'apôtre : *Toute puissance vient de Dieu, et « celles qui existent sont ordonnées de Dieu;* or elles ne « seraient pas ordonnées, si un glaive n'était pas soumis à « l'autre glaive... Or que la puissance spirituelle surpasse « en dignité et en noblesse toute puissance terrestre, nous « devons le déclarer d'autant plus clairement que les choses « spirituelles sont plus au dessus des choses temporelles... « En effet, d'après le témoignage de la vérité même, il « appartient à la puissance spirituelle d'instituer la puis- « sance terrestre et de la juger si elle n'est pas bonne. Ainsi « se vérifie l'oracle de Jérémie touchant l'Église et la puis- « sance ecclésiastique : *Voilà que je t'ai établi sur les nations « et les royaumes.* Si donc la puissance terrestre dévie, elle « sera jugée par la puissance spirituelle. Si la puissance « spirituelle d'un ordre inférieur dévie, elle sera jugée par « son supérieur ; si c'est la puissance suprême, ce n'est pas « l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul suivant ces « mots de l'apôtre : *L'homme spirituel juge toutes les choses « et n'est jugé lui-même par personne.* Or cette puissance « (bien qu'elle ait été donnée à l'homme et qu'elle soit « exercée par un homme) n'est pas humaine, mais plutôt « divine ; Pierre l'a reçue de la bouche divine, et celui qu'il « confessa l'a rendue pour lui et pour ses successeurs iné- « branlable comme la pierre ; car le Seigneur lui a dit : « *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, etc.* « Donc quiconque résiste à cette puissance ainsi or- « donnée de Dieu résiste à l'ordre même de Dieu... Ainsi « toute créature humaine doit être soumise au pontife « romain, et nous déclarons, affirmons, définissons et pro- « nonçons que cette soumission est absolument de néces- « sité de salut (1). »

---

(1) *Omnino esse de necessitate salutis.*

On remarque, toutefois, que Boniface VIII ne tire pas la conclusion qui

Le même jour, Boniface VIII excommunia par une autre bulle quiconque entraverait ou molesterait ceux qui allaient à Rome ou qui en reviendraient.

Philippe-le-Bel, de son côté, convoqua une nouvelle assemblée de prélats et de seigneurs (1), renouvela, de leur avis, les défenses déjà faites à tous ses sujets de quitter le royaume sans son agrément, et d'en faire sortir de l'argent, des chevaux et autres choses nécessaires à la guerre, et fit une ordonnance pour saisir le temporel de tous les bénéficiers qui s'étaient rendus à Rome sans sa permission.

Le pape nomma pour légat en France le cardinal Jean le Moine, natif d'Amiens, prélat très-estimé du roi, et lui adressa une instruction composée de douze griefs, sur lesquels le comte de Valois et l'évêque d'Auxerre (2) assuraient que le roi donnerait satisfaction. C'était un pas vers la paix; mais les réponses de Philippe-le-Bel, quoique assez modérées, étant pour la plupart peu sincères, ou injustes, ou obscures, furent jugées inadmissibles, et le pape écrivit pour que le roi les modifiât, avec menace, en cas de refus, de procéder contre lui.

Le 12 mars 1303, Philippe-le-Bel, dans une assemblée qu'il tint au Louvre, admit Guillaume de Nogaret, avec lequel il s'était concerté, à lui présenter une requête contre le pape. Nogaret, décoré du titre de professeur ès-lois, était un gentilhomme du Languedoc qui avait été juge-mage à Nîmes, qui était en même temps militaire, suivant l'usage de ce temps, qui aspirait aux plus hautes dignités, moins

---

découlait de son raisonnement, et que De Marca en tire, savoir, que les papes auraient droit, en vertu de la puissance spirituelle, d'entrer dans l'administration des états, d'en corriger les abus, de recevoir les plaintes des sujets, d'excommunier et de déposer les souverains, s'ils ne se corrigeaient, et cela, *à raison du péché*.

(1) Cette assemblée se tint le 1er décembre 1302.

(2) Ce prélat avait été envoyé à Rome par le roi pour tâcher de négocier un accommodement.

comme homme d'épée que comme légiste, et qui parvint, en effet, dans la suite, à la charge de chancelier. Ce gentilhomme lut à haute voix un infâme manifeste contre Boniface VIII, qu'il accusait de n'être point pape, d'occuper injustement le saint-siége, d'y être entré comme un voleur, d'être hérétique, simoniaque, coupable de crimes énormes, et tellement endurci et incorrigible, qu'il ne pouvait plus être toléré sans renverser l'Église; à ces causes, il demandait que l'on convoquât un concile général pour qu'il pût y poursuivre son accusation, et qu'en attendant la déposition de Boniface on se saisît de sa personne et l'on nommât un vicaire pour gouverner l'Église romaine.

Le roi ayant appris peu de temps après que Boniface l'avait excommunié, convoqual es trois ordres de l'État pour le mois de juin suivant. Dans cette nouvelle assemblée, Guillaume de Plasian ou du Plessis, chevalier jurisconsulte, lut contre le pape un acte d'accusation plus violent et plus atroce que celui qu'avait fait Nogaret, et demanda, comme celui-ci, qu'un concile fût convoqué. Le roi, par un acte préparé d'avance, déclara qu'il consentait à cette convocation; les prélats, interpellés, y consentirent également, mais en ajoutant que « c'était pour de justes raisons et par une sorte de nécessité qui regardait le bien de l'Église, ne fût-ce que pour la justification du pape, contre lequel ils ne se portaient ni comme accusateurs, ni comme parties, ni comme adhérents de ceux qui se déclaraient tels. »

Le roi, pour rassurer les prélats, les barons et tous ceux qui s'attachaient à ses intérêts, leur promit sa protection contre les procédures de Boniface; il adressa en même temps des lettres circulaires aux églises, aux monastères, aux villes, aux universités; ces lettres furent portées de province en province par Amauri, vicomte de Narbonne, et par l'accusateur Guillaume de Plasian; et comme ces deux émissaires ne reculaient devant aucun moyen et faisaient

d'ailleurs remarquer que le roi ne se bornait pas à prier, mais *requérait* de consentir au concile (1), on obtint de tous côtés un grand nombre d'adhésions. Philippe écrivit dans le même but en Portugal, en Espagne, en Navarre.

Le pape ayant appris par le cri public ce qui se passait en France, quitta Rome, accablé de tristesse, se retira à Anagni, sa ville natale, se justifia par serment, en plein consistoire, des crimes qu'on lui imputait, et publia diverses bulles le jour de l'Assomption. Par la *première,* il rappelait la série des faits concernant toute cette affaire, et montrait que Philippe n'agissait de la sorte que pour n'être pas repris de ses péchés. « L'autorité des papes, » ajoutait-il, « ne serait-elle point avilie si l'on ouvrait ce chemin aux princes? Lorsqu'un pape voudra entreprendre la correction d'un grand, on le traitera d'hérétique et de pécheur scandaleux. Dieu nous garde de donner de notre temps un si pernicieux exemple! Loin de nous une négligence et une lâcheté si criminelles ; il faut trancher un tel abus par la racine. » Par la *seconde,* il déclarait que, conformément aux anciennes règles établies sur cette matière, les citations faites par autorité du pape, à quelque personne que ce fût, surtout si ces personnes empêchaient que ces citations ne leur parvinssent, seraient faites dans la salle du palais du pape, ensuite affichées aux portes de l'église principale du lieu où résidait la cour de Rome, et vaudraient, après l'expiration des délais de distance, comme si elles eussent été signifiées aux personnes mêmes. Par deux autres bulles, le pape suspendit les docteurs des universités françaises de la faculté d'enseigner et de conférer des grades, et se réserva la disposition des évêchés et des abbayes qui viendraient à vaquer, le tout jusqu'à ce que le roi revînt à l'obéissance du saint-siége.

(1) ... *Nos requirentes consentire.*

Pendant ce temps, Guillaume de Nogaret, qui, dès le 7 mars précédent, c'est-à-dire cinq jours avant la lecture de sa requête contre Boniface VIII, avait reçu de pleins pouvoirs du roi, s'était rendu en Toscane avec quelques autres complices, et avait été s'établir au château de Staggia, entre Sienne et Florence, sous prétexte d'être plus à portée de la cour pontificale, avec laquelle il devait négocier; il envoyait de là des agents et des lettres, et prodiguait l'argent pour se faire des partisans.

Le 7 septembre, au point du jour, Nogaret et Sciarra Colonna, ennemis mortels du pontife, paraissent devant Anagni à la tête de trois cents chevaux et d'une troupe de fantassins; les portes leur sont ouvertes par des traîtres; ils parcourent les rues en criant : *Vive le roi de France et meure Boniface!* ils s'emparent des postes, soulèvent le peuple et pénètrent dans le palais pontifical, après quelque résistance. La troupe envahit les appartements et se livre au pillage, tandis que Nogaret et Sciarra Colonna parviennent jusqu'à la chambre où se trouvait le pape.

Averti par le tumulte et par la fuite de ses officiers, Boniface se revêt de ses habits pontificaux, met sur sa tête la tiare, prend à ses mains les clefs et la croix, s'assied sur son trône, et ce vieillard de quatre-vingt-six ans, ce pasteur vénérable attend ainsi ses ennemis. Ils arrivent : Colonna l'accable d'injures; Nogaret le menace de l'enlever et de le conduire à Lyon pour y être jugé par le concile. Et cependant aucun d'eux n'ose lever la main sur lui (1).

(1) On lit dans plusieurs historiens français que Sciarra Colonna frappa le pontife à la joue avec son gantelet de fer, et que sans Nogaret il l'aurait tué; mais cette anecdote, ainsi que l'observe Sismondi (*Histoire des républiques italiennes*, t. IV, p. 144), est démentie par tous les contemporains, qui affirment que personne n'osa le toucher. Cet écrivain dit, du reste, que l'on ne peut guère douter que l'intention des conjurés ne fût de massacrer le pape, puisqu'ils n'avaient pris aucune mesure pour le conduire ailleurs, ni pour le garder avec sûreté dans le lieu où ils étaient.

Pendant trois jours ils le retiennent prisonnier, ne savent quel parti prendre, et sont embarrassés de leur triomphe impie.

Enfin le peuple d'Anagni prend les armes, attaque les conjurés, les chasse du palais et de la ville, et remet Boniface en liberté.

Les vœux criminels du roi s'accomplirent bientôt sans qu'il eût besoin d'employer le fer et le bras des sicaires contre le chef de l'Église. L'émotion, le chagrin, les privations qu'avait éprouvés le pontife pendant ses trois jours de captivité, avaient porté le coup mortel. Atteint d'une fièvre ardente en arrivant à Rome, où il s'était empressé de rentrer, il y mourut le 11 octobre 1303, après avoir occupé le saint-siége pendant huit ans neuf mois et dix-huit jours. Il fit avant d'expirer sa profession de foi, et son corps, inhumé dans une chapelle qu'il avait fait construire à l'entrée de l'église de Saint-Pierre, fut trouvé, trois cent deux ans après (le 11 octobre 1605), intact et sans corruption.

Telle est l'histoire impartiale et fidèle de ce différend fameux, dont tant d'auteurs ont parlé sans avoir étudié les faits, examiné les actes et recherché la vérité (1).

Le saint-siége ne vaqua que dix jours : Nicolas de Trévise, cardinal-évêque d'Ostie, fut élu le 22 octobre, se fit sacrer le 27, et prit le nom de Benoît XI. Philippe-le-Bel lui envoya aussitôt prêter obédience par des députés, qu'il chargea d'une lettre pour le nouveau pontife, avec pouvoir d'accepter en son nom l'absolution des censures qu'il pouvait avoir encourues. Le pape, qui était plein de douceur et qui voulait faire cesser tout sujet de discorde, donna

(1) Le pape Boniface, quoi qu'en disent quelques écrivains, n'avait publié aucune bulle en vertu de laquelle il déposât le roi et donnât la couronne de France à Albert d'Autriche.

cette absolution sans même qu'on l'eût demandée, révoqua les décrets de son prédécesseur concernant le royaume de France, et cependant voulant venger l'attentat commis à Anagni, il fit procéder à des informations, et lorsque le procès fut pleinement instruit, il publia le 7 juin (1304) une bulle par laquelle il excommunia Nogaret, Sciarra Colonna et plusieurs de leurs complices, mourut le 7 juillet suivant (1), et fut remplacé par Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui prit le nom de Clément V.

Peu de temps avant la mort de Boniface VIII, la France perdit saint Yves (2), renommé dans toute la Bretagne par sa science, par ses vertus, par ses austérités. Il était né en 1253 au diocèse de Tréguier, de parents nobles qui l'élevèrent dans la piété et les lettres. A quatorze ans, il alla faire à Paris ses études de philosophie et de théologie; dix ans après, il se rendit à Orléans, où il eut pour professeurs de droit canonique et de droit civil Guillaume de Blaye, depuis évêque d'Angoulême, et Pierre de La Chapelle, qui devint évêque de Toulouse et cardinal. Nommé d'abord official (3) par l'archidiacre de Rennes, il fut rap-

(1) Ce pontife a été mis solennellement au nombre des bienheureux par le pape Clément XII en 1736.

(2) Le 19 mai 1303.

(3) Les officiaux étaient les vicaires de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse; c'étaient eux qui prononçaient les jugements et qui décidaient les contestations pour lesquelles il y avait eu une procédure régulière. (Voy. De Héricourt, p. 198, l. II, § 19.)

Toutes les causes concernant les sacrements, les vœux, la religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique et les autres matières purement ecclésiastiques, étaient du ressort des officiaux.

A l'égard des affaires criminelles instruites contre les clercs, on distinguait deux espèces de crimes : les uns qui étaient purement ecclésiastiques, comme la simonie, les fautes commises dans l'administration des sacrements, l'hérésie, etc.; les autres qui portaient atteinte à l'ordre de la société civile, et qui étaient passibles des peines temporelles. Les premiers étaient appelés *délits communs*; les seconds *cas privilégiés*. Les officiaux étaient seuls juges des *délits communs*; mais quant aux *cas privilégiés*,

pelé dans sa patrie par Alain le Bruc, évêque de Tréguier, qui lui donna aussi son officialité. Il faisait tous ses efforts pour concilier les parties ; sa pénétration à démêler les prétentions injustes égalait sa charité ; plein de zèle et d'impartialité, il n'avait égard ni au rang ni à la qualité des personnes, et décidait toujours en faveur du bon droit. On crut devoir employer ses talents au soin des âmes dans deux paroisses. Il prêchait très-souvent, allait toujours à pied, dormait à terre tout habillé, ne prenant pour chevet

---

l'official et le juge royal instruisaient conjointement le procès et rendaient chacun une sentence séparée.

Ces officiers ecclésiastiques ne pouvaient infliger que des peines canoniques, et nullement des peines pécuniaires, l'Église n'ayant point de fisc ; ils avaient cependant le droit de condamner leurs justiciables à payer une certaine somme par forme d'aumône, et d'en faire l'application à des œuvres pies.

D'après l'ordonnance de 1667, les officiaux étaient tenus de suivre les formes établies pour les tribunaux civils ; ils avaient un tribunal, des officiers ministériels et un *promoteur* dont les fonctions consistaient à veiller au maintien de l'ordre, à faire informer d'office contre les clercs infracteurs des lois et de la discipline ecclésiastique, et à maintenir les lois, les libertés et les immunités de l'Église. (Henrion de Pansey, *de l'Autorité judiciaire*, ch. xxvii.)

L'institution des officiaux est due au concile général de Latran, tenu en 1215. Avant cette époque, les évêques statuaient sur toutes les infractions aux lois de la discipline et du dogme ; mais, quoiqu'ils eussent en eux-mêmes la plénitude de la puissance sacerdotale, ils ne faisaient rien d'important, dans les premiers siècles de l'Église, sans consulter le clergé et quelquefois le peuple. On assemblait les clercs, *presbyterium*, pour avoir leur avis, et l'on n'exécutait rien qui n'eût été approuvé par cette assemblée, dont l'évêque était le président. Mais après qu'on eut établi des églises dans les campagnes, loin de la ville épiscopale dans laquelle, pendant les quatre premiers siècles, résidaient presque toujours les clercs d'un diocèse, on ne convoqua le presbytère que pour des affaires de haute importance. Toutefois, l'évêque ne continua à exercer son gouvernement et sa juridiction qu'avec l'assistance des ecclésiastiques résidant dans la ville épiscopale. Aussi le quatrième concile de Carthage, tenu en 398, défendit-il aux évêques de juger aucune cause hors de la présence de leur clergé, et déclara-t-il nulles les sentences qui n'auraient pas été confirmées par ses suffrages.

Plus tard, au lieu de l'assemblée de tous les prêtres, *omnium compresbyterorum*, qui offraient l'inconvénient de déplacements qui laissaient

qu'un livre ou une pierre; il avait un grand amour pour les pauvres; non-seulement il les admettait à sa table, mais il avait fait faire une maison pour les loger et leur distribuait le revenu de son bénéfice et de son patrimoine. Il exerça ainsi pendant toute sa vie les emplois d'official, d'avocat, de curé, d'hospitalier, réalisant cette parole, qui est le plus magnifique éloge que puisse obtenir l'homme sur la terre : *Transiit benefaciendo*, « il est passé en faisant le bien. »

Le différend entre Boniface VIII et le roi n'avait point

---

pendant plus ou moins de temps sans pasteur les églises éloignées de la ville épiscopale, on considéra le chapitre de l'église cathédrale comme le conseil ordinaire et nécessaire de l'évêque. Voilà pourquoi le pape Alexandre III, au XII[e] siècle, écrivait au patriarche de Jérusalem : « Vous « savez que vous et vos frères les chanoines, vous ne faites qu'un seul « corps dont vous êtes le chef et dont ils sont les membres. C'est donc « contrevenir à votre propre gloire et aux règles des saints pères, que de « négliger vos propres membres et de vous servir du conseil de personnes « étrangères pour le gouvernement de votre église. Cependant nous avons « appris que vous destituez les abbés, les abbesses et les autres ecclé- « siastiques, sans avoir pris l'avis de vos frères les chanoines du Saint- « Sépulcre. Nous vous défendons, par l'autorité apostolique, d'en user « ainsi, et nous vous déclarons que de pareilles institutions ou destitu- « tions n'ont aucune force. »

Depuis ce temps, dit De Héricourt, soit que les chanoines aient été peu capables de remplir cette fonction pendant les siècles d'ignorance, soit que les évêques aient voulu gouverner avec plus d'indépendance, les chapitres des cathédrales ont perdu le droit d'être le conseil *nécessaire* du chef. C'est pourquoi les prélats appellent aujourd'hui dans leur conseil ceux qu'ils jugent à propos, et tirent ces conseillers du chapitre de leur cathédrale ou d'autres églises de la ville épiscopale.

Les affaires soumises à la juridiction des évêques étant devenues fort nombreuses, le concile de Latran exhorta ces prélats à déléguer leurs fonctions judiciaires à des officiers spéciaux; c'est donc de cette époque, ainsi que je l'ai déjà dit, que date l'institution des officiaux.

L'existence des officialités étant incompatible avec le nouvel ordre judiciaire établi en France par la loi du 24 août 1790, ces tribunaux furent abolis par l'art. 13 du tit. I[er] de la loi du 6-7 septembre 1790.

Mais l'abolition des officialités, telles qu'elles existaient antérieurement, n'a pas porté atteinte à la *juridiction épiscopale*, qui se trouve limitée aux affaires purement spirituelles, et dont l'exercice peut être délégué par les évêques à leurs vicaires-généraux. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, t. II, au mot *Official*.)

ralenti le zèle des prélats de France pour le maintien de la discipline. Plusieurs conciles eurent lieu pendant cette époque. Les statuts du concile de Nogaro, tenu par l'archevêque d'Auch avec ses suffragants, méritent d'être rapportés :

Le Ier défend de recevoir à la célébration des saints offices les ecclésiastiques étrangers, s'ils ne montrent les lettres de leur évêque.

Le IIe porte excommunication contre les curés qui ne se conformeraient pas à ce règlement.

Les IIIe et IVe frappent de censures ceux qui troublent les visiteurs et les inquisiteurs dans leurs fonctions et ceux qui arrêtent ou maltraitent les envoyés des évêques.

Le Ve fait expresse défense aux seigneurs ou juges laïques de se mêler des causes ecclésiastiques, surtout de celles qui concernent les censures. « Ce n'est point à eux, » dit le concile, « qu'il appartient de décider si les sentences « d'excommunication, de suspense ou d'interdit sont justes « ou injustes. »

Le VIe renouvelle les lois faites en faveur de ceux qui se réfugient dans les églises; il défend de leur faire violence en quelque manière que ce soit. On excepte les cas marqués par les canons.

Le VIIe est contre les parjures notoires; il ordonne de les dénoncer dans l'église; s'ils refusent de donner satisfaction, on les excommuniera, et ils seront déclarés infâmes et incapables de faire testament ou de déposer comme témoins en justice.

Les VIIIe et IXe regardent les sépultures. Les laïques ne seront point enterrés dans les églises sans la permission du prélat ou du curé. Ceux qui choisiront leur sépulture hors de la paroisse seront néanmoins présentés à l'église paroissiale, et il sera fait part de l'honoraire à cette église selon

qu'il est prescrit par le droit et par la coutume. Ce règlement est recommandé sous peine d'interdit.

Le Xe est contre ceux qui retiennent les dîmes. On les punit par la privation de la sépulture ecclésiastique, et leurs descendants jusqu'à la quatrième génération sont déclarés incapables de recevoir les ordres et de posséder des bénéfices.

Le XIe défend, sous peine de suspense, aux archidiacres de recevoir aucun présent dans leurs visites.

Le XIIe porte que l'évêque seul peut réconcilier par l'aspersion de l'eau bénite une église polluée.

Le XIIIe excommunie les juges laïques qui traiteraient les affaires, surtout si elles étaient criminelles, dans l'enceinte des églises ou des cimetières.

Le XIVe dénonce excommuniés les usuriers, les concubinaires et les adultères publics.

Le XVe prononce la même peine contre les créanciers qui retiendraient les billets ou obligations après le paiement de la dette; on leur donne quinze jours pour les rendre et pour les biffer.

Le XVIe jette l'interdit sur les lieux où l'on retiendrait par force quelque chose qui aurait appartenu aux églises.

Le XVIIe défend aux seigneurs, sous peine d'excommunication, d'imposer la taille sur les lépreux renfermés.

Le XVIIIe défend, sous la même peine, d'engager les personnes et les biens ecclésiastiques.

Le XIXe et dernier ordonne de dénoncer excommuniés quiconque s'emparerait des biens ecclésiastiques mis en dépôt dans les églises.

Cependant la guerre entre la France et la Flandre avait déjà coûté bien du sang aux deux peuples; Philippe-le-Bel avait pris à sa solde un commandant de marine génois qui lui amena plusieurs galères et qui vainquit les Flamands dans

un combat naval, pendant que lui-même, à la tête de douze mille chevaux et de cinquante mille fantassins, était allé camper à Mons-en-Puelle, entre Lille et Douai. L'armée des ennemis, qui se trouvait fort près de là, fit une barricade en rond de tous ses chariots, et se rangea dans cette enceinte, ce qui fit penser qu'elle voulait seulement se tenir sur la défensive; mais tout à coup elle sortit par trois endroits, et vint donner si brusquement sur le camp des Français, que ceux-ci, pris à l'improviste, se mirent à fuir de toutes parts. Les Flamands, enhardis par cette déroute, s'avancèrent jusqu'au quartier du roi et pénétrèrent dans sa tente, où ils trouvèrent le couvert déjà mis pour le souper. Philippe, qui était sorti en entendant tout ce tumulte, avait rassemblé à la hâte quelques guerriers auprès de lui et se défendait bravement, lorsque le comte de Valois vint le rejoindre avec une partie de ses troupes. Cependant les Français, revenus de leur surprise, se rallient à la voix des chefs, et la cavalerie entrant de tous côtés dans l'infanterie flamande, qui combattait en désordre, lui passa plusieurs fois sur le ventre, en fit un grand carnage et mit le reste en fuite (1).

A la nouvelle de cette défaite, la Flandre entière s'arma; les boutiques furent partout fermées et les campagnes abandonnées ; tous les artisans et tous les paysans capables de porter une pique ou une épée se rendirent sous les drapeaux, et firent serment de se battre à outrance ou d'obtenir une paix honorable.

Philippe-le-Bel fut étonné de voir en si peu de temps une armée si nombreuse, mais il le fut encore bien plus, lorsqu'il vit arriver des hérauts qui venaient le défier au combat. Il assembla son conseil, et les seigneurs les plus puissants de l'armée pour leur demander avis. Les plus

(1) 18 août 1304.

sages répondirent que quoiqu'on fût certain que les Flamands, la plupart mal armés, sans discipline et n'ayant pas de cavalerie, ne tiendraient pas dans une bataille régulière contre une armée composée de bonnes troupes, et dans laquelle se trouvaient tant de braves chevaliers et tant de vaillante noblesse, cependant comme on avait affaire à des furieux, à des hommes désespérés, on ne pourrait les battre sans qu'il en coûtât la vie à bien du monde; qu'il valait donc mieux accorder la paix.

Le duc de Brabant et le comte de Savoie, étant arrivés sur ces entrefaites, offrirent leur médiation et parvinrent à faire signer une trève qui fut suivie quelque temps après d'un traité de paix (1).

Le roi, de retour à Paris, fit divers présents à quelques églises et en particulier à Notre-Dame, afin qu'on priât pour lui, pour sa famille et pour la paix du royaume. Il entra dans cette cathédrale sur le cheval qu'il avait monté à la bataille de Mons-en-Puelle, en mémoire de sa victoire. On érigea auprès de l'autel une statue équestre que l'on voyait encore avant la révolution.

Ce fut en cette même année que ce prince donna des lettres-patentes pour assurer la fondation du monastère de Poissy commencé dès l'an 1297, et dans lequel tant de personnes illustres, des filles mêmes de nos rois vinrent

---

(1) Les principaux articles, qui furent observés, portaient que le roi remettrait en liberté les trois fils du feu comte de Flandre, ainsi que tous les prisonniers; que les Flamands jouiraient des priviléges et franchises dont ils jouissaient auparavant; que le roi resterait maître de toute la Flandre en-deçà de la Lys, c'est-à-dire de Lille, de Douai, de Béthune, d'Orchies, etc., et les réunirait à la couronne; que le reste appartiendrait à Robert de Flandre, avec obligation de rendre hommage et de prêter serment de fidélité au roi; que Robert, parmi les villes qui lui restaient, ne pourrait en avoir que cinq fortifiées que le roi pourrait faire démolir quand il le jugerait nécessaire; et qu'en outre on payerait au roi deux cent mille livres.

échanger les parures et l'éclat du siècle pour le voile des dominicaines.

La reine, Jeanne de Navarre, pourvut aussi de son côté à la fondation d'un collége qui devint très-célèbre à cause du talent des professeurs et des grands hommes qui s'y formèrent (1).

Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avait été élu pape sous le nom de Clément V, reçut la couronne pontificale à Lyon dans l'église de Saint-Just, le 14 novembre 1305. La fête fut troublée par un accident bien funeste. Le pape, après la cérémonie, retournant à son palais, s'avançait entouré d'un brillant cortége. Le roi marchant à pied tint pendant quelque temps la bride du cheval qui portait le pontife; les autres princes tour à tour firent le même office. Tout à coup un vieux mur, mal échafaudé et surchargé de peuple, s'écroula et écrasa plusieurs personnes, parmi lesquelles Jean II, duc de Bretagne, qui tenait en ce moment la bride avec le comte de Valois; celui-ci fut grièvement blessé, et le pape fut renversé de cheval.

Clément V affranchit l'église de Bordeaux de la primatie de Bourges, fit une promotion de dix cardinaux, dont neuf français et un anglais, conféra quelques évêchés vacants, révoqua la bulle de Boniface VIII, *clericis laicos ;* déclara que la bulle *unam sanctam* ne portait aucun préjudice au roi, ni au royaume de France et ne les assujettissait pas plus étroitement au saint-siége qu'ils ne lui étaient assujettis auparavant (2); érigea en université l'école d'Orléans, où

---

(1) La fondation de ce collége, qui prit le nom de collége de Navarre, fut réglée le 25 mars 1304. La reine mourut peu de temps après. Cet établissement, ayant été ruiné pendant les troubles qui désolèrent le règne de Charles VI, fut rétabli par Louis XI en 1464. Ses bâtiments, presque entièrement reconstruits, sont occupés par l'École Polytechnique.

(2) La plupart des historiens, sans en excepter Fleury (*Histoire ecclésiastique*), et Fontenay (*Histoire de l'Église gallicane*), citent la relation du Florentin Jean Villani concernant l'élection de Clément V. D'après cette

l'étude du droit était très-florissante; passa l'hiver à Lyon, et se rendit ensuite à Bordeaux.

Or il y eut une sédition à Paris au sujet de la monnaie que le roi avait altérée et qu'il voulut, en 1306, rétablir à son ancienne valeur, en en faisant fondre une plus forte. Les créanciers et les propriétaires ne voulaient recevoir que de la nouvelle monnaie; les débiteurs et les locataires entendaient payer avec l'ancienne. Le peuple se mutina, poursuivit le roi qui se réfugia dans l'enceinte du Temple, auprès

---

relation, l'élection n'aurait eu lieu que par suite d'une manœuvre de quelques cardinaux et de Philippe-le-Bel, qui, dans une entrevue secrète qu'il aurait eue avec Bertrand de Got dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean-d'Angely, se serait engagé à le faire élire pape, pourvu qu'il promît de lui accorder six grâces. L'archevêque, à ces mots, se serait jeté aux pieds du roi, et, dans le transport de sa joie, lui aurait tout promis.

Ce récit n'est qu'une pure invention de l'historien florentin, car on voit, par le décret authentique de cette élection en forme de lettre au nouveau pape, que l'élection se fit au scrutin, suivant les formes ordinaires; tandis que Villani raconte la chose tout autrement. La tiare n'était donc pas à la disposition du roi; et si elle n'était pas à sa disposition, que signifie ce prétendu contrat synallagmatique *do ut des* entre ce prince et Bertrand de Got dans la forêt de Saint-Jean-d'Angely? Ce prélat se doutait si peu de son élection, que, lorsque la nouvelle lui en parvint, il était en Poitou, faisant tranquillement la visite de sa province.

M. Michelet, tout en suivant la relation de Villani, observe cependant que cet écrivain *parle de cette entrevue secrète comme s'il y était.* Il *faut lire*, ajoute-t-il, *ce récit d'une maligne naïveté.* On voit bien, par là, que M. Michelet n'y ajoute pas une grande foi. L'ouvrage de Villani est, du reste, rempli d'une si grande quantité de fables, qu'on ne doit accueillir ses récits que sous bénéfice d'inventaire, pour me servir d'un terme de palais. Mais il y a plus. Dans les six relations du pontificat de Clément V, écrites par cinq auteurs différents, et tous contemporains, il est dit que l'élection de ce pontife eut lieu suivant les formes ordinaires : *Factus est papa prout consuetum est*; que les cardinaux jetèrent unanimement les yeux sur Bertrand, archevêque de Bordeaux : *Ad Clementem papam, tunc archiepiscopum Burdigalensem, ipsi unanimiter et concorditer vota sua direxerunt.* Et aucun de ces auteurs ne fait mention de la prétendue entrevue de Saint-Jean-d'Angely. Or, qu'on lise ces six *Vies* de Clément V, et l'on se convaincra que leurs auteurs ne sont ni des flatteurs de ce pontife, ni des écrivains peu soucieux de la vérité.

du prieur de l'ordre de ce nom, et qui, délivré par ses hommes d'armes, fit pendre plusieurs des séditieux aux quatre entrées de la ville.

Le 22 juillet de la même année (1306), ce prince, qui recourait à tous les moyens pour avoir de l'argent, fit arrêter tous les juifs qui se trouvaient dans ses états, confisqua leurs biens qui étaient considérables, et ne leur laissa que le strict nécessaire pour se transporter hors du royaume, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie.

L'année suivante, vers le temps de la Pentecôte, Philippe eut à Poitiers une entrevue avec le pape, et fit de vives instances pour la condamnation de la mémoire de Boniface VIII. Le pape, jugeant qu'une telle poursuite ferait du tort à l'Église en occasionnant du scandale, et sachant bien d'ailleurs que l'accusation d'hérésie dirigée contre Boniface était sans fondement et servait seulement de prétexte au procès qu'on voulait faire à sa mémoire, tâcha de détourner le roi d'une telle entreprise; mais n'ayant pu le fléchir, il lui répondit, par le conseil du cardinal de Prato, que l'examen et la décision de cette affaire appartenaient à l'Église.

Le roi fut mécontent; mais ne pouvant ouvertement rejeter ce parti, il consentit à ce qu'un concile fût chargé de ce procès.

La plus grande affaire dont il fut question dans la conférence de Poitiers, fut celle des templiers.

Cet ordre depuis longtemps très-décrié, à cause de sa conduite et de l'abus de ses priviléges, avait des richesses immenses, des possessions considérables, des places fortes; il était nombreux, puissant, orgueilleux, indocile, donnait de sérieuses inquiétudes au roi, et devenait pour l'Église et pour le public un grand sujet de scandale par la corruption de ses mœurs.

L'occasion des poursuites qu'on fit contre cet ordre est ainsi racontée dans la vie de Clément V, par Amauri Au-

ger de Béziers, prieur de Sainte-Marie d'Aspiran, au diocèse d'Elne en Roussillon : « Un certain Squin de Florian, « bourgeois de Béziers, et un templier apostat, furent pris « et mis ensemble, pour leurs crimes, dans une forte pri- « son d'un château royal du territoire de Toulouse. Comme « ils s'attendaient chaque jour à être punis de mort, ils « firent entre eux comme les gens de mer battus par la « tempête : ils se confessèrent l'un à l'autre. Le templier « avoua à son compagnon d'infortune des choses abomi- « nables qu'il disait avoir faites depuis son entrée dans « l'ordre, savoir d'être tombé dans quantité d'erreurs « contre la foi et d'avoir commis souvent d'autres forfaits « qu'il détailla. Dès le lendemain, Squin fit appeler le pre- « mier officier du château, auquel il déclara qu'il avait à « révéler au roi un secret d'une telle importance qu'il en « tirerait plus de profit que de la conquête d'un nouveau « royaume : « Faites-moi donc, ajouta-t-il, conduire enchaîné « jusqu'en sa présence; car je ne révélerai mon secret à « personne qu'à lui, dût-il m'en coûter la vie. » L'officier « n'ayant pu, ni par caresses ni par menaces, obtenir de « ce prisonnier qu'il lui confiât ce mystère, écrivit le tout « au roi, qui lui ordonna de lui amener Squin sous bonne « garde. Cet homme fut présenté au roi, qui, l'ayant pris « à part, lui promit la vie, la liberté, des récompenses s'il « disait la vérité. Le prisonnier lui raconta exactement la « confession du templier apostat ; sur quoi le roi fit prendre « quelques templiers, avec ordre d'informer sur ces articles « qui se trouvèrent véritables. »

Philippe-le-Bel, qui avait déjà parlé de cette affaire au pape, lorsqu'il le vit à Lyon, en l'année 1305, l'en entretint encore à Poitiers, le cas lui paraissant de très-grande importance.

Cependant le bruit de cette accusation étant parvenu jusqu'au grand-maître et aux principaux de l'ordre, ils s'en

plaignirent au pape et le prièrent de rendre justice à leur corps en faisant procéder à une information. Clément écrivit alors au roi (1) qu'il allait faire au plutôt commencer l'instruction et lui demanda des notes sur les faits de cette affaire.

Le roi, craignant l'irrésolution du pontife, la lenteur de ses procédures et l'éclat que pourrait faire en France le secret ébruité de la justice qu'il voulait faire des templiers (2), alliés aux plus grandes maisons, envoya des ordres secrets à tous les baillis et sénéchaux du royaume de se tenir prêts, bien accompagnés et bien armés pour le jour qu'il leur marquait, et de n'ouvrir que la nuit suivante, sous peine de la vie, la dépêche qu'il leur adressait. Ces officiers, ayant ouvert la dépêche au moment indiqué, y trouvèrent l'ordre d'arrêter tous les templiers qui se trouvaient dans leur district, et de les enfermer sous bonne garde dans des forts ; ce qui fut ponctuellement exécuté dans toute la France, le même jour, le vendredi 13 octobre 1307. Jacques de Molai, gentilhomme de Besançon et grand-maître de l'ordre, qui venait d'arriver à Paris, fut également arrêté.

Cet événement surprit tout le monde. Le roi fit mettre dans les maisons de l'ordre des gardes chargés de rendre compte en temps et lieu au pape et à lui des meubles et immeubles des templiers.

Le lendemain samedi, 14 octobre, on tint une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, à laquelle assis-

---

(1) Le 24 août 1307, et non 1306, ainsi que l'écrit Dupuy, qui n'a pas remarqué que le pape Clément datait ses bulles à compter de son couronnement, qui avait eu lieu le 14 novembre 1305. Ainsi, lorsqu'il y a dans les bulles *anno 2 pontif.*, et qu'il s'agit d'une époque antérieure au 14 novembre, il faut compter 1307, et ainsi de suite pour les autres années. Cette erreur de Dupuy a entraîné Baluze et Fleury, qui ont ainsi altéré la chronologie des actes du pontife qui se rattachent à cette affaire.

(2) FONTENAY, *Histoire de l'église gallicane*, liv. XXXVI.

tèrent les docteurs de l'université, les chanoines de cette église, Guillaume de Nogaret, le prévôt de Paris et quelques autres officiers du roi. Nogaret, qui avait fait prendre plusieurs templiers en divers endroits du royaume, et qui, les ayant interrogés, avait obtenu des aveux unanimes, fit part à l'assemblée de ces déclarations, qui chargeaient l'ordre d'impiétés horribles et d'infâmes impuretés. Le dimanche, le roi fit assembler dans son jardin le clergé et le peuple, et fit donner lecture d'un manifeste dans lequel on exposait les motifs de l'emprisonnement des templiers, en indiquant sommairement les crimes qui leur étaient imputés (1).

Peu de temps après, Philippe-le-Bel, sans consulter le pape, donna commission à un dominicain, son confesseur et inquisiteur en France, de procéder à l'information avec quelques gentilshommes. Sur cent quarante templiers qui furent interrogés à Paris, cent trente-sept convinrent des faits ; les trois autres nièrent tout. On fit de pareils interrogatoires en divers lieux, et notamment à Troyes, à Bayeux, à Caen, à Rouen, au Pont-de-l'Arche, à Carcassonne, à Cahors ; et partout les templiers faisaient les mêmes réponses.

Le pape, mécontent de ce que, s'agissant d'un corps religieux et dépendant immédiatement du saint-siége, l'on eût agi sans son autorité, arrêta ces procédures, évoqua toute l'affaire à son tribunal, interrogea lui-même soixante-douze templiers, et fut extrêmement surpris de voir que leurs aveux étaient exactement conformes à ceux qui avaient été faits dans les informations ordonnées par le roi. Ces malheureux comparurent en plein consistoire, et ayant

---

(1) Ces circonstances sont rapportées par Jean, chanoine de Saint-Victor, auteur contemporain. (Voy. BALUZE, t. I, *Vita prima Clem. per Joan. Sancti Vict.*)

entendu la lecture de leurs déclarations, qu'on avait rédigées par écrit, ils en confirmèrent la vérité. Alors Clément V leva la suspense, qu'il avait fait signifier aux ordinaires et aux inquisiteurs de France, et par sa bulle du 5 juillet 1308 (1), à Poitiers, il permit à chaque évêque dans son diocèse et à chacun des inquisiteurs, d'examiner les templiers du district, en déclarant que leur jugement canonique appartiendrait aux conciles provinciaux tenus par les métropolitains, et se réserva à lui-même le procès et le jugement du grand-maître et des grands-prieurs, afin de pouvoir instruire la cause de tout l'ordre, qu'il se réserva également.

Le roi, désirant se mettre à l'abri de tout reproche dans une affaire de cette importance, consulta de nouveau la faculté de théologie de Paris qui déclara qu'un prince laïque ne pouvait connaître d'une question d'hérésie (s'il n'en était requis par l'évêque), mais qu'en cas de péril urgent, il pouvait faire prendre les accusés avec intention de les rendre à l'Église ; que les templiers devaient être regardés comme religieux et exempts, et que leurs biens devaient être réservés pour la fin qu'on s'était proposée en les donnant à l'ordre.

Philippe convoqua, par le même motif, un parlement à Tours où il appela les députés de toutes les villes et châ-

---

(1) Le 6 mai de la même année, un incendie consuma l'église de Saint-Jean-de-Latran. L'on ne parvint à sauver que l'autel de bois où l'on dit que saint Pierre avait offert le saint sacrifice. Il ne resta de tout l'édifice qu'une seule chapelle. Le pape Clément V, ayant appris ce désastre, envoya de grosses sommes d'argent pour la reconstruction de cette basilique.

Au mois de novembre, l'archevêque d'Auch tint un concile dans cette ville (*concilium Auscitanum*) avec ses suffragants. On y fit six articles ou règlements de discipline. Le *troisième* de ces articles est contre l'usure. On avertit les curés de maintenir la décrétale du sexte contre les usuriers. On définit l'usure : *tout ce qu'on reçoit dans le prêt au delà du capital.* Le *quatrième* ordonne à tous les religieux de manger dans le même réfectoire et de loger dans le dortoir commun.

tellenies de France, nobles et roturiers. Les aveux et déclarations des templiers furent lus à cette assemblée qui les jugea dignes de mort.

Après la tenue de ce parlement, le roi se rendit à Poitiers auprès du pape et revint à Paris vers le mois d'août (1); tandis que Clément adressait, le 12 du même mois, à tous les prélats et aux souverains de toute la chrétienté une bulle de convocation pour le concile de Vienne dont la tenue, fixée d'abord à la Toussaint de l'année 1310, fut prorogée au mois d'octobre 1311. Ce pontife nomma des commissaires pour informer sur le corps même de l'ordre des templiers, et alla vers la fin de mars se fixer à Avignon qui fut, pendant soixante-sept ans, la résidence du saint-siége, ce qui fit nommer ce temps, par les Italiens, *la seconde captivité de Babylone.*

Cependant le roi, implacable dans sa vengeance contre la mémoire de Boniface VIII, et trop impatient pour attendre la tenue du concile de Vienne, sollicita et obtint du pape qu'il fût permis aux accusateurs de produire leurs pièces. Nogaret et Guillaume de Plasian se rendirent à Avignon, et comparurent en plein consistoire. Nogaret commença par l'accusation d'hérésie, et multiplia les mémoires et les incidents à tel point, que, nonobstant la bonne volonté du pape,

---

(1) An 1308.

En cette même année, trois petits cantons, Schwytz, Uri et Unterwald, exaspérés par le despotisme du gouverneur Gessler, secouèrent le joug de l'empereur Albert Ier, durent leur indépendance au courage de Guillaume Tell, de Melchthal, de Furst et de Stauffacher, et formèrent une confédération qui a pris le nom de Suisse, du premier de ces cantons, et qui eut de longues luttes à soutenir contre l'Autriche. La Suisse comprend l'ancien pays des Helvétiens et l'ancienne Rhétie orientale. Cette région, soumise par les Romains (voy. t. I, p. 26), fit partie de la province de la Grande-Séquanaise, fut ensuite occupée par les Bourguignons et par les Allemands, conquise bientôt après par les Francs, et fut appelée Bourgogne transjurane (voy. t. I, p. 393). En l'an 1032, elle fut incorporée à l'empire germanique.

l'affaire, ainsi conduite, paraissait ne pas pouvoir se terminer avant l'époque du concile. Le roi se plaignit de ces lenteurs, qui n'étaient pourtant occasionnées que par ses propres agents; le pape pressa de plus en plus l'audition des témoins, et fit prier en même temps le comte de Valois d'engager le roi à s'en remettre pour cette affaire à la décision du concile. Philippe résista quelque temps aux instances de son frère, et finit cependant par céder, à cause du blâme que sa conduite excitait en Aragon, en Castille, en Allemagne, en Italie et en Flandre, où les odieux mémoires de Nogaret avaient pénétré. En conséquence, il donna en février 1311, à Fontainebleau, des lettres-patentes par lesquelles il déclara remettre au pape et au concile prochain le jugement de cette accusation. Il promit en outre le désistement des accusateurs, qui s'empressèrent d'obéir en écrivant au pape le 14 du même mois. Ainsi se termina, par la sagesse de Clément, cette poursuite impie qui avait occasionné tant de scandale dans toute la chrétienté.

Dans l'intervalle, Philippe-le-Bel envoya Louis, son fils aîné, roi de Navarre, faire le siége de Lyon (1), à cause du refus que faisait l'archevêque de reconnaître sa souveraineté sur cette ville. Ce prélat, craignant les suites de sa résistance, se soumit, et par un traité qu'il fit en 1312, et qui ne reçut son entière exécution que l'année suivante, cette ville, soustraite à la couronne de France depuis près de cinq cents ans, y fut enfin réunie pour faire partie du royaume (2).

---

(1) An 1310.

(2) La ville de Lyon, dont on attribue communément la fondation à Munatius Plancus, qui s'y établit environ quarante ans avant Jésus-Christ avec des Viennois chassés de leur pays par les Allobroges, fut gouvernée, sous la domination romaine, par des proconsuls, des préfets et des présidents; sous nos rois de la première et de la seconde race, par des comtes; sous les rois de Bourgogne et les empereurs d'Allemagne, par les sénéchaux de l'Église, et passa, vers la fin du xe siècle, sous la puissance

Cependant l'archevêque de Sens ayant convoqué à Paris un concile de sa province le 11 mai 1310, l'on y jugea les causes particulières d'un certain nombre de templiers, dont quelques-uns furent dégagés de leurs vœux, d'autres renvoyés après une pénitence canonique, et plusieurs condamnés à une prison perpétuelle; cinquante-neuf furent livrés au bras séculier et brûlés dans la campagne, derrière l'abbaye de Saint-Antoine. Le mois suivant, un autre concile provincial fut tenu à Senlis par l'archevêque de Reims, et l'on y condamna comme relaps neuf templiers que le juge séculier fit également brûler. Ceux-ci, comme ceux qu'on avait fait périr à Paris, rétractèrent leurs aveux avant de mourir, disant qu'on les avait condamnés injustement, et que s'ils avaient déposé contre eux-mêmes, c'était par la crainte des tourments; ce qui fit une étrange impression sur le peuple.

Les commissaires apostoliques qui informèrent à Paris sur la cause de l'ordre en général ayant entendu deux cent trente-un témoins, templiers ou autres, qui presque tous avaient reconnu la vérité des faits, envoyèrent l'évêque de Bayeux au pape pour lui rendre compte de ces procédures et lui en remettre une expédition.

---

temporelle de son archevêque Burchard. De cette époque datent les droits de souveraineté exercés sur cette ville par les archevêques, d'abord comme feudataires de l'empire, et ensuite comme indépendants. Du reste, les archevêques ne jouissaient pas seuls de la juridiction temporelle; ils n'avaient que les deux tiers dans le gouvernement : l'autre tiers appartenait au chapitre de Saint-Jean. De là des conflits fréquents entre la juridiction du sénéchal de l'archevêque et le camérier de Saint-Jean. Les citoyens, mécontents de la diversité de ces tribunaux, se soulevèrent. Saint Louis, pendant la vacance du siége de Lyon, ayant été pris pour arbitre entre les chanoines et les bourgeois, mit en sa main la justice et la cour séculière de cette ville. Pierre de Tarantaise ayant été élu archevêque, Philippe-le-Hardi lui remit l'administration de la justice, après avoir reçu de ce prélat le serment de fidélité. Cependant les démêlés continuèrent; Philippe-le-Bel, après divers essais de pacification, crut devoir employer la voie des armes.

L'instruction étant donc terminée, Clément V partit d'Avignon et se rendit à Vienne, où il ouvrit le concile le jour marqué (1), fit un sermon analogue à la circonstance, et proposa les trois causes de cette convocation, savoir : l'affaire des templiers, le secours de la Terre-Sainte, et la réformation des mœurs et de la discipline.

Tout l'hiver se passa en conférences sur les matières proposées, et principalement sur la cause des templiers. On lut les actes faits contre eux, et le pape ayant demandé l'avis des prélats, tous les évêques d'Italie, sauf un seul, tous ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Danemarck, d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, ainsi que tous ceux de France, excepté les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, convinrent qu'il fallait entendre les templiers en leurs défenses.

Le 22 mars de l'année suivante, le pape, ayant appelé en conseil secret plusieurs prélats avec les cardinaux, cassa, par provision plutôt que par voie de condamnation, l'ordre des chevaliers du Temple, réservant à sa disposition et à celle de l'Église leurs personnes et leurs biens.

Dans la seconde session, qui se tint le 3 avril, en présence du roi, de ses trois fils et de Charles de Valois, le pape publia la suppression des templiers et déclara, de l'agrément du concile, cet ordre proscrit et aboli; mais la bulle ne fut expédiée et promulguée dans les formes que le 6 mai (2).

---

(1) Le 16 octobre 1311.

(2) M. Michelet, qui, comme l'historien Villani, est très-mal disposé pour le pape Clément V, s'exprime de la manière suivante au sujet de l'abolition de l'ordre des Templiers (t. III, p. 199) : « Il faut avouer que ce « procès n'était pas de ceux qu'on peut juger. Il embrassait l'Europe en- « tière; les dépositions étaient par milliers, les pièces innombrables; les « procédures avaient différé dans les différents états. La seule chose cer- « taine, c'est que l'ordre était désormais inutile, et de plus dangereux. « *Quelque peu honorables qu'aient été ses secrets motifs*, le pape agit sen-

Comme les biens possédés par les templiers avaient été donnés à cet ordre pour le secours de la Terre-Sainte, le pape délibéra longtemps avec le concile sur l'application qu'on en ferait conformément à cette première destination. Enfin, il fut résolu de les donner aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui, depuis peu de temps, avaient conquis l'île de Rhodes (1).

Quant aux personnes des templiers, le concile régla qu'à l'exception de quelques-uns dont le pape se réserva nommément la destinée, tous les autres qui restaient, et

---

« sément. » Mais pourquoi donc flétrir par la supposition de *secrets motifs, peu honorables*, un acte qu'on trouve *sensé?* D'après Villani, Philippe-le-Bel n'aurait poursuivi les templiers qu'afin de s'emparer de leurs richesses; et Clément V ne se serait prêté à ces poursuites que pour se tirer de l'embarras que lui causait l'empressement de la cour de France à poursuivre la mémoire de Boniface. Or, le contraire est démontré par tous les faits et par les actes publics, authentiques, qui se rattachent à ces deux affaires. Cependant M. Michelet a adopté le sentiment de Villani (voy. le t. III de son *Histoire de France*, p. 139, 140 et 189); c'est dans cette dernière page que cet écrivain résume en deux lignes les *secrets motifs* de Clément V : « Il y eut ainsi compromis. Le roi, cédant sur Boniface, le pape lui abandonna les templiers. » L'historien florentin n'avait pas dit autre chose, et l'on reconnaît qu'il s'est gravement trompé. Voici les réflexions que fait à ce sujet le P. Daniel : « Peut-on réfléchir sur la « suite des procédures, sur le nombre infini de témoins, tant templiers « qu'autres, sur la qualité des juges ou des commissaires employés pour « les informations, cardinaux, évêques, religieux, gentilshommes, sur la « conformité des accusations faites contre ces chevaliers dans les autres « royaumes avec celles qui furent faites en France, sur le peu de pen-« chant que le pape avait d'abord à les condamner, sur la qualité même « des coupables, dont plusieurs étaient alliés aux plus grandes maisons de « l'Europe, sur le témoignage de plusieurs écrivains étrangers, enfin sur « ce qui se passa au concile de Vienne, peut-on, dis-je, réfléchir de sang-« froid sur tout cela sans être persuadé de l'équité de cette condamnation, « et que l'extinction de cet ordre, où Philippe-le-Bel eut tant de part, est « un des plus insignes services qu'il ait pu rendre à l'Église? Mais telle est « la malignité de l'esprit humain, toujours porté à mal interpréter et à « censurer surtout la conduite des grands, pour peu qu'il y ait lieu à y « donner un mauvais tour et à la faire envisager par quelque endroit « odieux. » Le P. Daniel a bien raison.

(1) Voy. ci-dessus, p. 197, à la note.

qui étaient fort nombreux, seraient jugés par les conciles de leurs provinces; que ceux qu'on trouverait innocents, ou dignes d'absolution, seraient entretenus honnêtement, suivant leur condition, sur les revenus de l'ordre; que ceux qui auraient confessé leurs fautes seraient traités avec indulgence; que les impénitents et les relaps seraient rigoureusement punis; que ceux qui avaient souffert la question sans rien avouer seraient séparés les uns des autres, et logés dans les maisons de l'ordre ou dans des monastères, aux dépens de l'ordre. Quant à ceux qui étaient en fuite, on les cita, par un acte public du concile, à comparaître dans un an devant leurs évêques pour être jugés par les conciles provinciaux, sous peine d'excommunication et d'être, après ce délai, traités comme hérétiques.

Les poursuites contre la mémoire de Boniface VIII furent terminées en ce concile; trois cardinaux justifièrent ce pontife, devant le roi Philippe et son conseil, de l'accusation d'hérésie par des preuves tirées de la théologie, du droit civil et du droit canon. On ne daigna pas même réveiller le souvenir des autres accusations. Deux chevaliers catalans, présents à l'assemblée, demandèrent à prouver la même chose par un défi de duel. Le concile déclara donc que Boniface avait été catholique et n'avait rien fait qui le rendît coupable d'hérésie. Clément V, pour contenter le roi, qui devait être un peu confus, fit un décret portant qu'on ne pourrait jamais inquiéter ce prince ni ses successeurs sur ce qu'il avait fait contre Boniface (1).

---

(1) Le pape promulgua, au mois de mars 1313, diverses constitutions approuvées par le concile de Vienne, avec quelques autres qu'il avait fait ranger en corps d'ouvrage pour faire suite au sexte des Décrétales. Mais il mourut avant d'avoir pu envoyer ces constitutions aux écoles; *et licet eas collectas in unum volumen et sub congruis titulis collocatas mittere decrevisset et dare in commune subjectis; assidua tamen occupatio circa magna, ac sortis humanæ conditio, quæ ipsum de medio sustulit, in causa fuerunt quare suum in hac parte propositum non implevit.* Ce sont les

Le pape, qui s'était réservé l'examen et le jugement du grand-maître Jacques de Molai, du visiteur de France et des commandeurs de Guyenne et de Normandie, nomma de nouveaux commissaires, après le concile, pour les juger en son nom. Ces quatre accusés ayant avoué publiquement les crimes dont on les chargeait, les commissaires-juges les conduisirent, le 18 mars 1314, au parvis de Notre-Dame, et les condamnèrent à une prison perpétuelle. Cette sentence était à peine prononcée, lorsque le grand-maître et le commandeur de Normandie rétractèrent à haute voix leurs aveux et soutinrent opiniâtrément qu'ils étaient innocents, au grand étonnement de tout le peuple. Les cardinaux les

---

termes de la préface que le pape Jean XXII, successeur de Clément V, a mise en tête de ces constitutions, appelées *Clémentines*, dont il publia le recueil. Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Parmi ces constitutions, les unes sont de doctrine et regardent la foi; d'autres sont de discipline; quelques-unes sont des règlements sur des affaires de clercs ou de réguliers. (Voy. le *Corpus juris canonici* de Pithou, t. II, p. 351 et suiv.) Le chapitre Ier du Ier livre, intitulé *De summa Trinitate et fide catholica*, contient une profession de foi pour la condamnation de quelques erreurs. Le § 3 de ce capitule porte que le baptême confère la grâce et les vertus aux enfants comme aux adultes. — Le chapitre III du titre III, livre V, condamne la secte des bégards et des béguines d'Allemagne qui professaient une doctrine pernicieuse. — Le chapitre II du titre XI, livre III, contient sur les hôpitaux un règlement remarquable qui a donné lieu aux administrations laïques de ces maisons. — Le chapitre Ier du titre IX, livre V, concerne un abus dont on se plaignit au concile relativement aux coupables condamnés à mort, auxquels plusieurs juges laïques refusaient d'accorder le sacrement de pénitence. Le concile condamne cet abus, et conjure les justiciers et les seigneurs temporels, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ, *et obsecramus per viscera misericordiæ Jesu Christi*, de s'abstenir d'un tel abus. — Le titre XVI du livre III confirme la bulle d'Urbain IV concernant la fête du Saint-Sacrement, fixée au jeudi après l'octave de la Pentecôte. — Le chapitre Ier du titre Ier, livre V, prescrit l'enseignement des langues orientales, et veut qu'on établisse à Bologne, à Paris, à Salamanque, à Oxford, et dans les lieux de la résidence de la cour romaine, deux maîtres pour l'hébreu, deux pour l'arabe et deux pour le chaldéen. Cet établissement fut dû aux pressantes sollicitations du célèbre Raymond Lulle, natif de Majorque, qui avait passé sa vie à voyager en Europe, en Afrique et en Asie, et auquel on attribue un nombre prodigieux d'écrits.

mirent alors entre les mains du prévôt de Paris qui se trouvait présent, afin qu'il les tînt en sa garde jusqu'à ce qu'ils eussent délibéré sur cet incident; ce qu'ils entendaient faire le lendemain. Mais le roi, qui était au palais, ayant appris cette nouvelle, s'empressa de prendre l'avis de son conseil, sans y appeler aucun ecclésiastique; et, sur le soir du même jour, il fit conduire les deux criminels dans une île de la Seine, au lieu qui porte aujourd'hui le nom de place Dauphine, où ils furent livrés aux flammes. Ils persistèrent jusqu'à la fin dans les protestations de leur innocence, et subirent cet affreux supplice avec une fermeté qui fit sur les assistants une vive impression. Quant aux deux autres qui avaient tout avoué, on les renvoya libres après une courte détention.

Voilà comment finit ce procès célèbre qui émut toute l'Europe, et sur lequel on a de tout temps si étrangement raisonné.

Le pape Clément V mourut le 20 avril de la même année (1) à Roquemaure, sur le Rhône, et le saint-siége resta vacant pendant plus de deux ans.

---

(1) On raconte que le grand-maître, Jacques de Molai, avait, en mourant, cité le pape à comparaître dans quarante jours au tribunal de Dieu, et le roi dans l'année. L'un et l'autre, en effet, ne passèrent pas ce terme. Mais on remarque qu'aucun auteur contemporain n'a parlé de cet ajournement solennel qu'aurait proféré le grand-maître. Parmi les écrivains postérieurs, les uns n'en parlent qu'en doutant, les autres n'en disent rien; plusieurs n'y voient qu'une fable; quelques autres en attribuent l'invention au Dante, poète florentin, qui prenait plaisir à précipiter dans son *Enfer* poétique tous ceux qu'il détestait; enfin, il y en a qui pensent que ce qui a donné l'idée de cette prétendue prophétie de Jacques de Molai, c'est l'événement arrivé en Espagne deux ans auparavant, c'est-à-dire en l'année 1312. Voici le fait : Deux gentilshommes castillans, ayant été accusés de meurtre, furent condamnés à mort par Ferdinand IV, quoique aucune preuve ne fût faite contre eux; ils protestèrent énergiquement de leur innocence; mais, voyant que leur juge était inexorable, ils s'adressèrent au juge des rois, et citèrent Ferdinand à comparaître à son tribunal dans trente jours. L'événement justifia la prédiction. Le roi, âgé seulement de

Cependant le comte de Flandre, n'exécutant pas le traité qu'il avait fait avec le roi, s'était ouvertement révolté; une armée considérable avait été rassemblée par Philippe-le-Bel et dirigée vers la frontière; mais, sur des propositions de paix que le comte avait faites, et qu'on s'était empressé d'écouter, parce qu'on manquait de l'argent nécessaire aux frais de cette guerre, l'armée était rentrée sans avoir rien fait. D'un autre côté, de grands murmures s'étaient élevés au sujet d'un impôt très-onéreux qu'on avait établi à l'occasion de cette expédition. Il s'était formé en plusieurs endroits, et notamment en Champagne, en Picardie, en Artois, en Forez, en Bourgogne, des confédérations entre les seigneurs, tant pour s'opposer à cette nouvelle charge que pour obtenir le rétablissement de plusieurs priviléges dont ils avaient été dépouillés. Le roi, voyant le péril, cessa d'exiger le nouvel impôt.

En même temps ce prince avait trouvé dans sa propre famille un grand sujet de chagrin. Les femmes de ses trois fils avaient été accusées d'adultère, et deux d'entre elles reconnues coupables (1). Leurs complices, qui étaient deux officiers de la maison de leurs maris, ayant été livrés à la justice, furent écorchés vifs, mutilés, décapités, et pendus par les aisselles au gibet (2).

Philippe-le-Bel fut atteint bientôt après d'une maladie de langueur qui mit fin à ses jours le 29 novembre (3). Avant

---

vingt-cinq ans, fut trouvé mort dans son lit le jeudi 7 septembre 1312, ce qui le fit surnommer l'*ajourné*. Le même préjugé, dit le P. Mariana dans son *Histoire d'Espagne*, s'empara de l'esprit du peuple à la mort du pape Clément et de Philippe-le-Bel, appelés, dit-on, au jugement de Dieu par les templiers. Tel était le bruit qui courait, vrai ou faux, on l'ignore; mais il est plus vraisemblable que ce bruit était faux.

(1) Marguerite de Bourgogne, femme du prince Louis, fils aîné du roi, et Jeanne, épouse du prince Philippe.

(2) La loi féodale punissait de mort, comme crime de haute trahison, la séduction de la femme du suzerain par le vassal.

(3) An 1314.

de mourir, il recommanda à Louis, son fils aîné, de soulager son peuple et de vivre en bon chrétien. De tels avis, en un pareil moment, sont une leçon bien tardive; mieux eût valu donner l'exemple (1).

---

(1) Ce prince fit de beaux règlements pour la justice. En l'année 1302, il rendit le parlement sédentaire à Paris, d'ambulatoire qu'il était; car il se tenait tantôt en un lieu, tantôt dans un autre, suivant le bon plaisir du roi. Les pairs ecclésiastiques et les pairs laïques étaient de droit membres du parlement. Il y avait dès lors des présidents et des conseillers honorés de ces titres, ainsi qu'on le voit en lisant l'ordonnance par laquelle Philippe-le-Bel établit le parlement de Toulouse à l'instar de celui de Paris. Il rendit aussi l'échiquier sédentaire à Rouen. Ce tribunal, qui conserva sa dénomination jusque sous Louis XII, connaissait, comme le parlement, des appels des sentences des sénéchaux, des baillis, des vicomtes et des autres juridictions subalternes du duché de Normandie, et ne se tenait d'abord qu'en certains temps de l'année, comme le parlement de Paris. Ce même prince établit pareillement les *grands jours* à Troyes. C'était une juridiction semblable pour la Champagne.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME II.

Chap. LIII. — *Pag.* 53.

BOUSQUET, J. BQX
Histoire de clergé 1714
de France. .B6
v.2